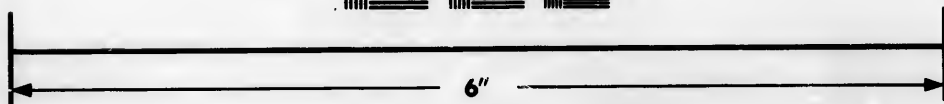
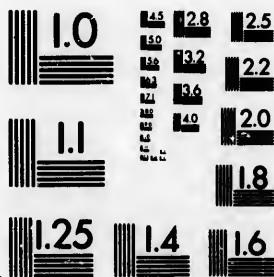


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Pagination multiple. Pagination irrégulière : [1] - [52], [1] - LX, 53 - [340],
[1] - 91, [2], [1] - 100, [1] - 66, [1] - LXXXV, [1] - [3] p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
			✓		
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

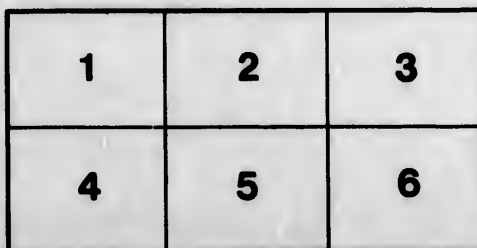
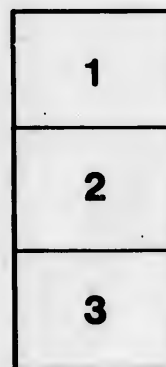
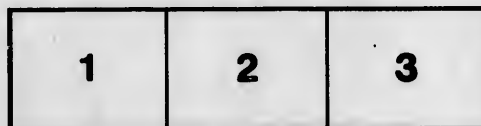
MacOdrum Library
Carleton University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

MacOdrum Library
Carleton University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



I

U

0
10.
20.

12

Glovensky, C.

/ LA

Residence Ste. Therese, P.

RÉBELLION DE 1837

A

SAINT-EUSTACHE

AVEC

Un Exposé préliminaire de la situation politique
du Bas-Canada, depuis la cession.

PUBLICATION, EN 1833.

CET OUVRAGE SE COMPLÈTE PAR L'AJOUTÉ SUIVANT :

10. TROIS SUPPLÉMENTS, PUBLIÉS EN AVRIL, AOUT ET OCTOBRE 1834 ;
20. UN APPENDICE INÉDIT, CONTENANT DES DOCUMENTS NOUVEAUX.

FC
457
S2655
1889

1833.

12-4

RESEARCH AND THE FUTURE

BY J. H. H. H. H.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO, ILL.

1950



Enregistré suivant la loi, à Ottawa, au bureau du ministre de l'agriculture, en 1883, par C. A. M. Globensky.

agni-



LIEUT. MAXIMILIEN GLOBENSKY,
VOLTIGEUR DE 1812-1815.

LA
RÉBELLION DE 1837

A
SAINT-EUSTACHE

~~~~~  
PRÉCÉDÉ D'UN EXPOSÉ DE LA SITUATION POLITIQUE DU  
BAS-CANADA DEPUIS LA CESSION  
~~~~~



QUÉBEC
IMPRIMERIE A. COTÉ ET C^o

—
1883

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

119 WEST 42ND STREET, NEW YORK

A LA MÉMOIRE DE

MON PÈRE

1901

Extrait des saluts de l'auteur

L. A. M. G.

AVANT-PROPOS

Quelle est la cause qui a pu provoquer chez moi l'idée d'écrire les mémoires qui vont suivre ?

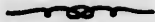
Je n'y aurais jamais songé, si je n'avais pas été attaqué et frappé dans mes affections !... Mais personne ne doit ignorer, au moins dans cette partie du pays, que, en 1875, j'ai été on ne peut plus maltraité par certains écrivains animés d'un zèle passionné et outré pour leur parti ; et pourquoi ? Parce que je commettais alors le *crime* de me laisser élire, contre mon gré, le député du comté des Deux-Montagnes pour la Chambre des Communes.

N'ayant rien à me reprocher personnellement, mes opposants crurent faire un acte de haute vaillance en m'attaquant dans la mémoire de mon père, et cela à propos de la part qu'il a prise aux événements de 1837.

Puisque, après *quarante* ans du fait accompli, le fanatisme politique a la délicatesse d'aller fouiller jusque

dans la tombe, afin d'essayer à y trouver une pâture ou un sujet de critique, je veux une fois pour toutes y mettre le hola ! Je veux enlever aux journalistes trop partisans le plaisir de faire de l'histoire de fantaisie.

Après m'avoir attaqué injustement, on attaquerait sans doute plus tard mes enfants, qui, comme moi, sont solidaires et fiers des actes de mon père. Conséquemment, je ne puis plus permettre que l'on travestisse un passé que l'on n'a pas connu et que l'on s'écarte des principes sacrés de la vérité, pour me déconsidérer et déconsidérer ma famille dans l'opinion publique.



ORIGINES DE LA RÉBELLION

Il faut remonter jusqu'à l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre pour trouver les causes premières de la rébellion de 1837. Dans certains endroits de mon récit, je reproduirai textuellement les commentaires et appréciations des auteurs contemporains.

La race canadienne-française, l'élite d'un grand peuple, après maints combats héroïques et désespérés, abandonnée par la France, mère ingrate et oublieuse, tombait épuisée et sanglante dans la bataille de géants que se livrèrent Montcalm et Wolfe sur les plaines d'Abraham. L'histoire nous dit que Louis XV, roi faible et viveur, céda honteusement le Canada par le traité de Paris, en 1763.

La colonie ne comptait lors de la capitulation, en 1760, que 65,000 âmes, mais elle conserva néanmoins par le traité de paix le libre exercice de sa religion.

Abandonné à lui-même, ce noble débris d'une phalange de héros, qui avait juré d'implanter au Canada les bienfaits du christianisme et de la civilisation, et qui

voulait faire de ce continent une nouvelle France, se vit tout-à-coup privé du fruit de tous ses sacrifices. Oublié, tout meurtri, après avoir versé le sang généreux de ses preux sans peur comme sans reproche, et après avoir fécondé le sol canadien de son sang comme de ses labeurs, il lui fallut contre son gré passer sous la domination Britannique. Quand on a été un peuple libre, quand on a vécu sous la douce égide de ses propres lois, de sa langue, de sa religion, et que tout-à-coup le sort des armes vous fait passer sous une domination étrangère, la transition est terrible. Oui, quand après avoir été une nation libre, il faut se soumettre aux exigences, aux lois et aux caprices d'un conquérant altier dont les traditions, la langue et la religion nous sont hostiles, l'on doit s'attendre à bien des maux, à bien des humiliations ! Oui, voilà la pénible destinée qui échoit aux vaincus !

Si le Canada eût alors fait partie de l'Europe, s'il n'en eût pas été séparé par l'Océan, et s'il se fût trouvé à proximité de l'Angleterre, son nouveau souverain l'aurait sans doute traité avec des égards et aurait eu la grandeur d'âme de ne pas laisser blesser l'honneur national des Canadiens-Français, en tentant de les réduire à l'état de servage. Mais les Canadiens avaient combattu comme des lions pour ne pas tomber sous la domination anglaise, et ceux qui furent envoyés et choisis dans la colonie pour commander et exercer l'autorité souveraine, abusant du pouvoir, leur tinrent rancune de leur attachement à la France et ils essayèrent de le leur faire sentir en les traitant avec arrogance et quelquefois avec la plus grande injustice.

Les
reg
P
ite

Ces gens étaient des parvenus ou des fanatiques qui, pour la plupart, abusèrent de la prérogative royale et se liguèrent avec les francophobes fraîchement arrivés dans ce pays, pour humilier et essayer à effacer tout ce qui était intimement lié aux traditions françaises sur ce continent. Ces hommes n'étaient point les interprètes des sentiments vrais de la famille royale et de la chevalerie anglaise ; car ils étaient mûs par des sentiments tellement désordonnés qu'on aurait pu les prendre pour des félons, et non pour des membres de la noblesse bretonne, puisque dans bien des cas ils firent plus que les valets du diable !.....

Voilà le malheur qui échoit à des sujets, quand ils ne sont pas gouvernés par leur roi, et qu'ils sont soumis à la gouverne d'hommes gagés pour faire le bien, mais que leur basse arrogance, leur haine comme leurs instincts, portent à commettre des actes dignes de réprobation. Conséquemment, l'on serait injuste si l'on tenait la Grande Bretagne responsable de tous les abus de confiance ou des pratiques condamnables dont ses représentants se rendirent coupables ; excès et abus que je vais signaler.

Quoique restés français de cœur, les Canadiens prêtèrent le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre et lui furent dans la suite d'une loyauté à toute épreuve ; ce qui n'empêcha point qu'ils furent gouvernés parfois par des despotes, qui voulaient les priver de leurs coutumes, de leurs lois et, qui plus est, de leur croyance religieuse en voulant les forcer à prêter le serment du *test*. Nous n'avons qu'à consulter l'histoire de

Les
roy
Pas
de la

l'administration anglaise entre 1764 et 1773, pour trouver la preuve que les Canadiens-français étaient fort mal vus par leurs conquérants.

Heureusement pour eux, la Grande Bretagne voyant le Canada menacé par l'envahissement des troupes américaines, voulut, soit par générosité soit par une savante politique, essayer à s'attacher les Canadiens et s'en faire des défenseurs ; aussi, le despotisme et l'arbitraire disparurent momentanément et l'Angleterre se décida à octroyer, en 1774, le bienfait d'une charte par laquelle les Canadiens conserveraient le libre exercice de leur religion, de leurs lois civiles et de leur droit légitime de citoyens dans les affaires administratives.

En retour de cette sage mesure, les Canadiens oublièrent leurs griefs.

Ils refusèrent toutes les promesses séduisantes qui leur étaient faites par les Américains, afin de les entraîner à marcher avec eux ; car ils connaissaient le peu de valeur, le peu d'importance qu'ils devaient attacher aux promesses trompeuses et intéressées des Américains, qui venaient justement de blâmer l'Angleterre d'avoir accordé à ses colons français le libre exercice de leur religion et des prérogatives attachées à la sanction royale.

Les Canadiens oubliant avec générosité le passé et les persécutions auxquelles ils avaient été en butte, volèrent au secours des armées anglaises et contribuèrent puissamment à repousser et chasser du sol canadien les troupes américaines qui, en 1775, avaient décidé de s'emparer du Canada. Et si l'Angleterre a pu conserver en 1775 ses possessions du Canada, elle le doit certaine-

ment au dévouement de ses nombreux colons français qui, conseillés et guidés par leur noble clergé, ne craignirent point de verser leur sang en combattant les armées américaines.

Mais en retour de l'assistance que les Canadiens prêtèrent si généreusement aux Anglais pour conserver le Canada à leur métropole, ils étaient en droit d'attendre qu'ils seraient à l'avenir respectés et bien vus par leurs alliés ; malheureusement l'histoire nous dit le contraire. Les colons anglais qui en 1775 avaient dissimulé leur ancienne animosité pour capter les secours des Canadiens, eurent l'ingratitude de la faire renaitre avec plus de passion et d'intensité. Animés comme auparavant des mêmes sentiments de haine, de jalousie et de dépit, ils voulurent éliminer tout l'élément français de l'administration des affaires ; aussi, les Canadiens eurent-ils à endurer des abus vexatoires, humiliants qui excitèrent le mécontentement général.

Ces dissensions élevées par des sentiments d'intérêts contraires, de rivalité perpétuelle de races, au milieu de la colonie, firent réfléchir l'Angleterre qui crut prudent de lui accorder un gouvernement constitutionnel.

Par l'obtention de cette nouvelle constitution et la division du Canada en deux provinces, dont chacune devait avoir son gouvernement respectif, les Canadiens crurent inaugurer une ère nouvelle remplie de promesses favorables ; car, par la charte de 1791, on promettait encore une fois aux colons français la conservation de leurs lois françaises et le libre exercice de leur religion.

Les bienfaits qu'attendaient les Canadiens de cette Sanction Royale de 1791, ne furent qu'éphémères ou de courte durée, parce que les Anglais qui se trouvaient en minorité dans la Province du Bas-Canada, eux qui avaient toujours dominé et qui craignaient que la prééminence du sang et de la position qu'ils avaient toujours fait valoir, ne leur fût enlevée par la majorité canadienne-française, accueillirent avec un très mauvais vouloir cette nouvelle constitution. Pourtant, la majorité Haut-Canadienne qui était anglaise dans son gouvernement avait la même prérogative du nombre sur les colons français. Conséquemment les Anglais ne pouvaient prétexter deux poids et deux mesures, car cet acte du parlement d'Angleterre avait pour but de faire disparaître les rivalités, les animosités qui existaient entre les deux races, et de leur donner simultanément une majorité marquée dans leur province respective ou dans leur gouvernement particulier.

Néanmoins cette forme de gouvernement était antipathique à la population anglaise et afin d'en paralyser les effets, elle forma une ligue offensive et défensive pour exercer, si faire se pouvait, une domination absolue sur les Canadiens ; mais les Canadiens qui étaient en majorité dans la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, conservèrent leur supériorité représentative et provoquèrent involontairement des dissensions bien vives entre les deux races.

Si, d'un côté, les Canadiens commandaient dans la Chambre Législative, d'un autre côté, les Anglais dominaient au Conseil Législatif, qui était resté omnipotent et

tout dévoué à l'élément anglais ; aussi, il s'ensuivit une lutte à mort entre ces deux branches de la législature. Le Conseil Législatif et le gouverneur, qui n'étaient pas responsables vis-à-vis du peuple, voulaient garder le pouvoir administratif et gouverner, tandis que la Chambre d'Assemblée, qui représentait la nation, s'y opposait énergiquement. Des combats oratoires à charnés s'engagèrent dans les Parlements, spécialement à la première session où les Anglais voulaient nommer un des leurs à la présidence et, qui plus est, voulaient exclure la langue française dans le Parlement. Les Canadiens étaient alors isolés, on voulait même les angliciser, parce qu'on disait qu'ils voulaient secouer le joug de l'Angleterre, et on ne leur permettait pas même de faire venir des livres de France. M. de Larochefoucault-Liancourt étant venu, en 1795, au Canada, on refusa à ce savant voyageur l'entrée du Bas-Canada et il ne put visiter que le Haut-Canada, le gouvernement donnant pour raison que des espions, des séditieux voulaient soustraire les Canadiens à la domination anglaise. Ce projet d'anglicisation étant enraciné chez les Anglais, les Canadiens étaient mal vus et avaient toutes les difficultés du monde à obtenir des concessions du bureau des terres, qui était au pouvoir du Conseil Exécutif, tandis que les Américains en obtenaient à volonté. Jusqu'en 1806, la liberté de la presse fut inconnue au Canada. Ce ne fut qu'à cette époque de 1806 que le journal *Le Canadien* fut fondé dans les intérêts de la population canadienne-française.

L'oligarchie semblait donc dominer alors en reine souveraine. Le Conseil Exécutif, la majorité du Conseil Lé-

gislatif, les juges et les employés de la Couronne, qui siégeaient dans la Chambre d'Assemblée et au Conseil, composaient le pouvoir.

En 1808, la Chambre d'Assemblée essaya à faire passer une résolution dans laquelle il était dit " que les juges ne pourraient siéger ni voter dans la Chambre. " Mais cette mesure ne fut pas adoptée par la Chambre à cette date. Cependant un écrivain de cette époque dit que la Chambre d'Assemblée se rendait alors coupable de mesures violentes et de discours passionnés, qui occasionnèrent une grande perte de temps et indisposèrent fortement le chef de l'administration. Aussi, il n'y a qu'à lire les fragments suivants empruntés au discours que le gouverneur Craig prononça en terminant le cinquième parlement, pour se convaincre de son irritation et de la position du moment : " Vous avez manifesté, dans tous vos procédés, une violence si peu mesurée, et montré un défaut d'attention si prolongé et si peu respectueux envers les autres branches de la législature, que quelque modération et quelque indulgence qu'on leur suppose, je ne pense compter sur une bonne intelligence générale sans avoir recours à une nouvelle Assemblée. "

En 1810, le gouverneur Craig dit à la Chambre que d'après les instructions qu'il avait reçues d'Angleterre, il donnerait l'assentiment royal à un bill pour rendre les juges inhabiles à siéger dans l'assemblée. Ce bill fut sanctionné par la Chambre d'Assemblée ; mais le Conseil législatif y introduisit une clause par laquelle ce bill ne pourrait devenir en force qu'au prochain parlement. Les représentants ne voulurent point patienter et déci-

dèrent, sans consulter les autres branches de la législature et sur une simple résolution, d'expulser les juges de la Chambre. Les historiens taxent ce procédé comme arbitraire et violent ; car il mettait les affaires dans un état critique et le gouverneur dans un étrange et humiliant embarras, en recourant à la dissolution du parlement. Cet acte de la Chambre fut la cause de grands troubles. MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, propriétaires et correspondants du *Canadien*, furent incarcérés pour avoir écrit et publié des écrits séditieux. Le journal fut suspendu et l'imprimerie confisquée. Mais ce qu'il y a de fort étrange dans tout cela, c'est qu'à cette même date où la Chambre d'Assemblée condamnait et censurait le gouverneur Craig ainsi que le Conseil, elle présentait une adresse au roi pour lui exprimer emphatiquement son contentement, sa reconnaissance, et voici cette adresse :

“ Qu'il nous soit permis d'exprimer à votre Majesté *la vive reconnaissance* que nous inspire *le souvenir de vos bienfaits* et la vue de l'état *de prospérité* auquel s'est élevée cette province, *sous le gouvernement paternel* de votre Majesté et sous la constitution heureuse que nous tenons *de votre libéralité* et de celle de votre parlement. Cet état de prospérité *est devenu tel*, qu'il nous a rendu capables de nous charger, dans cette session de notre législature, *des dépenses civiles de notre gouvernement*, jusqu'ici soutenu, *en grande partie*, par votre Majesté, et cet effet *de notre prospérité* nous cause *une satisfaction d'autant plus grande*, que votre peuple de la Grande

Bretagne est chargé, depuis tant d'années, des frais d'une guerre dispendieuse pour la protection de toutes les parties de votre vaste empire. *Dans ces circonstances, VOTRE PEUPLE du Bas-Canada s'estime heureux d'avoir pu s'acquitter d'une obligation que lui imposaient le devoir et la reconnaissance.*"

Il y a dans cette adresse une triste anomalie bien difficile à comprendre ; car les sentiments que la Chambre d'Assemblée y exprime sont en désaccord, en opposition flagrante avec ses actes, d'autant plus qu'on s'attendait alors à une rébellion ; mais le clergé, comme toujours, prêcha la soumission et le respect aux autorités constituées. Le gouverneur publiait alors une proclamation dans laquelle il disait : " Canadiens, rapportez-vous en à ceux que vous consultiez autrefois avec attention et respect, aux chefs de votre église, qui ont occasion de me connaître : ce sont là des hommes d'honneur et de connaissances."

Enfin, il accusait ouvertement certains membres de s'être rendus coupables de trahison ou de sédition. Il pria les curés de faire " les plus grands efforts pour empêcher les mauvais effets des actes incendiaires et trahis ; et il enjoignait strictement à tous les magistrats, capitaines de milice, officiers de paix et autres bons sujets de sa Majesté de chercher diligemment à découvrir, tant les auteurs que les éditeurs et dissiminateurs d'écrits méchants, séditieux et trahis, et de nouvelles fausses, tendant à enflammer les esprits et troubler la paix et la tranquillité publique."

Voilà dans quelle position singulière et difficile se trouvait la province de Québec. C'est alors qu'éclata la guerre de 1812.

Tout le monde connaît les traits de bravoure et d'héroïsme de cette guerre et surtout la victoire éclatante et incroyable que 300 Canadiens commandés par le colonel de Salaberry, remportèrent à Chateauguay où ils culbutèrent plusieurs milliers d'Américains placés sous le commandement du général Hampton.

Nouveaux Spartiates aux Thermopyles et gloire de la nation, quand est-ce que vos enfants ingrats et sans mémoire vous élèveront un mausolée ? Ces mêmes fils, qu'ils soient nés dans une chaumière ou dans un palais, se font gloire et honneur de publier et de redire au coin du feu ce combat glorieux à leurs arrière-petits-enfants. Puisqu'il en est ainsi et à l'exemple de Sparte, élevons donc enfin un monument à la mémoire du Léonidas canadien, le brave colonel de Salaberry et à celle de ses 300 Spartiates.

L'auteur de cet ouvrage historique étant lui-même le fils de l'un des Voltigeurs, ces braves de 1812, a cru ne tirer aucune vanité personnelle, en reproduisant ici la nécrologie qui va suivre, écrite en 1866 par *La Minerve*, fait qui prouve que lorsque l'occasion se présente, le journalisme, guidé par un sentiment noble et élevé, s'empresse toujours de signaler ceux qui ont pris part à la glorieuse bataille de Chateauguay :

“ Nous regrettons d'apprendre la mort du lieutenant-

colonel Maximilien Globensky, arrivé à St-Eustache le 16 juin courant, à l'âge de 74 ans et deux mois.

“ Né le 15 avril 1792, il avait par conséquent 20 ans lorsqu'il entra au service comme lieutenant dans le bataillon des “ Voltigeurs Can diens ” en 1812, sous le commandement du colonel de Salaberry. Il assista à plusieurs batailles, entre autres à celles d'Ormstown, Lacolle et Chateauguay où il se distingua toujours par sa bravoure.

“ Le lendemain de la bataille de Chateauguay, il fut envoyé en députation auprès du général Hampton, commandant de l'armée américaine, à qui il apprit, au grand étonnement de celui-ci, la nationalité et le petit nombre de ceux qui, la veille, avaient mis les Américains en déroute. Il était décoré de deux médailles et il reçut la demi-paie jusqu'à sa mort. Il conserva l'ardeur militaire jusqu'à sa mort et offrit ses services au gouverneur-général pour lever un bataillon, d'abord lors de l'affaire du Trent, et *tout dernièrement encore*, lorsqu'au mois de mars dernier, on s'attendait à une invasion féniennne.

“ Ses funérailles ont eu lieu le 19 courant, au milieu d'un grand concours de personnes qui s'y étaient rendues, malgré le mauvais temps, en si grand nombre que l'église était littéralement remplie.

“ Le colonel Globenski est mort après une maladie de quelques semaines seulement, soufferte avec les sentiments de résignation la plus chrétienne.

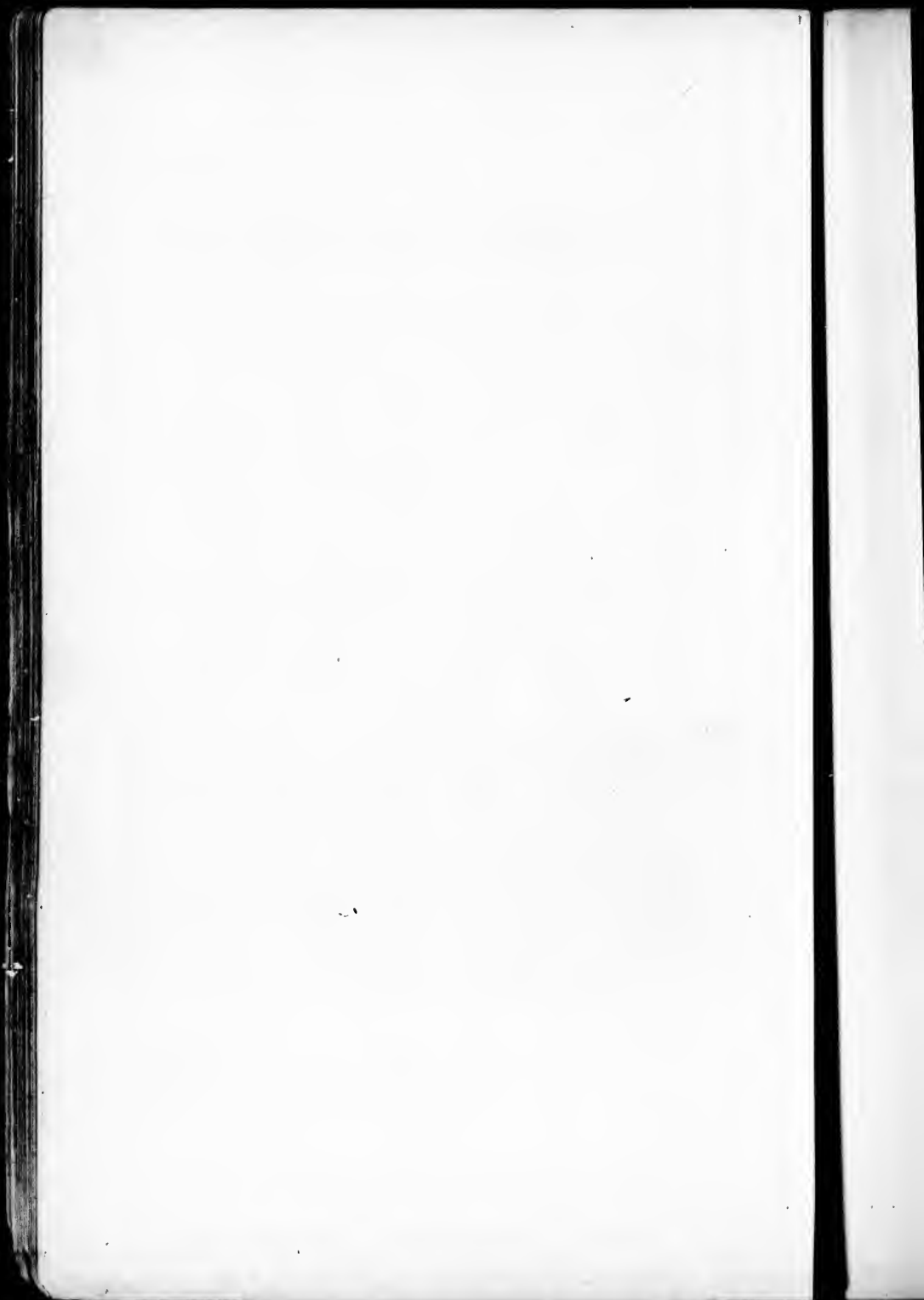
“ Nous avons perdu en lui le dernier survivant des braves Voltigeurs de 1812.”



Artotypic, Brevetée.

G. E. Desbarats & Cie.

LIEUT. COLONEL MAXIMILIEN GLOBENSKY
ÂGÉ DE 72 ANS.



Cette nécrologie n'eût jamais été reproduite, si la mémoire de mon père n'eût pas été plus tard injustement attaquée.

Mon père fut en 1812, comme plus tard, dévoué et attaché au colonel de Salaberry, car pour lui le vainqueur de Chateauguay était un second Napoléon, une espèce de dieu. Il fut toujours aussi, dans la suite, l'ami intime de sa famille. Combien de fois n'a-t-il pas manifesté son vif mécontentement contre l'ingratitude des Canadiens et des autorités gouvernementales, parce qu'ils n'élevaient point un monument au colonel de Salaberry. Dans un moment où il parlait de la bataille de Chateauguay devant plusieurs personnes, il ajouta : "Si ceux qui n'étaient pas nés lorsque nous nous battions à Chateauguay, et qui sont aujourd'hui au timon des affaires, avaient assez de grandeur d'âme et de patriotisme pour apprécier le dévouement de 300 soldats, qui étaient décidés de se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de livrer le chemin à l'armée américaine, ils auraient honte de leur apathie, et ils élèveraient un monument au héros de Chateauguay et une pierre commémorative à ses compagnons d'armes." *

Après cette courte digression, je reviendrai à l'enchaînement de mon récit.

En 1814, un bill pour rendre les juges en chef et les juges du Banc du Roi inhabile à siéger au Conseil

* Depuis que ce qui précède a été écrit, un monument a été élevé à Chambly.

Législatif, fut pour la première fois introduit dans l'Assemblée et adopté. Le Conseil refusa de le prendre en considération "parce qu'il était imparlementaire, sans exemple, une usurpation de la prérogative de la Couronne et une infraction des droits et privilèges de la Chambre-Haute."

En 1815, M. Louis-Joseph Papineau fut élu Orateur.

En 1819, la Chambre prétendait qu'elle avait sur le gouvernement le droit indubitable de déterminer l'appropriation et la distribution des deniers nécessaires au maintien des officiers publics. Quelques membres auraient voulu que les subsides fussent votés par chapitre, laissant au gouvernement la latitude de distribuer l'argent aux officiers ; mais les partisans du vote par *item* l'emportèrent.

Il y avait donc encore en 1819 des dissensions continues entre la Chambre-Haute et la Chambre-Basse du Parlement ? Preuve, c'est que la Chambre-Haute adopta la résolution suivante : "Que le Conseil Législatif a incontestablement le droit constitutionnel d'avoir une voix dans tout Bill d'aides ou de subsides, etc.—" Que le dit droit s'étend à l'adoption ou au sujet de tout Bill de subsides, et qu'aucune appropriation ne peut être faite légalement sans le concours du Conseil Législatif.—" Que le Conseil Législatif ne procédera sur aucun Bill faisant des appropriations d'argent qui n'auront pas été recommandées par le Représentant du Roi.—" Que le Conseil Législatif ne procédera sur aucun Bill d'appropriation de la liste civile, contenant des spécifications

par chapitres, ou par item, ni à moins qu'elle ne soit accordée pour le temps de la vie du roi."

En 1822, l'Angleterre crut que le seul remède à apporter au mal dont se plaignaient tous les partis opposés, tant du Bas-Canada que du Haut-Canada, était l'Union des deux Provinces en un seul gouvernement. Les Anglais de Montréal prévoyant à l'aide de ce moyen (l'Union) l'anglicisation des Canadiens, accueillirent favorablement ce projet ; mais les Canadiens, craignant que leurs institutions, leurs lois et leur langue fussent menacées, s'y opposèrent énergiquement. MM. L. J. Papineau et John Neilson furent chargés d'aller porter en Angleterre la pétition des seigneurs, magistrats, membres du clergé, officiers de milice, etc., etc., contre l'Union. M. J. Stuart porta celle des fauteurs de ce projet. Le parlement provincial fut réuni en 1823 sous la présidence de M. Vallières de Saint-Réal, qui remplaça M. Papineau partant pour l'Angleterre.

Cette Union projetée fut rejetée presque unanimement par l'Assemblée, et par le Conseil Législatif avec une majorité de 4 voix seulement. Ce projet d'acte d'Union, après avoir été discuté en Angleterre, fut rejeté même avant la présentation des Requêtes, et MM. Papineau et Neilson revinrent immédiatement au Canada. Dans ce même Parlement de 1823, la Chambre guidée et entraînée par M. Papineau, fut sur le point de refuser de voter le Bill des subsides. L'historien Bibaud dit que M. P. pineau fit le discours le plus virulent peut-être qui eût été prononcé dans l'enceinte de l'Assemblée depuis qu'elle

était en existence. L'Orateur, M. Vallières de Saint-Réal, s'éleva énergiquement, éloquemment et avec succès contre une proposition si imprudente. Et ce Bill des subsides fut adopté à la majorité d'une seule voix, voix prépondérante de l'Orateur.

En 1824, les élections furent favorables au parti de M. Papineau, qui était opposé au gouvernement impérial et à l'administration coloniale.

En 1825, M. Papineau fut réélu Orateur contre M. Vallières. En cette année de 1825, le Bill des subsides fut voté, et chacun croyait que les dissensions qui existaient entre la Chambre d'Assemblée et le gouvernement allaient disparaître, mais elles reparurent avec beaucoup plus d'intensité en 1826.

N'ayant pas la prétention de faire ici un cours d'histoire, je ne parlerai point de toutes les difficultés et animosités que firent surgir le Bill des subsides et celui de la milice, dissensions qui provoquèrent une charge à fond par lord Dalhousie contre la Chambre d'Assemblée, parce qu'elle refusa en 1826 de voter de nouveaux subsides. Cette sortie violente du gouverneur contre l'Assemblée indisposa on ne peut plus la majeure partie de ses membres, et irrita davantage tous ces hommes déjà trop prévenus et mécontents. Le pays était très agité et on s'attendait à un soulèvement, à une rébellion. Bibaud, dans son histoire du Canada, dit que la presse française se porta à des excès, à des violences injustifiables; entre autres remarques, il fait celle-ci : " Si l'on y transcrivait des propositions évi-

demment vraies, c'était pour et au moyen de commentaires amphigouriques, les faire regarder comme fausses ou inapplicables au Canada ; si quelques écrits lumineux, ou pour mieux dire raisonnables paraissaient quelque part, comme à la dérobée, ou s'efforçait aussitôt d'en accabler les auteurs sous le poids de grands mots vides de sens, de phrases inintelligibles, ou exclamations ridicules, des épithètes injurieuses” Plus loin il ajoute : “ A force de répétitions non contredites, on devait réussir à faire regarder comme vrais des principes faux, vus comme tels, au premier coup d'œil. On put par ces moyens parvenir à faire regarder l'agitation bruyante et tumultueuse de l'été de 1827 comme nécessaire, et cela pour soutenir les prétentions insoutenables de la majorité de la Chambre d'Assemblée, c'est-à-dire de faire intervenir le peuple pour décider des questions dont il ne pouvait ni individuellement, ni collectivement être le juge compétent. Il n'appartient nullement à la masse du peuple de décider sommairement, et sans examen préalable, des questions abstraites de droits légaux, de principes constitutionnels, de privilèges et de prérogatives, dont souvent la décision demande l'étude, la réflexion et la lumière des plus habiles gens de loi. Si un corps constitué par le peuple s'est mis dans le tort, c'est vainement, selon nous, qu'il appelle le peuple à son aide, pour le mettre dans le droit. Quoi qu'il en soit, l'agitation de 1827 fut telle, ou plutôt, les gazettes canadiennes la firent paraître telle, qu'on put lire dans les journaux des Etats-Unis des articles intitulés : “ Troubles en

Canada," et qu'on y crut les Canadiens prêts à se rebeller." Le même historien ajoute : " Des jeunes gens bien intentionnés sans doute, épris de l'amour de leur patrie et de leurs compatriotes ; mais encore sans expérience, s'étaient jetés à corps perdu dans la carrière politique. Dans leur enthousiasme patriotique, ils devaient, en passant les bornes de la modération et de la prudence, se fourvoyer et égarer ou mener trop loin, ceux qui les voulurent suivre."

Une pétition rédigée par la Chambre d'Assemblée et signée par les mécontents, dans laquelle on accusait Lord Dalhousie et son gouvernement, fut déposée au pied du trône. Des pétitions opposées furent aussi signées et expédiées en Angleterre. Ces pétitions diverses partirent à la fin de janvier 1828, mais l'agitation entretenue par la presse ne cessa de continuer, dit Bibaud :

" Des orateurs, ou des journalistes comme ceux qui alors étonnèrent nos oreilles, ou éblouirent nos regards, auraient pu mettre en feu toute la Grèce. Pour réprimer, régler l'enthousiasme des jeunes gens, diminuer la violence des partis, les hommes modérés n'avaient point d'organe public ; presque partout l'exaltation politique avait *gagné les devants* et comme dit un auteur modéré : " Lorsque la presse est livrée à la folie des partis, il y a *despotisme sur la pensée* : alors la médiocrité haineuse et violente usurpe la place du talent, et le génie qui n'est plus compris, abandonne le sceptre de l'éloquence aux déclamations populaires et au lieux communs des sectaires." M. Bibaud ajoute : " Le gouverneur avait

reçu et continuait à recevoir, de différents endroits, des adresses approbatives de sa conduite, et désapprobatives de celle de la majorité de la Chambre d'Assemblée. Il était dit dans celle de Berthier : " que si les avantages nombreux que la province aurait dû retirer de la sagesse de l'administration de Son Excellence, ne s'étaient pas réalisés, il fallait l'attribuer aux prétentions insoutenables de la Chambre d'Assemblée, et à sa persévérance dans une marche opposée à la prérogative de la Couronne, ainsi qu'au caractère et à la dignité de son propre corps."

Dans le Bas-Canada, dit le même historien, la licence de la presse, aidée de celle de la parole, avait donné lieu à quelques voies de fait, particulièrement dans le comté des Deux-Montagnes.

La réponse aux pétitions adressées en Angleterre fut que Sa Majesté ordonnait de prendre sans délai les mesures propres à s'enquérir sur le sujet auquel il était fait allusion dans les pétitions.

Le Secrétaire d'Etat pour les colonies introduisit dans la Chambre des Communes la question des pétitions, et je citerai quelques fragments du discours du ministre des colonies, prononcé à ce sujet : " Il n'est pas nécessaire d'exposer de quelle manière et sous quelles circonstances il s'est élevé des différends entre la législature locale et le gouvernement de la colonie. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada réclame le droit d'appropriier le revenu permanent *item par item*, c'est-à-dire le droit de décider quelles branches du service public ou des établissements

judiciaires seront rémunérées et quelles portions de ce fonds les fonctionnaires recevront.

“ De l'autre côté, on maintient et, selon moi, d'une manière incontestable en loi, que la couronne possède sur ce revenu le pouvoir discrétionnaire d'en faire les distributions, pourvu que ce soit pour les fins prévues par le Statut. Les prétentions de la Chambre d'Assemblée sont déraisonnables ; car c'est ainsi qu'il les faut appeler en autant qu'elles sont contraires à la loi, et subversives de tous les principes d'un gouvernement constitutionnel, et elle a manqué en refusant d'approprier une partie quelconque du revenu considérable dont elle a le contrôle, à moins que l'appropriation du revenu permanent de la Couronne ne lui fût aussi concédée. Tel est l'état du différend, entre le gouvernement et la Chambre d'Assemblée. Une de ses conséquences malheureuses, a été la nécessité où s'est trouvé le représentant du Roi d'approprier des fonds pour les services nécessaires de la Colonie, sans la sanction de la législature coloniale, et il n'est pas étonnant que, pressé par la nécessité, un gouverneur prenne tous les moyens qui dépendent de lui pour maintenir la tranquillité du pays commis à ses soins. Il n'a été approprié, de cette manière irrégulière, que ce qui était absolument nécessaire pour le maintien du gouvernement. Toutes les améliorations ont été arrêtées. . . . et si le pays n'est pas tombé dans un état d'anarchie, c'est que le représentant du Roi a su soutenir convenablement son gouvernement. Le temps est venu d'appeler l'intervention du parlement

pour faire cesser ces dissensions. Tout le monde doit être persuadé qu'il ne convient nullement que le représentant du Roi et l'établissement judiciaire pour l'administration de la justice criminelle, dépendent, quant à leurs salaires, des jugements variables d'une assemblée populaire. Le système que voudrait établir la Chambre d'Assemblée canadienne est incompatible avec l'indépendance et la dignité du représentant du Roi et des juges criminels. La liste civile établie, le reste serait laissé à la disposition libre de la législature locale."

Un comité spécial fut nommé pour s'enquérir de l'état du gouvernement civil du Bas-Canada et faire rapport à la Chambre.

Le comité spécial dans son rapport aux communes, avec la majorité d'une seule voix, exprima l'opinion : " Que les Canadiens d'extraction française ne doivent être aucunement troublés dans la jouissance de leur religion, de leurs lois et de leurs privilèges. Que puisque le droit d'approprier le revenu provenant de l'acte de 1774, appartenait à la Couronne, le comité était préparé à dire que les vrais intérêts des provinces seraient mieux consultés, si la recette et la dépense de tout le revenu public étaient placées sous le contrôle de la Chambre d'Assemblée. Que la majorité des membres du Conseil Législatif ne soit pas composée de personnes en place sous le bon plaisir du gouvernement ; quant aux juges, à l'exception du juge en chef seul, il aurait mieux valu pour eux de ne pas s'être immiscés dans les affaires de la Chambre."

Ce rapport ne fut ni rejeté, ni adopté par la Chambre des Communes, mais on promit aux pétitionnaires que les suggestions seraient prises en considération et mises à effet aussitôt que possible.

MM. Neilson, Viger et Cuvillier écrivirent alors au Canada pour laisser savoir aux pétitionnaires que le rapport était favorable aux intérêts des Canadiens-Français, mais de ne pas se réjouir et de ne pas heurter les sentiments de personne.

Cependant les accusations portées contre Lord Dalhousie n'avaient pas été approuvées par le roi, et ses ministres firent savoir que les prétentions de la Chambre d'Assemblée étaient insoutenables.

Dans les commentaires de Bibaud, il est dit : " S'il y avait des Canadiens qui pouvaient se réjouir, c'étaient ceux qui auraient peut-être signé la pétition de Québec par rapport aux abus réels, dont elle demandait la réforme, mais qui avaient refusé de signer celle de Montréal : ceux-là (les Canadiens de Québec) n'avaient jamais été persuadés que c'était avec des assertions vagues, des résolutions tranchantes, encore moins au moyen d'une agitation populaire, qu'il fallait lutter contre les ministres britanniques et leurs jurisconsultes, qui raisonnaient, qui invoquaient, citaient et expliquaient la loi, de la *lettre* de laquelle il n'est pas permis de s'écarter, sous le système anglais de jurisprudence ; ils n'avaient pas demandé que Lord Dalhousie fût disgracié par son souverain, pour avoir exécuté ses ordres et obéi à ses instructions ; ils ne s'étaient pas attendus que le gouverne-

ment de la métropole concéderait à notre Chambre d'Assemblée le contrôle absolu de tout le revenu provincial, avec la faculté d'en empêcher l'appropriation sans se réserver une liste ci ille, permanente ou quelque chose d'équivalent, pour assurer à ses employés dans la colonie une rémunération régulière ; ils croyaient que le rapport du comité spécial des communes n'a été ce qu'il était qu'à la majorité d'une voix. Dans ces sortes de contestations, ce n'est pas le nombre de voix ou des signatures qui doit l'emporter, mais la solidité des raisons."

A cette même époque, il s'était élevé de vives altercations entre Lord Dalhousie et la Chambre d'Assemblée, à propos des lois de milice, qui provoquaient d'un côté des désobéissances et de l'autre des censures.

Lord Dalhousie ayant été plus tard nommé au commandement en chef dans les Indes, il fut remplacé par Sir James Kempt.

Des adresses signées par le clergé, par les citoyens de Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Québec furent présentées à l'occasion du départ du gouverneur, félicitant son Excellence et exposant les torts de la Chambre d'Assemblée.

Sir James Kempt arriva au Canada en septembre 1828, époque où les mécontentements commençaient à se calmer. M. Perrault disait alors : " qu'on s'était démené, qu'on avait harangué, résolu, pétitionné *plus violemment* que les circonstances ne l'exigeaient." Les jour-

naux prêchaient alors la modération et prirent un ton plus convenable, quoiqu'il restât un germe d'animosité entre les deux partis.

A l'ouverture du parlement en novembre 1828, le secrétaire de son Excellence disait entre autres choses dans son message, " que les statuts passés dans les 14e et 31e année du règne de Sa Majesté ont imposé aux lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, le devoir d'approprier les produits du revenu accordé à Sa Majesté par le premier de ses statuts ; et que tant que la loi n'aura pas été changée par la même autorité par laquelle elle a été passée, Sa Majesté n'est pas autorisée à mettre le revenu sous le contrôle de la législation."

La Chambre en réponse à cette partie du message, adopta la résolution suivante : " Que cette Chambre a remarqué avec peine, qu'il est possible d'insérer de la partie de ce message qui a rapport à l'appropriation du revenu, que l'on semblerait persister *dans les prétentions* annoncées au commencement de la dernière administration, quant à la disposition d'une grande partie du revenu de cette province, etc., etc. . . ."

Dans une note de M. Bibaud, contenant cette résolution, il est dit : " Ceux qui s'exprimaient d'une manière si inconvenante devaient savoir que l'acte de la 14e année de Geo. III, chap. 88, avait été déclaré être en force par toutes les autorités de la métropole ; ils venaient d'être informés que cet acte n'avait pas été révoqué dans la dernière session du parlement impérial, et ils n'auraient jamais dû ignorer que la constitution, ou la législation

Britannique ne permet à personne, pas même au roi, d'aller à l'encontre de la lettre de la loi."

Sur diverses demandes réitérées, faites par la Chambre au gouvernement pour obtenir des informations ou ses secrets, le même historien dit : "On aurait pu croire que cette réponse (du gouvernement) mettrait fin à la disposition *inquisitive*, ou curieuse de la Chambre. La session de 1829 fut plus extraordinaire peut-être que toutes celles qui l'avaient précédée, par les airs qu'elle se donna, par les pouvoirs qu'elle s'arrogea et par l'esprit qui l'anima.

"Que la détermination était toujours prise d'avance ; que la modération et la conciliation furent toujours dans la minorité, quoique la minorité ne fût pas toujours modérée, on comprendra que l'esprit dont nous parlons est l'esprit de parti. La session de 1829 fut une session d'enquêtes partiales et vindicatives. M. Papineau déclama quelquefois aussi longuement qu'inutilement."

En parlant de la session de 1830, le même historien dit : "La session de 1830 fut moins bruyante que sa devancière. Quand nous disons moins bruyante que celle de 1829, nous entendons qu'il ne résulta pas au dehors un aussi grand éclat de bruit qu'elle put faire au dedans, car, dans le fait, l'esprit de parti et de vengeance y fit preuve d'expérience et de progrès : flamboyant dans les paroles du docteur Labrie, il parut chaud et véhément dans les discours de M. Viger et sa chaleur porta M. Papineau à déclamer plus chaudement et plus fréquemment que jamais contre la dernière administration,

contre le pouvoir exécutif, et contre le pouvoir judiciaire quels qu'ils soient, tellement que ses plus constants admirateurs ne purent s'empêcher de lui en faire des reproches. La virulence des discours de M. Papineau, leur fréquence commençait à déplaire aux plus chauds partisans de la toute-puissance populaire."

Le même historien, en terminant son histoire du Canada qui comprend le récit des événements qui sont arrivés jusqu'à l'année 1830 inclusivement, fait la remarque qui suit : "Notre beau pays avait été troublé, une partie de notre intéressante jeunesse avait été détournée d'occupations utiles, de l'application aux études nécessaires à son avenir par une malheureuse question de finances qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire ni perdre ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la Province."

Lord Aylmer fut celui qui en octobre 1830 remplaça le gouverneur Kempt, c'est-à-dire dans un temps où il était fort difficile de concilier les esprits et de faire disparaître les dissensions qui existaient alors entre la Chambre d'Assemblée, le Conseil Législatif et le pouvoir exécutif.

Afin d'abrèger mon travail et de ne pas fatiguer le lecteur en lui présentant des faits historiques qu'il connaît peut-être mieux que moi-même, je ne citerai que les plus importants qui se passèrent entre 1830 et 1837 et tels qu'ils sont racontés par l'historien Garneau. J'analyserai donc bien brièvement, afin d'arriver aussitôt que possible aux événements de St-Eustache en 1837.

EXTRAITS EMPRUNTÉS

A

L'HISTOIRE DU CANADA

PAR GARNEAU

Lord Aylmer ouvrit les Chambres à la fin de janvier 1831, et les informa que les ministres, sur la question des subsides, abandonnaient le contrôle de tous les revenus, excepté le revenu casuel et territorial, c'est-à-dire composé des biens des jésuites, des postes du roi, des forges St-Maurice, du quai du roi, des droits de quint, des lods et ventes, des terres et des bois. Le tout ne se montait qu'à environ £7,000 par année, et le gouvernement se le réservait, parce qu'il ne provenait point des taxes, mais directement des douanes de la Couronne, pour une liste civile de £19,000 votée pour la vie du roi.

Cette réserve loin d'être exorbitante, paraissait assez raisonnable, elle devait diminuer d'importance de jour en jour par suite du progrès du pays et de l'augmentation de ses richesses. Cependant la Chambre refusa de l'accepter.

Le lendemain, M. Bourdages, secondé par M. Lafon-

taine, proposa de refuser les subsides jusqu'à ce que tous les revenus publics, sans exception, fussent mis sous le contrôle de la Chambre ; les juges exclus du Conseil ; le Conseil Législatif et l'Exécutif entièrement réformés, et les terres de la Couronne concédées en franc-alleu roturier et régies par les lois françaises. Mais cette proposition parut prématurée et fut rejetée par 50 voix contre 19.

La loi des juges avait été adoptée par la Chambre et transmise au Conseil. Le gouverneur pria la Chambre de voter le salaire du chef du gouvernement, du secrétaire civil, du secrétaire provincial, du procureur et du solliciteur général. Ces salaires, ceux des juges, avec quelques pensions et d'autres petites sommes, formaient une liste civile de £19,000. Cette demande fut discutée en comité général ; le comité se leva sans adopter de résolution, ce qui équivalait à un rejet. Jamais, comme on l'a dit, la Chambre n'avait fait une faute aussi grave. Mais déjà une influence funeste l'emportait au-delà des bornes de la prudence. Les dernières élections avaient changé le caractère de ce corps. Un grand nombre de jeunes gens avaient été élus. Ils portèrent dans la législature leurs idées exagérées et excitèrent encore les chefs, qui avaient plutôt besoin d'être retenus, après la longue lutte qu'ils venaient de soutenir, que d'être poussés vers d'autres hasards.

Malgré certaines concessions, l'excitation ne discontinuait point.

C'est au milieu de ces discordes qu'eut lieu à Montréal l'élection d'un membre. Il y eut des rixes ; les troupes

tirèrent sur le peuple, tuèrent trois hommes et en blessèrent deux.

On tint des assemblées publiques en différents endroits de la province. La paroisse St-Charles, qui paraissait s'être attribué l'initiative dans cette nouvelle manière de discuter les questions politiques, donna l'exemple. On voulait imiter, disait-on, l'Irlande ; mais une fois en mouvement, il fut impossible de s'arrêter. Le parti anglais eut aussi des assemblées, et passa des résolutions d'une tendance contraire à celles de St-Charles. Lord Aylmer était alors tout-à-fait soulevé contre la Chambre et les Canadiens.

Le gouverneur parla avec modération aux Chambres, lorsqu'elles se réunirent de nouveau en 1832 et il passa en revue les sujets qui devaient les occuper.

Il fut résolu par la Chambre, après un mois de délibération et une division de 34 contre 26, de présenter une nouvelle adresse au roi pour le prier de rendre le Conseil Législatif électif. Le Conseil Législatif, ne pouvant plus se contenir devant les attaques de l'Assemblée, vota à son tour une adresse à l'Angleterre en opposition à celle des représentants du peuple.

Les Chambres furent prorogées le 4 avril, après une session de près de 5 mois.

M. Nelson, voyant l'entraînement de la majorité des représentants, s'était séparé de M. Papineau. Plusieurs Canadiens influents et membres de la Chambre en avaient fait autant, comme MM. Quesnel, Cuvillier et quelques autres. Ces hommes éclairés, dont l'expérience et le jugement avaient un grand poids, reconnaissaient toute

la justice des droits réclamés par la majorité, mais ils craignaient de risquer dans une lutte passionnée ce qui avait déjà été obtenu. Lord Goderich avait fait des concessions et des réformes dont il fallait lui tenir compte.

M. Papineau, en se séparant de tant d'hommes sages pour se lancer dans une lutte contre l'Angleterre, se chargeait d'une bien grande responsabilité.

Le Parlement s'assembla de nouveau le 7 janvier 1834. Le gouverneur pria l'Assemblée de reprendre la question des finances sans délai, afin que l'Angleterre pût s'occuper de ce qu'elle aurait à faire.

Plusieurs membres voulaient cesser tout commerce avec le Conseil Exécutif et passer sur le champ à la considération de l'état de la Province. M. Bourdages, toujours à la tête des hommes les plus avancés, fit en vain une proposition dans ce sens.

Cependant, le jour qu'on avait fixé pour la considération de l'état de la Province arrivait : c'était pour cette occasion que M. Papineau avait préparé le tableau des griefs dont nous avons parlé tout à l'heure. En arrivant à la Chambre, il l'avait communiqué aux membres de son parti. On s'était réuni à diverses reprises chez M. Bédard, député du comté de Montmorency, afin de les discuter et d'y faire les changements jugés nécessaires. Un autre député, M. Morin, avait été ensuite chargé de les mettre sous forme de résolutions. Dans la dernière session, M. Bédard et quelques-uns de ses amis avaient paru vouloir se détacher de M. Papineau.

Pour ramener le parti de Québec à ses vues, celui-ci consentit à modifier quelques-unes des résolutions, et

pour flatter l'amour-propre de M. Bédard, à les laisser proposer par lui. Les débats durèrent plusieurs jours. M. Papineau fit un discours dans lequel il s'abandonna à un enthousiasme républicain.

M. Nelson proposa en amendement aux résolutions de M. Bédard, « que comme la dépêche du ministre des colonies du 9 juillet 1831, en réponse aux adresses de la chambre du 17 mars précédent, contenait une promesse solennelle du ministre de coopérer avec la chambre au redressement des principaux abus, c'était le devoir de la chambre de travailler dans l'esprit de cette dépêche, à la paix, au bien-être et au bon gouvernement du pays suivant la constitution ; que la dépêche du bureau colonial communiquée le 14 janvier dernier, confirmait les mêmes dispositions ; que l'on devrait s'occuper de l'amélioration du pays, de l'occupation des terres, des lois de propriété, de l'indépendance des juges, de l'administration de la justice, de la responsabilité des fonctionnaires, des comptes publics et de la réduction de toutes les charges inutiles. »

« Les résolutions de M. Bédard portent atteinte, dit M. Nelson, à l'existence du conseil législatif, d'un corps constitué comme l'assemblée par l'acte de 1791, elles mettent en accusation le gouverneur en chef, qui forme une autre branche de la législature, elles refusent de subvenir aux dépenses de la Province, et comportent un acte injurieux contre la mère-patrie, c'est-à-dire contre son secrétaire colonial. Il n'est pas nécessaire de dire que je ne puis voter pour ces résolutions. »

“ Je crains, ajouta M. Quesnel, qu'en nous adressant

à l'Angleterre pour demander un changement à notre constitution, nous ne l'obtenions pas et que notre démarche n'entraîne des conséquences désastreuses pour le pays. En Angleterre on n'a jamais voulu convenir des vices de notre constitution ; pense-t-on qu'aujourd'hui on soit plus facile ? Je ne le crois pas.

“ J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire. Si elles n'excitent pas de trop grands troubles, il en résultera au moins une grande réaction. Je souhaite sincèrement que mes prévisions ne s'accomplissent point ; je désire me tromper. Quoique je ne partage point l'opinion de la majorité de cette Chambre, si elle obtient le bien réel et durable du pays par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité. Je regretterai de n'avoir pas eu, comme eux, assez d'énergie pour braver le péril et pour entreprendre une chose que je regarde comme dangereuse ou du moins comme très incertaine. Si au contraire mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Je dirai : Ce sont sans doute les meilleures intentions qui ont guidé la majorité de la Chambre. Et l'on ne me verra point m'unir avec ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu de mauvais desseins. Voilà ce qui fera ma consolation.”

L'amendement de M. Nelson fut rejeté par 36 voix contre 24. MM. Cuvillier, Quesnel et plusieurs autres Canadiens firent partie de la minorité. Après des débats prolongés et très ardents, les résolutions qui ont

porté depuis le nom de "92 résolutions" furent passées à une grande majorité.

M. Morin fut chargé d'aller remettre à M. Viger, à Londres, les pétitions basées sur ces résolutions et adressées au Parlement Impérial.

Le Conseil Législatif vota des adresses contraires à celles de l'Assemblée, et pria l'Angleterre de maintenir la constitution intacte.

Après avoir voté des fonds pour l'éducation, les institutions charitables, les chemins et les améliorations intérieures, les représentants, laissant de côté la liste civile, commencèrent à s'en retourner chez eux. Le gouverneur ne les voyant plus en nombre dans la Chambre, prorogea la session en disant que puisqu'on en avait appelé au parlement Impérial, chaque parti devait se soumettre à son autorité suprême ; qu'il croyait nécessaire de déclarer que le langage des 92 résolutions était si contraire à l'urbanité et à la modération bien connues des Canadiens, que ceux qui savaient le véritable état des choses, ne pourraient s'empêcher de croire qu'elles ne fussent le fruit d'une excitation extraordinaire et générale.

Les 92 résolutions et l'ajournement prématuré des Chambres ne laissèrent plus de doute sur la gravité de la situation.

Pendant que l'on débattait toutes ces questions en Angleterre, les comités de district siégeaient toujours en Canada ; ils correspondaient en même temps avec nos agents et passaient résolutions sur résolutions pour

exciter le peuple à prendre une attitude qui pût imposer. Le comité central de Montréal reçut une lettre de M. Roebuck, où il était dit : Il vaut mieux, j'en conviens, combattre que de perdre toute chance de se gouverner soi-même ; mais nous devons assurément essayer tous les moyens avant de prendre la résolution de recourir aux armes.

Il conseillait ensuite de réveiller le peuple, de ne point reculer d'un pas devant les principes, et déclarait qu'on n'aurait de bon gouvernement que quand on se gouvernerait soi-même et qu'on se serait défait du Conseil Législatif.

La suite des événements fera voir si ces conseils étaient bien sages.

Les Anglais, joints à quelques Canadiens, avec M. Nelson et M. Walker à leur tête, formaient alors à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, des associations constitutionnelles par opposition aux comités des partisans de la Chambre. Ces associations signèrent des pétitions au roi, et elles chargèrent MM. Nelson et Walker d'aller les déposer au pied du trône. La première chose que fit la Chambre en se réunissant le 21 février 1835, fut de protester contre les remarques que le gouverneur avait faites en ajournant la dernière session, et de faire biffer son discours du procès-verbal. C'était proclamer les hostilités.

Le gouverneur n'avait rien de décisif à communiquer sur les affaires. La Chambre siégea deux fois par jour pour finir la session plutôt. Les débats furent la répé-

tition de ce qu'on avait déjà dit tant de fois. La Chambre continua M. Roebuck dans sa mission d'agent, et vota une adresse après de longues discussions. C'est au sujet de cette adresse que la majorité se divisa une seconde fois.

M. Bédard, qui ne suivait depuis deux ans la majorité qu'à *contre-cœur*, osa dire enfin que l'adresse contenait un refus péremptoire de tout ce que le gouverneur demandait, et qu'il ne pouvait l'appuyer.

M. Bédard proposa divers amendements, qui furent soutenus par un tiers de la Chambre. Cette scission dans la majorité devait s'agrandir de jour en jour. Elle fut regardée dès le premier instant par les hommes extrêmes comme une défection. Enfin, le gouvernement impérial décida d'envoyer plusieurs commissaires au Canada pour faire une enquête sur les lieux.

Leurs instructions disaient, d'après Garneau, que le Conseil Législatif ne pouvait être changé, et ordonnait à la commission de refuser formellement la proposition de la Chambre de renvoyer cette question à des conventions du peuple.

Quant aux subsides, les revenus de la Couronne ne pouvaient être abandonnés sans une liste civile suffisante pour le soutien de l'Etat. L'administration des terres de la Couronne resterait entre les mains du Conseil Exécutif. Les juges accusés subiraient leurs procès devant le Conseil Législatif, ou devant le roi aidé du comité judiciaire du Conseil Privé. La commission était chargée de faire rapport sur la tenure des terres, sur les biens du Séminaire de St-Sulpice, sur l'éducation, sur la distribu-

tion des droits de douane entre les deux Canadas. Elle pouvait interroger des témoins et des documents écrits. Elle allait au Canada pour remplir une mission de conciliation et de paix, il fallait donc qu'elle évitât de paraître user d'un pouvoir odieux et nouveau.

En recevant les plaintes de tous les partis, la politesse, l'urbanité et le respect devaient caractériser sa conduite envers toutes les classes ; elle devait se mettre en relation avec elles, exprimer ses propres opinions avec bienveillance, observer les actes des assemblées publiques et les relations sociales ordinaires, étudier les écrits politiques et la littérature périodique, faire des enquêtes en différents endroits du pays et garder le plus grand secret sur ses conclusions.

La commission arriva à Québec à la fin d'août. Le Conseil de Ville, qui n'avait pas voulu présenter ses hommages le jour de l'an 1834 à Lord Aylmer, et que celui-ci avait à son tour refusé de recevoir l'année suivante, présenta une adresse aux commissaires. Lord Gosford reçut chez lui quelques jours après et se montra très gracieux, mais chacun était sur ses gardes. Les membres libéraux du Conseil et de la Chambre se réunirent au commencement de septembre aux Trois-Rivières pour s'entendre sur la conduite à suivre devant la commission. Ceux du district de Québec ne jugèrent pas à propos d'y aller. La division entre ce district et ceux des Trois-Rivières et de Montréal devenait plus grande de jour en jour. Gosford chercha par tous les moyens à captiver la bienveillance des Canadiens. Il invita MM. Papineau et Viger à dîner chez lui ; il visita

les classes du Séminaire, et laissa tout le monde enchanté de sa politesse. Il donna un grand bal le jour de la Ste-Catherine, anniversaire fêté par les Canadiens, et ses prévenances pour Mme Bédard attirèrent tous les yeux et indiquèrent avec quel zèle il remplissait le rôle dont l'Angleterre l'avait chargé. Le 1er septembre 1836, il donna une nouvelle commission de juges de paix et y ajouta beaucoup de Canadiens. Le Conseil Législatif, qui comptait déjà parmi ses membres plusieurs Canadiens marquants, comme MM. Joliette, de Rocheblave, Debartz, Viger, Malhiot, et autres, fut augmenté par MM. Hertel, de Rouville, de Salaberry, Dionne, Harwood, Lacroix, de Bleury et autres. Cette nouvelle nomination avait été faite par Lord Gosford, afin d'apaiser l'anarchie et faire acte de bonne volonté et d'estime envers les Canadiens. Enfin, la place du juge Kerr destitué, parut destinée à M. Bédard, celui-là même qui avait proposé les 92 résolutions. Ces faits, ces bruits portés, grossis de bouche en bouche augmentaient les espérances, lorsque les Chambres s'ouvrirent le 27 octobre. L'Association constitutionnelle de Québec avait présenté une adresse au gouverneur la veille, pour le prier de ne pas avancer d'argent sans le consentement des trois branches de la Législature. C'était recommander au gouverneur de ne rien payer sur l'ordre seul des représentants.

Lord Gosford adressa un long discours aux Chambres. Après avoir parlé de beaucoup de choses, il finit par déclarer que les Canadiens pouvaient être assurés qu'on ne toucherait point à leurs institutions sociales et ajouta : « Je dirai aux Canadiens, observait-il, à ceux qui sont

d'origine française comme à ceux d'origine britannique :
Considérez le bonheur dont vous pourriez jouir sans vos
dissensions. Issus des deux premières nations du monde,
vous occupez un beau et vaste pays, possédant un sol
fertile, un climat salubre et l'un des plus grands fleuves
du monde, qui amène jusqu'à votre ville les navires de la
mer la plus éloignée. »

En réponse au discours du trône, la Chambre refusa
de reconnaître la Commission. Les discours qui furent
prononcés dans cette circonstance, ne furent qu'un écho
ou une interprétation des 92 résolutions.

Les choses allaient de mal en pis et un journal disait
à cette époque : « Ce n'est qu'avec des idées et des prin-
cipes d'égalité que l'on peut aujourd'hui gouverner en
Amérique. » Si les réformes que les Canadiens deman-
daient n'étaient pas accordées, fallait-il se les faire donner
de vive force, en levant l'étendard de l'insurrection, ou
fallait-il négocier ? Ils auraient alors comparé leurs forces
à celles de l'Angleterre et pesé les chances de succès.

Mais, malheureusement, le chef du parti de Québec
allait recevoir une charge de juge de Lord Gosford, qui
laissait entrevoir d'autres faveurs aux Canadiens. Cette
nomination fut regardée, dans l'agitation où étaient déjà
les esprits, comme un appât pour corrompre et pervertir
les cœurs. La majorité de la Chambre fut entraînée par
l'influence de M. Papineau. La nomination de M. Bédard,
formellement annoncée, excita les esprits.

La dernière lutte entre le Conseil Exécutif et l'Assem-
blée eut lieu au sujet des subsides. Les débats durèrent
deux jours. La plupart des membres prirent la parole.

M. Morin proposa d'accorder des subsides pour six mois. M. Vanfelson proposa en amendement douze mois avec les arrérages ; MM. Papineau, Lafontaine, Taschereau, Drolet, Rodier, Berthelot parlèrent contre l'amendement ; MM. Viger, Caron, de Bleury l'appuyèrent.

L'amendement de M. Vanfelson fut rejeté par 40 voix contre 27. Le Conseil rejeta la liste civile de six mois, ce qui amena presque aussitôt la prorogation du Parlement. Lord Gosford qui était extrêmement blessé du peu de succès de sa mission, dit qu'il ne voulait pas prédire toutes les conséquences qui résulteraient de cette conduite.

Ce dénouement porta l'effervescence des esprits au plus haut degré, et on s'ajourna.

L'agitation devenait sérieuse dans beaucoup de comtés ; elle finit par inquiéter le gouverneur qui publia une proclamation dans le mois de juin 1837, pour mettre le peuple en garde contre les écrits et les discours propres à séduire. Sans se laisser intimider par cet avertissement, M. Papineau descendit jusqu'à Kamouraska, en compagnie de MM. Girouard, Lafontaine et Morin ; il fit des discours à l'Islet et à St Thomas, où le Dr. Taché, alors partisan exalté, avait monté quelques têtes parmi les cultivateurs. Quelques temps après on pendit le gouverneur en effigie, et des bandes d'hommes armés rôdèrent dans le comté du Lac des Deux-Montagnes.

Partout enfin l'on s'agita pour appuyer ou les 92 résolutions ou le gouvernement, dont les amis se réunirent à leur tour pour lui promettre leur appui et pour s'opposer au parti du mouvement.

Les associations constitutionnelles de Québec et de Montréal tinrent des assemblées très nombreuses ; beaucoup de gens s'y étaient ralliés parce qu'ils étaient convaincus qu'il y avait folie à lutter contre l'Angleterre.

Malgré les troubles qui éclatèrent, les Chambres furent convoquées pour le 10 août. Lorsqu'elles s'assemblèrent, le gouverneur pria les représentants du peuple de faire eux-mêmes l'assignation du revenu, que la métropole ferait sans doute sans eux s'ils s'obstinaient dans leurs premières résolutions. Cette nouvelle tentative ne put ébranler la majorité des membres qui, dans leur obstination fatale, votèrent une adresse pour protester contre les recommandations contenues dans le rapport des commissaires.

Cette adresse fut présentée au gouverneur le 26 août. Le parlement fut prorogé aussitôt après par une proclamation, dont M. Papineau trouva une copie sur son siège à son retour dans la salle des séances. Ces faits avaient achevé de convaincre Lord Gosford que les partisans de ce chef populaire voulaient une république, et qu'ils se servaient de l'animosité créée chez les Canadiens par les attaques violentes et injustifiables de la minorité, pour maintenir leur influence.

Personne n'ignore les événements qui arrivèrent après la prorogation des Chambres. Des assemblées, des discours révolutionnaires se succédèrent sans interruption dans les villes et les campagnes, pour faire appel aux armes. Partout on fit des préparatifs de guerre.

Les têtes exaltées de Montréal résolurent de s'adresser aussi au congrès des États-Unis pour demander le com-

merce libre. Petit à petit les hommes du mouvement augmentèrent ainsi de hardiesse jusqu'à inquiéter les gens paisibles qui crurent devoir faire des démonstrations en sens contraire. Le colonel Hertel, qui commandait un bataillon de milice de 1500 hommes dans le comté des Deux-Montagnes même, ce centre d'agitation, écrivit au gouvernement que ses soldats étaient pleins de loyauté et prêts à obéir à ses ordres au premier appel qui serait fait ; mais le grand nombre, ne voyant pas encore de véritables dangers, désirait laisser le gouvernement se tirer comme il le pourrait de ces difficultés. Lorsqu'ils apprirent cependant qu'il y avait eu résistance ouverte à St-Denis et à St-Charles, ils sortirent de leur neutralité pour appuyer le gouvernement, et les Canadiens à Québec, à Montréal, à Berthier, à la Rivière-Ouelle, à Kamouraska, à Lotbinière, à Portneuf, à Champlain, aux Trois-Rivières et dans presque tous les comtés du pays, lui présentèrent des adresses et se rallièrent à lui.

Les menaces qui furent faites en différents endroits, engagèrent le pouvoir à donner des armes aux hommes faibles, afin d'assurer le maintien de l'ordre.

Ce fut alors que l'évêque de Montréal, monseigneur Lartigue, adressa un mandement dont il sera parlé plus loin, mandement qui eut un grand retentissement dans le pays, mais qui n'eut cependant pas l'effet de modérer l'enthousiasme outré des chefs de la rébellion.

Un corps de troupes anglaises, sous le commandement du colonel Gore, qui devait faire sa jonction à St-Charles avec le colonel Witherall, fut arrêté à St-Denis

le 22 novembre 1837 par le Dr Nelson. M. Papineau se trouvait là.

Le succès de la bataille qui allait s'engager était si incertain, que le Dr Nelson engagea M. Papineau à ne pas y prendre part : " Ce n'est pas ici, lui dit-il, que vous serez le plus utile, nous aurons besoin de vous plus tard. " Aussi M. Papineau ne parut pas dans cette bataille.

M. Carrier dans son ouvrage sur l'insurrection du Bas-Canada publie la note suivante touchant la présence de M. Papineau à St-Denis :

" Maintes fois on a discuté la question de savoir si M. Papineau s'est enfui du camp de bataille, de son propre mouvement ou sur l'ordre de M. Nelson. Les difficultés survenus plus tard entre ces deux chefs ont fait avancer des assertions contradictoires ; mais si les renseignements que nous tenons d'un partisan dévoué de M. Papineau, qui a subi la peine de la déportation, sont vrais, il n'y a point de doute que M. Papineau s'est enfui de la demeure du Dr Nelson qui, tout en voulant conserver les jours de M. Papineau, lui avait enjoint de rester dans sa maison où il ne courrait aucun danger. "

Le colonel Witherall, qui n'avait pas opéré sa jonction avec le colonel Gore, fut la cause de la retraite de ce dernier qui abandonna le champ de bataille aux insurgés. La marche du détachement du colonel Witherall avait été retardée par le mauvais état des chemins et parce que les ponts sur les rivières avaient été coupés. Cette colonne, qui venait de Chambly, était composée de 330 hommes, de 2 pièces de canon et de

quelques cavaliers. Ne trouvant pas le colonel Gore au lieu fixé, il continua sa route et atteignit les retranchements des insurgés le 20 novembre. Ils étaient défendus par plusieurs centaines d'hommes, la plus part sans armes, dit Garneau, et ils étaient commandés par T. S. Brown qui prit la fuite avant l'attaque.

Les insurgés avaient deux pièces de canon. Les rebelles répondirent avec vigueur au feu des troupes ; mais ils ne purent résister, et l'infanterie anglaise massacra un grand nombre d'insurgés. Le nombre des morts dépasse 100, celui des blessés fut considérable.



L'INSURRECTION A ST-EUSTACHE

La rébellion était donc étouffée dans le sud, et le district de Montréal, qui comprenait alors le comté des Deux-Montagnes, fut mis sous la loi martiale. Le peuple, dit Garneau, commença enfin à s'assembler dans les comtés, dans les villes et dans les paroisses, pour protester contre l'insurrection. Un dernier parti, venant des Etats-Unis, avait été pris ou dispersé à Four Corners, sur la frontière, près du lac Champlain. Il ne restait plus qu'un point à soumettre sur les rives gauches du St-Laurent, c.-à.-d. St-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes.

Après avoir donné un aperçu des griefs justes et exagérés, vrais et supposés que les représentants du peuple eurent à reprocher, en maintes circonstances, aux autorités gouvernementales, je reproduirai en entier l'ouvrage historique du feu Messire Jacques Paquin, ancien curé de St-Eustache, qui fut le témoin oculaire de tous les événements douloureux dont le village de St-Eustache a été le théâtre.

Avec la bienveillante permission des membres les plus rapprochés de la famille Paquin, j'ai cru être agréable et utile à mes lecteurs, en l'insérant littéralement et fidèlement, dans toute sa forme et teneur, d'autant plus que cet ouvrage est aujourd'hui peu connu, fort rare et très précieux au point de vue de l'histoire. Il est intitulé comme suit :

JOURNAL HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS



SAINT EUSTACHE,

PENDANT LA RÉBELLION DU COMTÉ DU LAC DES DEUX-
MONTAGNES

*Depuis les soulèvements commencés à la fin de novembre,
jusqu'au moment où la tranquillité fut
parfaitement rétablie.*

Deus ultionem Libere egit,
Super ipsos in oculis tonubit,
In malitia eorum disperdet eos.

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

MONTREAL:
PUBLIÉ PAR JOHN JONES.

1838.



AVANT-PROPOS.

Ce petit journal à l'époque où les rebelles des paroisses voisines commencèrent à se montrer à St-Eustache, renferme les divers événemens qui s'y passèrent pendant que les rebelles tinrent leur camp dans ce village et ceux qui eurent lieu jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

On trouvera dans ce journal un grand nombre de faits intéressans inconnus jusqu'ici au public ; la plupart de ces faits sont de nature à prouver que les habitans de St-Eustache ne sont pas aussi coupables qu'on a pu généralement le supposer, et que l'esprit de rébellion est loin d'être aussi fortement enraciné dans le cœur des Canadiens en général, que certaines personnes ont voulu le faire croire.

Ces faits offrent aussi des preuves frappantes de la conduite noble et généreuse de Sir John Colborne et des soins bienfaisans de Son Excellence et de ses délégués pour rétablir la paix.

Enfin ce petit journal jettera de la clarté sur bien des sujets sur lesquels le public n'a pu former que des conjectures et n'a entendu que des bruits vagues, et l'auteur espère qu'il ne sera pas sans utilité pour ses compatriotes.

JOURNAL HISTORIQUE, &c.

DIMANCHE 26 novembre. — C'est au 26 novembre 1837 que l'on peut fixer le commencement des troubles sérieux : jusqu'à cette époque il n'y avait eu que des bruits vagues, des menaces sourdes et des essais inutiles de soulèvement. Ce jour-là, pendant la grand'messe, des courriers arrivés en toute hâte de Ste-Scholastique vinrent jeter l'épouvante parmi les constitutionnels de St-Eustache, dont plusieurs prirent la fuite à l'instant même et allèrent se réfugier à Montréal, où ils semèrent l'épouvante qui s'était emparée d'eux et où ils répandirent les bruits les plus effrayans. Plusieurs d'entre eux assurèrent qu'une armée considérable de rebelles s'avancait sur la Rivière du Chêne pour s'emparer du village et de là marcher sur Montréal. Ces nouvelles leur recevaient une teinte assez forte de probabilité de la conduite des gens du sud et de la disposition bien connue des habitans de St-Benoit et des environs, portèrent le trouble dans la ville alors peu rassurée, et tinrent ses habitans dans des alertes continuelles.

Les 27 et 28. — Pendant ces deux journées, les insurgés s'occupèrent à parcourir les côtes de Ste-Scholastique et St-Eustache, pour épouvanter ceux qui n'étaient point de leur parti, désarmer les uns et forcer les autres par la crainte à marcher avec eux. Le village de St-Eustache fut pendant ces deux journées dans des alarmes continuelles ; à chaque instant quelqu'un venait annoncer que les rebelles, nombreux et en armes, arrivaient au village pour en prendre possession et forcer et piller les maisons de ceux qui leur étaient opposés.

Le 29. — Le mercredi, pendant que M. le curé de St-Eustache était à table dans son presbytère où M. Tur-

cotte, curé de Ste-Rose, venait d'arriver, plusieurs personnes se précipitèrent toutes effarées dans la maison, pour prévenir les prêtres qu'un courrier venait d'arriver à toute bride, et qu'il assurait que les rebelles le suivaient de près, se dirigeant sur le village et désarmant sur leur route tous ceux qu'ils soupçonnaient de n'être pas favorables à leurs projets. Ce courrier était M. Eustache M'Kay, du Petit Chicot, concession de St-Eustache. Partout sur son passage il avait donné l'alarme et il jeta une telle épouvante dans le village que dans un instant les rues se remplirent d'une foule curieuse et effrayée ; chacun s'interrogeait, se consultait, se questionnait, et au milieu de ce trouble et de cette confusion, les nouvelles grossissaient rapidement et avec elles la terreur. Dans l'instant même plusieurs familles entières partirent pour la ville, fermant leurs maisons et les abandonnant toutes meublées, pour mettre leurs personnes en sûreté. D'autres constitutionnels allèrent se cacher dans les paroisses voisines.

Au milieu de la confusion qui régnait dans le village, arrivèrent deux émissaires du Grand Brûlé, et leur arrivée augmenta encore le désordre. Ces deux émissaires étaient MM. Féréol Peltier, avocat, de Montréal, et Camille Dumouchel, de St-Benoît. Ils ne parurent faire aucune attention au mouvement qui se faisait dans le village ; cet état de choses leur semblait sans doute naturel ; ils s'arrêtèrent un instant chez M. W. H. Scott, M. P. P., et de là gagnèrent tranquillement la demeure du Dr. Chénier. M. Eustache M'Kay se rendit bientôt au presbytère et vint y répéter lui-même les nouvelles qu'il avait déjà répandues dans le village. Il était pâle et agité. Sa figure témoignait une violente colère. Il était armé d'un sabre et de deux pistolets, qu'il nous montra en disant qu'avec ces amis-là il se souciait peu des patriotes ; il partit aussitôt pour Montréal où il entra dans les rangs des volontaires qui plus tard accompagnèrent les troupes à St-Eustache, dans l'expédition du nord.

Sur le soir, en effet, une partie des bandes dont M. M'Kay avait annoncé l'arrivée, entra dans le village et se répandit dans les tavernes. Les insurgés s'y enivrèrent bruyamment, et cette nuit-là même, suivis des gens de St-Eustache qui partageaient leurs opinions, ils se rendirent dans les diverses côtes de la paroisse de St-Eustache, frappèrent à toutes les portes, et arrachèrent les habitans à leur sommeil paisible et les forcèrent à les suivre sans leur dire même où ils voulaient les conduire.

Le 30.—Le lendemain, à la pointe du jour, ils se trouvèrent ainsi réunis auprès de la montagne du Lac, au nombre de trois ou quatre cents, la plupart d'entre eux tous déconcertés et se demandant mutuellement ce qu'on voulait faire d'eux.

Les chefs principaux de ces premiers mouvemens étaient le Dr. Chénier, du village de St-Eustache, depuis longtemps bien connu par son patriotisme outré, par ses emportemens et la véhémence extraordinaire des harangues révolutionnaires qu'il prononçait à chaque assemblée, et un M. Girod, venu de l'isle Ste-Thérèse, vis-à-vis Varennes, au comté du Lac des Deux-Montagnes pour travailler au soulèvement. C'est ici peut-être le lieu de dire quelques mots sur cet individu. Amury Girod, se disant né en Suisse, arriva dans le pays, il y a environ dix ans. Il prétendait avoir passé une partie de sa jeunesse dans une école modèle d'agriculture, et être ensuite entré au service mexicain où il avait, dit-il, occupé le grade de lieutenant-colonel de cavalerie. Il parlait assez couramment l'espagnol, l'anglais, l'italien, le français et l'allemand. A Québec, il fut accueilli par M. Perrault, protonotaire, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme modèle : Girod n'y fit rien que des dettes et en partit bientôt débiteur insolvable et ingrat de son bienfaiteur. En sortant de Québec, il chercha à s'établir sur les propriétés de M. Debartzch, à St-Charles ; mais celui-ci ne se soucia pas d'un pareil hôte. Girod se rendit à Varennes, y fut accueilli comme patriote par le Dr. Duchesnois, et après quelque temps de séjour, épousa

la belle-sœur de celui-ci, fille de M. Ainse, seigneur de l'Isle de Ste-Thérèse. Depuis lors, il a toujours vécu sur la terre de son beau-père, située dans l'isle. Là, il s'est occupé continuellement à travailler à divers ouvrages politiques, à composer des discours pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haïssaient, mais n'osaient le brusquer. Lui-même haïssait cordialement Papineau et la plupart de ses amis ; souvent en secret il écrivit contre eux ; mais il les flat-
tait au dehors parce qu'il espérait qu'ils feraient une révolution et qu'il comptait alors se procurer une place avantageuse. Il était d'un caractère à la fois haut et rampant, dur, brutal même dans ses paroles ; sans cesse en querelle avec tous ses voisins, et n'ayant aucun ami. Dans les derniers temps il prit une part fort active dans les troubles. Voyant qu'il ne pouvait soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit de soulever la paroisse de la Pointe-aux-Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les enfans de la Liberté et le Doric Club. Il fut un des auteurs de l'assemblée et un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent, et que Papineau quitta Montréal, pour se sauver dans le sud, il passa par l'isle Ste-Thérèse et y vit Girod. Sans doute il le chargea d'aller dans le nord seconder les efforts que d'autres allaient faire dans le sud, car immédiatement Girod se rendit au comté du Lac des Deux-Montagnes, y prit le titre de général en chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les mouvemens qui eurent lieu. Les lecteurs excuseront sans doute cette courte digression sur le génl. Girod ; l'auteur a cru devoir tracer cette petite esquisse, quoique bien imparfaite, sur un homme qui a joué un rôle important dans cette histoire. Revenons aux faits du 30 novembre.

Girod et Chénier conduisirent les individus qu'ils avaient ainsi ramassés jusqu'au fort des sauvages, à la mission du lac. Là ils visitèrent les magasins du gouvernement, en enlevèrent de force des munitions et des fusils. Ensuite ils se rendirent à la maison de la mission, entrèrent dans la cour et les appartemens, et malgré la vive résistance de Messire Dufresne, supérieur de la mission, ils enlevèrent un canon appartenant aux missionnaires, et transportèrent toutes leurs prises à St-Benoît.

Girod et Chénier firent de vains efforts pour engager les sauvages à prendre parti pour eux et à leur livrer deux canons et d'autres armes qui se trouvaient en leur possession et qui leur appartiennent ; les sauvages se montrèrent si bien déterminés à défendre leurs propriétés que les insurgés n'osèrent les attaquer. Girod eut une longue entrevue avec le chef sauvage, et il s'établit entre eux un dialogue fort curieux, dans lequel le sang-froid et le bon sens de l'enfant de la nature triomphèrent des ruses et de la violence du chef rebelle.

Le 1er décembre.—Le vendredi, premier jour de décembre, le Dr. Chénier, accompagné d'un nommé François Guérin, se rendit au presbytère de St-Eustache et demanda hardiment à Messire Paquin, curé de la paroisse, s'il voulait lui livrer les clefs du couvent nouvellement construit auprès de l'église, et qui n'était pas encore occupé par les sœurs. M. Paquin s'y refusa, en disant que l'honneur et son devoir lui défendaient également de le faire ; le Dr. s'emporta alors, s'empara par violence des clefs du couvent et y établit le camp des insurgés composé de quelques individus de la paroisse et d'un grand nombre d'étrangers.

Le 2 déc.—Pendant toute cette journée et celle du lendemain, les insurgés s'occupèrent à visiter et à fouiller les maisons du village et des environs, et en enlevèrent tout ce qu'ils purent y trouver de munitions, d'armes et de provisions pour nourrir les individus du camp. Dans la soirée du 2, il pouvait se trouver au

camp environ 60 personnes ; W. H. Scott, M. P. P., s'y rendit, accompagné de M. Emery Féré. Depuis long temps M. Scott cherchait à s'éloigner du parti de la violence, et à ramener les individus à un patriotisme plus modéré ; il parla ce jour-là avec tant de sens et de vérité que presque tous ceux qui se trouvaient au camp, les armes à la main, se retirèrent. Il n'y resta que les plus violens, et ceux-ci étaient tellement irrités contre M. Scott parce qu'il avait occasionné cette désertion, qu'ils le menaçèrent de le tuer s'il ne voulait pas se mettre à leur tête. M. Scott s'y refusa absolument. Les insurgés envoyèrent alors chercher du secours au Grand Brûlé et s'emparèrent, cette nuit même, de M. Emery Féré, qu'ils constituèrent leur prisonnier ; ils lui permirent cependant de se retirer au presbytère jusqu'au lendemain.

Le 3.—Le trois décembre, après la grand'messe, on convoqua une assemblée au couvent ; M. Scott y fut amené de force ; on l'obligea de se prononcer sur ses opinions et ses intentions ; quoiqu'il fût effrayé par les menaces qu'on lui avait déjà faites et celles qu'il entendait murmurer autour de lui, il persista avec fermeté dans ses sentimens de la veille. Quelques personnes de l'assemblée vinrent au presbytère demander des conseils. Elles reçurent celui de suivre l'avis de M. Scott, de se retirer paisiblement chez elles et d'obéir à un ordre du commandant général Sir John Colborne, dont on venait d'afficher la proclamation à la porte de l'église, promettant protection à tous ceux qui ne prendraient pas les armes et qui demeureraient paisibles chez eux. M. Desèves, vicaire de St-Eustache, fit la lecture de cette proclamation à quelques habitans qui se trouvaient à la porte de l'église. Tous ces divers incidens firent une grande sensation sur les esprits. Il se trouvait alors à St-Eustache quelques jeunes gens venus de Montréal pour soulever les habitans du nord, et qui y travaillaient de toutes leurs forces ; ces agitateurs étaient messieurs Richard Hubert et Féréol Peltier, Jean Bap-

tiste Brien et deux frères du nom de Lorimier. Les deux premiers étaient venus aussitôt après la première affaire qui eut lieu dans le sud entre les troupes et les insurgés, annoncer que les patriotes étaient vainqueurs, que les troupes étaient en déroute sur tous les points et presque entièrement détruites, et qu'il n'en restait aucune pour venir attaquer le nord.

Ces quatre jeunes gens firent tous leurs efforts pour dissiper l'impression produite par la lecture de la proclamation, les conseils du curé et le discours de M. Scott, et pour retenir dans le camp tous ceux qu'ils y avaient réunis. Mais ils ne purent y réussir ; malgré tous leurs efforts, tous leurs discours incendiaires, le camp se vida si bien que le soir il n'y restait pour le garder qu'un jeune homme de seize à dix-sept ans. On voulut le faire sortir du couvent pour en fermer les portes, mais il s'y refusa, en disant que les gens du Grand-Brûlé devaient venir ce soir-là même occuper le camp, ce qui eut lieu en effet ainsi qu'il l'avait annoncé.

Le soir, après vêpres, M. Turcotte, curé de Ste-Rose, vint souper au presbytère. Il y donna des nouvelles du massacre et de la dispersion des rebelles dans le sud. MM. Paquin et Desèves, de concert avec M. Turcotte, croyant cette occasion favorable pour engager le Dr. Chénier à se désister de son entreprise, le firent prier de se rendre au presbytère. Il y vint aussitôt. Dans ce moment s'y trouvaient aussi M. W. H. Scott, son frère, M. Neil Scott, de Ste-Thérèse, et M. Emery Féré, beau-frère de Messire Paquin.

Lorsque le Dr. Chénier fut entré, Messire Paquin lui annonça la nouvelle de la défaite de ses partisans dans le sud ; il le pressa de renoncer à ses desseins dangereux ; tous les messieurs présents, ecclésiastiques et séculiers, se joignirent à M. Paquin pour lui faire la même prière, mais il demeura inébranlable. Il prétendit que les nouvelles apportées par M. Turcotte étaient fausses, qu'il venait d'apprendre par un courrier arrivé du Grand Brûlé que les patriotes étaient vainqueurs dans le sud. Il

ajouta que pour lui, sa résolution était invariable, qu'il était déterminé à mourir les armes à la main plutôt que de se rendre ; il alla jusqu'à dire : " qu'autant valait essayer de prendre la lune avec les dents que de chercher à ébranler sa résolution." Malgré toute son opiniâtreté, cependant le Dr. Chénier ne put surmonter une profonde émotion qui s'empara de lui, car de temps en temps de grosses larmes s'échappaient de ses yeux et coulaient malgré ses efforts pour les retenir.

M. Paquin s'étant convaincu qu'il n'y avait rien à gagner avec le Dr. Chénier, prit la résolution de se rendre à Montréal le lendemain avec son beau-frère M. Féré, afin de faire connaître aux autorités les dispositions actuelles des habitans dont le premier feu s'était ralenti et afin de prévenir s'il se pouvait les désordres inévitables, si on en venait à une bataille.

4 décembre.—D'après cette résolution, le lendemain matin, Messire Paquin se disposa à se mettre en route pour Montréal, mais au moment même de son départ on vint lui dire qu'il lui serait impossible de sortir du village. Le Dr. Chénier avait employé toute la nuit à envoyer des émissaires dans les différentes côtes et à ramasser les plus déterminés de ses partisans pour garder le camp qu'il avait établi dans le village. Il avait établi des sentinelles à tous les passages, en sorte que personne ne pouvait sortir du village ni des environs sans un permis signé de sa main. M. Paquin lui demanda un permis de ce genre ; mais il lui fut nettement refusé. Le Dr. se rendit au presbytère, l'épée à la main, pour accompagner son refus de quelques explications, et dit qu'il se croyait obligé de s'opposer à ce voyage qu'il croyait devoir être nuisible à sa cause. M. Paquin eut alors avec lui une conversation longue et animée dans laquelle il insista fortement sur la folie de la conduite du Docteur ; il lui représenta tous les malheurs qu'il allait attirer sur la paroisse : le village serait brûlé et pillé, toute la paroisse saccagée, etc, etc. Après avoir fait une peinture touchante des maux qui allaient fondre sur St-

Eusta
accus
malhe
mon
ordin
qu'ép
être à
donne
" N
non j
prop
tre les
lution
Cet
ves, d
de la
se ren
" Eh l
d'asse
Il fa
se rési
tude c
sort d
ment
pour r
les att
Il ne
une co
nier à
une qu
village,
vexatio
éprouv

Eustache, M. Paquin ajouta avec émotion : “ Je vous accuse devant Dieu et devant les hommes de tous ces malheurs ! ” “ C’est vous, M. le curé, que j’en accuse à mon tour (répondit le Docteur), vous nous avez nui extraordinairement ; vous êtes la cause du refroidissement qu’éprouve la paroisse en ce moment-ci. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l’absolution.”

“ Nous, faire une semblable action (reprit M. Paquin), non jamais, ne l’espérez pas ; ce serait agir contre notre propre conscience, contre les décisions de l’église, et contre les intérêts du gouvernement et du pays. Cette absolution vous damnerait en nous perdant nous-mêmes.”

Cette conversation eut lieu en présence de M. Desèves, du Dr. Brien, de St-Martin, et de plusieurs habitants de la paroisse. M. le curé finit en disant qu’il saurait bien se rendre à Montréal et que personne ne l’arrêterait. “ Eh bien, répondit le Dr. Chénier, s’il n’y a personne d’assez brave pour le faire, moi-même je vous arrêterai.”

Il fallut bien alors renoncer au voyage de Montréal, et se résigner à attendre au milieu de la plus vive inquiétude ce qu’il plairait à la providence d’ordonner sur le sort de St-Eustache. Le Dr. Chénier alla immédiatement rejoindre ses gens et les aider dans leurs efforts pour réunir des partisans et ramasser des provisions pour les attirer.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de donner ici une copie des passes ou permis donnés par le Dr. Chénier à ceux qui voulaient sortir de la paroisse. En voici une qui fut donnée à un honnête homme, menuisier du village, lorsqu’il se retira à Montréal pour se dérober aux vexations journalières que sa loyauté connue lui faisait éprouver. Elle est mot à mot conforme à l’original.

“ Passe à Fleury Tison.

“ 4 décembre 1837.

“ J. O. CHÉNIER, commandant.”

Le 5.—Le lendemain 5 décembre on annonça que des troupes étaient en marche pour venir attaquer les rebelles à la Rivière du Chêne, et qu'elles étaient déjà arrivées à St-Martin. Cette nouvelle jeta l'alarme et ceux qui tenaient le camp au village mirent tout en œuvre pour réunir des partisans. L'on reçut au presbytère la visite de Messire Ducharme, curé de Ste-Thérèse, dans le moment où tout était bouleversé dans la maison et où l'on essayait de sauver tout ce qu'il était possible de sauver.

A une heure après midi, les trois prêtres étaient à table, lorsqu'on sonna le tocsin d'alarme pour avertir tous les insurgés de se réunir. Le bruit s'était répandu que les troupes allaient arriver. Il n'y avait alors dans le camp de la Rivière du Chêne guère plus de 60 hommes, qui se réunirent sur la place qui est devant l'église. Tous ces hommes étaient horriblement pâles et leur figure annonçait une crainte profonde. Messire Ducharme reprit aussitôt le chemin de sa paroisse ; MM. Paquin et Desèves monterent en voiture pour s'éloigner aussi. En traversant la place devant l'église, ils furent arrêtés, mais cependant on leur permit de continuer leur route lorsqu'ils eurent donné leur parole qu'ils ne sortiraient pas des limites de la paroisse. Ces messieurs se retirèrent alors dans une ferme de M. Paquin située au domaine de M. Dumont, à 40 arpens du village.

L'alarme qu'avaient donnée les cloches avait fait réunir un assez bon nombre d'hommes. M. Girod était arrivé du Grand Brûlé et avait pris le commandement en chef. Il parut fort irrité de ce que l'on avait permis aux deux prêtres de quitter le presbytère, et il députa immédiatement trois de ses gens pour les ramener, leur enjoignant expressément de les tuer s'ils refusaient de revenir. Ces trois hommes étaient le fils de Jean-Baptiste Traversis, de la Grande Frenière, et François et Benjamin Cabanna, ses voisins. Ils arrivèrent au domaine, vers neuf heures et demie du soir, armés de fusils et de faux qu'ils avaient transformés en épées. Ils se présentèrent

hardiment devant MM. Paquin et Desèves, et leur trans-
mirent impérieusement les ordres du général Girod. M.
Paquin à qui cette visite était loin d'être agréable, ré-
pondit qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de M. Girod
et ne se rendrait pas à ses ordres ; les émissaires insis-
tèrent fortement pour emmener ces messieurs ; mais ils
se refusèrent absolument à les suivre, et les gendarmes
de Girod furent obligés de retourner seuls auprès de leur
général, qui les reçut fort mal, les accabla de reproches
et d'injures et leur ordonna de repartir sur le champ et
de *tuer les deux prêtres* s'ils refusaient de venir. Les
trois émissaires refusèrent d'obéir à cet ordre.

5 décembre.—La visite des gendarmes de Girod causa
aux deux prêtres une forte impression de terreur, et sans la
parole qu'ils avaient donnée, ils se seraient éloignés d'un
lieu où ils ne se croyaient pas en sûreté. Ils se rassurèrent
cependant un peu en pensant que ces hommes armés
n'étaient venus à la ferme que pour chercher M. Féré son
beau-frère qu'on y croyait caché. Mais le lendemain leurs
inquiétudes devinrent bien plus fortes lorsqu'ils apprirent
de source certaine que les émissaires de Girod avaient
ordre de les tuer s'ils refusaient de marcher, et qu'ils ne
devaient leur vie qu'à un reste de respect que ces hommes
conservaient pour leur caractère de prêtre. MM. Pa-
quin et Desèves firent alors demander la permission de
passer à Ste-Rose ; mais elle leur fut refusée durement
et absolument, et ils durent se résoudre à demeurer dans
la ferme du domaine.

Le 6.—Ce jour fut marqué par l'expédition des insur-
gés qui coupèrent le pont qui se trouve sur la rivière des
Mille-Isles, près Ste-Rose, et qui appartient à M. Por-
teous. Ce pont fut coupé par vingt-cinq hommes envoyés
par Girod ; l'intention de ce chef de rebelles, en com-
mettant cet acte de violence, était d'empêcher ou
de retarder au moins le passage des troupes qui se trou-
vaient à St-Martin et qu'on disait devoir marcher im-
médiatement sur St-Eustache. Le bruit courut aussi à
St-Eustache et dans les environs que les émissaires

de Girod avaient aussi coupé le beau pont de l'Abord à Plouffe, appartenant à M. Lachapelle, mais ce bruit était semé à dessein par Girod pour rassurer ses partisans. Il eut bien désiré sans doute couper cette voie de communication, mais ses gens n'osèrent avancer jusques-là ; car ils surent que le pont était gardé par des troupes de Montréal et que les habitans de St-Martin prêteraient main forte à ces troupes. Ce jour-là, un nommé Xavier Grignon, habitant du Grand-Brûlé, concession de St-Eustache, se rendit à la ferme de M. Paquin et rassura les deux prêtres sur ce qui les concernait personnellement.

Le 7 déc. — Le sept, M. Paquin qui avait été fortement indisposé la veille, ne se trouva pas encore en état de se rendre au village. M. Desèves y alla seul pour dire la Ste. messe ; il fut surpris de voir que les gens, loin de l'insulter ou de chercher à le mortifier aucunement, se rendaient en foule à l'église pour y assister au St. Office. Il y avait alors grand nombre de personnes réunies au village. A l'issue de la messe, M. Desèves s'étant rendu au presbytère y reçut la visite de M. Girod, qu'il ne connaissait pas encore et auquel, par conséquent, il fit peu d'attention alors. Le presbytère était rempli d'individus qui venaient sans cérémonie s'y faire servir à manger aux dépens de M. le curé dont on avait saisi toutes les provisions. Quelqu'un des habitans avertit M. Desèves qu'il avait devant lui le général Girod ; celui-ci s'avança alors, et se présentant avec toute la politesse dont il était capable, engagea la conversation avec M. Desèves. Il s'informa de la santé de M. Paquin et annonça son intention de lui rendre visite.

En effet, quelques instans après, il se rendit à la ferme de M. Paquin avec M. Desèves et le Dr Masson, de St-Benoît. Il s'y présenta fort poliment et commença par faire des excuses sur la grossièreté de *quelques-uns de ses gens* qui étaient venus chercher MM. Paquin et Desèves pendant la nuit. Il ignorait sans doute que les deux prêtres étaient informés qu'en cette occasion l'on

avait agi d'après ses ordres, et qu'il avait même ordonné de tirer sur eux s'ils faisaient résistance ; car il rejeta cette violence sur la confusion inséparable d'un rassemblement d'hommes indisciplinés et assura qu'il n'y avait pris aucune part. Cette visite eut pour effet cependant de rassurer parfaitement M. Paquin et son vicaire.

Le 8.—Le lendemain, jour de la conception de la Vierge et fête d'obligation parmi les catholiques, M. Paquin se trouvant mieux, les deux prêtres se rendirent ensemble au presbytère. La grand'messe fut chantée comme à l'ordinaire, et un grand nombre de personnes y assistèrent. Depuis la veille, il y avait au moins 1500 hommes au village, et à chaque instant il en arrivait de nouveaux, de tous côtés. L'office de l'après-midi eut lieu aussi à l'heure accoutumée et un nombre considérable remplissait l'église. A partir de ce jour-là, les deux prêtres se rendirent régulièrement au village, y dirent la messe, y passèrent la journée sans être nullement inquiétés, et le soir ils quittaient le village pour se rendre à la ferme de M. Paquin.

Le 9.—Les insurgés faisaient alors du pillage leur principale occupation ; ils allaient dans toutes les fermes, mettaient à contribution tous ceux qui ne marchaient pas avec eux, et de gré ou de force, s'emparaient de ce qu'ils avaient de mieux en bétail, chevaux, voitures, etc. Le neuf décembre, ils prirent *vingt-six bœufs* chez un seul habitant, M. Kempton, de Ste-Thérèse. En allant à cette expédition, ils s'arrêtèrent chez un habitant de la Grande Côte de la Rivière du Chêne et exigèrent qu'il leur prêtât ses chevaux pour amener leur butin ; cet homme, nommé Benjamin Lefebvre, craignant que ses chevaux ne fussent maltraités, voulut les suivre et les conduire lui-même. Sa présence à cet acte de pillage fut la cause que plus tard il fut emprisonné.

Le 10.—Le dix était un dimanche ; les offices Divins eurent lieu comme à l'ordinaire ; l'église et ses ministres ne reçurent aucune insulte, mais on ne vit guère aux offices que les individus qui formaient le camp de St-

Eustache ; les autres n'osaient paraître au village, car dès qu'ils y paraissaient, ils étaient saisis et retenus de force pour augmenter le camp. Déjà, à cette époque, un grand nombre d'habitans de la paroisse de la Rivière du Chêne avaient pris la fuite et s'étaient retirés dans les bois où ils restaient de peur d'être emmenés de force au camp de St-Eustache. En certains endroits, ils étaient jusqu'à 50 ou 60 réunis ensemble, et se cachant des insurgés pour ne pas prendre part à leurs excès.

Ce dimanche-là, à l'issue de la messe, Girod fit à *ses gens* un discours véhément dans lequel il s'éleva avec beaucoup de force contre les désordres que commettaient ses troupes. Ces désordres étaient en effet extrêmes. La plupart de ces soldats de nouvelle fabrique ne reconnaissaient d'autre loi que leurs désirs, s'emparaient des boissons fortes qu'ils trouvaient chez les marchands et s'enivraient du matin au soir ; souvent même ils ne se contentaient point de piller des boissons, ils enlevaient les meubles et tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, et lorsqu'ils étaient dans l'ivresse, ils accompagnaient le pillage des insultes les plus grossières. Le *Général* Girod s'éleva avec fureur contre ces désordres ; il fit emprisonner trois des plus coupables, les menaça de les faire fusiller et les livra à une cour martiale. Il défendit expressément de rien prendre sans son ordre. Comme quelques-uns de ses gens murmuraient et semblaient dire qu'ils avaient le même droit de piller que lui, il entreprit de justifier les pillages qu'il ordonnait lui-même ; il dit que ce qu'il faisait était nécessaire dans les circonstances actuelles, que sa situation de général l'autorisait à prendre ce que le service exigeait, mais que tout serait payé par la suite. Il défendit de rien prendre à l'avenir sans un billet signé par les autorités patriotiques. En effet, depuis cette époque, lorsque les chefs envoyaient piller, ils avaient coutume de donner un reçu ou reconnaissance, valable lorsque le gouvernement provisoire serait définitivement établi.

Les efforts du général Girod pour établir la discipline

parmi ses soldats de nouvelle fabrique eurent peu d'effets. Ces hommes ne reconnaissaient aucune règle, et se croyaient maîtres de faire tout ce qui leur plaisait. C'est ainsi qu'ils entendaient la liberté du patriotisme ; souvent on les voyait passer dans le village en petites bandes de cinq ou six, portant sur l'épaule de vieux fusils rouillés et en mauvais ordre, coiffés d'un bonnet bleu qui leur tombait au milieu du dos, ayant à la bouche un vieux tronçon de pipe noir et enfumé et jetant d'énormes bouffées de tabac. Ils avaient ordinairement de grosses mitaines de cuir, étaient habillés d'étoffe et marchaient lourdement, et souvent chancelaient par l'effet de la boisson. Jamais leurs chefs ne cherchèrent à leur apprendre aucune évolution militaire, jamais ils ne leur firent faire aucun exercice pendant qu'ils restèrent au camp de St-Eustache. Ces gens étaient toujours dans l'oisiveté et ne s'occupaient qu'à piller, boire, manger, danser et se quereller. Les chefs, sachant que l'abondance et la bonne chair étaient les seuls moyens de les retenir, avaient amassé des provisions considérables, et l'on assure que ces provisions étaient suffisantes pour les nourrir pendant tout l'hiver.

Tous ces malheureux étaient dans la sécurité la plus complète et ne s'attendaient nullement à être attaqués dans leur camp. Les chefs avaient soin de les entretenir dans leur erreur, en leur assurant qu'on n'oserait venir leur faire la guerre, que les insurgés du sud étaient victorieux sur tous les points, et que ces soldats de St-Martin n'étaient que des volontaires auxquels on avait fait endosser l'habit militaire pour effrayer les habitans. Ils leur disaient chaque jour que, dès que les insurgés se montreraient, ils remporteraient la victoire et prendraient Montréal sans tirer un seul coup de fusil. Par ces contes et mille autres semblables, ils attiraient à leur camp un grand nombre d'habitans, qui, ne redoutant aucun danger, venaient jouir de la bonne vie que le camp leur offrait ; car pour les garder à St-Eustache on les gorgeait de viandes et de boissons, et en outre on donnait

tous les jours à chaque homme une livre de bœuf qu'il pouvait envoyer à sa famille. Les soldats du nouveau camp s'habillaient et se chaussaient aussi par le pillage, dévastant pour cela les magasins de tous les marchands et en enlevant tout ce qui pouvait leur être utile. Outre tous ces avantages, les chefs promettaient encore à leurs soldats de leur donner bientôt le choix des plus belles terres ; ils leur promettaient aussi l'abolition des dîmes et des rentes seigneuriales.

Ces promesses et la vie que l'on menait au camp avaient attiré un grand nombre d'habitans de Ste-Thérèse et de St-Jérôme ; il n'y en avait là qu'un très petit nombre de St-Eustache, et ceux de St-Benoît n'y venaient qu'en passant, ayant chez eux aussi un autre camp qu'ils gardaient ; ils n'étaient restés à St-Eustache que le temps nécessaire pour forcer les habitans des environs à se mettre sous les ordres de Girod, et dès qu'ils virent celui-ci entouré d'un nombre suffisant de soldats ils retournerent chez eux. La politique des chefs du Grand Brulé en engageant leurs co-paroissiens à ne point rester à St-Eustache était aussi égoïste que cruelle ; ils avaient calculé que cette paroisse d'après sa position entre la ville et St-Benoît recevrait le premier choc de l'armée du gouvernement, et ils se dirent alors qu'il fallait envoyer les habitans des paroisses voisines se battre à St-Eustache, que les gens de St-Benoît verraient quel serait leur succès et agiraient ensuite en conséquence. Leur affreux calcul n'était que trop juste et la malheureuse paroisse de St-Eustache où l'on comptait un grand nombre de loyaux a été le théâtre des plus affreux massacres.

Ce soir-là, dix décembre, M. Turcotte, curé de Ste-Rose, vint rendre visite à M. Paquin ; il passa au milieu des avant-postes et de tous les patriotes sans être arrêté ni insulté. Les prêtres de St-Eustache étaient depuis plusieurs jours privés de toutes nouvelles, toutes les communications étant interceptées. M. Turcotte leur apprit que le nombre de troupes stationnées à St-Mar-

tin se grossissait, qu'il s'y faisait de grands préparatifs et que tout annonçait que bientôt on allait marcher sur les rebelles. M. Turcotte retourna chez lui le même soir sans difficulté, vu qu'il était porteur d'un permis d'un des chefs patriotes.

Le 11.—Le lundi, sur les trois heures après midi, l'alarme fut donnée pour la seconde fois. Quelques-uns des insurgés vinrent annoncer que l'on apercevait de l'autre côté de la rivière à l'endroit où se trouve la traverse, des troupes arrivant de St-Martin. C'était un petit détachement commandé par le capt. Glasgow, de l'artillerie royale, et envoyé vis-à-vis St-Eustache pour examiner la glace et voir s'il était possible de faire traverser les troupes.

Dès que les rebelles aperçurent ce détachement, ils s'imaginèrent que c'était l'armée royale qui venait les attaquer, et ils crurent que le moment décisif était venu. Il se fit parmi eux un grand mouvement, le tocsin sonna pour appeler tous les habitans, et les guerriers de M. Girod se rassemblèrent devant l'église, autour de la maison de M. Dumont qui domine la rivière et fait face au presbytère. Les insurgés poussèrent de grands cris et voyant enfin que le détachement n'était que de quelques hommes, une partie d'entr'eux se mit à leur poursuite ; mais les éclaireurs du capt. Glasgow disparurent promptement et retournèrent à St-Martin. MM. Paquin et Desèves qui étaient au presbytère lorsque l'alarme fut donnée, se hâtèrent de se rendre à la ferme du domaine. En passant devant l'église, ils ne purent s'empêcher de remarquer tout le ridicule de la défense que voulaient tenter ces soldats de nouvelle date. Grand nombre d'entr'eux étaient là sans armes, ayant à la main des pierres et des bâtons, d'autres de petits morceaux de bois ferrés, quelques-uns des fusils sans batterie ; presque tous manquaient de munitions et on les entendait demander de la poudre et se plaindre de n'en pas avoir.

Lorsque cette seconde alarme fut donnée, il pouvait y

avoir au village environ 400 hommes ; car leurs forces avaient considérablement diminué depuis que la glace était prise. Tous les jours des bandes considérables d'entre eux traversaient pour aller à St-Martin ou ailleurs se mettre à l'abri de l'attaque sur St-Eustache qu'ils commençaient à prévoir. M. Girod ne voulut plus permettre à MM. Paquin et DeSèves de sortir du village. Il est difficile de dire quels étaient en cela ses motifs, mais il est certain qu'il eut bien mieux valu pour lui de laisser éloigner ces messieurs, car leur présence ne faisait que nuire à sa cause ; grand nombre d'habitans qui venaient au village, voyant combien leurs prêtres réprouvaient toutes les démarches des chefs patriotes, et s'apercevant des violences commises sur ces messieurs, se hâtaient de retourner chez eux aussitôt qu'ils en trouvaient l'occasion. Plusieurs habitans allaient se plaindre à ces messieurs de ce qu'ils étaient amenés au camp malgré eux, et voici la réponse qu'ils recevaient invariablement : " Souvenez-vous qu'il y a un proverbe anglais qui dit qu'on peut bien conduire un cheval jusqu'au bord de la rivière, mais qu'on ne peut le faire boire malgré lui." Il est certain cependant qu'un grand nombre de ceux qui étaient au camp y avaient été amenés de force. Lorsque ces pauvres habitans refusaient de se rendre au village de bon gré, on les menaçait de les piller, de brûler leurs propriétés et même de les tuer ; plus d'une fois une partie de ces menaces ont été mises à exécution. Plusieurs habitans riches qui ne voulaient pas se joindre à eux, voyaient leurs maisons pillées et saccagées : les insurgés allèrent jusqu'à tirer sur quelques-uns plusieurs décharges de coups de fusils, et ils en retinrent d'autres prisonniers au milieu d'eux ; parmi ces derniers on peut citer le neveu de M. le curé de St-Eustache, M. Félix Paquin, et M. Montigny, marchand de St-Jérôme. Il y en a eu nombre d'autres, mais ceux-ci ont été gardés plus longtems et plus étroitement et n'ont pu s'évader qu'au moment de la bataille.

Le 12.—Le mardi matin, on reçut au presbytère de

St.-Eustache la visite de M. Chartier, curé de St-Benoît, et un des plus violens chefs d'insurgés dans sa paroisse. C'était la première fois qu'il se montrait à la Rivière du Chêne, depuis que la sédition y avait éclaté. M. Paquin lui montra une lettre qu'il avait reçue de l'évêque de Montréal, dans laquelle ce supérieur ecclésiastique blâmait fortement la conduite de M. Chartier ; celui-ci lut la lettre, mais cette lettre n'abattit en rien son enthousiasme patriotique. M. Chartier prit sa part du petit repas du presbytère qui, grâce aux fréquentes visites des patriotes, était loin d'être somptueux.

M. le curé de St-Benoît se rendit ensuite au camp visiter *ses braves* et après leur avoir donné des encouragemens, il repartit pour sa paroisse.

Ce jour-là même, quelques-uns du camp eurent une nouvelle alerte un peu vive dans le village de Ste-Rose. Vingt-cinq d'entr'eux, comptant sur la réputation de patriotisme des habitans de Ste-Rose, partirent armés pour aller faire une assemblée dans cette paroisse et y recruter des forces. Ils avaient été engagés à cette mesure par un ou deux exaltés de Ste-Rose. Mais les habitans ayant été informés de leur prochaine arrivée et craignant qu'ils ne commissent dans leur paroisse les excès qu'ils avaient commis ailleurs, se réunirent environ 40, armés pour les repousser. Ils les laissèrent avancer jusqu'à l'église et dépêchèrent un courrier à St-Martin, pour prévenir les troupes, qui se mirent aussitôt en marche avec de l'artillerie, pensant trouver à Ste-Rose le corps de l'armée rebelle. Les insurgés de St-Eustache reçurent avis de l'arrivée des troupes à temps pour s'esquiver, et ils commencèrent à détalier sans trompettes et avec toute la rapidité possible. Une quarantaine d'hommes de Ste-Rose se mirent à leur poursuite, résolus de les arrêter ; mais les fugitifs avaient trop d'avance sur eux, et ils ne purent les atteindre. Ils se pressèrent tellement que plusieurs se heurtèrent et se blessèrent même en sautant à la hâte et tous ensemble dans leurs voitures ; ils ne ralentirent leur course que quand ils furent au mi-

lieu des leurs à St-Eustache, et là même ils croyaient encore avoir l'ennemi à leurs trousses.

La conduite des habitans de Ste-Rose, qui avaient toujours cependant suivi le parti patriote, prouve assez que tous les patriotes canadiens n'approuvaient pas l'insurrection. Les habitans de Ste-Rose et de St-Eustache avaient toujours vécu ensemble dans la plus grande harmonie et jusqu'au moment où ceux de St-Eustache levèrent l'étendard de la rébellion, ils avaient toujours marché ensemble en politique.

Cependant les chefs du camp de St-Eustache parlaient de faire une attaque sur St-Martin ; on assurait même que cette attaque devait avoir lieu dès la nuit suivante ; mais une assemblée d'état-major décida que les préparatifs n'étaient pas suffisans et que l'expédition serait remise. Il y avait long-temps cependant que les insurgés demandaient à leurs chefs de les faire marcher sur St-Martin. Un jour qu'ils étaient réunis au nombre de près de 1,500, ils voulaient absolument se mettre en marche et furent sur le point de partir malgré leurs chefs ; heureusement cependant pour les habitans de St-Martin, Girod et ses officiers vinrent à bout de les contenir, en leur promettant de les y conduire bientôt ; nous disons heureusement, car il n'y avait alors à St-Martin qu'un faible détachement de troupes, dont la majeure partie était occupée à garder le pont de M. Lachapelle.

On a tout lieu de s'étonner de l'insouciance et de l'incroyable sécurité dans laquelle les insurgés réunis à St-Eustache, continuaient à vivre. Malgré l'alarme du lundi, ils n'avaient pris aucune précaution et n'avaient élevé aucune fortification pour défendre l'approche de leur village. Tout ce qu'ils firent fut d'envoyer une garde de 50 hommes se poster de l'autre côté de la rivière, à l'entrée du bois, à l'endroit où se croisent les deux chemins qui mènent à Ste-Rose et à St-Martin. Ils s'emparèrent d'une auberge appartenant à un nommé Misac Cyr, située aux quatre fourches du chemin, et y établirent leur corps de garde.

Le lendemain, vers midi, ces cinquante braves revinrent au village sous la conduite de leur chef le Dr. Chénier qui marchait en tête, le sabre à la main.

Leur retour et le rapport qu'ils firent que tout était parfaitement tranquille de l'autre côté de la rivière, augmentèrent la sécurité du camp. Les gardes dans tous les postes se firent avec moins d'exactitude que par le passé ; ils conservèrent cependant leur corps de garde dans l'auberge de Cyr, mais les hommes y restaient à peine la nuit, et revenaient dès le matin. Girod, plus que tous les autres, semblait être assuré du succès immanquable de la révolution ; il se vantait hautement d'être maître de Montréal avant trois jours et disait souvent : « Je serais content qu'on vint nous attaquer ici, car je suis certain que douze heures après le premier boulet lancé contre nous, Montréal serait pris. » Dans cette confiance, ils ne faisaient aucun préparatif, et au lieu d'employer leur temps à se mettre en état de défense, ils le passaient dans l'oisiveté et l'ivresse ; il semblait que plus ils approchaient du dénouement de ce drame, plus les chefs et les soldats s'aveuglaient et perdaient le bon sens et la prudence nécessaires à leur entreprise ou à leur conservation.

13 décembre.—Le lendemain, de fort bonne heure, Messire Chartier était de retour au camp de St-Eustache ; ce jour-là M. Paquin était indisposé et demeura au domaine ; M. Desèves se rendit seul au village pour y dire la messe. M. Chartier déjeûna au camp avec l'état-major ; puis, sur les onze heures, il se rendit au presbytère avec le général Girod, sous prétexte de rendre visite à M. Desèves, mais dans le vrai but de l'espionner et de l'inquiéter ; de là ils se rendirent à la ferme où se trouvait M. Paquin, et où, malgré ses répugnances, il dut recevoir ces hôtes importuns, qui ce jour-là lui refusèrent encore expressément la permission de se rendre ni à Ste-Thérèse ni à Ste-Rose.

Lorsque MM. Girod et Chartier furent de retour de la ferme de M. Paquin, tous les insurgés furent rassemblés sur

la place de l'église avec leurs armes, comme s'il se fût agi d'une revue ou du départ pour une expédition. Ils étaient au nombre de huit cents, ou environ, armés et équipés de la manière la plus pitoyable et la plus grotesque, tel que nous l'avons dit plus haut. Girod se présenta et leur adressa la parole avec sa violence et son effronterie ordinaires ; il leur répéta tous les mensonges qu'il leur avait déjà faits si souvent et les excita à s'enflammer d'une nouvelle ardeur. Après qu'il eut terminé sa harangue, M. Chartier monta sur la galerie et parla pendant une vingtaine de minutes ; ses paroles se ressentaient peu de son ministère. Nous n'entrerons dans aucun détail sur ce discours et nous jetterons un voile sur cette circonstance bien déplorable, sans droit en elle-même, mais qui ne peut faire aucun tort au clergé canadien ; car M. Chartier n'a pas eu d'imitateur parmi ses confrères.

Pendant que M. Chartier prononçait sa bouillante harangue, M. Girod s'apercevant que M. Desèves cherchait à s'éloigner par crainte de se compromettre, il se hâta d'entamer avec lui la conversation. En la terminant il lui dit : « J'espère, monsieur, que vous prierez pour nous pendant que nous irons combattre pour la patrie ; vous n'êtes pas nos ennemis, sans doute. » « Vous ne devez pas ignorer, monsieur, lui dit M. Desèves, que les prêtres ne sont ennemis de personne. » « Oh ! répondit le général, je connais bien votre politique à vous autres, messieurs, vous ne me ferez pas prendre un X pour un U. »

Comme M. Desèves se disposait à répondre, M. Chartier entra tout essoufflé des efforts qu'il avait faits en prononçant son discours : « Eh bien, dit-il en entrant, me voilà maintenant en butte à l'autorité ecclésiastique ; il me faudra donc double courage. »

Tous les soldats avaient quitté la place et s'étaient retirés dans le camp ; M. Chartier et le général Girod repartirent pour St-Benoît. On apprit alors qu'il s'était tenu un conseil de guerre où tout l'état-major avait été appelé. Il s'y était agi de décider si l'on avancerait sur St-Martin ce jour-là, ou si l'on attendrait encore quelques

jours. Une partie de l'état-major opinait pour faire l'attaque dès la nuit suivante ; mais la majorité s'opposa à ce projet, et il fut résolu que l'on attendrait jusqu'à la nuit du lendemain. Des courriers furent immédiatement expédiés dans toutes les directions pour réunir le plus de monde possible pour cette expédition. Sur le soir, toutes les forces furent réunies de nouveau et l'armée entière, forte de mille hommes environ, parada dans les rues du village, au son des tambours et des violons, sans doute pour faire montre de sa force. Les rebelles n'avaient aucune connaissance de ce qui se passait à St-Martin, et ne se doutaient nullement que les troupes s'y réunissaient pour venir les attaquer le lendemain.

M. Chartier revint sur le soir à la ferme de M. Paquin, où sa visite était peu agréable. Le curé de St-Eustache eut avec lui une longue discussion, dans laquelle il chercha à lui faire sentir toute la responsabilité dont il se chargeait ; il lui reprocha de prendre part aux excès commis par les rebelles, etc. M. Chartier termina la discussion en disant à MM. Paquin et Desèves : " Consolez-vous, messieurs, ces gens-là (les insurgés) vous incommodent grandement, mais vous en serez bientôt délivrés." Il était bien loin, sans doute, de prévoir qu'il prophétisait aussi juste.

14 décembre.—Le lendemain, de bonne heure, les trois prêtres se rendirent au presbytère ; M. Desèves fut le seul qui dit la messe. Quelques personnes ont avancé que ce jour-là et d'autres jours, on avait chanté une grand'messe pour les rebelles, mais cela est faux ; il y eut effectivement deux messes solennelles chantées une quinzaine de jours auparavant, mais c'était pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité.

A onze heures et un quart, on vint donner l'alarme ; c'était la troisième alarme depuis quelques jours. Les sentinelles placées de l'autre côté de la rivière se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée des troupes. Aussitôt tout le village fut en émoi, on sonna le tocsin et les guerriers se rassemblèrent au nombre de cinq ou six

cents, pour se préparer au combat. Il y avait alors la moitié de l'armée absente, car ne s'attendant nullement à être attaqués ce jour-là, les soldats de Girod s'étaient répandus dans les diverses côtes pour aller piller ou chercher des renforts, pour l'attaque projetée sur St-Martin, pour la nuit suivante.

C'est ici le lieu de dire que, dans les paroisses voisines et à Montréal, on avait toujours évalué les forces des insurgés bien au-dessus de ce qu'elles étaient réellement ; on les portait parfois jusqu'à six mille hommes, et jamais il n'y eut au camp plus de mille hommes. On se trompait fort aussi sur leurs moyens de défense ; on les croyait bien armés, fournis de munitions, et même munis de nombre de canons de bois de chêne cerclés en fer. Tout cela était faux ou grossièrement exagéré ; il n'y eut jamais qu'un canon de bois commencé à St-Benoît, et il ne put être achevé. Le seul canon qu'eussent les rebelles était celui qu'ils avaient volé à la mission du lac, et ce canon resta toujours à St-Benoît. Quant aux armes des insurgés, on a vu plus haut ce que c'était. Ces fausses idées venaient sans doute des précautions que les patriotes insurgés avaient prises pour intercepter toutes les communications, et pour ne laisser sortir de la paroisse de St-Eustache personne qui pût donner des renseignemens exacts.

L'alarme donnée cette fois n'était pas une fausse alarme. Les troupes s'avançaient en effet, sous le commandement de sir John Colborne lui-même. L'armée royale se composait de deux mille hommes au moins. Elle avait huit pièces d'artillerie de campagne, et une pièce à rockets ; il y avait environ 120 hommes de cavalerie, des dragons légers de la reine, ou de la cavalerie de Montréal. A la suite de l'armée venaient un nombre immense de voitures chargées de munitions, de bagages, de provisions, de bois, d'outils et d'ouvriers de toute sorte, pour construire au besoin des ponts, couper ou abattre des obstacles, etc. Tout avait été organisé avec une prévoyance et une sagesse dignes d'un général expé-

rimenté. Outre les volontaires de Montréal, il y avait avec l'armée royale une compagnie de volontaires de St-Eustache, forte de 83 hommes et commandée par le Capt. Maxime Globenski, de la Rivière du Chêne.

MM. Paquin et Desèves se trouvaient au village lorsque l'alarme fut donnée ; ils aperçurent les bayonnettes qui brillaient au soleil, à une assez grande distance encore, et firent de derniers efforts pour essayer de détourner les insurgés d'aller au devant des troupes ou de les attendre ; mais on ne les écouta point, et lorsqu'ils se furent convaincus qu'ils ne pouvaient être d'aucune utilité, ils demandèrent une voiture et s'éloignèrent aussi promptement que possible, et gagnèrent la ferme, en répétant une chanson d'à-propos qu'on leur avait apprise dernièrement ; la voici :

AIR DE CARA : *Rien de mieux que cela, etc.*

Coco, prends ta lunette,
Ne vois-tu pas, dis-moi,
L'orage qui s'apprête
Et qui gronde sur toi !
Abandonnons Paris,
Et gagnons du pays.
Mettons notre ménage
A l'abri de l'orage
Dans un petit village
Ou dans quelque hameau.
Coco, coco, sauvons-nous au plus tôt.

Les prêtres se rendirent tranquillement à la ferme, pensant que cette alarme ne serait pas plus sérieuse que les autres et que les troupes que l'on voyait au loin, venaient seulement à la découverte ; mais à peine furent-ils arrivés qu'ils entendirent gronder le canon, et un fuyard vint leur apprendre que l'attaque était commencée.

Avant de raconter l'attaque et la prise du village, il est bon de dire quelque chose de la marche des troupes et de la manière dont elles se distribuèrent. Partie de St-Martin à six heures et demie, l'armée ne prit point le

chemin droit de St-Martin à St-Eustache. Le général savait que ses forces étaient attendues par cette route, que les ponts étaient coupés et le chemin obstrué de plusieurs embarras. En outre, il craignait d'exposer ses hommes à être inutilement massacrés, sans qu'ils pussent se défendre, en traversant le long bois de St-Martin à St-Eustache. L'armée se dirigea donc par la concession appelée le Petit Ste-Rose. Les troupes arrivèrent à la rivière, environ à mi-chemin entre St-Eustache et Ste-Rose, et traversèrent dans un endroit où la rivière est fort large et s'étend entre nombre de petites isles. La glace n'était pas forte ; une pièce d'artillerie et plusieurs chevaux passèrent à travers, mais on parvint à les retirer ; on fut obligé de dételier les chevaux qui traînaient les canons et de les tirer de loin à force de bras. La cavalerie marchait en file simple, les chevaux à 10 pieds de distance l'un de l'autre, et l'infanterie prit aussi de grandes précautions ; enfin les troupes gagnèrent heureusement l'autre bord, et s'étant reformées en bon ordre, se mirent en marche sur le village en suivant le côté nord de la rivière.

La compagnie de volontaires de M. Globensky avait pris un chemin plus court de St-Martin à St-Eustache et arriva vis-à-vis St-Eustache avant les troupes dont la traverse avait beaucoup retardé la marche. M. Globensky fit arrêter ses hommes aux quatre fourches du chemin, résolu d'attendre que le reste de l'armée fût en vue avant de se mettre en marche pour traverser.

C'était cette compagnie seulement que les insurgés avaient aperçue d'abord ; plusieurs rebelles s'approchèrent d'eux assez pour les reconnaître. Le gén. Girod partit lui-même à cheval pour aller les examiner : il revint et rapporta qu'ils ne pouvaient être plus de 80. Il fit alors appel aux plus braves de ses guerriers et demanda qui voulait aller les attaquer. 150 hommes se présentèrent sous le commandement du docteur Chénier ; ils partirent pour aller les attaquer, croyant de bonne foi que c'était là toute la force dirigée contre eux.

Mais ils furent bientôt tirés de leur erreur. Un coup de canon chargé à mitraille, tiré sur eux du côté nord de la rivière leur fit jeter les yeux de ce côté-là, et ils aperçurent l'armée, infanterie, cavalerie et artillerie, s'avancant en ordre et occupant un espace de deux milles au moins. A cette vue, leur courage les abandonna, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils se sauvèrent à toutes jambes, les uns chez eux à travers les bois, les autres du côté du village, repassant sur la glace au travers de la mitraille qui en blessa quelques-uns.

L'artillerie s'était alors arrêtée avec le reste de l'armée sur la Grande Côte, dans une position qui domine entièrement le village, et commençait à en foudroyer les principaux édifices. En ce moment où les boulets se suivaient sans interruption, un jeune homme de dix-sept ans au service de M. Paquin, était resté seul devant le presbytère qui était vivement exposé et frappé à chaque instant. Son père l'ayant vu, lui cria : " Que fais-tu donc là, malheureux, pourquoi ne te sauves-tu pas ? ne vois-tu pas les boulets passer autour de ta tête ? " " Je ne puis partir, repartit le simple jeune homme, M. le curé m'a dit de garder le presbytère." Son père le décida pourtant à fuir, et tous deux se rendirent à leur demeure où ils furent arrêtés plus tard ; mais le lendemain ils furent mis en liberté sur la recommandation du capt. Globensky et de M. Desèves, qui affirmèrent que ni l'un ni l'autre n'avaient pris aucune part à la rébellion.

Cependant le général Girod et le major Chénier rassemblèrent le plus de monde qu'ils purent dans le village, et les engagèrent ou les forcèrent l'épée à la main à entrer dans l'église ; ils barricadèrent les portes avec les poëles et les bancs, et firent briser les vitres afin que leurs soldats pussent tirer par les fenêtres. Le Dr. Chénier se renferma dans l'église avec 60 ou 80 hommes. D'autres troupes furent postées dans le presbytère, dans le couvent, dans la maison de M. Dumont et dans celle de M. W. H. Scott M. P. P. Mais le plus grand nombre prit la fuite à travers les champs et les bois. D'après les informations les plus

exactes, il paraît certain qu'il n'en resta pas plus de 200 à 250 pour se défendre, et encore parmi ce nombre plusieurs avaient voulu fuir, mais ne l'avaient pu, parce qu'ils étaient enfermés dans l'église. Plusieurs de ceux qui étaient ainsi enfermés n'avaient pas d'armes, et comme ils s'en plaignaient, le Dr. Chénier leur répondit bien froidement : " Soyez tranquilles, il y en aura de tués et vous prendrez leurs fusils. "

M. Chartier qui se trouvait alors au village, fut tellement pressé de se sauver dès qu'il eut entendu quelques coups de canon, qu'il n'eut pas le temps de prendre sa voiture qui était chez le Dr. Chénier, et qu'il se sauva à pied. A quelque distance du village il se jeta dans une traîne qui passait avec deux femmes et cinq ou six enfants en bas âge ; mais bientôt, trouvant que cette traîne n'allait pas assez vite, il se remit à courir de plus belle et courut ainsi pendant une demi-heure au moins avec une foule de fuyards, ne le cédant à personne en agilité. Enfin, à la concession du Petit Chicot, il prit une voiture et se rendit en toute hâte au Grand Brûlé porter la nouvelle de ce qui se passait à Saint-Eustache. (*)

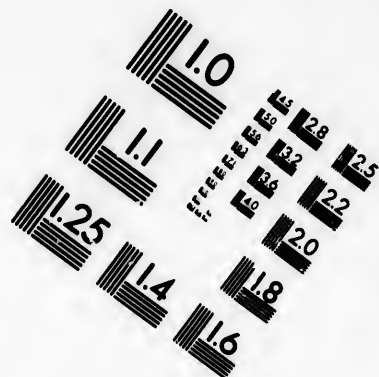
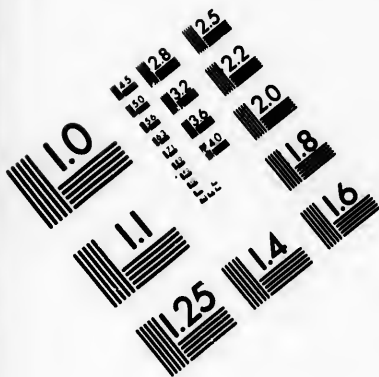
Le brave général Girod, après avoir fait tout son possible pour placer ses guerriers dans les divers postes, et en avoir même frappé plusieurs du plat de son sabre pour les empêcher de fuir, crut qu'il était temps de songer à sa propre sûreté. Sans doute il avait donné toute sa dose de courage à ses troupes, car il ne lui en resta pas assez pour demeurer avec elles. Girod qui avait eu des renseignemens positifs sur le nombre des troupes qui s'avançaient, savait très-bien qu'il ne pouvait leur résister. Abandonnant donc les malheureux

(*) M. Chartier fut interdit par Mgr Lartigue, év. de Montréal, après une enquête en forme faite publiquement à St-Benoît par Mgr Bourget, év. de Telmesse et coadjuteur. Il fut ensuite proscrit par lord Durham, et se réfugia aux Etats-Unis, où il exerça le ministère dans le diocèse de Vincennes. Il avait alors 71 ans. Il parlait bien, dit l'abbé Paquin dans ses mémoires inédits, et accompagnait souvent les évêques dans leurs visites pastorales.—C. A. M. G.

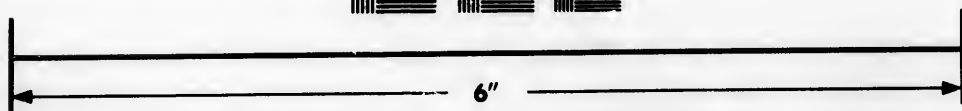
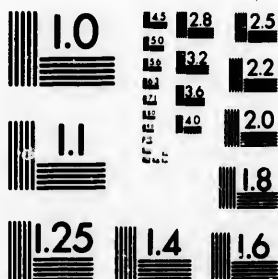
qu'il avait soulevés à leur sort, il s'empara d'un fort bon cheval appartenant à un riche habitant de la petite rivière du Chêne (Jean-Bte Proulx dit Clément), et se mit en devoir de se sauver à toute bride. Il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globensky, où il avait eu son logement, pour y prendre quelque chose qu'il avait oublié. Dans ce moment un habitant de la côte St-Joseph de St-Eustache voulut le tuer ; mais ceux qui étaient là l'empêchèrent. Cet homme fut tellement irrité de ne pouvoir mettre son projet à exécution que, de rage, il brisa son fusil contre la maison, en disant que, puisque les chefs se sauvaient ainsi, il ne tirerait pas un coup et que son fusil ne servirait à personne. Un autre habitant nommé Marcel Charbonneau, du Petit Brûlé, concession de St-Benoît, brûla trois amorces en voulant faire feu sur le général fuyard. " Il faut que je lui flambe la cervelle, disait-il, car il nous a dit assez souvent de faire feu sur lui, s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas toujours à notre tête. " Le fusil partit avec la quatrième amorce, mais le coup avait été mal dirigé. Girod tournait en ce moment l'extrémité du village pour prendre la route qui conduit à St-Benoît. Il se sauva à toute bride et sans laisser prendre haleïne à son cheval, jusqu'à trois lieues de St-Eustache. Là, son coursier n'en pouvant plus et refusant d'avancer, il fut forcé de s'arrêter à une auberge tenue par un M. Inglis. M. Inglis était absent. Girod dit à sa dame que ses gens étaient victorieux, et qu'il allait à St-Benoît chercher du renfort pour achever de détruire les troupes. " Mais, lui dit la dame, si vous êtes vainqueurs, pourquoi donc le feu a-t-il été mis au village ? " Car alors la clarté de l'incendie se montrait clairement. " Ce n'est rien, dit l'intrépide général, nous avons été obligés pendant la bataille, en repoussant les troupes, de mettre le feu à quelques maisons. " Il se fit donner un énorme verre de boisson forte, puis reprit à toute bride le chemin du Grand-Brûlé.

Féréol Peltier, Hubert, les Lorimier et les autres chefs,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

45 28 25
32 22
30 20
18

10
15

suivirent l'exemple du vaillant Girod et se sauvèrent aussi rapidement que possible.

Les troupes s'avançaient par le côté nord de la rivière ; à onze heures et trois-quarts, elles étaient environ à un mille du village, en face de la demeure de Pierre Lefèvre, habitant de la Grande Côte, sur le bord de la rivière des Mille-Isles. Ce fut de là que partit le premier coup de canon, tiré sur Chénier et sa troupe lorsqu'ils traversaient pour aller à la rencontre des volontaires de M. Globensky. Quelques coups de canon furent ensuite tirés vis-à-vis la maison de J.-Bte. Poirier, voisin de Pierre Lefèvre ; enfin l'artillerie vint se poster devant la maison de M. Félix Paquin, neveu du curé, qui est la troisième terre hors du village, et de là elle canonna longtemps le village. Pendant que l'artillerie assiégeait les forts des rebelles, la cavalerie et l'infanterie s'étendaient autour du village pour les cerner. Quelques-uns des régimens volontaires et la cavalerie passèrent derrière le village, du côté nord, hors la portée du fusil, et remontèrent jusqu'au point où la petite rivière du Chêne partage le village en deux ; là, les troupes se divisèrent en plusieurs pelotons, descendirent dans le village, s'emparèrent à la fois de toutes les issues et se portèrent jusque dans le centre du village. Les volontaires de M. Globenskys étaient avancés sur la glace, les carabiniers volontaires s'y étaient rendus aussi, et une autre partie des troupes entraît dans le village par le côté sud. En sorte que les insurgés se trouvèrent entièrement cernés et hors d'état de s'échapper.

Lorsque le village fut ainsi cerné, un détachement d'artillerie vint se placer vis-à-vis la maison de M. Scott, en face de l'église, et très près de cet édifice, qu'il commença à battre. Mais un feu bien nourri des insurgés qui se trouvaient dans l'église, ayant blessé quelques canonniers, ils se retirèrent à une position plus éloignée, et allèrent se mettre vis-à-vis du bureau de poste, à l'endroit où la grande rue fait un coude. Dans le même moment, l'artillerie qui grondait devant la maison de

M. Félix Paquin, vint se placer à l'entrée du village et tous les canons ensemble commencèrent à foudroyer l'église avec une étonnante rapidité. L'ouvrage de maçonnerie était extrêmement solide et résista à un immense nombre de boulets qui furent tirés sans interruption. Les portes seulement furent brisées.

Après une canonnade de deux heures environ la fusillade commença ; les carabiniers volontaires commandés par le capit. Leclère, le 3^e régiment et les royaux s'étaient approchés et commencèrent sur tous les édifices occupés par les rebelles un feu terrible, auquel ceux-ci répondirent d'abord assez vigoureusement. Bientôt toutes les maisons occupées par les insurgés furent prises par les troupes. Un nombre considérable de rebelles fut tué. Le presbytère fut enfoncé, et tout fut mis en pièces. Un gros poêle qui se trouvait au milieu de la grande salle ayant été renversé, le feu qu'il contenait se communiqua à des paillasses étendues au milieu de la place : dans un instant tout fut en flamme. Le presbytère fut immédiatement consumé : plusieurs individus qui s'étaient cachés dans les caves furent brûlés ou étouffés. M. Félix Paquin, neveu du curé, s'était échappé des mains des insurgés au commencement de la fusillade et s'était sauvé au presbytère et caché dans une cave où il se croyait bien en sûreté. Il eut le bonheur de pouvoir sortir, à moitié grillé ; mais dès qu'il fut dehors il reçut une décharge de balles dont une le blessa et le renversa ; il fut fait prisonnier, mais il fut relâché bientôt après, lorsque les volontaires l'eurent reconnu. Sa blessure était à la jambe. M. De Montigny qui se trouvait prisonnier avec lui eut le bonheur de s'échapper sans accident.

Les soldats s'emparèrent successivement de la maison seigneuriale et du couvent qui bientôt se trouvèrent embrasés aussi, et dont tous les insurgés furent délogés par la fusillade ou par le feu, puis ils entourèrent l'église et se resserrèrent autour d'elle pour achever d'en déloger Chénier et ceux de ses gens qui étaient enfermés avec lui. Ce fut alors que M. B. Guky fut dangereusement

blessé, en entrant dans le chemin couvert qui conduit à l'église. (*)

Pendant la position des insurgés dans l'église était des plus critiques et de moment en moment devenait plus affreuse. De leur poste ils avaient pu voir prendre les divers postes où s'étaient placés leurs amis ; ils avaient vu la défaite de tous ceux-ci, la mort de plusieurs d'entr'eux ; ils voyaient la maison de M. Scott, le presbytère, le couvent et la maison seigneuriale, dévorés par les flammes qui s'approchaient d'eux aussi, et menaçaient de consumer leur dernière forteresse. Ils songèrent alors à la fuite ; mais elle n'était plus possible ; les troupes avaient entièrement cerné l'église et ne leur laissaient aucune issue pour se dérober à leur malheureux sort. Quelques-uns tentèrent de s'évader par derrière ; mais à peine se montrèrent-ils qu'ils furent frappés à mort. Plusieurs d'entr'eux s'étaient cachés dans les jubés et y demeurèrent quelque temps, témoins de tout ce qui se passait dans l'église ; mais bientôt les flammes vinrent les obliger de fuir ; la fuite était difficile pour eux, car les escaliers des jubés étaient coupés, et ils n'eurent d'autre ressource que de sauter par les fenêtres pour éviter d'être brûlés ; quelques-uns d'entr'eux même ne purent le faire, et plus tard on trouva leurs corps entièrement brûlés et calcinés.

Le Dr. Chénier, voyant que tout espoir était perdu et qu'il ne pouvait plus songer à se défendre dans l'église, qui était devenue entièrement la proie des flammes, réunit quelques-uns de ses gens et sauta avec eux par les fenêtres du côté du couvent. Il voulait essayer de se faire jour au travers des assaillans et de s'enfuir, mais il ne put sortir du cimetière, et bientôt atteint d'un coup de feu, il tomba et expira presque immédiatement. Ce ne fut plus alors qu'une scène horrible de massacres ; les malheureux soldats de Chénier sautaient par les fenêtres pour échapper aux flammes et tombaient bientôt sous le

(*) C'est cet incident qui a fait dire tant de fois que M. Gogy était entré à cheval dans l'église de St-Eustache.—C. A. M. G.

plomb meurtrier. Quelques-uns d'entre eux parvinrent, quoiqu'à demi brûlés, à se sauver assez loin, mais les carabiniers ou les détachemens postés en dehors du village, les atteignirent et les tuèrent. On vit quelques-uns de ces malheureux sautant par le derrière de l'église, se sauver à toutes jambes sur la glace, passer au travers de plusieurs centaines de balles dirigées sur eux par un gros de troupes qui étaient postées sur le pont, puis au moment d'échapper aux vainqueurs, tomber sous un dernier coup.

A quatre heures et demie, les troupes avaient pris pleine possession du village ; le bruit terrible de la canonnade et de la fusillade avait cessé ; de temps en temps seulement on entendait au loin le bruit de quelques coups de feu dirigés sur un fuyard, ou de l'écroulement de quelque édifice consumé par l'incendie, qui faisait d'horrible progrès dans le village. La fumée épaisse qui s'élevait de l'église, du couvent, du presbytère, et que le vent chassait du côté de la glace, fut favorable à plusieurs des infortunés insurgés, qu'elle déroba dans leur fuite à la vue des soldats ; quelques-uns de ceux qui avaient échappé au massacre furent faits prisonniers à une certaine distance du village par les volontaires qui s'y étaient répandus. Parmi eux, on en saisit un dont l'histoire mérite d'être citée et fera connaître la simplicité de ces pauvres gens qu'on avait voulu forcer à se battre. Lorsque ce malheureux fut atteint à une assez grande distance du village, il avait les armes à la main. Il se jeta à genoux et conjura ceux qui l'arrêtaient d'épargner sa vie, leur jurant qu'il n'avait fait aucun mal à personne, et qu'il n'avait été parmi les rebelles que par force. On n'eut pas de peine à se persuader qu'il n'avait fait aucun mal, car en examinant son fusil, on s'aperçut qu'il n'avait pas de platine. Le canon était plein de cartouches jusqu'à la bouche, et le prisonnier dit qu'il avait été forcé de faire semblant de tirer et de mettre à chaque fois une cartouche dans son fusil, sans quoi les rebelles eussent tiré sur lui ; le pauvre diable fut immédiatement relâ-

ché par ceux qui l'avaient pris et qui rirent de bon cœur de sa simplicité.

Le nombre des morts tués ou brûlés du côté des insurgés n'a pas été moindre que 70, dans cette journée. Celui des troupes a été de trois morts et quelques blessés. Presque tous ceux qui ont été tués étaient des habitans de Ste-Scholastique et de St-Jérôme. Plusieurs de ceux qui furent retrouvés morts n'avaient reçu aucune blessure et avaient péri étouffés ou brûlés. D'autres étaient entièrement calcinés.

Après la fin de la bataille, les troupes se répandirent dans le village et le pillèrent presque entièrement. Dans la maison de M. Dorion, vis-à-vis l'église, on trouva une énorme quantité de bœuf et de porc fraîchement tué et mis en dépôt en cet endroit pour la provision du camp des insurgés. Les soldats et les volontaires en prirent ce qu'il leur fallait pour leur dîner du jour, et le reste fut plus tard conduit à Montréal.

Le corps du Dr. Chénier fut trouvé vers six heures, et porté dans l'auberge de M. Addison. Les docteurs l'ouvrirent pour s'assurer de la cause de sa mort, mais il est faux qu'on lui ait arraché le cœur, et qu'on en ait fait un objet de curiosité. La plus grande décence fut observée par les officiers de santé. Ce fut aussi dans cette maison que furent apportés les blessés au nombre de 15, et ce fut là qu'ils reçurent des divers chirurgiens des troupes les soins les plus pressés. L'incendie continuait toujours et dura toute la nuit ; il consuma la plus belle partie du village. C'est ici le lieu de dire quelque chose de ce village. St-Eustache ou la Rivière du Chêne passait pour un des plus beaux villages du district de Montréal, et méritait cette réputation par son site et sa construction. Le village était considérable et bien mieux bâti que ne le sont ordinairement les villages de campagne. Séparé en deux parties par la petite rivière du Chêne qui le traversait en serpentant et venait se perdre dans la rivière des Mille-Isles, le village s'étendait en partie sur les belles rives de cette dernière rivière. Le presbytère, grande et belle

bâtisse de 72 pieds de long, se trouvait précisément au confluent des deux rivières ; l'église placée près du presbytère, sur une belle pointe qui s'avancait dans la rivière des Mille-Isles, offrait un beau coup-d'œil, soit de la rive opposée, soit du village dont elle terminait la grande et belle rue à laquelle elle offrait son imposante façade de pierres de taille d'une construction élevée, solide et dégagée des ordres Dorique et Ionique ; de chaque côté de la façade s'élevaient deux superbes clochers à deux lanternes, couverts en fer-blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annonçaient au loin le temple du Seigneur. Une de ces tours était décorée d'un bel et bon cadran en bois, ouvrage de M. Vaillancourt, excellent ouvrier de Ste-Scholastique. L'intérieur de l'église était très bien orné de riches sculptures et de beaux tableaux. La sculpture et les colonnades étaient richement dorées. Lorsque l'on entrait dans l'église, on était d'abord frappé par l'aspect d'une statue de St-Eustache, de grandeur d'homme, placée derrière le maître autel qu'elle dominait. Le coup d'œil qu'offrait cette statue dorée à l'antique, la colonnade qui entourait le chœur, et les tableaux qui l'ornaient, firent une profonde impression sur les premières personnes de l'armée qui entrèrent dans cette église. Plusieurs officiers s'arrêtèrent frappés d'étonnement et saisis à la vue du contraste de ce beau travail, que les boulets semblaient avoir épargné ; car ils avaient frappé tous les murs à l'entour et s'étaient abattus près de l'autel. Un d'entre eux, M Ormeby, des royaux, a exprimé lui-même la profonde sensation qu'il avait éprouvée à cette vue.

M. Paquin avait beaucoup contribué à l'ornement et à l'embellissement de l'église ; c'est lui qui avait fait construire les deux tours et le portail et qui en avait conduit et surveillé les travaux.

A quatre-vingt-dix pieds de l'église s'élevait le couvent, qu'un mur de pierres haut de six pieds y joignait. Ce couvent construit aux frais de M. Paquin, avait 55 pieds de long sur 36 de profondeur. La bâtisse était en pierres piquées. Il venait justement d'être achevé et allait être

ouvert à l'éducation de la jeunesse du sexe. Les appartemens étaient prêts à recevoir les institutrices qui devaient être des sœurs de la congrégation. Cet édifice avait deux étages très bien disposés, des mansardes propres à former un troisième étage, et des dépendances fort commodes.

A quelque distance de là, faisant face au presbytère, se trouvait la maison seigneuriale, bâtie en pierres de taille, à deux étages et très élevée par sa position. Elle dominait la rivière des Mille-Isles, ainsi que le couvent et l'église. Devant cette maison se trouvait un joli parterre. Tout le terrain qui se trouvait entre ce parterre et le presbytère, devant l'église et le couvent, formait une jolie promenade fort bien pavée et toujours propre. En face de l'église, à l'un des angles de la grande rue, se trouvait la demeure de M. Dorion. Cette maison et les dépendances, en bois, mais fort bien peintes et remarquables par leur propreté, ne déparaient en rien cette jolie place. A l'angle opposé de la rue était l'ancienne maison seigneuriale devant laquelle se trouvaient de fort beaux arbres. Dans la grande rue qui traverse tout le village se trouvaient, surtout dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée, un grand nombre de fort jolies bâtisses, parmi lesquelles se distinguait surtout celle de W. H. Scott, M.P.P., belle maison en pierres, à deux étages, ornée d'un superbe portique, construite il y a quelques années par le Dr. Labrie. Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, se trouvait la maison du Dr Chénier, autrefois le pensionnat de demoiselles si célèbre, établi par le Docteur Labrie ; c'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte et placée dans un site fort agréable ; le confluent des deux rivières est précisément à quelques pas de la porte.

Un beau pont très solide, à deux arches, joint ensemble la partie du village où se trouve l'église et celle où était la maison du Dr. Chénier.

Le lendemain, toute la belle partie du village dont nous venons de parler, n'était plus qu'un amas de ruines

fumantes, parmi lesquelles on trouvait ça et là des cadavres défigurés, sanglans, à demi brûlés. On trouvait dans les bâtisses des lambeaux des cadavres à demi brûlés, des ossemens de crânes attestant que quelque malheureux avait péri. L'église était entièrement réduite en cendres, et la pierre de sa bâtisse était calcinée par le feu et criblée par les boulets sans nombre qu'on trouvait devant la porte ou dans l'intérieur. Une grande partie des meubles de M. Paquin périt dans l'incendie du presbytère, avec ceux de M. Scott, M. P. P., que ce monsieur y avait fait transporter quelques jours auparavant lorsqu'il se sauva à Ste-Rose, et qui étaient des meubles fort riches. Le curé de St-Eustache perdit aussi ses animaux et ses grains qui furent brûlés et ses voitures qui furent volées. La perte de M. Dumont, le seigneur, a été fort considérable aussi.

Le nombre des maisons brûlées dans le village s'élève à environ 60, et c'étaient à peu près les plus belles. Ceux qui avaient vu quelques jours auparavant ce riche et joli village, ne pouvaient retenir leurs larmes, en n'y trouvant plus que des ruines saccagées et des décombres sanglans. Les maisons même que le feu n'avait pas détruites, offraient un pitoyable spectacle, car elles avaient presque toutes été pillées et plus ou moins endommagées. Tout dans cette scène de désolation rappelait le carnage et la vengeance.

L'incendie n'avait pas été entièrement restreint au village ; à un mille de l'église, sur les bords de la rivière, la belle maison de M. Bellanger avait été aussi réduite en cendres avec toutes ses dépendances. M. Bellanger était un riche habitant ; toutes ses récoltes furent brûlées dans ses bâtimens, et lui-même expie en prison le tort d'avoir été un des plus chauds partisans du Dr. Chénier.

St-Eustache était tout en ruines, et ses cendres fumaient encore, et cependant il y avait des gens assez barbares pour achever de détruire ce que le feu avait épargné. D'autres s'occupaient à piller avec une incroyable activité. Non seulement ils dépouillaient les morts et les laissaient

entièrement nus, mais ils enlevaient tout ce qu'ils pouvaient déterrer dans les décombres. Des morceaux même de la cloche devinrent la proie de ces ravisseurs.

Le 15.—Le lendemain matin, un nombre considérable de personnes de la ville et des villages voisins était accouru à St-Eustache pour contempler le tableau de la vengeance terrible d'un gouvernement justement irrité. MM. Paquin et Desèves vinrent aussi au village. M. Desèves y vint le premier. Le spectacle qui s'offrit à ses yeux le navra de douleur ; il se rendit immédiatement au presbytère et à l'église, et il eut le bonheur d'y trouver, avec le secours de quelques habitans, et de retirer du milieu des cendres, deux coffres-forts encore tout rouges ; l'un était ouvert et on en tira un grand nombre de sous et de pièces d'argent à moitié fondues ou rougies. L'autre de fonte et extrêmement fort n'était nullement endommagé ; il renfermait en espèces £250 déposés au coffre de la paroisse par une riche veuve de la paroisse.

On fit de vaines recherches dans la sacristie et ailleurs pour retrouver les vases sacrés et l'argenterie ; tout avait disparu. Plus tard on retrouva quelques ornemens d'église ; mais c'étaient les moins bons et on en avait enlevé tout ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. Par la suite, quelques pièces d'argenterie ont été rendues par des volontaires, mais en bien petit nombre.

Un des premiers soins de M. Desèves fut de s'informer du lieu où étaient les blessés pour les visiter. Ayant obtenu la permission de les confesser, il les entendit avec patience et se fit un plaisir de se pencher sur leurs grabats au milieu des cris de douleur et des larmes de ces infortunés pour leur donner les saintes consolations du ministère évangélique.

Déjà, la veille, M. Turcotte, curé de Ste-Rose, avait rendu ce service à quelques-uns d'entre eux. M. Turcotte avait suivi les troupes, et dès le soir de la bataille, il se rendit dans les divers endroits où se trouvaient des blessés et jusque sur la glace pour entendre la confession de quelques-uns d'entre eux qui n'auraient pu supporter

d'être transportés. Le zèle de M. Turcotte fut bien utile et ses secours arrivèrent bien à propos, car le matin quelques-uns de ces hommes étaient morts.

Lorsque M. Paquin se rendit au village, il y trouva MM. Desèves et Turcotte. Les officiers reçurent ces messieurs avec politesse et bonté. Les trois prêtres eurent la permission de visiter les prisonniers, et M. Paquin leur adressa quelques paroles de consolation ; il obtint aussi l'élargissement de quelques-uns d'entre eux. MM. Turcotte et Desèves prirent leurs noms ; ils étaient 112, des différentes paroisses de St-Eustache, St-Benoît, St-Jérôme et Ste-Scholastique. Plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés la veille dans leurs demeures.

Cependant le général vainqueur avait résolu de ne point se borner à la conquête de St-Eustache et de marcher immédiatement sur St-Benoît. A neuf heures, Sir John Colborne fit sonner la trompette du départ, et les troupes royales se mirent en marche pour le Grand Brûlé, laissant la garde du village de St-Eustache aux volontaires du capt. Globensky.

St-Benoît avait toujours été considéré comme le fort imprenable des rebelles ; c'est là qu'on disait qu'ils avaient concentré toutes leurs forces ; c'est là que se trouvaient presque tous les chefs les plus violens, et d'ailleurs St-Benoît s'était fait de tout temps remarquer par l'emportement patriotique de tous ses habitans et les violences commises contre les loy. ux sujets du gouvernement.

La renommée avait rapporté que le village de St-Benoît était entouré d'excellentes fortifications, qu'il s'y trouvait une garnison de plusieurs milliers d'hommes et qu'il y avait des vivres et des munitions pour plusieurs mois ; aussi s'attendait-on à trouver à St-Benoît la résistance la plus opiniâtre. Mais la renommée avait beaucoup exagéré tous ces bruits, et il n'y avait rien de vrai dans tout cela. St-Benoît n'avait presque aucune sorte de fortifications, il n'avait pas plus de munitions que St-Eustache, et les événemens de la veille avaient produit un terrible effet sur sa vaillante garnison.

Dès que la première nouvelle des désastres de St-Eustache y était parvenue, tous les chefs avaient pris la fuite et avaient songé à se mettre en sûreté. Le général Girod donna l'exemple en se sauvant le premier. Sa mauvaise étoile semblait le poursuivre, car plusieurs fois dans sa fuite il fut sur le point d'être arrêté par ses ex-partisans qui voulaient le livrer à Son Excellence ; mais sa facilité à improviser des mensonges de toute sorte le tira d'affaires et lui permit de s'évader. Tous ses aides-de-camp et officiers de toute classe suivirent son exemple. MM. Girouard, Dumouchelle père et fils, Dr. Masson, Ferréol Peltier, Hubert, deux Lorimier, Benjamin Papineau, M. P. P., et Dr. Brien, ces deux derniers de St-Martin, prirent la fuite en toute hâte dans la nuit qui suivit la bataille de St-Eustache. Nous donnerons plus tard quelques détails sur ce que devinrent ces différens individus.

Les troupes avançaient vers St-Benoît ; toutes les difficultés qu'elles rencontrèrent sur leur route furent, en un endroit, quelques branches d'arbres entassées, dans un autre, une espèce de retranchement de branches sèches de la hauteur de 3 à 4 pieds et de 2 de large, et un ou deux fossés qui furent pontés en quelques minutes. Mais avant que les troupes eussent rencontré tous ces obstacles, au moment même où elles sortaient de St-Eustache, une députation de St-Benoît vint au devant de l'armée. Elle se composait de 14 habitans de St-Benoît qui étaient venus, d'après le conseil de M. Dufresne, supérieur de la Mission du Lac, faire leur soumission et demander la paix. Sir John Colborne les reçut au milieu de la rue, en présence des troupes, et leur demanda où étaient leurs chefs. Lorsqu'il eut appris que tous avaient pris la fuite, il renvoya les députés à St-Benoît, leur ordonnant de faire déposer les armes à tous leurs concitoyens, et les prévenant que tout serait mis à feu et à sang s'il y avait un seul coup de fusil tiré de leur côté, puis les troupes continuèrent tranquillement leur marche vers le Grand Brûlé.

an
en
qu
de
et
vo
re
de
ch
me

for
cor
ord
ver
ma
Sir
M.
per
qui

I
par
brû
rest
MN
sem
vill
tout
dép
ché
inc
L
trois
dan
bell
rich
païs

Les députés retournèrent en toute hâte porter à leurs amis les ordres du général. Ils retrouvèrent au village environ trois cents hommes qui ne demandaient pas mieux que de se rendre à discrétion ; la suite des chefs avait découragé leur parti, le plus grand nombre s'était enfui et les trois cents qui restaient ne demandaient que d'avoir la vie sauve. Lorsque les troupes arrivèrent, ils rendirent tous leurs armes et se remirent à la discrétion de sir John Colborne, qui bientôt après les renvoya chez eux, contrits et tremblans à la vue des forces immenses qui s'étaient avancées contre eux.

Les troupes furent renforcées au Grand Brûlé par un fort détachement de troupes régulières et volontaires commandées par le major Townshend, qui avait reçu ordre du général en chef de marcher sur St-Benoît et de venir opérer sa jonction avec lui dans ce village le 15 au matin. Toutes ces troupes se logèrent dans le village. Sir John prit pour logement la maison de J. J. Girouard, M. P. P. Dans la soirée et la nuit on arrêta diverses personnes qui s'étaient cachées aux environs du village et qui furent mises sous garde.

Le 16.—Le lendemain, de grand matin, le général partit pour Montréal, après avoir, dit-on, donné ordre de brûler seulement les maisons des chefs, et d'épargner le reste du village. Les maisons désignées étaient celles de MM. Girouard, Dumouchelle et Masson. Malheureusement ces ordres ne furent point respectés et tout le village fut réduit en cendres. L'église, le presbytère et toutes les maisons du village furent consumés avec leurs dépendances ; il ne resta debout que trois ou quatre chétives masures qu'on ne trouva pas dignes d'être incendiées.

L'incendie ne se borna pas au village de St-Benoît ; trois ou quatre maisons des fermes de M. Dumouchelle dans la Grande Frenière furent aussi brûlées, ainsi que la belle maison de pierre d'un nommé Perrier, habitant riche et respectable : cet homme avait toujours été paisible et n'avait pris aucune part à la révolte ; mais il

fut victime de la noirceur d'une femme de mauvais caractère, qui, pour assouvir une haine qu'elle avait contre lui, indiqua aux volontaires sa maison comme appartenant à M. Dumouchelle.

M. Dumouchelle s'était sauvé de la montagne du Lac ; mais il n'échappa pas longtemps aux recherches ; il fut arrêté chez un habitant de la côte St-Joseph, de l'autre côté de la montagne, et vint immédiatement se remettre entre les mains de la garde de St-Eustache. Il est bon, peut-être, de dire ici quelques mots des autres chefs : Dans la nuit du 14 au 15, dès que la nouvelle du désastre de St-Eustache leur était parvenue, tous ces braves avaient pris la fuite. MM. Girouard, Dumouchelle père et fils, le Dr. Masson, Féréol Peltier, Hubert, les Lotimier, O. Brien, B. Papineau et le révérend Messire Chartier s'étaient sauvés en toute hâte, chacun du côté qui lui semblait le plus sûr. Le général Girod ne fut pas le dernier à faire usage de ses jambes, mais sa mauvaise étoile semblait le poursuivre ; plusieurs fois il fut sur le point d'être arrêté par des habitans irrités de la lâcheté de celui qui les avait trompés ; mais sa facilité à improviser des mensonges le sauva et le tira des mains de ceux qui voulaient en faire justice et le livrer à Sir John Colborne. Girod, après avoir erré toute la journée du vendredi et du samedi, se rendit le dimanche chez un de ses ex-amis et partisans de la rivière des Prairies nommé Turcotte. Celui-ci ne se souciait point de le recevoir, crainte de se compromettre, Girod s'aperçut de sa froideur et partit de sa maison pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles chez un ami intime nommé Laporte. Turcotte partit aussitôt pour Montréal dans l'intention de dénoncer l'endroit où se trouvait Girod ; il fut rencontré par les volontaires de la Longue Pointe, qui obtinrent de lui les renseignemens qu'il portait en ville, et se mirent à la recherche du fugitif pour l'arrestation duquel £500 étaient offerts. La maison de M. Laporte fut fouillée, mais Girod en était parti ; les volontaires le trouvèrent cependant à quelque distance du village, et

Girod se voyant cerné et sur le point d'être pris, se fit sauter la cervelle avec un pistolet qu'il avait en main. Son corps fut transporté en ville et enterré sur la côte à Barron, à l'endroit où les 4 chemins se croisent. Ainsi périt cet homme dont les antécédens sont encore une énigme, et dont la vie en Canada fut une suite d'intrigues, d'agitation et de forfaits politiques.

Le révérend Chartier, les Lorimier et le Dr. O. Brien, prirent leur route par les concessions éloignées, se dirigeant sur Berthier. Ils traversèrent le fleuve à Sorel, ils se rendirent dans le Township du côté de Drummondville, et après bien des traverses, après avoir été même arrêtés trois fois et s'être heureusement évadés, ils parvinrent à se rendre sur le sol américain. Féréol Peltier s'y rendit aussi ; mais on ne sait par quelle voie. Tous les autres chefs furent arrêtés et conduits dans les prisons de Montréal.

Presque toute la paroisse de St-Benoît eut à souffrir considérablement du pillage ; les ornemens de l'église étaient riches et nombreux ; ils furent tous enlevés ; par la suite cependant on en a retrouvé quelques-uns ; mais la majeure partie est demeurée en mains étrangères. On a accusé les volontaires de St-André de la plus grande partie des désastres ; on dit qu'ils conservaient rancune aux habitans de St-Benoît, à cause de leurs querelles réitérées dans toutes les élections et surtout dans celle de 1834. Quoi qu'il en soit, il est un fait certain, c'est que le village de St-Benoît n'est plus qu'un amas de ruines.

Après la destruction de St-Benoît, la grande partie des troupes revint immédiatement à St-Eustache, et un détachement se rendit à Ste-Scholastique avec les volontaires de St-André. Sur la route ils réduisirent en cendres la maison de M. Jacob Barsallou et celles de M. Major, de la Belle Rivière.

Le village de Ste-Scholastique était dans la terreur, tous les habitans étaient dans des angoisses difficiles à peindre ; ils s'attendaient à voir leur village éprouver le sort de St-Benoît, car ils n'avaient que trop secondé les

vues des chefs rebelles de celui-ci. Cependant le village fut épargné, à la sollicitation des loyaux de l'endroit, et les troupes, après s'être bien assurées que rien n'était plus à craindre de la part des rebelles, retournèrent à Montréal, laissant le comté du Lac des Deux Montagnes aussi calme et aussi épouvanté que, trois jours avant, il était agité et audacieux.

Son Excellence Sir John Colborne, à son retour du Grand Brûlé, ne s'arrêta qu'un instant à la Rivière du Chêne et se rendit immédiatement à St-Martin ; là se reposa quelque temps chez le curé, où MM. Paquin et Desèves eurent l'honneur de lui parler. Son Excellence les reçut très cordialement, et comme ces messieurs lui exposèrent qu'on menaçait de commettre de nouvelles violences à St-Eustache et de mettre le feu à de nouveaux édifices, Son Excellence eut la bonté de dépêcher des cavaliers avec des ordres exprès pour empêcher toute violence quelconque. Son Excellence eut même la complaisance de laisser un ordre semblable entre les mains de M. Desèves qui devait le montrer au commandant de chaque nouvelle troupe qui viendrait successivement à St-Eustache. La conduite de Sir John Colborne pendant toute cette campagne a été remplie d'une douceur admirable, et ses troupes, officiers et soldats, méritent de grands éloges ; il est malheureux que l'on ne puisse adresser les mêmes compliments à certains de volontaires.

Le 17.—Ce jour-là était un dimanche. La messe fut célébrée, mais bien tristement, dans une maison d'école ; le curé de Ste-Rose avait eu la complaisance de prêter les ornemens et tout ce qui était nécessaire pour le St-Sacrifice. La messe se dit au même lieu pendant quelque tems, après quoi on prépara la maison de M. P. Laviolette, de Montréal, qui l'avait généreusement offerte à M. Paquin. C'est encore le bas de cette maison qui sert de chapelle à St-Eustache ; le haut devait servir de presbytère, mais le frère de M. Laviolette qui l'occupait et devait aller s'établir à St-Jérôme, n'ayant

pu s'y fixer, M. Paquin dut se pourvoir d'un autre presbytère et eut plusieurs fois à changer de maison, jusqu'à ce qu'enfin il alla s'établir dans la maison d'école.

On s'occupe maintenant à réparer le couvent de manière à ce qu'il puisse servir de chapelle en attendant que la libéralité du gouvernement mette à même de reconstruire l'église. Une partie de ces réparations s'est faite par souscriptions volontaires ; mais les habitans ruinés et épuisés par la guerre civile ne souscrivent que froidement ; M. Paquin est obligé de faire la majeure partie des frais.

La messe se disait pareillement dans une petite maison au Grand-Brûlé. M. Paquin et M. Desèves étaient chargés de la desserte de cette paroisse et ils étaient obligés de s'y rendre tour à tour, de la Rivière du Chêne, tous les dimanches et fêtes pour y faire l'office. Ce fardeau demeura sur leurs épaules pendant environ deux mois, jusque vers le milieu de février dernier ; alors M. Ménard, ci-devant vicaire à Berthier, se rendit à St-Benoît comme curé.

18.—Ce même jour dans l'après-midi, une requête fut dressée à la hâte, et le lendemain elle fut présentée par M. Paquin lui-même ; elle était conçue en ces termes :—

*“ A Son Excellence sir John Colborne, K. C. B. C. H.,
Commandant des Forces de Sa Majesté, en cette Province :*

“ QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

*“ L'humble requête des curés, vicaires et habitans
“ de la Paroisse de St-Eustache, Rivière du Chêne
“ expose respectueusement à Votre Excellence : Que la
“ majorité des habitans de cette paroisse a toujours été
“ loyale et attachée au gouvernement de la mère patrie.
“ Que la presque totalité de ceux qui se sont trouvés dans
“ la malheureuse émeute qu'ils déplorent et qu'ils détestent
“ n'y ont été engagés que par contrainte, par menaces
“ et par violence.*

“ Que le camp tenu par le Dr. Chénier a été totalement abandonné Dimanche, le trois du courant, sur l'injonction qui en avait été faite la veille par Wm. H. Scott, M. P. P., et Emery Féré, écuyer, lesquels, au péril de leur vie, avaient réussi à faire retirer chez eux tous ceux qui s'y trouvaient, de manière que le lendemain il n'était occupé que par un jeune homme de seize à dix-sept ans.

“ Que ce n'est que par un rassemblement de personnes factieuses, étrangères à leur paroisse qu'ils ont pu y réunir, de nouveau, certain nombre de leurs co-paroissiens pour tenir leur position hostile au gouvernement : Qu'il est notoire que la presque totalité de leur village a toujours été regardée comme très loyale et pour cela maltraitée du parti factieux ; qu'à l'approche des rebelles, les citoyens ont été forcés de prendre la fuite, et qu'à leur retour ils ont eu à déplorer la ruine de leurs propriétés et qu'ils ne peuvent pas même en jouir encore pour la plupart, d'autres en ayant pris possession ; qu'en conséquence ils se trouvent dans le chemin sans aucun moyen de subsister.

“ Qu'enfin ils prient Votre Excellence de recevoir l'assurance et la protestation de leur fidélité et de la faire agréer à Sa Très Gracieuse Majesté leur Reine, Victoria.

“ Et les soussignés ne cesseront de prier pour la conservation des jours de Votre Excellence.”

Cette requête était couverte d'un grand nombre de signatures, quoique recueillies dans un seul jour. Son Excellence Sir John Colborne la reçut avec bonté, en parut très-satisfait, et donna immédiatement un ordre à M. Paquin pour faire rentrer les gens dans leurs propriétés, les engageant à s'y tenir paisibles et tranquilles et leur garantissant la protection des lois.

Les corps des malheureuses victimes de la rébellion étaient encore étendus dans les différens endroits où ils avaient reçu le coup de mort ; ce même jour ils furent

ra
ce
po
to
tro
la
na
J
de
ren
Col
put
Roc
Ils a
M. I
M. I
poss
avec
patie
la fou
qui p
peut-
leurs
renat
vite
rent à
s'en
béné
Eusta
rendr
Le
régime
trente
furent
et la t
tous le
deux
rempli

ramassés et enterrés hors du cimetière ordinaire et sans cercueil. On en trouva 25 ; quelques-uns avaient été emportés par leurs parens. Trois autres corps furent enterrés tout dernièrement, le vingt-deux mars ; deux furent trouvés dans les décombres du presbytère et l'autre dans la maison seigneuriale ; il était impossible de les reconnaître, ils étaient presque entièrement brûlés.

Le 19.—La terreur régnait encore parmi les habitans de la Rivière du Chêne et plusieurs n'osaient encore rentrer dans leurs demeures. Son Excellence Sir John Colborne en ayant eu connaissance par M. Paquin, député à St-Eustache deux magistrats de Montréal, M. de Rocheblave et M. Laframboise, qui s'y rendirent aussitôt. Ils arrivèrent à la ferme du domaine pour rendre visite à M. le curé Paquin, pendant qu'il était encore à Montréal ; M. Desèves était seul. Il les reçut du mieux qu'il lui fut possible dans la petite demeure où il était et se rendit avec eux au village. Ces deux messieurs écoutèrent avec patience les demandes qui leur furent faites, arrêchèrent la fougue de quelques volontaires de St-Eustache même, qui paraissaient un peu trop ardents et qui semblaient peut-être vouloir profiter des circonstances pour assouvir leurs animosités personnelles, commencèrent à faire renaitre la confiance dans le gouvernement ; après cette visite, les habitans furent un peu rassurés et commencèrent à rentrer dans leurs demeures. Les deux magistrats s'en retournèrent le lendemain, emportant avec eux les bénédictions d'un grand nombre de personnes de St-Eustache. Ils se rendirent jusqu'à St-Benoît pour y rendre les mêmes services.

Le 20.—Deux officiers, M. Griffin, lieutenant du 32^e régiment, et M. Ormsby, lieutenant des royaux, avec trente-deux hommes de troupe sous son commandement, furent envoyés à St-Eustache pour faire observer la paix et la tranquillité, désarmer les habitans, et faire remettre tous les effets qui avaient été enlevés dans le pillage. Ces deux Messieurs pendant leur séjour à la Rivière du Chêne remplirent leur devoir avec exactitude et gagnèrent l'af-

fection de tout le monde, par leur patience et leur facilité à écouter les demandes et les raisons de tous ceux qui vinrent s'adresser à eux. Une annonce fut faite pour avertir les habitans de remettre leurs armes, en leur promettant que ces armes leur seraient rendues, sitôt que la paix et la tranquillité seraient rétablies et que la crise présente serait passée. Aussitôt après cette annonce, les armes furent apportées en grand nombre. On demanda aussi le serment de fidélité et tout le monde, sans exception, s'empressa de le prêter entre les mains de M. Eugène Globensky, magistrat et juge de paix de St-Eustache.

M. Griffin et M. Ormsby, pendant leur séjour à la Rivière du Chêne, reçurent plusieurs fois des marques de l'estime qu'on leur portait. Ils en partirent vers le milieu du mois de février dernier. Les citoyens du village ayant appris la nouvelle de leur départ, firent aussitôt signer des adresses pour leur témoigner le regret qu'ils avaient de les voir obligés de quitter St-Eustache, les féliciter de l'exactitude avec laquelle ils avaient rempli leur devoir, et pour les remercier des services importants qu'ils avaient rendus à la paroisse. Beaucoup d'effets pris et enlevés pendant les désordres qui avaient eu lieu, furent rendus aux véritables propriétaires par les ordres et les soins de M. le lieut. Griffin. Il est vrai qu'il en est resté encore beaucoup entre des mains étrangères, mais c'est parce que les pillards prirent des mesures pour les soustraire aux recherches qui en furent faites. M. Griffin se rendit jusqu'à St-Benoît, Ste-Scholastique et St-Jérôme pour y rendre les mêmes services qu'à St-Eustache, et mérita partout les mêmes éloges. Lorsque ces deux officiers quittèrent St-Eustache, la tranquillité y était parfaitement rétablie.

Nous ne devons pas oublier ici de parler de M. Chs. L. Dumont, seigneur et juge de paix, ainsi que de M. Eugène Globensky, aussi magistrat et juge de paix de la Rivière du Chêne. Ces deux messieurs contribuèrent à rétablir l'ordre et la tranquillité, et méritent certainement des éloges pour tous les services qu'ils ont rendus à leurs

la
ta
m
le
ce
au
vie
sid
tou
nai
été
d'al
cett
" M
"
" ra
" je
" pa
"
" na
" rec
" ter
" me
" si
" je
"
" cro
" Mo

compatriotes dans cette occasion. M. Leclère, magistrat de Montréal, doit aussi avoir sa part de la gratitude des habitans de St-Eustache.

On a souvent prétendu que la majorité des habitans de la paroisse de St-Eustache avait toujours été loyale et attachée au gouvernement de Sa Majesté, c'est ce qui était marqué surtout dans une requête adressée à Son Excellence Sir John Colborne; c'est pourquoi avant de terminer ce petit journal, nous allons donner quelques certificats authentiques qui le prouvent bien clairement. Le premier vient de M. Griffin, lieutenant du 32^e régiment, qui a résidé assez long-temps à la Rivière du Chêne, où il a eu toutes sortes de renseignements, pour en parler avec connaissance de cause, dans les relations fréquentes qu'il a été obligé d'avoir avec les habitans. Nous produisons d'abord la lettre qu'il écrivit en réponse à M. Paquin à cette occasion, puis le certificat lui-même :

“ Mon cher monsieur le curé,

“ J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 16 courant, et je vous envoie ci-inclus le certificat de ce que je me trouve autorisé de déclarer de la loyauté de vos paroissiens.

“ Je me souviendrai toujours avec beaucoup de reconnaissance des marques d'amitié et de civilité que j'ai reçues de mes amis de St-Eustache, pendant tout le temps de mon séjour dans ce village, et particulièrement de leur adresse au moment de mon départ; et si mes devoirs me rappelaient jamais dans cette paroisse, je serais bien heureux.

“ Ayez la bonté de saluer tous mes amis de ma part et croyez-moi,

“ Mon cher curé,

“ Votre ami,

“ F. E. GRIFFIN,

“ Lieut. 32^e Rég

“ Montréal, 17 février 1838.”

“ P. S.—J’ai écrit le certificat en anglais, si vous l’aimez mieux en français, écrivez-moi.

“ F. E. G.”

“ After a residence of nearly two months in the Village of St-Eustache, during which time I had every opportunity of learning the political opinion and conduct of the people of the Village and Parish, it is my firm opinion and belief that a large proportion of the inhabitants (particularly those of the Village) have ever been loyal ; and that the Village was taken possession of by the Rebels of St-Benoît, Ste-Scholastique and St-Jérôme, and made the seat of their operations, as much to punish the loyal inhabitants of it, as from other causes.

(Signed)

“ F. E. GRIFFIN,

“ Lieut. 32d Regt.

“ Montreal, 17th February 1838.”

Le second certificat que nous avons à produire est de M. Mercier, curé de St.-Martin, du capitaine Bélanger, de deux Messieurs Parizeau de la même paroisse, très connus par leur loyauté. Il est conçu en ces termes :—

“ Nous soussignés, certifions que nous avons vu un grand nombre d’habitans de St-Eustache, au moins trois cents cinquante à quatre cents, répandus dans notre paroisse, fuyant la rébellion que les gens de St-Jérôme, de St-Benoît, de Ste-Scholastique et quelques rebelles de St-Eustache exerçaient dans le village de St-Eustache. Outre un certain nombre de citoyens de cette paroisse retirés à Montréal, nous avons vu les capitaines Eustache Cheval, Julien Choquet, Maxime Globensky et Gabriel Lefebvre commandant des volontaires de leur paroisse et d’autre part.

(Signé)

F. R. MERCIER, ptre

F. P. PARIZEAU,

LOUIS BÉLANGER capt.

JOSEPH PARIZEAU.

“ St-Martin, 18 mars 1838.”

ca
ce
N
pr
la
me
Né
le

1
la P
tis :
4
jori
L
Nor
St-L
8
rité
L
la C
Peti
ro
jorit
La
capt
posé
66
jorit
mod
à la
La
et de
72
52 m

Nous pourrions citer encore plusieurs autres certifi-
cats sur la même matière, mais nous nous bornons à
ceux-ci, parce que nous les croyons plus que suffisants,
Nous ne nous permettrons aucune réflexion après des
preuves aussi claires ; il suffit de dire que la loyauté de
la majorité des habitans de St-Eustache est suffisam-
ment prouvée pour qu'on ne la révoque pas en doute.
Néanmoins nous allons ajouter à ces preuves, en donnant
le retour des capitaines de milice de St-Eustache.

RETOURS DES CAPITAINES DE MILICES.

La compagnie de M. Gabriel Lefebvre, capt. du Sud de
la Petite Rivière du Chêne, contient 73 miliciens répar-
tis ainsi :—

49 loyaux, dont 17 volontaires,—26 rebelles,—25 ma-
jorité de loyaux.

La compagnie de M. Basile Julien Choquet, capt. du
Nord de la Petite Rivière du Chêne et de la Petite côte
St-Louis, renferme 97 miliciens, répartis comme suit :

83 loyaux, dont 19 volontaires,—14 rebelles,—69 majo-
rité de loyaux.

La compagnie de M. G. Phillips, du village, capt. de
la Côte des Anges, Côte St-Jean, Côte St-Augustin et du
Petit Chicot, contient 122 miliciens, ainsi répartis :

103 loyaux, dont un volontaire,—19 rebelles,—84 ma-
jorité des loyaux.

La compagnie de M. Gentle, marchand du village,
capt. du Grand Chicot et de la côte St-Charles, est com-
posée de 126 miliciens répartis comme suit :

66 loyaux, dont un volontaire,—21 rebelles,—45 ma-
jorité des loyaux auxquels on peut ajouter 38 patriotes
modérés qui ont pris la fuite pour ne point prendre part
à la révolte.

La compagnie de M. Dorion, capt. de la Grande Côte
et de la partie sur le Lac, renferme 92 miliciens dont :

72 loyaux, parmi lesquels 1 volontaire,—20 rebelles,—
52 majorité des loyaux.

La compagnie dont M. W. H. Scott, M. P. P., était capt., est composée de 132 miliciens ainsi répartis :

37 loyaux, dont 20 volontaires,—30 rebelles,—57 majorité des loyaux auxquels on peut ajouter 15 patriotes modérés qui ont pris la fuite pour ne point prendre part à la rébellion.

La compagnie de M. Eustache Cheval dit St-Jacques, capt. du Petit Brûlé, de la Côte St-Louis, des Corbeilles et des Bouchards, renferme 137 miliciens, ainsi répartis :

78 rebelles — 59 loyaux, dont 17 volontaires—19 majorité des rebelles.

Dans cette partie du Petit Brûlé il n'y avait, au mois de juin dernier, sur le retour du capt. Cheval, que trois reconnus comme tels ; mais comme les habitans de ces Côtes sont proches de St-Benoît et de Ste-Scholastique, ils eurent à essuyer beaucoup de persécutions et d'avaries de la part de leurs voisins : on se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitans respectables (*) en haine de leur politique ; on brisa des granges et des clôtures ; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux ; on mutilait leurs animaux ; enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles.

De tous ces retours il résulte qu'il y a à St-Eustache 779 miliciens, parmi lesquels 520 loyaux, dont 76 volontaires qui accompagnèrent les troupes dans leur expédition, 206 rebelles, 53 patriotes modérés ; ce qui laisse en faveur des loyaux une majorité de 314. Comme on prétend dans quelques papiers publics et certaines conversations que tous les patriotes soient des rebelles, accor-

(*) Joseph et Eustache Cheval dit St-Jacques. Tout le monde se rappelle encore de ce qui était rapporté de ces désordres dans les papiers publics, et on se souvient bien que ces coureurs de nuit poussèrent leurs fureurs politiques jusqu'à démolir la grange de M. Paquin qui se trouve dans le Petit Brûlé.

dons leur pour un instant ce qu'ils désirent et réunissons dans ce calcul, avec les rebelles, les patriotes modérés qui ont pris la fuite pour ne point prendre part à la rébellion, il restera toujours à la Rivière du Chêne en faveur des loyaux une majorité de 261. Les retours que nous donnons ici nous ont été livrés par les capitaines eux-mêmes, et c'est d'après leur propre témoignage et celui de plusieurs personnes loyales et respectables qu'on y a fait la distinction des loyaux et des rebelles.

Depuis assez longtemps on disait que le gouvernement indemniserait les loyaux sujets qui avaient souffert des pertes pendant la rébellion ; plusieurs même s'étaient adressés aux autorités pour avoir des informations à cet effet ; on leur avait toujours donné à espérer. Enfin tout dernièrement est sorti un avertissement par ordre de Son Excellence l'Administrateur de la province qui donne beaucoup à espérer. Nous le donnons ici mot pour mot.

“ GOVERNMENT HOUSE,

“ Montreal, 7th March 1838.

“ Persons desirous of applying for indemnification for losses they may have sustained during the Revolt in the District of Montreal, are required to furnish detailed statements of the property lost — correct estimates of its value and certificates of the manner in which it was destroyed — with proofs verifying the whole, and respectable references as to their conduct and character.

“ On these documents being forwarded to the Civil Secretary, the cases of the claimants will be taken into consideration by the Executive Government.

“ By command of His Ex., &c.,

“ W. A. ROWAN,
“ Civil Sec.”

Aussitôt qu'on eut connaissance de cet avertissement à la Rivière du Chêne, tous les loyaux sujets qui avaient souffert des pertes pendant la rébellion firent leurs comptes et se procurèrent des certificats de leur loyauté et de leur bonne conduite. Ils prirent des estimateurs qu'ils payèrent à leurs frais et remirent leur estimation entre les mains du secrétaire civil. Enfin, dans ce moment-ci, tout le monde se repose sur la générosité du gouvernement et sur la bienveillance de Son Excellence, et l'on dit ouvertement que c'est probablement l'intention des autorités d'employer une partie des fonds disponibles de la province pour réparer les pertes qu'ont encourues les loyaux sujets, en conséquence d'une rébellion à laquelle ils ont résisté de tout leur pouvoir et en récompense de leur fidélité au gouvernement de S. M.

On a aussi fait une estimation de l'église de St-Eustache, de la sacristie, du presbytère et des dépendances, des ornements et des vases sacrés, ainsi que du couvent des sœurs, et une requête a été adressée à Son Excellence l'administrateur de la province ; elle est conçue en ces termes :

" A Son Excellence Sir John Colborne, administrateur du Bas-Canada et commandant des forces de Sa Majesté dans les deux provinces, etc.

" QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

" L'humble requête des curés et marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la paroisse de St-Eustache, comté du Lac des Deux Montagnes, district de Montréal, expose respectueusement à Votre Excellence :

" Que leur église, sacristie, presbytère, couvent et leurs dépendances, sont devenus la proie des flammes dans la rébellion du 14 décembre dernier."

" Que leur paroisse se trouve maintenant sans temple et

san
rel
per
ont
pou
"
jou
qu'i
des
pap
rebe
de c
que
"
pes
nom
"
de S
ble q
malh
Ils s
si un
la pr
les r
fert.
"
de vo
ils re
Votr
qu'ell
reme
et da
lante,
la cor

sans édifices paroissiaux, et dans l'impossibilité de les relever seule, ruinée qu'elle est par le pillage et par la perte de temps que la plus grande partie des habitans ont soufferte en se tenant cachés loin de leurs demeures pour mettre leur loyauté à l'abri de la révolte.

“ Que la grande majorité de leurs co-paroissiens a toujours été loyale et que c'est à cause de cette loyauté qu'ils ont souffert depuis mil huit cent trente-quatre bien des persécutions et des avanies, comme l'attestent les papiers publics. Que c'est pour cette raison que des rebelles étrangers à cette paroisse sont venus s'emparer de ce village, disant qu'il valait mieux exposer des loyaux que des patriotes.

“ Que pour écraser la rébellion dans ce comté, les troupes de Sa Majesté ont été accompagnées d'un grand nombre de volontaires de cette paroisse.

“ Les humbles pétitionnaires en appellent à la justice de Son Excellence pour qu'elle décide s'il est raisonnable qu'une paroisse porte à elle seule tout le poids des malheurs, tandis qu'il y en avait tant de plus coupables. Ils sollicitent de plus son attention pour qu'elle examine si une indemnité accordée sur les fonds disponibles de la province ne serait pas un moyen équitable de soulager les malheureux, sans nuire à ceux qui n'ont rien souffert.

“ Pourquoi, vos suppliants prient Votre Excellence de vouloir bien prendre leur requête en considération ; ils reposent la plus grande confiance dans la bonté de Votre Excellence, et ils osent espérer de sa générosité qu'elle leur accordera une indemnité suffisante pour remettre ce qu'ils ont perdu dans sa première splendeur, et dans ce temple relevé par votre générosité bienveillante, votre nom y sera béni, on y fera des vœux pour la conservation des jours précieux de Votre Excellence,

et pour la prospérité du gouvernement de notre très gracieuse Reine Victoria.

(Signé) C. L. DUMONT, J. P.
F. E. GLOBENSKY, J. P. } témoins.
C. G. O'DOHERTY, médecin.

sa
JÉRÔME ✕ LATOURE,
marque

sa
JEAN-B ✕ PROULX,
marque

sa
PIERRE ✕ FILION,
marque
J. PAQUIN, Ptre."

Cette requête était suivie du certificat suivant :

" Nous soussignés certifions de la loyauté et de la probité intègre des signataires de la requête ci-annexée.

" St-Eustache, 5 avril 1838.

CHS. L. DUMONT, J. P.
CHS. G. O'DOHERTY, médecin.
J. BOWIE, médecin.
JAMES GENTLE, merchant.
F. E. GLOBENSKY, J. P.
F. Q. DESÈVES, Ptre.
S. MACKAY, major et notaire."

On dit aussi que l'église du Grand Brûlé sera bâtie par la générosité du gouvernement, et dans ce moment-ci des ouvriers sont occupés à St-Benoît à faire l'estimation de l'église, sacristie, presbytère et dépendances.

FIN.

(A
lire,
tirés
aute
che
C
prête
jugen
sion
à MI
A
quelq
de let
nirs c
M.
Ses é
vait t
l'églis
l'anné
événé
ceux
arriva
lui-mê
avait l
n'atten
de cor
Les
res sur
faits le

Après avoir cité l'ouvrage intéressant que l'on vient de lire, je suis heureux d'y ajouter quelques extraits que j'ai tirés des mémoires inédits et autographes du même auteur, messire Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache en 1837.

Ces mémoires que l'on a eu la bienveillance de me prêter avec la pleine liberté d'en faire l'usage que je jugerais à propos, se trouvent actuellement en la possession de C. Dolbec, écuyer, avocat de St-Eustache, marié à Mlle E. Caron, nièce et élève de l'abbé Paquin.

A la fin de mon ouvrage, je tâcherai de faire connaître quelques traits de la vie si bien remplie de cet homme de lettres, de cet apôtre, qui a laissé de si beaux souvenirs dans la paroisse de St-Eustache.

M. l'abbé Paquin était aussi studieux que laborieux. Ses écrits étaient classés avec ordre et méthode. Il écrivait un journal particulier, intitulé : " Mémoires sur l'église du Canada, depuis la découverte du pays jusqu'à l'année 1842, " journal dans lequel il faisait le récit des événements qui se présentaient année par année, tant ceux de sa paroisse que ceux, les plus importants, qui arrivaient dans le pays. Ces mémoires, comme le dit lui-même l'auteur, ont été écrits bien à la hâte et il avait l'intention de les mettre au net. La mort qu'il n'attendait pas sitôt, lui a enlevé l'avantage de revoir et de corriger ses écrits.

Les extraits qui vont suivre font partie de ses mémoires sur 1837 ; mais je ne présenterai au lecteur que les faits les plus saillants et cela dans toute la forme et

teneur qu'ils ont été écrits, ne voulant point prendre sur moi la liberté d'y changer un seul iota. Quelques expressions et appréciations seront, j'en suis convaincu, considérées comme sévères ; mais si nos jeunes *politiciens* eussent connu le caractère libre et franc de M. l'abbé Paquin, et s'ils eussent vécu à cette époque malheureuse et difficile, ils eussent accueilli ces expressions sans leur donner une interprétation fautive et maligne, d'autant plus que l'auteur était sincèrement bon, loyal et rempli d'un grand amour pour son prochain.

Quant à son *Journal historique*, il contient aussi des appréciations dont je n'entends pas prendre la responsabilité. Ainsi, on pourrait croire que l'abbé Paquin comprend dans une même accusation de lâcheté Girod et ses lieutenants, De Lorimier, Hubert, etc. Je veux croire que telle n'était pas sa pensée, et je désire donner à tous le bénéfice du doute.

1er Extrait.—Les années 1837 et 1838 sont les plus fécondes que nous ayons parcourues jusqu'ici en événements funestes et malheureux pour la colonie : savoir le rapport des commissaires envoyés ici pour s'enquérir sur les griefs tant répétés de la part de la Chambre d'Assemblée ; les résolutions de Sir John Russell dans la Chambre des Communes Anglaises contre les demandes de celles du Bas-Canada ; la crise politique qui mit les armes à la main à des révolutionnaires ineptes et sans aucune capacité, qui bouleversa notre infortuné pays ; enfin la mort inattendue du roi Guillaume IV. Voilà des événements néfastes dont les détails seront

lon
que
par
n'ét
L
glet
sont
à tra
cette
2m
Grey
glet
tions
Bien
que l'
trouve
Sir
printe
répres
bre de
quenc
temps
etc.
été ge
ce pay
de not
premiè
tandis
person

longs et désagréables à raconter pour l'historien politique du Canada. Pour nous, nous ne ferons que les parcourir à la hâte et les indiquer seulement, comme n'étant point de notre ressort.

L'avènement de la Reine Victoria à la couronne d'Angleterre et la consécration à Montréal d'un coadjuteur sont les seuls événements heureux qui se font entrevoir à travers l'immense réseau de malheurs répandus sur cette colonie.

2me Extrait.—Les commissaires Royaux Gipps et Grey partirent en février 1837 pour retourner en Angleterre, emportant avec eux un gros volume d'informations pour le bureau colonial aussi fastidieux qu'inutile. Bien loin d'éloigner le danger, ces commissaires ne firent que l'accélérer par leur négligence et leur impéritie à trouver les remèdes aux maux publics.

Sir Gosford au lieu de faire venir des troupes, dès le printemps de 1837, resta faible et sans moyens de répression. Les agitateurs comptèrent sur le petit nombre de troupes dans la colonie et ils levèrent en conséquence l'étendard de la révolte en disant que c'était le temps favorable pour conquérir l'indépendance du pays, etc. Et l'on peut dire que si les Canadiens n'eussent pas été généralement loyaux et se fussent levés en masse, ce pays eut été perdu pour l'empire Britannique. Il est de notoriété publique que cette faiblesse est la cause première de la rébellion dénaturée de 1837 et 1838, tandis qu'avec 6 à 7 mille hommes de troupes régulières personne n'eût osé lever la tête.

3me Extrait.—Nous apprîmes en Canada le 15 avril 1837, les Résolutions de Sir John Russell adoptées le 6 mars précédent par la Chambre des communes Anglaise, au sujet des difficultés qui existaient dans ce pays ; les voici :

Résolu—1^o Que depuis le 31 octobre 1832, la législature du Bas-Canada n'a fait aucune provision pour défrayer les dépenses de l'administration de la justice, ni pour soutenir le Gouvernement Civil de la dite Province, et que le 10 d'avril prochain, il faudra défrayer toutes les dépenses susdites jusqu'à ce jour, savoir : la somme de £.

Résolu—2^o Que dans une session de la Législature tenue dans la ville de Québec, dans la dite Province, au 1er septembre et octobre 1836, le gouverneur de la dite Province, conformément aux ordres de sa Majesté, recommanda à l'attention de la Chambre d'Assemblée les estimés des dépenses de l'année courante ainsi que les dépenses que montraient les comptes des arrérages dus pour le soutien du gouvernement civil, et signifia à la dite chambre l'espérance qu'avait Sa Majesté qu'elle vaudrait la demande qu'il avait eu ordre de lui renouveler, savoir : de payer les arrérages dus pour le service public et les subsides nécessaires pour faire marcher le Gouvernement Civil de la Province du Bas-Canada.

Résolu—3^o Que la dite Chambre d'Assemblée, le 3 d'octobre 1830, dans une adresse au gouverneur de la dite Province, refusa de voter les subsides pour les fins susdites et par la même adresse après, avoir référé à une

adr
aut
rap
Roy
l'An
Cha
avai
Exéc
les c
jusqu
actes
Légis
alt co
et cré
succès
Rés
est inc
Provin
dopten
Législ
Résol
d'amél
pas co
réclam
Résol
terres d
un acte
doivent
Résol

adresse précédente, la dite Chambre persévérerait entre autre chose à demander un Conseil Législatif Electif, le rappel d'un certain acte passé par le Gouvernement du Royaume-Uni en faveur de la compagnie des terres de l'Amérique du Nord ; et par la même adresse, la dite Chambre d'Assemblée fit allusion à la demande qu'elle avait faite pour toutes les branches du Gouvernement Exécutif et déclara qu'il était convenable pour elle, dans les conjonctures présentes, d'ajourner ses délibérations jusqu'à ce que le Gouvernement de Sa Majesté par ses actes et surtout en rendant la seconde branche de la Législature conforme aux désirs et aux besoins du peuple, ait commencé le grand œuvre de justice et de réforme et créé la confiance qui seule pouvait la couronner de succès.

Résolu—4° Que dans l'état existant du Bas-Canada il est inconvenant de rendre le Conseil Législatif de cette Province un corps électif ; mais qu'il est expédient d'adopter des mesures pour assurer à cette branche de la Législature un plus haut degré de confiance publique.

Résolu—5° Qu'en même temps qu'il est convenable d'améliorer la composition d'un Conseil Législatif, il n'est pas convenable de le soumettre à la responsabilité que réclame la Chambre d'Assemblée de cette Province.

Résolu—6° Que les droits légaux de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique du Nord, accordés par un acte passé dans la quatrième année de Sa Majesté, doivent être maintenus inviolables.

Résolu—7° Qu'il est expédient qu'aussitôt que des

mesures auront été prises au moyen d'une loi qui doit être passée par la Législature Provinciale du Bas-Canada, pour décharger les terres de cette Province des droits féodaux et pour éloigner tout doute sur les résultats de la tenure en franc et commun soccage dans la dite Province, un acte fait et passé dans la 6e année de feu Sa Majesté George IV, communément appelé Acte de tenure des terres du Canada, et les parties d'un autre acte passé dans la 3e année de sa dite feu Majesté, communément appelé Acte de commerce du Canada "*Canada Trade Act*" qui ont rapport à la tenure des terres, soient rappelés, laissant cependant à toutes personnes tous les droits qui leur sont donnés par et en vertu des dits actes.

Résolu—8^o Que pour défrayer les arrérages dus pour les frais établis et ordinaires de l'administration de la justice et du gouvernement civil de la dite Province, il est expédient qu'après avoir appliqué à cet effet les fonds qui seront, le 10 avril 1837, entre les mains du Receveur Général de la dite Province, provenant du revenu héréditaire, casuel et territorial de S. M., le gouverneur du Bas-Canada soit autorisé à prendre la dite somme de £.....

Résolu—9^o Qu'il est utile que S. M. soit autorisée à placer à la disposition de la Législature de la dite Province dans le cas que la dite Législature jugerait à propos d'accorder la liste civile, la dite somme en question.

Résolu—10^o Que les sujets de S. M. qui habitent les Provinces du Haut et du Bas-Canada, ont souffert de

gra
pou
men
autr
ont
dien
soier
et à
Or
ou er
contr
sembl
metta
en ref
consti
ouvert
les m
moins
gante
condar
préjug
disait :
veulent
côté de
autres
disaien
pour d
contre
pendan

graves inconvénients par le manque suffisant de moyens pour régler et déterminer les questions relatives au commerce et au trafic des dites Provinces et à plusieurs autres questions dans lesquelles les dites Provinces ont respectivement un intérêt commun et qu'il est expédient que les Législatures des deux dites Provinces soient respectivement autorisées à pourvoir au règlement et à l'ajustement de leurs intérêts communs."

On ne manqua pas de crier à la coercition en voyant ou en lisant ces résolutions. Il est vrai qu'elles étaient contre les droits reçus ; mais pourquoi la Chambre d'Assemblée amenait-elle un semblable état de chose, en se mettant en collision ouverte avec le gouvernement ; car en refusant les subsides, c'était arrêter le cours de la constitution, la mettre de côté et se déclarer en rébellion ouverte contre l'ordre établi. La Chambre avait-elle les moyens d'amener une pareille crise ? Non, rien moins que cela. C'était donc une démarche extravagante contre les intérêts du peuple. Le clergé en général condamnait tout cela ; mais sa voix était étouffée par les préjugés que les meneurs avaient mis en avant. On disait : c'est pour conserver les dîmes que les curés ne veulent pas suivre la politique des patriotes ; ils sont du côté des Ecossais, ce sont des Bureaucrates, et cinquante autres jolies choses de cette nature ! . . . Cependant, ils disaient aux bons habitants de la campagne, que c'était pour demeurer comme ils étaient qu'ils travaillaient contre le gouvernement ; que s'ils gagnaient leur indépendance, chose facile, dans un temps où il n'y avait pas

de soldats dans le pays, ils ne paieraient plus de dimes, de lots-et-ventes, etc. Si quelqu'un faisait quelques objections, on lui disait aussitôt: Mais êtes-vous donc du côté des Ecosais? N'êtes-vous pas Canadien? Que sont vos représentants? des Canadiens; que sont les opposants? des Ecosais. Tout le monde est de ce côté-là. Vous ne voyez que quelques traitres *Chouayens* de l'autre côté. C'est ainsi qu'on se faisait des partisans chez les ignorants et les chercheurs de célébrité. C'était crier dans le désert que de s'opposer à ce torrent qui entraînait les masses dans des assemblées publiques qu'on convoquait par toute la Province.

Ce qui avait empêché le clergé de suivre la marche de la politique de la Chambre d'Assemblée, furent les 92 résolutions qui contenaient la destruction indirecte de la constitution et donnaient lieu à un état d'anarchie cent fois pire que l'état du despotisme du *Downing-Street*. La demande d'un Conseil Législatif électif, était une pomme de discorde propre à tout bouleverser et à détruire les contrepois de la constitution.

Il faut donc un intermédiaire, un médiateur légal et l'arbitre impartial des droits de chacun; autrement il y a désordre, anarchie, et c'est la force brute qui commande au lieu des lois. Quel doit être ce corps incorruptible, indépendant, qui tienne la balance? C'est la Chambre haute. Une association d'hommes qui soient aussi indépendants du peuple que du gouvernement, mais qui ait des intérêts puissants dans le pays, afin qu'ils soient liés par leur propre intérêt à ce que le pays marche bien et

qu
ne
ten
con
hor
C'e
le g
été
patr
leur
que
d'un
ce C
nôtre
mett
pas q
forma
grand
que l
donc
cher
moye
pas su
celle
répan
en dé
aucun
politie
Lor

qu'il y ait droits égaux pour le peuple et pour le gouvernement. Or d'après ceci, il était bien absurde de prétendre avoir un Conseil électif qui n'eût été qu'une seconde branche populaire, soumise comme l'autre à la houle élective et qui nullement n'eût été indépendante. C'était de plus une prétention exorbitante de croire que le gouvernement aurait accordé ce Conseil qui n'aurait été composé que de Canadiens-français et de plus de patriotes ou de partisans politiques de la même couleur ; de sorte que les Bretons auraient été jusqu'à ce que l'émigration augmente leur nombre sous les pieds d'une faction ! C'eût été une anomalie bien étrange que ce Conseil électif dans une population mixte comme la nôtre. D'ailleurs, c'eût été renverser les contrepoids et mettre tout dans la balance populaire. Qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas ici une aristocratie convenable à la formation d'une Chambre indépendante ; il y a des grands propriétaires dont les intérêts les plus chers sont que le pays soit tranquille et nullement vexé. Il fallait donc travailler à réformer notre Conseil et ne pas chercher à faire table rase, surtout quand on n'a aucun moyen de se faire écouter. Une constitution ne s'écrit pas sur des feuilles volantes, et l'on ne renverse jamais celle d'un pays, sans qu'il y ait révolution et du sang répandu. Quel bon sens donc de penser à tout mettre en démolition, quand on n'a ni force, ni organisation, ni aucune prévoyance comme l'étaient alors les agitateurs politiques ?

Lors du sacre de Monseigneur Bourget, arrivé en

1837, et qui fut suivi d'un grand dîner de 160 couverts au palais épiscopal, et où se trouvait un grand nombre d'évêques, Monseigneur de Montréal s'adressa au clergé par l'allocution suivante :

“ Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle que celle-ci, ni une réunion plus nombreuse du clergé, il allait en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance, dans les circonstances où se trouve le pays, savoir : que les pasteurs devaient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles ; qu'ils devaient représenter à leurs paroissiens, qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays ; qu'ils ne doivent point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violent ces lois ou enseignent de les violer.”

Cette allocution, sollicitée depuis longtemps par plusieurs amis de l'Evêque, fut accompagnée d'un tonnerre d'applaudissements. L'orateur proposa après cela la santé du roi Guillaume IV, qui fut accueillie avec enthousiasme et accompagnée du chant *God save the King*, chanté avec action et debout.

La courte mais précise allocution de l'Evêque de Montréal fut rapportée dans tous les journaux de la Province ;

ma
pat
des
qu'i
un p
L
en a
Mon
allèr
smog
porta
au lie
chant
public
porte
nuisir
tion d
faire a
plus v
sans p
non p
Ma
encore
donna
mande
Victor
lança
fidélité
rons d

mais irrita au plus haut point la fibre irritable du parti patriote, qui avait vanté jusque là le patriotisme exagéré des Evêques et d'un certain nombre de curés, non pas qu'ils y ajoutassent foi, mais pour faire des dupes chez un peuple éminemment religieux.

La Minerve, journal écrit en français, et le *Vindicator* en anglais, organes du parti agitateur dans le district de Montréal, vomirent feu et flammes à cette occasion, et allèrent même jusqu'à accuser l'Evêque d'arracher des *smogleurs* ou contrebandiers toutes les provisions d'importation de sa maison. Par ces accusations absurdes, au lieu de justifier leurs déclamations illégales en prêchant publiquement la contrebande dans les assemblées publiques qu'ils faisaient partout et fréquemment à la porte des églises, à l'issue du service divin du matin, ils nuisirent à leur parti en faisant ressortir la condamnation d'une illégalité qui démoralisait le peuple sans lui faire aucun bien ; car les officiers de douane devinrent plus vigilants, et loin de laisser passer les contrebandiers sans payer, ils confisquèrent plus que jamais les charges non payées.

Mais l'insulte et l'outrage éclatèrent d'une manière encore plus atroce contre l'Evêque et le clergé, lorsqu'il donna, à l'exemple de tous les Evêques du Canada, un mandement d'action de grâce à l'avènement de la Reine Victoria au trône d'Angleterre ; et plus encore lorsqu'il lança contre le parti révolutionnaire son mandement de fidélité comme sujets anglais et fidèles. Nous ne parlerons de ces deux mandements qu'après que nous aurons

rapporté dans le chapitre suivant, le lugubre événement de la mort du bon Guillaume IV, Roi de la Grande Bretagne.

Le clergé avait donc raison de ne pas donner tête baissée dans un aussi vilain cahos que celui-là ? il ne pouvait vouloir que l'on cherchât ainsi à faire table rase ; non-seulement parce qu'un clergé catholique ne peut tergiverser en fait de loyauté à l'ordre établi, comme l'a démontré, trop tard, l'Evêque Lartigue, mais encore, parce que vu l'état incapable de ces agitateurs, ce n'était qu'un moyen de se faire battre et de se réduire à l'ilotisme. On leur disait : (voyez les écrits d'un patriote de 1827, dans l'*Ami du Peuple*, sous la date de 1832 ; commencement de ce déchaînement extravagant.) Développez plutôt les ressources et l'industrie du pays ; agrandissez l'horizon canadien en faisant établir les terres incultes de la Couronne par des jeunes gens du pays, comme la métropole vous y a autorisés par le rapport des Communes de 1828, et par les instructions de Goderick, ministre colonial de 1831. Quand vous serez pourvus de tout ce qui fait un peuple ; quand vous aurez une marine, des troupes coloniales, des ports de mer, des manufactures, des améliorations de tout genre, avec une population étendue, abrutie, sobre et active ; et si alors vous parliez sur le ton de la menace et si vous étiez repoussés par le clergé à cause des principes inviolables de sa religion, vous auriez du moins la possibilité de réussir comme on a fait ailleurs ; mais à présent, vous avez, non-seulement vos principes religieux qui s'y op-

pos
con
vos
leur
hom
La
à ce
et il
persé
prin
ler ic
canad
l'amou
tion a
parti
miers
vous t
hâtives
nomme
lité de
toutes
fut jam
la loi d
serez d
ment a
tant pis
le mal
pas à s
machin

posent, mais le bon sens et l'incapacité doivent vous conseiller de vous tenir tranquilles. Ne montrez pas à vos ennemis votre nullité et votre manque d'union, qui leur permettront de vous faire disparaître de la face des hommes libres.

Le clergé dut donc s'opposer comme un mur d'airain à ce torrent révolutionnaire, à cette folie qui tuait le pays, et il souffrit comme on le verra bientôt le mépris et les persécutions des agitateurs plutôt que d'agir contre ses principes religieux et patriotiques. Je crois devoir signaler ici les principes de l'immense majorité du clergé canadien, afin qu'on ne dise pas qu'il ait manqué à l'amour de son pays et qu'il soit demeuré dans l'opposition aux patriotes par une confiance aveugle dans le parti Breton. Non, ni l'un ni l'autre. Il a dit aux premiers : Vous allez trop vite et trop loin ; vous gênez tout, vous tuez votre pays, vous le livrez par vos démarches hâtives et imprudentes à la servitude de ceux que vous nommez vos ennemis. Faites plutôt sortir votre nationalité de son infériorité en l'entourant d'améliorations de toutes espèces. Un peuple riche, sobre et industriel ne fut jamais esclave, mais un pays jeune et révolté recevra la loi du plus fort. Or vous êtes les plus faibles, vous serez donc écrasés par ceux que vous vouliez imprudemment asservir. Vous ne tenez aucun compte de nos avis, tant pis pour vous et malheur à notre infortunée patrie ; le mal sera porté sur votre compte, et le clergé n'aura pas à se reprocher d'avoir trempé dans vos indiscrètes machinations révolutionnaires.

4ÈME EXTRAIT, TIRÉ DU CHAP. III.

La mort de Guillaume IV, d'heureuse mémoire, qui plongea la Grande-Bretagne dans un deuil profond, arriva à Windsor le 20 juin 1837, et fut connue dans le pays le 29 juillet suivant. Tous les papiers anglais furent d'accord sur le mérite de ce bon Roi.

Le lendemain de la mort du Roi, la Princesse Victoria, la seule héritière du trône, a été proclamée Reine de la Grande-Bretagne. Tout annonce en elle, disent les journaux de Londres, un esprit fort, un caractère énergique, des talents supérieurs et très-bien cultivés par sa mère la duchesse de Kent, femme d'un ordre supérieur.

Le 20 juin, la jeune Reine Victoria présida elle-même le conseil de la couronne, et lui fit la déclaration suivante : “ La perte douloureuse que la nation vient de
“ faire par la mort de Sa Majesté, mon bien aimé oncle,
“ m'impose le devoir d'administrer le gouvernement de
“ cet empire. Cette effrayante responsabilité m'est im-
“ posée si soudainement et à un âge si peu avancé
“ (16 ans) que j'en considérerais le fardeau comme en-
“ tièrement au-dessus de mes forces, si je n'étais soute-
“ nue par l'espérance qui m'appelle à cette œuvre me
“ donnera, dans la pureté de mes intentions et dans mon
“ rôle pour le bien public, ce soutien et ces ressources
“ qui appartiennent ordinairement à un âge plus avancé.
“ Je place toute ma confiance dans la sagesse du Parle-
“ ment et dans la loyauté et l'affection de mon peuple. .
“ Elevée par les soins éclairés d'une mère chérie, j'ai

“ a
“ t
“ r
“ a
“ li
“ a
L
per
ce q
sous
pom
Le
naiss
Gran
quell
civils
mém
Cana
le gou
cérém
Six
l'Evêc
pareil
plorer
joigna
son d
après
la réc

“ appris dès l'enfance à respecter et à aimer la constitution de mon pays natal.

“ Mon étude constante sera de maintenir la religion réformée telle qu'elle est établie par les lois, mais en assurant à tous la pleine et entière jouissance de la liberté de conscience. Tous mes efforts tendront aussi à faire le bonheur constant de mes sujets. ”

Les Lords demandèrent à S. M. qu'elle voulût bien permettre de rendre publique sa touchante déclaration ; ce qu'elle accorda. Elle fut ensuite proclamée Reine sous le nom de Victoria 1^e avec les cérémonies et la pompe ordinaires.

Le 4 août, à une heure après midi, eut lieu la reconnaissance de l'avènement de Victoria 1^e au trône de la Grande-Bretagne avec les pompeuses cérémonies auxquelles furent présents tous les corps ecclésiastiques et civils de la ville, des campagnes environnantes. La même chose eut lieu dans les différentes villes des Deux Canadas, suivant la proclamation donnée à ce sujet par le gouverneur en chef, Sir G. Gosford, avec le même cérémonial.

Six jours après cette reconnaissance majestueuse, l'Evêque de Montréal donna le mandement d'usage en pareil cas, dans lequel il recommandait aux fidèles d'implorer le secours du ciel sous le nouveau règne, et enjoignait aux curés de toutes les paroisses ou missions de son diocèse de chanter un Te Deum à cette occasion, après la grande messe du dimanche le plus prochain de la réception de son mandement.

Cette cérémonie qui a toujours lieu à chaque nouveau règne, comme on le voit par les mandements de tous les évêques de Québec, le même cas avenant, et qui excitait toujours la joie et des applaudissements, occasionna, cette année, dans quelques localités, du scandale et du bruit de la part des chefs patriotes. Ces scandales n'eurent lieu néanmoins que dans trois ou quatre paroisses du district de Montréal, foyer de l'agitation et demeure des *Roués politiques*.

Montréal donna l'exemple. Cinq à six chefs sortirent de l'enceinte sacrée aussitôt qu'on commença la lecture du mandement de l'évêque, mais ne furent suivis de de personne autre. St-Benoît, singe du maître, essaya aussi du scandale, mais sans réussite. A St-Eustache, le frénétique Chénier balbutia quelques mots d'opposition à la porte de l'église. On cite encore Vaudreuil, St-Charles, Ste-Scholastique comme compromis dans cette affaire ; mais c'est particulièrement à St-Polycarpe, rivière à Delisle, que la scène devint bruyante ; voici ce qu'en dit *La Minerve*, papier anarchique qu'on ne soupçonnera pas de partialité dans cette affaire. 31 août 1837, verbatim :

“ On nous écrit de St-Polycarpe de la Rivière à Delisle, en date du 28 : Hier, notre curé, M. Quevillon, monta en chaire et après avoir fait allusion à la politique du temps et recommandé de la soumission, annonça un *Te Deum* à l'occasion du glorieux avènement de la princesse Victoria au trône d'Angleterre. Il fit l'éloge de la nouvelle Souveraine, et des allusions au règne glorieux de la fameuse Elizabeth.

“ f
“ tr
“ L
“ so
“ in
“ le
“ qu
“ un
“ un
“ pe
“ ren
“ app
“ l
“ fit
“ que
“ fut
“ env
“ fair
“ le b
“ com
“ tou
“ qu'i
“ d'y
“ fut
“ L
“ fut a
“ ache
“ après

“ Plusieurs personnes qui, en assistant au saint sacri-
“ fice ne s’attendaient point à une réunion politique, sor-
“ tirent aussitôt de l’église. Ce fut bien pis lorsque le *Te*
“ *Deum* fut entonné ; tout ce qui se trouvait dans l’église
“ sortit en foule, ne laissant que des femmes et sept à
“ huit hommes parmi lesquels se trouvaient les marguil-
“ lers. La paroisse de St-Polycarpe est nouvelle, de sorte
“ que nous n’avons pas d’église, les offices se font dans
“ un presbytère et la cloche se trouve suspendue sur
“ une charpente en bois en face de la porte de la cha-
“ pelle. Les premiers qui sortirent de l’église ordonnè-
“ rent à l’assistant bedeau d’arrêter la cloche qui leur
“ appartenait et non à la Reine d’Angleterre.

“ M. le curé s’apercevant qu’on avait arrêté de sonner,
“ fit signe au bedeau d’aller s’informer de quoi il était
“ question. Celui-ci ayant commandé de laisser sonner,
“ fut mal accueilli et trouva prudent de rentrer. Le curé
“ envoya un enfant de chœur auprès des marguilliers de
“ faire sonner. Ceux-ci furent encore plus mal reçus que
“ le bedeau. Etant retournés dans l’église, ils rendirent
“ compte au curé qui, malgré tout, leur ordonna de re-
“ tourner de nouveau ; mais ils répondirent au curé
“ qu’il y allât plutôt lui-même, que pour eux c’est inutile
“ d’y aller. Le curé renvoya de nouveau le bedeau qui
“ fut reçu de manière à n’avoir plus envie d’y revenir.

“ Le *Te Deum*, qui avait été interrompu plusieurs fois,
“ fut achevé sans cloche. Après que la cérémonie fut
“ achevée, il fut annoncé qu’il y aurait une assemblée
“ après les vêpres. Plus de 400 personnes y assistèrent,

“ censurèrent la conduite du curé et approuvèrent ceux
“ qui avaient arrêté la cloche, etc. . . . ”

Voilà le beau triomphe de *La Minerve* ! La conduite morale des habitants de la Rivière à Delisle ! Un bel échantillon du gouvernement qu'on nous préparait par des moyens aussi immoraux qu'ils étaient ineptes et impossibles ! La démoralisation allait grand train à cette époque : on était tellement fou qu'on se croyait déjà maître de tout et capable de faire tout trembler sans prévoir le danger de pareilles folies ! mais

Leur courage effronté passe leur turpitude !

Cependant il est juste de faire remarquer ici que M. Quevillon est un jeune prêtre plein de zèle, de mérites et qui avait déjà fait de grands sacrifices pour aider les habitants de cette paroisse à bâtir une église. Voilà comme il est récompensé ! et à quel propos, dans quel but cette extravagante opposition ? Quelle misère pour des hommes de faire tant de bravades contre le gouvernement, tandis qu'ils sont si faibles et qu'il n'aurait fallu que deux régiments pour mettre hors de combats tant de faux vaillants ! Mais la perte de notre constitution et avec elle de notre nationalité en est la conséquence empoisonnée !

La Minerve ajoute qu'à St-Isidore l'hymne de la reconnaissance fit aussi sortir tout le monde de l'église et que pendant qu'on le chantait, un notaire de l'endroit lisait au peuple, à la porte de l'église, la lettre de L. M. N. avec de grands applaudissements ! Il faut observer que cette lettre signée L. M. N. était une de ces publi-

cat
de
le
thie
C
par
et ar
quell
mém
Ma
tionna
corde
Bibea
et ach
du Ca
sagess
honnét
de 182
comme
jamais
l'ordre
l'anarc

Le g
semblée
ouvert
commu
du gouv
faire ;

cautions incendiaires envoyées de Montréal à l'*Express* de New-York, et reproduites ensuite dans *La Minerve* et le *Vindicator* de Montréal, pour faire croire à la sympathie américaine envers les révolutionnaires du Canada.

C'est par de semblables dévergondages et nullement par une organisation sérieuse qu'on provoquait la folle et anti-canadienne rébellion de l'automne de 1837, laquelle tua l'influence des enfants du sol sur l'héritage même de leurs pères !

Mais pendant que les souffleurs de tempêtes révolutionnaires jettaient à deux mains les brandons de la discorde civile dans le beau district de Montréal, M. Michel Bibeau, littérateur distingué, cultivait les arts de la paix et achevait d'élever à l'honneur de son pays l'histoire du Canada. Cet ouvrage est écrit avec modération, avec sagesse et une impartialité qui caractérisent l'historien honnête. Son patriotisme est pur, éclairé, c'est l'homme de 1827, qui réclame avec énergie les droits du peuple comme sujet anglais et constitutionnel, mais qui ne veut jamais qu'on se jette en dehors du périmètre sacré de l'ordre social pour tenter les droits injustes et faux de l'anarchie.

5ÈME EXTRAIT, TIRÉ DU CHAP. IV.

Le gouverneur Gosford convoqua la Chambre d'Assemblée le 18 août 1837. Il dit dans sa harangue qu'il a ouvert la Législature dans une saison inusitée pour lui communiquer ses instructions royales et les résolutions du gouvernement impérial comme il avait ordre de le faire ; qu'il y aurait un moyen d'accorder toutes les de-

mandes raisonnables de la Chambre et d'empêcher l'effet des résolutions de la métropole, si l'on voulait enfin accorder la liste civile que l'on refuse depuis quatre ans ; qu'il lui est enjoint de faire tous ses efforts pour donner à la constitution coloniale tout ce qu'elle doit avoir, et qu'il y mettra de sa part tout ce qu'on peut désirer et même au-delà. Il annonça ensuite la nouvelle fatale de la mort du Roi et l'arrivée au trône de la princesse Victoria Ie, les rapports des commissaires royaux et autres mesures publiques.

Cette harangue fit effet sur une partie de la Chambre qui se désista des prétentions des 92 résolutions de 1834. Papineau lui-même consentit dans une réunion des membres *extrà muros*, d'accorder les subsides, mais le lendemain il n'en était plus. A peine réunie dans la salle des délibérations, la Chambre s'élance comme à l'ordinaire sur *l'éternelle considération de l'état de la Province*, refuse toute transaction ainsi que la paye des employés publics, etc. Elle fut en conséquence congédiée pour ne plus jamais reparaitre, le 26 du même mois.

Le gouverneur exprima dans sa harangue le regret profond qu'il éprouvait, en voyant la Chambre laisser le pays sans législation domestique, dans un temps de détresse publique ; il lui exposa les dangers d'une opposition prolongée jusqu'à ce point, et dit qu'il allait pourvoir le mieux qu'il lui serait possible, seul et sans leur secours, au bien public, en attendant que la métropole donnât les moyens de faire marcher la chose publique.

Ainsi fut perdu le pays par l'obstination, l'égoïsme

ave
car
sent
ne c
le p
son
oblig
de M
Lond
a eu
modé
pour
des fo
mouve
troupe
Quo
memb
rent da
mort d
noms d
donnan
ensuite
les chos
de la ch
Mem
res : M
Gugy, L
And : S
Contre

aveugle et la gloriole de Papineau et de ses adhérents ; car il est bien connu que si la Chambre eût voulu consentir à quelques concessions, elle gagnait plus qu'elle ne devait attendre d'un homme qui est regardé comme le plus libéral qu'ait jamais eu la Colonie à la tête de son gouvernement. Sir G. Gosford conserva encore une obligeance merveilleuse envers le Bas-Canada ; l'évêque de Montréal et autres qui ont eu l'honneur de le voir à Londres, rendent encore aujourd'hui ce témoignage. S'il a eu des torts, ce sont ceux de la confiance et de la modération, car il ne croyait pas une rébellion ; et c'est pour cela même qu'il la fit éclore, en ne faisant pas venir des forces de la métropole qui auraient comprimé le mouvement des fous qui comptaient sur la faiblesse des troupes.

Quoi qu'il en soit, je dois consigner l'opinion des membres présents de la Chambre d'Assemblée qui votèrent dans cette occasion solennelle de la vie ou de la mort de leur pays. Nous allons donner d'abord les noms de la minorité, qui voulait le salut de la patrie en donnant au gouvernement les subsides nécessaires ; et ensuite la majorité qui ne voulait rien faire, pas même les choses les plus importantes à l'expédition des affaires de la chose publique.

Membres pour l'expédition constitutionnelle des affaires : MM. Baker, Bowman, Clapham, Colby, de Bleury, Gogy, Larue, Miraken, Menut, Moore, Munn, Power, And : Stuart, Wells, Wood, Blackburn—16.

Contre—MM. Amiot, Bardy, Barnard, Berthelot,
6

Besserer, Morin, Blanchet, Bouthillier, Beaudoin, Blanchard, Boissonneault, Bouffard, Cardinal, Cazeau, Gareau, Cherrier, Child, Derwitt, Jos : Dorion, de Tonnancour, Drolet, P. A. Dorion, Dubord, Et : Drolet, Côté, Courteau, Duvernay, Papineau, Kimber, Mousseau, Knitt, Lacoste, Pérault, Pickell, Proulx, Raymond, Laroque, Ed : Rodier, de Froy, Scott, Girouard, Tétu, Ls. Viger et Tachereau.

L'on peut dire avec vérité que les deux-tiers de ces représentants n'étaient pas des hommes capables d'avoir une opinion à eux-mêmes ; soit par une ignorance totale des premières notions de l'éducation, de la constitution et des besoins du pays ; soit par leur dépendance des chefs qui les avaient fait élire en vertu du statut de la paye des membres, première occasion de la politique extra légale de la Chambre en 1831.

Le gouverneur Gosford lança, peu après, une proclamation dans laquelle il défendait les assemblées de comtés et de paroisses, dans lesquelles on prêchait, Papineau lui-même, la contrebande, l'insubordination et le mépris des autorités. Cette proclamation fut lue et affichée aux portes des églises, mais au lieu de rentrer dans le devoir on cria plus haut contre l'autorité. Le gouverneur cassa les officiers de milice qui avaient affiché leurs noms aux résolutions incendiaires de ces assemblées. Ce fut une nouvelle excitation de la part des patriotes ; ils adoptèrent des requêtes aux autorités américaines contre les droits d'entrée opposés par le gouvernement du Bas-Canada ; ils prêchèrent hautement la contrebande ; ils

ren
inj
qui
son
Mo
la L
des
pour
des
deva
cours
(St-E
par la
ne fai
Mg
plein c
plein d
que ;
ciés av
ce doc
levées
qu'aprè
Le 2
poteau
des six
qu'il n'y
anglais,
(qu'ils n
clarer l'

renvoyèrent leurs commissions de milice, en écrivant des injures au gouverneur ; ils firent des charivaris à ceux qui voulurent demeurer fidèles ; enfin l'excitation était à son comble. On forma des bandes révolutionnaires dans Montréal et dans les campagnes, sous le nom de *Fils de la Liberté*, enfants jeunes et incapables. Dans le comté des Deux-Montagnes, on créa des officiers populaires, pour remplacer ceux du gouvernement, aussi des juges, des magistrats, sous le nom d'*Amiables Compositeurs* qui devaient juger de toutes les causes ressortissant des cours de justice. La femme d'un chef de cette localité (St-Eustache) fut créée Marquise et son mari Marquis par la même autorité populaire. Cette *noblaille* du moins ne faisait que du grotesque ridicule.

Mgr de Montréal donna de son côté un mandement plein d'énergie contre cette marche révolutionnaire. Il est plein de citations loyales tirées de l'histoire ecclésiastique ; plusieurs fragments de ce document ont été appréciés avec éloge par l'*Ami de la Religion* en France ; mais ce document arrivait trop tard, les masses une fois soulevées ne s'apaisent plus : c'est une mer qui ne se calme qu'après avoir été battue par les vents.

Le 23 octobre, le bonnet rouge, la cocarde tricolore, le poteau de la liberté avaient été arborés dans l'Assemblée des six comtés du Sud, tenue à St-Charles. Là on résolut qu'il n'y avait plus de pétitions à faire au gouvernement anglais, mais qu'il était temps de lui envoyer des balles (qu'ils n'osaient pas cependant). On pensa même à déclarer l'indépendance du Bas-Canada, mais Papineau et

ses marionnettes n'osèrent pas encore porter jusque là la démençe.

Le 23, le même jour du même mois, une assemblée convoquée par une adresse de 300 signatures adopta des résolutions de loyauté. Ces loyaux avaient précédemment demandé au gouverneur Gosford de former une compagnie de volontaires pour maintenir la paix, sous le nom de *Carabiniers*; mais ayant été refusés, ils laissèrent le *Doric Club* se former à leur place, sans recourir à une permission que le gouverneur pouvait laisser former à son insu, mais qu'il ne pouvait permettre ostensiblement et sans l'autorité officielle. Ce *Doric Club* était une organisation opposée aux *Fils de la Liberté*.

Les districts de Québec et des Trois-Rivières restaient cependant fidèles à la constitution, quoique leurs représentants eussent gauchement voté avec les agitateurs; mais la population fut plus sage que ses mandataires.

Le *Libéral* anglais, journal révolutionnaire de Québec, rédigé par un M. Bouchette, fils de l'arpenteur loyal, mourut dans ce même mois après une courte et sotte existence, dit l'*Ami du Peuple*. Le *Libéral* français, frère puiné de l'anglais, ne lui survécut que de quelques jours. La paix et la loyauté se maintinrent dans ces districts, malgré les efforts de quelques révolutionnaires impuissants et dont les noms ont été cités dans les délibérations de la dernière Chambre d'Assemblée.

La *Minerve* et le *Vindicator*, autres véhicules de l'anarchie, furent détruits peu de temps après les journaux de Bouchette de Québec, et voici comment: Les impru-

der
din
alor
à 6c
tion
pour
occa
la gu
parti
rent l
de ca
quoiqu
maltra
les *Fil*
Robert
Bien
probabl
nombre
chanter
faubour
peau ré
Le bure
La Min
à renon
adieux à
et elles r
Dans
raient les
dans les

dents *Fils de la Liberté* s'étant assemblés comme à l'ordinaire, le 6 octobre, dans la maison de C. Rodier, écuyer, alors occupée par un nommé Vigeau, au nombre de 500 à 600, ils furent agacés par une cinquantaine de constitutionnels, à leur sortie, soit par un simple badinage, soit pour les exciter à faire quelque échauffourée qui donnât occasion au *Doric Club* de s'en venger ou de commencer la guerre civile. Malheureusement ces enfants perdus du parti patriote s'abandonnèrent à la violence : ils chassèrent les constitutionnels à coups de bâtons, de pierre et de carabine ; mais aucun ne fut blessé mortellement, quoiqu'un grand nombre de constitutionnels eût été très maltraité. Fiers ou plutôt dupes de cette victoire facile, les *Fils de la Liberté* attaquèrent la maison du Docteur Robertson, magistrat de la cité et brisèrent les vitres.

Bientôt les bandes du *Doric Club*, qui n'attendaient probablement que cette attaque, accoururent en si grand nombre que l'armée de Papineau s'effaça comme par enchantement, et personne n'osa plus se montrer. Dans le faubourg St-Louis, les volontaires s'emparèrent d'un drapeau révolutionnaire et d'un certain nombre de fusils. Le bureau du *Vindicator* fut réduit en pièces, et celui de *La Minerve* fut assez endommagé pour forcer son éditeur à renoncer à sa publication, et à peine put-il faire ses adieux à ses abonnés. Les troupes furent alors appelées et elles rétablirent l'ordre dans toute la ville.

Dans les campagnes, des politiques exaltés parcouraient les chemins la nuit, ils tiraient des coups de fusils dans les maisons des *Chouayens*, comme ils nommaient

ceux qui ne voulaient point de rébellion ; ils mutilaient les chevaux et autres bestiaux et causaient des dégâts en plusieurs endroits, mais surtout dans le comté des Deux-Montagnes et celui de L'Acadie. Les curés de L'Acadie, Jos. Crevier, et Paquin, de St-Eustache, eurent des bâtiments endommagés et renversés par les factieux ; mais il faut dire qu'ils étaient étrangers à ces paroisses.

Que nous serions heureux de n'avoir à d'écrire que des scènes physiques, si nous en avons le talent, mais nous en avons d'autres d'un genre bien pénible, d'autant plus désagréable pour nous que nous nous trouvons obligé d'y blâmer des hommes bien respectables parmi nos compatriotes et bien utiles à leur pays avant que l'ambition eut gâté leurs projets.

Depuis le 16 novembre, les arrestations ont eu lieu dans le district de Montréal jusqu'au milieu du printemps suivant. Les premiers furent Ouimet, jeune avocat, chef des *Fils de la Liberté*, Ls. M. Viger, avocat, M.P.P., Dubuc, Tavernier, Cherrier, avocat, Simard et de Boucherville.

Le Haut-Canada ne menaçant point encore de rébellion et Sir Francis Bond Head comptant trop sur la loyauté de ses habitants, offrit à Sir John Colborne, commandant des troupes du Bas-Canada, des secours qu'il fut obligé de requérir lui-même un peu plus tard.

Des bandes révolutionnaires s'étaient réunies à St-Jean, mais le capitaine de l'artillerie les relégua à St-Athanase et envoya aussitôt une estafette à Montréal, pour demander du secours en cas de nouvelle attaque. Une compagnie de grenadiers et une quarantaine de vo-

lon
à L
mai
de
deu
fure
ordr
men
lingh
Le
corps
deux
gons
Dan
de Qu
dans la
était e
la justi
torrent
rompu
d'arrête
guerre
Cep
incarcé
Miner
dans les
çaise en
L'Ami
tidienn

lontaines y furent envoyés ; ils rencontrèrent des insurgés à La Prairie qui furent repoussés facilement, car ils étaient mal ou nullement armés. Ces compagnies eurent moins de chance en revenant de St-Jean à Montréal avec deux prisonniers, MM. Démarais et Davignon, car elles furent attaquées par des habitants de Longueuil, sous les ordres de Bonaventure Viger, qui les culbutèrent et ramenèrent les deux prisonniers. Wetherall, Leclerc et Billingham y commandaient.

Le général Colborne autorisa sur ces entrefaites trois corps de cavalerie, sous le nom de Fusilliers Royaux ; deux autres corps formèrent aussi les régiments des dragons légers de la Reine et des carabiniers.

Dans le même mois de novembre, le clergé du diocèse de Québec et de Montréal adopta une requête à la Reine, dans laquelle il supplia Sa Majesté de faire tout ce qui était en son pouvoir pour accorder aux Canadiens ce que la justice et la générosité peuvent accorder pour arrêter le torrent..... Mais il était trop tard : les digues étaient rompues et il n'est plus alors donné au pouvoir humain, d'arrêter un torrent aussi impétueux que celui de la guerre civile.

Cependant M. Morin et plusieurs autres citoyens sont incarcérés le 15 de novembre. Duvernay, éditeur de *La Minerve*, Ocalaghan, du *Vindicator*, firent bien de fuir dans les Etats-Unis. Il ne resta plus alors de presse française en Canada, que le *Canadien* et la *Gazette de Québec*, *L'Ami du Peuple*, un petit journal à deux sous dit la *Quotidienne*, et *l'Aurore des Canadas* qui parut peu après, et le

Fantasque. Les éditeurs de ces trois derniers papiers ont été aussi appréhendés pour leurs écrits, mais ils furent peu après relâchés.

Dans la semaine du 15 au 20 de novembre, T. S. Brown, de Montréal, Gauvin, Desrivières, Côte, M.P.P., établirent un camp d'insurgés dans l'établissement de M. Debarze, conseiller législatif et seigneur de St-Charles, pendant que le Docteur Nelson, de St-Denis, aidé de MM. Duvert, Marchesseau, Ovide Perrault, leva une bande de conjurés dans le village de St-Denis. Wolfred Nelson fut le commandant de ce parti et T. S. Brown celui du camp de St-Charles.

Le 23 novembre, le colonel Gore conduisant 500 hommes de troupes de Sorel à St-Charles, passait sans défiance dans le village de St-Denis, lorsque tout-à-coup il fut assailli par une grêle de balles que lui envoyaient Nelson et les siens d'une habitation haute et donnant sur la rue par où passaient les troupes. L'attaque fut si vive et si meurtrière que les troupes retraitèrent en désordre. Les patriotes en poursuivant les fuyards auraient pu se saisir de tous, s'ils eussent persévéré; mais ils abandonnèrent leur proie au moment où elle ne pouvait plus fuir; car les pauvres soldats, ayant fait une marche forcée dans la boue et des chemins impraticables, étaient morts de fatigues. Le capt. Markham, du 32^e, fut gravement blessé dans cette embuscade. Le jeune et intéressant Ovide Perrault, avocat de Montréal, membre de l'ancienne Chambre, citoyen plein de talents, de courage et de bravoure, reçut dans cette escouade une blessure dont il

mo
la r
per
il tr
récl
mor
A
les B
nant
Hilai
des tr
bagag
et les
armes
victoir
St-Der
empéc
l'actio
fut tué
nier et
Charle
cette a
Unis.
n'ayant
le 25 su
pés dep
rent un
le déta
quelqu

mourut le lendemain, après avoir reçu les consolations de la religion avec foi. Il est le seul parmi les patriotes qui perdit la vie dans cette occasion et ce fut par sa faute ; car il traversa une rue exposée au feu des troupes, malgré la réclamation de ses camarades, et il fut atteint de la balle mortelle qui le conduisit le lendemain au tombeau.

Après cette défaite qui avait répandu la terreur parmi les Bretons, les troupes retournèrent à Sorel et le lieutenant Weir fut envoyé au camp du colonel Wetherall à St-Hilaire, chargé de dépêches de la part du commandant des troupes de s'en retourner à Montréal avec armes et bagages, pour de là descendre ainsi que toutes les troupes et les volontaires à la capitale, emportant les canons et les armes de l'Île Ste-Hélène : car, disait-on, on croyait à une victoire complète à St-Charles après ce qui était arrivé à St-Denis. Il est de fait que si la jalousie de Brown n'avait empêché Nelson de se réunir à St-Charles et de diriger l'action, il serait resté maître du Sud. L'infortuné Weir fut tué contre le droit des gens, pendant qu'il était prisonnier et conduit par ordre de Nelson au camp de St-Charles. Un nommé — fut compromis dans cette affaire ainsi que plusieurs autres réfugiés aux Etats-Unis. Les dépêches dont le malheureux Weir était chargé n'ayant pas été remises au colonel Wetherall, il se dirigea le 25 sur le camp de St-Charles. Les ponts ayant été coupés depuis St-Hilaire jusqu'à St-Charles, les troupes eurent une marche pénible à faire pour s'y rendre. Lorsque le détachement fut à un mille du village de St-Charles, quelques coups de fusil furent tirés sur lui de l'autre côté

de la rivière et l'un des soldats fut blessé. On tira de plus d'une grange qu'il y avait sur la route ; mais elle fut aussitôt détruite et les troupes arrivèrent au village de St-Charles.

Les insurgés avaient fortifié ce village par trois côtés seulement par où ils attendaient les troupes, savoir les côtés de Chambly, de St-Denis et de la Rivière, laissant le côté de Masca ouvert, sans doute pour faciliter leur retraite, sans prendre garde que l'ennemi la leur coupait aisément en se dirigeant sur ce point ; ce qui ne manqua point. Le colonel Wetherall s'avançant de ce côté fut assailli par un feu meurtrier de la part des insurgés, mais voyant qu'il ne pouvait pas frapper là de coups décisifs, il s'avança à proximité des fortifications et fit jouer son artillerie qui foudroya tout le village et tua un certain nombre de patriotes dont les chefs, ayant pris la fuite, laissèrent la victoire aux troupes. Pendant deux heures, le combat fut acharné de côté et d'autre : le major Ward emporta plusieurs positions à la baïonnette, pendant que l'artillerie sous les ordres du capt. Glasgow causait d'affreux ravages dans le camp des rebelles.

On porte le nombre des morts parmi ces derniers à 200, les blessés à 300 et les prisonniers à 60, ce qui monterait les combattants à 560. Le nombre des fuyards est bien petit, car on n'y compte guère que les chefs. Mais quand on mettrait les insurgés à 6, à 7 cents, qu'est-ce que c'est pour combattre sans ordre et mal armés sous un chef incapable comme T. S. Brown ? En vérité, où était le calcul des chefs d'entamer une

résis
Papi
rébel
et me
ainsi
ment
de M.
le can
la fui
armée
On
troupe
avouer
sent ét
eux.
çais qu
leurs se
que des
les mas
du pay
Le c
leurs ch
de St-O
presbyt
nombre
personn
nombre
Le c
l'affaire

résistance avec si peu ou point d'organisation ? M. Papineau, le chef suprême et la cause première de la rébellion était alors à St-Marc, tremblant pour lui-même et méditant sa fuite aux Etats-Unis ; ce qu'il effectua ainsi que Brown et les autres, laissant le commandement au jeune Siméon Marchessault. Un transfuge de de Masca, nommé Vidal, huissier de profession, encloua le canon qu'avaient seulement les patriotes ; ce qui avec la fuite de Brown, amena la *défaite complète de cette armée d'extravagants rebelles.*

On ne sait quel fut le nombre des morts parmi les troupes, mais il dut être considérable, car les officiers avouent que les Canadiens tiraient juste et que s'ils eussent été bien armés et bien conduits, la victoire était à eux. Charlevoix cite le rapport des commandants français qui vont à dire que les Canadiens étaient les meilleurs soldats des troupes françaises. Quel dommage que des factieux aient assez d'influence pour soulever les masses et trop peu de génie pour les diriger au bien du pays !

Le colonel Wetherall et trois autres officiers eurent leurs chevaux tués ou blessés sous eux. Tout le village de St-Charles fut détruit, à l'exception de l'église et du presbytère. On met les troupes du gouvernement au nombre de 400, mais comme ces rapports viennent de personnes intéressées, on ne peut compter ni sur le nombre des combattants ni sur celui des morts.

Le colonel Wetherall retourna à St-Hilaire après l'affaire de St-Charles, d'où il retourna le lendemain à

Montréal. Quelques centaines d'insurgés avaient tenté de le combattre lorsqu'il passa devant la Pointe-Olivier, mais une charge à la baïonnette les refoula en un instant dans les bois et ils le laissèrent continuer sa route.

Sur ces entrefaites, le gouverneur Gosford fit publier la loi martiale dans le District de Montréal; après quoi, les arrestations firent remplir les prisons de malheureuses victimes des projets insensés des chefs séditieux. De fortes récompenses furent offertes par proclamation du même gouverneur, pour l'apprehension des chefs suivants : 1° Papineau Louis Joseph, Orateur £1000 (ou \$4000.00); 2° Wolfred Nelson; 3° T. S. Brown; 4° O'Callaghan; 5° Côte; 6° Drolet; 7° Girouard; 8° William Scott; 9° C. S. Rodier; 10° Girod; 11° Chénier; £500 (ou \$2000.00) pour chacun de ceux-là; et £100 (ou \$400.00) pour ceux qui suivent, savoir : Desmarais, Davignon, Julien Gagnon, P. Amiot, Thimothé Franchère, Ls. Perrault, A. J. Gauvin, Ls. Gauthier et Rodolphe Desrivières.

Tous ces hommes à prix se sont sauvés dans les Etats-Unis, excepté W. Scott qui était revenu à l'ordre avant la bataille de St-Eustache et qui ne s'était point compromis dans la rébellion. Girod, général des insurgés dans le comté du Lac des Deux Montagnes, et la cause première du soulèvement de St-Eustache, se sauva au premier coup de canon; puis errant de paroisse en paroisse, il fut trahi par un des siens. Sur le point d'être pris par une compagnie de volontaires qui l'avait rejoint à la Pointe-aux-Trembles, il se flamba la cervelle.

Du
volon
ment
Elle s
chacun
ment t
Eustac
compo
qui ait
cruelle
paroisse
nier qu
Lorsq
ne trou
incendia
St-Denis
Les r
84 se ré
Canada
500 vol
Julien G
des com
les loya
J'ai suiv

Le 13
ayant un
armée ré

Du 8 au 10 du même mois (décembre) une milice volontaire est formée à Montréal, sous le commandement du lieutenant-colonel Dyer, du major Ls. Guy. Elle se composait de six compagnies de 80 hommes chacune. Une de ces compagnies, sous le commandement des officiers Maxime Globensky, Basile Choquet, Eustache MacKay et Eustache Cheval dit St-Jacques, se composa de 83 volontaires de St-Eustache, seule paroisse qui ait fourni autant de loyaux et qui a été la plus cruellement traitée ; mais la rébellion y fut emportée des paroisses voisines par l'infâme Girod et l'imbécile Chénier qui ne méritait pas de mourir les armes à la main.

Lorsque le colonel Gore retourna contre St-Denis, il ne trouva aucune résistance, non plus qu'ailleurs ; il incendia les propriétés de Nelson et d'autres chefs de St-Denis et de St-Charles.

Les réfugiés canadiens aux Etats-Unis au nombre de 84 se réunissent à Watertown et tentent une rentrée au Canada, mais ils sont repoussés à Moor's Corner par 500 volontaires de Missisquoi Bay, le 10 de décembre. Julien Gagnon fut tué dans cette échappée. Le nombre des combattants est différent chez les deux partis ; parmi les loyaux, il n'y avait que 60 volontaires et 150 réfugiés. J'ai suivi l'autre version comme plus vraisemblable.

6ÈME EXTRAIT, TIRÉ DU CHAP. V.

Le 13 décembre 1837, plus de 2,000 hommes de troupes ayant un attirail de guerre comme pour combattre une armée régulière, s'assemblèrent à St-Martin, se dirigeant

sur St-Eustache de la Rivière du Chêne, sous les ordres du général en chef Colborne. Le lendemain, il attaque le village, d'où il déloge les patriotes après quatre heures de combat. Il n'y avait pas plus de 200 insurgés au commencement de la bataille. Girod, les bouteux de Montréal, les Lormier, Lacroix, Hubert, Pelletier, Brien, le curé Chartier et ses braves de St-Benoît, ayant pris la fuite à l'arrivée des troupes, ils entraînent le gros de l'armée patriote. Chénier, l'entêté et fou Chénier, resta seul avec une poignée de pauvres misérables qui ne prenaient connaissance de rien de ce qui se passait autour d'eux, et qui croyaient n'avoir affaire qu'à la cavalerie qui avait débouché devant eux et ne voyant pas l'infanterie qui venait par une autre direction, se renfermèrent dans l'église et tirèrent sur des ennemis qui étaient hors de leur portée. Ceux qui furent tués parmi les patriotes ne se trouvèrent point en ordre de bataille ou en face des troupes, mais soit en fuyant sur la glace, soit en sortant de l'église, du couvent ou de la maison de M. Dumont où ils s'étaient logés pendant les quinze jours de camp qu'ils avaient tenu avant l'arrivée des troupes. Chénier lui-même, sortant de l'église en disant : *C'est fini, sauvons-nous*, fut percé d'une balle. On compte 67 morts parmi les patriotes, tant ceux qui sont morts sur le champ que de la suite de leurs blessures, et 3 soldats d'après le témoignage de Sir John Colborne. Il est vrai que n'ayant point combattu face à face, les soldats ont eu beau se mettre à couvert du feu des insurgés. Il y eut 112 prisonniers dont plusieurs avaient été pris chez eux.

Si
mett
pris
coup
le vil
y ava
camp
Chéni
dans l
les loy
que 35
au mo
partie
avait p
grande
L'act
patriote
Voilà
nons av
d'Assen
Je n'e
calomni
tre le cl
pour en
porte ici
sous : "
vêtu les
Voyez
démoral

Si l'on compte donc le nombre des morts que nous mettons au plus haut et des prisonniers dont nous avons pris la liste, il n'y avait pas 200 hommes présents au rer coup de canon que le général Colborne a fait lancer sur le village, à deux milles de distance avant d'y arriver. Il y avait le matin du jour du combat 800 insurgés dans le camp, suivant un rôle trouvé dans la poche de l'habit de Chénier ; mais à 9 heures, près de la moitié était allée dans les côtes, suivant leur coutume, fourrager et piller les loyalistes ; conséquemment il ne restait donc plus que 350. Or, Girod et les autres chefs ayant pris la fuite au moment du combat, ils entraînent une grande partie des rebelles avec eux ; ce qui prouve qu'il n'y avait pas 200 combattants. Il n'y en avait *que 23 de la grande paroisse de St-Eustache.*

L'action de St-Eustache a été le coup de grâce des patriotes.

Voilà les fruits amères de la discorde civile à laquelle nous avait précipité le parti patriote de la Chambre d'Assemblée.

Je n'entrerai point dans le détail des injures et des calomnies que les journaux de ce parti vomissaient contre le clergé, surtout contre le Séminaire de Montréal, pour en faire connaître le sens et l'opportunité, je rapporte ici ce que dit la *Quotidienne*, petit journal à 2 sous : " *On dit que c'est le Séminaire de Montréal qui a vêtu les troupes qui sont venues à St-Eustache.....*"

Voyez maintenant comme quelques organes de ce parti démoralisaient le peuple : *ab uno disce omnes.* On disait

à l'oreille des partisans que c'était l'Evêque qui avait fait passer la loi martiale en 1837 et fait organiser le tribunal qui a condamné tant de malheureuses victimes de l'entraînement révolutionnaire de cette époque. Les gens instruits ne croyaient pas de semblables calomnies, sans doute, mais les ignorants, préjugés depuis quelques années, croyaient tout et ne voulaient plus entendre à rien en faveur de l'ordre publique. . . .

Quoique maltraité par les agitateurs, le clergé a montré un zèle vraiment exemplaire à sauver nos malheureux compatriotes jetés par milliers dans les donjons. Que de réclamations par écrit et de vive voix auprès des autorités, tant à Montréal que dans les campagnes où des officiers du gouvernement tenaient des offices ouverts à tous les délateurs contre leurs compatriotes. Rien de plus touchant que la conduite des prêtres à cet égard ; après avoir été tympanisés, vilipendés, désignés comme des victimes par les patriotes, aussitôt qu'ils les voient dans les chaînes, ils oublient leurs torts et avec des entraillies de pères, ils volent à leur secours.

MM. Magloire Blanchet, curé de St-Charles, et Turcot, curé de Ste-Rose, furent logés avec les patriotes dans ce même temps ; mais ils furent relâchés quelques mois après. ”

Ici se terminent les mémoires intéressants de M. l'abbé Paquin sur les événements arrivés dans la province de Québec en l'année 1837. Ensuite il parle de la rébellion qui, dans le Haut-Canada, levait sa tête menaçante et il raconte les tentatives d'une invasion améri-

caine s
Etats-U
depuis l
mouven
où tout
N'aya
vrage m
parfois n
ces mém
j'analyse
aussi pa
et des ch
Les qu
davantage
mémoires
écrits av
troubles a
lecteur a
inédits a
quelque d
des événe
le même.
eu le tem
tions ?
encore un
et sans re
certain po
toires au
durant ce

caine soulevée par les patriotes canadiens réfugiés aux Etats-Unis ; enfin il déroule tout ce qui s'y est passé depuis le mois de décembre 1837 jusqu'en 1838, où ce mouvement révolutionnaire fut complètement étouffé et où tout rentra dans l'ordre.

N'ayant pas le loisir et la place d'insérer dans mon ouvrage maintes appréciations et commentaires justes et parfois mordants, que M. l'abbé Paquin consigne dans ces mémoires, j'en détacherai cependant une partie que j'analyserai, afin de prouver que ce digne prêtre était aussi patriote qu'il était indépendant des hommes et des choses.

Les quelques extraits que je vais citer feront apprécier davantage ses écrits. Premièrement je dois dire que les mémoires autographes de M. Paquin sur 1837 furent écrits avant l'ouvrage qu'il a publié en 1838 sur les troubles arrivés à St-Eustache en 1837, ouvrage que le lecteur a déjà lu. Quand on compare ses mémoires inédits avec l'ouvrage publié en 1838, on y trouve quelque dissemblance dans l'appréciation des hommes et des événements, quoique l'enchaînement soit cependant le même. Depuis 1837 jusqu'en 1838, M. Paquin avait-il eu le temps de modifier ses idées comme ses appréciations ? Je suis naturellement porté à le croire ; mais encore une fois, je le répète, s'il condamnait absolument et sans restriction la rébellion, il admettait jusqu'à un certain point et avec raison l'existence des abus vexatoires auxquels étaient soumis les Canadiens-Français durant cette époque de triste mémoire, c.-à-d, avant 1837.

M. Paquin prouve qu'il était libre de toute dépendance :

1^o Lorsque en défendant le clergé, il blâme l'autorité épiscopale, parce qu'elle est intervenue trop tard pour réprimer la révolte.

2^o M. Paquin devait être d'un caractère bien indépendant et ouvert, puisqu'en parlant du curé Chartier, l'un des chefs de la rébellion, il dit : " M. Etienne Chartier, curé de St-Benoît, après avoir prêché la rébellion dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, fut assez heureux pour se mettre à l'abri de la vindicte des lois en se sauvant dans les Etats-Unis. Il revint en 1842 chanter la palinodie, prêchant l'obéissance passive, après avoir proclamé le droit de rébellion et compromettant sans raison ses anciens amis. Il fut repoussé avec dédain et régagna sa retraite des Etats-Unis où il exerça le ministère dans le diocèse de Vincennes."

3^o Enfin, pour donner une preuve absolument incontestable de l'indépendance politique et individuelle de M. l'abbé Paquin, je vais tirer maints extraits des chapitres VI, VIII, IX et X, dans lesquels il fait des commentaires divers sur les événements qui sont arrivés en 1838. Dans ces chapitres, l'auteur accentue et dénote davantage toute l'excellence des sentiments élevés, francs et patriotiques qu'il nourrissait pour ses compatriotes ; compatriotes auxquels il ne ménage point cependant ses vertes mercuriales, particulièrement à ceux qui fomentèrent la révolte de 1837.

Au chap. VI il dit : " L'Evêque de Montréal qui

avait ordonné
mandement
8 janvier
verbatim :

" Monsieur

" Après

" par un

" publique

" pendant

" gouverne

" il convie

" du Seign

" prompte

" armes p

" de ses

" immense

" égarés, e

" dans tou

" C'est

" Quinqua

" sera ob

" de grâce

" cette Pr

" jour sus

" solennel

" oraison

" vous à c

avait ordonné des prières, des jours de jeûnes par ses mandements du 24 octobre, du 20 novembre 1837 et du 8 janvier 1838, donna la circulaire suivante que je donne verbatim :

“ Montréal, 6 février 1838.

“ Monsieur,

“ Après nous être efforcés d'apaiser la divine justice
“ par un office expiatoire, par des jeûnes, des prières
“ publiques, pour tous les crimes commis en ce Diocèse,
“ pendant l'odieuse rébellion de l'an passé contre le
“ gouvernement établi dans cette Province Britannique,
“ il convient aussi que nous rendions à la Providence
“ du Seigneur de très humbles actions de grâces pour la
“ prompt répression d'une révolte si menaçante, par les
“ armes puissantes de Sa Majesté, ainsi que par l'énergie
“ de ses fidèles sujets qui, heureusement, surpassent
“ immensément en nombre les hommes déloyaux ou
“ égarés, et pour la paix interne qui règne maintenant
“ dans tout le Bas-Canada.

“ C'est pourquoi vous annoncerez le dimanche de la
“ Quinquagésime que le lendemain, 26 du présent mois,
“ sera observé dans ce Diocèse comme jour d'actions
“ de grâces publiques pour la paix intérieure rendue à
“ cette Province, et qu'il sera chanté pour cet objet au
“ jour susdit, dans l'église de votre paroisse, une messe
“ solennelle *pro re gravi*, suivie du *Te Deum* avec son
“ oraison et celle pour la Reine. Nous vous prescri-
“ vons à cette occasion d'instruire vos peuples sur leurs

“ devoirs consciencieux envers la puissance civile con-
“ formément à la doctrine apostolique.”

M. Paquin ajoute : “ Si la dernière injon-ction de
cette circulaire fût venue un an plus tôt, c'est-à-dire
avant que l'orage commençât à se former, et que le
clergé eût été soutenu dans le développement de la doc-
trine catholique sur les devoirs du gouvernement et des
peuples comme sur l'intérêt de cette Province à rester
tranquille en développant ses ressources, son industrie,
&c., nous aurions certainement détourné le mouvement,
comme on l'a déjà observé.

“ Monseigneur Signay, Evêque de Québec, donna
aussi un mandement pour la même fin et il est aussi du
6 de février.

“ A cette époque, quelques semaines avant le départ
de Son Excellence Lord Gosford pour l'Europe, on vit
les journaux loyalistes remplis d'adresses de loyauté,
venant de la part d'une quantité de paroisses et des trois
villes du Bas-Canada. Le clergé qui avait pétitionné
avant la rébellion le Parlement Britannique en faveur
de ce pays, ne manqua pas d'intervenir dans la crise
actuelle pour tâcher d'éloigner les malheurs qui devaient
en être la suite. Pour qu'on puisse enfin lui rendre jus-
tice, je vais donner cette adresse signée par tous les
prêtres du Diocèse de Montréal, foyer de la guerre civile.
La voici, mot à mot, telle que signée et portée aux pieds
du trône par Lord Gosford qui l'approuvait très fort et
qui la recommanda à Sa Majesté.

“ La
“
“ P
“ J
“ Qu
“ N
“ Cur
“ ville
“ Bas-
“ aux
“ prof
“ lable
“ sente
“ Qu
“ de di
“ tique
“ cette
“ réal o
“ les au
“ déplo
“ comte
“ distric
“ réprin
“ et les
“ ou sep
“ de ces

“ A la Très Excellente Majesté de la Reine

“ La très humble Requête du Coadjuteur, des Vicaires
“ Généraux, Curés et autres membres du Clergé catho-
“ lique du Diocèse de Montréal, dans la Province du
“ Bas-Canada.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTÉ

“ Nous, les soussignés, Evêques, Vicaires Généraux,
“ Curés et autres membres du Clergé catholique de la
“ ville et du District de Montréal, dans la Province du
“ Bas-Canada, supplions qu'il nous soit permis de déposer
“ aux pieds du trône, des sentiments de notre vénération
“ profonde aussi bien que de notre attachement invio-
“ lable envers votre personne sacrée et de lui repré-
“ senter :

“ Que ce clergé a vu avec une extrême affliction l'état
“ de division, d'agitation, même d'insubordination poli-
“ tique dans lequel s'est trouvée plongée une partie de
“ cette Province, et particulièrement le District de Mont-
“ réal où malgré les efforts des pasteurs catholiques et
“ les autres loyaux sujets de Votre Majesté, on a eu à
“ déplorer l'insurrection d'une portion de six ou sept
“ comtés sur le nombre de vingt-et-un renfermés dans ce
“ district ; mais que la rébellion ayant été promptement
“ réprimée, chacun est rentré au plus tôt dans le devoir ;
“ et les paroisses même les plus entachées dans les six
“ ou sept comtés susdits, ont certifié leur plus vif regret
“ de ces attentats criminels et leur persévérance future

“ dans une loyauté inébranlable, par plusieurs adresses à
“ notre gouverneur en chef, pour être transmises à Votre
“ Majesté.

“ Que vu l'impéritie de la plupart de ceux qui ont
“ oublié leur devoir, qui sont d'ailleurs en très grande
“ minorité dans cette Province et qui ont été pernicieu-
“ sement trompés et déçus par quelques sujets Britan-
“ niques de diverses origines, qu'ils ont eu le tort de
“ croire, pendant un temps, zélés pour le bien de leur
“ patrie, vos Pétitionnaires osent espérer et en même
“ temps supplier très humblement Votre Majesté, que les
“ heureux habitants de cette colonie ne soient pas privés,
“ pour le crime de quelques-uns, des avantages et privi-
“ lèges dont ils ont joui jusqu'à présent sous l'empire
“ Britannique, auquel il est à souhaiter qu'ils soient unis
“ pour toujours ; et que dans leur humble opinion cet
“ acte de clémence de Votre Majesté sera le moyen le
“ plus efficace pour apaiser les troubles qui menacent de
“ ruiner le Bas-Canada si paisible jusqu'à cette fatale
“ époque, et si distingué par la loyauté de sa popula-
“ tion.

“ Vos Pétitionnaires concluent en priant humblement
“ Votre Majesté de prêter une oreille favorable à leur
“ intervention respectueuse en faveur de leur troupeau :
“ protestant qu'après une telle grâce, le gouvernement
“ Britannique sera plus que jamais béni dans une Pro-
“ vince à laquelle il aura rendu la paix et qu'il aura de
“ plus en plus affectionnée à la Mère-Patrie.

“
“ pr
“
“
asso
requ
contr
union
l'hon.
faveur
L'hon
présid
Baron
appuy
à l'exc
leurs v
district
“ On
cette u
Canada
la basse
de bien
dettes
munica
pour le
serait te
nauté d
“ Le

“ Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier pour la prospérité du règne de Votre Majesté.

“ District de Montréal, 25 décembre 1837.”

“ Précédemment à cette démarche du clergé, une association de loyaux dont nous avons déjà cité une requête en faveur du pays, en mit une autre en marche contre la réunion des deux Provinces, contre laquelle union les citoyens de Québec, à la tête desquels était l'hon. Neilson, en dressèrent aussi une de leur part en faveur de la constitution de 1791 et contre la dite union. L'hon. M. de Rocheblave, membre du Conseil, était le président du comité *ad hoc*, et MM. Hyppolite Guy et Baron en étaient les secrétaires. Cette démarche fut appuyée de tous les citoyens intelligents de la Province, à l'exception de quelques patriotes encore entichés de leurs vaines préventions qui gâtèrent la chose dans le district de Montréal.

“ On s'éleva avec fermeté, mais avec respect, contre cette union qui donnait le pas à la minorité du Haut-Canada contre la majorité du Bas-Canada ; qui obligeait la basse Province riche et sans dette à une communauté de biens avec une Province neuve, pauvre et grevée de dettes énormes ; sans compter qu'il fallait pour les communications inter-provinciales dix fois plus de dépenses pour le Haut que pour le Bas-Canada, qui cependant serait tenu de payer sur le pied de cette infâme communauté de biens.

“ Le clergé de Montréal envoya sa pétition contre

l'union aux Communes, où elle fut présentée le 25 de juin."

M. Paquin s'éleve, avec raison et avec indignation, contre cette union qui avait été projetée pour noyer et ruiner la population française ; mais comme ses commentaires sont trop longs, je les passerai sous silence et j'arriverai aux considérations suivantes qu'il développe avec franchise et véhémence.

Dans un endroit de ses mémoires il dit : " Les Bretons Tories ne manquèrent pas après que l'impérite eut mis les canadiens sous leurs pieds, de les stigmatiser du nom de Rebelles, tandis qu'il n'y en avait eu qu'un faible nombre dans toute la province. . . . Eh ! *la preuve qu'il y avait peu de Rebelles dans le Bas-Canada, c'est que vous êtes encore vivants !*

" Mais de plus, les chefs de la révolte étaient des Bretons, l'imbécile Chénier excepté ; Wolfred Nelson, de St-Denis, T. S. Brown, de Montréal, furent les généraux du côté Sud ; et Girod, Suisse d'extraction, Breton de religion, fut le commandant du Nord.

" La rébellion d'ailleurs fut plus meurtrière dans le Haut-Canada que dans le Bas ; cependant les révoltés de cette province n'étaient-ils pas des enfants de la famille britannique. . ? Il ne fallait donc point tant crier à la loyauté anglaise ! Mais rien n'est plus insolent que des faux braves après la victoire : aussi vit-on le *Herald*, plus énergumène encore que les autres journaux, demander la mort ou du moins la proscription en masse des Canadiens-français ! "

M.
tel pr
relâch
Etats-
de la r
émana
laquell
au peu
" 1°
tion du
sonnem
L'abolit
tre ; 5°
6° L'éle
" Voi
de l'amb
Certes S
gouvern
" Mai
Don Q
capt. H.
ensuite
(\$4,800.
gouvern
de la sy
" Le
qui susp
au gouve
les pouv

M. Paquin, après avoir flétri comme il le méritait un tel projet, ajoute : “ Le docteur Nelson qui avait été relâché de la prison de Montréal, s'étant rendu dans les Etats-Unis, parvint à supplanter Papineau comme chef de la rébellion et d'une république en herbe ; puis il émana, en mars de cette année, une proclamation dans laquelle il se qualifia de commandant en chef et promit au peuple des Deux Canadas :

“ 1° L'abolition de la tenure Seigneuriale ; 2° L'abolition du douaire coutumier ; 3° L'abolition de l'emprisonnement pour dettes, si ce n'est en cas de fraude ; 4° L'abolition de la peine de mort, si ce n'est pour meurtre ; 5° L'établissement de bureaux d'enregistrement ; 6° L'élection par ballote ; 7° Un acte d'éducation. . . .

“ Voilà la loyauté Bretonne que l'on vante tant, et de l'ambition qui va comme on voit jusqu'à la sottise ! Certes Sancho Pança ne fut jamais plus fou en visant au gouvernement de Baratoria. . . . !

“ Mais le nouvel Ecuyer, plus infortuné que celui de Don Quichotte, fut écroué avec son aide de camp, le capt. H. G. Côte, dans la prison de St-Albans. Ils furent ensuite admis à caution à raison de £1200.00 ou (\$4,800.00) et purent aller rêver en plein air sur leur gouvernement canadien, en vivant toutefois aux dépens de la sympathie de la canaille américaine !

“ Le 9 février, avait été sanctionné le statut impérial qui suspendait la constitution du Bas-Canada et donnait au gouverneur et à un Conseil spécial par lui nommé, les pouvoirs nécessaires pour l'administration et la légis-

lation de cette Province. Sir John Colborne organisa, en mars, son Conseil spécial comme suit : Peter McGill, de Rocheblave, John Molson, James Stuart, Jules Auger, M. Quesnel, Joliette, Dionne, Gérard, Faribeault, Marchand, John Neilson, de Québec, Penn, Potier, Christin, Casgrain, de La Terrière, Knowlton, Cuthbert. M. Lindzay fut clerc du Conseil, G. B. Faribeault assistant, Chs. DeLery député assistant. MM. A. Delisle et Morough furent nommés commissaires pour faire prêter serment d'office aux Conseillers spéciaux.

“ Le couronnement de la Reine Victoria eut lieu à Londres, le 28 juin 1838, avec une pompe qui réunit dans cette cité toutes les illustrations des quatre parties du monde. Il y eut dans les villes du Canada de brillantes illuminations à cette occasion.

“ Cependant on attendait de jour en jour l'arrivée de Lord Durham, vers lequel se retournaient toutes les espérances de la patrie et qui, revêtu d'immenses pouvoirs, devait accommoder tous les différends. Les patriotes ayant entendu vanter le radicalisme du noble lord, croyaient qu'il allait les rétablir dans leurs prétentions difficiles.

“ Mais enfin, dit la *Gazette de Québec*, le vaisseau de Sa Majesté est arrivé le 29 de mai, ayant à bord le comte de Durham, gouverneur général de l'Amérique du Nord, la comtesse, leur famille et leur suite. Une foule immense et tout ce qu'il y avait de notabilités dans la capitale accueillirent avec enthousiasme l'homme que désiraient tous les partis.

“ L
clamat
rien.
condui
“ Le
devait
Sémina
lettres p
l'Evêch
sous l'a
ordonna
“ Ain
sade en
son pays
que de g
le pouvo
malheur
tout le
plusieurs
les autre
fait-il ? i
culpabili
nement.
mettent
d'exil au
forme de
raison, s
les pauv
embarqu

“ Le Lord Durham donna immédiatement une proclamation dans laquelle il promit beaucoup, et ne tint rien. Sa proclamation plut à tout le monde, mais sa conduite excita l'indignation de tous.

“ Le seul bien qu'il ait fait dans le Bas-Canada ne devait contribuer qu'à faire reconnaître les biens du Séminaire de Montréal, ainsi que l'amortissement et les lettres patentes de Sa Majesté en faveur des biens de l'Evêché et du Séminaire qui eurent lieu le 18 avril 1839, sous l'administration de Sir John Colborne, par une ordonnance du Conseil spécial.

“ Ainsi cet homme qui avait rempli dans son ambassade en Russie et dans plusieurs autres situations dans son pays natal, des offices brillants avec autant de succès que de gloire, n'a fait ici que des hors-d'œuvres. Il avait le pouvoir d'accorder une amnistie générale à tous les malheureux détenus dans les prisons des deux Provinces ; tout le monde attendait cette mesure de justice pour plusieurs qui n'étaient point coupables, et de grâce pour les autres plus ou moins inculpés dans la rébellion. Que fait-il ? il les engage par des affidés pervers d'avouer leur culpabilité et de s'en remettre à la justice de son gouvernement. Huit de ces malheureux trop confiants se soumettent à cette insinuation, et aussitôt une proclamation d'exil aux Bermudes est lancée contre eux sans autre forme de procès ! Ceux qui n'avaient pas voulu, avec raison, se fier à ce coup d'état furent relâchés aussitôt, et les pauvres coupables qui confessent leurs fautes sont embarqués dans des vaisseaux qui les conduisent sur la

terre pénale avec les scélérats ! Tels furent les trop francs Wolfred Nelson, Robert Bouchette, Bonaventure Viger, Siméon Marchesseault, Alphonse Gauvin, Toussaint Goddu, Rodolphe Desrivères et Luc Masson.

“ Les prisonniers suivants furent proscrits du pays, savoir : M. Louis-Joseph Papineau, le curé Chartier de St-Benoît qui, après une enquête en forme faite publiquement à St-Benoît dans le cours du mois de janvier précédent par Mgr Bourget, alors Evêque de Telmessé, fut interdit par l'Evêque de Montréal ; six membres de l'ancienne Chambre, en comptant M. Papineau, sont parmi ces proscrits aux Etats-Unis, savoir : O'Callaghan, Robert Nelson, Ludger Duvernay, C. H. O. Côte et E. C. Rodier. Les dix autres y compris M. Chartier, étaient MM. John Rian père, J.-B. Rian fils, Lucien Gagnon, Doct. Lavignon, P. P. Demaray, Louis Perrault, T. S. Brown, G. É. Cartier et Louis Gauthier. La proclamation leur donnait permission de revenir en Canada avec le consentement du gouverneur. Quelques-uns en ont profité.

“ Aussitôt que cette ordonnance monstre ou plutôt cet injuste auto-da-fé fut connu en Angleterre, Lord Durham fut entièrement désavoué par la Reine : ce qui fut le sujet d'une boutade pour le noble lord et qui lui fit prendre la route de l'Angleterre.”

Je franchirai le chap. VII qui ne traite que des matières de religion, et j'arriverai au chap. VIII où je tirerai quelques extraits.

Le premier extrait dit : “ Cependant les exilés de la

Bermu
tion de
1838, p
Dodge
de Qu
essayer
bruit de
sympath
grandes
Baltimo
nouveau
soulèver
da, 700
prisons :
bre, un
eut lieu
et Touv
d'origine
français
ce qu'en
de Napi
C. B., co
“ Monsie
“ J'ai
“ laisser
“ d'arrive
“ avaient
“ environ

Bermude devenus libres par le désaveu de la Proclamation de Durham, arrivèrent à New-York le 14 octobre 1838, par une singulière incidence, le jour même que Dodge et Theller, les prisonniers échappés de la citadelle de Québec, y arrivèrent aussi eux-mêmes, et où ils essayèrent de provoquer un second soulèvement. Au bruit de cette nouvelle conspiration, des assemblées de sympathistes américains se firent dans la plupart des grandes villes des Etats; à New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, &c. La loi martiale fut de nouveau proclamée à Montréal; et pendant que des soulèvements nombreux remuent les frontières du Canada, 700 Canadiens sont écroués de nouveau dans les prisons sur soupçon de connivence. Du 3 au 4 novembre, un rassemblement d'insurgés canadiens-américains eut lieu sous les ordres du Docteur Nelson, Hindelang et Touvrey, français (Hindelang était français, mais d'origine suisse et protestante; Touvrey était un officier français qui s'était laissé séduire par les patriotes). Voici ce qu'en écrit par ordre John Eden, D. A. G. du camp de Napierville, samedi, 9 h. A.M., au colonel Wetheral, C. B., commandant à Montréal.

“ Monsieur,

“ J'ai reçu ordre du commandant des forces de vous
“ laisser savoir que les troupes sous ses ordres viennent
“ d'arriver ici. Les rebelles, au nombre de deux mille,
“ avaient évacué la ville il y a deux heures environ, et
“ environ le même nombre s'était sauvé auparavant,

“ beaucoup d’entre eux après avoir jeté leurs armes. La
“ cavalerie poursuit maintenant les premiers sur la route
“ de Chateauguay. La colonne du colonel Gore est
“ arrivée à Napierville de St-Valentin en même temps
“ que la division principale.”

“ Une autre dépêche arriva en même temps à Mont-
“ réal; elle est adressée au lieutenant Griffin, A. G., et
“ datée d’Odeltown du même jour que la précédente :

“ Monsieur,

“ J’ai l’honneur et la satisfaction de vous rapporter pour
“ l’information de Son Excellence le commandant des
“ forces, l’heureux résultat d’une affaire contre les rebel-
“ les qui a eu lieu ce matin. Les insurgés étaient assem-
“ blés au nombre de 1000 et commandés par le Dr
“ Nelson lui-même. Ils attaquèrent mon poste avancé
“ chez le cap. Welldon à environ 11 h. du matin, sur
“ quoi j’ordonnai immédiatement que la petite force de
“ 200 hommes que je commandais, se concentrât sur
“ Odeltown.

“ L’ennemi s’étendit autour de nous et ouvrit un feu
“ vif qui fut aussi vivement rendu. Après une action
“ d’environ 2½ heures pendant lesquelles les volontaires
“ firent plusieurs sorties brillantes, les insurgés se retirè-
“ rent laissant 50 morts et emmenèrent beaucoup de
“ blessés.

“ Je regrette d’avoir à dire que le capitaine McAlister
“ et 4 hommes sont morts et que le Lt. Odell et 9 hom-

“ mes so
“ danger
“ Lors
“ jour, j’a
“ point et
“ par des
“ J’écrivis
“ Noix, l
“ sûreté d
“ officier r
“ à la tête
“ arriva à
“ tion.
“ Un ren
“ sous les o
“ J’ai l’in
“ position à
“ Après
“ il est inut
“ de parler
“ du courag
“ ordres.

“ Les pa
de Napierv
que je rapp
ne m’accus

“ mes sont blessés. Aucun de ces derniers n'est blessé
“ dangereusement.

“ Lorsque j'arrivai à Caldwell Manoir au point du
“ jour, j'appris combien nos forces étaient faibles sur ce
“ point et j'appris aussi que les Loyaux étaient harassés
“ par des gardes continuelles et les devoirs du service.
“ J'écrivis en conséquence au capt. Gratton, à l'île aux
“ Noix, lui demandant s'il pouvait, sans exposer la
“ sûreté du Fort, me donner quelques renforts. Cet
“ officier répondit promptement en venant en personne
“ à la tête d'un détachement, mais malheureusement il
“ arriva à Odeltown trop tard pour prendre part à l'ac-
“ tion.

“ Un renfort d'Emmingford arriva aussi après l'action,
“ sous les ordres du Major Schriver.

“ J'ai l'intention d'avancer et de prendre une nouvelle
“ position à LaColle, demain matin.

“ Après le simple récit qui précède ces événements,
“ il est inutile que je vous dise que j'ai toutes les raisons
“ de parler dans les termes les plus élevés d'approbation
“ du courage et de la conduite des volontaires sous mes
“ ordres.

“ CHS. CYRILLE TAYLOR.

Lt-Col.”

“ Les patriotes ne furent pas plus heureux que ceux
de Napierville et d'Odeltown d'après la dépêche suivante
que je rapporte mot à mot comme les autres, afin qu'on
ne m'accuse pas de raconter infidèlement ces désastres.

“ Beauharnois, 10 nov. 1838, 10 h. du soir.

“ Monsieur,

“ J’ai l’honneur de vous écrire pour l’information de
“ Son Excellence le commandant des forces que, de
“ concert avec le colonel Philpath, un détachement d’un
“ officier de génie, 22 sapeurs mineurs, un capitaine, trois
“ subalternes, 4 sergents, 2 trompettes et 120 hommes
“ du 71^e Régiment, avec plus de 1,000 hommes de
“ Glengary qui sont débarqués ce matin à la Baie Hun-
“ gry, nous avons marché et pris Beauharnois et délivré
“ tous les prisonniers, à l’exception de MM. Ellice,
“ Brown, Norman, Ross, Norval, Bruysson, Hendlow et
“ Survigner qu’on pense être à Chateauguay, avec la
“ perte d’un homme et de trois blessés du 71^e Régiment.

“ Les hommes sont très fatigués et attendent ici des
“ ordres.

“ J’ai l’honneur, &c., &c.,

“ L. CARMICHAEL, Col. P. S.,

“ Major Hall et First Quartier Maître.”

“ Les prisonniers cités dans cette dépêche furent
relâchés à Chateauguay lorsque les patriotes eurent appris
la défaite d’Odeltown et de Napierville, le 13 de novem-
bre, ainsi que John McDonald et Joseph Grant. Les
rebelles prièrent ces prisonniers en les relâchant d’inter-
céder pour eux.

“ Nelson et Côte regagnèrent les lignes avec Touvrey
et eurent le bonheur de les passer heureusement. Tout
rentra dans le calme après ces échauffourées de fous.”

A la su
vigueur e
mises en

“ On d

Oui, mais
échappés
dupes qui
combien le
Gosford, C
politique v
1831 à cet

“ Dans
maisons de
des prisonn

“ Bouc,
faire soulev
mais l’Hor
John McK
plus tard.

“ Les ha
le mérite d
avec la pers
étaient inscr
dance et An

“ St-Char
cette année
folies l’année

“ Les pat
étaient resté

A la suite de ce qui précède, M. Paquin s'élève avec vigueur et colère contre les représailles qui furent commises en 1838 par les troupes.

“ On dira, ajoute-t-il, mais ces gens étaient coupables ! Oui, mais ce sont des dupes, les vrais coupables sont échappés et on fait triple punition aux malheureuses dupes qui sont restées C'est trop ! Tout cela prouve combien le clergé canadien et ses amis en Angleterre, Gosford, O'Connell, avaient eu raison de s'opposer à la politique violente et inconsidérée des patriotes depuis 1831 à cette époque.

“ Dans ce même temps, 300 sauvages brûlèrent les maisons des chefs rebelles de Chateauguay et amenèrent des prisonniers à Montréal.

“ Bouc, à la tête d'une centaine de patriotes, veut faire soulever les gens de Terrebonne et de Ste-Rose ; mais l'Hon. Joseph Masson, seigneur de l'endroit, et John McKenzie les apaisèrent. Il y eut des prisonniers plus tard.

“ Les habitants loyaux de Nicolet ont eu l'honneur et le mérite de prendre le premier étendard aux rebelles avec la personne de John McDonnell. Sur l'étendard étaient inscrits les mots : “ Liberté ! Patrie ! Indépendance et Ami du Peuple.”

“ St-Charles, St-Denis, St-Benoît sont restés paisibles cette année ; ils avaient eu leur part de malheurs et de folies l'année d'auparavant.

“ Les patriotes de Longueuil et de Boucherville, qui étaient restés fort paisibles jusqu'à présent, donnèrent

dans le même temps leur part de remuement : une bande de rebelles commandés par le jeune Malhiot qui se décorait du nom de colonel, se cantonnèrent sur la montagne de Boucherville. S'étant emparé du manoir et du moulin de M. Bruneau, ils s'y retranchèrent au nombre de 400 hommes assez bien armés, ayant trois pièces de canon. *Qu'allaient faire ces insensés dans cette galère ?* Ils en furent délogés bientôt après par les troupes du 66^e Régiment sans coup férir : car le commandant Malhiot qui tenait toujours son cheval sellé en cas d'accident, ayant été averti par ses éclaireurs que les troupes venaient, sauta dessus fort lestement en criant à ses braves : *Sauvez-vous, braves, sauvez-vous.* Il en donna lui-même le plus bel exemple... On a conservé les ordres qu'il donnait aux recruteurs qu'il envoyait dans les campagnes, avec les fautes qu'ils contiennent ; en voici un :

“ République du Bas-Canada ”

“ A LOUIS MONGEAU,

“ Nous vous ordonnons de commander les gens de
“ votre paroisse de se rendre de suite au camp de la
“ montagne de Boucherville sans quoi nous seront obliger
“ d'en agir de rigueur.

“ F. M. DECOIGNE,

“ E. E. MALHIOT, Commandant.”

“ Alex. Drolet, de St-Marc, C. Beausoleil et A. Lacrochetière, de Montréal, ainsi que Decoigne, étaient les officiers du colonel Malhiot.

“
leurs
Unis
“ P
les ar
artille
à un n
battit
canon,
et 162
la tête
général
niers de
Kingsto
“ Le
150 déba
plain ” à
dessus de
sons qui
mer le “
avec que
Sandwich
cachèrent
command
Prince po
furent tués
Afin de
M. l'abbé
et avec reg

“ Certains comités secrets de chasseurs continuaient leurs efforts pour soulever les sympathistes des Etats-Unis contre le gouvernement anglais.

“ Deux schooners américains et un steamer pris sur les anglais, ayant 500 hommes à bord et une bonne artillerie, établirent des retranchements au moulin à vent à un mille et demi de Prescott. L'artillerie de Prescott battit le poste, et les vainqueurs prirent deux pièces de canon, &c., 102 américains furent tués dans cette bataille, et 162 furent faits prisonniers. Ce fut le colonel Young, à la tête des Glengarry, qui remporta cette victoire. Le général polonais Von Schultz, qui était parmi les prisonniers de Prescott, fut traduit devant la cour martiale de Kingston, puis exécuté le 8 décembre 1838.

“ Le 14 décembre une bande de pirates américains de 150 débarqua du bateau à vapeur américain le “ Champlain ” à la traverse de Windsor, c.-à-d. à 3 milles au dessus de Sandwich. Ils brûlèrent en arrivant les maisons qui servaient de casernes aux miliciens, puis le steamer le “ Themis. ” Le Col. Prince et le capt. Sporke avec quelques miliciens sortirent immédiatement de Sandwich et donnèrent la chasse aux brigands qui se cachèrent dans les bois. Un détachement du 34 Rég. commandé par le capt. Roderick, se joignit au Col. Prince pour aller à la poursuite des brigands ; 25 furent tués et 24 faits prisonniers.”

Afin de résumer autant que possible les mémoires de M. l'abbé Paquin, je franchirai comme j'ai déjà franchi et avec regret et sans les signaler, quelques alinéas cer-

tinement fort intéressants ; mais le cadre de mon ouvrage m'y oblige.

Je reprends et donne la parole à l'auteur :

“ Nous voyons avec un singulier plaisir par les rapports de tous les journaux du Haut-Canada, que les Canadiens-français en grand nombre dans cette province se sont tous comportés avec bravoure et loyauté dans les deux rébellions de 1837 et 1838. Ceux de Toronto ont offert leurs services comme miliciens à Sir Georges Arthur.

“ Dans ce même temps l'infortuné Chartrand, un des volontaires de St-Jean, fut tué dans la Grande Ligne de l'Acadie par des patriotes qui l'assommèrent en plein jour. Les nommés Frs. Nicolas, Amable Daunais, Joseph et Gédéon Pinsonnault, furent accusés de ce meurtre abominable et non provoqué. Ils furent tous acquittés par le Petit Juré, le 6 sept. 1838, quoique les preuves fussent assez claires pourtant, mais elles furent embrouillées de manière à ne pas gêner la conscience patriote de plusieurs jurés. Nous allons voir quelques-uns de ces criminels monter sur l'échafaud pour une autre affaire qui en dérivait cependant de quelque manière.

“ Les habitants de St-Martin, à la tête desquels étaient MM. Filiatréault, notaire, les Capt : Bélanger, Pariseau, etc. etc., ainsi que le colonel David, de Chambly, ont offert aussi leurs services comme volontaires.

“ A Québec, Montréal, LaPrairie, Longueuil sous les ordres du Major Guy, on a vu plusieurs compagnies de

volon
diens
“ I
bre r
“ L
Chate
nés à
1838.
“ V
politiqu
lâchem
“ Le
Thibert,
Joseph C
François
mort, ma
conséque
“ Com
sang de n
avait depu
périt un g
que des
grand pas
Montréal a
qu'à regret
chefs qui le
dicte des lo
sance en fa

volontaires, parmi lesquels étaient grand nombre de Canadiens-français.

“ La cour martiale fut établie à Montréal le 20 novembre 1838 par Sir John Colborne.

“ Les infortunés Joseph Narcisse Cardinal, notaire de Chateauguay et son clerc Joseph Duquet furent condamnés à mort et exécutés en conséquence, le 21 décembre 1838.

“ Voilà les fruits amers que commence à produire la politique violente et mal calculée des chefs qui avaient lâchement abandonné leurs malheureuses dupes.

“ Les malheureux Joseph l'Ecuyer, Jean Louis Thibert, Jean Morin Thibert, Léandre Ducharme, Joseph Guimond, LeBlanc Dusseault, Antoine Côté et François Marie Lepailleur furent aussi condamnés à mort, mais recommandés à la grâce du gouverneur, et en conséquence destinés à l'exil de la Bermude.

“ Comme on voit, l'année 1838 va s'éteindre dans le sang de nos infortunés compatriotes. Le Haut-Canada avait depuis deux ans dressé des échafauds sur lesquels périt un grand nombre d'infortunés tant de cette province que des Etats-Unis ; la cour martiale avait marché à grand pas dans la voie des condamnations ; celle de Montréal allait plus doucement et semblait ne condamner qu'à regret des malheureux bien moins coupables que les chefs qui les avaient traitreusement abandonnés à la vindicte des lois. Bien plus, et ceci mérite de la reconnaissance en faveur du Conseil Spécial, car il avait passé une

ordonnance par laquelle la cour martiale ne devait prendre connaissance des crimes politiques ou de rébellion que ceux qui avaient été commis après le 4 de novembre 1838 ; ce qui mettait à l'abri une foule de prisonniers détenus dans les prisons avant cette date et d'autres qui auraient pu être compromis par leur conduite antérieure à cette date.

“ Mais pour ne point revenir sur des évènements qui nous font peine, puisqu'ils mènent plusieurs de nos compatriotes à l'échafaud ou à l'exil, nous allons donner de suite le récit succinct des exécutions qui eurent lieu dans l'année 1839. Les prisonniers suivants sont accusés devant la cour martiale, en janvier 1839, du meurtre commis sur la personne de A. Walker, de St-Constant, dans la nuit du 3 novembre 1838, et du crime de haute trahison du 1er au 10 de ce même mois. Les accusés sont : Joseph Robert, Ambroise et Charles Sanguinet, frères, François Hamelin, P. Théophile Decoigne, Pascal Pinsonneault, Jacques et Joseph Longtin et Jacques Robert de St-Constant et des environs.

“ Ambroise et Charles Sanguinet, frères, Pierre Théophile Decoigne, notaire, Joseph Robert et François Hamelin furent exécutés le 15 janvier 1839. Les autres furent exilés.

“ Le 15 février, Charles Hindelang, Pierre R. Narbonne, Amable Daunais, François Nicolas et Chevalier de Lorimier, prisonniers de Napierville et de Beauharnois, subissent le même sort. Sur ces malheureuses victimes de

l'en
aver
“
assis
sont
sur l'
except
qui l'a
mal et
quoiqu
Etats-
ment
essayer
extrava
anglica
butiant
d'écrire
d'extrac
plus long
“ Les
Haut qu
province
tation au
noms de
“ Jean
charme.
Dussau.
Achille
Hébert, I

l'entraînement politique se fermèrent les sanglantes avenues des échafauds.

“ MM. Roupe, Fellon et Larreau, prêtres du Séminaire, assistèrent ces infortunés dans le moment fatal. Tous sont morts en condamnant leur conduite publiquement sur l'échafaud ou dans les papiers publics ; Hindelang excepté, qui après avoir écrit contre Nelson et les chefs qui l'avaient embauché, contre lesquels il dit beaucoup de mal et poite de graves accusations, assez vraisemblables, quoique démenties par Touvrey, son compagnon aux Etats-Unis, après avoir imploré la clémence du gouvernement et s'être adressé à un ministre protestant pour essayer un dernier moyen de sauver sa vie, meurt en extravagant, n'écoutant point le pauvre ministre Bethune, anglican, qui lui parle inutilement, et prononçant en balbutiant des mots incohérents de liberté, lui qui venait d'écrire contre ceux qui la proclamait ! . . . Il était Suisse d'extraction, mais né en France. Il ne mérite pas une plus longue mention.

“ Les autres incriminés par les cours martiales, tant du Haut que du Bas-Canada, au nombre de 81 pour la haute province et 59 pour celle-ci, furent condamnés à la déportation aux Bermudes, le 27 septembre 1839. Voici les noms des déportés de cette province :

“ Jean-Louis et Jean-Marie Hébert, Léandre Ducharme. Joseph Guimond, Louis Guérin alias Le Blanc Dussault, Frs. et Maurice Lepailleur, Charles Huot, Achille Morin et Pierre-Hector Morin, Jos.-Jacques Hébert, Hubert Drouin Leblanc, David Drouin Leblanc,

Joseph Paré, Pascal Pinsonnault, Théophile Robert, Jacques Longtin, Ignace Gabriel Chèvrefils, Joseph Dumouchelle, Jacques Goyette, Louis Dumouchelle, Tous-saint Rochon, F.-X. Prince, Jean Laberge, F.-X. Tou-chette, Pierre Lavoie, Ant. Coupal dit Lareine, Théo-dore Béchar, Frs. Bigonessé dit Beaucaire, Jos. Mar-ceau dit Petit Jacques, Louis Turcot, Désiré Bourbon-nais, Chs. Roy dit La Pensée père, Frs. Provost, André Papineau dit Montigny, David Gagnon, Louis Bourdon, J.-Bte. Bousquet, Frs. Guertin, Chs.-Guill. Bône, Ed.-Pas. Rochon, Ls. Defailllette, David Hébert, Hyppolite Lanctot, Ls. Pinsonnault, René Pinsonnault, Et. Lan-guedoc, Et. Langlois, Moysse Longtin fils de Jacques, Michel Alarie, Jos. Goyette, Bas. Roy dit La Pensée fils de Louis, Constant Buisson, Chs. Bergevin dit Langevin, J.-Bte. Trudelle, Sam. Newcomb, Jér. Rochon et Benj. Mott.

“ Quant à ceux qui furent assez heureux pour obtenir une grâce entière, ils sont au nombre de 29, dont suivent ci les noms :

“ Ant. Côté, de Chateauguay ; Frs. Trépanier, fils de Cyprien ; Mich. Longtin, de Beauharnois ; Léon Le-clair, de Terrebonne ; Paul Gravelle, de l'Île Jésus ; Th. Surprenant Lafontaine, de St-Philippe ; Bén. Ver-don, de St-Edouard ; Chs. Mandat, de St-Philippe ; Jos. Roy, de Beauharnois ; Ant. Charbonneau, de St-Thimothée ; Moses Dalton, de Chateauguay ; Jos. W. L. dit Lacroix, des Cèdres ; Chs. Rapin, de St-

Thir
St-T
Vall
Ed.
Pater
teaug
laume
comm
“ P
Lèves
conqu
que 60
Unis, e
“ Le
Buffalo
tination
“ Je
loureuse
leurs pa
plusieur
voir leur
rent sur
Québec,
Haut-Ca
ceux-ci
qui arriv
dement
Buffalo,

Thimothée ; Jos. Cousineau, Frs. Dion, Ls. Julien, de St-Thimothée ; Daniel Demers, de St-Cyprien ; Frs. Vallée et Henri Brière, de St-Martin ; Ls. Hénault et Ed. Tremblay, de St-Clément ; Frs. Camiré et Louis Patenaude, de St-Constant ; Jos. L'Ecuyer, de Chateauguay ; Phil. Tremblay, de Beauharnois, et Guillaume Lévesque, de Montréal. Brien trahit lâchement comme Hindelang ses amis politiques.

“ Philippe Tremblay, de Beauharnois, et Guillaume Lévesque, de Montréal, sont exilés à un endroit quelconque qui ne sera pas à moindre distance du 45^e degré que 600 milles. Brien est mort dans son exil aux Etats-Unis, en 1841. Le jeune Lévesque est en Europe.

“ Les prisonniers aux Bermudes embarquèrent sur le *Buffalo*, le 27 septembre 1839, pour le lieu de leur destination.

“ Je n'entreprendrai pas de décrire ici la scène douloureuse des adieux que ces malheureux adressèrent à leurs parents et amis qui eurent la liberté de les voir, plusieurs pour la dernière fois dans cette vie, et de recevoir leurs derniers embrassements lorsqu'ils s'embarquèrent sur le *British America* pour rejoindre le *Buffalo* à Québec, accompagnés des grenadiers gardes. Ceux du Haut-Canada arrivèrent deux heures après le départ de ceux-ci et furent embarqués sur le steamer *St. George*, qui arriva peu après le *British* à Québec. Le transbordement des 140 infortunés se fit loin de la rade sur le *Buffalo*, qui partit immédiatement pour Sydney de la

Nouvelle Galles du Sud, le samedi, 28 septembre 1839. Ils y arrivèrent le 11 février 1840.”

Après avoir parcouru les principaux événements qui sont consignés par M. l'abbé Paquin dans le chap. VIII, j'arriverai au chap. IX où j'omettrai de signaler les nouvelles et longues appréciations que fait l'auteur sur l'Union; puis sur la guerre sourde qu'une partie de la population protestante fit au catholicisme. En parlant contre l'Union, il cite le discours suivant :

“ M. Urquart dit dans un décret public qu'on donna à Sir Allan McNab, député du Haut-Canada à Londres, commandant les milices contre les rebelles en 1837 :

“ Je regarde ce bill de 1791 de M. Pitt comme un des “ monuments glorieux de son habileté. Ce que M. Pitt “ avait en vue par cet acte, c'était de placer la popula- “ tion française entre le St-Laurent et les frontières des “ Etats-Unis, de manière à couvrir toute cette portion “ de territoire et devenir, par son esprit militaire et son “ amour du pays, une bannière et une protection pour “ l'Angleterre dont elle maintiendrait la puissance sans “ dépenses. Son but était de les faire non pas Anglais “ de nom mais d'affection ; cela en leur conservant leur “ liberté, leurs lois, leur religion, leur jurisprudence, “ leur langue et toutes leurs coutumes.”

“ M. Urquart se souvenait alors que le Bas-Canada avait été le boulevard de la puissance anglaise dans l'A-
mérique du Nord, lorsque ses propres enfants se révol-
taient en 1775 et déchiraient le sein de leur mère, et

que
terre
Can
dans
eût é
Can
pour
“ J
de Si
détrui
provin
cousu
Apr
heure
ajoute
ses soi
lui et a
ainsi v
croit s
milieu
par l'ar
épui e
“ A
en est à
sur une
grand r
Charles
Brown
Suisse,

que si elle a aujourd'hui une place pour mettre pied à terre dans le continent de l'Amérique, elle le doit aux Canadiens-français, tant en 1775 qu'en 1812 et même dans la rébellion de 1837 et 1838 ; car si la désaffection eût été plus générale, c'en était fait des Bretons dans les Canadas, à raison du nombre et du manque de forces pour maintenir l'ordre.

“ Il fallait une administration déhontée comme celle de Sir Paulett Thomson, pour commettre une action qui détruisait d'un seul coup les droits les plus sacrés d'une province entière. La réunion des deux provinces est cousue d'injustice et d'impolitique.”

Après avoir stigmatisé toutes les conséquences malheureuses que devait produire l'Union, M. Paquin ajoute : “ Peut-on croire qu'un semblable état de choses soit durable sous l'empire Britannique travaillé chez lui et ailleurs ? Peut-on croire que les droits de l'homme ainsi violés soient propres à faire de la loyauté ? On le croit si peu que vingt mille baïonnettes scintillent au milieu de nous ! Mais ne vaudrait-il pas mieux régner par l'amour qui coûte moins cher que par la crainte qui épui-e un Etat qui ne peut plus nourrir ses habitants !

“ A qui la faute, nous dit-on ? Oui, sans doute la faute en est à quelques brouillons bouffis d'orgueil spéculant sur une insurrection ; mais les rebelles étaient-ils en si grand nombre ? Pas plus de 80 à St-Denis, 300 à St. Charles.. Encore qui y commandaient ? deux Anglais, Brown et Nelson ! A St-Eustache, Girod aventurier Suisse, et Chénier, Canadien sans influence ni éducation,

dont le premier prend la fuite au premier coup de canon, &c, &c.

“ Tout le clergé était loyal à deux exceptions près, c'est-à-dire MM. Chartier et Blanchet. Tous les districts du Bas-Canada, à l'exception de quelques misérables que nous venons de citer, étaient loyaux ; alors ce n'était donc pas la peine de faire tant de bruits, tant d'injustices mêlées aux injures continuelles des presses anglaises. Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on fait de la loyauté et de bonnes affaires ; qu'on se rappelle de la pensée de Bonaparte qui valait pour le moins Melbourne : “ Le plus faible ennemi que l'on vient de détruire, s'il sait prendre son temps, encore il pourra nuire. . . ”

“ Mes principes de loyauté bien connus, bien indépendants des acteurs politiques, car on sait ce que j'ai dit et fait contre les rebelles, me permettent bien sans doute de parler comme je fais à ceux qui nous écrasent ; si le gouvernement a des droits, le peuple en a aussi ; si le peuple a des devoirs à remplir, le gouvernement en a aussi.”

M. Paquin après avoir parlé des événements religieux, dit :

“ Avant de terminer les fastes pénibles de 1839, nous allons donner des nouvelles de notre malheureux compatriote qui, bien que coupable envers son pays dont il fut la perte par son ambition mal dirigée, doit intéresser encore ses compatriotes par son infortune. Rendu à Paris, il logea avec sa famille dans l'Hôtel garni

“ Gl
venai
Paris
téress
binée
duite
cas, p
treux
ne dan
fameu
dans c
duite
violenc
ter la
des der
de la r
le zè
d'autre
des pré
Papine
de com
vient à
sonder
comptere
fortune
tout cel
qui le fl
tude d'a
lui avai

“Glasgow.” Il vit d’abord M. Lafitte chez lequel venaient, à l’époque de sa richesse, les fashionables de Paris, mais la situation d’un chef malheureux cessa d’intéresser, quand on fut au fait de sa politique si mal combinée et du manque total de sa coopération dans la conduite de la sédition ; ou finit, comme c’est toujours le cas, par accueillir froidement le Washington malencontreux du Canada. Ses amis, même Hume et Roebuck, ne daignèrent plus s’intéresser à son sort. Bien plus le fameux O’Connell, dans la Chambre des Communes, dans ce même temps, traita *de folie et de crime* la conduite des chefs rebelles qui ruinaient leur pays par leur violence inopportune. Les éditeurs qui pensaient exploiter la capacité littéraire de M. Papineau, par l’histoire des derniers troubles du Canada, furent si désappointés de la rère partie de son histoire qu’ils ne tentèrent pas le zème. Thémistocle, Annibal, Marius, Coriolan et tant d’autres intéressèrent les étrangers, parcequ’ils avaient des précédents grandioses ; mais pour le malheureux Papineau je ne chercherai pas des Catilina pour termes de comparaison ; mais je citerai l’adage ancien qui convient à tous les hommes qui s’élèvent trop haut sans sonder les échelons : *tant que vous serez heureux, vous compterez beaucoup d’amis, mais si vous tombez dans l’infortune vous demeurerez seul.* On lui avait bien prédit tout cela sans être prophète ou sorcier ; mais la troupe qui le flattait et beuglait autour de lui dans cette multitude d’assemblées qu’il présida dans tous les districts, lui avait fait tourner la tête. . . . Tout en le plaignant,

nous ne pouvons penser à lui sans frissonner sur les malheurs qui écrasent maintenant notre pays et dont il est la cause immédiate. Le Bas-Canada était une belle province de la France, mais plus heureuse ; car nous avions une branche principale dans la représentation du pays dont nous étions parfaitement maîtres. Les élections se faisaient sous la dictée des Canadiens ; notre religion nos usages, notre langue, nos droits étaient respectés ; point de taxes ; les caisses publiques étaient remplies ; le rapport des Communes avait fait justice à nos plaintes en 1828, par un monument impérissable, comme disait Papineau lui-même. Pourquoi tenter de faire table rase pour tout perdre ! Ne valait-il pas mieux grandir, développer l'industrie, le commerce, les ressources du pays ; étendre l'horizon canadien, malgré quelques entraves qu'on pouvait surmonter par un peu de complaisance sans honte, que de commettre une faute aussi niaise que la rébellion de 1837 et 1838 ? Avec de la modération, de la prudence et de l'industrie, nous aurions encore notre Chambre, nos droits d'hommes. *Trois subsisterait encore avec le château de Priam.*

“ Mais enfin, celui qui est l'arbitre des choses humaines élève et humilie comme il veut ; il faut se soumettre et réparer des imprudences payées trop cher par leurs auteurs, et beaucoup trop malheureuses pour ceux qui marchèrent constamment dans la voie constitutionnelle, sans flatter les patriotes ni les administrateurs.”

Dans l'annuaire écrit et publié par M. Ed. Lef. de Bellefeuille, en l'année 1871, ouvrage où il fait l'histoire

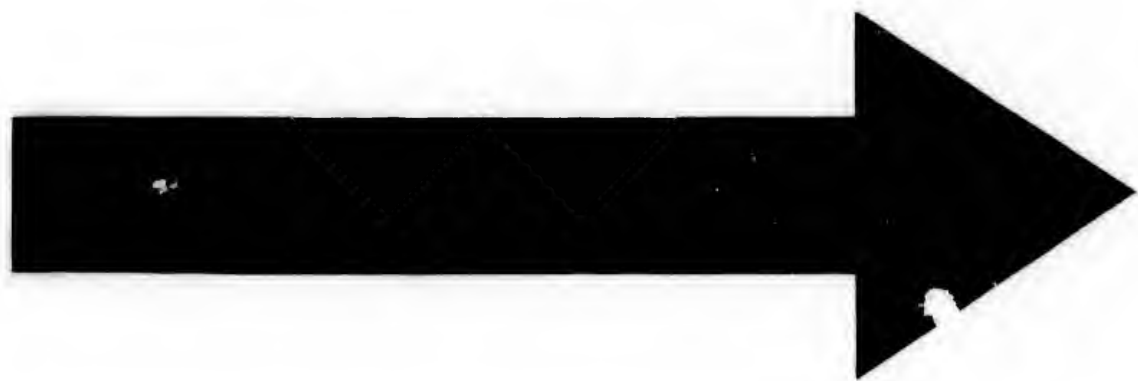
de la
M. L
de p
vés à
des L
nous
notice
“ L
était c
Les re
en que
ne vou
On cor
aussi v
ment c
reprises
Chénier
sont rac
Le m
combat
Paquin
parler.
“ Le
cet évén
Bien de
cette loc
histoire
ment inc

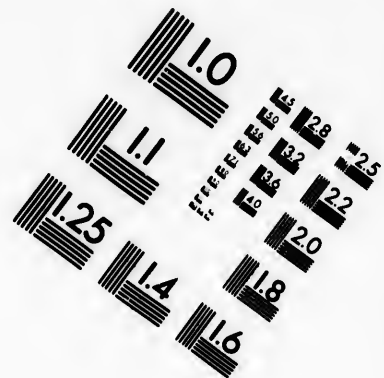
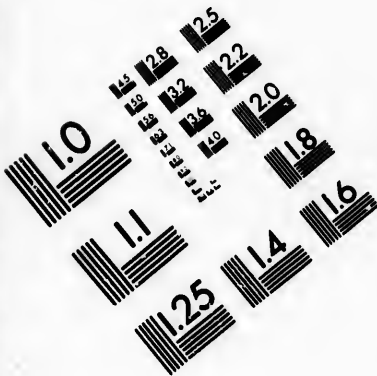
de la paroisse de St-Eustache, ainsi que la biographie de M. l'abbé Paquin, on lit à la page 162 : " M. Paquin a de plus écrit un *Journal Historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes*, qui a été imprimé en 1838 et auquel nous avons fait plusieurs emprunts dans le cours de cette notice.

" Le combat de St-Eustache eut lieu pendant qu'il était curé de cette paroisse et presque sous ses yeux. Les rebelles ayant établi leur camp à St-Eustache, tinrent en quelque sorte M. Paquin prisonnier dans le village et ne voulurent pas lui permettre de sortir de la paroisse. On comprend facilement qu'un homme d'un caractère aussi vif et aussi impétueux ne pouvait souffrir patiemment cet emprisonnement arbitraire. Il eut, à plusieurs reprises, avec les chefs des patriotes, Girod et le Docteur Chénier, des scènes désagréables dont quelques-unes sont racontées dans sa brochure."

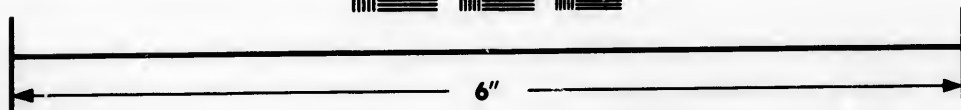
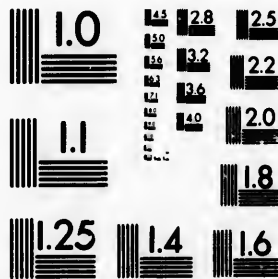
Le même historien dit plus loin, à la page 166 : " Le combat de St-Eustache ayant eu lieu pendant que M. Paquin était curé de cette paroisse, c'est ici le lieu d'en parler.

" Le village de St-Eustache doit une triste célébrité à cet événement funeste qui l'a si cruellement dévasté. Bien des personnes peut-être n'ont entendu parler de cette localité que comme du théâtre de ce combat. Une histoire de la paroisse de St-Eustache serait nécessairement incomplète si elle ne contenait quelques détails sur





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5

5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
100

cette lutte regrettable, dont l'issue a été si fatale aux patriotes.

“ Dans l'automne de 1837, les insurgés des paroisses de St-Benoit, de Ste-Scholastique, de St-Jérôme, &c., établirent leur camp dans le village de St-Eustache, au grand déplaisir du curé qui ne sympathisait pas avec eux. A leur arrivée, la plupart des familles furent obligées de fuir pour échapper aux mauvais traitements.

“ M. Paquin assure dans sa brochure que les habitants loyaux de certaines concessions eurent à essayer beaucoup de persécutions et d'avanies de la part des patriotes.

“ On se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitants respectables, Joseph et Eustache Cheval dit St-Jacques, en haine de leur politique; on brisa des granges et des clôtures; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux, on mutilait leurs animaux, enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles.

“ Ces coureurs de nuit poussèrent leur fureur politique jusqu'à démolir la grange de M. Paquin, située au Petit Brulé.

“ Les patriotes s'installèrent à St-Eustache dans les édifices publics et dans les résidences particulières les plus considérables, mirent des sentinelles tout autour du village, et placèrent un poste avancé dans la maison de

M.
cro
con
A
Paq
mèn
habi
quat
tres
1837
“
Jean-
Fran
Bouvi
“ O
côté d
que la
tenait
“ C
certific
En
du D
cence,
“ ce fa
“ volon
“ odieu
“ témo
“ devra

M. Louis M. Seers, à l'endroit où le chemin de Ste-Rose croise celui de St-Eustache. Le Dr. Chénier et Girod commandaient.”

Après avoir reproduit la description faite par M. l'abbé Paquin sur la journée terrible du 14 de décembre, le même auteur dit à la page 181 : “ Voici les noms des habitants de St-Eustache qui périrent dans le combat du quatorze décembre, tels qu'on les trouve dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures pour l'année 1837. Ces noms sont publiés pour la première fois :

“ Jean-Olivier Chénier, médecin ; Joseph Paquette, Jean-Baptiste Lauzé, Nazaire Fillion, Séraphin Doré, François Dubé, Joseph Guitard, Pierre Dubeau, Joseph Bouvrette, Jean-Baptiste Toupin, Alexis Lachance.

“ Onze en tout ; or M. Paquin nous dit qu'il y eut du côté des patriotes 70 tués. Ceci démontre clairement que la majorité des rebelles présents au combat n'appartenait pas à la paroisse St-Eustache.

“ C'est ce que prouvent, du reste, péremptoirement deux certificats publiés dans la brochure de M. Paquin.”

En citant l'affirmation de M. Paquin que le corps du Dr Chénier a été traité avec la plus grande décence, l'auteur ajoute : “ Nous tenons à appuyer sur ce fait ; car nous avons souvent entendu accuser les “volontaires et les troupes anglaises d'indignités “odieuses commises sur le corps du Dr Chénier. Le “témoignage honnête et désintéressé de M. Paquin “devra faire repousser comme une calomnie atroce

“ une accusation aussi injurieuse, qui, si elle eût été
“ vraie, aurait rappelé les temps les plus mauvais de la
“ révolution française. Nous ne sommes pas chargé
“ de défendre l'armée royale, mais nous sommes partisan
“ de la vérité historique en tout et partout.

“ Les opinions qu'émet M. Paquin dans sa bro-
“ chure sur les événements arrivés à St-Eustache, sont
“ toutes en faveur du parti qu'on appelait alors *bureau-*
“ *crate*, le parti du gouvernement. Quelques personnes
“ ont cru voir là un changement radical dans les opinions
“ de M. Paquin qui, dans les commencements de
“ l'agitation, avait paru pencher du côté des patriotes.
“ Mais M. Paquin en s'éloignant du parti qui avait
“ d'abord eu ses sympathies dès que celui-ci s'était
“ abandonné aux violences et à l'émeute, n'avait fait
“ qu'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques. Il voulait
“ sans doute des réformes dans l'administration politique
“ de son pays, mais il voulait obtenir ces réformes léga-
“ lement et par les moyens fournis par la constitution.
“ Du moment que son parti s'était éloigné de la consti-
“ tution, M. Paquin s'était éloigné de son parti.”

Je me permettrai de conseiller au lecteur de lire
un ouvrage intéressant publié en 1877 par L. N. Carrier,
fils de l'un des partisans de la rébellion de 1837. Son
appréciation sur les événements de cette époque ne peut
être accusé de partialité. Cet ouvrage remarquable est
intitulé : “ Les événements de 1837-38, &c, &c,” et j'en
recommande tout spécialement la lecture à ceux qui
désirent connaître certains détails vrais sur les hommes

et le
repr
M.
ment
doit
qu'ils
et qu
faveu

Après
avec co
à tirer la
des exa
moires i
le soutie
Cette
que j'ai
riques de
la logiqu
Les Ca
Grande P
out-ils to
ment col

et les choses de notre rébellion. Je me contenterai de reproduire ce qu'il dit de M. Paquin : " Le révérend M. Paquin est auteur du journal historique des événements arrivés à St-Eustache pendant la rébellion. On doit d'autant plus ajouter foi aux récits de M. Paquin qu'ils sont confirmés par la presse impartiale du temps et que M. Paquin ne cachait pas ses sympathies en faveur de l'insurrection."

REMARQUES

Après avoir compilé et analysé l'histoire de 1837, avec concision et une exactitude scrupuleuse, il me reste à tirer la conclusion la plus logique et la plus impartiale des extraits historiques comme de l'ouvrage et des mémoires inédits de feu Messire Paquin, qui font la base et le soutien de mon essai.

Cette conclusion ne sera pas la mienne, mais bien celle que j'ai eu la prudence d'emprunter aux ouvrages historiques de notre pays, afin d'être conforme aux règles de la logique et aux principes sacrés de la vérité.

Les Canadiens, depuis la conquête du Canada par la Grande Bretagne jusqu'à l'époque des troubles de 1837, ont-ils toujours eu raison de se plaindre du gouvernement colonial et de celui de la métropole ?

Oui, quand maîtres d'un gouvernement oligarchique, leurs conquérants ou plutôt les représentants les conquérants voulaient les angliciser, leur faire prêter le serment du *test*, les priver de leurs lois, de leur langue, de leurs coutumes et enfin de leur nationalité.

La Chambre d'Assemblée, dans ses prétentions et dans la guerre sans merci ni trêve qu'elle a faite, tant au Conseil Législatif qu'à presque tous les gouverneurs, a-t-elle toujours eu raison ?

L'histoire me dit non, et j'y réfère le lecteur.

Le refus opiniâtre de la Chambre de voter les subsides, de payer les dépenses de l'administration de la justice comme celles du gouvernement civil, était un acte imprudent et téméraire; car on exposait les employés et tous les fonctionnaires publics, comme les juges, à souffrir et à faire souffrir en dehors de très graves inconvénients.

Ensuite, vouloir faire du Conseil Législatif un corps électif était une prétention exagérée et même condamnée en haut lieu. Je citerai à ce sujet, c'est-à-dire sur ces deux questions des subsides et du Conseil Législatif, quelques-unes des remarques de M. l'abbé Paquin : " Pourquoi la Chambre d'Assemblée amenait-elle un semblable état de choses, et pourquoi se mettait-elle ainsi en collision ouverte avec le gouvernement ? En refusant les subsides, c'était arrêter le cours de la constitution, la mettre de côté et se déclarer en rébellion ouverte avec l'ordre établi. La Chambre avait-elle les moyens d'amener une pareille crise ? . . . Non,

rien n
extrav
en gén
étouffé
avant."
M. l'
au long
refus de
pas répe
nouveau
tion d'av
d'un Co
corde pr
poids de
modérate
chacun ;
force bru
être ce c
balance ?
d'homme
du gouve
dans le pa
à ce que
pour le pe
ceci, il éta
électif qui
et soumise
ment indé
ment cette

rien moins que cela . . . C'était donc une démarche extravagante et contre les intérêts du peuple ! Le clergé en général condamnait tout cela ; mais sa voix était étouffée par les préjugés que les meneurs avaient mis en avant."

M. l'abbé Paquin commente et condamne bien plus au long la Chambre d'Assemblée sur cette question du refus des subsides ; mais je passerai outre, afin de ne pas répéter ce que le lecteur a déjà lu et je citerai de nouveau quelques-unes de ses remarques sur la proposition d'avoir un Conseil Législatif électif : " La demande d'un Conseil Législatif électif était une pomme de discorde propre à tout bouleverser et à détruire les contre-poids de la constitution. Il faut un intermédiaire, un modérateur légal et l'arbitre impartial des droits de chacun ; autrement, il y a désordre, anarchie, et c'est la force brute qui commande au lieu des lois. Quel doit être ce corps incorruptible, indépendant qui tienne la balance ? C'est la Chambre haute. Une assemblée d'hommes qui soient aussi indépendants du peuple que du gouvernement, mais qui aient des intérêts puissants dans le pays, afin qu'ils soient liés par leur propre intérêt à ce que le pays marche bien et qu'il y ait droits égaux pour le peuple et pour le gouvernement. Or, d'après ceci, il était bien absurde de prétendre avoir un Conseil électif qui n'eut été qu'une seconde chambre populaire et soumise comme l'autre à la houle élective et nullement indépendante." M. Paquin discute plus longuement cette question, et comme le lecteur a dû en prendre

note, je ne veux pas lui présenter de nouveau des argumentations qui répétées lui seraient fastidieuses.

Les discours violents et révolutionnaires que certains députés de la nation prononcèrent dans la Chambre d'Assemblée et ailleurs, pour obtenir des réformes, étaient-ils prudents, logiques, de bon aloi et étaient-ils conformes aux principes d'une politique sage et conciliatrice ?

Non, car la violence ne peut avoir nulle part sa raison d'être et ce n'est point à l'aide de l'impétuosité, de la fougue et de la contrainte que l'on doit s'attendre à obtenir l'accomplissement de ses souhaits, de ses œuvres. D'ailleurs, la colère même provoquée par un fait qui vous blesse, tout en voulant soutenir une bonne cause, égare l'esprit, l'intelligence ; elle détourne du droit chemin, du devoir et fait commettre des écarts qui mettent en péril les droits justes que l'on désire conquérir sur un parti adverse.

Voilà, malheureusement, la faute grave qui, à diverses reprises, a été commise par ces orateurs pétulants qui, au lieu de faire un travail de conciliation entre la Chambre et les autorités gouvernementales, n'ont fait très souvent qu'un travail de destruction. Le refus d'accorder des subsides, une liste civile ; la prétention de voter les subsides item par item dans un temps où la loi ne le permettait point ; l'obstination de demander un Conseil électif, &c., &c., étaient autant d'aspirations, autant de demandes prématurées et extravagantes qui prouvaient que les têtes s'étaient laissées griser.

Si
dans
valon
tenir
ou su
la con
tales
raient
toutes
D'a
que M
enfrieg
constit
pour l
des ch
sage, te
les repr
justes,
dans un
seraient
ils pouv
verser l
L'hist
pays av
finances
devait fa
à chacu
Après
temps o

Si M. Papineau et ses partisans eussent été modérés dans leur langage, dans leurs demandes, pour faire prévaloir l'excellence des droits qu'ils invoquaient, afin d'obtenir des réformes et faire disparaître certains abus vrais ou supposés, condamnables et inhérents, d'après eux, à la constitution ou à quelques-unes des règles fondamentales qui en faisaient partie intégrante, ces orateurs auraient peut-être réussi à concilier les esprits et à aplanir toutes les difficultés.

D'autres hommes politiques prétendaient qu'il n'y avait que M. Papineau et les siens qui se trompaient, qui enfreignaient, qui voulaient violenter la lettre de la constitution, sans adopter des moyens constitutionnels pour l'amender et lui faire subir des modifications, des changements en mieux. A l'aide d'une politique sage, tempérée mais énergique et ferme, les aviseurs ou les représentants du peuple auraient obtenu des réformes justes, ils auraient réussi à rétablir dans l'ordre comme dans une meilleure voie la chose publique. Enfin, ils seraient parvenus à faire retrancher tous les abus dont ils pouvaient se plaindre avec raison ; et cela, sans faire verser le sang de leurs malheureux compatriotes.

L'historien Bibaud va jusqu'à dire : " Notre beau pays avait été troublé par une malheureuse question de finances qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire ni perdre ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la province."

Après 1837, après 1838, après nos désastres, dans un temps où personne n'osait lever la tête, lorsque l'Angle-

terre, pour nous punir, nous imposa l'acte d'Union avec la dette immense du Haut-Canada, qui s'élevait à près de cinq millions de piastres, alors que le Bas-Canada ne devait rien, et lorsqu'elle nous envoya de nombreuses troupes pour nous maintenir dans l'ordre, les Canadiens, quoique accablés alors par le nombre et la force, n'ont-ils pas obtenu en grande partie tout ce qu'ils ont voulu ?

Oui, et M. D. B. Papineau, homme doux et conciliant, ministre des terres de la Couronne en 1845, ne fit-il pas rappeler à cette époque difficile la clause de l'acte d'Union qui proscrivait la langue française des délibérations législatives ? Oui, tout fut obtenu par des moyens constitutionnels, pacifiques, sans révolution, sans guerre civile et sans faire immoler tant de malheureux compatriotes, comme on le fit en 1837 et 1838 !...

Les chefs du parti de la rébellion ont-ils eu raison de soulever leurs concitoyens et de provoquer la guerre civile de 1837, ainsi que toutes ses conséquences ? Non, car la masse ou la très-grande majorité du pays qui ne croyait point à l'existence de tous les maux signalés par la Chambre d'Assemblée, ne voulait pas recourir aux armes, mais bien à des moyens pacifiques et constitutionnels pour obtenir des réformes et le redressement des abus qui pouvaient exister réellement.

Preuve qu'on est allé trop loin, c'est que lorsque M. Papineau et autres hommes marquants de la révolte envisagèrent les suites désastreuses que la prise des

arme
arrê
qu'ils
par l
trop
porté
séduis
nisme
La p
désir
riaient
de cet
munau
Ce m
expliqu
l'abbé
nombre
aussi su
battre p
faire qu
Mais
où le pe
vait-elle
laghan,
que Mo
Dans
juillet 1
"êtes p

armes entraînerait, ils voulurent ou parurent vouloir arrêter le torrent, l'enthousiasme, l'impétuosité de ceux qu'ils avaient soulevés et qui croyaient tout obtenir par la force des baïonnettes. Malheureusement, il était trop tard. Les esprits étaient trop montés, trop transportés, et ils voulaient toujours croire aux promesses séduisantes que certains tribuns, partisans du communisme, faisaient valoir ou miroiter aux yeux du peuple. La perspective de se partager le bien du riche et le désir d'abolir toutes redevances ou taxes publiques, soulevaient on ne peut plus à une certaine classe, admiratrice de cette secte politique qui veut faire prévaloir *la communauté des biens* ! . . .

Ce n'est pas moi qui fais l'exposé d'une telle doctrine, expliquée par quelques orateurs du temps, mais bien M. l'abbé Paquin dans ses Mémoires ; car je sais qu'un bon nombre de mécontents ne croyaient point à une maxime aussi subversive, aussi erronée, et que s'ils voulaient combattre pour revendiquer leurs droits, ils ne devaient le faire que par pur patriotisme.

Mais la rébellion ou la prise des armes, dans un temps où le peuple n'était pas même préparé ou aguéri, pouvait-elle être sagement conseillée ? Le Docteur O'Callaghan, compagnon et ami intime de M. Papineau, ainsi que Monseigneur Lartigue, répondront pour moi.

Dans une lettre adressée par le Dr. O'Callaghan, en juillet 1852, à l'historien Garneau, il lui disait : " Si vous êtes pour blâmer le mouvement, blâmez alors ceux qui

“ l'ont comploté et contrôlé, et qui doivent en être tenus
“ responsables dans l'histoire. Quant à nous, mon ami,
“ nous fûmes les victimes et non les conspirateurs, et,
“ serais-je sur mon lit de mort, je déclarerais devant
“ Dieu que je n'avais pas plus d'idée de mouvement ou
“ de résistance, quand je laissai Montréal pour me rendre
“ sur les bords de la rivière Richelieu avec M. Papineau,
“ que j'ai maintenant celle de devenir évêque de Québec.
“ J'ajoute que M. Papineau et moi, nous nous cachâmes
“ dans une maison d'habitant, dans la paroisse de St-
“ Marc, de crainte que notre présence ne vint à alarmer
“ cette localité et ne fût un prétexte à quelque acte de
“ témérité. Je voyais aussi clairement que je le vois
“ aujourd'hui que le pays n'était pas préparé.”

Je dois faire remarquer au lecteur que cette lettre n'a
été écrite qu'en 1852, c'est-à-dire quinze ans après les
événements de 1837. Les sentiments du Dr. O'Callaghan de 1852 étaient-ils ceux de 1837 ? ou plutôt le
Dr. O'Callaghan pensait-il de la même manière en 1837 ?

Monseigneur Lartigue, quelques jours avant les désastres de 1837, faisait publier au prône de toutes les églises un mandement où il enjoignait à ses diocésains de ne pas se rebeller contre le gouvernement établi et de fuir ceux qui voulaient les entraîner à combattre.

Je cite ce document : “ Depuis longtemps, N. T. C. F., nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte
“ même, dans un pays toujours renommé jusqu'à présent
“ pour sa loyauté, son esprit de paix et son amour pour
“ la religion de ses pères.

“ l
“ c
“ p
“ u
“ e
“ u
“
“ se
“ po
“ ch
“ Di
“ tion
“ liqu
“ tué
“ je,
“ N
“ lait
“ étab
“ souv
“ Fra
“ peu
“ con
“ insé
“ cons
“ dans
“ mais
“ O
“ cito

“ On voit partout les frères s'élever contre leurs frères,
“ les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs
“ concitoyens, et la discorde, d'un bout à l'autre de la
“ province, semble avoir brisé les liens de la charité qui
“ unissait entre eux les membres d'un même corps, les
“ enfants d'une même église, du catholicisme qui est
“ une religion d'amitié.

“ Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre
“ sentiment comme citoyen sur cette question purement
“ politique, qui a droit ou tort entre les diverses bran-
“ ches du pouvoir souverain. Ce sont de ces choses que
“ Dieu a laissé aux disputes des hommes ; mais la ques-
“ tion morale, savoir, quels sont les devoirs d'un catho-
“ lique à l'égard de la puissance civile établie et consti-
“ tuée dans chaque état ; cette question religieuse, dis-
“ je, est de notre ressort et de notre compétence.

“ Ne vous laissez donc pas séduire si quelqu'un vou-
“ lait vous engager à la rébellion contre le gouvernement
“ établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple
“ souverain ; la trop fameuse convention nationale de
“ France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du
“ peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut soin de
“ condamner elle-même les insurrections populaires, en
“ insérant dans les déclarations des droits, en tête de la
“ constitution de 1795, que la souveraineté réside non
“ dans une partie, ni même dans la majorité du peuple,
“ mais dans *l'universalité des citoyens*.

“ Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des
“ citoyens veut la destruction de son gouvernement ?”

L'évêque de Québec, à l'instar de Monseigneur Lartigue, fit aussi entendre sa voix pour condamner l'insurrection. En un mot, tout notre noble clergé prêcha du haut de la chaire contre les agitateurs et il impressionna vivement toute la population catholique, dont la plus grande partie demeura dans l'ordre.

Que l'on lise avec beaucoup d'attention et avec impartialité les extraits que j'ai tirés des Mémoires inédits de M. l'abbé Paquin, et l'on se convaincra que ceux qui ont fomenté la rébellion de 1837 ont commis une faute très grave. Et que dire de la seconde révolte de 1838? On ne peut lui donner une autre qualificatif que celui d'avoir été une échauffourée mal combinée et absolument condamnable. Car l'Angleterre avait à peine censuré Lord Durham et amnistié les exilés de la Bermude que, en récompense, ces mêmes exilés s'empres- sent d'organiser une seconde révolution, aussitôt que la Grâce Royale les a rendus au sol américain. Et qu'a-t-elle opéré cette seconde révolution aussi mal organisée que mal inspirée par le Dr. Nelson et deux officiers étrangers et d'aventure? Des déroutes humiliantes, des défaites honteuses. Mais ce qu'il y a de plus désas- treux, c'est que cette seconde révolte incriminait les fau- teurs de celle de 1837, qui, sans cela, n'auraient jamais été inquiétés. On peut dire que si des têtes sont tombées, on le doit au mouvement irréféchi et impar- donnabile de 1838. Oui, je le répète, après le désaveu par la Reine de la proclamation de Lord Durham, con- damnant les chefs rebelles à l'exil, ces derniers ont eu

tort d'abuser du pardon royal pour fomenter une seconde rébellion qui a fait ériger un échafaud. Et dire que quelques hommes seulement ont été la cause de tous ces malheurs et du sang versé ! La révolution de 1837 était donc condamnable, puisque l'autorité épiscopale la désapprouvait dans les termes les plus sévères et, pour en donner la preuve, elle interdisait même l'un de ses membres, le curé Chartier, de St-Benoît, parce qu'il avait pactisé avec les chefs de la rébellion.

A la suite de ces derniers documents du clergé que je viens de citer, je dois ajouter et dire que ma famille et la plupart des notables instruits donnèrent invariablement les mêmes avis à la population de la paroisse de St-Eustache. Bien des fois, eux, que l'on appelait alors les loyaux, les bureaucrates, les constitutionnels, voire même les *Chouayens*, et qui formaient la très grande majorité de l'endroit, furent contraints ou appelés à délibérer sur les affaires publiques de l'époque et à exprimer leur opinion. Etant amis de l'ordre, de la paix, de l'autorité et de leurs concitoyens, ils exhortèrent toujours les insurgés à ne pas recourir aux armes ; ils démontraient que ceux qui conseillaient l'adoption des moyens extrêmes étaient aveuglés par l'esprit de parti ; que leurs chefs ne savaient ce qu'ils faisaient et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs ; qu'enfin l'insurrection n'était nullement préparée à faire face au pouvoir établi, ou à se défendre contre les autorités militaires du gouvernement et de la métropole.

A l'appui de cette assertion, je citerai la lettre sui-

vante ; l'auteur vit encore et personne ne suspectera son honorabilité et son impartialité. Cet honoré monsieur, co-seigneur des Mille-Isles, est le père de M. Edouard de Bellefeuille, avocat, chevalier de l'Ordre de Pie IX, et voici sa lettre :

St-Eustache, 21 mars 1877.

C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

Ci-suivent les notes dont je vous ai parlé ce matin.

Je pense que c'est environ un mois et demi avant le 14 décembre 1837 que M. Eugène Globensky et moi nous avons adressé la parole aux paroissiens de St-Eustache, un dimanche à l'issue de la messe.

Vers ce temps-là, le Dr. Chénier avec d'autres chefs de l'insurrection de 1837, étaient à St-Benoît, travaillant ardemment à monter et exciter les esprits contre le gouvernement.

M. Eugène Globensky et moi nous avons oui dire que ce dimanche matin, W. H. Scott, le seul instigateur marquant de l'insurrection restant à St-Eustache, devait aller joindre ses amis politiques à St-Benoît. Alors M. Eugène Globensky et moi nous crûmes l'occasion favorable pour tenter un dernier effort et tâcher de rétablir le calme à St Eustache.

A l'issue de la messe, ce dimanche même, nous adressâmes la parole à la foule sur la galerie du presbytère. Nous essayâmes de la persuader que c'était une grande folie de prendre les armes contre le gouvernement ; qu'en supposant même que tous les griefs que l'on repro-

chait à celui-ci auraient été fondés, nous n'avions aucune organisation militaire à lui opposer. Nous conseillâmes fortement aux assistants de se tenir tranquilles, de ne pas écouter les suggestions perfides de leurs chefs turbulents qui allaient les plonger dans de grands malheurs, mais de prendre plutôt des moyens fermes et constitutionnels pour obtenir paisiblement le redressement de ces griefs.

Sur ces entrefaites, on s'était hâté d'aller informer M. Scott, qui se préparait à partir pour St-Benoît, que nous donnions ces avis qui n'étaient inspirés que par le désir de rendre service à nos co-paroissiens, dans le moment suprême de la lutte sanglante qui allait s'engager. Je me rappelle que nos paroles furent assez bien goûtées ; mais M. Scott, en s'adressant aux misérables passions politiques, détruisit bien vite le bon effet apparent de nos tentatives.

Veillez accepter ces notes, quelque imparfaites qu'elles soient, et me croire, avec considération,

Votre dévoué serviteur,

J. L. DE BELLEFEUILLE.

Une autre lettre de J. L. de Bellefeuille, Ecr. :

St-Eustache, 24 mars 1877.

C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

Vous désirez savoir ce que je pense des malheureux événements de 1837.

Je crois que si les habitants d'une partie du comté des

Deux-Montagnes eussent suivi les avis que feu M. Eugène Globensky et moi nous avons donnés à nos paroissiens de St-Eustache, et auxquels j'ai fait allusion dans la lettre que je vous ai adressée ces jours derniers, et s'ils eussent écouté les sages représentations que notre ancien curé, Messire Paquin, leur avait faites très souvent, beaucoup de vies humaines n'eussent pas été sacrifiées et bien d'autres malheurs ne fussent pas arrivés. Ce résultat désastreux aurait pu être évité, si on avait pris les moyens paisibles et constitutionnels pour redresser les abus dont on se plaignait.

Voilà les impressions que j'ai toujours eues sur les événements de cette époque de triste mémoire.

Veuillez me croire, cher monsieur, avec la même considération,

Votre dévoué serviteur,

J. L. DE BELLEFEUILLE.

Une troisième lettre de M. de Bellefeuille :

St-Eus'ache, 28 avril 1877.

C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt le petit pamphlet sur les malheureux événements arrivés en 1837 dans notre paroisse.

C'est vers la première date de ce pamphlet, c'est-à-dire le 26 de novembre 1837, que je suis parti de St-Eustache pour aller à Nicolet, et j'y suis revenu durant l'hiver sui-

va
m
co
tic
ph
St-
D'a
tém
bro
et a
plus
C
inté
ne v
qui
oncle
Je
ment
que j
Ve
catas
same
voyez
Chén
habit
rébel
pas to
Faiso
l'églis

vant, de sorte que je n'ai pu être témoin de ces événements. Mais je crois que, d'après le rapport de beaucoup de personnes très dignes de foi et que j'ai questionnées, tous les faits rapportés par l'auteur du pamphlet que l'on attribue à feu Messire Paquin, le curé de St-Eustache lors de ces événements, sont très véridiques. D'ailleurs, jamais personne, à ma connaissance, n'a eu la témérité de contredire la véracité et l'authenticité de cette brochure qui a été écrite par un homme franc, généreux et animé des sentiments patriotiques et évangéliques les plus purs.

Cet ouvrage de ce digne prêtre est certainement très intéressant à plus d'un titre. Cependant quant à moi je ne vois pas d'ombre dans ce tableau, mais une omission qui regarde feu M. Eugène Globensky, votre regretté oncle, et votre très humble serviteur.

Je veux parler d'un fait qui se rattache à ces événements dont je vous ai parlé dans une lettre précédente et que je veux accenter davantage. Le voici :

Vers le mois d'août ou septembre qui a précédé la catastrophe, j'allai trouver M. Eugène Globensky un samedi et lui dis à peu près les mots suivants : " Ne voyez-vous pas comme moi, M. Globensky, que le Dr Chénier et les autres chefs *patriotes* veulent entraîner les habitants de cette paroisse dans une bien malheureuse rébellion. Alors, pourquoi vous et moi ne ferions-nous pas tous nos efforts pour empêcher un si grand malheur ? Faisons demain, dans ce but, des discours à la porte de l'église à l'issue de la messe. Peut-être réussirons-nous à

refroidir cet enthousiasme malsain qui s'empare de nos co-paroissiens. Essayons de contrecarrer tous ces efforts que font nos chefs patriotes pour provoquer une rébellion." Et M. Globensky acquiesça à ma demande. Il me laissa parler le premier, je devrais dire plutôt lire mon petit discours, car je suis loin d'être un orateur, et je me défiais de ma mémoire.

Le seul abrégé de mes paroles était celui-ci : Je voulais faire voir à mes auditeurs qu'il était clair que le Dr. Chénier et les autres chefs *patriotes* visaient à une rébellion du peuple de cette province, et particulièrement du comté du Lac des Deux-Montagnes. Mais quelle imprudence dans ces démarches, leur disais-je ! Où sont vos officiers et soldats aguerris ? Où sont vos armes, &c ?

Ensuite M. Eugène Globensky adressa aussi la parole au peuple assemblé à la porte de l'église. Je crois que son discours était à peu près dans le même sens que le mien, mais certainement bien mieux dit et mieux fait.

Autant que ma mémoire peut me servir, nous n'avons pas été interrompu, et il me semble que les auditeurs goûtaient assez bien nos conseils.

Mais notre satisfaction fut de courte durée. Tandis que nous parlions, un courrier *patriote* se dépêcha d'aller avertir de l'affaire feu W. H. Scott, M.P.P. Ce bon *patriote* n'eut pas de peine à détruire tout le fruit de nos bons conseils.

Cependant il restait à M. Globensky et à moi la satisfaction d'avoir fait notre petit possible pour conjurer l'orage qui commençait à gronder au-dessus de nos têtes.

me
con
plu
fair
tion
leur
et d
J
à la
expie
de la

Les
sont
La
citoye
part
d'hui,
un vie
Lorim
Hom
hautes
fois,
réside
jusqu'

Enfin, je regrette que M. l'abbé Paquin n'ait point fait mention des efforts que nous avons faits, dans cette circonstance difficile, pour ramener les gens à une attitude plus modérée et plus sage ; car s'il était nécessaire de faire connaître les coupables, il était bon aussi de mentionner les noms de ceux qui se sont appliqués à retenir leurs co-paroissiens dans les bornes justes de la légalité et de la sagesse.

Je me hâte d'ajouter qu'il faut pardonner cette conduite à la mémoire de M. Scott, car peu de jours après il a dû expier sa faute par mille persécutions dont il a été l'objet de la part de ses ci-devant amis patriotes.

Bien à vous,

J. L. DE BELLEFEUILLE.

Les trois lettres de M. de Bellefeuille qui précèdent sont corroborées par les déclarations qui vont suivre. La première a été donnée par M. Paul Boileau, citoyen fort intelligent, qui a toujours pris une part très active à la politique, tant en 1837 qu'aujourd'hui, et qui est resté ce qu'il était, c'est-à-dire *un vieux patriote* de l'ancienne roche. MM. Peltier, les Lorimier et autres chefs furent ses hôtes en 1837. Homme considéré, riche cultivateur, occupant les plus hautes charges à St-Joseph du Lac, endroit qui, autrefois, faisait partie de la paroisse de St-Eustache où il réside aujourd'hui, il a toujours été jusqu'à nos jours, jusqu'en 1877, l'ami particulier des libéraux avancés,

c'est-à-dire du parti rouge, et il le sera sans doute jusqu'à sa mort. Conséquemment, sa déclaration ne peut être suspectée ou regardée comme atteinte de partialité.

DÉCLARATION DE PAUL BOILEAU.

Je, soussigné, déclare qu'en 1837 j'étais partisan de Girod, du Dr. Chénier et autres chefs qui conseillaient au peuple de prendre les armes pour revendiquer ses droits. Quoique ne possédant pas d'instruction, j'avais néanmoins assez d'intelligence pour me faire le raisonnement que puisque nos chefs étaient instruits, ils devaient avoir autant de sentiments patriotiques que j'en nourrissais moi-même et qu'ils n'oseraient jamais nous donner un mauvais avis. Aussi je fus dans le temps un des admirateurs de Girod, du Dr. Chénier, des autres chefs et je me laissai enrôler dans le camp de l'insurrection dont le siège principal se trouvait au village de St-Eustache.

J'ai assisté à presque toutes les assemblées, particulièrement à celle qui eut lieu un mois à peu près avant la bataille de St-Eustache, assemblée où M. Eugène Globensky nous conseilla : " de mettre bas les armes, d'adopter des moyens constitutionnels et pacifiques pour obtenir le redressement des torts que nos chefs nous signalaient ; que ceux qui nous avisaient de recourir aux armes pour avoir un gouvernement responsable ou des réformes, étaient aveuglés par l'esprit de parti et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs ; qu'enfin, nous n'étions nullement préparés à combattre les autorités mi-

lit
se
pr
par
W.
am
éch
F
aux
d'hu
mole
M
envis
ils no
bas le
deme
peu t
comp
et le
messi
pendu
c'est q
à Ste-
quoiq
patrio
J'au

litaires et que si nous persistions dans cette voie, nous serions les tristes victimes de cette rébellion plus que prématurée.”

En retour des sages conseils qui nous furent donnés par M. Eugène Globensky dans cette circonstance, M. W. H. Scott intervint et dans un discours violent il ameutait la populace contre M. Globensky, qui faillit être écharpé.

Hélas ! si en 1837, nous n'avions pas prêté l'oreille aux discours de nos chefs, nous n'aurions pas, aujourd'hui, à déplorer le sort de tant de pauvres victimes immolés bien inutilement.

M. W. H. Scott et M. Emery Féré ayant plus tard envisagé avec plus de sang-froid le guêpier dans lequel ils nous faisaient tomber, nous conseillèrent de mettre bas les armes et de nous retirer paisiblement dans nos demeures. Ces conseils prudents, quoique donnés un peu tard, impressionnèrent fortement les personnes qui composaient notre camp, et ils auraient été suivis si Girod et le Dr. Chénier n'étaient pas intervenus pour taxer ces messieurs de lâches, de traîtres et qu'ils méritaient d'être pendus. Preuve que ces menaces n'étaient pas feintes, c'est que M. Scott fut obligé de se cacher et de se sauver à Ste-Thérèse, chez son frère Neil ; quant à M. Féré et quoiqu'il se cachât, il fut trouvé et incarcéré par les patriotes. (*)

J'aurais bien voulu moi-même m'éloigner du parti de la

(*) On donnait alors le nom de *patriotes* à ceux qui s'étaient révoltés.

révolte, car j'entrevois ce qui allait nous arriver et je tentai à plusieurs reprises de m'évader ; mais des piquets (sentinelles) formés de plusieurs personnes armées ceinturaient le village et le gardaient pour arrêter les déserteurs et ils menaçaient de nous tuer si nous tentions de fuir et de laisser le camp.

Voyant qu'il fallait me résigner, je me rendis à la porte de l'église, où Girod et le Dr. Chénier forçaient les gens à se mettre en défense, vu que les troupes anglaises avaient été signalées et qu'elles arrivaient sur le village de St-Eustache.

C'est dans ce moment qu'il y eut des scènes fort pénibles et que je ne raconterai point, particulièrement lorsque nos chefs nous contraignaient à nous retrancher et à nous barricader, tant dans l'église que dans d'autres demeures. Le brave Girod battait les gens à coups du plat de son sabre pour les faire entrer dans l'église et quand il vint à moi pour m'y obliger, je lui dis que j'avais résolu de combattre dehors et que je le tuerais comme un chien s'il persistait à m'y faire entrer ; aussi, voyant qu'il me menaçait du plat de son sabre, je le couchai immédiatement en joue et je lui aurais brûlé la cervelle s'il ne se fût éloigné précipitamment et cela pour se sauver et désertier le camp, comme il le fit quelques instants après, c'est-à-dire avant la bataille.

J'étais du côté ouest de l'église lorsque les troupes commencèrent à la bombarder, et voyant que la mitraille volait sur le portail ainsi que sur la couverture, je vis que notre défense était folle, puérite, et je me sauvai sur la

glace pour échnapper au massacre qui attendait tant de pauvres compatriotes.

Si j'étais appelé, aujourd'hui, à donner mon opinion sur les troubles de 1837, je répondrais à l'instant que si de tels événements devaient se renouveler, je ne consentirais jamais à y prendre part.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du Docteur Victor Perrault, ce vingt-quatrième jour du mois de mars mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
PAUL ✕ BOILEAU,
marque

DR. V. PERRAULT } témoin.

La déclaration qui fait suite à celle de M. Paul Boileau, a été donnée par M. Luc Girouard, ancien marguillier et cultivateur intelligent, fortuné et qui jouit de la plus haute réputation de respectabilité parmi ses concitoyens. En 1812, il a combattu les Américains à Lacolle, et en récompense de sa bravoure et des services qu'il a rendus au pays, le gouvernement lui paye actuellement une rente annuelle.

DÉCLARATION DE LUC GIROUARD.

Je, soussigné, déclare que j'ai été l'un des partisans actifs des chefs de la rébellion de 1837, c'est-à-dire du commandant Girod et de son major le Dr. Chénier.

J'affirme de plus que la déclaration qui a été donnée

par Paul Boileau en date du vingt-quatre mars dernier 1877, est fidèle et correcte quant à la partie où il est parlé d'une assemblée convoquée à la porte de l'église de St-Eustache, et où M. Eugène Globensky adressa la parole aux révoltés et où il leur donna les avis qui suivent, c'est-à-dire : " de mettre bas les armes, d'adopter des moyens constitutionnels et pacifiques, pour obtenir le redressement des torts que nos chefs nous signalaient. Que ceux qui nous avisaient de recourir aux armes pour avoir un gouvernement responsable et des réformes, étaient aveuglés par l'esprit de parti et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs. Qu'enfin, nous n'étions nullement préparés à combattre les autorités militaires et que si nous persistions dans cette voie, nous serions les tristes victimes de cette rébellion mal organisée et plus que prématurée."

Oui, je me rappelle fort bien les conseils sages qui nous furent donnés dans cette circonstance par M. Globensky et qui furent appréciés et goûtés par mes camarades. Malheureusement, le bon effet produit sur l'assemblée fut de peu de durée ; car M. W. H. Scott arriva sur ces entrefaites et dans un discours des plus violents, il paralysa l'impression favorable qui venait d'être inculquée dans l'esprit des insurgés par M. Globensky, qu'il insulta et fit ensuite insulter par la populace.

Quant à moi, comme j'étais indigné des invectives et des menaces dont on accablait M. Globensky, je dis séance tenante à M. Scott qu'il avait tort d'en agir de la sorte, et qu'il vaudrait peut-être mieux pour les patriotes

de
avi
tir
me
cor
A
con
pug
çai
cam
le b
et m
par
ordre
Co
ajou
1837,
deval
jamai
plutôt
En
faisan
Guyon
jour d
sept.

L. J.
DR. V

de ne pas s'ameuter contre M. Globensky et de suivre ses avis. Ma remarque était à peine formulée qu'elle m'attira de la part de M. Scott, qui était alors dans un moment d'exaspération, une avalanche d'injures et de lieux communs que je ne veux pas relater.

Ayant vu que dans maintes et maintes occasions, mes compagnons d'armes se livraient à des excès qui me répugnaient, particulièrement quand ils pillaient, menaçaient et insultaient les loyaux, je décidai alors de fuir le camp. Aussi, trois jours avant le feu ou la bataille, j'eus le bonheur de pouvoir m'évader ; mais non sans peine et misère, car les approches du village étaient gardées par des piquets d'insurgés ou sentinelles, qui avaient ordre d'arrêter ou de tuer les déserteurs.

Comme M. Paul Boileau, je dis que si j'étais appelé, aujourd'hui, à donner mon opinion sur les troubles de 1837, je répondrais à l'instant que si de tels événements devaient reparaitre ou se renouveler, je ne consentirais jamais à y prendre part et je préférerais endurer la mort plutôt que de vouloir m'en mêler.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque en la présence du Révérend Messire Guyon et du Docteur Victor Perrault, ce vingt-neuvième jour du mois de septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
LUC ✕ GIROUARD.
marque

L. J. GUYON, Ptre., curé }
DR. V. PERRAULT } témoins.

Avant que le lecteur lise la déclaration qui va suivre, je désire lui laisser savoir qu'elle a été donnée par un des hommes les plus marquants de St-Eustache.

Joseph Paiement, écr., est issu de l'une de ces familles de cultivateurs qui par leur probité, leur fortune et leur urbanité font l'honneur de la race canadienne-française. Il est le frère de M. Antoine Paiement, riche agriculteur et fort considéré de Ste-Thérèse, qui a été durant des années et des années le maire de cette paroisse et le président de la Société d'agriculture du comté de Terrebonne.

M. Joseph Paiement est propriétaire d'un riche patrimoine et il est en outre à la tête d'un établissement considérable de commerce qui attire les chalands de plusieurs paroisses à la ronde. Son énergie, ses talents et son affabilité l'ont fait élever à la dignité de juge de paix et il jouit de la plus haute considération possible comme d'une très grande influence parmi la population de notre endroit. Sa déclaration porte le sceau d'un homme intègre, impartial et parfaitement honorable.

DÉCLARATION DE JOSEPH PAIEMENT, ÉCR.

Je, soussigné, certifie et déclare qu'en 1837, je figurais parmi les révoltés de l'époque et je passais pour l'un des partisans zélés des chefs de la révolution ; mais cela au grand déplaisir de toute ma famille qui était loyale et opposée comme la famille Globensky à la prise des armes.

et
j'e
tég
et
per
ave
don
celu
et p
A
sord
plus
jours
du v
d'exé
paroi
camp
J'a
J. L.
Girou
est pa
de l'é
adres
bas le
je m'e
Je
taine
gnie

Si j'ai assisté à toutes les assemblées de l'insurrection et si j'ai été l'un des défenseurs du camp de St-Eustache, j'en ai agi ainsi principalement dans le but de me protéger contre mes voisins qui étaient des révoltés exaltés et qui menaçaient de piller et de tuer tous ceux qui ne pensaient point comme eux et qui ne marchaient point avec eux. Le motif principal qui m'a engagé à donner mon adhésion et mon appui à la révolte, était celui de me protéger et de sauver du pillage mes effets et provisions.

Après avoir pris une part active à ce mouvement désordonné de la rébellion, je décidai de m'en éloigner le plus vite possible. Aussi, ayant été chargé deux ou trois jours avant la bataille d'un message en dehors des limites du village, je trouvai l'occasion favorable et au lieu d'exécuter l'ordre de mes chefs, je me sauvai dans la paroisse de Ste-Geneviève et je ne remis plus le pied au camp.

J'affirme de plus que les déclarations données par M. J. L. de Bellefeuille, par MM. Paul Boileau et Luc Girouard, sont fidèles et exactes quant à la partie où il est parlé d'une assemblée convoquée en 1837 à la porte de l'église de St-Eustache et où M. Eugène Globensky adressa la parole aux révoltés, pour les engager à mettre bas les armes ; car j'étais présent à cette assemblée et je m'en rappelle parfaitement tous les détails.

Je déclare de plus que je ne désapprouve pas le capitaine Globensky pour s'être mis à la tête d'une compagnie de volontaires, dans laquelle figuraient deux mem-

bres de ma famille et plusieurs de mes amis ; mais je désapprouve et condamne absolument tous les chefs de la rébellion de 1837.

JOSEPH PAIEMENT, J. P.

19 décembre 1877.

La déclaration qui va suivre a été donnée par un cultivateur riche, intelligent, respectable, un ancien marguillier fort considéré.

DÉCLARATION DE EUSTACHE JANVRIL DIT BELAIR.

Je, soussigné, Eustache Janvri dit Belair, déclare que lorsque la rébellion a été fomentée et organisée dans St-Eustache, c'est-à-dire en 1837, j'y étais opposé et je figurais parmi les loyaux. Malgré les instances réitérées qui me furent faites par les agents des chefs révolutionnaires afin de m'y entraîner, je refusai énergiquement d'en faire partie et je refusai de la même manière de livrer mes armes que l'on avait essayé à m'enlever par la violence.

Ce double refus de me joindre à la révolte et de livrer mes armes m'attira des menaces telles que je décidai de m'aller cacher dans un bois appartenant à M. Féré et où je passai huit jours avec d'autres loyaux : entre autres, avec mon frère Charles Janvri dit Belair, François Dumoulin, Joseph Gauthier, Jean-Baptiste Paquin, Edouard Landry et quelques autres, qui tous étaient propriétaires dans le rang du Lac et qui comme moi étaient persécutés.

Co
espèc
bois c
nous
deme
être d
d'y arr
et de r
tion e
réfugie
demeu
décemb
Si j'a
du capi
protéger
je m'y s
bles m'e
Je dé
le Dr. C
l'église.
En fo
faisant r
rault et
mois de
DR. V. H
E. A. DE

Comme nous avions à endurer le froid et toutes espèces de privations, particulièrement la nuit, dans ce bois où nous étions cachés, nous décidâmes de ne pas nous y laisser mourir et nous prîmes le chemin de nos demeures. Après mille et mille misères, pour ne pas être découverts par les rebelles, nous eûmes le bonheur d'y arriver, et nous nous séparâmes aussitôt de nos femmes et de nos enfants qui étaient plongés dans la consternation et l'épouvante, pour fuir de nouveau et aller nous réfugier dans la paroisse de Ste-Geneviève, où nous demeurâmes jusqu'après le feu ou la bataille du 14 de décembre 1837.

Si j'avais pu me joindre à la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, qui était formée dans le but de protéger la population paisible et loyale de St-Eustache, je m'y serais enrôlé, mais des circonstances incontrôlables m'en empêchèrent.

Je déclare de plus que je n'ai jamais entendu dire que le Dr. Chénier aurait combattu les troupes à sa sortie de l'église.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en la présence de M. le Dr. V. Perrault et de M. E. A. de Bellefeuille, ce dixième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
EUSTACHE ✕ JANVRIL DIT BELAIR.
marque

DR. V. PERRAULT }
E. A. DE BELLEFEUILLE } témoins.

La déclaration qui suit, qui corrobore la précédente, a été aussi donnée par un cultivateur fort respectable.

DÉCLARATION DE FRANÇOIS DUMOULIN.

Je, soussigné, après avoir écouté la lecture d'une déclaration portant la date du dix décembre 1877, et donnée par Eustache Janvril dit Belair, dans laquelle mon nom est cité et dans laquelle il dit que je me suis réfugié et caché avec lui dans le bois de M. Féré, lors de la persécution exercée par les rebelles contre nous en 1837, déclare que la dite déclaration est fidèle et correcte dans toute sa forme et teneur.

En foi de quoi, j'ai certifié la présente affirmation, en faisant ma marque, en la présence de E. A. de Bellefeuille, écr., et de V. Perrault, écr., M. D., ce dixième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
FRANÇOIS ✕ DUMOULIN.
marque

E. A. DE BELLEFEUILLE } témoins.
DR. V. PERRAULT

Enfin, quelle conclusion raisonnée doit-on tirer du journal historique comme des mémoires autographes de feu Messire Paquin et des déclarations qui lui font suite, que je viens de citer et d'insérer dans mon ouvrage ?

1^o C'est que l'avis donné par M. W. H. Scott, M. E. Féré, Messires Paquin, Desèves, Turcotte, et tous les loyaux prudents et paisibles, de mettre bas les armes,

aur
sav
pers
2^e
qué
prov
et à
3^o
guidé
par l'
par l'
où l'in
tromp
peuver
dans l'
les exe
Les
en 177
bien di
ment d
avaient
d'excell
M. l'abl
titude e
la bata
faire vo
malgré
ridicule
ne doit

aurait dû être respecté et suivi ; car ces sages conseillers savaient tous que les patriotes seraient massacrés s'ils persistaient dans leur rébellion ;

2° C'est que les chefs entêtés et imprudents ont manqué de tact, de savoir, de prudence et d'humanité, en provoquant et en encourageant les habitants à se rébellier et à s'armer ;

3° C'est que ces mêmes chefs devaient être remués et guidés par des sentiments inexplicables ou plutôt poussés par l'orgueil seul de commander leurs compatriotes, ou par l'ambition d'arriver à un poste important dans le cas où l'insurrection aurait été victorieuse, pour exposer et tromper leurs frères comme ils l'ont fait. De plus, peuvent-ils être excusables d'avoir laissé vivre les insurgés dans l'oisiveté et les plaisirs, au lieu de leur enseigner les exercices et les évolutions militaires ?

Les Canadiens ont prouvé lors de la conquête, puis en 1775, 1776 et de 1812 à 1815, que lorsqu'ils étaient bien disciplinés, que quand on les avait initiés au manie- ment des armes ou à l'art militaire et que lorsqu'ils avaient à leur tête de bons généraux, ils étaient braves et d'excellents soldats. Personne ne peut en douter, et si M. l'abbé Paquin parle avec un peu de sarcasme de l'at- titude et de la fuite d'un certain nombre d'insurgés avant la bataille, ce n'est pas par mépris, mais plutôt pour faire voir que les chefs voulaient les faire combattre malgré eux et contre leur opinion. Enfin, s'il y a du ridicule dans ce que M. Paquin a cru devoir relater, il ne doit être appliqué qu'aux chefs.

4^o C'est que la nouvelle apportée le 3 de décembre par M. Turcotte, curé de Ste-Rose : que les rebelles avaient été massacrés et dispersés dans le sud, aurait dû anéantir pour toujours l'entêtement inexcusable du Dr. Chénier ;

5^o C'est que lorsque MM. W. H. Scott, Neil Scott, Emery Féré et Messire Paquin se joignirent à M. Turcotte pour engager le Dr. Chénier de renoncer à ses desseins dangereux et de ne pas être la cause des malheurs qui allaient fondre sur St-Eustache, il aurait dû se rendre immédiatement à des sollicitations aussi pressantes qu'éclairées.

Il prétendit alors que les nouvelles apportées par M. Turcotte étaient fausses et que les patriotes étaient vainqueurs dans le sud.

Mais depuis le 3 de décembre, jour où cette nouvelle fut transmise par M. Turcotte, jusqu'au 14 de décembre, date où la bataille de St-Eustache eut lieu, est-il croyable que le Dr. Chénier pouvait encore ignorer l'état et le résultat probable de l'insurrection ? Non, et s'il n'eût pas été aussi exalté, il n'eût jamais persisté dans sa criminelle folie.

6^o Mais le Dr. Chénier qui s'était constitué le commandant d'une armée, devait être assez sage pour avoir établi des rapports ou des correspondances avec ses amis du sud, et il ne pouvait ignorer que les rebelles avaient été vaincus à St-Denis et à St-Charles ; enfin que sur toute la ligne du côté sud du St-Laurent ils avaient été dispersés ;

gé
da
da
nia
tac
8
de
Deu
Ne
dans
rébel
et le
arme
dans
voul
9^o
échec
mal d
sée ?
ignore
néann
armée
les me
St-Der
nuits a
où le p
crer se
10^o

7° La dernière bataille entre les troupes et les insurgés ayant été livrée le 25 de novembre à St-Charles, date où l'insurrection avait été complètement étouffée dans le sud, comment se fait-il que le Dr. Chénier s'opiniâtait encore et n'engageait pas les insurgés de St-Eustache à mettre bas les armes ?

8° Le Dr. Chénier ne savait-il pas qu'après la bataille de St-Charles, le district de Montréal et le comté des Deux-Montagnes avaient été mis sous la loi martiale ? Ne savait-il pas aussi que le peuple s'assemblait alors dans les villes et les campagnes pour protester contre la rébellion ? Ne savait-il pas que les chefs, M. Papineau et le Dr. O'Callaghan, étaient opposés à la prise des armes ? Au moins, c'est le Dr. O'Callaghan qui l'affirme dans sa lettre adressée à M. Garneau. Cependant, il ne voulait pas lâcher pied.

9° Cette folle obstination de vouloir, seul, tenir en échec avec quelques centaines d'hommes mal armés et mal disciplinés une armée régulière, peut-elle être excusée ? Non, et on a beau dire, le Dr. Chénier ne pouvait ignorer la déroute complète de ses partisans dans le sud ; néanmoins, il continua à maintenir son camp ou sa faible armée en effervescence et dont la plupart par la force et les menaces. Enfin *vingt-et-un jours* après la bataille de St-Denis, et *dix-neuf grands jours et dix-neuf grandes nuits* après la défaite de St-Charles, et dans un temps où le pays protestait contre la révolte, il osa faire massacrer ses malheureux compatriotes à St-Eustache !

10° Est-ce parce que sa tête étant mise à prix, il

croyait la sauver en se faisant entourer par quelques centaines d'hommes? Enfin devait-il agir comme il l'a fait et ne savait-il pas qu'il conduisait inhumainement ces malheureux à la boucherie?

Comment! les troupes anglaises se concentraient depuis quelques jours sur St-Martin, village éloigné d'un peu plus de deux lieues de St-Eustache, et les chefs des insurgés ne le savaient point ou ne s'en occupaient point, et ils laissaient les patriotes se divertir en attendant la mort! Est-ce le fait du patriotisme et de la science d'un général ou d'un ami? Non, mille fois non.

M. Carrier, à la page 90 de son ouvrage historique de 1837, dit: " Arrivé à quelque distance du village St-Eustache, Sir John Colborne fit informer les rebelles " qu'ils auraient la vie sauve s'ils se rendaient et s'ils " livraient leurs chefs. La réponse qu'il reçut fut des " coups de fusil qui furent tirés de l'église, avant qu'aucune position ne fut prise par les troupes. Alors le " général déploya ses forces pour cerner le village et " commencer l'attaque." Cet extrait est certifié par les déclarations que le lecteur lira plus loin.

Cette hostilité tenait de la démence, et le Dr. Chénier ne devait pas croire à l'arrivée des troupes, car il eut pu tout sauver s'il l'eût voulu et s'il eût été mieux renseigné. Je dis le Dr. Chénier, parce qu'il était alors le seul commandant, le brave général Girod ayant cru prudent de prendre la fuite avant la bataille, c'est-à-dire quand il vit que l'armée anglaise approchait du village.

Pe
gé
po
de
occ
I
part
gén
adm
tains
il fer
Chér
brave
soit
point
donna
me pe
pas pe
moins
résolu
d'imm
sont d
par la
lement
qui ma
une re
ou ceu
Le I
d'élite

Puisque le Dr. Chénier restait seul avec 250 à 300 insurgés mal armés, pouvait-il véritablement prétendre de pouvoir résister devant une armée régulière composée de 2,000 hommes ? Mais enfin, croyait-il à une puissance occulte ou à une puissance de l'autre monde ?

L'admirateur de l'inconnu, des légendes se recrute particulièrement parmi une certaine classe de la jeune génération, qui est très avide du surnaturel ; aussi, cet admirateur du prodigieux aime parfois à donner à certains faits plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité, et il fera d'un mythe une montagne. L'on dira : le Dr. Chénier n'a pas voulu se rendre et il est mort en brave ! Je ne contesterai point cette assertion, quoiqu'il soit permis de croire que le Dr. Chénier ne croyait point à l'approche de l'armée ennemie ; mais en donnant même le bénéfice du doute, l'on voudra bien me permettre d'exposer le principe, que puisqu'il n'est pas permis à un homme de s'ôter la vie, il lui est encore moins permis par un attachement opiniâtre à une folle résolution, de jouer avec la vie de ses compatriotes ou d'immoler ses frères à son orgueil. Les héros, les braves, sont des hommes qui se distinguent par le jugement, par la grandeur d'âme, par d'éclatantes actions ; spécialement par des exploits guerriers, par des victoires et qui marchent vaillamment devant la mort pour détruire une redoute, une embuscade, afin de sauver une armée ou ceux que l'on a sous sa garde.

Le Dr. Chénier pouvait être rangé parmi ces hommes d'élite s'il l'eût voulu, car son devoir était facile et il lui

était tout tracé. Lorsqu'il se vit en face d'une armée régulière à laquelle il ne pouvait résister, il devait à l'instant hisser un drapeau blanc et courir devant les troupes, pour se constituer prisonnier et sauver les insurgés. Cet acte eût été celui d'un brave, d'un véritable héros et sa mémoire eût passée à la postérité ; mais non, et comme on me l'a fait observer bien des fois, le Dr. Chénier savait ou supposait qu'une fois fait prisonnier, il serait condamné à monter sur l'échafaud, et dans un moment de doute, de vertige, il préféra sacrifier ses compatriotes et mourir au milieu d'eux.

D'autres disent que s'étant réfugié dans l'église aussitôt que l'alarme fut donnée, il y fit clouer et barricader les portes, et qu'aussitôt après, il fit monter ses compagnons d'armes, bon gré mal gré, dans les jubés dont les escaliers furent coupés, et que ce n'est qu'après cela qu'il put voir l'armée anglaise s'avancant ; mais qu'il était trop tard alors pour se rendre, puisqu'il s'était lui-même emprisonné fâcheusement, et que le sort voulait qu'il pérît dans cette triste position.

En s'enfermant ainsi, croyait-il réellement alors à l'arrivée de l'ennemi ? Voilà ce que je ne sais pas. Enfin, je ne puis pas non plus attester la vérité de l'opinion plus haut relatée, et je crois que la situation périlleuse où il se trouvait confiné, lui avait fait perdre totalement la tête. Ou bien, comme le dit M. l'abbé Paquin, croyait-il, lui aussi, comme les insurgés, n'avoir à combattre que la cavalerie qui venait d'apparaître en face du village, ne voyant point l'infanterie qui venait

pa
pr
En
de
de
mai

M
l'hor
nier,
haut
perd
tache
et qu

Les
suivre
font a
d'arme

DÉC

Je,
Thoma
tache
l'église

Qua
décem
la glac
taine
gnons

par une autre direction ? Voilà encore ce que je n'ose préciser, quoique la supposition soit bien probable. Enfin, croyait-il n'avoir à combattre que la compagnie de volontaires qui venait d'apparaître sur le côté opposé de la grande rivière ? Personne ne le sait positivement ; mais il est assez facile de le conjecturer.

Malheureusement, et quoique je ne doute point de l'honnêteté et du patriotisme *particulier* du Dr. Chénier, je dois dire que si sa mémoire a été proclamée bien haut par certains écrivains, elle a néanmoins beaucoup perdu dans l'opinion de ses anciens partisans de St-Eustache, et il n'y aurait qu'à consulter ceux qui survivent et qui se rappellent 1837 pour s'en donner la preuve.

Les déclarations qui précèdent et celles qui vont suivre donneront une idée juste de l'appréciation que font aujourd'hui les anciens patriotes ou les compagnons d'armes des chefs, sur les troubles de 1837.

DÉCLARATION DE ANTOINE POIRIER DIT DESLOGES.

Je, soussigné, certifie que mes deux frères, Michel, Thomas et moi nous faisons partie du camp de St-Eustache en 1837, et que nous avons été renfermés dans l'église pour combattre les troupes anglaises.

Quant à moi, je n'ai figuré dans cette journée du 14 décembre qu'avec le détachement qui s'est aventuré sur la glace, pour aller au devant de la compagnie du capitaine Globensky ; mais lorsque je vis que mes compagnons d'armes prenaient la fuite et qu'ils se dirigeaient

dans toutes les directions, je me sauvai moi-même et n'ai pas reparu au village pour assister à la bataille.

L'un de mes frères, Thomas, qui est mort après 1837 et qui est le seul qui a combattu dans l'église, m'a dit bien des fois que : avant la bataille, le général Colborne avait envoyé un parlementaire, pour faire des propositions de paix ; que ce parlementaire qu'il a vu, était monté sur un cheval, et que la réponse qu'il reçut fut des huées et des coups de fusil.

J'avais un autre frère, du nom de François, qui au lieu d'être parmi les insurgés, faisait partie de la compagnie de volontaires de mon oncle, Eustache Cheval dit St-Jacques ; compagnie qui fut ajoutée à celle du capitaine Globensky et dont je parle plus haut.

Si j'avais eu alors l'expérience que j'ai aujourd'hui, je serais entré dans cette compagnie plutôt que dans les rangs des rebelles et cela pour trois raisons. La première, parce que les volontaires avaient droit de se protéger et de se défendre contre les persécutions sans nombre auxquelles ils avaient été en butte. La seconde, parce que nous avons été entraînés de force au camp, où l'on ne commettait que des réprédations ; et en troisième lieu, parce que nos chefs, comme Girod et le Dr. Chénier, nous avaient honteusement trompés.

J'ai aussi fait partie des piquets ou groupes de soldats, qui parmi les patriotes gardaient les approches du village et qui avaient ordre d'emprisonner ou de tuer tous ceux qui auraient voulu s'évader ou s'enfuir du camp.

qu
ne
ne
F
fais
Guy

L. J.
A. M.

No
était
Docte
rend M

Je,
roisse
l'un de
général

Je c
qui fut
ferme
l'amenc
n'avion

Enfin, je n'hésite pas à dire que je condamne énergiquement tant nos chefs que la rébellion de 1837, et je ne connais pas un seul de mes anciens compagnons qui ne blâme pas comme moi cette époque de triste mémoire.

Enfin de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et de Monsieur son vicaire, ce 24 avril 1877.

sa
ANTOINE ✕ POIRIER DIT DESLOGES.
marque

L. J. GUYON, Ptre., Curé } témoins.
A. M. COLANERI, Ptre }

NOTE.—M. A. Poirier, homme honnête et considéré, était autrefois un cultivateur très fortuné. Son fils le Docteur, mort très jeune, était marié à la sœur du révérend Messire Théberge, curé de St-Augustin.

DÉCLARATION DE FRANÇOIS CABANA.

Je, soussigné, résidant à la Grande Frènière de la paroisse St-Eustache, déclare et certifie qu'en 1837 j'étais l'un des plus chauds et des plus déterminés partisans du général Girod et du Dr. Chénier, son major.

Je certifie aussi que comme caporal je fus un de ceux qui furent choisis par le général Girod pour aller à la ferme du regretté Messire Paquin, afin de le saisir et de l'amener prisonnier au village; mais comme nous n'avions pas voulu user de violence envers ce révérend

prêtre qui se refusait à nous suivre, nous retournâmes au camp où le général Girod nous ordonna de retourner immédiatement et de tuer M. Paquin s'il se refusait encore à ne pas se laisser constituer notre prisonnier. Je me refusai positivement à exécuter un ordre aussi impie qu'injuste et barbare.

Je certifie de plus que j'étais parmi les insurgés qui furent renfermés dans l'église par Girod et le Dr. Chénier, et où nous devons combattre et massacrer l'armée anglaise qui arrivait sur le village de St-Eustache. Malheureusement, le feu de nos assaillants était à peine ouvert que nous reconnûmes, mais trop tard, la folie de notre résistance et de notre révolte. Chacun s'empressait alors de se cacher, de fuir, particulièrement lorsque le feu se communiqua à l'église. Dans ce moment suprême, je me trouvai seul dans le chœur de l'église avec le Dr. Chénier et M. Joseph Robillard, et je ne puis assurer s'il y avait encore beaucoup de monde dans l'église; mais tout ce que je me rappelle parfaitement et que j'affirme devant Dieu qui m'entend, c'est que le Dr. Chénier (comme M. Robillard et moi) était sous l'empire d'une grande excitation et d'une grande crainte, et nous dit à tous deux: " Nous sommes flambés! nous sommes " perdus! sautons par la fenêtre de la chapelle de la " Ste-Vierge, et venez avec moi vous cacher sous le petit " pont du fossé qui traverse le cimetière." A l'instant même, nous nous élançâmes le Dr. Chénier et moi par cette fenêtre, mais nous ne suivîmes pas M. Robillard et moi l'avis du Dr. Chénier, d'aller nous cacher avec lui sous le pont dont je viens de parler. M. Robillard prit

une autre direction et moi j'allai me cacher dans la petite chapelle qui se trouvait alors dans le cimetière et où je fus fait prisonnier par un soldat.

Quand nous sautâmes par la fenêtre, il n'y avait pas un seul soldat ou volontaire dans le cimetière ; la troupe était alors devant l'église et le couvent. Le Dr. Chénier a-t-il été tué sous le petit pont où il allait se cacher ou l'a-t-il été en se sauvant de cet endroit ? Voilà ce que je ne puis certifier, mais je sais qu'il a été tué quelques instants après que nous eûmes sauté par la fenêtre de l'église.

Maintenant, si on désire connaître mon opinion sur les troubles de 1837, la voici : c'est que comme bien d'autres malheureux, je m'étais laissé tromper, puis monter la tête par nos chefs, dans lesquels nous avons une confiance aveugle. Malheureusement, moi pour un, je ne connaissais nullement l'art militaire et ne savais le dommage ou le dégât que pouvaient faire les canons, la mitraille et je ne l'ai connu que trop tard ; mais nos chefs, eux, qui connaissaient le danger et toutes les conséquences folles de notre défense, devaient-ils nous engager et nous forcer à combattre ? Ne savaient-ils pas que plusieurs d'entre nous, au lieu d'avoir des armes à feu nous n'avions que des fourches, que des tisonniers, puis des faux converties en sabre, pour nous défendre contre une troupe nombreuse, bien aguerrie, bien disciplinée, et contre une puissante artillerie ? Oh ! si j'eusse alors connu les conséquences désastreuses des fautes que nos chefs devaient nous faire commettre, je ne me serais jamais aventuré dans cette malheureuse affaire.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et du Docteur Victor Perrault, ce trentième jour de mars mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
FRANÇOIS X CABANA.
marque

L. J. GUYON, Ptre }
DR. V. PERRAULT } témoins.

NOTE — M. François Cabana a été marguillier de notre paroisse. Il jouit d'une parfaite aisance comme de la plus haute respectabilité. Il est l'essence même de l'honnêteté et de la franchise.

DÉCLARATION DE LUC LANGLOIS DIT TRAVERSY.

Je, soussigné, déclare et certifie que la déclaration donnée par François Cabana, en date du trente mars dernier (1877), est fidèle et correcte dans tout ce qui se rattache aux démarches que nous avons faite auprès de feu Messire Paquin, pour le faire prisonnier ainsi que son vicaire M. Desèves; mais les ordres d'arrêter ces deux révérends messieurs, au lieu de m'être transmis par le général Girod, me furent donnés à moi par le Dr. Chénier, qui me dit : " Vous tuerez les deux prêtres, s'ils se refusent à vous suivre et à ne pas se laisser constituer ' vos prisonniers.' "

Quant à moi, je me croyais obligé de tuer ces deux prêtres, si mes deux compagnons l'eussent voulu; car je

per
cor
mo
F
est
et d
je m
se fa
je m
de fi
folie
prêt à
du c
bytèr
Co
m'ava
quant
cice r
pation
du D
mal g
les ha
traint
amuse
J'ai
nous
pour
saiet
victoi

pensais que mon honneur et ma conscience devaient me contraindre à exécuter scrupuleusement les ordres de mon officier, de mon commandant.

Pour ce qui est de la partie de cette déclaration où il est parlé de la fuite du Dr. Chénier, de Joseph Robillard et de François Cabana, je ne puis rien attester, quoique je me trouvasse avec eux dans l'église ; mais il peut bien se faire que j'en serais sorti avant leur fuite. Tout ce que je me rappelle, c'est qu'après avoir tiré sept à huit coups de fusil sur les troupes anglaises, je reconnus alors la folie de notre défense. Voyant l'église en feu et son toit prêt à s'effondrer sur nous, je sautai par l'une des fenêtres du côté ouest de l'église, puis je me sauvai vers le presbytère, d'où je pris la fuite sur la glace.

Comme j'étais l'un des plus déterminés patriotes, l'on m'avait donné le grade de sergent et je commandais cinquante hommes ; mais jamais je ne leur fis faire l'exercice militaire, ne le sachant pas moi-même. Nos occupations journalières se résumaient à exécuter les ordres du Dr. Chénier, c'est-à-dire d'essayer à faire bon gré mal gré des recrues ; de nous garnir de provisions chez les habitants, soit avec leur consentement ou par la contrainte ; enfin, notre principale occupation était de nous amuser et de fêter.

J'ai assisté à presque toutes les assemblées où l'on nous disait que nous combattons pour notre religion, pour notre patrie ; et bien des fois nos chefs nous disaient pour nous encourager que si nous remportions la victoire, les dîmes et les rentes seigneuriales seraient

abolies ainsi que toutes les taxes et que nous nous partagerions le bien des riches et les terres des loyaux.

J'étais parmi les 150 à 200 hommes qui se sont avancés sur la glace pour aller au devant de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, croyant que c'était la seule troupe que nous avions à combattre ; mais nous fûmes détrompés et obligés de rebrousser chemin par un coup de canon qui fut tiré sur nous par les troupes anglaises, qui s'avançaient vers le nord-est.

Je déclare aussi que l'on nous a dit, le jour même de la bataille, que le général de l'armée anglaise avait délégué ou envoyé un parlementaire, chargé de nous faire la proposition : que si nous mettions bas les armes et que si nous livrions nos chefs, aucun mal ne nous serait fait et le village avec ses habitants seraient respectés et protégés. Malheureusement, notre réponse fut des coups de fusil qui furent tirés sur ce parlementaire.

Si le Dr. Chénier eût voulu hisser un drapeau blanc du haut de l'une des tours de l'église, nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer la perte de tant de vies et la ruine des plus beaux édifices du village de St-Eustache.

De plus, si les chefs étrangers et autres partisans de la rébellion, sachant que les patriotes avaient été battus dans le sud, n'étaient pas venus de Montréal nous assurer le contraire, jamais nous n'aurions voulu combattre ou faire la moindre résistance ; et cependant après nous avoir trompés, ces messieurs prirent la fuite avant la bataille !

Quoique MM. Scott et Féré fussent très violents au début des troubles, ils nous conseillèrent plus tard de

r
l
r
to
a
a
m
fa
br
m
pr
Eu
con
183
sera
que
E
app
Guy
mil
L. J.
DR.
No
qui j

mettre bas les armes ; mais le Dr. Chénier les traita de lâches, de traîtres, et il nous contraignit à persister dans notre téméraire résolution.

Je certifie de plus que la famille Globensky nous a toujours donné les conseils sages de ne pas recourir aux armes pour revendiquer nos droits, mais de pétitionner aux autorités de la métropole pour obtenir le redressement des griefs. En retour de ces avis judicieux, cette famille fut persécutée et si j'avais été l'un de ses membres, j'aurais fait comme le capitaine Globensky qui s'est mis à la tête d'une compagnie de volontaires, afin de protéger mes proches et la population paisible de St-Eustache.

Je déclare aussi que la grande majorité de ceux qui composaient le camp était étrangère à St-Eustache.

Enfin, je déclare que si de tels troubles ou si un second 1837 devait reparaitre avec ses chefs, jamais je n'en serais partisan et je préférerais endurer la mort plutôt que d'y coopérer ou de m'y joindre.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en y apposant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et du Docteur Victor Perrault, ce vingt-trois avril mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
LUC ✕ LANGLOIS DIT TRAVERSY.
marque

L. J. GUYON, Ptre., Curé } témoins.
DR. V. PERRAULT

NOTE.—M. Luc Langlois est un cultivateur à l'aise et qui jouit d'une parfaite honorabilité.

DÉCLARATION DE BENJAMIN LANGLOIS DIT TRAVERSY.

Je, soussigné, déclare qu'après avoir entendu la lecture de la déclaration donnée par mon frère, Luc Langlois dit Traversy, en date du 23 avril dernier (1877), je la ratifie et confirme dans toute sa forme et teneur, à l'exception néanmoins de la partie qui se rattache à la tentative d'emprisonnement de Messires Paquin et Desèves, acte auquel je n'ai pris aucune part. Mais j'ai été au devant de la compagnie du capitaine Globensky avec mon frère, puis j'ai combattu à ses côtés dans l'église.

Je sais aussi qu'avant la bataille, l'on parlait d'un parlementaire envoyé par le général Colborne dans le but de nous faire des propositions ; mais cet émissaire reçut en échange de ses offres de paix des coups de feu. Est-ce sur lui ou sur un autre que j'ai eu ordre de tirer et que j'ai descendu de son cheval ? Je n'en sais rien, mais tout ce que je sais, c'est que je n'ai jamais été poltron et que je n'ai jamais eu froid aux yeux, et, sans gloriole, je puis dire que j'ai été l'un des plus hardis patriotes de 1837.

Quant au Dr. Chénier, je sais qu'il s'est enfui par la fenêtre de la chapelle de la Ste-Vierge, et cela avant moi et plusieurs autres insurgés. Après avoir pris le temps de panser un pauvre malheureux du nom de Courville qu'un boulet avait frappé au flanc gauche et qui mourut dans l'église des suites de cette blessure, je suivis le même chemin qu'avait pris le Dr. Chénier et je le trouvai gisant sur le sol, près du petit pont qui traversait le fossé du cimetière et dont parle François Cabana dans sa déclaration. Il venait d'être tué par les troupes an-

g
m
le
a
cl

co
lig
da
rep
ner
que
juré
côm
E
faisa
Cola
mai

A. M
DR.

No
décla

Pa
fit tou
son d

glaises qui ceinturaient alors l'église et le cimetière ; mais il n'y avait aucun soldat dans le cimetière lorsque je le traversai pour m'enfuir sur la glace, et le Dr. Chénier a dû être tué par un militaire posté en dehors de la clôture du dit cimetière.

Je déclare en dernier lieu que si j'avais été persécuté comme l'a été la famille Globensky, j'aurais suivi la ligne de conduite du capitaine Globensky qui commandait une compagnie de volontaires, et je n'ai rien à lui reprocher aujourd'hui pour la part qu'il a prise aux événements de 1837. D'ailleurs, je n'ai jamais entendu dire que M. Globensky et sa famille étaient les ennemis jurés des patriotes. Ils condamnaient notre rébellion comme je la condamne moi-même aujourd'hui.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Colaneri et du Docteur Victor Perrault, le premier de mai 1877.

sa
BENJAMIN ✕ LANGLOIS DIT TRAVERSY.
marque

A. M. COLANERI, Ptre }
DR. V. PERRAULT } témoins.

NOTE.—M. Benjamin Langlois, frère du précédent déclarant, est cultivateur et un parfait honnête homme.

Parlerais-je aussi d'un autre patriote qui, en 1837, se fit tout spécialement remarquer par son enthousiasme et son dévouement entier à la cause de la rébellion? Oui,

et si ce citoyen fut endoctriné et trompé par les chefs, et s'il fut la victime de son patriotisme, il ne mérite pas moins une mention toute spéciale dans l'histoire de 1837.

Ce brave cultivateur est bien connu dans cette partie du pays, tant par sa position que par la part active qu'il a prise aux événements de 1837. Il vit encore, il porte le nom de Jean-Bte. Bélanger, il est âgé de 94 ans, et il jouit de toutes ses facultés physiques et intellectuelles.

Comme ce doyen de St-Eustache a joué un rôle marquant dans les jours de 1837, je veux lui dédier une page commémorative, qui intéressera le lecteur à plus d'un titre.

M. Jean-Baptiste Bélanger jouissait en 1837, non seulement de son honorabilité, mais aussi d'un riche patrimoine. Propriétaire de deux belles terres, sises à proximité du village de St-Eustache, il passait pour l'un des cultivateurs les plus fortunés de l'endroit.

Quoique n'ayant pas d'éducation classique, il pouvait néanmoins lire les journaux auxquels il prenait un grand intérêt et il pouvait en même temps signer son nom ; de plus, il avait toujours été reconnu, comme aujourd'hui, pour son jugement droit et son intelligence peu ordinaire. Aussi, il fut désigné, choyé et courtisé par le Dr. Chénier et Girod, qui tenant à s'en faire un partisan influent, réussirent à lui faire goûter et embrasser toutes leurs idées touchant l'insurrection.

Guidé par un sentiment de dévouement à toute épreuve à ses compatriotes, il lui semblait que la prise des armes devenait un acte de légitimité et de nécessité pressante ;

a
la
18
tain
à la
viag
an,
déli
je co
A
culti
sais
Et
de M
lion
despo
gouve
effet u
L'a
posé
tions
de n'
faveur
souver

aussi, il se sacrifia et n'épargna rien pour l'organiser et la soutenir.

Sa déclaration que je cite à l'instant, établira ce que 1837 lui a valu.

DÉCLARATION DE JEAN-BAPTISTE BÉLANGER.

Je, Jean-Bte. Bélanger, rentier et ci-devant propriétaire d'un beau patrimoine que j'ai légué à mes enfants, à la charge par eux de me payer une rente annuelle et viagère qui se monte entre \$350 à \$400 à peu près par an, rente qui s'éteindra conséquemment à ma mort, déclare devant Dieu qui m'entend et en présence duquel je comparai bientôt, ce qui suit :

Avant les troubles de 1837, je me considérais l'un des cultivateurs les plus à l'aise de St-Eustache, et j'en bénissais alors la Providence.

Etant l'ami personnel et intime du Docteur Chénier et de M. W. H. Scott, qui prêchaient tous deux la rébellion contre l'autorité établie, parce qu'ils l'accusaient de despotisme et de favoritisme, je crus réellement que ce gouvernement qui nous régissait en 1837 représentait en effet un pouvoir arbitraire.

L'attitude d'un tel pouvoir, que l'on disait être composé d'hommes qui n'étaient mus que par des dispositions bien arrêtées de ne favoriser que leurs proches et de n'user de leur position ou de leur influence qu'en faveur de leurs amis ; un tel pouvoir, dis-je, me révoltait souverainement, d'autant plus que cette souveraineté

absolue régnait despotiquement, me disaient le Dr. Chénier ainsi que M. Scott ; et cela au préjudice de la nationalité canadienne-française, que l'on voulait éloigner non seulement du timon des affaires, mais que l'on voulait anéantir en l'anglisant.

Croyant à ces représentations qui m'étaient faites par des hommes comme le Dr. Chénier et M. Scott, qui étaient mes amis et dans lesquels j'avais une entière confiance, je me laissai entraîner par le courant révolutionnaire, auquel je me dévouai corps et bien, croyant que mon honneur et ma race me le commandaient.

Ayant eu, à diverses reprises, plusieurs conversations avec M. le curé Paquin qui desservait alors la paroisse de St-Eustache, je crus devoir me ranger de son opinion, c'est-à-dire que la prise des armes et la rébellion étaient une folie, et je fis part de mes appréhensions au Dr. Chénier et à M. Scott, qui me répondirent tous deux : que je m'étais laissé tromper et effrayer par M. Paquin, et qu'il n'y avait aucun danger à courir.

Quand, plus tard, M. Scott abandonna le camp et s'évada, je fus chargé par le général Girod et le Dr. Chénier d'aller le chercher à Ste-Thérèse, chez son frère Neil, ou de l'arrêter et le faire prisonnier. J'acceptai cette tâche difficile, d'autant plus que j'estimais beaucoup M. Scott, et j'arrivai durant la nuit à la résidence de son frère Neil, qui essaya à me faire croire que son frère William n'était pas chez lui ; mais comme je savais le contraire, j'insistai et je dis : " William n'a rien à craindre de moi, il sait

oi
le
se
pa
ap
s'o
et t
et t
me
deux
et q
E
ohan
St-Eu
meté
vu Sc
ment
d'arm
Chéni
d'une
même
assez l
séquen
Ces
matin
nier, G
ception
de cand
Quar

« bien que je suis son ami tout dévoué et que jamais je ne le dénoncerai. » Alors, il ouvrit lui-même une porte et se présenta devant moi, en me disant : qu'il se fiait à ma parole d'ami, à ma parole de gentilhomme, et il ajouta après un long pourparler, qu'il avait décidé de ne plus s'occuper de la rébellion. Je lui répondis : « Ton abandon et ta fuite ont démoralisé un grand nombre de patriotes et tu as beaucoup mécontenté Girod et Chénier. » Il me répliqua : que ces deux derniers étaient des exaltés, deux véritables fous, qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs.

Enfin, voyant que mes instances ne pouvaient faire changer la résolution de mon ami Scott, je retournai à St-Eustache bien consterné, bien ébranlé dans ma fermeté et je dis à Girod et à Chénier : que je n'avais pas vu Scott et j'ajoutai que notre rébellion et notre armement étaient un acte de folie, vu que nous n'avions pas d'armes et encore moins de munitions de guerre. Le Dr. Chénier me répondit : que nous n'avions pas besoin d'une grande provision de guerre et que quand bien même y aurait-il une armée à St-Martin, elle ne serait pas assez brave pour venir attaquer notre camp et que conséquemment il n'y avait aucun danger à appréhender.

Ces protestations d'assurance me furent répétées le matin même de la bataille, 14 décembre, par le Dr. Chénier, Girod, le curé Chartier et autres chefs, qui, à l'exception de Chénier, prirent tous la fuite au premier coup de canon tiré par l'armée anglaise.

Quand ce premier coup de canon fut tiré, je me rendis

devant l'église et je dis à Girod : " Donnez-nous donc des balles et de la poudre, si vous voulez que nous combattions " ; mais le brave général, qui avait alors la figure toute bouleversée par la peur, me répondit : Il n'y en a plus et il disparut quelques instants après pour ne plus reparaitre.

Voyant que tous les chefs, comme Girod, le curé Chartier et autres nous abandonnaient et prenaient la fuite, je me dis alors devant l'église qui était fermée et barricadée qu'il faudrait que je fusse en démenche pour me laisser égorger comme un innocent, et je pris moi-même la fuite, mais un peu tard, et me sauvai à travers les balles qui passaient au-dessus de ma tête avec un son aigu et peu rassurant. Enfin, après avoir vainement essayé de tenir mes ennemis en échec en tirant sur eux, et après avoir tenté de me cacher dans plusieurs endroits où j'étais toujours découvert, je finis heureusement par sortir et m'éloigner du village.

Comme j'étais pour le moment hors de danger et à l'abri des balles, je fus grandement étonné, en m'appuyant sur une clôture de pierre, d'entendre deux personnes qui du côté opposé s'y étaient blotties et cachées pour s'y reposer ; et ces personnes étaient deux chefs étrangers à St-Eustache. Presqu'aussitôt après et comme nous craignons d'être faits prisonniers, je pris une direction et ces chefs une autre, afin de nous enfuir et de nous éloigner davantage du centre des hostilités.

J'affirme de plus que nous nous attendions nullement

à
gl
ba
co
pa
na
T
che
que
vais
C
"Co
la p
vous
ment
allez
que d
suivre
duisit
mois
Ap
jour d
moi e
part d
duran
procès
je dev
Cep

à être attaqués le 14 de décembre par la troupe anglaise et nos chefs ne le savaient pas plus que nous.

Hélas ! tout le pays connaît le résultat terrible de la bataille de St-Eustache où je figurais au premier rang et comme l'un des chefs ; mais écrasé comme bien d'autres par le nombre, je fus obligé de fuir comme je viens de le narrer et je me cachai durant huit jours.

Trouvant ma captivité insupportable, je me rendis chez M. Eugène Globensky pour le prier de me dire ce que j'avais à faire dans la triste position où je me trouvais.

Ce Monsieur me reçut avec douceur et me dit : "Comme vous avez été trompé, j'espère que nonobstant la part active que vous avez prise durant les troubles, vous en serez quitte pour quelques jours d'emprisonnement ; d'ailleurs, comme vous serez tôt ou tard arrêté, allez faire votre soumission à l'autorité militaire." Voyant que ce conseil était le meilleur et le seul que j'avais à suivre, j'allai me constituer prisonnier, et l'on me conduisit plus tard à Montréal où je fus détenu durant sept mois dans la prison du gouvernement.

Après ces sept mois de détention, l'on vint me dire un jour que les portes de la prison étaient ouvertes pour moi et que j'étais libre ; mais je dois faire remarquer qu'à part quelques interrogations auxquelles je fus soumis, durant mon emprisonnement, jamais on ne m'a fait mon procès ; fait remarquable, qui me laissait supposer que je devais être moins coupable que bien d'autres.

Cependant ces autres, les chefs supérieurs, furent in-

demnisés et moi je ne le fus pas. Ma maison, mon ménage, ma grange et toutes mes dépendances furent saccagés et brûlés. Enfin, quand la commission du gouvernement siégea à St-Eustache pour établir les pertes de ceux qui avaient droit à l'indemnité, je présentai ma réclamation qui s'élevait à £880, et après diverses interrogations je me retirai sans savoir pourquoi je n'avais pas reçu plus tard cette indemnité.

Oui ! en retour de mes sacrifices et de mon généreux dévouement, j'ai été classé parmi les hommes méconnus, les parias ! et j'ai vu ceux qui m'avaient entraîné à la révolte être néanmoins récompensés, quoiqu'ils fussent bien plus coupables que moi.

Oh ! si j'avais connu toutes les roueries du mensonge et de l'intrigue, j'aurais sans doute reçu mon indemnité et je n'aurais pas aujourd'hui à gémir sur le sort de ma seconde épouse et de ses enfants qui, après ma mort, auront le pavé de la rue pour partage. Mais j'espère qu'en récompense de ma franchise devant le commissariat et de l'acte que l'on m'a fait accomplir en 1837, acte qui m'a été dicté par mes chefs et ma conscience, Dieu voudra bien les prendre sous sa protection, si toutefois un ami généreux ne pétitionnait pas derechet auprès des autorités gouvernementales, pour leur faire obtenir cette indemnité à laquelle ils ont droit.

Je déclare de plus que je ne blâme point le capitaine Globensky pour la part qu'il a prise aux événements de 1837, en se mettant à la tête d'une compagnie de volontaires ; car je comprends aujourd'hui que si j'eusse été

à
té
cu

a t
bli
ma
dre
ou à
E
ne r
je co
que
cause
En
en pr
Lauze
St-Eu
jour d

L. J.
F. A.
Dir
DR. V

Bien
habita
c'est-à
site pa

à sa place, j'aurais voulu comme lui me protéger et protéger la propriété de ceux qui étaient injustement persécutés.

Quant à M. Eugène Globensky, je sais aussi qu'il nous a toujours prêché la paix, la soumission à l'autorité établie, et que nous ne devons pas prendre les armes ; mais que nous devons pétitionner pour obtenir le redressement des griefs dont nous nous plaignions à tort ou à raison.

Enfin, je déclare que si un second 1837 surgissait, l'on ne réussirait point cette fois à m'y faire prendre part ; car je condamne énergiquement tant la rébellion de 1837 que ceux qui, comme Girod et le Dr. Chénier, sont la cause de tant de malheurs.

En foi de quoi, j'ai signé ou plutôt j'ai fait ma marque, en présence du révérend Messire Guyon, de M. Flavien Lauzon, clerc de St-Viateur, directeur de l'Académie de St-Eustache, et du Docteur Victor Perrault, ce deuxième jour du mois de mai de l'an 1877.

sa
JEAN-BTE. BÉLANGER.
marque

L. J. GUYON, Ptre
F. A. E. LAUZON, C. St.-V. } témoins.
Direct. Acad. St-Eustache
DR. V. PERRAULT

Bien que mon père, mes proches et la majorité des habitants de St-Eustache, aient été des loyaux en 1837, c'est-à-dire les adversaires du citoyen Bélanger, je n'hésite pas à dire que quand bien même au. ais-je été moi-

même son antagoniste à cette époque, je proclamerais toujours qu'il avait droit à l'indemnité accordée par le gouvernement, autant, si non plus que les chefs.

Comment ! les fauteurs de la révolte auraient été indemnisés, et parce que ce vétéran qui n'était qu'un subordonné et qu'il n'a pas voulu mentir devant le commissariat, on lui aurait refusé ce que l'on a accordé à ceux qui l'ont soulevé, qui l'ont entraîné et qui sont la cause de sa rébellion contre l'autorité ! Ce n'est pas juste et je le dis emphatiquement !

Oui, puisque les chefs principaux devaient avoir une indemnité, le subalterne, celui qui comme Jean-Baptiste Bélanger n'a pas craint de combattre vaillamment et qui n'a pas hésité à se sacrifier aux intérêts de ses frères, devait avoir droit plus que tout autre à cette indemnité.

Espérons que la requête qui suit, et que je présenterai aux autorités gouvernementales, sera cette fois favorablement écoutée :

“ Nous, soussignés, propriétaires résidant au village et en la paroisse de St-Eustache, après avoir pris communication de la déclaration donnée par Jean-Bte. Bélanger, en date du deuxième jour de mai 1877, prions les autorités gouvernementales d'accorder au dit déclarant l'indemnité dont il est fait mention dans sa dite déclaration.

Oui, indistinctement de principe politique, d'origine ou de religion, nous supplions le pouvoir administratif,

de faire obtenir au dit Jean-Bte. Bélanger cette indemnité ou partie d'icelle à laquelle, selon nous, il a droit au moins autant que les chefs de l'insurrection ou de la rébellion de 1837, qui ont été les instigateurs de sa révolte et qui néanmoins ont été, seuls, indemnisés.

(Signés) L. J. GUYON, Ptre., curé de St-Eustache.
J. L. DE BELLEFEUILLE, Notaire.
C. A. M. GLOBENSKY.
C. H. CHAMPAGNE, N. P.
A. SÉGUIN, Préfet comté Deux-Montagnes.
CHS. L. CHAMPAGNE, M. P. P.
DR. V. PERRAULT.
S. MACKAY, N. P.
JOSEPH PAYMENT, J. P.
JEAN-BTE. PROULX.
DR. ARTH. LAVIOLETTE.
DR. D. MARSIL.
EMERY FÉRÉ, Maire.
E. A. DE BELLEFEUILLE.
J.-BTE. DAoust, M. P.
D. A. P. BELAIR, Marchand.
ISAÏE GAUTHIER, J. P.
P. GAUTHIER, Maître de Poste.
ALFRED LIMOGES, Marchand.
ADOLPHE RENAUD.
J. M. GOULET.
P. LAHAIE, Marchand.
J. A. PAQUIN, Marchand.
FÉLIX PAQUIN, P. R. I. D. T."

Je dois faire remarquer que j'aurais pu faire signer cette requête par tous les habitants du village et de la paroisse de St-Eustache si je l'eusse voulu ; mais après m'être consulté avec les notables de ma localité, j'ai cru que pour le moment ce travail était superflu. D'ailleurs, comme cette requête n'est pas revêtue de la forme ordinaire des suppliques présentées au gouvernement, il sera facile plus tard de remédier à tout cela, si l'honorable Premier et les deux Chambres accueillaient favorablement la demande juste des requérants et du malheureux Jean-Bte. Bélanger. (*)

DÉCLARATION DE FRANÇOIS BINETTE.

Le déclarant est un cultivateur fortuné. Il possède deux belles terres et est un homme très estimé.

Je, soussigné, certifie et corrobore une déclaration donnée le 24 avril 1877 par Antoine Poirier dit Desloges, et cela dans toute sa forme et teneur ; car, comme lui, j'étais l'un des défenseurs du camp de St-Eustache, le 14

(*) J'ai expédié cette requête à l'un des ministres canadiens-français de l'ex-gouvernement McKenzie. Malheureusement, on m'a répondu qu'elle arrivait trop tard, et que le gouvernement ne pouvait s'en occuper.

Cependant, il n'est jamais trop tard pour faire le bien et réparer une injustice.—C. A. M. G.

de décembre 1837, et comme bien d'autres j'ai pris la fuite devant l'attaque des troupes anglaises.

Comme lui, j'ai aussi entendu parler d'un parlementaire délégué par le général Colborne, mais qui fut maltraité et mal reçu par les patriotes au lieu d'être écouté.

La seule arme que j'avais pour combattre et me défendre, le jour de la bataille, était une fourche à quatre pointes ou quatre fourchons.

Mon frère Maxime et moi, nous avons été amenés de force au camp par les émissaires de Girod et du Dr. Chénier, qui menaçaient de ruiner nos propriétés et de nous tuer, si nous restions neutres et si nous ne prenions pas les armes.

J'affirme, comme le dit Antoine Poirier dit Desloges, que les patriotes se livraient alors à toutes espèces d'excès *que je ne puis relater*. Et comme lui j'approuve la formation de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, qui s'était formée dans le but de se protéger contre les folies et les persécutions des révoltés ; compagnie dans laquelle je m'enrôlerais aujourd'hui, si un second 1837 devait surgir.

Je me rappelle aussi fort bien que, deux jours avant la bataille du 14 de décembre, le Dr. Chénier m'a dit ainsi qu'à plusieurs de mes compagnons : " Vous n'avez rien à craindre, car les patriotes du sud sont vainqueurs et ils ont tué au-delà de six cents soldats anglais." Mais nous apercevions sur sa figure qu'il y avait une empreinte

de tristesse et d'abattement qui nous fit conjecturer qu'il ne savait comment répondre aux questions que nous lui faisons sur notre triste position ; *et qu'enfin il mentait !*

En terminant cette déclaration, je dois dire que je blâme et désapprouve on ne peut plus tous les chefs, spécialement ceux qui, comme Girod et le Dr Chénier, nous ont audacieusement trompés en nous conduisant follement à la boucherie.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et de M. J. F. Pellant, ce seizième jour du mois de février mil huit cent soixante-dix-huit.

sa
FRANÇOIS ✕ BINETTE.
marque

L. J. GUYON, Ptre }
J. F. PELLANT } témoins.

Les chefs de 1837 qui commandaient à St-Eustache étaient des patriotes exaltés ou des orgueilleux enthousiastes, qui sont restés sourds aux conseils sages qui leur furent donnés ; ils se sont donc rendus coupables du crime d'inhumanité ? Enfin, pourquoi avoir forcé une poignée d'hommes indisciplinés et mal armés, à se battre contre de nombreuses troupes, contre une puissante artillerie et une forte cavalerie ?

Et quelle a été la conséquence, le résultat ? L'église, le presbytère, le couvent et soixante maisons bru-

lé
qu
po
:
qu
mo
pas
tim
C
la p
des
pour
l'opi
mém
nal l
Je
1837
qui s
mett
tiaux
1°
arme
ment
réelle
drait
No
tance
ne tir

lées ! Comme M. Paquin le dit : “Ceux qui avait vu quelques jours auparavant ce riche et joli village, ne pouvaient retenir leurs larmes !”

Et combien de malheureux tués ou brûlés ? M. Paquin dit : “Que du côté des troupes, il n’y eut que trois morts ; mais que du côté des insurgés, le nombre n’a pas été moindre que *soixante-et-dix* !” Que de victimes offertes en holocauste à l’orgueil et à l’entêtement !

Ce n’est pas moi qui, personnellement, voudrais avoir la prétention ou le désir de décider en bien ou en mal des actes de ces chefs, car j’étais trop jeune en 1837 pour porter aujourd’hui un tel jugement ; mais j’ai cité l’opinion et la condamnation exprimées par les patriotes mêmes de 1837 et par M. l’abbé Paquin dans son journal historique : voilà tout.

Je continuerai mon appréciation sur les troubles de 1837, en posant quelques questions pleines d’à-propos, qui sont des propositions faciles à discuter et que je soumettrai à la méditation des hommes sérieux et impartiaux.

1° Tous ceux qui se laissèrent entraîner à prendre les armes connaissaient-ils la conséquence d’un soulèvement, d’une révolte contre la métropole et croyaient-ils réellement qu’ils auraient à combattre ou qu’il leur faudrait verser leur sang ?

Non, pour eux, la rébellion accompagnée de résistance, de violence envers l’autorité établie et militaire, ne tirait à aucune conséquence et ne devait avoir aucun

résultat sérieux. Les chefs leur disaient qu'il n'y avait presque pas de troupes anglaises dans le pays, que la majeure partie avait été battue dans le sud et que sur le nombre qui restait, l'on ne devait pas craindre les Royaux, soldats anglais, car ils s'étaient rangés sous la bannière de Papineau. Bien entendu que ces nouvelles fausses et inqualifiables apportées à St-Eustache par certains chefs étrangers à la localité, eurent l'effet d'augmenter davantage la sécurité des malheureux qui bientôt devaient être cruellement désenchantés.

2^o Que dit M. Paquin, à propos de la situation d'esprit dans laquelle se trouvaient alors les insurgés ?

Il affirme dans son journal historique, que : “ Tous ces malheureux étaient dans la sécurité la plus complète et ne s'attendaient nullement à être attaqués dans leur camp. Les chefs avaient soin de les entretenir dans leur erreur, en leur assurant qu'on n'oserait venir leur faire la guerre, que les insurgés du sud étaient victorieux sur tous les points ; et que ces soldats de St-Martin n'étaient que des volontaires auxquels on avait fait endosser l'habit militaire pour effrayer les habitants. Ils leur disaient chaque jour que dès que les insurgés se montreraient, ils remporteraient la victoire et prendraient Montréal sans tirer un seul coup de fusil ; par ces contes et mille autres semblables, ils attiraient à leur camp un grand nombre d'habitants, qui ne redoutant aucun danger, venaient jouir de la bonne vie que le camp leur offrait ; car pour les garder à St-Eustache, on les gorgeait de viandes et de boissons.”

Preuve que les soldats de l'insurrection ne croyaient pas au danger ou qu'ils ne seraient pas appelés à combattre, c'est que sur mille hommes à peu près qui s'étaient parfois réunis au camp de St-Eustache, le plus grand nombre s'évada lorsqu'il apprit que les troupes anglaises devaient venir attaquer le village ; et en définitive il n'en resta que 250 à 300 le jour de la bataille. Et parmi ces derniers combien y en a-t-il qui croyaient véritablement à l'arrivée des troupes anglaises et combien y en a-t-il eu qui, malgré eux, ont été forcés de se mettre en défense ou à faire le coup de feu ?

3^o Si je nommais tous les chefs qui au début de l'insurrection et avant même la bataille se sont appliqués à soulever le peuple et à tenir les insurgés en effervescence, et si je demandais combien il y en a eu parmi eux qui sont restés sur la brèche, devrais-je répondre catégoriquement ? Non, l'histoire répondra pour moi et dira si celui qui est resté seul à la tête des insurgés de St-Eustache a eu tort ou raison de les offrir en holocauste, et si ceux qui les ont abandonnés peuvent être justifiés, soit parce qu'ils reconnaissaient enfin la folie de leur défense ou parce qu'ils se seraient laissés entraîner par d'autres motifs. Quant à MM. Scott et Féré, s'ils doivent être blâmés pour avoir soulevé leurs concitoyens au début des troubles, ils ont plus tard racheté leur faute en se retirant et en conseillant aux révoltés de mettre bas les armes.

4^o De plus, y avait-il entre les insurgés une organisation et une entente parfaite ? Enfin, y avait-il entre les

chefs communion d'idées dans la marche à suivre, et la même conformité dans les sentiments ? Non : personne d'entre eux ne connaissait la science militaire ou les mouvements d'une armée. Et M. Paquin va jusqu'à dire : " Que les habitants de St-Benoît ne venaient à " St-Eustache qu'en passant, ayant aussi chez eux un " autre camp qu'ils gardaient ; ils n'étaient restés à St- " Eustache que le temps nécessaire pour forcer les habi- " tants des environs à se mettre sous les ordres de Girod, " et dès qu'ils virent celui-ci entouré d'un nombre suffi- " sant de soldats, ils retournèrent chez eux. La politique " des chefs de St-Benoît, en engageant leurs co-parois- " siens à ne point rester à St-Eustache, était aussi égoïste " que cruelle ; ils avaient calculé que cette paroisse, " d'après sa position entre la ville et St-Benoît, recevrait " le premier choc de l'armée du gouvernement, et ils se " dirent alors qu'il fallait envoyer les habitants des pa- " roisses voisines se battre à St-Eustache, que les gens " de St-Benoît verraient quels seraient leurs succès et " agiraient ensuite en conséquence ; *leur affreux calcul* " n'était que trop juste et la malheureuse paroisse de St- " Eustache où l'on comptait un grand nombre de loyaux " a été le théâtre des plus affreux massacres."

5^o Enfin, le clergé qui, à toutes les époques difficiles de la colonie, s'est toujours trouvé à la tête de nos compatriotes, de nos coréligionnaires, pour les protéger, pour les défendre et les conseiller, approuvait-il ou condamnait-il la rébellion de 1837 ?

Monseigneur Lartigue, avec le mandement qu'il fit

pu
de
qu
qu
réa
ils
" C
" p
" ré
" he
" l'o
" be
" ég
" Qu
" le v
" leu
" cet
" ins
" me
" de
" vou
" ils f
" pris
" che
" D
" les c
" ont
" conj

publier au prône de toutes les églises avant la bataille de St-Eustache, répondra en partie pour moi à cette question ; puis je citerai un extrait des lettres pastorales que publièrent, après la révolte, les Evêques de Montréal et de Québec ; documents qui feront voir combien ils avaient toujours blâmé les événements de 1837 :

“ Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans
“ plusieurs de nos campagnes, disait l'Evêque de Mont-
“ réal, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet
“ heureux pays où régnaient l'abondance et la joie avec
“ l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des re-
“ belles eussent, à force de sophismes et de mensonges,
“ égaré une partie de la population de notre diocèse.
“ Que nous reste-t-il de leurs belles promesses ? Est-ce
“ le vœu de la majorité du pays qui, néanmoins, selon
“ leurs principes, doit tout régler dans un état, est-ce
“ cette volonté générale qui a dirigé les opérations des
“ insurgés ? Vous trouviez-vous libres lorsqu'en vous
“ menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie,
“ de la perte de tous vos biens, de la mort même, si
“ vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme,
“ ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a
“ pris les armes contre Notre Auguste Souveraine à mar-
“ cher contre ses armées victorieuses ? ”

“ De notre côté, disait l'Evêque de Québec, pendant
“ les désastres dont quelques parties de cette province
“ ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse,
“ conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et

“ son héritage, et aujourd'hui nous avons, ainsi que
“ vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a
“ écouté favorablement nos humbles prières.”

Comme l'autorité cléricale n'a pas été étrangère et indifférente aux événements de 1837, vu qu'elle a manifesté énergiquement dans le temps son opinion par son intervention sage et judicieuse, en publiant des mandements auxquels la rébellion devait se soumettre, l'occasion est donc favorable ou opportune aujourd'hui pour en parler.

Si les circulaires épiscopales émanées de nos supérieurs n'ont pas été strictement écoutées, la cause ne peut en être attribuée ou reprochée aux évêques et aux prêtres; car tout le monde sait que la hiérarchie ecclésiastique et les prêtres condamnaient la rébellion de 1837.

Si nos sommités religieuses et nos prêtres n'ont pu empêcher la révolte ou s'ils n'ont pu maîtriser complètement les passions des chefs et de ceux qu'ils avaient gagnés à marcher avec eux, ils ont du moins tempéré et dompté la chaleur d'un grand nombre; et qui oserait nier, que les instructions et conseils donnés du haut de la chaire dans tous les diocèses n'ont pas contribué puissamment à éloigner du parti de la violence et du soulèvement contre les autorités établies, une partie notable des révoltés?

D'ailleurs, quelle a toujours été l'attitude du clergé vis-à-vis du gouvernement du Canada et de celui même de la métropole? De tout temps, depuis la conquête

du Canada par la Grande-Bretagne, le clergé lui a toujours été soumis, respectueux et d'une loyauté à toute épreuve. A toutes les époques critiques et difficiles, le clergé est toujours intervenu et a été le médiateur pour rapprocher, pour concilier les mécontents et faire disparaître, les différends, les contestations entre les divers éléments que renferme le Canada.

Quand le pays a été menacé par des invasions américaines, tant en 1775 qu'en 1776, 1812 et 1815, n'est-ce pas encore le clergé intimement lié avec la notabilité qui conseillait à la population catholique de repousser les envahisseurs et de verser son sang pour chasser les ennemis de la sœur Albion ?

Quand on a prêché l'annexion aux Etats-Unis et qu'il fallait secouer le joug de l'Angleterre, n'est-ce pas le clergé qui a encore détourné le peuple d'y donner son adhésion ?

Quand le pays a été menacé d'une invasion *fenienne*, n'est-ce pas encore le clergé qui a conseillé à ses ouailles de la repousser ?

Quand surgirent, tout récemment, les troubles du Nord-Ouest, le gouverneur n'a-t-il pas immédiatement télégraphié à Rome pour rappeler le distingué et savant archevêque de Manitoba, le priant de revenir sans tarder, afin d'aplanir toutes les difficultés qui avaient surgi dans sa juridiction épiscopale ? Tout le pays sait ce que Sa Grâce Monseigneur Taché a fait dans cette circonstance. Voyages longs et pénibles ; écrits et travaux littéraires volumineux ; perte considérable de temps ;

sacrifices sur sacrifices ; un dévouement entier au règlement de cette cause difficile ; enfin, rien n'a été épargné par cet éminent prélat pour pacifier le Nord-Ouest.

L'intervention du clergé à toutes les époques des troubles et agitations populaires, était donc sollicitée et permise par tous les partis. Cette influence *supposée indue* que l'on condamne aujourd'hui et que l'on prétend être contre l'usage, contre la règle, était pourtant la même avant 1877.

Serait-il possible qu'en retour des services signalés que les dignitaires de l'église ont rendus de tout temps au pays, on aurait aujourd'hui l'insolence de vouloir les reléguer dans un coin de la sacristie ! Est-ce que notre clergé a perdu ses sentiments patriotiques et le considère-t-on maintenant comme un corps inutile, méconnu, enfin comme un paria, puisqu'il n'a plus le droit d'exprimer son opinion et ses vues sur les affaires de son pays ? Mais pourquoi les dignitaires ecclésiastiques siègeraient-ils en France au conseil de la nation, et pourquoi refuserait-on ici au clergé le droit de parler ou le droit de simple citoyen ? Est-ce que l'intelligence, l'éducation, l'honnêteté et le désintéressement ne prédominent point chez le prêtre, et n'est-ce pas lui qui dans nos maisons d'éducation a la mission de développer les facultés intellectuelles et morales de la jeunesse ? Quelques-uns de ceux qui veulent actuellement éliminer le prêtre, n'ont-ils pas reçu de lui, soit par charité ou pour une faible rémunération, tout le fruit et le bienfait de leur éducation ?

Mais, grand Dieu ! quel mal le prêtre a-t-il donc fait à la société ? Je n'en vois nulle part. Est-ce parce que le prêtre aurait conseillé ses ouailles en temps d'élection ? Mais est-ce que les deux partis qui veulent régner sur les destinées de la nation, n'ont pas sollicité de tout temps le support et l'influence du prêtre, et n'a-t-on pas vu ceux qui n'en veulent plus, et pour cause, faire eux-mêmes de l'influence indue en disant aux électeurs qu'ils avaient l'appui du clergé et exhiber des lettres pour soutenir ces allégations *plus qu'indues* ?

Le vent a donc sauté ! et comme il est contraire à la marche du navire et qu'il a fallu carguer des voiles par trop gonflées, le navigateur mécontent s'en prend à son pilote ! Mais ce pilote prudent avait mis en garde ce navigateur au long cours, de ne pas s'aventurer sur une mer orageuse ou qu'il conseillera à l'équipage de ne pas le suivre. Ce navigateur téméraire aurait-il raison, après avoir fait naufrage, de vouloir faire suspendre ce sage pilote de l'exercice de ses fonctions, parce qu'il n'aurait pas voulu conseiller à l'équipage d'aller se perdre avec son imprudent capitaine ?

Mais revenons au sujet proprement dit.

Enfin, les chefs du comté des Deux-Montagnes n'ont-ils pas même, pour la plupart, reconnu plus tard leur erreur, leur illusion ? Les Scott, les Féré et plusieurs autres n'ont-ils pas avoué leur erreur avant la catastrophe ? Aujourd'hui, si l'on consultait ceux qui survi-

vent, comme l'hon. L. Dumouchel et M. Damien Masson, soutiendraient-ils que la prise des armes a eu sa raison d'être ?

J'ai eu l'occasion et à diverses reprises de parler de ces événements avec M. Damien Masson, l'homme le plus influent dans St-Benoît, qui en 1837 était l'un des plus fervents patriotes de l'époque. Quoique jeune, il était alors comme aujourd'hui rempli des plus beaux sentiments patriotiques et il s'était laissé enthousiasmer par les discours entraînants des orateurs ou des tribuns du temps. Sans nul doute que lorsque l'on faisait appel à sa bravoure et à son amour pour sa patrie, il eût versé son sang pour protéger sa nationalité, sa religion, si elles eussent été en danger ; mais maintenant que les jours de 37 sont passés, il n'hésite pas à dire qu'il a été trompé et qu'il désapprouve les fauteurs ou les promoteurs de l'insurrection.

L'on me dira sans doute : vous avez beaucoup parlé des chefs de la rébellion du comté des Deux-Montagnes, mais ces chefs obéissaient à un autre chef, qui portait le nom de Louis-Joseph Papineau, le grand tribun, et n'est-ce pas lui qui a provoqué, organisé et produit la révolution ?

A cette question très pertinente, je suis heureux de laisser répondre pour moi un jeune historien distingué, M. F. N. Carrier, fils d'un patriote de 37, qui récemment a publié un ouvrage important sur les événements de 1837 et 1838, où il dit en terminant son étude

historique : “ On a porté des jugements fort contraires sur l'insurrection bas-canadienne, sur ceux qui poussèrent le peuple à prendre les armes et en particulier sur M. Papineau. Les uns ont prétendu que la prise des armes était devenu nécessaire et que sans cela nous n'aurions rien obtenu de l'Angleterre. D'autres, au contraire, ont soutenu qu'en persistant à faire des représentations au gouvernement anglais, en persévérant dans les bornes de la modération et de la légalité, nous aurions obtenu aussi bien et plus vite ce que nous demandions, savoir : la responsabilité ministérielle, un conseil législatif électif ou du moins choisi avec plus de discernement, en un mot la réparation des injustices dont nous avions si grandement à nous plaindre. (*)

“ Dans ces deux opinions contradictoires, on a jugé bien différemment M. Papineau qui était regardé et proclamé comme l'âme et le chef des mouvements dans les assemblées publiques.

“ Une autre question s'élève encore, c'est celle de savoir s'il faut faire peser sur lui la responsabilité du soulèvement en armes et de ses conséquences désastreuses.

“ Nous partageons complètement l'opinion de ceux qui considèrent l'insurrection comme ayant été intempestive et qui plus est, dans les circonstances où elle eut lieu, c'est-à-dire sans y être nullement préparé,

(*) Ma famille partageait l'opinion de ces derniers.—C. A. M. G.

c'était un de ces actes d'aberration populaire que l'on ne sait comment qualifier.

“ Prétendre, comme a voulu le faire entendre le Dr O'Callaghan, que ni lui ni M. Papineau ne savait que le mouvement aurait lieu, est une assertion dérisoire.

“ Les chefs étaient en communication constante entre eux, on ne pouvait cacher à M. Papineau les préparatifs qui se faisaient pour le soulèvement : ce soulèvement n'était que la conséquence du projet d'indépendance pour le Canada et par suite de sa formation en république, projet caressé par M. Papineau, comme les témoins de ces événements l'affirment, et comme sa lettre trouvée dans les papiers de M. Nelson le confirme. D'ailleurs la république était considérée par beaucoup comme un fait accompli, puisque plusieurs des chefs, entre autres le Dr Chénier, signèrent des reconnaissances au nom de la république canadienne dont ils se déclaraient les directeurs provisoires. Et puis la présence de M. Papineau à St-Denis, le jour de la bataille, et son désir (selon lui) de prendre part au combat ne sont-ils pas une approbation de la prise d'armes.

“ L'agitation publique maintenue par les assemblées, les discours, les articles des journaux, ne pouvait aboutir à autre chose qu'à la révolte, à moins que le peuple ne fût maintenu dans les bornes de la modération et des moyens légaux par celui qu'on regardait comme le chef ; mais c'est ce qu'il ne fit jamais : au contraire, par sa parole ardente et ses violences il soufflait sans cesse la

révolte, comme disait un journal du temps ; cependant il ne réussit jamais à rallier tous ses concitoyens à ses opinions.

“ On a comparé dans le temps M. Papineau à O’Connell, mais il y a une différence bien grande entre ces deux hommes et la position de leurs concitoyens vis-à-vis de l’Angleterre.

“ L’agitateur irlandais était catholique, c’est-à-dire que la religion dans laquelle il était né était, aux yeux de la loi, une cause d’exclusion de l’arène parlementaire, ouverte à ceux-là seuls qui professaient la religion de l’Etat. Il eut donc à forcer d’abord le parlement à le recevoir au nombre de ses membres. La loi protestante, fille du fanatisme, avait fait du protestant un tyran et du catholique un esclave. D’après cette loi le catholique était indigne de toute fonction civile et militaire, incapable de remplir les emplois les plus subalternes de l’administration, et ne lui reconnaissait d’autre droit que celui de payer des impôts aussi onéreux qu’humiliants. C’est cette dégradation politique qu’il fallait faire cesser. Par quel prodige d’efforts, d’influence et de talents O’Connell réussit-il à atteindre ce but aussi noble qu’il était alors invraisemblable ? Il faudrait bien des pages pour le faire connaître. Il suffit de dire qu’il y réussit, et que toujours il sut maintenir le peuple irlandais, ce peuple ardent et emporté comme le français, dans les bornes de la légalité, et qu’il n’employa jamais que les moyens que la constitution lui fournissait.

‘ Ici nous n’avions aucune de ces proscriptions infamantes propres à exaspérer les plus calmes parcequ’elles touchent à ce que l’homme a de plus cher, sa croyance religieuse et son honneur personnel ; tous les sujets de plaintes se bornaient à la mauvaise administration, à l’irresponsabilité des ministres, à leur partialité dans la distribution des faveurs gouvernementales. Et cependant M. Papineau poussait indubitablement à la révolte, et il ne pouvait se le cacher, et avec la haute intelligence dont il était doué, il ne pouvait pas ne pas prévoir les conséquences fatales qui devaient en résulter. Maintenant était-il mu réellement par l’intérêt du bien public, ou bien travaillait-il (comme on l’a prétendu alors) pour satisfaire son ambition personnelle, dans l’espérance de devenir le chef d’une république qu’il aurait fondée en l’arrachant à l’Angleterre ? Nous ne pouvons réellement pas dire auquel de ces deux sentiments il obéissait, mais dans l’un ou l’autre cas, il s’est montré ou un agitateur imprudent, en conduisant la partie du peuple qui le suivait, à la révolte, sans préparatifs, sans armes, et avec toute l’évidence d’un insuccès certain, ou bien encore il a obéi à un sentiment d’ambition désordonnée à laquelle il sacrifiait de gaieté de cœur la vie de ses compatriotes et le repos de son pays, et dans l’un ou l’autre cas il est également blâmable.

“ Maintenant, pour appuyer ce que nous venons de dire relativement à l’insurrection et à M. Papineau, nous citerons une autorité que personne n’oserait récuser, c’est celle du grand O’Connell lui-même.

qu
des
pou
San
euss
Pap
éclat
ils p
la lib
légau
les af
despo
Ou
impos
n’eut j
l’unior
Canad
celles
lions d
Canad
représe
650,00
Cepend
nous a
tout va
des mo

“ Parlant de l'insurrection bas-canadienne, voici ce que le libérateur de l'irlande disait dans la chambre des Communes, le 30 juillet 1838 :

“ Les amis de la liberté avaient d'abord tout en leur pouvoir, et ils auraient réussi s'ils s'y étaient bien pris. Sans leur folie, leur méchanceté et leurs crimes, ils eussent finalement triomphé ; mais du moment que M. Papineau et les autres eurent répandu le sang et fait éclater la rébellion contre le pouvoir exécutif, dès lors ils perdirent l'appui de tout homme qui désire obtenir la liberté d'un peuple par des moyens constitutionnels et légaux, et ils méritèrent le plus grand malheur qui pût les affliger, celui de mettre leur parti sous le joug du despotisme.”

Oui, sans 1837 et 1838, l'acte d'Union qui nous a été imposé en 1841 pour punir quelques têtes chaudes, n'eut jamais été sanctionné. Et cependant ce régime de l'union a duré vingt-sept années ! Avant l'Union, le Bas-Canada n'avait pas de dettes et il fut obligé d'épouser celles du Haut-Canada qui s'élevaient à près de six millions de piastres. Cet acte d'Union accordait au Haut-Canada, peuplé de 450,000 âmes au plus, un nombre de représentants égal à celui du Bas-Canada qui comptait 650,000 habitants. A qui la faute ? A 1837 et 1838 ! Cependant et sans recourir aux armes, cette Union ne nous a pas été défavorable, tant il est vrai que l'on peut tout vaincre et obtenir par la force de l'intelligence et des moyens constitutionnels.

Maintenant que j'ai cité l'opinion et le jugement du clergé, des patriotes de 1837, des historiens, de M. l'abbé Paquin et du grand O'Connell, je dirai aux écrivains et aux biographes : faites si vous le voulez l'histoire de la vie des chefs de 1837 et leur apothéose, même de ceux qui, d'après M. Paquin, " sont morts en condamnant leur conduite publiquement, sur les échafauds ou dans les papiers publics " ; mais puisque vous voulez bien mettre au rang des dieux les promoteurs de l'insurrection qui ont abandonné pour la plupart, avec ou sans raison, le champ de bataille, rendez donc honneur au moins à ceux qui ont été obligés de combattre, à ces véritables braves qui, quoique n'étant pas instruits, ont néanmoins de bonne foi et avec sincérité combattu pour revendiquer leurs droits, et qui ont donné durant le combat une leçon de vaillance et de grandeur d'âme à plus d'un chef.

Oui, les Traversy, les Cabana, les Boileau, les Bélanger, les Poirier, les Robillard et plusieurs autres, par leur courage et la noblesse de leurs sentiments ont bien mérité une mention honorable dans l'histoire de 1837 ; car, si l'on doit accorder un témoignage de louange et de distinction aux chefs de la rébellion, ces vaillants guerriers, quoique simples soldats, méritent plus que tout autre ou peut-être seuls le titre de braves, de héros. Quant à moi, je ne puis les blâmer, car ils ont combattu avec un sentiment de résignation ou de conviction qu'on avait inculqué dans leur âme et ils ont versé leur sang

ave
don
J
port
si e
quan
respo
plaig
damm
O'Co
prise
les ve
popul
A c
paisibl
laisser
les rév
dans l
enfants
sécutio
altés av
généros
guait a
fligés a
qu'enge
Si m
de volo
les avan

avec un dévouement héroïque. Honneur leur en soit donc rendu.

Je ne désapprouve point non plus l'excellence et l'opportunité des représentations des députés de la nation, si elles eussent été faites avec mesure, avec sagesse, quand ils demandaient des réformes, un gouvernement responsable et le redressement des griefs dont ils se plaignaient alors avec raison ; mais je ne puis que condamner avec le clergé, avec M. l'abbé Paquin, avec O'Connell et avec la très grande majorité du pays, la prise des armes, et particulièrement les persécutions et les vexations des patriotes envers les loyaux ou envers la population paisible de St-Eustache.

A cette époque de la rébellion, toutes les familles paisibles furent contraintes de fuir leurs demeures, de laisser leurs ménages qui furent saccagés et pillés par les révolutionnaires. Le mari, avec la douleur et la rage dans le cœur, était obligé d'abandonner son épouse, ses enfants, afin d'échapper à l'emprisonnement et à la persécution. La dictature improvisée de certains chefs exaltés avait étouffé les beaux sentiments de respect et de générosité que la population de St-Eustache se prodiguait avant ces jours de malheur ; car les tourments infligés aux loyaux n'étaient que la conséquence odieuse qu'engendre une guerre civile.

Si mon père s'est mis à la tête d'une compagnie de volontaires, il y a été obligé par ses concitoyens et par les avanies sans nombre auxquelles lui et la grande ma-

majorité des habitants de St-Eustache l'ont été en butte durant ces jours malheureux. D'ailleurs, la majorité de cette compagnie était canadienne-française et elle avait été recrutée parmi les habitants les plus respectables de la localité, et je n'aurais qu'à citer, parmi les Canadiens-français, les St-Jacques, les Choquette, les Lefebvre, les Poirier, les Proulx, les Sauvé, les St-Pierre, &c., &c., qui, par leur position sociale, ont toujours fait honneur à notre nationalité ; puis, parmi les Anglais ou les Ecossais, les McNaughton, les Inglis, les Greer, les McColl, les Robinson et autres, citoyens des plus honorables de notre endroit, qui vivent tous encore pour la plupart, pour prouver à l'évidence que mon père était alors le véritable et fidèle interprète de la volonté de la partie la plus importante comme la plus nombreuse et la plus respectable des habitants de St-Eustache.

Cependant 40 ans après 1837, c'est-à-dire en 1875, certains journalistes, ignorant les événements arrivés à St-Eustache, et animés d'un zèle outré pour leur parti, venaient m'attaquer moi-même dans la mémoire de mon père, parce qu'ils ne voulaient point que je fusse élu député du comté des Deux-Montagnes. La malveillance, jointe à l'injustice, durant et après mon élection, n'a pas eu de borne. Des écrivains fanatiques, qui n'étaient pas nés en 1837, m'ayant assailli par des écrits aussi violents qu'injustes, je fus obligé d'y répondre par une longue correspondance dans laquelle j'établis que mon père, après avoir été cruellement persécuté, avait été entraîné

m
pe
L
pu
du
tou
.
tou
iutt
faire
vie
point
men
on a
du b
gnon
"
pour
nistes
réelle
ce qu
de 18
à la c
cience
le poi
Que l'
ment
a su p
tache

malgré lui à se laisser constituer le capitaine d'une compagnie de volontaires. Dans le même temps, le journal *La Minerve* crut devoir intervenir pour me défendre, et publiait entre autres articles le suivant, que je ne reproduis pas par vanité, mais pour faire voir ce que l'on a toujours pensé de mon père :

“ Laissez dormir les morts dans leurs tombeaux ; mais tous ne sont pas de cet avis ; ils sont aveuglés par la lutte et ils ne reculent point devant l'indélicatesse de faire le procès des morts. L'on ferait mieux d'étudier la vie des ancêtres de M. C. A. M. Globensky à un autre point de vue, et dans le but d'y chercher un enseignement. L'on y verrait que le père de M. Globensky dont on attaque la mémoire, portait sur sa poitrine la médaille du brave de Chateauguay, qu'il fut l'ami et le compagnon d'armes du colonel de Salaberry.

“ Celui-là aimait son pays et payait de sa personne pour le défendre contre l'étranger, auquel les annexionnistes devaient plus tard tendre les bras ; celui-là avait réellement de la conscience, tenait à sa parole, et savait ce que c'est que la fidélité au drapeau. Avant de parler de 1837 et de reprocher à un vieux militaire d'avoir obéi à la consigne, on devrait faire un cours nouveau de conscience et d'honneur. On a besoin d'apprendre ce qu'est le point d'honneur pour le soldat ; cela pourrait servir. Que l'on ait donc aussi la justice de reconnaître comment ce vétéran, tout en obéissant aux ordres des chefs, a su protéger les insurgés et sauver le village de St-Eustache d'une ruine complète.”

Enfin, je terminais cette correspondance que j'ai publiée en 1875 et dont je viens de parler avant la citation précédente, par les considérations qui suivent :

Une simple question maintenant. Peut-on m'expliquer comment il se fait que depuis 1837, ma famille a toujours été l'amie des Papineau, des Dumouchel, des Girouard, et autres chefs ?

Cette intimité existait même avant 1837, et pour en donner une preuve je citerai les trois lettres qui vont suivre et que j'ai trouvées dans les papiers de l'un de mes oncles, feu F. E. Globensky, écr., notaire.

L'une est la copie d'une lettre ou réponse adressée à feu J. J. Girouard, écr., notaire, alors qu'il était à Québec. La voici :

St-Eustache, 24 août 1838.

Mon cher confrère,

Permettez-moi de me servir de cette expression dont jadis nous faisons usage l'un envers l'autre, et qui n'était que l'expression des sentiments d'amitié que nous ressentions l'un pour l'autre et dont les relations ont été interrompues par les dissensions politiques qui ont si fortement agité le pays ; dissensions malheureuses qui ont fait tant de victimes.

Puissiez-vous désirer comme moi le retour de ces temps de paix où nous nous voyions avec tant de plaisir et l'oubli des animosités qui ont pu nous éloigner l'un de l'autre. Oui, oserais-je penser à la possibilité de voir nos relations rétablies ?

Certes il n'en dépendra pas de moi, mais je crains que les préjugés qui ont été la cause de notre séparation soient trop enracinés en vous, pour anticiper le retour d'un pareil état de choses. C'est pourquoi je me bornerai pour le moment à ces réflexions et à l'expression du désir que je ressens sincèrement.

J'étais absent lorsque la vôtre en date du 17 m'est parvenue. Pour ne pas vous laisser croire que j'aurais quelque certitude sur le sort de vos papiers, je dois vous dire que je n'en ai aucune connaissance personnelle, quoique je m'en sois informé. J'ai tout lieu de penser d'après les recherches infructueuses qu'on me dit avoir été faites par plusieurs individus, pour retrouver des pièces qui auraient été laissées dans votre office, qu'ils sont devenus la proie des flammes avec tant d'autres propriétés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, en attendant que vous m'autorisiez à me servir de termes plus anciens avec vous,

Votre dévoué serviteur,

F. E. GLOBENSKY.

RÉPONSE DE M. GIROUARD.

Québec, 28 août 1838.

Monsieur et confrère,

Votre lettre du 24 que je viens de recevoir me suppose des sentiments que je n'ai jamais entretenus et qui ont

toujours répugné à mon cœur et à mon caractère. Cela est si vrai dans ma conviction que je pourrais mettre au défi même ceux qui m'ont fait le plus de mal de prouver que j'ai jamais agi sous l'empire des préjugés dont vous parlez, bien moins encore sous l'influence de ces passions qui dégradent l'homme, comme la haine et la vengeance. Jamais je ne repousserai la main de la conciliation, l'esprit de concorde et de paix. Soyez donc persuadé que j'ai reçu avec plus de plaisir que vous ne l'avez peut-être imaginé l'expression des sentiments contenus dans votre bienveillante lettre : et vous vous tromperiez beaucoup et ne me rendriez pas justice si vous pensiez que je n'y ai pas été sensible et que je n'ai pas su les apprécier. N'hésitez donc plus à me donner non plus qu'à prendre ces titres que j'ai autant de plaisir que vous à rappeler et à employer.

De votre confrère et ami,

J. J. GIROUARD.

F. E. GLOBENSKY, écr.,
St-Eustache.

La troisième lettre que je vais reproduire a été écrite par feu J.-Bte. Lavallée, écr., notaire, bien connu à St-Jérôme où il a figuré avantageusement, tant comme citoyen que comme homme de profession.

Mon oncle qui avait épousé une Dlle Féré, se trouvait allié à ce M. Lavallée par la proche parenté de ce dernier avec la famille Féré.

Cette lettre n'a pas besoin d'être commentée :

Nouvelle prison de Montréal, 20 août 1838.

Mon cher cousin,

J'ai appris avec plaisir que vous vous étiez intéressé à mon élargissement. Soyez persuadé que je vous en serai reconnaissant. Et j'ose espérer que vous ne me refuserez pas la faveur de réitérer les recommandations nécessaires à faire pour moi au Procureur du Roi, pour me procurer mon élargissement s'il est possible, et si toutefois vous avez affaire à venir à Montréal. Je crois que si vous pouviez le voir vous-même vous réussiriez sans aucun doute, car je sais que vous avez plus d'influence auprès de lui que bien d'autres. Vous connaissez à peu près ma malheureuse situation ; et aussi vous devez avoir su que la cause pour laquelle je suis incarcéré aujourd'hui, ce n'est qu'après avoir été forcé et menacé de me faire des dommages si j'y ai pris part.

Mes meilleures amitiés à votre dame et à toute la famille.

Votre intime et infortuné cousin,

J.-BTE. LAVALLÉE.

F. E. GLOBENSKY, écr.,
St-Eustache.

M. Lavallée n'est pas le seul qui par l'influence et les démarches de mon parent, ainsi que celles de mon père, ait été mis en liberté.

De plus, peut-on me dire la cause de l'intimité qui depuis la révolte de 1837, a toujours existé entre l'honorable Louis-Joseph Papineau et l'un de mes oncles ? Pourtant, cet oncle, en 1837, arrachait de la voiture de M. Papineau qui passait en triomphe dans les rues de St-Eustache, un drapeau tricolore ! Plus tard, cet oncle et sa famille ont passé des mois et des mois à Montebello (résidence de campagne de M. Papineau) et lorsque ce dernier demeurait à Montréal, il ne laissait pas écouler une journée sans aller visiter mon parent. La famille Mackay de St-Eustache qui était loyale en 1837 et qui était fortement opposée à M. Papineau, ne s'est-elle pas même alliée à cette même famille des Papineau ? Oui, et ces faits prouvent que les deux partis, en 1837, ne se comprenaient point. Ils voulaient néanmoins arriver au même but, mais ils ne prirent pas le même chemin. Ils comprirent plus tard qu'ils étaient mus par le même sentiment patriotique, et voilà pourquoi ils ont voulu ensevelir le passé dans l'oubli pour devenir de véritables amis.

Que cette belle leçon, fruit d'une bonne éducation, puisse servir à tout le monde.

Parmi les six respectables cultivateurs, amis de ma famille et porteurs des coins du poêle aux funérailles de mon épouse, trois étaient patriotes et les trois autres loyaux en 1837.

Tous les six ont travaillé et voté pour moi durant mon élection, Je puis même ajouter que la très grande majorité des patriotes de 1837 a toujours depuis cette époque été comptée au nombre des partisans politiques

de ma famille ; et c'est cette majorité qui a aidé à me faire obtenir, durant mon élection, une très forte majorité dans St-Eustache.

Ces deux seuls faits parlent éloquemment et réduisent en poussière tout ce qu'ont pu ou pourront écrire mes adversaires politiques sur mes ancêtres.

Je conseille néanmoins à ces écrivains de lire attentivement l'ouvrage historique publié en 1838 par feu M. l'abbé Paquin sur les événements douloureux qui sont arrivés à St-Eustache ; alors, ils pourront détailler les faits dans leur ordre et leurs circonstances véridiques.

Mon père crut devoir être toujours loyal et attaché à la couronne d'Angleterre. Officier dans les Voltigeurs de 1812, il se battait à Lacolle, Ormstown et Chateauguay, avec son ami et son compagnon d'armes, le brave colonel de Salaberry.

Aujourd'hui, s'il vivait encore, il ceindrait de nouveau l'épée, si ses chefs le lui commandaient, pour défendre sa patrie et sa religion, car sa devise était : " Dieu et mon Roi."

Si la correspondance que j'ai publiée dans le temps a été un peu sévère, c'est qu'elle avait été inspirée, bien malgré moi, par mes agresseurs dont les écrits avaient un caractère plus que sévère et acerbe ; mais j'ai lieu de croire que mes adversaires de circonstance regrettent aujourd'hui comme moi-même le ton inconvenant qu'entraîne toujours une polémique ou une dispute politique.

Preuve que mes adversaires, durant mon élection, n'étaient mus que par un esprit déréglé de parti

et qu'ils n'étaient pas sincères dans leurs attaques, c'est que lorsque je résignai mon siège dans la Chambre des Communes, quelques-uns d'entr'eux en exprimèrent leur regret et me décernèrent des louanges que je ne méritais pas sans doute. L'appréciation suivante, écrite par le *Herald*, journal qui m'était opposé durant mon élection, fera voir que les dispositions des hommes de parti durant et après la lutte diffèrent considérablement, et qu'il peut y avoir un abîme entre les sentiments d'hier et ceux d'aujourd'hui :

Friday morning, December 24th, 1875.

“ COUNTY OF TWO MOUNTAINS. — It is with regret
“ that we announce the retirement from the House of
“ Commons of the present member for this county. Mr.
“ Globensky is not a ministerialist, but he is an honest,
“ moderate man, with a considerable stake in the country
“ —in fact just such a man as we think any constituency
“ ought to be glad to elect. He has, however, deter-
“ mined to resign his seat in the House.”

Dans ma lettre de résignation, publiée en février 1876, j'ai cru qu'il était de mon devoir de répondre à cette appréciation du *Herald* par l'alinéa qui va suivre : “ En parlant d'adversaires politiques, je suis heureux de pouvoir remercier le journal *The Herald* pour avoir parlé avec modération de ma résignation et, qui plus est, pour m'avoir décerné des éloges dont je ne suis peut-être pas digne ; mais dans les circonstances actuelles, le fait

d'être complimenté par un adversaire est tellement rare, que je me permettrai de lui en rendre grâce et de lui savoir gré de sa courtoisie et de ses généreux sentiments à mon égard."

Après cette digression, je reviendrai au sujet principal et je dirai que, si je faisais maintenant le recensement du village de St-Eustache, je trouverais en faveur des loyaux une majorité marquante parmi la notabilité contre la rébellion. Je ne citerai que la famille Dumont, la famille de Bellefeuille, la famille Masson, la famille Mackay, la famille Paquin, la famille McGillis, la famille Gentle, la famille Globensky et plusieurs autres qui furent contraintes de fuir la persécution de la révolte. Quant à la paroisse, M. Paquin prouve qu'il y avait dans St-Eustache une majorité de 314 loyaux, et je dois faire remarquer que sur les 70 insurgés qui furent tués à la bataille du 14 de décembre 1837, il n'y en eut que 11 de St-Eustache ; ce qui prouve le petit nombre des rebelles dans cette localité. Mais M. Paquin ajoute à son journal historique pour prouver cette loyauté, comme on l'a déjà lu plus haut, le certificat qui va suivre et que je veux citer encore une fois :

" Le certificat que nous avons à produire est de M. Mercier, curé de St-Martin, du capitaine Bélanger, et de deux messieurs Parizeau, de la même paroisse, tous connus par leur loyauté. Il est conçu en ces termes :

" Nous, soussignés, certifions que nous avons vu un

grand nombre des habitants de St-Eustache, au moins trois cent cinquante à quatre cents, répandus dans notre paroisse, fuyant la rébellion que les gens de St-Jérôme, de St-Benoît, de Ste-Scholastique *et quelques rebelles* de St-Eustache exerçaient dans le village de St-Eustache. Outre un certain nombre de citoyens de cette paroisse retirés à Montréal, nous avons vu les capitaines Eustache Cheval, Julien Choquet, Maxime Globensky et Gabriel Lefebvre commander des volontaires de leur paroisse.

(Signé) F. R. MERCIER, ptre.
F. P. PARIZEAU.
LOUIS BÉLANGER.
JOSEPH PARIZEAU.

St-Martin, 18 mars 1838."

Ceux qui ont eu le courage de blâmer mon père et sa compagnie de volontaires, ont eu tort et pour plusieurs raisons :

1^o Parce que mon père, comme officier à demi-payé du gouvernement anglais, ne pouvait faire autrement que de se laisser entraîner par plusieurs capitaines de milice à prendre le commandement de leurs volontaires. Les capitaines Choquet, Cheval et Lefebvre qui étaient d'origine française et qui sont mentionnés dans le certificat que l'on vient de lire, prouvent on ne peut mieux que mon père commandait une compagnie recrutée parmi les hommes les mieux vus, les plus respectables et les plus à l'aise de la paroisse de St-Eustache.

2° Parce que je pourrais même alléguer que cette compagnie de milice volontaire n'était pas réellement incorporée par l'autorité militaire, puisque contrairement aux autres compagnies de volontaires elle ne suivit point les troupes royales pour se rendre à St-Eustache ; et la plus grande preuve qu'elle venait de se former et que les volontaires de St-Eustache n'étaient pas même organisés, c'est qu'il n'y avait qu'un certain nombre parmi eux qui portaient le costume du soldat.

3° Parce que les volontaires étaient tous des notables, qui, ayant pris la fuite devant la force et les menaces d'une rébellion en grande partie étrangère à St-Eustache, furent obligés de se former en compagnie afin de se protéger et de venir protéger leurs familles comme leurs propriétés et leur endroit, soit avant, soit durant ou après la bataille.

4° Parce que ceux qui avaient provoqué la révolte contre l'assentiment de la majorité tant du clergé que du peuple, et qui avaient commis des excès impardonnables contre les gens paisibles, devaient s'attendre que les persécutés auraient le droit de tirer satisfaction des outrages qui leur avaient été prodigués bien injustement.

5° Parce que ces volontaires n'avaient pas été les agresseurs et qu'ils croyaient avoir le droit de se défendre, même d'user de représailles et de faire le coup de feu contre des envahisseurs étrangers qui s'étaient portés à tous les excès.

Et en admettant, pour un instant, qu'il y aurait eu

quelques représailles de faites par quelques volontaires, portés à tirer vengeance ou à s'indemniser des injures, des dommages ou des vols que les rebelles leur avaient fait endurer avant la bataille, on ne pourrait vraiment pas en être bien surpris. Que l'on consulte attentivement et avec impartialité l'ouvrage historique de M. l'abbé Paquin, et l'on y verra que s'il y a eu des représailles, elles ont été provoquées par les outrages, par les vols et les avanies sans nombre que les loyaux et ces mêmes volontaires eurent à supporter de la part des insurgés.

Ensuite, il faut ne pas oublier non plus que parmi les volontaires, il s'en trouvait plus d'un dont la colère ne pouvait être éteinte ou qui était encore sous l'effet momentané d'une grande exaspération, et qui ne se rappelait que trop vivement les persécutions toutes récentes des rebelles.

Mais si réellement il y a eu quelques représailles de commises avant, durant et après la bataille, l'on ne doit pas injustement les reprocher aux volontaires de mon père ; car il y avait alors dans St-Eustache d'autres compagnies de volontaires qu'il ne faut pas confondre ou juger de la même manière ; et sans vouloir en accuser aucune, je puis dire qu'il serait très difficile de signaler les auteurs des représailles.

Afin de prouver que quelquefois les jugements sont plus que téméraires, je poserai la question suivante :

Si la compagnie de mon père, à l'instar des troupes anglaises et des autres compagnies de volontaires, eût

St-
fai
dig
ava
I
qui
bata
d'au
exer
Mé
A
un v
rebe
car o
dire
pens
6°
gran
natio

marché sur St-Benoît après le désastre de St-Eustache, on l'eût donc accusée de tout ce que cette paroisse eut à essuyer ? Comme on le voit, cette accusation eut été plus qu'injuste. D'ailleurs et comme le dit M. l'abbé Paquin, l'on ne doit pas plus accuser Sir John Colborne des excès qui furent commis à St-Benoît qu'il ne faut blâmer un général ou un capitaine pour les violences que des soldats peuvent commettre à leur insu, contre leur volonté et dans un moment d'effervescence.

Le fait seul que mon père a eu la garde du village de St-Eustache, prouve que sa compagnie de volontaires ne faisait point partie intégrante de l'armée, et qu'il était digne d'occuper la position que Sir John Colborne lui avait confiée.

Enfin, qui sait si parmi les loyaux de St-Eustache et qui ne revinrent dans leurs demeures qu'après la bataille, il n'y en a pas eu ou d'autres domiciliés dans d'autres paroisses voisines qui ne se soient pas portés à exercer les représailles dont parle M. Paquin dans ses Mémoires ?

Alors n'accusons donc personne en particulier et jetons un voile sur les outrages et sur les excès commis par les rebelles comme sur les représailles qu'ils provoquèrent ; car quel est celui des révoltés ou des insurgés qui pourrait dire que, avant et après la bataille, il n'y a pas eu compensation ? Assez sur ce triste sujet et n'en parlons plus.

6° Parce que la guerre civile ou la révolution est le plus grand des fléaux qui puisse atteindre ou frapper une nation, et un parti qui s'en fait l'instigateur est bien cou-

pable devant Dieu et devant les hommes ; car n'a-t-on pas vu en France et ailleurs, le peuple se diviser et se faire une guerre à outrance ? N'a-t-on pas aussi vu le frère contre le frère, le fils contre le père se soulever et prendre les armes les uns contre les autres ? Enfin, les atrocités de 1789 à 1800 n'ont-elles pas forcé les émigrés, les proscrits, la noblesse de France à s'allier avec les ennemis de ce pays pour le combattre ? Condé n'était-il pas à leur tête à Coblenz ?

Oui, l'on n'aurait qu'à ouvrir l'histoire des révolutions pour y trouver des pages sanglantes et terribles. Alors quand dans un pays comme le nôtre où une partie de la population paisible eut à endurer des persécutions injustes de la part des révoltés de 1837, parce qu'elle ne voulait point se joindre à une rébellion dangereuse et plus que prématurée, était-il étonnant de voir des citoyens aigris, traqués et chassés comme des bêtes fauves, user de représailles, s'unir non avec l'étranger comme on le fit en France lors de la révolution, mais entre eux et s'enrôler dans des compagnies de volontaires afin de se protéger ?

N'ai-je pas prouvé par la déclaration de Antoine Poirier dit Desloges, que son frère Thomas et lui-même figuraient parmi les insurgés et qu'ils allèrent au-devant de la compagnie de mon père pour la combattre, et cependant leur oncle, Eustache Cheval (renommé pour sa bravoure) et un de leurs frères étaient enrôlés et faisaient partie de cette compagnie de volontaires ?

Est-ce que le brave capitaine Choquet n'était pas aussi dans la compagnie de mon père, et il combattait

cependant contre ses deux neveux, les deux enfants de sa sœur, c'est-à-dire le Dr Luc Masson et M. Damien Masson, de St-Benoît, qui étaient tous deux des chefs de la rébellion ?

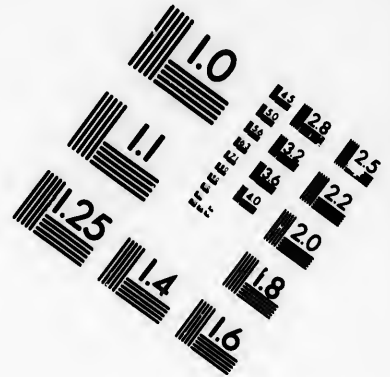
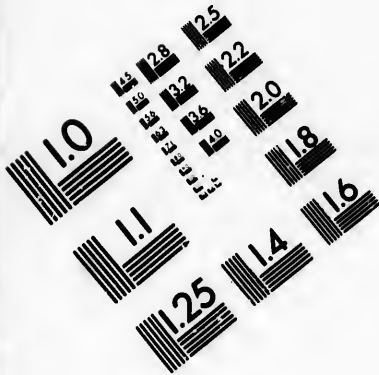
Et après tous ces faits, l'on viendra faire un crime à mon père d'avoir été du parti de l'autorité, du clergé, et de la majorité du peuple et de s'être laissé enrôler dans une compagnie de volontaires ?

7° Parce que comme officier mis à la retraite et recevant une paye annuelle du gouvernement anglais, mon père ne pouvait pas désobéir à la consigne ou aux ordres des autorités militaires. Refuser de défendre le drapeau britannique et ne pas vouloir reprendre du service, dans un temps où l'on demandait des officiers pour organiser la milice volontaire, c'eût été un acte de lâcheté et forfaire à l'honneur du soldat !

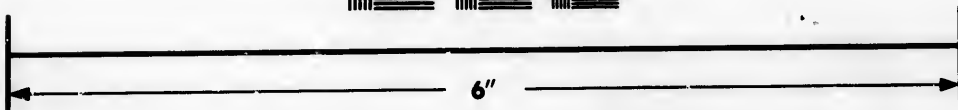
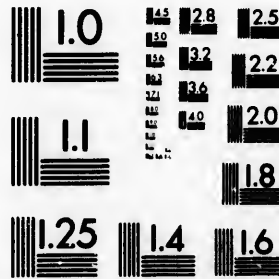
8° Parce que St-Eustache n'est pas la seule paroisse qui ait fourni ou offert des volontaires contre les rebelles.

M. Paquin ne dit-il pas dans ses mémoires : " Les habitants de St-Martin, à la tête desquels étaient MM. Filiatrault, notaire, le capitaine Bélanger, Parizeau, Leblanc, etc., etc., ainsi que le colonel David de Chambly, ont aussi offert leurs services comme volontaires. A Québec, Montréal, Laprairie, Longueuil sous les ordres du major Guy, on a vu plusieurs compagnies de volontaires, parmi lesquels étaient un grand nombre de Canadiens-français." Enfin, est-ce que Trois-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Rivières, Nicolet et autres grands centres n'ont pas eu de volontaires ?

9° Parce que si monseigneur de Montréal complimente les volontaires, tant dans sa circulaire du mois de février 1838 que dans l'adresse qu'il a présentée avec le clergé, le 25 décembre 1837, à Sa Majesté la Reine Victoria, la prise des armes par les volontaires n'était donc pas reprehensible et criminelle comme on voudrait malicieusement l'insinuer aujourd'hui ?

10° Parce que, d'après M. Paquin, la paroisse de St-Eustache a été la plus vexée et la plus maltraitée par les rebelles, et spécialement par l'envahissement d'insurgés étrangers et malfaisants.

11° Parce que les Canadiens-français dans le Haut et le Bas-Canada (ajoute M. Paquin) ont offert leurs services et ont combattu vaillamment durant les années de 1837 et 1838. et il les en complimente.

12° Parce que mon père ne voulait pas plus en 1837 qu'en 1812 et en 1815, l'annexion aux Etats-Unis ou l'établissement d'une république au Canada.

Et si nos jeunes historiens nient que M. Papineau et son parti voulaient se jeter dans les bras des Américains, qu'ils consultent l'histoire de 1837 ou les *patriotes* de l'époque qui survivent, et ils se convaincront de cette vérité. D'ailleurs, les bons provisoires portant le sceau de la république future et que l'on avait mis en circulation par tout le pays, ne sont-ils pas des faits patents qui prouvent les tendances de M. Papineau vers le republicanisme américain ?

13^o Parce que mon père n'ignorait point ce qui arriverait et qu'en maintes circonstances il avait dit aux insurgés de St-Eustache : Votre impuissance et votre mauvaise organisation militaire attireront sur vous une défaite humiliante, sanglante et des conséquences désastreuses pour le pays. En effet, les écrivains et historiens s'accordent généralement à proclamer que l'union du Haut et du Bas-Canada en un seul gouvernement ; que l'abolition momentanée de notre langue française dans les parlements, etc., etc., sont autant de conséquences qui ont été provoquées par la rébellion de 1837 et 1838.

14^o Parce que mon père préférait demeurer anglais plutôt que de devenir américain, et il a eu raison.

15^o Parce que si mon père n'avait pas été tourmenté, persécuté comme il l'a été en 1837, et si ma sœur aînée n'eût pas été insultée dans les rues du village de St-Eustache par des révolutionnaires avinés, il n'aurait jamais pris les armes ; et d'ailleurs son caractère généreux comme l'excellence de son cœur sont connus de tous les citoyens de St-Eustache, et s'il a été obligé bien malgré lui et comme bien d'autres d'en arriver là, c'est qu'il lui a fallu se soumettre aux circonstances. Enfin, faudrait-il rappeler encore une fois 1812 et Chateauguay, pour établir qu'il a fait ses preuves et comme citoyen et comme soldat ?

Oh ! ceux qui n'ont pas connu mon père et qui l'ont attaqué bien à tort me forcent à leur dire qu'ils doivent ignorer que, après les campagnes de 1812-1815, ce jeune

officier âgé de 20 ans seulement, de simple lieutenant qu'il était à la bataille de Chateauguay, fut promu en 1815 au grade plus élevé de premier lieutenant, comme l'indique la commission suivante :

“ By His Excellency

“ Sir George Prevost, baronet, captain general and
“ governor in chief in and over the provinces of Lower
“ Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New-Brunswick,
“ and their several dependencies, vice-admiral of the
“ same, general and commander of all His Majesty's
“ forces in the said provinces of Lower-Canada and
“ Upper-Canada, Nova Scotia and New-Brunswick, and
“ in the Islands of Cape Breton, New-Foundland, the
“ Bermudas, etc., etc., etc.

“ To lieutenant Maximilian Globensky.

“ I do by these presents constitute and appoint you to be
“ *first lieutenant* in the corps of light infantry canadian vol-
“ tigeurs, and of which lieutenant colonel Charles de Salaberry
“ is appointed, for the time being, commandant and super-
“ intendant ; you are therefore carefully and diligently to
“ discharge the duty of *first lieutenant*, by exercising and
“ well disciplining both the inferior officers and men of
“ that corps ; and I do hereby command them to obey
“ you as a *first lieutenant* : and you are to observe and
“ follow such orders and directions, from time to time,
“ as you shall receive from me, or any other your superior
“ officer, according to the rules and articles laid down

“ for the better government of the militia of Lower-
“ Canada, in pursuance of the trust hereby reposed in
“ you.

“ Given under my hand and seal at arms at the castle
“ of Saint-Lewis in the city of Quebec, this Eight day
“ of February, in the Fifty-fifth year of His Majesty’s
“ Reign, and on the year of Our Lord one thousand
“ eight hundred and fifteen.

“ By His Excellency’s Command.

“ GEORGE PREVOST.

“ N. FREER,

“ Military secretary.

Pourquoi ce jeune officier a-t-il été élevé à ce plus
haut grade, le 8 de février 1815, par le gouverneur
George Prevost ?

Et pourquoi enfin a-t-il pris les armes en 1837 ?
Parce que son devoir et sa commission de 1er lieutenant
le lui commandaient.

Après ce qui précède, je dois ajouter les déclarations
qui vont suivre :

DÉCLARATION DU CAPITAINE BASILE CHOQUET.

Je, soussigné, déclare que la compagnie du capitaine
Maximilien Globensky a été formée en 1837 en très
grande majorité par des Canadiens d’origine française
qui voulaient se protéger, et qui plus est voulaient pro-
téger la population tant de notre paroisse que du village

de St-Eustache ; population qui, tous les jours, était exposée à la persécution injuste des insurgés ou *patriotes* de cette époque ; et persécutions odieuses que j'eus à endurer moi-même ainsi que tous les loyaux ou constitutionnels paisibles, et cela parce que nous ne voulions point nous rébellier et faire la folie de recourir aux armes pour obtenir le retranchement des abus vrais ou supposés que les chefs des patriotes signalaient alors.

Ayant recruté moi-même quelques hommes pour aider à former cette compagnie et en ayant fait partie à titre de simple soldat quoique j'avais dans le temps le grade de capitaine dans la milice, je sais toute la part qu'elle a prise à la bataille de St-Eustache.

Conséquemment, je me rappelle fort bien que la compagnie était venue se poster sur une langue de terre qui se trouve au sud-ouest de l'église et de la rivière du Chêne et qui sépare le village de St-Eustache. Je me rappelle fort bien aussi que cette compagnie était très exposée, parce que les balles et les boulets lancés par les troupes royales (qui se trouvaient de l'autre côté de la rivière) venaient siffler avec un son aigu au-dessus de nos têtes et que l'une de ces balles vint s'aplatir ou s'arrêter sur la garde de mon sabre. Et ce dont je me souviens parfaitement, c'est que lorsque le capitaine Globensky vit que l'église ainsi qu'une partie du village étaient en feu et que les patriotes fuyaient dans toutes les directions, il me dit alors : " Capitaine Choquet, je laisse ma compagnie sous votre commandement, avec

ordre de défendre à mes soldats de tirer un seul coup de fusil sur les fuyards, et quant à moi, ajouta-t-il, j'ai décidé de courir au village, pour arrêter le feu et exempter le massacre des insurgés." Sur ce, il traversa à travers les balles et la mitraille le petit pont qui se trouve tout près de l'église, afin d'aller protéger le village et ceux qui en avaient grandement besoin.

J'affirme de plus que la compagnie, durant et après la bataille, n'a fait que protéger les insurgés et bien d'autres comme moi peuvent attester cette vérité.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-quatrième jour du mois de mars 1877, en faisant ma marque, en présence du docteur Victor Perrault, de M. Olympe Lahaie et de mon fils Néré Choquet.

sa
CAPITAINE BASILE ✕ CHOQUETTE.
marque

DR V. PERRAULT,
OLYMPE LAHAIE, } Témoins.
NÉRÉ CHOQUETTE. }

N. B.—Le capitaine Choquette, le signataire de la déclaration qui précède, n'est pas un homme ordinaire. Outre sa fortune et sa parfaite honorabilité, il est bel homme et le type du parfait gentilhomme. Brave comme l'épée du roi, il n'a jamais su ce que c'est que de trembler devant un adversaire ou un ennemi. Dans plusieurs circonstances difficiles, et quoique seul, il a fait prendre la poudre d'escampette à plus d'un individu.

DÉCLARATION DE D. MCNAUGHTON.

Je, soussigné, déclare que je faisais partie de la compagnie du capitaine Maximilien Globensky, qui fut formée en 1837 pour protéger la population paisible de notre localité qui était en butte à toutes sortes d'avaries et persécutions exercées par les révoltés de l'époque.

Je me rappelle que de St-Martin les troupes royales se dirigèrent sur St-Eustache par un chemin appelé Le Petit Ste-Rose, afin d'arriver à deux milles à peu près plus bas que le village de St-Eustache ; mais notre compagnie, au lieu de prendre ce chemin détourné, s'achemina par la route ordinaire et s'arrêta aux quatre fourches du chemin, chez un nommé M. M. Seers, c'est-à-dire à quelques coudées du village de St-Eustache, les ordres ayant été donnés par sir John Colborne au capitaine Globensky que la compagnie ne devait bouger de cet endroit qu'après en avoir reçu avis.

Notre compagnie s'était grandement exposée en adoptant ou en suivant cette route, car si les soixante et quelques hommes qui étaient cachés et postés dans le bois ou dans la savane chez M. Seers l'avaient voulu, ils auraient massacré les volontaires lorsqu'ils y passèrent. Ces soixante et quelques hommes qui paraissaient hostiles à la compagnie semblèrent vouloir engager le combat avec elle lorsqu'elle fut dépassée et rendue chez M. Seers ; mais il n'y eût en échange de ces menaces que quelques coups de fusil qui ne blessèrent personne et ces ennemis apparents de la compagnie se dispersèrent pour ne plus reparaître.

Comme une partie des volontaires s'était portée au-devant de ceux qui feignaient de les assaillir et que l'autre partie gardait toujours les quatre fourches du chemin, elles descendirent toutes deux presque aussitôt après cet incident par un chemin différent pour se réunir sur le bord de la rivière et en face du village de St-Eustache ; enfreignant ainsi les ordres du général Colborne, car la compagnie ne devait pas changer de place jusqu'à avis contraire.

La compagnie étant arrivée sur le bord de la rivière avant les troupes anglaises, les insurgés crurent qu'ils n'auraient à engager le combat qu'avec ces quelques volontaires : aussi, ils détachèrent cent cinquante hommes à peu près de leur camp qui descendirent sur la glace, pour aller déloger ou chasser la compagnie d'un poste qu'elle occupait ; mais ce détachement de 150 hommes avait à peine franchi le milieu de la rivière qu'il reçut un boulet tiré par l'artillerie royale, qui, justement, venait d'apparaître à un mille à peu près à l'est du village de St-Eustache. Aussitôt ces 150 hommes rebroussèrent chemin et se sauvèrent dans toutes les directions et quelques-uns du côté de l'église où ils se réunirent au gros de leur armée.

Je dois aussi faire remarquer que si la compagnie que l'on croyait encore à son étape chez Seers, n'avait pas eu parmi elle quelques hommes revêtus de la capote militaire, elle aurait essuyé le feu de l'artillerie royale ; et ce n'est dû qu'à ce signalement si les volontaires furent épargnés.

Je ne puis dire positivement si lorsque la compagnie fut traversée du côté du village, il y eut des coups de fusil de tirés par les volontaires sur les insurgés ; mais tout ce que je sais, c'est que la balle qui avait été coulée dans le canon de mon fusil, s'y trouvait encore après la bataille.

J'affirme de plus qu'il est faux de dire que le cœur du docteur Chénier a été promené dans les rues de St-Eustache au bout des baïonnettes des troupes, et que l'on a profané et mutilé son corps.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-cinquième jour du mois d'avril 1877.

D. McNAUGHTON.

NOTE.—M. D. McNaughton est l'un des hommes les plus fortunés du village de St-Eustache. Il est natif de l'endroit. Il a une bonne éducation élémentaire. Il jouit de la plus haute respectabilité, et c'est un ami vrai des Canadiens-français.

Pour appuyer d'une manière irréfragable les deux déclarations qui précèdent, c'est avec une bien vive satisfaction que je les ferai suivre par celle d'un citoyen fort considéré parmi la population française et anglaise du comté des Deux-Montagnes, tant par sa position élevée que par son intégrité proverbiale et les remarquables talents qui le distinguent.

W. Inglis, écr., est âgé de 62 ans et lui aussi est un ami vrai des Canadiens-Français. Il est un des fonda-

teurs de la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes. Depuis trente ans, il n'a cessé d'être directeur de cette société et il en est le vice-président (1). Dans toutes circonstances, il a toujours fait preuve d'un zèle vraiment patriotique, spécialement pour protéger, pour défendre l'agriculture et cela dans les assemblées publiques comme partout ailleurs.

Il est commissaire des Petites Causes depuis un grand nombre d'années.

Sa commission de juge de paix remonte à vingt ans et dans chacune de ces positions, il a toujours été reconnu et félicité pour son jugement droit et éclairé.

Enfin, il a toujours été honoré de tous les honneurs et afin d'en donner une grande preuve, qu'il suffise de dire que depuis trente années il porte le titre honorable et élevé de "Elder in the Presbyterian Church."

Je prie donc le lecteur de lire attentivement la déclaration qu'il a rédigée et que je reproduis textuellement :

DÉCLARATION DE W. INGLIS, ÉCR

C. A. M. GLOBENSKY, Esq.

My dear Sir,

I now proceed to fulfill my promise by giving you an account of what I witnessed and experienced during the rebellion of the winter of 1837 and 38. Also to answer

(1) Aujourd'hui, 1882, il en est le président.

certain questions propounded by you concerning your late father's connection with said troubles.

For some months previous to the actual breaking out of said rebellion, we were constantly harassed by rumours and reports of what was likely to take place of such a nature as to give us very serious alarm for the safety of our property and even of our lives.

Upon the actual rising taking place, the Loyalists in this part of the country which comprehended all the British in this vicinity and a great number of the French population, left their homes and proceeded to Montreal; and amongst the number were all the members of my family, except my mother and one of my sisters then about 12 years of age. On reaching the city most of the able bodied men amongst us decided to offer our services to the government, with the idea of protecting ourselves from the persecutions and humiliations that the rebels exercised against the loyal subjects, and we requested your father, late Maximilien Globensky, to take command of the company when formed; which he unhesitatingly consented to do.

Our services were accepted. The company as then organised consisted of about 90 men, from 50 or 60 being French-Canadians.

I understand your late father's memory has been aspersed for having taken the command of said company, fighting against those of his origine who were in arms against the government. No accusation could be more unjust. The body of French-Canadians with

capt. Globensky at their head, were the true patriots of that time, as subsequent events have fully proved. Had the insurgents succeeded, it could have had no other result than annexation to the United-States, and before arriving at that consummation, a very large number of lives must have been sacrificed on both sides. It is true a few fell at St. Eustache, others paid the penalty the law awards to the crime of treason, but had they succeeded in their enterprise, how many thousands of our young men would have deluged with their blood the soil of Virginia and Maryland in that great civil war which lately devastated the United-States? How many millions of our money would have gone to defray the debit incurred in that struggle? Where would then have been french nationality, french laws, and french language? All would have dissappeared as they have done in what was formerly the french state of the neighbouring republic, where nothing now remains to show who were French but the names they bear. Yes, I repeat most emphatically, that the late capt. Globensky and his handful of French-Canadians loyalists were the true patriots of 1837, the true friends of the French inhabitants of Lower-Canada.

You desire to be informed if I was cognizant of his having acted harshly or cruelly towards those whom the fortune of war placed in his power. I unhesatingly answer *No*; but to my knowledge the reverse was frequently the case, of which I may cite a few examples.

Our company was stationed at St. Martin about two

weeks previous to the battle of St. Eustache. Four days before said battle I was ordered with another volunteer to proceed during the night to within a mile of said village, to arrest and bring into camp a person named Mr. M. Seers. As I considered it a somewhat dangerous duty and the arms with which we were served not very suitable for the purpose, I asked for pistols with which my captain furnished me, accompanied with most energetic and earnest caution not use them if it could possibly be avoided.

On the day of the battle our company was ordered to take the direct and most dangerous road to attain St. Eustache, while the main body took a different and longer route, and to halt at Seers on the highland near the river bank opposite the said village of St. Eustache, and there to await further orders. In approaching said position we passed through a wood in which a party of the Insurgents were concealed. The enemy's scouts falling back as we advanced, carried full information of the smallness of our numbers to their leaders, who supposed we were all they had to contend with. Their plan was to attack us in front from the village, while the concealed party would take us in rear, when they would have a good prospect of exterminating the whole party. Their plans were soon frustrated by the advent of the main body, who immediately commenced firing on the party crossing the ice or the river to attack us. It sent them to the right-about and they gave us no further trouble. Our friends in the woods hearing that something more than

they bargained for was going on, emerged from the wood carrying their arms and making a "détour" to pass out of range of our muskets, running rapidly in the direction of the village. We receiving no orders to attack them a part of the company felt hurt at their escaping, and asked to be allowed to fire. Capt. Globensky peremptorily forbade it, at which a retired officer of the regular force, who was acting with us as a supernumerary, had a short but warm altercation with Capt. Globensky on the subject, and turning to the men, asked any who wished to have a shot at the rebels to follow him ; a portion of the men did so, and fired, giving evident pain and dissatisfaction to our Captain. It gave us doubts as to the loyalty of Capt. Globensky, but I afterwards ascertained that his motive was simply a desire to spare the lives of his fellow-countrymen, he being perfectly aware that before they could reach the village, it would be too late for them to take part in the engagement ; letting them go on consequently their escape could do no harm.

The next morning one of the most important leaders of the insurgents was brought in to St. Eustache, having been arrested, not by the Loyalists, but (as I was informed) by men of his own party, to whom he had fled for refuge and concealment. He being a gentleman with whom I was acquainted, I immediately went to the guardroom to see him. I found him in a very distressing state, his arms having been so tightly tied behind his back by his captors as seriously to interfere with respiration and circulation, and being of corpulent habit of body, I saw that relief

could not come too soon. Being only a private, I did not like to interfere without permission. I applied to Capt. Globensky, who at once gave me permission to do whatever I found necessary for his comfort consistant with his safe keeping.

I hope these examples (I could easily increase the number) will prove sufficient to set at rest any doubts regarding Captain Globensky's humanity.

Regarding the death of Dr Chénier, I did not witness it, but I understood that he was shot while attempting to escape. The cause which he attempted to support having become hopeless, it was his duty to use any means still in his power to save his life. It is a poor tribute to his memory to represent him as having committed an act which would have been simply suicide as he is represented to have rushed out of the church sword in hands, in face of the troops. I heard no such story at the time. The report to which you allude, of his heart having been paraded through the village on the point of a bayonet, is an act which would not have been for a moment tolerated by the men composing the force at that time in St-Eustache ; it is most certainly untrue. I saw and recognized the body of Dr Chénier at Addison's hotel about 20 hours after his death, it was decently laid out and covered. I do not beleive any such inhuman acts as you mention, were committed or would have been tolerated.

Regarding Girod's flight from St-Eustache to St-Benoit, all I can say regarding it, is what I often heard narrated

by my mother, and which I am certain is strictly true. Our house is situated on the direct road from St-Eustache to St-Benoit, about three miles distant from the latter village, it had been taken possession of by the insurgents, almost immediately after our flight, and fortified with an armed party constantly stationed at it. On the evening of the battle, Girod arrived at our house apparently in great trepidation, he said he was going to St-Benoit for reinforcements. My mother answered that it seemed late for that and suggested flight as the more probable cause of his apparition. His visit was short and he left in great haste, and never returned, so far as my mother knew.

Permit me to take this opportunity of publicly acknowledging the moderation and generosity of those against whom I then bore arms.

After the expiration of the unfortunate events herein alluded to, our personal animosities were buried, and for the forty years I have since passed amongst them, I have been uniformly treated in the most kind, generous and liberal manner. All our old fears and jealousies having disappeared, perfect confidence assumed their place. We have since lived in peace and amity to a degree I could have expected from no other people but French-Canadians. They are truly a noble people.

The above narration is partly taken from memory, being at the time in my twenty first year of age, and the events being of a nature to make a lasting impression.

I have no doubt of their correctness. Part is also taken from a memoir which I committed to paper a few weeks after they happened.

WILLIAM INGLIS.

St-Benoit, 27th October 1877.

CONDOLÉANCES.

Les directeurs de la société d'Agriculture du comré des Deux-Montagnes, réunis en assemblée spéciale, mercredi le 30 août dernier sous la présidence de M. Emery Ferré, ont passé les résolutions suivantes à l'occasion de la mort de M. William Inglis, l'un des fondateurs de la dite société.

1°. Proposé par M. Jean-Baptiste Waddie, secondé par M. François Laframboise :

“ Que les directeurs de cette société ont appris avec beaucoup de regret la mort de M. William Inglis, leur très-digne président.”

2°. Proposé par M. Etienne Ladouceur, secondé par M. Frs.-X. Charbonneau :

“ Que des condoléances soient présentées à la famille.”

3°. Proposé par M. Félix Dumoulin, secondé par M. Ephrem Roby :

“ Que les directeurs, pour témoigner leur chagrin, portent le deuil pendant un mois.”

4°. Proposé par M. John Mackuth, secondé par M. Isidore Fortier :

“ Que les présentes résolutions soient transmises aux journaux français et anglais avec prière de les reproduire.”

B. BEAUCHAMP,
Secrétaire.

11 sept. 1882.

NÉCROLOGIE.

5 septembre 1882.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. William Inglis, arrivée subitement à la Grande Frénière de Saint-Benoit, et qui répandu le deuil dans toute la circonscription des Mille-Iles.

Atteint depuis quelques années d'une maladie de cœur, il ne pouvait plus se livrer aux travaux des champs. Le 28 août dernier, en allant porter une collation à ses enfants qui travaillaient sur l'une de ses fermes, il s'affaissa tout-à-coup et mourut dans les bras de l'un de ses fils.

Cet homme de bien, ce citoyen distingué qui est mort à l'âge de soixante-six années, était fort considéré parmi la population française et anglaise du comté des Deux-Montagnes, tant par la position élevée qu'il occupait que pour son intégrité proverbiale et les remarquables talents qui le distinguaient.

C'est lui et feu le regretté Messire Paquin qui furent les fondateurs de la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes. Il n'a cessé d'être directeur et vice-président de cette société depuis sa fondation, qui date de l'année 1847. Agriculteur instruit et avancé, il a toujours fait preuve d'un zèle vraiment patriotique pour protéger, pour défendre, pour promouvoir l'agriculture en ce pays.

Il était d'origine écossaise et natif d'Edimbourg. Comme il était l'ami sincère des Canadiens-Français, il fut élu, en février dernier, le président de la société d'agriculture par ces mêmes Canadiens-Français, qui voulurent par là lui donner un haut témoignage d'estime, de respect et de reconnaissance.

Il eût fait un excellent député, et il eût fait honneur au comté des Deux-Montagnes.

Il était juge de la cour des Commissaires depuis un très grand nombre d'années.

Sa commission de juge de paix remontait à trente ans, et dans chacune de ces positions délicates et difficiles il a toujours été félicité pour son jugement droit et éclairé.

Ami de l'ordre, de l'autorité, sa devise fut toujours : " Dieu et mon Roi."

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à sa famille éplorée. Avec elle, nous souhaitons au regretté défunt le bonheur éternel, et sa vie si bien remplie a dû le lui faire mériter.

UN AMI.

Saint-Eustache, 30 août 1882

IÈRE DÉCLARATION DE M. JEAN-BAPTISTE PROULX DIT
CLÉMENT.

Ce monsieur est un ancien marchand de St-Eustache, qui autrefois a fait des affaires considérables. Il réside actuellement au village où il jouit de la considération publique, tant par sa haute intelligence que pour son affinité avec une famille nombreuse et on ne peut plus honorable.

Ce monsieur a trois fils établis à Montréal, dont deux dans le haut commerce et le troisième employé dans le bureau de poste de cette cité.

Le digne et savant abbé, messire Joseph Godin, lui est allié et est fort attaché à la famille Proulx.

Je, soussigné, déclare et certifie que l'un de mes frères et moi, nous faisons partie de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky ; compagnie dans laquelle j'avais le grade de sergent et qui, en 1837, a été recrutée en très grande majorité parmi la classe aisée et respectable des cultivateurs Canadiens-français de St-Eustache, qui désiraient protéger la population paisible, tant de la paroisse que du village, contre les persécutions injustes des révoltés de cette triste époque.

Lors de la rébellion, les loyaux au nombre desquels je figurais, étaient tous les jours exposés à des traitements humiliants et à des affronts publics que l'homme le plus calme ne pouvait endurer. Et toutes

ces avanies ou persécutions, parce que nous ne voulions point nous rebeller et faire la folie d'écouter les chefs de la révolte, qui voulaient nous forcer à prendre les armes contre le gouvernement.

Le but principal de notre armement était de venir protéger avant, pendant et après la bataille nos biens meubles et immeubles ; mais spécialement nos femmes et nos enfants, qui étaient restés dans nos demeures.

J'ai assisté à la bataille, à laquelle notre compagnie, au meilleur de ma connaissance, n'a pris aucune part et je ne crois point qu'un seul des insurgés ait été tué par mes compagnons d'armes.

Je déclare de plus qu'après avoir lu les déclarations qui ont été données à M. C. A. M. Globensky par le capitaine Choquette, par M. D. McNaughton, par William Inglis, écr., et plusieurs autres citoyens, je proclame hautement avec eux que l'on a eu tort d'attaquer la mémoire de notre commandant, pour la part qu'il a prise avec sa compagnie aux événements de 1837 ; car sans son intervention et celle de ses volontaires, les insurgés ou les combattants n'auraient pas été protégés ou épargnés et l'histoire de cette guerre civile aurait eu à enregistrer le récit d'un bien plus grand nombre de malheurs ; malheurs qui seraient certainement arrivés, durant cette journée néfaste du 14 décembre 1837, si notre compagnie n'eût pas été là pour les prévenir.

J.-BTE. PROULX,
Sergent.

20 décembre 1877.
16

SECONDE DÉCLARATION DE M. JEAN-BAPTISTE PROULX
DIT CLÉMENT.

Après la déclaration que j'ai donnée à C. A. M. Globensky, écr., en date du 20 de décembre dernier (1877) je dois y ajouter la suivante :

Je, soussigné, déclare et affirme que l'on commet un mensonge flagrant lorsque l'on dit que " le cœur du docteur Chénier aurait été arraché de sa poitrine pour en faire un objet de curiosité ; de plus, qu'on l'aurait promené au bout des baïonnettes des soldats et qu'enfin l'on aurait mutilé son cadavre. "

Je dois ajouter que j'ai lu dans le journal *L'Opinion Publique* du 14 de février courant (1878), un récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon sur la bataille de St. Eustache, livrée le 14 de décembre 1837.

Je me vois obligé de faire remarquer que le scieur de bois de M. Alfred Garneau, ou le dit Payriard, a dû répéter bien innocemment ce qu'il a entendu dire, car il mentirait s'il soutenait que le Dr Chénier, après s'être évadé de l'église aurait combattu les troupes en face de cet édifice, soit en se cachant près d'un mur, soit en escaladant le dit mur, pour tirer sur les soldats anglais, et qu'enfin, après avoir été blessé mortellement, il serait tombé du côté des Anglais où il aurait été achevé à coups de crosse de fusil.

Il mentirait aussi, s'il soutenait que le cœur du Dr Chénier aurait été montré par curiosité et que quand un patriote passait, on lui criait : " Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri !.. "

Toute cette narration est une histoire de fantaisie, ou l'œuvre d'un esprit inventif, et à force de la répéter, on finirait sans doute par la faire croire à la nouvelle génération, si, par respect pour la vérité, des témoins oculaires et qui vivent encore ne venaient lui donner un démenti formel.

Je défie qui que ce soit dans St. Eustache d'avancer une telle fausseté ; car tout le monde lève les épaules de pitié, lorsque l'on dit ou que l'on lit un tel conte.

La poitrine du Dr. Chénier a été ouverte par les chirurgiens, c'est vrai ; mais comme le dit M. le Curé Paquin, dans son ouvrage historique, c'était pour constater la cause de la mort, et aussitôt après l'autopsie, les dé-pouilles du défunt furent recouvertes et tenues *avec la plus grande décence.*

Je parle avec connaissance de cause, car j'étais sergent, je le répète, dans la compagnie des volontaires du Capitaine Globensky, compagnie qui a eu la garde du village après la bataille, et qui avait toujours l'une de ses sentinelles en face et à l'intérieur de l'hôtel Addison, où le corps du Dr Chénier était exposé. Conséquemment, si une telle infamie eût été perpétrée, j'en aurais été témoin ; mais encore une fois, je le redis, c'est un récit imaginaire et mensonger. D'ailleurs, comme par mon grade de sergent, le Capitaine Globensky m'avait chargé de placer et de remplacer les gardes auprès du corps du Dr. Chénier, je ferai prouver par l'une de ces sentinelles qui vit encore, que ce récit est absolument faux.

J'affirme de plus qu'il débite une fausseté, lorsqu'il dit :
" Avant l'arrivée des troupes au village, une soixantaine

“ de patriotes s'étaient cachés dans les aulnages, sur la
“ terre de M. Féré, le long de la montée qui menait au
“ Moulin et au Grand Chicot ; ils étaient à environ trois
“ milles du village. Ils ont tué une dizaine d'hommes
“ de cavalerie.”

Afin de prouver la folie d'un tel conte, il suffit de savoir que les troupes et la cavalerie sont arrivées à St. Eustache par l'Est et non par l'Ouest où se trouve cette montée. Il vaudrait autant dire que de Montréal, il vaut mieux passer par Ottawa pour se diriger sur Québec. Pas un homme dans St. Eustache ne soutiendra qu'il aurait même entendu dire que dix cavaliers auraient été tués dans cette montée *ou ailleurs* par les patriotes ; car *pas un seul cavalier* n'a été tué avant ou durant la bataille, et d'ailleurs est-ce que M. l'Abbé Paquin, dans ses mémoires, parle d'un tel fait ?

Il prouve aussi qu'il s'écarte de la vérité quand il dit :
“ Il était neuf heures du matin quand nous nous som-
“ mes renfermés dans l'église. Nous tirions à travers les
“ carreaux des châssis.”

Cependant M. Paquin, dit :

“ Le lendemain, 14 décembre, de bonne heure, les trois
“ prêtres (Messires Paquin, Desèves et Chartier) se ren-
“ dirent au presbytère ; M. Desèves fut le seul qui dit la
“ messe.” Plus loin, M. Paquin ajoute : “A onze heures
“ et un quart on vint donner l'alarme. Les sentinelles
“ se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée
“ des troupes, et aussitôt tout le village fut en émoi, on
“ sonna le tocsin et les guerriers se rassemblèrent pour
“ se préparer au combat. Il y avait alors la moitié de

“ l'année absente, car on ne s'attendait nullement à être
“ *attaqué ce jour-là* ; les soldats de Girod s'étaient répan-
“ dus dans les diverses côtes pour aller piller et aller
“ chercher du renfort, pour l'attaque projetée sur St.
“ Martin, pour la nuit suivante. Messieurs Paquin et
“ Désèves se trouvaient au village lorsque l'alarme fut
“ donnée.”

M. Paquin raconte au long que les patriotes ne sont
entrés dans l'église qu'après s'être aventurés sur la glace
pour venir attaquer notre compagnie de volontaires, et
il était alors entre midi et une heure. M. Paquin ajoute :
“ A onze heures et trois quarts, les troupes étaient à un
“ mille environ du village, en face de la demeure de
“ Pierre Lefebvre. Ce fut là que partit le premier coup
“ de canon tiré sur Chénier et sa troupe lorsqu'ils tra-
“ versaient sur la glace pour aller à la rencontre des
“ volontaires de M. Globensky.” Et le véridique Pay-
riard fait commencer la bataille à *neuf heures du matin*.
De plus, il fait tuer une dizaine de cavaliers dans
une montée imaginaire ! Laissons le encore parler :
“ Les troupes passèrent sur le pont de Porteous (pont
“ de Ste. Rose). Nous avions, la veille de la ba-
“ taille, dans la soirée, été scier les lambourdes du pont ;
“ mais nous nous étions dépêchés, nous ne les avions
“ pas sciées avant.” Voilà encore une histoire, car les
troupes ne passèrent point sur ce pont, mais bien sur la
glace et à mi-chemin entre St. Eustache et Ste. Rose, et
je réfère les incrédules à l'ouvrage de M. Paquin pour
s'assurer du fait.

Le narrateur Payriard dit de plus : “ Le jour de la bataille, la rivière n’était pas bien prise, la glace n’était assez forte que derrière l’Eglise. Je passai dessus ; les crampons des fers de mon cheval perçaient la glace.” Il a voulu sans doute s’amuser aux dépens des badauds, car quand les crampons des fers d’un cheval percent la glace, il n’est pas plus facile pour le cavalier que pour le cheval de s’y maintenir et il faut couler au fond de la rivière. D’ailleurs il ment, car le 14 décembre 1837, la rivière était couverte d’une épaisseur de glace solide et capable de porter un homme et un cheval. Preuve, c’est qu’à la suite de notre compagnie lorsqu’elle traversa la rivière, deux volontaires, dont un nommé Guillotte, conduisaient une voiture traînée par un cheval, dont il avait la garde, et dans laquelle se trouvaient toutes nos munitions et provisions. Homme et cheval passèrent la glace sans *la percer* ou la briser.

Il ajoute plus loin : “ Un individu était *agenouillé* aux balustres au moment où est arrivé, en passant à travers la grande porte, un boulet qui l’a coupé en deux. J’ai vu les deux moitiés auprès des balustres.” En voilà encore une bonne !

Quand il dit que les Anglais ont tiré sur l’église à boulets rouges, il ment sciemment, car pas un seul boulet rouge n’a été tiré, et je le tiens des autorités militaires.

Il ment encore quand il dit que, lorsque le Dr. Chénier et ses compagnons s’évadèrent de l’église, “ le soleil était couché ; il faisait brun, mais l’église en feu nous éclairait.” Oui, il ment, il faisait parfaitement clair

et d'ailleurs le combat était fini même avant quatre heures P. M.

Les prisonniers qui avaient été amenés au village n'avaient pas le droit de s'amuser et de s'arrêter ; conséquemment, dans le cas même où Payriard aurait été fait prisonnier, il n'aurait pas eu la permission de voir le corps du Dr Chénier.

Le récit fait par François Cabana, corroboré par Benjamin Langlois ainsi que par d'autres et fortifié par William Greer, dans leurs déclarations sur la mort du Dr Chénier, est le seul véridique ; car j'étais alors aux approches de l'église, lorsque l'on vint me dire que la fusillade que je venais d'entendre était celle qui avait tué le Dr Chénier, alors en fuite dans le cimetière.

Si j'ai été un peu sévère dans la présente déclaration, c'est que j'y ai été obligé malgré moi, et il était de mon devoir de disséquer la déclaration *extraordinaire et unique* de Félix Payriard ; car il n'est pas permis de fausser la vérité, *même de loin*. Enfin, je le répète, si j'ai été forcé de rétablir les faits, c'est parce que notre compagnie a été attaquée bien injustement et parce qu'elle eut après la bataille la garde du village et celle des dépouilles du Dr Chénier.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-cinquième jour du mois de février mil huit cent soixante et dix-huit.

(Signé) J.-BTE PROULX.

Avant que cet article dont il est parlé plus haut fût publié dans *L'Opinion Publique*, je n'aurais jamais pensé

qu'il pût y avoir un homme assez fou ou assez menteur pour raconter une atrocité ou une méchante plaisanterie du genre de celle qui a fait les frais de cet écrit sur les événements de 1837.

De deux choses l'une : Payriard est un menteur ou c'est un insensé. C'est un dangereux menteur, si de propos délibéré, il a fait un tel récit à M. Garneau, afin de se faire valoir et de conserver la renommée proverbiale que lui et quelques-uns de ses parents sont des farceurs qui aiment à faire des drôleries et qui s'étudient à raconter ou à fabriquer des anecdotes et histoires controuvées. C'est un insensé, s'il a rapporté ce qu'un mauvais plaisant aurait inventé, dans un moment où la tête avait démenagé, d'autant plus qu'il connaissait, et mieux que tout autre, la fausseté et l'inexactitude de toute cette honteuse histoire, si réellement il a assisté à la bataille du 14 de décembre 1837.

La déclaration qui va suivre a été donnée par un rentier à l'aise, par l'un des hommes les plus respectés parmi les cultivateurs comme parmi toute la population de St-Eustache et qui est allié à la famille Rodier, de Montréal ; elle fera justice des mensonges et des absurdités contenus dans le fameux récit de Félix Payriard.

Le déclarant est M. Basile Sauvé dit Laplante, et lisons sa déclaration ; déclaration qui n'aurait pas été donnée, si le notoire Payriard n'eût pas menti, et s'il n'eût pas donné de fausses matières aux jeunes historiens qui, sans le vouloir, écriraient des récits contraires à la vérité et à l'histoire.

DÉCLARATION DE BASILE SAUVÉ DIT LAPLANTE.

Je, Basile Sauvé dit Laplante, déclare comme M. Jean-Bte Proulx, ancien marchand de St-Eustache, que, moi aussi, j'étais enrôlé en 1837 dans la compagnie des volontaires du capitaine Globensky ; compagnie qui a pris une part assez active ou plutôt médiatrice durant les troubles de 1837.

Je déclare de plus et sans restriction que j'appuie l'appréciation qui est faite par le dit Jean-Bte Proulx, dans sa déclaration donnée le vingt de décembre dernier (1877) sur les événements de 1837, puis celle qu'il a aussi faite dans une autre déclaration donnée le vingt-cinquième jour du mois de février 1878, pour réfuter la *déposition mensongère* d'un nommé Félix Payriard dit Bourguignon. J'approuve et corrobore dans toute leur forme et teneur les déclarations du dit Jean-Baptiste Proulx, ainsi que celles qui ont été données par mes compagnons d'armes, afin de prouver l'attitude de notre compagnie et les services qui ont été rendus aux insurgés par le capitaine Globensky et ses volontaires.

Quant à la déclaration donnée par le dit Félix Payriard dit Bourguignon à M. Alfred Garneau, je dois ajouter en réfutation plusieurs faits et circonstances dont M. Jean-Baptiste Proulx n'a pas été témoin.

Premièrement, je dois dire que, après la bataille du 14 de décembre 1837, je n'ai pas bougé du village de St. Eustache, et j'ai été de garde durant une demi-journée auprès du corps du Dr Chénier.

Le corps était placé, non sur une table comme le raconte le dit F. Payriard, mais bien sur le *comptoir* de la *bar-room* de l'hôtel Addison. Le volet attaché au plafond et qui se rabattait tous les dimanches, pour cacher la dite *bar-room* à la vue du public, était rabattu sur les dépouilles du Dr Chénier. La fenêtre qui se trouvait au bout du comptoir de la dite *bar-room* et qui donnait sur la rue, était à une assez bonne distance de la face du défunt, puisque sa tête avait été placée à l'autre bout du dit comptoir, et cette fenêtre était fermée et non ouverte, comme le dit le nommé Félix Payriard. D'ailleurs, le froid intense qu'il faisait alors n'aurait jamais permis que cette fenêtre fût ouverte. La porte qui donnait accès à la dite *bar-room* était aussi fermée ; conséquemment, les restes du Dr Chénier se trouvaient non-seulement cachés à la vue des passants, mais ils étaient renfermés dans une chambre close et nul ne pouvait les voir, sans un permis des autorités militaires, et sans l'assistance du tourne-clef ou de la sentinelle, qui, toujours, était en faction devant la dite *bar-room*.

En face de l'auberge et sur le parapet de la rue, une autre sentinelle empêchait les gens d'entrer à l'intérieur ; car cet hôtel avait été converti en infirmerie et on y avait transporté tous les blessés. De plus, la porte d'entrée de cette auberge était fermée au verrou et ceux qui voulaient y entrer ou voir le corps du Dr. Chénier, étaient obligés de se munir d'une *passe* (permis) ; car sans cela, la porte n'était pas ouverte.

J'ai montré le corps du Dr Chénier à au-delà de cinquante personnes, mais elles étaient toutes pourvues d'une permission émanée de l'autorité militaire, à l'exception, bien entendu, de mon commandant, le capt. Globensky, qui est venu plusieurs fois montrer le corps du Dr Chénier à plusieurs messieurs.

L'autopsie a été faite alors, m'a-t-on dit, pour s'assurer de la cause de la mort du Dr Chénier *ou comment il avait été tué* ; mais je n'ai pas été présent à l'ouverture du cadavre. Tout ce que je sais, c'est que la peau et la chair de sa poitrine étaient fendues en forme de croix, et j'ai aussi remarqué que la chair était entrelardée de graisse ; mais personne plus que moi n'a pu voir à l'intérieur de la poitrine, puisqu'elle était refermée.

Félix Payriard ment lorsqu'il dit : “ la poitrine était découverte et le cœur pendait en dehors. Quand un patriote arrivait ou passait là, il lui criait : Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri. Je remarquai que la tête était couverte de caillots de sang, à cause des coups de crosse de fusil.”

Comme je l'ai dit plus haut, j'ai vu le corps du Dr Chénier au-delà de cinquante fois et sa poitrine n'était pas découverte ; car c'est moi qui la découvrait, en ouvrant le devant de sa chemise, pour la montrer aux visiteurs munis d'une passe.

Le cœur n'a jamais pendu en dehors de la poitrine, et celui qui fait un tel avancé commet un mensonge infâme.

La figure était nette, belle, blanche, sans aucune marque de violence ; elle ne portait pas la plus petite égratignure ; et la tête n'était nullement couverte de caillots de sang, comme l'avance malicieusement le dit Félix Payriard.

L'appel fait aux Patriotes de venir voir le corps *et le cœur pourri* du Dr. Chénier, est aussi un mensonge atroce.

Quand il parle aussi de douze cavaliers qui ont été tués avant ou durant la bataille, il a voulu s'amuser aux dépens de ceux qui l'entouraient ; car pas un seul homme de cavalerie n'a été tué avant, durant ou après la bataille du 14 de décembre 1837.

Il a aussi voulu broder une histoire, quand il dit que " la rivière n'était pas assez prise et que la glace n'était " assez forte que derrière l'église." Je nie un tel avancé, car le 14 de décembre 1837, la glace était assez forte pour permettre à cent cinquante ou à deux cents insurgés de s'y aventurer, pour venir livrer bataille à notre compagnie qui se trouvait du côté opposé, c'est-à-dire sur le bord de la plage de l'Île Jésus, et un cheval pouvait de la même manière la franchir sans danger. Preuve, c'est que lorsque notre compagnie la traversa, elle avait à sa suite une voiture traînée par un cheval et dans cette voiture ou traîneau se trouvaient toutes nos amunitions comme toutes nos provisions. Alors, après l'exposé d'un tel conte et d'une aussi pauvre histoire, il est facile de juger du reste de la narration du dit Félix Payriard dit Bourguignon ; particulièrement lorsqu'il fait combattre le Dr. Chénier à sa sortie de l'église, soit sur le

mur du cimetière ou dans le cimetière même, tandis qu'il est reconnu qu'il a été tué à sa sortie de l'église lorsqu'il se sauvait en traversant le dit cimetière.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, ce vingt-septième jour du mois de décembre, mil huit cent soixante-et-dix-neuf, en présence du Docteur V. Perrault et de M. W. H. Scott.

sa
BASILE ✕ SAUVÉ.
marque

DR. V. PERRAULT, } témoins.
W. H. SCOTT, }

Dans un alinéa de la déclaration de Payriard où il fait combattre le Dr. Chénier, il est dit : " Chénier et Des-laurier avaient été atteints en même temps que Guitard, " et s'étaient rejetés dans le cimetière ; ils rechargèrent " pourtant leurs armes et montèrent trois fois sur le mur " pour les décharger ; la troisième fois, ils tombèrent " blessés mortellement du côté des Anglais." Est-il croyable, dans le cas même où le Dr. Chénier avec son compagnon auraient combattu après avoir été blessés et *après s'être rejetés dans le cimetière* pour s'y cacher, qu'ils auraient été ensuite assez innocents pour escalader *trois fois un mur de pierre de 5 à 6 pieds de hauteur*, afin de servir de cible à l'armée anglaise qui se trouvait en face de ce mur, c'est-à-dire à quelques pieds seulement ?.. Est-il croyable, dans le cas où le Dr. Chénier aurait voulu décharger son arme par dessus ce mur, qu'il aurait été assez extravagant pour y *grimper* et s'y montrer de

toute sa hauteur et cela durant trois fois consécutives, sans être criblé même la première fois par les balles des soldats?.. Non, c'est une impossibilité, et si toutefois le Dr. Chénier a combattu par derrière le mur, il s'y cachait du mieux qu'il pouvait pour tirer, et comment comprendre dans ce cas ou dans le cas où il aurait imprudemment montré sa tête, qu'il *serait tombé blessé mortellement du côté des anglais* et non du côté du cimetière?.. Il fallait donc que la tête ou le buste, (dans le cas même où ce buste se serait montré) fût beaucoup plus lourd ou pesant que tout le reste du corps, pour l'entraîner du côté des Anglais?... Pauvre scieur de bois, il peut donner des points aux plus habiles faiseurs de *scies*!..

La déclaration qui va suivre est celle de John McGillis, écuyer, avocat, qui a fait sa marque dans le monde politique et financier.

Il est né et a été élevé à St. Eustache où son père est mort. Il est le frère de Mde. Antoine de Bellefeuille, morte il y a quelques mois chez sa fille, l'épouse du Colonel Chartier de Lotbinière Harwood. Il est le beau-père de M. Robert Harwood, ex-député du comté de Vaudreuil. M. McGillis est catholique, et parle aussi bien le français que l'anglais, et c'est un ami sincère des Canadiens-français.

Possesseur autrefois d'une belle fortune, il a occupé des positions très importantes, et aujourd'hui il vit retiré à Montréal où il compte un grand nombre d'amis parmi la meilleure société française et anglaise.

La partie de sa déclaration qu'on va lire et qui se rattache au récit fabuleux du dit Félix Payriard dit Bouguignon, prouvera que cet homme a menti et que les historiens auraient tort de croire à des mensonges faits par des scieurs de bois, pour ensuite les consigner comme vrais dans les annales de l'histoire du pays.

DÉCLARATION DE JOHN MCGILLIS, ÉCUIER, AVOCAT.

Montreal 14th March, 1878.

C. A. M. GLOBENSKY, Esq.,
St. Eustache, P. Q.

Dear Sir,

In compliance with your request I will give you my recollections of the facts and events that happened in the year 1837 at St. Eustache.

I will first state that I belonged to a squadron of volunteer cavalry raised in Montreal several years previously, in one troop of which commanded by Captain Billingham, now the member for Argenteuil, I was Lieutenant.

On the 11th of December 1837, I was ordered with all the men who had not already proceeded to join the main body of the troops to march to St-Martin, the head quarters of the forces. On our arrival I found there one company of Her Majesty's 32nd Regiment, one gun and a few artillerymen.

On the 18th, Her Majesty's Royal Regiment the 83rd

and the balance of the 32nd, as also two companies of volunteer Rifles with the commander of the Forces and Staff, arrived at St-Martin in the evening, also a Battery or demi-Battery of Royal Artillery : accompanying these were two more Troops of Cavalry, and one company of St-Eustache volunteers under the command of M. Globensky.

On the 14th about 5 A. M. the *reveil* was sounded and orders given to fall in.

The whole force then started for St-Eustache ; all the Regulars, Horse, Foot, and Artillery marched straight to St-Elzéar, and after following the Côte St-Elzéar road, say for two or three miles, turned down towards the River which was crossed on the ice about midway between Porteous Bridge and Moulin à la Dalle, every man leading his horse in indian file about 20 paces apart without any casualty, with the exception of one gun which broke through, but was afterwards recovered.

In the meantime the St-Eustache volunteer company had been ordered to march by the main or ordinary travelled road between St-Martin and St-Eustache on the south side, so as to effect a junction with Her Majesty's troops on their arrival at St-Eustache.

The bulk of the troops followed after crossing the river, the north bank of the Ottawa towards St-Eustache without seeing the shadow of a single rebel, but when within a mile of St-Eustache a couple of rebel companies were seen crossing the river to the opposite side, their intention being to meet the company

of St-Eustache volunteers, whose bayonets they had seen glistening from the St-Eustache church belfry.

The rebels having so far not perceived the advance of the troops on the north bank, orders were given to unlimber one of the guns which was loaded with ball and fixed at them. The rebels seeing the forces advancing took to their heels and fled some up the river not to return, and others were forced to retire in the church.

After the fixing of the gun and the retreat of the rebels, the cavalry was ordered to make a *détour* and surround the village to prevent the escape of any runaways from the enemy.

We remained at our post until nearly 4 p. m., when we were ordered to quarters, the skirmish then being almost over, Girod, Charretier and others having made their escape early in the day towards the Grand-Brulé (St-Bénéoit).

Being at liberty I, about 4 p. m., walked through the village towards the church. The Dumont house was then in ashes, as well as the *presbytère*, the church being at the same time on fire.

While looking on I was informed that Chénier had been killed, trying to escape from the church and that his body, having been recognized, had been carried to the Black Bull tavern kept by one Addison.

When I saw him he was stripped and laid out on the bar counter. After looking and examining the body I found that the ball that had killed him had entered

either on the left or right side, I cannot remember exactly ; however from appearances I believe he must have been killed by a rifle bullet as the wound or puncture was very small, no blood flowing, the hemorrhage being internal.

Whilst looking at the body as before stated in the Black Bull Tavern, the late Dr McCulloch of Montreal came in and stated he was desirous of making a *post mortem* examination of deceased to follow the course of the ball and find out where it was lodged.

In the interval the military Surgeons, Doctors Flarnden and McGregor and the surgeon of the 83rd arrived and stated to Dr McCulloch that it was their duty to perform the post mortem examination.

I was not present when the examination was made, and never saw Chénier's body afterwards, as early next morning we were ordered to proceed to St. Benoit, in pursuit of the rebels.

The statement that Chénier's head had been smashed in by gun stocks, is altogether erroneous, as his head was perfectly sound when I saw his remains in the Black Bull Tavern.

Moreover to say that his heart had been torn out and fixed on a bayonet is simply ridiculous, as the discipline of the troops would not allow such barbarism.

All the prisoners taken were confined in Mr. Ferré's Granary, and guarded by the St. Eustache volunteers.

Having read a certain article published in the *Opinion Publique* of Montreal on the 14th February last entitled : " Evenements de 1837 et 1838 " and purporting to be the recital of a person named Payriard, I assert : That the river was fully frozen over, as the ice was strong enough to carry over all Her Majesty's troops, horses and guns, and to allow the Rebels to cross from behind the Church to the opposite side, and return when fired upon. No troops of any kind crossed on Porteous Bridge and as to the story that the stringers (lambourdes) had been cut, I cannot form an opinion as we did not examine them.

As regards the statement that sixty patriots had killed ten of the cavalry, I beg to inform you that it is an unqualified lie, as no rebels were seen except those on the river and those coming out of the church. With the exception of one soldier killed before the church and two or three artillerymen slightly wounded, no casualties occurred among either the regulars or volunteers.

Again with reference to the statement that the rebels had repulsed the troops seven times, it is the first and only time I have read or heard of such an occurrence.

The troops in fact surrounded the church and square in front from the time of their arrival until the close of the affray, keeping the rebels in the church as in a rat trap.

In conclusion, I may add that his explanation of the way in which the church was set on fire is by our having fired red hot shot upon it, is a most glaring falsehood,

since the fire began behind the alter or by sparks from the *presbytère*.

I must say and add to the praise of capt. Globensky, with whom I was well acquainted, that during the battle of St. Eustache, which took place the 14th december 1837, that his way of acting was noble and generous towards the rebels. The proof is that after the defeat of these last mentioned (the rebels) Sir John Colborne confided to him the care of the village, and such a proof is a high testimony in his favour, and more I could express it myself.

I am ready to make affidavit to the foregoing whenever requested.

Your's very truly,

J. MCGILLIS.

L'on comprendra que la déclaration suivante n'a pu être donnée ou signée par un grand nombre des principaux citoyens de St. Eustache; car la plupart de la notabilité qui existait en 1837, c'est-à-dire il y a 43 ans, et qui était loyale ou opposée à la rébellion, est morte ou disparue.

DÉCLARATION DE PLUSIEURS CITOYENS.

Nous, soussignés, résidant dans le village et dans la paroisse de St. Eustache déclarons que, en 1837, nous étions des loyaux sujets de Sa Majesté et qu'à cette époque comme aujourd'hui, nous avons toujours répudié

le soulèvement ou la rébellion d'un certain nombre de notre population contre le gouvernement du temps.

Les griefs vrais ou supposés que les chefs de la révolte reprochaient aux autorités gouvernementales devaient être combattus, selon nous, non pas par la force des baïonnettes, mais par des moyens pacifiques et constitutionnels; car nous savions que le soulèvement et l'armement dérisoires des révoltés entraîneraient indubitablement de grands malheurs et qu'ils seraient étouffés dans le sang de nos malheureux compatriotes.

L'exaltation et l'effervescence des révoltés avaient été tellement chauffées à blanc par les chefs, et la haine inqualifiable que les orateurs révolutionnaires s'appliquaient à nourrir et à exciter chez leurs partisans contre les loyaux avait été *si bien* prêchée, que toute la population paisible et loyale fut exposée à des avanies impardonnables et à des persécutions odieuses. Les persécutés étaient non-seulement menacés de toutes espèces de malheurs, voire même de la pendaison, mais ils étaient pourchassés comme des bêtes fauves et ils étaient obligés d'abandonner leur domicile au pillage pour s'aller cacher, soit dans les bois où ils périssaient de froid, soit dans les paroisses voisines où ils allaient demander secours et refuge. Et toutes ces injustices et affronts humiliants, parcequ'ils ne voulaient point faire la folie de prendre les armes et de se rebeller.

Ce triste état de choses avait tellement épouvanté et exaspéré les habitants paisibles, qu'ils décidèrent de

former une compagnie de volontaires dont le commandement fut confié au Capitaine Maximilien Globensky. Ce fut durant la terreur ou dans un temps où les révoltés se portaient aux plus grands excès que cette compagnie composée en grande partie de Canadiens-français fut formée, et cela avec le but légitime de protéger la population paisible et loyale de St. Eustache qui avait été jetée dans l'abattement et l'épouvante.

Ceux qui, aujourd'hui, reprocheraient à St. Eustache la formation de cette compagnie et la part qu'elle a pu prendre aux événements de 1837, seraient non-seulement entachés du vice de mauvaise foi, mais ils prouveraient que chez eux comme en d'autres lieux, le parti pris est le côté faible de certains esprits exaltés qui, toujours, censurent contre et malgré tout, tout ce qui ne leur sied point, et cela aveuglement et sans vouloir s'en rendre compte.

De plus, il faut aussi remarquer que plusieurs de nos jeunes écrivains qui écrivent l'histoire de 1837, n'étaient pas nés ou du moins étaient très jeunes lors de cette époque de triste mémoire, et qu'ils ne racontent que ce qu'ils ramassent ou glanent par-ci par-là ; c'est-à-dire ce qu'ils n'ont puisé très souvent qu'à des sources fort douteuses. Conséquemment, ces jeunes littérateurs ne peuvent juger impartialement.

D'ailleurs, maintes déclarations ont été données et peuvent être produites, pour appuyer le droit légitime de la formation de ce corps de volontaires, et de plus pour

signaler les services et secours que le capitaine Globensky et sa compagnie ont rendus à un grand nombre d'insurgés, qui et naguère, avaient été leurs persécuteurs.

Enfin, nous déclarons que ce que nous avons été en 1837, nous le sommes aujourd'hui et le serons toujours, c'est-à-dire amis de l'ordre, de la paix, de l'humanité et que jamais nous n'exposerons nos compatriotes à se faire massacrer inutilement. De plus, nous voulons qu'il soit aussi entendu que nous serons toujours soumis aux conseils de notre clergé qui, en 1837, était avec nous et condamnait la rébellion, en prêchant le respect et la soumission à l'autorité établie, et qui nous enjoignait de fuir ceux qui favorisaient ou fomentaient le désordre et la révolution.

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration, ce vingt-neuvième jour du mois de décembre, mil huit cent soixante et dix-neuf.

J. L. DE BELLEFEUILLE, N. P.,
S. MACKAY, N. P.,
E. A. DE BELLEFEUILLE,
NÉRÉ CHOQUETTE.

DÉCLARATION DE LUC LANGLOIS ET DE J.-BTE BÉLANGER.

Nous, soussignés, croyons qu'il est de notre devoir d'ajouter à nos précédentes déclarations celle qui va suivre :

Nous déclarons, que nous n'avons jamais entendu

dire que le Dr Chénier, après avoir sauté dans le cimetière, lors de la bataille du 14 décembre 1837, aurait combattu dans aucun endroit, soit en se cachant près d'un mur, soit en escaladant le dit mur, pour tirer sur les troupes anglaises, et qu'après avoir remonté toujours sur le même mur, il aurait été blessé mortellement et serait tombé du côté des Anglais où il aurait été assommé à coups de crosses de fusil.

Nous déclarons aussi que nous n'avons jamais entendu dire que le cœur du Dr Chénier aurait été montré par curiosité, qu'il aurait été laissé pendant au dehors de sa poitrine et qu'après l'autopsie il aurait été porté en triomphe, dans les rues de St-Eustache, au bout des baïonnettes des soldats.

Nous déclarons en même temps que nous n'avons jamais entendu dire qu'une dizaine d'hommes de cavalerie auraient été tués dans une montée par les insurgés, avant ou durant la bataille du 14 de décembre 1837 ; car pas un seul n'a été tué.

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration, ce vingt-huitième jour du mois de février mil huit cent soixante et dix-huit.

DR. V. PERRAULT, }
ALFRED LIMOGES. } témoins.

sa
LUC X LANGLOIS,
marque

sa
JEAN-BTE. X BÉLANGER.
marque

Quant à moi, Jean-Bte. Bélanger, je déclare de plus que François Guérin, bourgeois, partisan de la rébellion de 1837, et qui s'est sauvé avec moi lors du jour de la bataille, m'a formellement déclaré qu'ayant été fait prisonnier, il a vu le lendemain ou le surlendemain de la dite bataille le corps du Dr Chénier exposé dans un hôtel tenu par un nommé Addison. Il me raconta ce fait, lorsque nous étions tous les deux incarcérés dans la prison de Montréal et il ajouta qu'il était faux que le cœur du Dr Chénier avait été arraché de sa poitrine, parcequ'il s'était assuré lui-même du contraire en visitant les dépouilles du défunt.

sa
JEAN-BTE. X BÉLANGER,
marque

W. H. SCOTT,
DR. V. PERRAULT. } témoins.

Le nommé François Guérin, cité par le déclarant J.-Bte. Bélanger, était un citoyen respectable et fortuné de la paroisse de St. Eustache. Il était à la tête des révoltés et c'est le même dont parle M. l'Abbé Paquin à la page IX de son ouvrage historique.

Si je me suis appliqué à prouver dans cet ouvrage que les restes du Dr Chénier ont été respectés, c'est parce que mon père avait la garde du village et qu'il n'eût jamais voulu permettre, même avant le départ des troupes pour St. Benoît, que l'on commît un acte ainsi barbare et sauvage que celui inventé et forgé par un fou ou un mauvais plaisant.

Le signataire de la déclaration suivante est un cultivateur riche, honnête, honorable sous tous les rapports, et un ami sincère des Canadiens-français.

DÉCLARATION DE WM. GREER.

I, the undersigned, declare that in 1837, I took part in the company of Captain Maximilien Globensky as one of his volunteers; company that was formed and recruited among the respectable and easy class of our cultivators.

This detachment of volunteers of which the majority was composed of French Canadians, had been formed so as to protect themselves against the persecutions and humiliations that the Rebels exercised towards the Loyal Subjects.

As the partisans of the revolvers of 1837 attacked Mr. C. A. M. Globensky in speaking of the troubles of that epoch and in reproaching the part his father took, in putting himself at the head of a company in which I was myself, I must through respect for the truth and at the memory of my commander, show the public the attitude of our Captain and that of our volunteers during and after the battle of St. Eustache.

I will not relate again all the enumerated facts mentioned in the declarations of Captain Choquet and Mr. D. McNaughton, for I would uselessly repeat that which they have already spoken of.

I only wish to protest against those who unjustly at-

tacked the memory of Captain Globensky and of his volunteers. I do not fear to say that amongst the companies that marched with the royal troops, ours particularly distinguished itself by its moderation, by its haste to protect the revolters against the English soldiers that wanted to revenge the death of Lieutenant Weir ; and also against certain companies of volunteers that wanted to make use of reprisals and revenge themselves against the rebels, because they had violated the right of the property and because they had persecuted the loyals when these were at their mercy or in their power.

I also affirm that it is false to say that Dr Chenier's heart was carried in triumph at the top of the bayonets in the streets of St. Eustache and that his body was profaned and mutilated. I can contradict this false rumour, for our company did not stir from the village and it was the only one that did not march towards St. Benoit, having remained in the village St. Eustache to maintain peace and protect the prisoners. Moreover, I must add that it was I who after the battle found Dr Chenier's body lying in the cemetery and at the place mentioned in François Cabana's declaration, and immediately I made it known to the officers of the army ; also that his remains were carried in Addison's Hotel where they were exposed with decency and kept with respect.

Yes, before terminating my declaration I repeat it, it was wrong, yes very wrong, to attack captain Globensky's memory, concerning the troubles of 1837 and this for many reasons.

1° Because circumstances obliged this old military to act so.

2° Because if this officer had not been at the head of our company to contain and prevent it to use of reprisals towards the rebels, we would have today to deplore many misfortunes and loss of lives.

3° Because captain Globensky always protected the revolters and to prove this assertion, I will hasten to support and corroborate all that which has been said in Mr Inglis's declaration, concerning the imprisonment of Mr M. Seers, and the positive recommendation made by captain Globensky, which was not to use arms, and I know perfectly this fact, for I was the one that went with M. Inglis to execute the order to make M. Seers a prisoner.

Another fact of protection towards the patriots by Captain Globensky of which I was a witness is the following : Several volunteers having expressed the desire to attack a group of rebels, Captain Globensky opposed himself energetically to it saying, that he forbade his company to kill these unfortunate ; but captain B. who was incorporated with the volunteers rebelled himself and appealed to those who sympathised with him and for a moment some of the volunteers left the ranks to fight the rebels. They fired on them at the great discontent of our captain, but he was happy to verify that this badly directed discharge had not reached any of the rebels who as soon took flight and disappeared.

4° Because the open and spontaneous sympathy of Captain Globensky for the revolted French-canadians, in wishing to protect them, at my knowledge, raised the displeasure of several volunteers who even said that their commander was himself a real rebel. But, I, like many others later on, recognized that Captain Globensky had been unjustly judged ; he saw that his fellow-country-men were driven to the rebellion and that they could only be murdered, and although a sincere Loyal he desired to protect them.

I am proud to say that before, during and after 1837, I was much esteemed by this gentleman who has always been considered by every one for his affability, his noble and generous feelings.

WILLIAM GREER.

St-Eustache, 26th day of december 1877.

La déclaration qui va suivre est celle d'un cultivateur très à l'aise qui en outre fait un commerce considérable sur les produits, sur les animaux ; et c'est un homme respectable et jouissant de la plus belle réputation.

DÉCLARATION DE GUILLAUME BRAYER DIT ST. PIERRE.

Je, soussigné, déclare que, en 1837, j'étais incorporé dans la compagnie des volontaires du capitaine Globensky ; compagnie qui a été formée spécialement parmi les Canadiens-français de notre paroisse, afin de nous

protéger et de protéger la population paisible et loyale de l'endroit contre les persécutions et les insultes inqualifiables des révoltés ou des insurgés, qui formaient à cette date le camp de la rébellion de St-Eustache.

Je déclare avec orgueil que notre compagnie, au lieu de faire du mal à ceux qui nous avaient fait endurer maintes avanies et persécutions parce que nous ne voulions pas nous rebeller, ne leur a fait en retour que du bien, et cela, en les protégeant durant et après la bataille du 14 décembre 1837.

De plus, j'affirme que, au meilleur de ma connaissance, pas un seul coup de fusil n'a été tiré par notre compagnie durant la bataille du 14 décembre 1837 ; car l'on aurait outrepassé les ordres de notre commandant.

Je déclare en sus, avec messieurs McGillis, Proulx, Inglis, Sauvé et autres, que le récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon, et publié dans le journal *L'Opinion Publique* du 14 de février 1878, est un récit absurde et mensonger auquel nulle personne sensée ne doit ajouter foi ou attacher de l'importance.

Ayant été de garde, durant une nuit, devant le corps ou les dépouilles du Dr Chénier, je dois en savoir quelque chose et je dis que Félix Payriard dit Bourguignon ment effrontément lorsqu'il dit que " Le Dr Chénier aurait combattu les troupes anglaises à sa sortie de l'église et qu'après avoir été blessé mortellement, son corps aurait été mutilé, et qu'enfin, son cœur aurait été arraché de sa poitrine et promené au bout des baïonnettes des soldats."

Il faut être bien menteur ou plutôt bien innocent pour fabriquer ou répéter de tels mensonges ; car la troupe royale comme les volontaires ainsi que les insurgés savent qu'aussitôt que le Dr. Chénier eut laissé l'église, ce fut non pour combattre mais pour se sauver et s'aller cacher, dans le cimetière où il fut immédiatement tué par un seul coup de feu.

J'ai vu, et plusieurs fois, le corps du Dr. Chénier lorsqu'il était exposé sur le comptoir de l'hôtel Addison, et je corrobore absolument tout ce qui a été dit dans la déclaration donnée le 27 de décembre dernier (1879) par mon compagnon d'armes, M. Basile Sauvé dit Laplante, par laquelle il réfute ce que le notaire Félix Payriard dit Bourguignon a malicieusement ou innocemment rapporté ou inventé, à propos de la mutilation des dépouilles du Dr. Chénier.

Comme sentinelle auprès des restes du Dr. Chénier qui étaient déceimment exposés, je n'ai aucune hésitation à dire que personne n'a pensé à les insulter ou à les faire insulter. D'ailleurs, personne d'entre nous n'eût voulu tolérer une telle infamie ou profanation.

J'ajouterai et sans vouloir me décerner des louanges que comme sentinelle et aide dans l'hôtel Addison, hôtel qui était converti en infirmerie ou hôpital, j'ai rendu de grands services aux insurgés blessés, en allégeant autant que possible leurs blessures et leurs souffrances.

J'affirme aussi que les insurgés qui furent faits prisonniers le furent presque tous le jour même de la bataille, et qu'ils passèrent dans le village avant que le corps du

Dr. Chénier fût transporté à l'hôtel Addison, vu que ce corps ne fut trouvé dans le cimetière que dans la soirée, c'est-à-dire lorsqu'il faisait noir et vers les six heures.

J'affirme aussi que les insurgés qui furent faits prisonniers ne s'arrêtèrent point dans le village et qu'ils furent aussitôt incarcérés. Et j'affirme de plus que aucun insurgé, après la bataille, n'eût voulu commettre la folie de venir au village, car il eut été arrêté à l'instant ; conséquemment, ce pauvre Payriard brode et ment follement, lorsqu'il fait interpellé les révoltés par les soldats ou par les volontaires.

Je dis enfin qu'il faut être bien injuste et ne pas être honnête homme pour accuser le capitaine Globensky et sa compagnie d'avoir pris part aux événements de 1837 : car si ceux qui accusent aujourd'hui eussent été à notre place ils eussent non-seulement pris les armes pour se défendre, mais ils eussent usé de représailles en combattant et en exerçant des vengances contre les insurgés qui, quelque temps auparavant, nous avaient odieusement maltraités et persécutés.

Voilà ce que ces accusateurs gratuits et injustes eussent sans doute fait, tandis qu'il est prouvé que sans l'intervention de notre commandant et la soumission de ses volontaires à exécuter ses ordres, le jour néfaste du 14 de décembre 1837 eût eu à enrégistrer ou à compter un bien plus grand nombre de malheurs, un bien plus grand nombre de victimes ; enfin, tout le village eût été livré au pillage et réduit en cendres.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence de M. le Dr V. Perrault et de M. William Henry Scott, ce vingt-neuvième jour du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt.

sa
GUILLAUME ✕ BRAYER DIT ST. PIERRE.
marque

DR. V. PERRAULT, }
W. H. SCOTT. } témoins.

La déclaration suivante a été donnée par M. Néré Choquette, fils du brave capitaine Choquette, l'un des déclarants dans cet ouvrage. Je dis brave, parce que sa bravoure était proverbiale dans St. Eustache, et que personne ne l'a jamais fait reculer d'une semelle. Cette famille des Choquette est une des premières familles de St. Eustache. Elle est alliée à la famille des Masson, de St. Benoît, et la mère du Dr Luc Masson et de M. Damien Masson était la sœur du capt. Choquette. Cependant, ces alliés ou ces parents qui s'aimaient beaucoup, nourrissaient une politique bien différente en 1837. Les deux MM. Masson figuraient au premier rang parmi les révoltés, tandis que les Choquette figuraient au premier rang parmi les loyaux et les volontaires.

M. Néré Choquette est donc le cousin germain des MM. Masson, et du docteur Luc qui fut exilé aux Bermudes.

Ce déclarant est un homme distingué. Il est à la tête du riche patrimoine que son père lui a légué, et il jouit de la réputation d'un véritable gentilhomme.

DÉCLARATION DE M. NÉRÉ CHOQUETTE.

Je, soussigné, fils du capitaine Basile Choquette qui a pris une part active aux événements de 1837, déclare que, à cette époque, j'étais comme mon père un loyal sujet de Sa Majesté et qu'à cette date comme aujourd'hui, j'ai toujours condamné le soulèvement comme la rébellion d'un petit nombre des habitants de notre paroisse contre les autorités gouvernementales ; car les reproches vrais ou supposés que les fauteurs de la révolte reprochaient au gouvernement de cette époque, devaient être combattus, selon moi, non par la force des armes, mais par des moyens légaux et constitutionnels.

Le 14 de décembre 1837, je faisais mouvoir un moulin à farine sis au sud de la Petite Rivière du Chêne et où j'eus maille à partir avec les rebelles ou les insurgés, parce que mon père et moi nous étions loyaux et opposés à la violence ou à la prise des armes.

Après la bataille du 14 de décembre 1837, nous avions encore de fortes appréhensions sur un nouveau soulèvement qui était fomenté dans le pays et préparé par les rebelles réfugiés aux Etats-Unis. Nous savions que quelques chefs réfugiés dans la république qui nous avoisine, sollicitaient fortement les Américains de leur aider à envahir le Canada et qu'en récompense notre

pays serait annexé à leur république. Craignant une telle conspiration, et comme la très grande majorité de St. Eustache était opposée à cet envahissement comme à l'annexion ou à l'indépendance du Canada avec les Etats-Unis, il fut décidé que, pour aider à faire échouer un tel complot, nous devons former un corps de cavalerie et prendre les armes. Aussi, ce corps de cavalerie fut immédiatement organisé, et M. W. Leclerc, domicilié au village de St. Eustache, en fut constitué le capitaine.

Ce corps de cavalerie, dans lequel j'étais sergent, était composé presque entièrement de Canadien-Français recrutés dans la paroisse de St. Eustache. Il fut incorporé par les autorités militaires et mis sous la surveillance du Capitaine Maximilien Globensky, qui, dans le même temps, avait la garde du village avec sa compagnie de volontaires et un petit détachement de la troupe royale.

Ce corps de cavalerie, soutenu et payé par le gouvernement ou les autorités militaires, stationnait au village St. Eustache et ne fut remercié ou licencié avec les volontaires du Capitaine Globensky que après onze mois de devoir et de service, c'est-à-dire lorsque les tentatives de soulèvement en ce pays et l'envahissement du côté des Américains et qui arrivèrent en 1838, furent complètement étouffés.

A l'instar de tous les loyaux et de tous les insurgés, qui ont donné des déclarations sur 1837, je certifie comme eux que le Capitaine Globensky avec sa compagnie, au lieu d'user de représailles et de sévérité envers les rebelles, ne leur a rendu au contraire que de très

grands services, spécialement après la bataille ou les jours qui la suivirent, vu que j'en ai été le témoin oculaire.

Avant de terminer cette déclaration, je dois dire avec plusieurs autres déclarants, comme Messieurs McGillis, Proulx, Inglis, Sauvé et autres, que celui qui raconte malicieusement ou follement que le corps et le cœur du docteur Chénier auraient été mutilés et profanés, profère un mensonge ignoble ; car j'ai vu le corps du Dr Chénier qui était exposé décemment dans l'hôtel Addisson, et le récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon sur la mutilation et la profanation des dépouilles par les troupes ou les volontaires, est un récit fantastique et imaginaire que personne ne doit croire.

De plus, je dois ajouter que mon père qui a assisté à la bataille du 14 de décembre 1837, m'a formellement dit ainsi qu'à un grand nombre de personnes, et cela en plusieurs occasions, que le docteur Chénier n'a jamais combattu les troupes après être sorti de l'église, et qu'il a été tué par un seul coup de feu lorsqu'il eut sauté dans le cimetière de St. Eustache d'où il essayait à se sauver.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-huitième jour du mois de janvier, mil huit cent quatre-vingt.

(Signé) NÉRÉ CHOQUETTE.

Si je le voulais, je pourrais faire un volume avec les déclarations des *loyalistes* de St-Eustache, qui vivent

encore et qui témoigneraient hautement en faveur de mon père ; mais ce serait un travail superflu, fastidieux, et je ne veux citer entre autres déclarations que la suivante, vu qu'elle se rattache à un fait particulier qui en sus est prouvé par un autre déclarant, et qui montre ce qu'a été mon père en 1837.

M. Thomas Brunet, le premier déclarant, est possesseur d'un bel établissement agricole, et c'est un cultivateur aussi à l'aise que bien considéré dans St-Eustache. C'est en outre un homme d'un jugement rare et il est renommé par son esprit vif et naturel comme pour ses réparties promptes et fines. Voici sa déclaration :

DÉCLARATION DE THOMAS BRUNET.

Jc, soussigné, Thomas Brunet, résidant dans le rang du Lac de la paroisse de St-Eustache, déclare que, en 1837, j'étais un loyal sujet de Sa Majesté et que j'eus à endurer bien des persécutions de la part des rebelles de l'époque. Aussi, je fus obligé comme beaucoup d'autres d'abandonner ma femme, mon enfant et ma demeure pour aller me réfugier dans la paroisse de St-Martin, voisine de la nôtre, qui était restée loyale et attachée au gouvernement.

Le jour de la bataille, une partie des loyaux qui s'étaient retirés dans la paroisse de St-Martin, et accompagnés de l'un des messieurs Dumont, co-seigneur de la seigneurie des Mille-Is'es, qui, lui aussi, était loyal, se rendirent avec moi sur le bord sud de la rivière Jésus,

c'est-à-dire en face du Grand-Moulin, d'où nous pûmes voir le résultat de la bataille du 14 de décembre.

Comme un grand nombre de rebelles fuyaient et s'orientaient sur le lieu que nous occupions, j'en vis un que je reconnus et avec lequel j'avais eu maille à partir avant la bataille, parce qu'il avait voulu me faire prisonnier et m'amener au camp du Dr Chénier. Etant encore sous l'effet momentané d'une colère légitime, produite par les mauvais traitements que lui et d'autres m'avaient fait endurer, je le fis prisonnier et je le conduisis quelques moments après au village où je le livrai aux autorités militaires. Mais dès le lendemain, ce prisonnier, du nom de Alexandre Poirier, qui vit et réside encore dans St-Eustache, fut mis en liberté par le capitaine Globensky.

J'ai vu, le lendemain matin de la bataille, et avant le départ des troupes pour St-Benoît, le corps du Dr Chénier qui était exposé décemment sur le comptoir de l'hôtel Addison ; et je dis que celui qui rapporte que " le corps du Dr Chénier aurait été mutilé, et que son cœur aurait été porté au bout d'une baïonnette " commet un mensonge ignoble, car rien de tel n'est arrivé, et il faut que ce raconteur soit bien méchant ou bien innocent pour faire un récit aussi mensonger.

J'affirme aussi que j'ai toujours entendu dire que, aussitôt que le Dr Chénier fût sorti de l'église, il fut tué d'un coup de feu tiré sur lui lorsqu'il fuyait et voulait franchir le cimetière qui touchait à la dite église.

De plus, j'approuve la formation de la compagnie des

volontaires du capitaine Globensky, et si j'avais pu m'y joindre, j'y aurais figuré en 1837, afin de mieux protéger ma femme comme tous les loyaux qui étaient pourchassés comme des bêtes fauves. Je n'ai que des louanges à décerner au capitaine Globensky pour les services qu'il a rendus en 1837, même aux insurgés ; et je ne crois pas qu'il y ait ou qu'il puisse se trouver dans St-Eustache un seul individu impartial qui ne respecte point la mémoire de ce vieux gentilhomme militaire.

En foi de quoi j'ai signé ou plutôt j'ai fait ma marque au bas de cette déclaration, en la présence de M. William Henry Scott et de M. le Docteur Perrault, ce vingt-quatrième jour du mois de février mil huit cent quatre-vingt.

sa
THOMAS ✕ BRUNET.
marque

DR. V. PERRAULT, } témoins.
W. H. SCOTT. }

La déclaration qui va suivre corrobore la précédente. Elle a été donnée par un homme franc, honnête et bien connu dans St. Eustache.

DÉCLARATION DE ALEXANDRE POIRIER.

Je, soussigné, déclare que, en 1837, je faisais partie du camp des insurgés de St. Eustache, et j'étais alors l'un des plus chauds et zélés partisans du Dr Chénier.

J'étais au nombre des piquets ou sentinelles qui étaient placés aux alentours du village pour empêcher

les insurgés de désertier le camp, et en même temps, pour emprisonner tous les loyaux qui approchaient du village ou qui voulaient s'y introduire.

J'affirme que parmi les habitants de St. Eustache et ceux qui formaient le camp de la rébellion, un grand nombre d'entre eux y avait été amené par la force, par les menaces, et d'autres parce qu'on leur disait qu'on s'y divertissait et qu'on y faisait bonne vie et bonne chair.

Je me rappelle fort bien que durant mes fonctions de piquet ou de sentinelle, j'ai voulu arrêter M. Thomas Brunet pour l'amener au camp ou le faire prisonnier, et cela de la même manière qu'il le raconte lui-même dans sa déclaration donnée le vingt-quatrième jour du mois de février, mil huit cent quatre-vingt ; mais comme M. Brunet était un homme brave et renommé par sa force, je ne voulus point forcer mes compagnons à engager un combat avec lui, et il passa outre en me disant que plus tard je me souviendrais de lui. Malheureusement pour moi, ces menaces devaient bientôt être mises à exécution, comme je vais le narrer.

Le jour de la bataille arrivé, jour de combat auquel nous ne nous attendions point, j'entrai dans l'église avec tous ceux que l'on forçait d'y pénétrer, et je fus placé au premier rang pour tirer sur les troupes. Malheureusement, notre résistance ne fut pas longue, car après avoir déchargé mon fusil autant de fois que j'ai pu, je fus obligé avec tous mes compagnons de prendre la fuite.

Quant à moi, je me sauvai avec un nommé Gosselin par le chemin couvert qui menait à la sacristie, et nous nous élançâmes sur la glace. Les balles sifflaient au-dessus de nos têtes, mais nous eûmes le bonheur de ne pas être blessés. Sans perdre un instant, nous accélérâmes notre course et nous arrivâmes près du Grand-Moulin où nous vîmes, sur une pointe de terre sise sur le côté sud de la rivière, un groupe de personnes regardant le combat et les fuyards. Parmi ces spectateurs se trouvait M. Thomas Brunet dont je parle plus haut, et aussitôt qu'il me reconnut, il s'élança sur la glace, me barra le passage et me fit prisonnier. Aussitôt que la bataille fut terminée, il me lia les mains avec une corde et me conduisit au village où je fus incarcéré avec un grand nombre d'autres insurgés, dans le hangar de pierre appartenant à M. Féré.

Le lendemain matin, le capitaine Globensky entra dans notre prison, et plusieurs d'entre nous qui le connaissaient le prièrent d'intercéder pour nous et de nous faire donner quelque chose à manger, vu que nous crevions de faim. Il s'empressa de nous faire apporter des vivres, et dans un moment où la sentinelle avait été détournée par lui de la surveillance de la prison, il me dit, ainsi qu'à plusieurs autres prisonniers de St. Eustache : "Sauvez-vous, allez vous cacher, ne vous montrez nulle part, parce que si vous êtes repris vous serez tous pendus." Je m'élançai alors vers lui pour lui témoigner ma reconnaissance ; mais il me saisit par

la nuque ou le chignon du cou et me poussa en dehors de la prison, en me disant : "Sauve-toi donc, et laisse-moi donc tranquille avec tes remerciements." J'ai toujours conservé une reconnaissance sans bornes au capitaine Globensky pour m'avoir sauvé de la prison ; et je me fais un devoir de dire devant Dieu qui me voit et m'entend que, un grand nombre d'insurgés ont dû leur salut à la bonté et à générosité de ce brave gentilhomme.

Je n'ai pas vu tuer le Dr. Chénier, mais il est reconnu par tout le monde qu'il a été tué aussitôt qu'il eut sauté par la fenêtre de la chapelle de la Ste. Vierge dans le cimetière et lorsqu'il se sauvait. Il est faux de dire que son cœur a été promené dans le village au bout d'une baïonnette, et c'est un conte imaginaire ou mensonger que personne ne croit dans St. Eustache.

En terminant, je dois dire que je ne condamne aucunement la formation de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, et cela pour trois raisons : la première, parce qu'elle a été formée par des citoyens honorables de St. Eustache qui voulaient se protéger contre nos persécutions ; la seconde, parce que si le capitaine Globensky n'eût pas figuré en 1837, moi et mes compagnons d'armes nous n'aurions pas été protégés ; la troisième enfin, parce que si un nouveau 1837 surgissait je m'enrôlerais dans une telle compagnie, vu que je condamne aujourd'hui les chefs exaltés de la rébellion qui, sans jugement et sans humanité, nous ont follement conduits à la boucherie.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en
faisant ma marque, en la présence de Victor Perrault,
écuyer, médecin, et de M. William Scott, ce troisième
jour du mois de mars, mil huit cent quatre-vingt.

sa
ALEXANDRE ✕ POIRIER
marque

DR. V. PERRAULT, } témoins.
W. H. SCOTT, }

Les déclarations que l'on vient de lire et que pourrais
multiplier, établiront d'une façon irréfutable ce que fut
mon père en 1837. Et rien d'étonnant que le déclarant
M. W. Inglis et autres prouvent qu'il ait pu montrer de
la sympathie pour les rebelles, son beau-père M. H.
LeMaire St. Germain qu'il affectionnait beaucoup, se
trouvant au nombre de ceux qui, quoique modérés, sym-
pathisaient néanmoins avec les fauteurs de la révolte.

Entraîné, malgré lui, à se mettre à la tête d'une
compagnie de volontaires, mon père voulut cependant
profiter de sa position pour protéger ses persécuteurs et
les amis qu'il comptait parmi les insurgés.

Il tenait pardessus tout à sauver son beau-père im-
prudent, et c'est ce qu'il fit comme on va le lire plus
loin, puisqu'il l'arracha des mains des soldats anglais qui
l'avaient fait prisonnier et qui paraissaient vouloir le ma'-
mener.

M. H. LeMaire Saint-Germain, mon grand-père
maternel, était allié à la famille Dumont ; mais il différait
d'opinion politique avec ses neveux MM. Lambert et

Sévère Dumont, seigneurs des Mille-Iles, aussi bien qu'avec mon père et la notabilité de l'endroit ; car, il faut le dire, presque tous les notables étaient loyaux et opposés aux révoltés avec lesquels ils furent contraints et très souvent d'avoir maille à partir.

La position d'arpenteur de mon grand-père qui lui avait fait connaître la population entière de cette partie du Nord, avec laquelle il était on ne peut plus lié, et sa réputation d'homme parfaitement renseigné et instruit, avait influencé ceux qui écoutaient ses tirades contre le gouvernement d'alors et qui tiraient la conclusion que, puisque M. LeMaire St. Germain parlait contre les autorités gouvernementales, il devait être sympathique au soulèvement et à la prise des armes. Ils se trompaient tous, car quoiqu'il approuvât les sentiments des mécontents, il fut toujours opposé à la violence ou à la prise des armes qu'il regardait comme un acte de grande et périlleuse folie.

Le jour de la bataille, c'est-à-dire le 14 de décembre 1837, il resta chez lui et ne voulut point songer à fuir, quoique sa résidence par la position qu'elle occupait fût la plus exposée et la première qui devait essayer le feu de l'ennemi. Il donnait pour raison qu'il n'avait rien à craindre ou à se reprocher.

Quand la fusillade commença ; il se promenait dans sa maison, et quoiqu'il entendit parfaitement le bruit du canon, il s'opiniâtrait à ne pas bouger ; mais il raconta lui-même plus tard et en plusieurs occasions ce qui suit : "Après m'être promené philosophiquement

“ durant quelques minutes dans ma maison, les mains
“ placées derrière le dos (coutume habituelle), écoutant
“ le vacarme peu rassurant des assaillants qui allaient
“ envahir le village, la curiosité me poussa à voir ce qui
“ se passait au dehors ; mais en ouvrant une croisée, un
“ messenger importun ou un avant-garde que l'on nomme
“ boulet et que l'artillerie royale me faisait l'honneur de
“ diriger contre mes pénates, passa à quelques pouces
“ de la partie la plus proéminente de mon visage, mon
“ pauvre nez, et le frisa à tel point que sa couleur et son
“ odorat en furent presque supprimés. Oh ! c'est alors
“ que je m'interpellai et que j'eus le bon sens de dire à
“ mon individu : St. Germain ! tu es un imbécile et il
“ est temps pour toi d'abandonner ton gîte, si tu ne veux
“ pas tomber sous le plomb du chasseur ou être grillé
“ comme un renard dans sa tanière ! Aussi, c'est ce que
“ je me proposai de faire à l'instant ; mais l'homme pro-
“ pose et le diable dispose quelquefois. A peine avais-
“ je levé le pied lestement que je fus saisi, garrotté
“ comme une momie égyptienne par les soldats anglais,
“ et entraîné à leur remorque comme un vil scélerat. Il
“ fallut bien me résigner, et je commençai à réfléchir
“ sérieusement sur ma peu enviable position. Je
“ m'acheminai piteusement vers je ne sais où, lorsque
“ je fus agréablement surpris de voir accourir vers moi
“ le capt. Globensky, mon gendre, qui sans demander
“ de permission à mes sbires, coupa mes liens et m'arra-
“ cha des mains de cette soldatesque sans gêne et furi-
“ bonde, qui vociférait contre moi les noms prosaïques de

“ *darned rebel, darned...* et qui était loin de me faire
“ les yeux doux.”

Ceux qui ont connu mon grand-père St-Germain croiront facilement au récit que je viens de faire, d'autant plus que son caractère gai le portait naturellement et assez souvent à plaisanter sur les hommes et les choses. Aussi, rien d'étonnant qu'il ait voulu railler ou se railler lui-même, dans une position aussi critique que celle où il s'est trouvé en 1837.

Quoique mon père fit toutes ses instances auprès des autorités militaires, afin d'exempter son beau-père d'aller en prison, il eut la douleur d'échouer et M. LeMaire Saint-Germain fut conduit à Montréal où il fut détenu durant quelques temps dans la prison de cette cité. *

Afin d'établir davantage la parfaite honorabilité de tous ceux qui ont témoigné dans cet ouvrage, je prie le lecteur de lire l'attestation qui suit :

DÉCLARATION DE MESSIRE GUYON ET AUTRES.

Nous, soussignés, certifions que MM. Jean Bte. Bélanger, François Cabana, Luc Langlois, Paul Boileau, Benjamin Traversy, Luc Girouard, Jean Bte. Binette, A. Poirier, T. Brunet, Antoine Poirier et J. Paiement

* M. LeMaire Saint-Germain était le grand-père des MM. Beaudet, du Côteau-du-Lac, et l'oncle de M. A. Roy, des Cédres. M. Oscar Dunn est son arrière-petit-fils.

écr., sont tous des citoyens de la plus haute honorabilité et qui jouissent pour la plus part d'une honnête et parfaite aisance.

Nous certifions aussi que Eustache Cheval, Julien Choquet et Gabriel Lefebvre, cultivateurs mentionnés au certificat délivré par feu Messire Mercier, curé de St. Martin, conjointement avec MM. Parizeau et Bélanger, en date du 18 Mars 1838, ont été durant leur vie des hommes de la plus haute respectabilité. Favorisés de la fortune et de la considération publique, ces trois capitaines de milice enrôlés comme volontaires, en 1837, dans la compagnie du Capitaine Maximilien Globensky, furent honorés des charges les plus importantes dans notre paroisse et ils furent toujours considérés comme des modèles de probité et de gentilhommérie.

Quant à MM. Donald McNaughton, J. Bte. Proulx, William Greer, William Inglis, le Capitaine Basile Choquet, Basile Sauvé, Guillaume Brayer dit St. Pierre, qui vivent encore et qui ont aussi fait partie de la compagnie commandée, en 1837, par le Capitaine Globensky, nous nous plaignons à proclamer que la position sociale de chacun d'eux ne laisse rien à désirer ; et que comme les capitaines plus haut mentionnés, ils jouissent tous de la plus haute considération parmi leurs concitoyens.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat, ce troisième jour du mois de novembre, 1877.

L. J. GUVON, Ptre., curé de St. Eustache.

J. L. de BELLEFEUILLE, notaire.

C. H. CHAMPAGNE, notaire.

Après avoir inséré dans cet ouvrage les importantes déclarations qui précèdent, je suis heureux d'en terminer la file avec celle du révérend messire Guyon, qui, depuis 1860, est à la tête de la cure et de la paroisse de St-Eustache.

Ce prêtre distingué qui a été promu en 1853 à la dignité d'archiprêtre est, comme tout le monde le sait, en très haute estime parmi le clergé. Je dois même ajouter que les considérations attachées à ses vertus et à ses études profondes en théologie, ont toujours attiré sur lui une grande démonstration de respect de la part de la hiérarchie épiscopale. Cet apôtre vénéré et tant aimé de ses paroissiens, paroissiens qu'il connaît tous intimement, sera lu avec intérêt et respect.

Voici sa déclaration et son appréciation :

DÉCLARATION DE MESSIRE L. J. GUYON.

Je, soussigné, certifie que ayant eu beaucoup de rapports avec M. Joseph Robillard, ancien citoyen de ma paroisse et qui jouissait à juste titre de la plus haute considération dans ma paroisse, j'ai eu l'occasion de parler avec lui et très souvent des malheureux événements de 1837 ; puis de la bataille de St-Eustache à laquelle il a pris part et de sa fuite de l'église.

Après avoir lu bien attentivement la déclaration donnée en ma présence par François Cabana, en date du 30 mars 1877, je dois certifier qu'elle concorde absolument avec le récit qui m'a été fait par feu Joseph Robillard sur sa fuite de l'église avec le Dr Chénier, c'est-à-dire

que la narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Dr Chénier, est d'une exactitude scrupuleuse. Mais je dois faire remarquer que comme M. Robillard avait pris une autre direction pour s'enfuir, il n'a pu être témoin de la mort du Dr Chénier.

Je dois ajouter de plus que le dit Joseph Robillard, en me donnant des détails émouvants de sa fuite sur la glace, m'a formellement dit : " Mon passage sur la glace vis-à-vis l'église a été miraculeux ou plutôt dû à la bonté du capitaine Globensky. Il me sembla alors que ce dernier avait donné l'ordre à ses volontaires de tirer au-dessus de ma tête, afin de me presser de fuir avec plus de célérité, ce que je fis ; car sans cela et comme je passais à vingt pas de sa compagnie, elle aurait pu facilement me fusiller si elle l'eût voulu." Enfin il aimait à me dire que sa persuasion avait toujours été que M. Globensky avait voulu l'épargner et que si ces ordres n'eussent pas été donnés, il eut été certainement tué.

Je déclare aussi que pas un citoyen de ma paroisse ou de mon village n'a parlé en mal du capitaine Globensky pour la part qu'il a prise aux troubles de 1837 ; au contraire, et moi comme mes paroissiens, nous n'avons toujours eu à décerner que des louanges à ce vieux militaire, à ce vieux type de gentilhomme pour les services qu'il a rendus aux malheureux insurgés du 14 décembre 1837, et pour avoir toujours été fidèle à son roi et à sa religion.

Je déclare en sus que le souvenir des événements arrivés à St-Eustache en 1837, n'est pas en très haute estime parmi les révoltés de cette époque ; car je n'en connais pas un seul qui ne déplore point la rébellion et ne condamne point *ceux* qui ont provoqué les désastres navrants dont le village de St-Eustache a été le théâtre.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, au presbytère de St-Eustache, ce deuxième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-et-dix-sept.

L. I. GUVON, Ptre.

CONCLUSION.

Faudrait-il, après toutes les déclarations que l'on vient de lire et qui prouvent on ne peut plus en faveur de mon père, signaler la querelle ou l'altercation fort vive qui s'engagea entre lui et le colonel *. N'est-ce pas ce même colonel qui, à la vue des vaincus qui se jetaient aux pieds de mon père pour lui demander protection, s'écria devant les soldats anglais que le capitaine Globensky était un *damned rebel* ? mais ce colonel ayant été blessé presqu'au moment même où il prononçait ces paroles, mon père lui répondit qu'il avait reçu ce qu'il méritait.

Faudrait-il relater de nouveau l'altercation fort vive que mon père eut avec "*a retired officer of the regular force*", c'est-à-dire le capitaine Buchanan, dont parle M. W. Inglis dans sa déclaration à propos de la fusillade que ce capitaine Buchanan voulut diriger

contre quelques malheureux fuyards? Si le lecteur se le rappelle bien, la compagnie de mon père s'était arrêtée sur la rive sud opposée au village de St. Eustache, c'est-à-dire en face d'un hôtel tenu par M. Seers où elle devait faire étape et d'où elle ne devait pas bouger. M. W. Inglis, dans sa déclaration, raconte que tels étaient les ordres de Sir John Colborne, et que mon père eut dans ce lieu une dispute très vive avec ce capitaine Buchanan, parce qu'il voulait enfreindre les ordres du commandant, pour aller chasser quelques pauvres rebelles qui, au lieu de vouloir combattre, s'enfuyaient à toutes jambes.

Faudrait-il aussi mentionner la dispute animée qu'eut encore mon père avec les soldats et quelques volontaires étrangers à St. Eustache, pour les empêcher de faire brûler tout le village?... Non, parce qu'il ne faut pas oublier que, à part la compagnie de mon père, recrutée dans St. Eustache, il y avait plusieurs autres compagnies de volontaires; entre autres, celles de Montréal, de St. André, du Gore et d'autres lieux, qui prirent part à la bataille de St. Eustache, le 14 de décembre 1837, et il ne faut pas les confondre avec celle de mon père, quoique je ne désire point les accuser; mais assez sur ces faits particuliers et bien d'autres que je pourrais citer, et passons à quelques considérations avec lesquelles je terminerai mon ouvrage.

Comme déduction des déclarations de M. J. L. de Bellefeuille, de M. Inglis et de celles des autres citoyens

que j'ai citées dans mon essai historique, je dois faire le raisonnement suivant :

Nous différons en politique, c'est malheureusement vrai ; mais si parce que nous différons en politique, il faut absolument (d'après les hommes de parti) se faire la guerre, que l'on n'aille donc pas au moins fouiller dans les cendres éteintes de 1837 afin d'y trouver des armes contre un adversaire. Personne n'y gagnera, on peut en être assuré ; car les descendants des deux partis opposés de l'époque y trouveront des sujets d'attaque et de défense, qui ne produiront rien de bon. Enfin, par convenance et pour la tranquillité publique, ne vaut-il pas mieux ensevelir pour toujours dans l'oubli ce malheureux passé, d'autant plus qu'il a déjà plus de 40 ans d'existence et que les adversaires d'autrefois sont aujourd'hui devenus (au moins pour la plupart) des amis ?

Celui qui veut combattre honorablement ne doit pas aller demander des armes à nos pères, à nos devanciers ou à une époque qui remonte à un demi siècle ; mais il doit attaquer ou se défendre avec les armes de notre temps, et il ne doit discuter les affaires publiques qu'avec les personnes qui les régissent ; enfin, il ne doit discuter ou faire de la propagande électorale que sur l'état actuel de notre monde politique.

Puisque (généralement) l'union existe aujourd'hui entre ceux qui étaient divisés ou adversaires en 1837, serait-il prudent d'essayer à interrompre la bonne har-

monie qui existe actuellement entre eux, même sur les questions politiques ?... Et parce que nos pères, jadis ennemis, ont eu plus tard la sagesse et la magnanimité de vouloir marcher à l'unisson et d'ensevelir le passé dans l'oubli, afin de nous donner une leçon d'éducation domestique et politique, faut-il que nous permettions à certains écrivains exaltés, à certains hommes de coterie ou de spéculation politique, de prêcher à leurs descendants ou parmi nous une guerre qui n'a plus sa raison d'être ?..... Celui qui, avec maladresse, avec malice ou pour des motifs particuliers et cachés, soufflerait ainsi le feu de la discorde parmi des hommes d'une même race et ensuite parmi les diverses races qui forment la Puissance du Canada, cet homme, dis-je, serait bien coupable et il devrait être honni indistinctement par tous ses concitoyens.

Si certains écrivains animés d'un zèle exagéré ou trop vif pour leur parti, ont cru devoir m'attaquer injustement durant mon élection en invoquant les jours de 1837, je dois leur répéter qu'ils ont eu tort de me faire cette guerre de mauvais aloi, et pour prouver leur écart je poserai quelques questions auxquelles je répondrai aussi brièvement que possible.

Les Canadiens-français, moralement parlant, sont-ils royalistes ou républicains ?

Avec l'histoire en mains, je dirai que la très grande majorité de la population canadienne-française a toujours été fidèle et attachée au royalisme ; et pour le

prouver, je ne remonterai pas plus haut qu'aux premiers jours de la colonie sous la domination anglaise.

Comme on le sait, les Canadiens-français prêtèrent le serment d'allégeance à l'Angleterre en l'année 1763. Cependant, onze années à peine après, et quoique à cette époque ils fussent assujétis, parfois, à un pouvoir arbitraire et oppressif, ils ne voulurent pas prêter l'oreille aux appels et aux promesses séduisantes des anciennes colonies anglaises en Amérique, qui, en 1774 et 1775, voulaient les entraîner avec elles à secouer (disaient-elles) le joug de la métropole.

L'histoire est là pour nous dire ce que le congrès des Etats-Unis essaya, tant en 1774 qu'en 1775, pour soulever la population française et lui prouver qu'elle devait conquérir sa liberté. Mais le clergé avec les seigneurs et la bourgeoisie repoussèrent les offres pressantes et réitérées des anglo-américains rebelles, et ils se mirent à la tête de leurs nationaux pour combattre et repousser les forces des provinces révoltées qui avaient envahi le Canada.

Washington, Montgomery, le comte d'Estaing, ainsi que Lafayette, nouèrent aussi des intrigues secrètes et même ouvertes en ce pays et firent tous leurs efforts pour s'attirer la sympathie des Canadiens-français et les pousser à la révolte, mais ils échouèrent. Les Canadiens préférèrent rester fidèles à leur nouveau roi plutôt que de se joindre à des colonies rebelles qui nourrissaient des sentiments de républicanisme.

Pourtant, si les Canadiens l'eussent voulu, particuliè-

rement dans un temps où ils venaient de tomber sous la puissance de la Grande-Bretagne et dans un temps où la population anglaise était dans une infime minorité dans ce pays, il eut été facile pour eux de faire cause commune avec les Anglais rebelles de l'Amérique et de se débarrasser de la couronne britannique. Mais les Canadiens étaient trop royalistes pour abjurer leurs principes politiques et ils préférèrent prouver et conserver leur ancien attachement pour le royalisme, en ne se rebellant point contre le parti du roi, quoique à cette première époque de la domination anglaise au Canada, les représentants du pouvoir fussent étrangers et parfois injustes pour la race canadienne-française.

Dans la suite, cette nation dite canadienne-française conserva les mêmes sentiments de fidélité et d'attachement pour le roi. La guerre de 1812-1815, comme la glorieuse bataille de Chateauguay, l'attestent hautement. Il devait en être ainsi en 1837, malgré les maux que certains tribuns reprochaient avec raison au pouvoir exécutif, mais qu'ils exagérèrent et envenimèrent au lieu d'essayer à les faire disparaître.

Puisque la très grande majorité de la population française a toujours été royaliste, pourquoi faire un crime à mon père d'avoir nourri les mêmes sentiments ? Et d'ailleurs, quelle a été de tout temps la politique de mes ancêtres comme celle de leurs descendants au Canada ?

En principe, ma famille a toujours préféré des institutions constitutionnelles régies par une tête couronnée ou gouvernées par un monarque honoré du respect et de

l'amour de ses sujets. En 1812, 1815 et 1837 elle a toujours été loyale, amie de l'ordre, de l'autorité et attachée à son souverain, contrairement à l'ancien parti de M. Papineau et à un très grand nombre de libéraux, partisans du républicanisme, qui ont toujours essayé à secouer la domination anglaise pour devenir américains.

Quelle est actuellement la politique de la très grande majorité de ceux qui, en 1837, se sont rebellés contre le gouvernement colonial et celui de la métropole ?

Dans le comté des Deux-Montagnes, comme dans presque tout le pays, les révoltés de 1837 sont revenus à la politique de ma famille, c'est-à-dire des loyaux, des amis de l'ordre, de l'autorité, du gouvernement de la Grande-Bretagne et actuellement fort opposés à l'annexion américaine. A l'appui de cette vérité et afin de lui donner plus de consistance et d'éclat, je n'ai qu'à citer les noms des Lafontaine, des Morin, des Cartier, des Taché, des Dumouchel, des Girouard, des Scott et de tant d'autres qui, de rebelles qu'ils étaient en 1837, sont devenus les fermes et fidèles sujets de Sa Majesté ; et il ne faut pas oublier non plus que plusieurs d'entre eux portent aujourd'hui et ont porté avec orgueil des titres honorifiques qui leur furent octroyés par la couronne d'Angleterre. Alors de tels faits prouvent donc à l'évidence que ma famille et les loyaux ont eu raison de ne pas vouloir marcher avec les meneurs de la révolte de 1837, qui à cette époque tendaient les bras vers la république voisine ?

Mais comme ce souvenir de 1837 m'a mis en cause ou en évidence plus que qui que ce soit, et comme j'ai été on ne peut plus injustement attaqué sur le terrain politique, je veux une fois pour toutes exposer mes principes politiques et afin d'y mieux arriver, je reproduirai ici textuellement, le programme que j'ai publié durant mon élection, manifeste qui est l'expression fidèle de ma profession de foi politique :

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

Messieurs,

Une élection pour la Chambre des Communes va avoir lieu prochainement dans ce comté. Vous m'avez offert la candidature, et j'ai toujours refusé de l'accepter, mais j'avoue que la persistance de vos sollicitations m'a jeté dans la confusion et que mon dernier refus, dont vous connaissez les motifs intimes, m'a été vraiment pénible. Vous êtes venus, en dépit de ma décision, me presser encore plus vivement, et vous m'avez fait en cela un honneur dont je me déclare indigne.

J'accepte aujourd'hui la candidature, je me décide à faire ce sacrifice — je sais que vous croirez à la sincérité de ce mot — surtout parce que je vois que mon nom rallie des hommes de tous les partis politiques, désireux comme moi d'amener, dans le but de défendre nos intérêts les plus chers, une union étroite entre tous les habi-

tants de la province de Québec. Dès l'année 1864, j'ai écrit dans le journal de notre comté des articles demandant cette union féconde, et toujours vous m'avez vu au milieu de vous défendre cette même idée ; l'année dernière encore j'écrivais dans un journal de Montréal pour soutenir la même thèse, pour démontrer que l'union entre nous était, plus que jamais, utile, nécessaire. Il me semble donc que ma candidature réalise partiellement cette pensée, c'est un puissant motif pour moi de céder aux vœux que vous voulez bien m'exprimer.

Je vous dois, et je me dois à moi-même de formuler par écrit les principes qui me guideront dans la vie publique. Il est vrai, Messieurs, que pour certains hommes politiques les déclarations, même écrites, ne coûtent pas plus à faire qu'à renier ; mais si vous avez été trompés déjà vous-mêmes, je suppose que vous me faites appel aujourd'hui parce que vous avez la ferme conviction que, moi, je ne vous tromperai pas, en un mot parce que vous avez confiance en ma loyauté. Voici donc mon programme, et je l'imprime afin qu'il n'y ait aucune équivoque entre nous.

1^o Je suis et je resterai indépendant des hommes et des partis, n'étant pas de ceux qui croient qu'un député indépendant soit un député suspect. Je n'irais en chambre ni par ambition, ni par spéculation, mais dans le seul but d'accomplir, exempt de tout fanatisme politique, le devoir que vous m'imposez. Les promesses pompeuses des chefs de parti (rouge ou bleu) ne m'en-

traîneront jamais à m'attacher à la remorque d'une faction. Je n'ai qu'un seul désir : travailler, dans la mesure de mes capacités, pour ce que je jugerai être le bien du comté et du pays en général. Jamais je ne me jetterai dans une opposition factieuse dans le but de faire arriver un parti au pouvoir.

2° Fier de mon titre de cultivateur et du travail que j'ai accompli dans les intérêts de l'agriculture, je favoriserai de toutes mes forces toute mesure qui tendrait à la protéger.

3° Je respecterai toutes les nationalités et toutes les croyances religieuses. Tous mes efforts tendront à établir l'harmonie entre les diverses races qui habitent le pays. Avec des traditions et un culte différents, les divers groupes réunis dans notre Confédération peuvent facilement s'unir sur un terrain commun, celui du bien général et d'une ambition naturelle à chacun de préparer l'avenir de la patrie. Les guerres de religions et de nationalités sont des luttes fratricides, car nous appartenons à la même grande famille, la famille Canadienne.

4° Décidé à respecter tous les droits, je suis non moins résolu à réclamer et défendre ceux qui nous appartiennent.

5° Enfin qu'il me soit permis de rappeler que ma devise est : *Juste et ferme ubique*, "Juste et ferme partout." Elle sera celle de ma conduite en parlement.

Voilà en résumé ma profession de foi politique, et si les signataires des nombreuses "réquisitions" qui m'ont

été présentées, pensent qu'elle soit celle d'un honnête homme, j'ose dire qu'ils peuvent compter que j'y resterai fidèle. Je le promets sur l'honneur.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes, à St. Eustache, le 26 janvier 1875.

Eh bien ! croit-on que la politique que j'ai définie dans le document qui précède et que j'ai expliquée ou développée devant le peuple, soit celle d'un homme dangereux et qu'elle fût de nature à ameuter ou à soulever contre moi la presse libérale ? Je ne le crois pas, et je dois répéter ce que j'ai déjà écrit dans cet ouvrage, c'est que les dispositions d'esprit des hommes de parti durant et après la lutte diffèrent considérablement, et qu'il peut y avoir un abîme entre les sentiments d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Avant de terminer mon ouvrage, je répéterai bien volontiers que la partie littéraire laisse à désirer et qu'elle prête le flanc à la critique. Néanmoins, j'espère que les écrivains m'accorderont toute leur bienveillante indulgence, sachant que celui qui n'a pas le talent et la prétention d'écrire, mais qui se fait auteur uniquement pour défendre la mémoire vénérée d'un père, n'a guère d'aise à écrire avec élégance une langue aussi belle et aussi difficile que la langue française.

Si mon livre ne brille point par le style, il a cependant

le mérite de renfermer un exposé loyal et peut-être trop franc de certains faits historiques que j'y ai relatés, et qui m'attirera sans doute la censure de certains écrivains contrariés ; mais je ne m'occupe point des critiques légères et qu'il me soit permis de faire de nouveau le souhait que j'ai toujours formulé, c'est-à-dire celui de l'union parmi nous tous.

Oui, espérons qu'un avenir peu éloigné réunira sous le grand drapeau de la nationalité canadienne les adversaires d'autrefois, et avec l'union, cette égide protectrice, chaque dénomination qui forme la Puissance du Canada saura faire respecter ses droits, sa langue et ses institutions tant civiles que religieuses. L'union seule, n'en déplaise aux hommes de parti, aux hommes de coterie, fera la puissance et la force de notre jeune pays.

Enfin, ayant terminé la tâche longue et pénible que mes adversaires m'ont imposée bien malgré moi, et ayant pleinement justifié la conduite de mon père pour la part qu'il a prise dans les événements de 1837 à St. Eustache, je n'y reviendrai plus ; mais je répéterai encore une fois que comme mon père avait combattu en 1812-1815, pour repousser et chasser les Américains du sol canadien, il redoutait encore en 1837 les idées d'annexion que certaines têtes chaudes essayaient alors à incuquer dans l'esprit du peuple. Tout le monde sait que les chefs des insurgés tendaient les bras vers la république voisine et qu'ils lui demandaient des armes et de l'aide.

Si l'on désirait l'annexion ou une république, com-

ment se fait-il que nos vaillants voisins soient demeurés sourds aux appels réitérés des chefs de l'insurrection ? L'historien Garneau répondra pour moi : " Dans les " Etats-Unis, dit-il, les journaux étaient bien partagés " et l'on pouvait être certain que le gouvernement de " Washington n'interviendrait que quand la cause de " l'indépendance du Canada serait à peu près gagnée, " c'est-à-dire pour enlever le prix de la victoire. "

Et c'est sur ce peuple que M. Papineau voulait greffer une république canadienne.

Mais admettons pour un instant que les Américains auraient aidé les insurgés et que par la force de leurs armes, ils auraient réussi à annexer le Canada à leur république, les Canadiens-Français y auraient-ils gagné ?

Que l'on relise la déclaration raisonnée d'un étranger à notre origine, celle de M. W. Inglis, et l'on aura la réponse à cette question. Nous aurions été à la merci et au pouvoir d'une république qui peut-être nous eût dit : Vous avez voulu que nous vous aidions à secouer le joug de la domination anglaise, mais comme vous n'y avez pas mis de conditions et que sans nous vous auriez échoué, nous ne nous occuperons point de votre traité de Paris ; vous serez assujétis à nos lois, à notre langue ; enfin vous ferez partie intégrante des institutions du peuple américain !... Voilà ce que 1837 nous eût valu. Si la petite portion du peuple qui demandait l'annexion aux Etats-Unis avait réussi, elle nous aurait exposé à perdre tous les privilèges qui nous étaient garantis par l'acte de cession du Canada par

Louis XV à la Grande-Bretagne, en 1763. Nos lois françaises, notre langue, nos institutions tant civiles que religieuses devenaient par ce fait accompli en grand danger, et la clause par laquelle il est statué dans le traité de Paris que l'Angleterre ne peut forcer la colonie à combattre en dehors du sol canadien ou plutôt à l'étranger, cette clause, dis-je, devenait lettre morte.

Nés au milieu de la nation américaine qui véritablement n'est pas une nation homogène et de naissance, mais bien une multitude composée de tous les peuples, les Canadiens-Français auraient eu à épouser toutes les difficultés, comme toutes les dettes, de cette république cosmopolite, ses guerres avec l'étranger comme ses guerres intestines et civiles. Combien de Canadiens ne seraient-ils pas tombés sur les champs de bataille de la guerre qui vient d'ensanglanter le sol américain ! Et combien de millions de dollars n'aurions-nous pas eu à déboursier pour payer cette guerre honteuse et fratricide que les Etats du Nord, pour assouvir leur haine, leurs jalousies tant politiques qu'individuelles eurent la barbarie de faire aux Etats du Sud de leur république.

Voilà la raison principale qui engagea ce vieux militaire, fidèle et attaché à son roi comme à sa religion, de prendre encore une fois les armes pour repousser l'invasion redoutée des Américains ou l'établissement dans ce pays d'une république éphémère, dangereuse et qui, d'après le clergé et la très grande majorité des Canadiens-Français, était anti-patriotique.

Faudrait-il dire et ajouter aussi que les lois de cette triste époque étaient devenues impuissantes, qu'elles ne couvraient d'aucune protection des gens paisibles, laissés sans défense, et que la formation d'une compagnie dans St. Eustache était le seul expédient à être adopté pour se protéger et se faire respecter. L'impunité régnait oligarchiquement, on se moquait des maximes des autorités gouvernementales, afin de mieux insulter et de persécuter tous ceux qui ne voulaient pas lever l'étendard de la révolte; alors, rien d'étonnant que mon père ait voulu s'opposer à cet égarement révolutionnaire.

D'après moi, la faible portion de la nationalité canadienne-française qui s'est révoltée a eu tort, parce que secouer le joug de l'Angleterre, pour accepter le joug américain, c'était vouloir tomber de Charybde en Scylla, avoir peur d'un mal, d'un écueil grossi par l'imagination et facile à éviter pour aller se meurtrir et se briser sur l'autre.

Des réformes étaient nécessaires, je l'admets; mais il fallait adopter des moyens constitutionnels et légaux pour amender la constitution, et ces réformes eussent été obtenues sans provoquer la guerre civile. Tout vient à point à qui sait attendre, dit le proverbe, et le temps comme l'expérience nous l'ont prouvé.

Après un demi siècle d'une révolution de bien triste mémoire. certains jeunes écrivains accusent aujourd'hui ceux qui, comme M. l'abbé Paquin, avec le clergé, les historiens, le Dr O'Callaghan et la très grande majorité du pays, ont blâmé le mouvement de 37-38; mais

comment se fait-il que l'ouvrage historique de M. Paquin n'ait pas été conspué en 1838, date où il fut publié? Comment se fait-il aussi que les mandements des évêques et les protestations publiques n'aient pas été aussi condamnés à ces dates reculées? Parce qu'on était alors mieux renseigné qu'on ne l'est de nos jours, et si quelques-uns ont osé approuver une révolution qui avait provoqué tant de malheurs, ces quelques-uns ne représentaient point les sentiments de cette province.

On accuse les autorités d'avoir fait tomber des têtes et d'avoir condamné plusieurs insurgés à l'exil, à la déportation aux Bermudes. C'est malheureusement trop vrai, mais l'on ne peut accuser les autorités de favoritisme, puisque des Anglais pur sang du Haut-Canada et qui se sont rebellés n'ont pas été épargnés.

De plus, le souverain, quoique irrité, n'a-t-il pas blâmé l'expatriation ordonnée par Lord Durham? Et l'abbé Paquin, en parlant de la formation de la Cour martiale, ne va-t-il pas jusqu'à dire: " Bien plus et ceci mérite de la reconnaissance en faveur du conseil spécial, car il avait passé une ordonnance par laquelle la Cour martiale ne devait prendre connaissance des crimes politiques ou de rébellion que ceux qui avaient été commis après le 4 de novembre 1838, ce qui mettait à l'abri une foule de prisonniers détenus dans les prisons avant cette date et d'autres qui auraient pu être compromis par leur conduite antérieure à cette date." Alors, que l'on soit donc juste et que l'on ne blâme donc point, sans

prendre en considération les concessions de la Cour martiale et la position difficile d'un souverain dont l'autorité avait été méprisée par des sujets séditeux et révoltés.

Tout le monde ne se plait-il pas à dire que la famille royale et l'élite du peuple anglais nous manifestent, à nous Canadiens-Français, à nos institutions, à nos communautés religieuses, tout le respect, tous les égards les plus flatteurs ? Oui, et parce que nous le méritons sans doute ; mais si nous le croyons avec un légitime orgueil, ne devons-nous pas d'un autre côté proclamer avec honnêteté de tels égards, qui honorent également les deux parties ?

La France que nous regrettons tant et que nous n'oublions jamais, pourrait-elle dans le moment mieux nous traiter et nous accorder plus ou autant de libertés politiques et religieuses ?

Alors pourquoi certains jeunes écrivains font-ils tant de tapage, pourquoi vantent-ils tant l'annexion avec les institutions américaines ou républicaines ? Ne savent-ils pas que si les Canadiens-Français y étaient assujétis, ils disparaîtraient totalement comme race ?

BIOGRAPHIE DE L'ABBÉ PAQUIN.

Après avoir terminé cet ouvrage historique, je me rendrai sans doute agréable au lecteur si j'accomplis la promesse que je lui ai faite, c'est-à-dire celle de faire la biographie de M. Jacques Paquin. Oui, après avoir inséré dans mon essai historique l'ouvrage que M. l'abbé Paquin a publié en 1838 et après avoir fait de nombreux et intéressants emprunts à ses mémoires autographes et inédits, j'ai un devoir à remplir et c'est celui d'essayer à faire connaître ce qu'a été ce digne et distingué prêtre.

Je voudrais avoir le talent d'un habile biographe pour faire l'histoire succincte et parfaite de la vie si bien remplie de feu M. l'abbé Jacques Paquin ; je m'appliquerai néanmoins à écrire les traits particuliers et principaux de cette grande et patriotique figure, qui a laissé des souvenirs impérissables dans la paroisse de St. Eustache comme dans tout le pays.

Celui qui comme M. Paquin a écrit, commenté et frappé les fautes, les abus et le mal partout où ils se trouvaient, même en haut lieu, et cela avec autant d'indépendance que d'impartialité, a dû être la personnification parfaite de l'homme de bien, de l'homme de cœur.

Messire Jacques Paquin était natif de la paroisse de Deschambault, dans le diocèse de Québec.

Son intelligence précoce et son amour du travail le placèrent de prime-saut au premier rang parmi les meilleurs élèves du collège de Nicolet, où il fit un cours d'études brillant.

Il reçut l'ordre de la prêtrise le 24 de septembre 1814.

Après avoir été vicaire à Varennes, puis missionnaire de Saint-François-du-Lac où il évangélisa la peuplade des Abénakis, il fut promu à la cure de St. Eustache, en 1821.

M. Paquin avait alors une taille moyenne qui ne man-

quait point d'élégance et de fierté ; mais en acquérant de l'âge, il fut affecté par un excès d'embonpoint qui semblait le fatiguer ; cependant, son énergie physique et morale, en présence de l'accomplissement de ses devoirs de pasteur, lui faisait oublier et dompter facilement sa pénible obésité.

Sur ses épaules athlétiques on admirait une tête et une figure larges et belles où rayonnaient l'intelligence, la fermeté et la volonté. Son œil bleu, vif et animé, semblait vouloir pénétrer jusque dans les plis et replis les plus profonds de l'esprit et du cœur de ceux qu'il questionnait ou de ceux auxquels il s'adressait.

D'un tempérament sanguin, la circulation du sang devait se faire avec impétuosité dans ses veines ; aussi, n'aimait-il pas la contrariété, les obstacles, particulièrement quand une opposition lui était faite par des opposants frivoles, irréflechis, préjugés et sans savoir.

Mais si dans les contrariétés vexatoires, il était d'une humeur vive, voire même emportée, d'un autre côté sa promptitude de caractère comme celle de son intelligence et l'excellence de son cœur l'aidaient facilement à faire un retour sur lui-même, et alors il calmait et persuadait ceux qui s'opposaient à ses arrêts, à ses fins.

Il exerçait une grande influence sur ses paroissiens. Il profitait et abusait quelquefois, disent ses contemporains, de cette autorité et de cette ascendance pour flageller et humilier ses adversaires, auxquels il parlait avec un sans gêne et une familiarité que l'on pouvait comparer à celle d'un père avec ses enfants. Quoique brusque, prompt et rude, il était cependant universellement aimé et respecté par ses paroissiens, que d'ailleurs il aimait lui-même de toute la tendresse d'un véritable père. Chacun savait que après l'orage arrivaient le calme, la douceur et les bienfaits.

Son influence ne se faisait point sentir uniquement sur ses coréligionnaires, il l'exerçait même sur tous les protestants de St. Eustache qui l'aimaient et le respectaient.

Il avait un mot favori et coutumier qu'il appliquait à tous ses inférieurs comme à tous ses égaux ; ce mot était celui d'*original* : " Viens ici *original* ; tais-toi *original*", disait-il.

A propos de ce qualificatif et de son influence, je me rappelle qu'un protestant, riche cultivateur du village de St. Eustache, me disait un jour, en parlant du regretté M. Paquin : " Je l'aimais comme un père, et ce qui me plaisait en lui, c'étaient son sans gêne et sa franchise ; il était l'ami du riche comme du pauvre ; bien des fois il me taquinait, il n'agaçait et quand je me fâchais, il m'apostrophait toujours avec son mot favori que d'ailleurs il jetait à la figure de tous ceux qui badinaient avec lui, et quant à moi, il me disait : " Tais-toi donc *original d'Ecossais*."

Tous ceux qui ont eu le plaisir et l'avantage de le connaître aiment à se rappeler son originalité comme ses réparties promptes, spirituelles et quelquefois fantaisiques.

Gai, plaisant, aimable et fort hospitalier, il aimait la jeunesse qu'il se plaisait à recevoir, à instruire et à divertir même.

Grand fumeur, il ne se séparait jamais de sa pipe de plâtre qui pour lui était le compagnon intime et joyeux de tous ses instants. Pour en donner la preuve, il faut savoir que après le feu de 1837, le presbytère n'existant plus, M. Paquin logeait sur l'une de ses fermes sise à l'extrémité Est du village. Conséquemment, il avait à se transporter de son domicile à l'église plusieurs fois dans le cours d'une journée ; mais durant ces courses quotidiennes ou ce va-et-vient nécessaire et répété son camarade fumeur l'accompagnait toujours. Aussitôt qu'il

avait dit la grande ou la basse messe, le bedeau allait l'attendre dans l'une des tours de l'église, où d'une main il lui présentait cérémonieusement au bout d'une pincette un charbon ardent, et de l'autre main, la vieille pipe culottée ; deux objets qui faisaient venir l'eau à la bouche du digne curé et qui le faisaient tressaillir de plaisir. Ce cérémonial avait lieu de la même manière à la sortie des vêpres. Armé de sa favorite qu'il serrait tendrement entre ses dents, il passait dans les rues du village en lançant des bouffées énormes et précipitées qui, dans le lointain, représentaient le travail actif d'une locomotive vivante laissant échapper une trainée de nuages épais au milieu desquels l'heureux curé disparaissait.

Outre la pipe, il prisait copieusement et il semblait dire à ceux qui le voyaient ouvrir sa tabatière qu'il affectionnait souverainement, puisque dans l'église elle lui faisait oublier la pipe : Je pourrais bien vous appliquer la fameuse et sarcastique sentence de Molière qui est consignée dans ses œuvres : "Celui qui n'aime point le tabac n'est pas un homme d'esprit, et n'est pas digne de vivre !"

D'un zèle infatigable, M. Paquin était partout où il y avait du bien à faire. C'est lui qui, après bien des difficultés, organisa la Société d'Agriculture du comté des Deux-Montagnes dont il fut longtemps le président actif et zélé. Aimant souverainement les agriculteurs, il publia maints écrits patriotiques pour faire progresser et aimer la carrière agricole ; mais M. Paquin (comme celui qui écrit actuellement sa biographie et qui a publié plusieurs lettres sur le même sujet) dut échouer et prêcher souvent dans le désert. Aussi, un jour qu'il revenait à la charge, il écrivait et formulait entre autres reproches, le suivant : "Nous qui appartenons à la classe exclue, nous disions aux membres du Parlement : "Pourquoi, si vous voulez vraiment encourager l'agriculture parmi vos compatriotes moins avancés que les

“ Européens, pourquoi n'établissez-vous pas des fermes
“ modèles dans différentes campagnes où des jeunes
“ gens instruits puissent montrer aux habitants, par une
“ expérience pratique, la vraie manière de bien cultiver
“ leurs champs.

“ M. Girouard (alors député pour le comté des Deux-
“ Montagnes), ajoute M. Paquin, était de cette opinion ;
“ mais sa voix fut étouffée dans un temps où l'on ne
“ s'occupait que de révolte et de rébellion absurde. Que
“ pouvait le bon sens d'un membre distingué flottant
“ sur un océan de bêtises.”

En 1837, il aurait voulu maîtriser ou brider l'ambition, les aspirations comme l'ardeur téméraire des chefs de la rébellion, spécialement celles du pétulant Dr Chénier ; car s'il blâmait les abus vrais (et non ceux exagérés) que l'on reprochait alors au pouvoir exécutif, il blâmait encore plus les fauteurs exaltés d'une révolte inopportune et plus que prématurée. Il entrevoyait un effrayant résultat, si non pour lui, du moins pour ses paroissiens qu'il chérissait avec tant d'amour et toute la tendresse d'un père éclairé et patriotique. Il recourut à tous les moyens possibles pour arrêter le Dr Chénier et préserver sa paroisse des fléaux qui allaient fondre sur elle, mais il échoua.

Comme historien désireux de s'instruire et d'instruire les autres et comme homme observateur, il n'avait pas de supérieur. Sa grande intelligence comme sa grande mémoire l'avaient porté à s'identifier avec l'histoire de tous les peuples et en particulier avec celle de son pays qu'il connaissait parfaitement.

Il avait parcouru presque toutes les paroisses de la province de Québec, afin d'y puiser des notes historiques dans les archives des fabriques et dans les bibliothèques publiques et celles des particuliers.

Il peignait avec une grande facilité les hommes et les choses, et il excellait dans le récit des faits généralement

dignes de mémoire comme dans le récit des événements publics et particuliers qu'il narrait avec concision, avec exactitude et avec toutes leurs circonstances. Tous ses mémoires qui restent sont des brouillons ou canevas écrits à la volée qu'il avait l'intention de mettre plus tard au net, mais il n'en eut pas le temps.

Il avait écrit l'histoire de l'Eglise en Canada ainsi que celle de son pays : ouvrage gigantesque qui datait du jour de la découverte de ce continent et qui ne se terminait qu'avec l'année 1842. Malheureusement et au moment même de mettre la clef à cet ouvrage principal qui lui avait coûté tant de voyages, tant de recherches, tant de veilles, tant de travaux et dont la publication aurait produit tant de bien, la mort vint le frapper. Cette histoire de l'Eglise et du pays qui formait plusieurs manuscrits volumineux, fut transportée après sa mort à l'évêché de Montréal ; mais le fruit de tous les travaux prodigieux de ce grand patriote ne devait jamais voir le jour, car cet ouvrage fut détruit (nous dit-on) lors de l'incendie de l'édifice épiscopal, en 1852.

Cette perte fut une véritable catastrophe pour la famille Paquin, et un grand malheur national au point de vue des lettres et de l'histoire du pays.

Des nécrologies écrites à la mémoire de M. Paquin, je dois reproduire celle publiée par les "Mélanges Religieux" et qui fera voir comment ce journal appréciait l'ouvrage historique du savant défunt :

" Au milieu de toutes ces occupations, au milieu de tous ces travaux de fondation et de construction d'édifices religieux, M. Paquin trouva encore moyen de consacrer de fréquents moments à des recherches historiques sur le pays. Mais *la mort a des rigueurs à nulle autre pareilles* ; elle vient de nous l'enlever au moment où l'on s'y attendait le moins ; elle l'arrête au milieu de ses utiles travaux et ne nous laisse plus qu'à

“ pl urer sur sa tombe..... Il s'est montré bon
“ prêtre et bon citoyen ; il a encouragé l'éducation
“ religieuse et profane et n'a pas craint de demander
“ justice pour les fidèles consacrés à ses soins. Ce
“ n'était pas assez pour lui. Il a voulu travailler pour
“ le pays tout entier ; il lui préparait, en effet, un
“ magnifique présent, œuvre de ses veilles. Mais la
“ Providence ne lui a pas donné le temps de compléter
“ son travail ; elle l'a retiré du milieu de nous pour lui
“ donner la place que d'avance il s'était acquise au ciel.
“ Pour nous, il ne nous reste plus qu'à pleurer la perte
“ que vient de faire la religion et que la patrie peut bien
“ aussi pleurer ; mais en même temps conservons l'es-
“ pérance que l'œuvre patriotique de ce bon citoyen ne
“ demeurera pas sans voir le jour, et que celui de nos
“ compatriotes qui sera chargé de ses précieux *Mémoires*,
“ se fera un devoir d'y mettre la dernière main et d'en
“ faire jouir le pays.”

Outre ses talents historiques et littéraires, M. Paquin possédait à un haut degré ceux de la prédication, et il tenait la première place parmi les orateurs de la chaire. Personne mieux que lui ne savait développer plus efficacement la parole de Dieu, et il le faisait avec un genre d'éloquence qui plaisait à tout son auditoire et particulièrement lorsque cet auditoire était instruit. Les étrangers comme ses paroissiens aimaient à l'entendre. Quand il avait à prêcher sur un vice capital ou sur le scandale et lorsqu'il se laissait entraîner par sa nature vive et impétueuse, c'est alors qu'il se surpassait, qu'il tonnait, qu'il avait de grands mouvements d'éloquence et qu'il faisait trembler ses auditeurs comme l'enceinte même de l'église. Dans ses transports oratoires, sa voix mâle retentissait et se faisait entendre comme le bruit de la foudre, comme le grondement et le roulement du tonnerre. Aussi chacun s'en rappelle ! Ayant fait une étude assidue du cœur humain et de ses faiblesses,

il en pénétrait toute la profondeur ; aussi ce moraliste éclairé en profitait habilement et il s'adressait aux sentiments et à la sensibilité humaines pour exalter, pour transformer son auditoire et lui faire verser des larmes.

Si M. Paquin a produit des œuvres historiques qui devaient avoir une meilleure destinée, d'autant plus qu'elles auraient été accueillies avec orgueil et empressement par le pays, il a aussi laissé d'autres œuvres que l'incendie ne pourra jamais anéantir. Ces œuvres impérissables sont des héritages et des souvenirs tangibles qu'il a légués à sa paroisse ; paroisse privilégiée qu'il aimait et chérissait avec une affection vive et toute paternelle, comme je vais le prouver.

Durant les 26 années qu'il a desservi la paroisse de St. Eustache, il n'a cessé d'y donner des témoignages éclatants et constants de ses largesses et de sa charité. Sa main était toujours ouverte aux malheureux. En 1845, il donnait deux belles cloches à sa paroisse qui, alors, n'avait pas les moyens de les acheter, vu les sacrifices considérables qu'elle venait de faire pour reconstruire son église ; sur chacune de ces cloches est gravée une inscription qui porte le nom du vénéré et généreux pasteur.

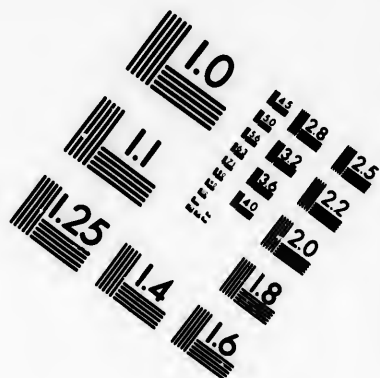
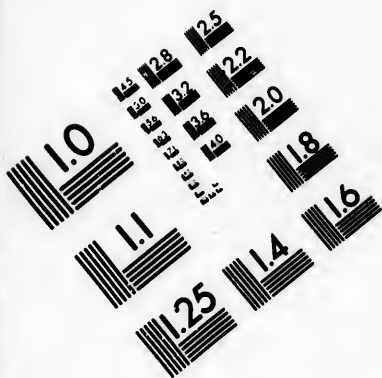
Mais ces superbes largesses n'égalaien point celle vraiment princière qu'il fit à l'éducation, puisqu'il fit bâtir à ses frais et dépens un magnifique couvent en pierre piquée, qui mesurait 55 pieds de longueur sur 36 pieds de profondeur ; mais la rébellion et la conflagration de 1837 détruisirent entièrement ce beau monument au moment où ses savantes légataires, les Dames Religieuses de la Congrégation, devaient en prendre possession. Après ce désastre, il en entreprit de nouveau la reconstruction, et il faisait alors de larges sacrifices pécuniaires et de temps pour faire rebâtir le beau temple que nous possédons aujourd'hui et que le malheureux

1837 avait réduit en cendres. L'entreprise de la reconstruction du presbytère fut également commencée sous ses auspices, sous sa surveillance, mais il ne put faire parachever ses travaux ; la mort inexorable vint interrompre le cours bienfaiteur de sa belle carrière, et il mourut en 1847, à l'âge peu avancé de 56 ans.

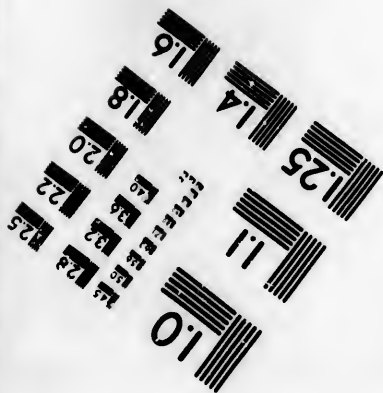
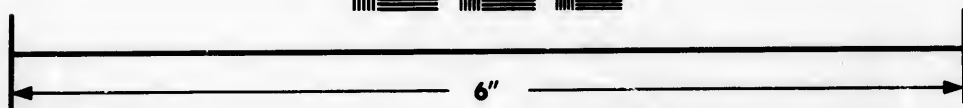
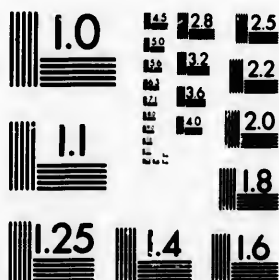
Après le trépas de ce digne prêtre, on avait lieu de supposer que ses actes de bienfaisance envers sa paroisse ne pourraient se manifester au-delà ; mais l'on se trompait. M. Paquin, malgré toutes ses largesses, avait pu acquérir des biens-fonds, mais il n'avait pas plus thésaurisé pour lui que pour sa famille, et au détriment de cette dernière, il donnait par un testament tous ses immeubles à la fabrique de St. Eustache, pour le bien et le plus grand avantage de l'éducation. Trois belles terres formant un seul et grand établissement avec de magnifiques dépendances, et deux prairies de valeur avec granges dessus construites furent léguées aux Dames religieuses de la Congrégation. Il légua en outre à la même fabrique une somme de \$400, pour faire l'acquisition d'une statue de St. Eustache.

Où peut-on trouver l'égal d'un tel bienfaiteur qui, non seulement se dépouille durant sa vie des épargnes qu'il a gagnées à la sueur de son front, mais qui, après sa mort, en dépouille même sa famille (à laquelle il ne laisse que quelques légers souvenirs) pour léguer tous ses biens à ses paroissiens ! Personne plus que lui n'a porté si loin la bienfaisance en faveur d'une paroisse. Espérons que celle de St. Eustache, cette paroisse choyée et gâtée par de tels actes d'affection, de munificence, saura reconnaître les bienfaits qui lui ont été prodigués à pleines mains ; bienfaits qui lui ont été octroyés, sans doute pour lui faire aimer sa religion, ses ministres et sans doute aussi pour qu'elle garde un doux et pieux souvenir de celui qui fut son père et son très digne pasteur.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



Ainsi s'est écoulée la vie de ce grand apôtre qui sut toujours se faire bénir et chérir par sa charité, par ses largesses et ses vertus évangéliques.

Je ne puis mieux terminer cette biographie ou le récit incomplet de la vie glorieuse et exemplaire de M. Paquin qu'en reproduisant l'éloge que lui fit un poète canadien résidant au village de St. Eustache, M. Pierre Laviolette, co-seigneur des Mille-Iles :

Tu meurs toi, le pasteur d'un immense troupeau,
Par tes soins vigilants si florissant, si beau !
Tu meurs..... C'est au milieu de ta noble carrière
Que l'inflexible mort vient fermer ta paupière !
Si l'automne à ta tombe a refusé des fleurs,
Entends..... reçois du moins nos soupirs et nos pleurs.
N'était-ce pas assez que naguères la foudre
Vint briser ta houlette, hélas ! réduire en poudre
Ce bercail, tant de fois embelli de tes mains ?
Devais-tu donc fléchir aux rigueurs des destins ?
Déjà, grâce à tes soins, à ton ardent courage,
De Mars on recherchait le foudroyant passage.
L'étranger s'étonnait de voir que tes travaux
Eussent, si tôt, vaincu le sort et le cahos.
Il te restait, sans doute, encore beaucoup à faire,
Mais tu te promettais au bout de ta carrière
Que la justice, un jour, la main lasse du temps
Couronnerait, enfin, tes labeurs incessants.
Hélas ! vœux superflus ! espérance éphémère !
Si le ciel fut d'airain, ingrate fut la terre.
Console-toi, du moins : le digne monument
De ton zèle pieux, de ton saint dévouement,
A l'ombre des autels, loin des regards profanes,
S'ouvrit pour recevoir tes pacifiques mânes.
Mais dans ce moment, inachevé, si beau,
Que de pleurs épanchés, hélas ! sur ton tombeau.

Où j'en fus le témoin, ta dépouille fragile
Descendit lentement à son dernier asile,
Au milieu des soupirs, au milieu des sanglots
D'un peuple dont en vain on refoulait les flots !
Après six lustres, plus, de ton saint ministère,
Tant mille souvenirs s'évoquaient de ta bière,
Pouvait-on refouler les mille sentiments
Qu'inspiraient tes vertus et tes bienfaits constants ?
Là, la haine s'éteint avec la calomnie ;
Là, là, ne sifflent point les serpents de l'envie.
Repose donc en paix, du sommeil des élus,
Dans cet asile saint, ouvert à tes vertus.
Désormais insensible à toute humaine gloire,
Tu vivras, cependant, aux pages de l'histoire
Dont ta débile main traçait les derniers traits,
Quand la mort te surprit, succombant sous le faix.
Pour toi, ce fut toujours une terre promise ;
Tu meurs, à son aspect, comme un autre Moïse.
Mais l'Eglise et l'Etat apprécieront toujours
Ce fruit de tes labeurs, de tes chastes amours.
Et la religion unie à la patrie
T'offriront, de concert, la palme du génie.

Cette élogie de M. Laviolette me fait faire la réflexion suivante :

St. Eustache a donc eu l'honneur de fournir au pays des hommes marquants, même des hommes célèbres dans les lettres et les sciences et je ne puis résister au désir et à l'orgueil légitimes de dire que, avec M. Paquin, je pourrais citer entr'autres hommes distingués :

1°. E. N. Lambert Dumont, seigneur des Mille-Iles, grand mathématicien.

2°. " Le Docteur Auguste Globensky (dictionnaire historique de Bibaud), arrivé en Canada comme chirurgien

dans les troupes Allemandes auxiliaires de la Grande-Bretagne, qui s'établit dans le pays après la guerre de l'indépendance, et qui fit ses preuves comme habile chirurgien.

3°. Le Docteur Labrie, membre du Parlement dans son temps ; renommé par son éducation, sa science, et l'établissement dans St. Eustache d'un pensionnat célèbre qui attirait de toutes les parties du pays la jeunesse avide de s'instruire.

4°. M. Antoine de Bellefeuille, co-seigneur des Mille-Iles ; grand orateur ; homme très versé dans les deux langues, française et anglaise, qu'il parlait avec élégance et une grande facilité. M. Paquin en fait l'éloge suivant dans ses Mémoires inédits et autographes : " Ce M. Antoine de Bellefeuille possédait d'immenses talents, et fut regardé comme un des meilleurs orateurs du pays. Il a occupé plusieurs places de confiance dans l'administration Dalhousie."

5°. M. Pierre Laviolette, co-seigneur des Mille-Iles, canadien qui cultivait la poésie avec les plus grands succès. L'un de ses poèmes figure dans le traité de Belles-Lettres enseigné de mon temps d'étude au collège de Montréal.

6°. M. Vital Durocher, célèbre artiste et sculpteur.

7°. M. Hyacinthe LeMaire St.-Germain, aussi instruit et spirituel qu'habile arpenteur. Ce digne citoyen avait écrit, lui aussi, des mémoires précieux et volumineux, même plusieurs pièces de poésie, entr'autres des chansons comiques et satiriques remplies de sel et de finesse ; mais l'incendie et des mains destructrices, durant une certaine période néfaste, semblaient s'acharner sur St. Eustache, pour le détruire et lui ravir même tout ce qu'il enfantait dans les lettres. Tel fut le sort réservé aux œuvres de M. LeMaire St.-Germain.

8°. Le Révérend Charles de Bellefeuille, célèbre missionnaire et colonisateur. Voici ce qu'en dit

M. Paquin dans ses Mémoires : “ M. Charles de Bellefeuille, membre du Séminaire de Montréal, est le premier qui ait ouvert les missions sauvages des Lacs Nipissing, Témiscaming et d'Arbitibi, pendant trois ans, savoir en 1837 et 1838, et comme on peut le voir par la relation de ses courses vraiment apostoliques, publiée dans les journaux de la Propagation de la foi.” Sur une autre page de ses Mémoires, M. Paquin ajoute : “ Les missions principales sont la Rivière Rouge, la Colombie, &c., &c., formées par M. Charles de Bellefeuille, mort en 1838 à la suite de ses missions pénibles.” Plus loin M. Paquin ajoute encore : “ M. Charles de Bellefeuille natif de St. Eustache entra au Séminaire en 1810 et y mourut le 25 octobre 1838. Il fit une touchante relation de ses missions lointaines et périlleuses. Il séjourna près de trois années dans ces pénibles missions qu'il a défrichées le premier et dans lesquelles il avait produit beaucoup de fruits suivant le témoignage de ses successeurs. Il n'y avait qu'un mois qu'il était de retour de ses fatigants voyages qu'une violente attaque de typhus occasionnée par la fatigue l'enleva en 1838, aux vifs regrets de toute la population de Montréal et de sa paroisse natale, à l'âge de 44 ans seulement.

“ M. Charles de Bellefeuille avait des talents, un cœur extrêmement bon, un caractère sensible et plein d'une douceur et d'une urbanité enchanteresses. Il avait avec tout cela la vertu du cloître. Il était frère du curé de St. Roch et du co-seigneur de St. Eustache. Comme eux il passa jeune dans les bras de la mort.”

9^o M. Antoine de Bellefeuille, père de MM. Eustache et Antoine et du révérend Charles de Bellefeuille, dont il est parlé plus haut. Aussi l'aïeul de M. Eustache, Marc Antoine de Bellefeuille ; de Charles de Bellefeuille, soldat d'Afrique, de Crimée, lieutenant dans le 100^e régiment à Gibraltar, major de brigade * *, et

l'a'eul aussi de Mde A. C. de Lotbinière Harwood, mérite une mention toute spéciale.

Il combattit bravement en 1775. Fut fait prisonnier au blocus de St-Jean. Prisonnier sur parole, il suivit sir Henry Hamilton au Détroit comme son secrétaire privé et intime.

Fait plus tard prisonnier avec sir Henry Hamilton, le major Hay, le Dr McBeath et cinq autres officiers, à la prise du Fort Sackville ou Fort de Vincennes, il fut jeté dans un cachot à Williams-Burg, dans l'Etat de la Virginie, où il fut détenu durant 14 longs mois.

Les souffrances et les mauvais traitements qu'il eut à endurer durant sa captivité sont inqualifiables et indescriptibles.

Cette famille des de Bellefeuille a donc rendu des services signalés au pays et qui doivent valoir aux descendants *une belle et bonne note*.

10°. Le Dr B. Globensky auquel l'historien Bibaud dédie une page élogieuse pour sa science médicale.

Outre les contemporains de M. Paquin qui se connaissaient et se voyaient intimement, je ne puis et n'ose en signaler un plus grand nombre ; mais je pourrais citer de notre époque, M. l'abbé Godin, renommé par sa science, par ses écrits, et qui aujourd'hui occupe une chaire de professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

11°. M. le Chevalier Edouard de Bellefeuille qui tient son titre honorifique de l'ordre de la chevalerie de Pie IX, pour les écrits renommés qu'il a publiés sur la religion, et qui comme jurisconsulte a légué des traités de jurisprudence fort estimés, et qui comme littérateur profane et avocat a fait sa marque dans le monde savant.

12°. Le Dr Marsil qui a acquis une belle réputation et qui est à l'accélérer par des études et des essais constants, dans cette partie difficile de la science médicale, la chirurgie.

Si St. Eustache a fourni des hommes de lettres, des

historiens, des missionnaires, des orateurs, des colonisateurs, des poètes, des militaires, des mathématiciens etc., etc., il a aussi fourni d'autres hommes fort distingués, instruits et dont les familles occupaient et occupent le premier échelon dans la haute société.

LES CHEFS.

Après la biographie de M. l'abbé Paquin, je me rendrai, sans doute, doublement agréable au lecteur, si à l'aide de quelques coups de plume, je lui présente ou lui trace à grands traits la figure ou le portrait des chefs de la rébellion de 1837 dans St. Eustache, et si je lui fais connaître la position que chacun d'eux occupait dans sa paroisse.

Je ne parlerai point des chefs étrangers à St. Eustache, de ces chefs turbulents dont la présence dans le comté des Deux-Montagnes fut si funeste à ses habitants et qui tous abandonnèrent le Dr Chénier et ses compagnons d'armes à l'heure du combat. Non, je ne veux pas parler de ces chefs plus pétulants en paroles qu'en actions, et qui furent néanmoins la cause première du soulèvement au comté des Deux-Montagnes.

Je laisse à d'autres historiens la tâche de dire si ces hommes ont eu raison de soulever non seulement leurs compatriotes, mais si au jour du danger ils ont été justifiables de ne pas arrêter le combat et de tourner les talons à l'ennemi ; car ils devaient courir au devant des troupes royales pour se rendre et sauver la vie de tant de malheureux dont ils étaient et seront toujours responsables devant Dieu et la patrie. Oui, l'histoire nous dira si cet acte noble et patriotique de sauver des compagnons et d'épargner le village de St. Eustache, en courant au devant des troupes anglaises, ne valait pas mieux que fuir et abandonner le champ de bataille.

Je ne parle ni pas non plus des chefs de St. Benoit, qui, au dire de M. l'abbé Paquin, seraient plus qu'à blâmer ; mais je puis dire, et sans vouloir blesser personne, que je ne puis m'expliquer la cause qui a empêché ces chefs de concentrer leurs forces sur St. Eustache, sachant que ce village devait essuyer le premier choc, le premier feu, au lieu de garder ces forces ou réserves à St. Benoit où l'ennemi ne pouvait arriver qu'après avoir battu les insurgés de St. Eustache. Sans doute qu'en adoptant une telle tactique, il y avait un but particulier ; mais quel était-il ? Voilà ce que je ne puis m'expliquer, d'autant moins que la paroisse de St. Benoit n'est éloignée de celle de St. Eustache que de quatre lieues et je suis naturellement porté à me dire : cette manœuvre ne pouvait que difficilement être greffée sur l'art militaire, car en divisant ou en affaiblissant ainsi des forces qui déjà n'étaient pas trop nombreuses, on s'éloignait certainement des règles militaires d'un véritable tacticien, d'un véritable général. Personne ne peut en douter, parce que le soldat expérimenté doit mieux savoir placer ses troupes, soit pour les mettre en mouvement, soit pour qu'elles s'entraident, soit pour les faire manœuvrer et les conduire plus habilement au combat. Sans doute que ce plan faisait partie des combinaisons profondes du fameux Girod, qui s'était constitué le général en chef, et que les chefs de St. Benoit ne connaissaient point encore.

Ne parlons plus de ce général de triste figure.

Mais, je le répète, si j'ai consigné ces quelques faits historiques dans cet ouvrage, ce n'est point avec l'intention de blesser qui que ce soit ; car en parlant des chefs de St. Benoit, je parle d'hommes honorables qui, comme bien d'autres, se sont laissés tromper par un faux général, par un faux brave. En parlant de ces chefs je parle de ceux qui, avant et après 1837, furent les amis de ma famille et je ne pourrais les censurer ni les attaquer.

L'un de mes oncles fit sa cléricature sous M. Girouard, ce notaire habile et savant, et dans la suite il fut toujours heureux d'établir avec son ancien patron des relations sociales et professionnelles qui ne se démentirent jamais. 1837 les avaient séparés, mais c'est refroidissement causé par une politique différente ne fut que momentané, car plus tard il se virent intimement et de plus ils partagèrent les mêmes principes politiques. Les lettres qui sont reproduites plus haut, le prouvent éloquemment.

Espérons qu'il en sera toujours ainsi pour tous ceux que des événements fortuits et malheureux peuvent diviser et qui néanmoins sont nés pour se voir et pour se comprendre.

Enfin les chefs dont je vais essayer à faire la biographie sont MM. Chénier, Scott et Féré; les seuls chefs marquants qui ont contribué plus ou moins au soulèvement d'une faible portion de la population de St. Eustache, au milieu de laquelle ils vivaient.

DR CHÉNIER

Le Dr Jean Olivier Chénier était natif de la paroisse de Longueuil. En 1828, il venait s'établir comme médecin à St. Benoît. En 1831, il épousait la fille du Dr Labrie de la paroisse de St. Eustache. Après la mort de ce dernier, il laissait St. Benoît pour venir se fixer à St. Eustache où il était alors peu connu.

Dès 1832, son nom figurait parmi les mécontents et les agitateurs du pays. Il était toujours au premier rang dans toutes les assemblées convoquées à St. Benoît, à Ste. Scholastique, où il prononçait des discours révolutionnaires.

En 1837, il convoquait une assemblée à St. Benoît où il avait plus d'influence qu'à St. Eustache, pour y faire adopter les 92 résolutions des représentants du parti Papineau; car il n'eut osé convoquer une telle assem-

blée à St. Eustache où il comptait peu d'amis et peu de partisans politiques.

Le 23 d'octobre 1837, il se rendait à une assemblée convoquée à St. Charles où il fit son apparition avec le drapeau en mains des révoltés du comté des Deux-Montagnes, et où il séjourna trois jours, afin de se consulter avec les chefs de l'insurrection sur les moyens à prendre pour combattre l'Angleterre.

Ceux qui l'ont bien connu et qui ont vécu avec lui s'accordent tous à dire que le Dr Chénier était d'une stature moyenne, trapue et non élégante. L'expression des traits du visage annonçait la vivacité, la ténacité et le désir marqué de commander, de triompher en tout et partout. Le coloris du visage comme le teint de sa barbe et de sa chevelure avait une nuance très prononcée sur le roux. Il vivait seul, retiré et il ne figurait point dans la société du village qui était nombreuse et fort distinguée.

D'un tempéramment sombre et violent, il attaquait avec impétuosité tous ceux qui ne partageaient pas ses opinions personnelles et politiques. Il essayait à exciter, à ameuter, sans raison, les habitants de St. Eustache contre tous les notables et les loyaux qui formaient la très grande majorité de l'endroit, qu'il avait pris en grippe et contre lesquels il nourrissait une haine injuste, constante et impuissante.

Il avait à sa disposition un arsenal de moyens pour arriver à ses fins intimes et cachées. Hardi, dévoré par l'ambition de se placer au premier rang, il déployait son activité et tous ses pouvoirs d'intrigue pour aigrir, pour soulever le peuple et le forcer à l'accepter comme chef. Grâce à son infatigable ardeur, à sa fougue entraînante, il devait arriver au faite de ses aspirations. Enivré par ses premiers succès de popularité, il se lança à corps perdu dans le tourbillon révolutionnaire. Jaloux des autres chefs de la révolte, il ne leur céda

point le pas et il devait devenir insensiblement l'un des hommes les plus en évidence parmi les meneurs de l'insurrection. Grâce aussi aux promesses séduisantes qu'il faisait et grâce à l'entraînement de ses arguments captieux, il arrivait à remuer les sentiments de ses compatriotes et les entraîner avec lui à prendre les armes.

Au commencement de son ouvrage historique, M. l'abbé Paquin en fait le portrait suivant : " Les chefs principaux de ces premiers mouvements (de la rébellion) étaient le Dr Chénier du village de St. Eustache, depuis longtemps bien connu par son patriotisme outré, par ses emportements et la véhémence des harangues révolutionnaires qu'il prononçait à chaque assemblée, et un M. Girod, venu de Varennes au comté du Lac des Deux-Montagnes, pour travailler au soulèvement."

M. Paquin, comme on l'a vu et lu, dans un ouvrage autographe inédit, applique des qualificatifs on ne peut plus sévères et mordants à l'adresse du Dr Chénier, qu'il accuse de tous les malheurs qui sont venus fondre sur St. Eustache, mais je ne les répéterai point.

Conséquemment, le Dr Chénier, quoiqu'un étranger pour St. Eustache, puisqu'il venait d'y arriver et qu'il n'y demeura que cinq ans à peu près, fut donc le premier instigateur de la révolte et de quelques-uns des habitants de cette malheureuse paroisse et l'âme du soulèvement dans le nord.

C'est ici le cas de dire que " Nul n'est prophète dans son pays, et qu'il ne l'est qu'à l'étranger." Preuve, c'est que le curé et les notables de St-Eustache ne purent maîtriser ou brider la fougue et les aspirations révolutionnaires de ce terrible démocrate ; aspirations ou tendances vers la révolte qu'il inculqua malgré eux dans l'esprit de quelques-uns de leurs co-paroissiens, quoiqu'il fût pour bien dire un intrus dans leur localité. Mais il faut ajouter néanmoins que la grande majorité de la population de St-Eustache resta loyale et que les forces

de la rébellion se recrutaient dans St-Benoît, dans St-Scholastique et autres paroisses du nord, qui avaient envahi et choisi St-Eustache comme lieu de ralliement, parce qu'en face du village se trouvait la rivière des Mille-Isles, qui offrait une barrière naturelle, un retranchement que les troupes ne pourraient que difficilement franchir. Voilà pourquoi le malheureux village de St-Eustache fut choisi de préférence par les rebelles, afin d'y concentrer leurs forces, leurs opérations militaires et où séjournait leur chef, le Dr Chénier. Aussi, cette infortunée paroisse, quoiqu'hostile à la révolte, fut cependant mise à contribution, et cela, par la force, par le nombre et par la violence ; car elle fut maltraitée et pillée journellement, pour nourrir et soutenir la garnison des insurgés.

Enorgueilli, enivré par son triomphe et de se trouver à la tête de l'insurrection du nord, rien ne pouvait l'en détacher ou l'arrêter sur cette pente glissante et périlleuse. Preuve, c'est qu'au début des troubles, MM. Scott et Féré qui, avec lui, étaient les hommes les plus influents comme les plus considérés parmi les révoltés, firent de vains efforts pour le détourner de ses desseins et complots aussi impossibles que dangereux ; mais, comme le dit M. Paquin, aucune influence ne put l'arrêter ou le maltraiter.

Un jour cependant, la vérité des nouvelles remontrances de M. Scott ainsi que celles bien appliquées par M. le curé Paquin, parurent lui faire entrevoir sa véritable position ; car sa tête était mise à prix, une proclamation lue à la porte de l'église de St-Eustache offrait \$2,000 à qui le livrerait aux autorités militaires. Aussi, son front altier s'assombrit, sa tête se courba, il versa même des larmes en présence de M. le curé et de son entourage ; mais, comme on le suppose bien, il se dit sans doute en lui-même : puisque je me suis trop compromis et que ma

vie est en danger, il vaut mieux courir la chance de rester au milieu des insurgés et de mourir plutôt avec eux que de se rendre et de monter sur l'échafaud. Ou bien, il ne croyait point à la force ou à l'attaque des troupes du gouvernement.

Sa position compromettante et pleine de dangers semblait avoir bouleversé tout son être et obscurci sa vue de l'immense responsabilité qu'il assumait comme de l'existence réelle d'une catastrophe imminente ; catastrophe certaine vers laquelle il faisait courir ses malheureux compatriotes, qui n'y croyaient nullement, et qui étaient loin de supposer que le branle-bas du combat allait bientôt sonner.

Inutile pour nous de relater ou de redire ce que M. l'abbé Paquin a déjà écrit sur un combat inégal, meurtrier, et passons outre sans ouvrir de nouveau des pages sanglantes et trop douloureuses. Disons seulement que lorsque l'église fut devenue la proie des flammes, le Dr Chénier se trouvait alors relégué dans le chœur de l'église avec deux des principaux insurgés de St-Eustache, MM. Joseph Robillard et François Cabana ; ce dernier vit encore. Disons que dans ce moment suprême et terrible, il dit à ses compagnons d'un air triste, d'une voix tremblante, tant il était agité par l'émotion et la grandeur du danger de sa position : " Nous sommes flambés ! nous sommes perdus ! sautons par la fenêtre de la chapelle de la sainte Vierge, et venez vous cacher avec moi sous le petit pont du fossé qui traverse le cimetière." M. Paquin, dans ses mémoires autographes dont nous avons inséré dans cet ouvrage les parties les plus saillantes, raconte ce drame émouvant et navrant de la bataille, et il ajoute : " Chénier lui-même sortant de l'église en disant, *c'est fini, sauvons-nous*, fut percé d'une balle."

Jetons un voile sur la catastrophe. Ne rappelons point le dénouement d'une tragédie sanglante. Ne

parlons plus du Dr Chénier et de sa fuite forcée de l'église au cimetière où il voulut s'aller cacher et où il fut atteint par une balle. D'ailleurs la résistance ou une défense dans ce moment suprême contre un ennemi trop nombreux, eût été un acte de démence de la part du Dr Chénier, et il devait recourir à tous les moyens possibles pour échapper des mains des vainqueurs.

Si dans nos commentaires, nous avons cru devoir discuter l'attitude qu'avait prise le Dr Chénier lors de la rébellion, et si nous avons blâmé son obstination coupable, nous l'avons fait comme historien et uniquement parce que nous y avons été forcé par ceux qui en 1875 nous ont injustement attaqué à propos des événements arrivés à St-Eustache en 1837, et que conséquemment nous avons été obligés de rectifier.

Maintenant que nous avons fait et avec franchise le portrait du Dr Chénier, tout en le flattant et en le ménageant beaucoup plus que ne l'a fait M. l'abbé Paquin, particulièrement dans son livre autographe, nous dirons : Ne troublons pas les cendres d'un homme qui, sans doute, était embrasé par le feu du patriotisme ou par un attachement indomptable à ses convictions.

Et partisans comme adversaires, respectons la mémoire d'un malheureux qui, victime de la position qu'il s'était faite, est tombé sur un champ de bataille. Celui qui reçoit pour quelque cause que ce soit la palme du martyre, a droit au respect de tous.

WM. HENRY SCOTT.

M. Scott était de taille moyenne ; mais sa stature avait des proportions athlétiques et proportionnées pour la lutte, pour le combat. Sa marche était hardie, sa tournure distinguée. Sa physionomie était agréable et pleine d'attrait. Une large tête recouverte d'une belle chevelure noire et bouclée, se faisait tout spécialement

remarquer. Sur un front haut et bien développé rayonnait l'intelligence. L'œil brillant comme une étoile lançait des éclairs lorsqu'il se trouvait en face d'un adversaire, d'autant plus qu'il était brave comme l'épée du roi ; et s'il n'a pas combattu en 1837, c'est uniquement parcequ'il savait qu'il aurait perpétré un acte de démeuce impardonnable. Sa parole dans laquelle il y avait un grassement naturel et moqueur, était remplie de sel et de reparties promptes et acérées comme l'acier. Son esprit pétulant en faisait un causeur charmant dans les conversations amicales.

Si dans la contrariété il était mordant et impitoyable, particulièrement en temps de lutte ou d'élection, d'un autre côté il était d'une affabilité et d'une bonté admirables dans les relations intimes et familières. Quoique d'un caractère vif, il était cependant naturellement doux et sympathique et il recevait chez lui avec distinction, avec bienveillance ; et les jeunes gens qu'il affectionnait tout particulièrement, l'aimaient on ne peut plus, pour l'hospitalité, l'urbanité et l'indulgence qu'il leur prodiguait. Il était l'ami du riche comme du pauvre et sa main généreuse fut toujours ouverte aux malheureux. Inutile de dire qu'avec de tels attributs il s'était acquis une grande popularité dans St. Eustache, et dans le comté des Deux-Montagnes qu'il représenta dans le Parlement durant un grand nombre d'années.

Sa résidence, à l'intérieur comme à l'extérieur, portait le cachet d'une demeure somptueuse et princière.

Il était à la tête d'un immense établissement de commerce qui attirait les chalands de plusieurs lieues à la ronde. Sa fortune était considérable, mais sa trop généreuse libéralité lui fit faire une brèche sérieuse et à sa mort sa succession était gravement affectée.

Quoique d'origine écossaise, il était canadien de cœur. Aussi, en 1837, il représentait avec M. Girouard le

comté des Deux-Montagnes et il n'a cessé de le représenter jusqu'à sa mort en décembre 1851.

Facile et porté à goûter les émotions enthousiastes et ardentes, rien d'étonnant qu'au début des troubles de 1837, il se soit laissé entraîner par la fougue des orateurs de l'époque à figurer parmi eux ; mais après avoir vu à la coupe de la rébellion, son jugement droit lui fit bientôt voir qu'il faisait fausse route et qu'il ne devait pas employer son influence et sa popularité pour engager ses co-paroissiens à la violence à la révolte. Aussi fit-il tous ses efforts pour les ramener à des sentiments plus tempérés et plus réfléchis. Il eut à ce sujet maille à partir avec les chefs exaltés et étrangers à St. Eustache. Il essaya de dompter l'impétuosité et l'orgueil téméraires du Dr Chénier, qui déployait toujours un zèle ardent à engager la population à prendre les armes. Mais sa parole énergique et patriotique comme ses supplications ne réussirent pas plus à réprimer la détermination désordonnée du Dr Chénier qu'à arrêter les progrès de la rébellion ; car l'entêtement du Dr Chénier qui ne raisonnait point et l'exaltation comme l'effervescence des révoltés qui étaient en outre chauffés à blanc, rien ne pouvait alors obtenir des concessions de paix. D'ailleurs l'exaltation fiévreuse des insurgés était trop bien nourrie et trop bien cultivée par le notoire Girod, pour y mettre un frein salutaire, d'autant plus que lui et les autres chefs les assuraient qu'ils étaient à l'abri de tout danger et que jamais les troupes anglaises n'auraient l'audace de venir les attaquer dans leur camp.

Le mal était fait. Les digues étaient rompues. M. Scott n'y pouvait plus rien. La frénésie, le vertige, l'empètement causés par des aspirations déréglées comme par des passions violentes de parti, ne devaient être subjugués et étouffés que dans le sang de nos malheureux compatriotes et les ruines fumantes du riche et grand village de St-Eustache.

EMERY FÉRÉ

M. Emery Féré, issu d'une famille de notabilité remarquable, était un arpenteur habile qui s'était créé une excellente renommée dans sa profession.

Homme bien planté, d'une stature au-dessus de la moyenne et aux formes athlétiques, il imposait par un port majestueux et la distinction de ses manières gracieuses.

C'était en un mot un type rare et parfait de notre ancienne bourgeoisie française. Toujours mis avec soin et quelque recherche, il figurait toujours bien et la bonne société l'accueillait favorablement, particulièrement pour le charme de sa conversation attrayante et agréable.

Grand amateur de chasse et habile tireur, il enchantait les disciples de saint Hubert par le récit de ses exploits cynégétiques. A un âge même déjà avancé, il se livrait encore à cet amusement irrésistible de la chasse qu'il affectionnait par dessus tout ; et bien des fois ce vieux Nemrod se donnait la douce et orgueilleuse jouissance d'enseigner aux jeunes chasseurs comment avec un fusil à deux coups on abat au vol le gibier à *right and left*, et cela sans perdre sa poudre et son plomb.

En 1837, il fut visité et choyé par les agitateurs de l'époque qui l'entraînèrent dans le courant révolutionnaire ; mais homme d'un sens parfaitement droit et lucide, il s'aperçut avec son ami M. Scott qu'il s'était égaré et qu'il fallait revenir dans le droit chemin de la prudence et de la sagesse.

Ami et beau-frère de M. l'abbé Paquin qui était hostile à la rébellion, il partagea en dernier lieu les sentiments de son noble parent et ne voulut plus pactiser avec ceux qui entraînaient le pays dans le désordre, dans l'anarchie et il fit tous ses efforts pour conjurer le Dr Chénier qui s'était emparé de la confiance des insurgés, de suivre son

exemple comme celui de M. Scott. Il supplia non seulement une fois, mais à plusieurs reprises ce chef dangereux qui était devenu l'âme de la révolution, d'abandonner des projets qui étaient impossibles et une violation coupable de la loi et de l'humanité. Le Dr Chénier répondit à ses conseils judicieux par des lieux communs et le menaça de le faire incarcérer, s'il continuait à donner de tels avis aux insurgés. " Vous défendez, lui répliqua M. Féré, une position qui vous sera fatal ainsi qu'à vos malheureux compatriotes, et je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il y a chez vous plus d'orgueil et d'entêtement que de jugement et de patriotisme."

Cette semonce bien appliquée exaspéra le Dr Chénier qui, dès le soir même, fit arrêter M. Féré et le fit garder comme prisonnier des insurgés.

Il faut ajouter que M. Féré avait sucé, non le suc d'une pomme de discorde, mais le lait du libéralisme, de ce libéralisme modéré que nul ne peut réellement craindre ou comparer à celui des radicaux européens ; et il sympathisa toujours avec les libéraux avancés de notre pays.

M. Latte, français de passage au Canada, qui avait une certaine célébrité comme homme de lettres, fut durant plusieurs mois l'hôte bien accueilli de M. Féré. Fier et heureux de l'hospitalité bienveillante que lui offrait M. Féré, il en profita pour s'appliquer à écrire plusieurs lettres et ouvrages sur la politique de ce pays.

M. Féré, à l'encontre de tant d'hommes qui ont le cerveau aussi exalté que les sentiments, fut durant les jours de 1837 comme plus tard un homme modéré, conciliant ; en un mot, un aviseur sage, prudent, et particulièrement très avide de la paix comme du bonheur de ses frères en origine.

Cet homme charmant, cet excellent patriote, est mort en 1860, à l'âge de soixante-et-cinq ans.

ÉPILOGUE.

La paroisse de St. Eustache est mémorable par son ancienneté.

Elle fait partie de la première concession de la seigneurie des Mille-Iles, octroyée en mars 1714, par le marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la Nouvelle-France.

La plus ancienne concession mentionnée dans le terrier de cette première partie de la seigneurie des Mille-Iles, fut faite par le seigneur d'alors, Eustache Lambert Sieur Du Mont, en faveur de Toussaint Parent, le 3 avril 1739. Cette ferme appartient maintenant aux Dames Religieuses de la Congrégation, héritières de feu Messire Jacques Paquin, ancien et regretté curé de St. Eustache.

La paroisse de St. Eustache est sise sur le bord de l'une des branches de la rivière Outtaouais, connue sous la dénomination de rivière Jésus ou des Mille-Iles.

Les livres publics ou les registres de mariages, de baptêmes et de sépultures remontent à 1768.

Ce fut Monseigneur Jean Olivier Briand, évêque de Québec, qui, en 1773, fit la première visite pastorale.

Le premier presbytère fut construit sous le Père Berey, en l'année 1774, et il servit de chapelle ou d'église.

Le corps de l'église que l'on voyait en 1837, datait de 1783. Ce sont les mêmes fondations et les mêmes murailles qui restaurées existent encore aujourd'hui.

La bénédiction première de ce temple eut lieu le 10 de septembre 1783.

M. Paquin dont le zèle était admirable et infatigable, fit faire un ajouté de vingt-cinq pieds à cet édifice et le fit orner d'un magnifique portail en pierre de taille et de deux beaux clochers.

C'est durant les années de 1831 et 1832 que ce temple fut agrandi, embelli, et c'est en 1833 que le service divin

fut chanté et célébré. Malheureusement, trois années après, la révolution qui s'était audacieusement emparé de cette demeure du Très-Haut, la fit détruire de fond en comble.

Après le désastre de 1837, cette église fut rebâtie par les habitants au prix des plus grands sacrifices, et ce ne fut qu'en 1841 qu'elle fut ouverte au culte public.

En 1845, la bénédiction de deux belles cloches données généreusement par M. l'abbé Paquin, fut célébrée par Monseigneur Bourget. Les parrains et marraines de la plus grosse cloche sont classés comme suit dans les registres de la fabrique : M. Eugène Globensky, M. Pierre Laviolette et M. Wilfred Masson, fils de l'Hon. Joseph Masson ; Madame Pierre Laviolette, Madame Antoine Lefebvre de Bellefeuille et Mlle Angélique Lefebvre de Bellefeuille.

Comme M. l'abbé Paquin a fait une esquisse ou une peinture assez frappante, tant de la position que de la beauté du village de St-Eustache ; et comme il a aussi donné un compte-rendu très fidèle du jour et du lendemain du désastre arrivé le 14 de décembre 1837, je n'essaierai donc pas à en développer ou à en faire ressortir davantage le tableau.

Je me contenterai de dire que le village St-Eustache et ses environs offrent à l'œil du contemplateur, à celui qui est avide du beau et de grands panoramas, un site des plus pittoresques et une position exceptionnelle et charmante.

Le voyageur, l'étranger qui de Ste-Rose se dirige sur St-Eustache à bord du bateau à vapeur " Le Touriste " et qui par une belle soirée d'été franchit tout-à-coup les chenaux et les nombreux et coquets flots de la Baronnie : flots charmants groupés ensemble, d'où l'on ne croirait pas pouvoir sortir et qui cachent l'aspect du village de St-Eustache, cet étranger, ce voyageur, dis-je, est étonné et enchanté du tableau ou de l'ensemble des

objets brillants qui frappent sa vue, lorsque ce rideau de verdure est levé ou franchi.

Naviguant alors dans un immense bassin qui a à peu près deux milles de longueur, le voyageur aperçoit dans le lointain le pont Léprohon, l'église, le presbytère, le couvent et toute la partie sud-est du village, qui sont les premiers édifices que l'œil commence à contempler. Les beaux clochers du temple de Dieu qui brillent avec éclat sous les rayons du soleil couchant, donnent un aspect des plus riants; car l'ombre gigantesque qui se fait à cette heure avancée de la journée et qui se marie avec le mirage de l'astre solaire, provoque des reflets indescriptibles qui font croire que les fondations de tous les édifices mouillent dans la belle rivière qui borde et baigne les pieds de cette partie du village.

A peine rendu au milieu du bassin ou de cette belle nappe d'eau, si le voyageur lève la vue vers l'est ou l'ouest, il est émerveillé du spectacle féerique qui se déroule ou éclate partout. Aussi, aucun artiste ne peut reproduire ou définir par la peinture ou la plume, la beauté imposante de notre grande et ravissante rivière avec tous ses décors, ses charmants flots, ainsi que les points de vue enchanteurs qui jaillissent de toute part.

Un écrivain aussi distingué que fort influent en politique, étant fatigué de ses labeurs et voulant prendre le frais, écrivait dans son journal, en août 1880, ce qui suit :

“ Les avantages naturels de St-Eustache ont depuis quelque temps attiré l'attention du public et je désire joindre mon témoignage à ceux qui ont déjà été publiés sur les avantages que possède cette charmante localité. Attiré par l'annonce je me suis payé le luxe d'aller faire une excursion dans “ Le Touriste ” et j'en suis revenu émerveillé.

“ Quel panorama entre Ste-Rose et St-Eustache ! Le coquet petit yacht semble voltiger d'île en île. Je n'ai amais rien vu de plus frais et de plus poétique. L'onde

trace les contours les plus gracieux autour de ces charmants bouquets verdoyants, spécialement à la Barronnie où ils sont fort nombreux ; véritable dédale où l'on s'égarerait avec plaisir. C'est un continuel changement de décors, tantôt grave, plein d'ombre et de soleil."

Enfin, l'étranger ou le touriste qui pour la première fois arrive et pénètre dans St-Eustache, ne peut faire autrement que de s'extasier ou d'exprimer son admiration vive sur la beauté poétique de l'endroit.

S'il se rend ensuite à un mille du village, c'est-à-dire au Grand-Moulin, pour de là passer dans l'île élégante qui lui fait face, il tombe dans le ravissement ; car à cet endroit délicieux, il entend le grondement répété du rapide à ses pieds, et il contemple les vagues frémissantes qui viennent se briser sur la chaussée, puis sur la berge de l'île ou sur le roc qui lui fait ceinture. S'il tourne la vue vers l'ouest, il aperçoit et embrasse sur un parcours de dix-huit milles, le beau lac des Deux-Montagnes et dans le lointain à l'horizon la montagne du Lac, puis les maisons de St-Joseph, de Ste-Anne et même de Vaudreuil. S'il se retourne, s'il contemple les eaux aux nuances noires et argentées de notre rivière avec ses élégants attributs, c'est-à-dire les îles qui semblent dans le lointain autant de faisceaux de fleurs ou de bouquets verdoyants, et s'il embrasse en même temps le groupe charmant de notre village et le temple du Très-Haut qui trônent et se perdent au milieu des saules et des ormes séculaires, cet étranger tombe dans l'étonnement et l'admiration.

C'est au milieu d'un tel panorama bien faiblement rendu que des événements pénibles et douloureux sont arrivés à St-Eustache, en 1837.

Ce 1837 a été fatal au village. Il lui a ravi une partie de ses attributs, de sa beauté et il n'est plus ce qu'il était autrefois. Outre les nombreuses victimes qui sont tombées sur le champ de bataille il reste des ruines et des

débris du feu ou de l'incendie qui portent encore le deuil des événements funestes et douloureux de la journée néfaste du 14 de décembre 1837. Le portail de l'église encore tout mutilé et criblé par les balles, par les boulets, porte et portera toujours le sceau et les cicatrices des jours de 37, de la date sanglante et terrible d'un combat inégal et meurtrier qu'eurent à essayer, malgré eux, nos malheureux compatriotes.

Nonobstant les erreurs qui ont été commises par les chefs de la rébellion de 1837 (sans oublier l'échauffourée, la folie de 1838), je dois rendre hommage à ceux d'entre eux, qui, par pur patriotisme ou la force des circonstances, ont été obligés de verser leur sang pour conquérir des libertés que, cependant, nous aurions pu obtenir avec des moyens constitutionnels, avec des moyens pacifiques, sans recourir aux armes ou aux horreurs d'une guerre civile, car la métropole ne pouvait faire autrement que d'octroyer à notre colonie toutes les libertés, toutes les franchises ou immunités que tout sujet anglais a droit d'avoir, et qui font aujourd'hui la puissance comme la gloire du gouvernement de la Grande-Bretagne.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau-des-Chênes, 6 décembre 1877, à St-Eustache.

POST SCRIPTUM

Cet ouvrage, comme on le voit, était prêt à être publié dès l'année 1877 ; mais j'en ai retardé la publication jusqu'en 1883, espérant que les circonstances ne me forceraient point à rendre public et notoire un document autographe que j'avais l'unique intention de laisser à mes enfants pour leur défense.

Malheureusement j'ai été attaqué trop souvent et trop injustement dans la mémoire de mon père, à propos de

la part qu'il a prise aux événements de 1837. Mes descendants le seraient sans doute après moi, et il est temps que tout cela finisse.

Etant, je le répète, solidaire et fier des actes de ce vieux militaire persécuté, je ne veux plus permettre que l'on travestisse l'histoire, soit pour faire l'apothéose de certains hommes, soit pour faire la critique fallacieuse d'autres hommes qui auraient plus de droit qu'eux à une déification.

En terminant, je dirai à celui qui veut se livrer à la profession difficile d'écrivain ou d'historien : Soyez bien renseigné si vous voulez écrire les fastes du passé, particulièrement si vous n'existiez point à cette époque reculée ; soyez juste et honnête, ne sacrifiez jamais la vérité, la justice à des considérations particulières ou de parti ; et alors seulement vous pourrez avoir le droit, la mission de décerner des louanges et de distribuer des semonces ou des mercuriales.

C. A. M. G.

ERRATA

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	Lisez :
8	3	hola	holà.
14	6	sang	rang.
37	25	Nelson	Neilson.
39	5	"	"
40	26	"	"
42	16, 20	"	"
39	8	17 mars	16 mars.
74	3	Derwith	Dewitt.
"	7	Froy	Foy.
138	20	interrompu	interrompus.
162	16	faite	faites.
172	dernière	nous nous	nous ne nous,
176	6	qu'il	qui.
275	8	que pourrais	que je pourrais.

N. B.—Page 9, après le premier alinéa, j'aurais pu dire d'une manière plus explicite que j'ai suivi d'aussi près que possible Garneau et Bibaud. Je tiens à ajouter que si je fais à ces auteurs des emprunts textuels, sans peut-être les indiquer toujours bien précisément, je ne veux pas être pour cela accusé de plagiat.

TABLE OF CONTENTS

1	Introduction
2	Chapter I
3	Chapter II
4	Chapter III
5	Chapter IV
6	Chapter V
7	Chapter VI
8	Chapter VII
9	Chapter VIII
10	Chapter IX
11	Chapter X
12	Chapter XI
13	Chapter XII
14	Chapter XIII
15	Chapter XIV
16	Chapter XV
17	Chapter XVI
18	Chapter XVII
19	Chapter XVIII
20	Chapter XIX
21	Chapter XX
22	Chapter XXI
23	Chapter XXII
24	Chapter XXIII
25	Chapter XXIV
26	Chapter XXV
27	Chapter XXVI
28	Chapter XXVII
29	Chapter XXVIII
30	Chapter XXIX
31	Chapter XXX
32	Chapter XXXI
33	Chapter XXXII
34	Chapter XXXIII
35	Chapter XXXIV
36	Chapter XXXV
37	Chapter XXXVI
38	Chapter XXXVII
39	Chapter XXXVIII
40	Chapter XXXIX
41	Chapter XL
42	Chapter XLI
43	Chapter XLII
44	Chapter XLIII
45	Chapter XLIV
46	Chapter XLV
47	Chapter XLVI
48	Chapter XLVII
49	Chapter XLVIII
50	Chapter XLIX
51	Chapter L
52	Chapter LI
53	Chapter LII
54	Chapter LIII
55	Chapter LIV
56	Chapter LV
57	Chapter LVI
58	Chapter LVII
59	Chapter LVIII
60	Chapter LIX
61	Chapter LX
62	Chapter LXI
63	Chapter LXII
64	Chapter LXIII
65	Chapter LXIV
66	Chapter LXV
67	Chapter LXVI
68	Chapter LXVII
69	Chapter LXVIII
70	Chapter LXIX
71	Chapter LXX
72	Chapter LXXI
73	Chapter LXXII
74	Chapter LXXIII
75	Chapter LXXIV
76	Chapter LXXV
77	Chapter LXXVI
78	Chapter LXXVII
79	Chapter LXXVIII
80	Chapter LXXIX
81	Chapter LXXX
82	Chapter LXXXI
83	Chapter LXXXII
84	Chapter LXXXIII
85	Chapter LXXXIV
86	Chapter LXXXV
87	Chapter LXXXVI
88	Chapter LXXXVII
89	Chapter LXXXVIII
90	Chapter LXXXIX
91	Chapter LXXXX
92	Chapter LXXXXI
93	Chapter LXXXXII
94	Chapter LXXXXIII
95	Chapter LXXXXIV
96	Chapter LXXXXV
97	Chapter LXXXXVI
98	Chapter LXXXXVII
99	Chapter LXXXXVIII
100	Chapter LXXXXIX
101	Chapter LXXXXX

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Avant-propos - - - - -	7
Origines de la rébellion - - - - -	9
Extraits de Garneau - - - - -	35
L'insurrection à St-Eustache - - - - -	52
Journal de l'abbé Paquin - - - - -	" "
Mémoires " " - - - - -	53
Remarques - - - - -	123
Lettres de M. de Bellefeuille - - - - -	134
Déclaration de Paul Boileau - - - - -	140
" " Luc Girouard - - - - -	143
" " Joseph Paiement - - - - -	146
" " E. Janvier dit Belair - - - - -	148
" " F. Dumoulin - - - - -	150
" " A. Poirier dit Desloges - - - - -	157
" " F. Cabana - - - - -	159
" " L. Langlois dit Traversy - - - - -	162
" " B. Langlois dit Traversy - - - - -	167
" " J. B. Bélanger - - - - -	169
" " F. Binette - - - - -	178
" " Révd Mercier et autres - - - - -	207
" " B. Choquet - - - - -	217
" " D. McNaughton - - - - -	220
" " W. Inglis - - - - -	223

	PAGES
Déclaration de J.-B. Proulx dit Clément	232
“ “ “ “	234
“ “ B. Sauvé dit Laplante	241
“ “ J. McGillis	247
“ “ Plusieurs citoyens	252
“ “ Langlois et Bélanger	255
“ “ W. Greer	258
“ “ Brayer dit St-Pierre	261
“ “ N. Choquette	266
“ “ T. Brunet	269
“ “ A. Poirier	271
“ “ Messire Guyon et autres	278
Conclusion	282
Biographie de l'abbé Paquin	299
“ “ Dr Chénier	315
“ “ W. H. Scott	320
“ “ E. Féré	323
Epilogue	325
Post-scriptum	329

AGES

32

34

41

47

52

55

58

61

66

69

71

78

82

99

115

120

123

125

129

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

NOTE EXPLICATIVE

Contraint, après la publication de mon livre "La Rébellion de 1837, à St. Eustache," de publier trois suppléments, pour me défendre comme pour revendiquer l'honneur de mon père injustement attaqué, j'ai cru que ces suppléments devaient être ajoutés à mon ouvrage, vu qu'ils sont une partie intégrante de cette défense. Aussi j'en recommande tout spécialement la lecture à mes enfants.

Un appendice assez volumineux suit ces trois brochures ; et au point de vue de la vérité historique, le lecteur le trouvera rempli d'intérêt.

Ces divers suppléments renferment non seulement des répliques, des documents, des lettres émanant des sommités religieuses et laïques, qui approuvent la publication de mon livre et condamnent la rébellion de 1837-38 ; mais ils contiennent aussi des mandements excessivement importants, presque ignorés de nos jours que, Nos Seigneurs les Évêques, contemporains de 1837-38, ont cru devoir publier à cette époque reculée, pour condamner avec sévérité la révolution canadienne.

C. A. M. G.

Juin 1889.

P.

R.

PREMIER SUPPLÉMENT

PUBLIÉ EN AVRIL 1884.

LA

REBELLION DE 1837

A

SAINT-EUSTACHE.

1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON

FROM 1630 TO 1880

LA
REBELLION DE 1837
A
SAINT-EUSTACHE

PREMIERE LETTRE

Je mentirais si je disais que la dernière lettre de M. David ne m'a pas surpris.

Durant une promenade à St-Eustache, il a fait, dit-il, " l'étonnante découverte " que M. l'abbé Paquin n'est pas l'auteur du *Journal historique*, mais que le véritable *Témoin oculaire* est son vicaire, M. Desèves. Il se fonde sur le passage suivant des mémoires inédits de M. Paquin, volume 3, chapitre V, 2^e.alinéa :

" Nous répéterons ici pour cette bataille *ce qui en est dit* dans le journal des événements de St-Eustache fait par un témoin oculaire, M. Desèves, maintenant curé de St-Augustin et alors vicaire de M. Paquin, curé de St-Eustache. Ce journal, imprimé à Montréal par M. Jones, fut rapporté dans les gazettes de Québec et répandu à plus de 2000 exemplaires au rapport de M. Jones lui-même."

Les mots que j'ai soulignés dans ce passage sont bien le texte même de M. Paquin, mais ne sont pas

dans la citation faite par M. David. Cette variante n'est point d'une importance majeure, mais il est toujours bon de rappeler que lorsqu'on cite un auteur, il faut le citer exactement.

Passons à l'examen de la question au mérite, comme on dit dans le langage du palais.

C'est à M. David lui-même que je dois communication de ce 3e volume des *Mémoires* de M. Paquin, M. David l'ayant emprunté de M. le Dr Marsil, de St-Eustache. Le volume que j'ai entre les mains n'est pas le même ; il est bien moins considérable, il me semble être un premier jet, un brouillon. J'accepte la version que possède le Dr Marsil.

Or, celui-ci est le dépositaire de ce volume, a-t-il déclaré, depuis quinze à dix-huit années, chose que j'ignorais encore la semaine dernière. Comment se fait-il donc que M. Marsil, qui vit dans le même village que moi et avec qui je suis en bons termes, ne m'ait pas fait part de cette circonstance ? Est-ce parce que nous ne partageons pas les mêmes principes politiques ? Je crois qu'il a donné la réponse lui-même, lorsqu'il a dit à mon fils que ce n'est qu'après la publication de mon livre qu'il a *découvert cela* dans les *Mémoires* de M. Paquin.

Il a sans doute fait cette "découverte étonnante" conjointement avec M. David, son ami politique, durant la dernière promenade de ce dernier à St-Eustache. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'être découvreur.

Nous qui vivons à St-Eustache depuis de longues années, nous avons toujours parlé du journal de M.

Paquin et nous n'avons jamais entendu parler du journal de M. Desèves. Les héritiers Paquin, les parents qui lui survivent, dont quelques-uns ont été élevés par lui, en un mot toute la famille, dont M. le Dr Marsil lui-même est membre par alliance, ont toujours regardé notre ancien curé comme l'auteur du *Journal*. Et pourrait-on citer une seule personne sur les deux mille qui ont dû posséder un exemplaire du *Journal* imprimé, ou sur les vingt mille qui ont dû le lire, soit dans le texte, soit dans les reproductions des journaux ; peut-on, dis-je, citer une seule personne dans le pays qui ait pris le *témoin oculaire* pour M. le vicaire Desèves ?

Si nous consultons les historiens contemporains, ceux qui ont étudié avec le plus de soin les événements dans leurs détails, que voyons-nous ?

D'abord, M. Edouard de Bellefeuille, auteur de l'*Annuaire de Ville-Marie*, publié en 1871, dit :

“ M. Paquin a de plus écrit un *Journal Historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes*, qui a été imprimé en 1838, et auquel nous avons fait plusieurs emprunts dans le cours de cette notice.”

Et M. de Bellefeuille raconte ensuite la bataille de St-Eustache, en suivant de point en point le récit du *Journal*.

M. L. N. Carrier, auteur de l'ouvrage intitulé :

“ *Les événements de 1837-38, esquisse historique de l'insurrection du Bas-Canada, 1877*,” dit à la page 87, en parlant du “ *témoin oculaire* ” :

“ Le Révérend M. Paquin, auteur du journal historique des événements arrivés à St-Eustache pendant la rébellion. On doit d'autant plus ajouter foi aux récits de M. Paquin qu'ils sont confirmés par la presse impartiale du temps et que M. Paquin ne cachait pas ses sympathies en faveur de l'insurrection.”

Je rappellerai en passant que M. L. N. Carrier, qui a fait sa marque comme historien, est le fils d'un patriote de 1837.

M. l'Abbé Verreau qui fait autorité comme historien bien renseigné, m'écrivait entr'autres choses, dans sa lettre datée du 24 mars dernier, ce qui suit :

“ Quant au *journal historique*, j'avais toujours cru qu'il était de M. Paquin. A l'époque où il a paru, j'étais assez jeune : mon défunt père nous le lisait le soir dans le *Canadien*. J'avais l'esprit déjà frappé par la vue des habits rouges et des baïonnettes des soldats qui logeaient en face de chez nous. Les détails de cette époque sont restés assez gravés dans ma mémoire. C'est de cette époque que le nom de M. Paquin m'est connu. Plus tard, à Sainte-Thérèse, le vénérable M. Ducharme m'a parlé des événements de 37, du rôle qu'il y avait joué, ainsi que M. Paquin. Je ne puis affirmer qu'il attribuait la paternité du *Journal* à M. Paquin, mais c'est l'impression qui m'en est restée. Lajoie, dans le catalogue de la bibliothèque du Parlement, Morgan, dans sa *Bibliotheca canadensis*, rangent M. Paquin parmi les écrivains canadiens, précisément à cause de cet ouvrage . . . Au lieu d'un écrivain, vous en avez deux maintenant et deux témoins oculaires : le vicaire, M. Desèves, qui me paraît mettre beaucoup de mesure dans ses paroles ; vous avez en même temps l'opinion du curé, qui écrit au jour le jour, non en vue d'une publication immédiate. Ses ex-

pressions sont dures ; mais on ne l'a pas écouté ; on l'a insulté et presque maltraité ; on a causé la ruine de de son église, du couvent, d'un village florissant. Pourquoi ? pouvait-il se demander au bout d'un an et de plusieurs années.

“ Je suis si occupé que je ne lis pas les journaux. On me dit que M. David veut tirer parti contre vous du fait que M. Paquin n'est pas l'auteur du *Journal*. Je sais gré à M. David d'avoir fait connaître ce fait, s'il est parfaitement établi, comme je l'ai dit plus haut ; c'est une erreur de moins. Mais l'auteur n'en est pas moins témoin oculaire ; il n'en est pas moins véridique, et puisque M. Paquin renvoie à cet écrit pour les détails, c'est qu'il a trouvé ces détails corrects.”

Ce que je viens de citer de la lettre de M. l'abbé Verreau n'est qu'un extrait tiré d'une longue lettre où il me parle d'autres sujets historiques.

Dans une autre lettre que m'adressait M. l'abbé Verreau, le 23 de mars dernier, il ajoutait :

“ Ce qui justifiera M. l'abbé Paquin de n'avoir pas voulu suivre le mouvement révolutionnaire, c'est son obéissance aux instructions de son évêque, et aux yeux des catholiques, les patriotes auront toujours le grand tort d'avoir repoussé avec mépris, même avec des insolences, les conseils paternels de Mgr. Lartigue.”

Ceux qui ont lu mon livre ont dû remarquer le passage suivant de la lettre de M. Joseph de Bellefeuille, page 136 :

“ J'ai lu avec intérêt le petit pamphlet sur les malheureux événements arrivés en 1837 dans notre paroisse.

“ C'est vers la première date de ce pamphlet, c'est-à-dire le 26 de novembre 1837, que je suis parti de St-Eustache pour aller à Nicolet, et j'y suis revenu durant l'hiver suivant, de sorte que je n'ai pu être témoin de ces événements. Mais je crois que, d'après le rapport de beaucoup de personnes très dignes de foi et que j'ai questionnées, tous les faits rapportés par l'auteur de ce pamphlet que l'on attribue à feu Messire Paquin, le curé de St-Eustache lors de ces événements, sont très véridiques. D'ailleurs, jamais personne, à ma connaissance, n'a eu la témérité de contredire la véracité et l'authenticité de cette brochure qui a été écrite par un homme franc, généreux et animé des sentiments patriotiques et évangéliques les plus purs. ”

Lisons maintenant les trois lettres qui suivent : l'une du Révd. M Guyon, curé de Saint-Eustache ; la seconde de M. l'abbé Tassé ; la troisième du révérend M. Théberge, curé actuel de Varennes, mais qui fut précédemment à la tête de la cure de St. Augustin durant un grand nombre d'années et où demeurait M. le curé Desèves :

Presbytère de St-Eustache,
24 mars 1884.

A C. A. M. Globensky, écuyer,
au Plateau des Chênes,
St-Eustache.

Mon cher Monsieur,

Vous me demandez si j'ai quelque raison de croire que le *Journal historique* par *Un témoin oculaire* a pour auteur M. l'abbé Paquin plutôt que son vicaire M. Desèves.

Je puis vous répondre ceci : Je suis prêtre depuis

1843 et curé de St-Eustache depuis 1860. Jamais je n'ai entendu dire que M. Desèves fût l'auteur du Journal en question, mais au contraire, j'ai toujours pris comme chose certaine que l'auteur était M. l'abbé Paquin.

Avec une parfaite considération,
Votre, etc, etc.

I. J. GUYON, Ptre, Curé.

St-Scholastique, 27 mars ,84.

A M. C. A. M. Globensky,

Mon cher Monsieur,

Nulle objection à la publication de ma lettre de Février dernier.

Quant au mémoire de M. Paquin, je sais par *tradition* qu'il en a fait un sur les événements de 37— même qu'il a écrit une histoire ecclésiastique du Canada. Voilà tout et c'est assez—Dire que c'est l'œuvre de M. Desèves, c'est chose nouvelle et invraisemblable, M. Desèves n'ayant pas laissé des raisons de croire à cette opinion.

Tout à vous,

S. TASSÉ, Ptre.

Varenes, 30 Mars 1884.

C. A. M. Globensky, Ecr.,

Plateau des Chênes,

St. Eustache.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu, samedi midi, votre lettre du 27 courant. Le même jour, à 2 hrs. P. M., je vous ai expédié un télégramme pour vous dire que je n'avais rien à répondre. Cependant, réflexion faite, je crois devoir vous faire connaître ce qui suit : Je suis bien surpris d'entendre

dire, pour la première fois, que feu Messire F. X. Desèves est l'auteur du "Journal Historique" de feu M. Paquin. Je dis à dessein: "de feu M. Paquin," parce que je suis persuadé que ce dernier en est l'auteur. J'ai bien connu M. Desèves. J'ai été, pendant quinze ans, quasi son voisin. Il ne m'a jamais dit qu'il fût l'auteur du "Journal Historique." Bien plus, je suis d'opinion qu'il n'en était pas capable. J'ai été son *exécuteur testamentaire*, et après avoir visité avec soin tous ses papiers, je n'ai rien trouvé qui m'indiquât l'ombre d'une paternité du "Journal" en question — pas un papier, pas un brouillon, pas un mot se rapportant à ce sujet. Est-il possible qu'un homme qui a écrit *presqu'un* livre, n'en ait pas gardé une copie, au moins quelques bribes? Si M. Desèves eût été l'auteur du "Journal Historique," il s'en serait certainement vanté, car la vanité était un faible chez lui. Pour toutes ces raisons, je ne croirai jamais, à moins de preuves évidentes, que feu M. Desèves est l'auteur du "Journal Historique" —lors même que M. Paquin l'aurait dit; en ce cas je croirai que M. Desèves a servi de chaperon ou de paravent. Car je déclare positivement, et avec connaissance de cause, que ce pauvre M. Desèves ne savait pas écrire, même d'une manière passable—tandis qu'on sait que M. Paquin aimait à écrire et maniait assez bien la plume.

Quant à M. David, qui cherche à stigmatiser la mémoire de ce pauvre curé Desèves, je lui souhaite de mourir comme lui, avec les plus beaux sentiments de repentir et de pénitence, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise.

Malgré toutes ses misères, M. Desèves était incapable, vu sa franchise, de vendre pour de l'or son honneur et sa plume.

Veillez recevoir mes meilleures amitiés et me croire

Votre très humble
et obéissant serviteur,

J. S. THÉBERGE, P^{TR}E.

Et M. David lui-même, avant son "étonnante découverte," que pensait-il à ce sujet? Il m'écrivait le 19 juillet 1883 :

"Je regrette d'apprendre que vous êtes décidé à publier la brochure de M. le curé Paquin..... Je crains beaucoup que la brochure de M. le curé Paquin et vos commentaires ne m'obligent de sortir de ma réserve.

"Je me crois en état de réfuter un grand nombre des allégations de M. Paquin."

Comment se fait-il donc que tout le monde, y compris M. David et moi, se soit ainsi mépris sur le véritable auteur du *Journal historique*? Je ne puis répondre pour tout le monde, — mais je le puis pour moi et pour M. David.

Quant à moi, j'ai voulu écrire une histoire de bonne foi. Dans ce but, j'ai étudié tous les documents qu'il m'a été possible de réunir. Au nombre de ces documents se trouvaient le *Journal* toujours attribué à M. Paquin et ses *Mémoires* inédits. J'ai lu le *Journal* avec la plus grande attention, et je l'ai accepté comme une autorité de premier ordre. J'ai lu ensuite les *Mémoires* où j'ai constamment retrouvé le même récit des faits, les mêmes opinions, parfois plus accentuées, il est vrai, que dans le *Journal*. Voyant cette similitude, qui est frappante même dans le style, il ne m'est jamais venu à l'idée que ces deux ouvrages fussent de deux auteurs différents. Je l'avoue, le passage des *Mémoires* où M. Paquin accorde, dans des termes plus ou moins précis, la paternité du *Journal* à son vicaire, M. Desèves, n'a aucunement fixé mon attention.

Pourquoi? Je le répète, parce que j'étudiais de bonne foi et que les *Mémoires* et le *Journal* me paraissaient tout un, pour le fond comme pour la forme, et si M. Paquin accorde le crédit du *Journal* à son vicaire, M. Desèves, c'était uniquement pour se mettre à l'abri de la critique et pour mieux arriver à des fins cachées et nobles.

Voilà pour ma justification personnelle.

Maintenant, qui a écrit le *Journal*? Est-ce M. Paquin? Est-ce M. Desèves? Peu importe. En voici la raison.

Le *Journal* a été publié en 1838. Il a été dans le temps reproduit par l'*Ami du Peuple*, et le *Canadien* qui disait, le 3 mai 1838: "Nous reproduisons de "l'*Ami du Peuple*" un *Journal* de ce qui s'est passé "à St-Eustache et dans les environs avant et pendant "l'expédition formidable commandée par le Com- "mandant en chef en personne. Ce *Journal* nous pa- "rait avoir été écrit sans fiel ni passions, et mérite "par là beaucoup de confiance."

Tout le monde l'a lu, tout le monde l'a attribué à M. Paquin, et ce dernier n'a jamais réclamé. Quand même il ne l'aurait pas écrit de sa main, il en est le véritable auteur, il en a porté, il en porte encore toute la responsabilité. C'est lui—dans l'hypothèse où il n'aurait pas tenu la plume lui-même—c'est lui, dis-je, au moins qui l'a fait écrire, dans son propre presbytère, par son vicaire, et cela, dans le but louable de faire indemniser les victimes de l'insurrection.

Ainsi, que M. Desèves ait fait le journal, comme le dit M. Paquin dans ses *Mémoires*, en le reproduisant, l'autorité de ce document n'en est aucunement infirmée : toute cette autorité repose sur la haute personnalité de M. le curé Paquin, dont les démarches multiples auprès du gouvernement, de Sir John Colborne lui-même, ont été aussi connues que fructueuses. Le *Journal* n'était qu'un des moyens qu'il mettait en jeu pour porter secours à ses paroissiens.

Dans les *Mémoires inédits* et autographes de l'abbé Paquin que possède actuellement M. David et que ce dernier a bien voulu prêter à mon fils, j'ai remarqué ce que M. David n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre. Pourtant le problème est facile à résoudre. Si M. Paquin a cité comme une autorité le témoignage du *Journal fait par un témoin oculaire*, c'était spécialement pour insérer dans ses *Mémoires* un compte-rendu fidèle de la bataille livrée le 14 de décembre 1837 à St-Eustache ; car à part ce compte-rendu du *Journal* cité comme authentique, analysé et augmenté considérablement par M. Paquin, tout le reste et l'étendue de ses commentaires sur cette bataille comme sur la rébellion de 1837, émanent de la plume seule de M. Paquin.

Je dois dire aussi que les *Mémoires* de M. Paquin que j'ai en ma possession ne concordent point avec les *Mémoires* que possèdent M. David, et je suis prêt à le prouver.

Je dois en même temps ajouter que ces *Mémoires* autographes et inédits de M. Paquin que j'ai insérés

dans mon livre, n'appartiennent qu'à la plume de ce Révérend prêtre et si l'on compare le Journal historique avec les vertes mercuriales que M. Paquin administre à la rébellion et aux chefs, il sera facile au lecteur de se convaincre que M. Paquin a été beaucoup plus sévère et beaucoup plus violent que ne l'a été le Journal. Alors pourquoi M. David fait-il tant de tapage et jette-t-il injustement la boue à pleine main sur la mémoire de M. Desèves, si toutefois le vicaire ou le secrétaire de M. Paquin est l'auteur du Journal ? Uniquement parce que M. David sait qu'il s'est fourvoyé et il prend tous les faux-fuyants possibles pour se tirer du dédale où il s'est égaré. La question principale : savoir, si mon père a eu raison de combattre la révolte et si cette révolte était condamnée, n'a aucune importance pour M. David, et il s'applique tout simplement à discuter des questions de détails, afin de sortir du mauvais pas, je le répète, où il s'est fâcheusement aventuré et perdu.

J'avais préparé une défense assez longue pour venger la mémoire vénérée de l'Abbé Paquin, audacieusement insulté par M. David ; mais comme l'insulteur s'est un peu rétracté, sans m'expliquer pourquoi, vu que M. Paquin reste le même avec ses commentaires acérés sur les chefs de la révolte, je me dispenserai de publier ce travail.

Je ne suis pas savant en matière de discipline ecclésiastique, mais il me semble que l'on pourrait ajouter que M. le curé Paquin avait droit de défendre à son vicaire de publier un travail qu'il aurait désapprouvé, et que, s'il ne l'a pas fait, que si au contraire il ne

parle dans ses *Mémoires* de cet écrit qu'en termes qui valent un éloge, c'est qu'il en a permis la publication.

Mais il y a bien plus—et c'est ici que je répons pour M. David, en l'accusant d'une insigne mauvaise foi.

M. David a tiré du V^e chapitre des *Mémoires* le passage dans lequel M. Paquin dit que M. Desèves a fait le *Journal*. M. David ne poursuit pas plus loin sa citation et ne donne pas au lecteur une idée plus ample de ce que contient le même chapitre.

Or, que trouvons-nous dans ce chapitre V ?

Nous y trouvons le *Journal* tout entier, c'est-à-dire analysé ou reproduit textuellement. Il semble que lorsque M. Paquin prend la plume et analyse, ce ne soit que pour mettre plus d'énergie dans l'expression.

M. David ne dit rien de cela. Et comment ose-t-il, après avoir lu ce manuscrit, dire simplement, et sans autre explication, que M. Desèves est l'auteur du *Journal* ? Est-ce que les plus simples notions de l'honnêteté en fait d'histoire ne l'obligeaient pas à expliquer que M. Paquin n'avait jamais désavoué le *Journal* de son vivant et que dans ses *Mémoires*, il s'en était servi comme d'une pièce véridique et l'avait incorporé à son propre ouvrage. Car s'il existe des doutes sur le nom de celui qui a écrit le *Journal*, il n'en peut exister sur le fait suivant, savoir : que le public est en possession d'un opuscule signé *un témoin oculaire* et que M. David a pardevers lui des mémoires dans lesquels M. l'abbé Paquin en prend la responsabilité. Par conséquent, s'il y avait doute hier, le doute n'est plus permis aujourd'hui. Le seul auteur responsable est M. Paquin.

M. David savait bien que le public n'a pas lu les *Mémoires*, puisqu'ils sont inédits, et il a calculé qu'en reproduisant quelques lignes où M. Paquin dit que M. Desèves a fait le *Journal*, il serait cru sans peine et mettrait dans un grand embarras ceux qui aiment à invoquer l'autorité de l'abbé Paquin.

Mais cette petite trigauderie une fois démasquée, l'embarras est pour M. David tout seul.

Faut-il en dire plus long sur ce sujet? Quant à moi, je n'en ai pas le courage. Voyant un écrivain si prétentieux, qui pose comme critique impartial et qui invoque sans cesse les lois de l'honneur et de la vertu civique, voyant, dis-je, cet écrivain se laisser emporter par la passion et s'oublier au point de commettre l'indignité que je viens de dénoncer, je ne puis que l'abandonner à lui-même et au jugement du public.

Je me contenterai de protester contre le procédé de M. David. Pour enlever au *Journal* la valeur que lui donne le nom de M. Paquin, il ne lui était pas nécessaire de parler de M. Desèves en termes injurieux. En cela, il a manqué de charité pour la mémoire d'un homme dont les habitants de Saint-Eustache n'ont eu qu'à se louer, qui a pu avoir ses fautes plus tard, mais qui a fait une mort chrétienne; il a de plus manqué de courtoisie envers la respectable famille Desèves. Quant à moi, j'ai usé de plus de délicatesse envers certains amis, vieux ou jeunes, de M. David, en retranchant des dépositions que j'ai publiées dans mon livre les noms de plusieurs personnages fort connus. Et M. David n'ignore pas cela.

DEUXIÈME LETTRE

Après avoir vidé la question du *Journal d'un témoin oculaire*, je passe à celle du Dr. Chénier, qui n'est cependant qu'une question secondaire, puisque mon livre n'a été publié que pour deux fins : la première, pour prouver que mon père a eu raison de combattre la rébellion ; la seconde, pour prouver que cette rébellion a été condamnée par l'immense majorité du pays. Il est évident que M. David a voulu donner le change au public, en laissant de côté la question principale, pour ne s'occuper que d'une question fort secondaire, et cela afin de se tirer du mauvais pas où il s'est engagé ; mais puisqu'il le veut, discutons cette question.

Elle est double. Il s'agit de savoir : 1° si Chénier a combattu après être sorti de l'église ; 2° si le cadavre du Dr. Chénier a été profané après la bataille.

Sur le premier point, M. David insiste beaucoup pour démontrer que Chénier a combattu après être sorti de l'église, qu'il a tiré plusieurs fois sur l'ennemi, qu'il est mort les armes à la main, en brave, en héros.

Cette insistance de sa part autorise à croire que si Chénier n'avait pas combattu aussi longtemps qu'on le dit, sa mort n'aurait été celle ni d'un brave ni d'un héros.

Je laisse à M. David toute la responsabilité de cette logique ridicule. Je dis ridicule : en effet, si Chénier, après avoir combattu dans l'église, se voyant cerné de toutes parts et prêt d'être brûlé vif, avait formé le projet de battre en retraite, sans plus coup férir, aucun homme sérieux ne prétendra qu'il aurait montré en cela de la lâcheté ou un manque de cœur.

Je me contenterai de faire observer à M. David que son argumentation manque de courtoisie à l'égard de plusieurs de ses amis, dont quelques-uns sont aussi les miens, qui voyant les forces écrasantes qui allaient attaquer le village de Saint Eustache, jugèrent que la bataille était perdue d'avance, qu'il était inutile et déraisonnable d'aller au feu dans de telles conditions, et s'enfuirent avant l'engagement. Si pour être brave, pour être un héros, il a fallu à Chénier se faire tuer en conduisant au massacre ses compatriotes, que penser, d'après l'argument de M. David, de ceux qui n'ont pas combattu du tout ? M. Paquin aurait dit qu'ils étaient des sages et que Chénier était un *imbécile*. M. David, lui, doit dire qu'ils étaient des lâches pour n'avoir pas fait comme des héros.

Quant à moi, je déclare de nouveau que je n'ai jamais dit que Chénier fut un lâche ni que c'était un héros. Je dirai simplement que son influence a été néfaste : de son vivant il montait les têtes, après sa mort il les fait tourner, témoin M. David.

Mais puisque M. David tient à prouver que le Dr. Chénier a combattu dans le cimetière après être sorti de l'église et qu'il cite à l'appui de cette assertion le témoignage d'un nommé F. H. Grignon et celui d'un

nommé Olivier Benoit, je dois rappeler ici, pour l'information de ceux qui n'ont pas lu mon livre, les témoignages contradictoires que j'ai déjà publiés. Du reste, je n'y tiens pas autrement qu'au point de vue de la stricte vérité historique.

D'abord, je dois remarquer que le nommé Grignon est mort et qu'il n'a pas donné d'attestation écrite. Quant au nommé Benoit, sa déclaration ne vaut rien du tout, car il déclare qu'étant prisonnier dans le hangar de Féré, on est venu lui montrer le cœur de Chénier au bout d'un bâton ou d'une baïonnette, et comme je le prouverai à la fin de cette lettre, cette affirmation est si audacieuse que son auteur ne mérite pas qu'on le croie sur sa parole, fût-elle donnée en vertu de la 37 Vict., intitulée "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

Avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer la contradiction flagrante et grossière qui se lit dans le témoignage du dit Ouellet, et cela en rapprochant l'une de l'autre deux de ses mirobolantes assertions à propos du corps du Dr Chénier :

"Là, j'y ai vu le corps du Dr Chénier, assis dans un fauteuil et vis-à-vis un châssis donnant sur la rue, exposé *tout nu* à la curiosité publique.

"Là, dans l'auberge, le corps du Dr Chénier qui avait été ouvert *et dont les hardes étaient en lambeaux, etc.*"

Comment se fait-il que le héros de M. David que l'on présente *tout nu* à la onzième ligne, se retrouve tout à coup avec des hardes à la dix-huitième ?

L'effet sans doute de l'illuminisme !... En voilà un au moins qui ne renversera point les illusions de M. David

Cette contradiction flagrante ne mérite pas même l'aumône d'un sarcasme ou du plus léger commentaire, et passons à la preuve.

Que disent les déclarations consignées dans mon livre ? Il est dit par M. François Cabana, cultivateur des plus respectables :

“Je certifie de plus que j'étais parmi les insurgés qui furent renfermés dans l'église par Girod et le Dr. Chénier, d'où nous devions combattre et massacrer l'armée anglaise qui arrivait sur le village de St-Eustache. Malheureusement, le feu de nos assaillants était à peine ouvert que nous reconnûmes, mais trop tard, la folie de notre résistance et de notre révolte. Chacun s'empressait alors de se cacher, de fuir, particulièrement lorsque le feu se communiqua à l'église. Dans ce moment suprême, je me trouvais dans le chœur de l'église avec le Dr. Chénier et M. Joseph Robillard, et je ne puis assurer s'il y avait encore beaucoup de monde dans l'église ; mais tout ce que je me rappelle parfaitement et que j'affirme devant Dieu qui m'entend, c'est que le Dr. Chénier (comme M. Robillard et moi) était sous l'empire d'une grande excitation et d'une grande crainte, nous dit à tous deux : “ Nous sommes flambés ! nous sommes perdus ! sautons par la fenêtre de la chapelle de la Ste-Vierge, et venez avec moi vous cacher sous le petit pont du fossé qui traverse le cimetière.”

Par Wm. Inglis, écuyer, président de la société d'Agriculture du comté des Deux-Montagnes, homme

haut placé, fort considéré et l'ami des Canadiens français :

" Regarding the death of Dr. Chénier, I did not witness it, but I understood that he was shot while attempting to escape. The cause which he attempted to support having become hopeless, it was his duty to use any means still in his power to save his life. It is a poor tribute to his memory to represent him as having committed an act which would have been simply suicide, as he is represented to have rushed out of the church sword in hands, in face of the troops. "

Par Jean-Bte Proulx dit Clément, ancien marchand et honorable doyen de St-Eustache :

" Je me crois obligé de faire remarquer que le dit Payriard a dû répéter bien innocemment ce qu'il a entendu dire, car il mentirait s'il soutenait que le Dr Chénier, après s'être évadé de l'église, aurait combattu les troupes en face de cet édifice. "

Par MM. Luc Langlois et Jean-Bte Bélanger, patriotes respectables, dont l'un a combattu dans l'église :

" Nous déclarons que nous n'avons jamais entendu dire que le Dr Chénier, après avoir sauté dans le cimetière, lors de la bataille du 14 de décembre 1837, aurait combattu dans aucun endroit. "

Par M. Néré Choquette, type du gentilhomme et citoyen fortuné :

" De plus, je dois ajouter que mon père qui a assisté à la bataille du 14 de décembre 1837, m'a formelle-

ment dit ainsi qu'à un grand nombre de personnes, et cela en plusieurs occasions, que le Dr Chénier n'a jamais combattu les troupes après être sorti de l'église, et qu'il a été tué par un coup de feu lorsqu'il eut sauté dans le cimetière de St-Eustache, d'où il essayait à se sauver."

Par M. Thomas Brunet, cultivateur on ne peut plus honorable :

" J'affirme aussi que j'ai toujours entendu dire que, aussitôt que le Dr Chénier fût sorti de l'église, il fut tué d'un coup de feu tiré sur lui lorsqu'il fuyait et voulait franchir le cimetière qui touchait à la dite église. "

Par Alexandre Poirier, homme honnête et *patriote* qui a combattu dans l'église :

"Jé n'ai pas vu tuer le Dr Chénier, mais il est reconnu par tout le monde qu'il a été tué aussitôt qu'il eut sauté par la fenêtre de la chapelle de la Ste. Vierge dans le cimetière et lorsqu'il se sauvait. "

Par le révérend Messire Guyon, le vénéré curé de St. Eustache :

" Je, soussigné, certifie que ayant eu beaucoup de rapports avec M. Joseph Robillard, ancien citoyen de ma paroisse et qui jouissait à juste titre de la plus haute considération dans ma paroisse, j'ai eu l'occasion de parler avec lui et très souvent des malheureux événements de 1837 ; puis de la bataille de St. Eustache, à laquelle il a pris part et de sa fuite de l'église.

Après avoir lu bien attentivement la déclaration donnée en ma présence par François Cabana, en date du 30 mars 1877, je dois certifier qu'elle concorde

absolument avec le récit qui m'a été fait par feu Joseph Robillard sur sa fuite de l'église avec le Dr Chénier, c'est-à-dire que la narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Dr Chénier, est d'une exactitude scrupuleuse. Mais je dois faire remarquer que comme M. Robillard avait pris une autre direction pour s'enfuir, il n'a pu être témoin de la mort du Dr Chénier."

A ces déclarations on pourrait ajouter le récit de la mort du Dr. Chénier, publié par le *Populaire*, le 3 janvier 1838 :

"Chénier, après avoir combattu dans l'église, au milieu des hommes qu'il y avait entraînés, et auxquels il avait juré de mourir, voyant que sa troupe serait bientôt écrasée sous les ruines de l'édifice, sauta par une des fenêtres dans le cimetière et ce fut en touchant à terre qu'il reçut le coup de feu dont il mourut instantanément."

Maintenant, si le public tient autant que M. David à savoir si Chénier est mort les armes à la main, en tirant sur l'ennemi, ou bien s'il a été tué comme le rapporte M. Paquin dans son journal et dans les mémoires que possède M. David, en essayant à s'enfuir par le cimetière ; dans ce cas, le public pourra décider la question lui-même, en appréciant la valeur des divers témoignages. Pour moi, je le répète, c'est une affaire secondaire, et je ne fabrique pas les héros à la manière de M. David.

Après avoir lu les Mémoires de l'Abbé Paquin que possède M. David, c'est-à-dire le chapitre V où l'auteur cite le *Journal d'un témoin oculaire* comme une

autorité, j'y ai remarqué que, la plupart du temps, la citation n'est pas accompagnée de guillemets ; ce qui naturellement me porte à croire que c'est M. Paquin qui parle et commente lui-même en toutes lettres. D'ailleurs, le récit n'est nullement le même dans le *Journal*. Voici ce qu'il dit à propos de la fin de la bataille et de la mort du Dr Chénier.

“ Mais Chénier se jettant par une des fenêtres du milieu du flanc de l'Église, le chassis à côté de la chaire, reçut un coup de feu qui le (fit) expirer sur le champ. ”

Après le récit de la bataille et après maints commentaires plus ou moins violents, il écrit ce qui suit :

“ Le corps du Dr Chénier porté à l'auberge de M. Addison fut ouvert par les chirurgiens pour s'assurer de la cause de sa mort ; mais il est faux que son cœur ait été exposé à la curiosité publique—les Docteurs Bowie du village et ceux des troupes firent les choses avec décence et l'on peut dire (avec) humanité vis-à-vis d'une quinzaine de blessés dont quelques-uns moururent le lendemain dans l'auberge Addison. ”

Est-ce que M. David n'avait pas lu tout cela avant d'aller chercher bien loin, c'est-à-dire à Ste. Scholastiques, deux témoins complaisants ?

C'est fort heureux que M. David m'ait prêté ce manuscrit de M. Paquin, car dans celui que j'ai en ma possession, la première citation de M. Paquin concernant la mort du Dr Chénier, n'est pas absolument la même et quant à son dernier témoignage sur la prétendue profanation du corps du Dr Chénier, il n'en

parle point. Mes remerciements donc à M. David pour ce détail non mentionné dans les *Mémoires de M. Paquin* et que j'ai en mains.

Avant d'aller plus loin, je tiens à relever les insultes dont mes témoins ont été l'objet de la part de M. David. Il dit que je les ai "séduits," qu'ils n'ont pas compris ce qu'ils ont signé. L'un de ces témoins est *Messire Guyon*, curé de ma paroisse depuis vingt-quatre ans, et je pense que tous ceux qui le connaissent regarderont comme un insolent celui qui ose insinuer qu'il a pu être séduit ou qu'il n'a pas compris sa propre déclaration. Quant aux autres, qui sont tous des gens honorables, et dont plusieurs occupent des positions élevées et sont entourés d'un respect exceptionnel dans le milieu social où ils vivent, je puis dire que les éclaboussures lancées par M. David ne monteront pas jusqu'à eux.

Je passe à la seconde partie de la question, savoir : si les restes mortels du Dr. Chénier ont été profanés. Je réponds, non.

Pour prouver l'affirmative, M. David publie deux "déclarations solennelles," l'une d'Olivier Benoit dont j'ai parlé plus haut, l'autre de Gabriel Ouellette. Ces deux personnages ont commis deux impostures, de bonne foi, je l'espère, et pour Ouellette en particulier, je le crois, parce que c'est vraiment un pauvre d'esprit. En effet, il dit en toutes lettres *que c'était un Globensky qui fit la garde à la porte de la dite auberge, la plupart du temps*. Or, on sait parfaitement que mon père était le commandant d'une compagnie de volontaires ; et dire que le commandant

faisait la garde *la plupart du temps* à la porte d'une auberge, est une erreur si grossière qu'elle peut faire douter de la bonne foi de l'auteur.

D'ailleurs, M. J. Bte Proulx, le sergent de la compagnie de mon père, détruit ce fol avancé.

J'oppose donc à ces deux témoins les documents suivants.

Le Journal historique dit ce qui suit :

“ Le corps du Dr Chénier fut trouvé vers six heures, et porté dans l'auberge de M. Addison. Les Docteurs l'ouvrirent pour s'assurer de la cause de sa mort, mais il est faux qu'on lui ait arraché le cœur pour en faire un objet de curiosité.”

Par M. D. McNaughton :

“ J'affirme de plus qu'il est faux de dire que le cœur du Dr Chénier a été promené dans les rues de St-Eustache au bout des baïonnettes des troupes, et que l'on a profané et mutilé son corps.”

M. Jean-Bte Proulx dit Clément, ancien marchand de St Eustache où il a occupé les plus hautes charges, renommé par son intelligence et allié à une famille on ne peut plus honorable, était sergent dans la compagnie de mon père. Il déclare entr'autres choses dans mon livre, page 255, ce qui suit :

“ Payriard mentirait s'il soutenait que le cœur du Dr. Chénier aurait été montré par curiosité et que quand un patriote passait, on lui criait : “ Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri ! ” Toute cette narration est une histoire de fantaisie, ou

l'œuvre d'un esprit inventif, et à force de la répéter, on finirait sans doute par la faire croire à la nouvelle génération, si, par respect pour la vérité, des témoins oculaires et qui vivent encore ne venaient lui donner un démenti formel. Je défie qui que ce soit dans St. Eustache d'avancer une telle fausseté ; car tout le monde lève les épaules de pitié, lorsque l'on dit ou que l'on lit un tel conte.

“ La poitrine du Dr Chénier a été ouverte par les chirurgiens, c'est vrai ; mais c'était pour constater la cause de la mort, et aussitôt après l'autopsie, les dépouilles du défunt furent recouvertes et tenues *avec la plus grande décence*.

“ Je parle avec connaissance de cause, car j'étais sergent, je le répète, dans la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, compagnie qui a eu la garde du village après la bataille, et qui avait toujours l'une de ses sentinelles en face et à l'intérieur de l'hôtel d'Addison, où le corps du Dr Chénier était exposé. Conséquemment, si une telle infamie eût été perpétrée, j'en aurais été témoin, mais encore une fois, je le redis, c'est un récit imaginaire et mensonger. D'ailleurs, comme par mon grade de sergent, le capitaine Globensky m'avait chargé de placer et de remplacer les gardes auprès du corps du Dr Chénier, je ferai prouver par l'une de ces sentinelles qui vit encore, que ce récit est absolument faux. ”

Par M. Basile Sauvé dit Laplante, beau-père de M. le Colonel Arthur Rodier ; ce M. Sauvé est l'essence même de la respectabilité.

“ Quant à la déclaration donnée par le dit Félix Payriard dit Bourguignon, j'allois ajouter en réfutation plusieurs faits et circonstances dont M. Jean-Baptiste Proulx n'a pas été témoin.

“ Premièrement, je dois dire que, après la bataille du

14 de décembre 1837, je n'ai pu bouger du village de Saint-Eustache, et j'ai été de garde durant une demi-journée auprès du corps du Dr. Chénier.

“Le corps était placé non sur une table comme le raconte le dit Payriard, mais bien sur le *comptoir* de la *Bar Room* de l'Hôtel Addisson. Le volet attaché au plafond et qui se rabattait tous les dimanches, pour cacher la dite *Bar Room* à la vue du public, était rabattu sur les dépouilles du Dr. Chénier. La fenêtre qui se trouvait au bout du comptoir de la dite *Bar Room* et qui donnait sur la rue, était à une assez bonne distance de la face du défunt, puisque sa tête avait été placée à l'autre bout du dit comptoir, et cette fenêtre était fermée et non ouverte, comme le dit le nommé Félix Payriard. D'ailleurs le froid intense qu'il faisait alors n'aurait jamais permis que cette fenêtre fut ouverte. La porte qui donnait accès à la dite *Bar Room* était aussi fermée ; conséquemment, les restes du Dr. Chénier se trouvaient non-seulement cachés à la vue des passants, mais ils étaient renfermés dans une chambre close, et nul ne pouvait les voir, sans un permis des autorités militaires, et sans l'assistance du tourne-clef ou de la sentinelle, qui, toujours, était en fonction devant la dite *Bar Room*.

“ En face de l'auberge et sur le parapet de la rue, une autre sentinelle empêchait les gens d'entrer à l'intérieur ; car l'hôtel avait été converti en infirmerie et on y avait transporté tous les blessés. De plus, la porte d'entrée de cette auberge était fermée au verrou et ceux qui voulaient y entrer ou voir le corps du Dr Chénier, étaient obligés de se munir d'une passe (permis) ; car sans cela, la porte n'était pas ouverte.

“ J'ai montré le corps du Dr Chénier à au-delà de cinquante personnes, mais elles étaient toutes pourvues d'une permission émanée de l'autorité militaire, à l'exception, bien entendu, de mon commandant, le capi-

taine Globensky, qui est venu plusieurs fois montrer le corps du Dr Chénier à plusieurs messieurs.

“ L'autopsie a été faite alors, m'a-t-on dit, pour s'assurer de la cause de la mort du Dr Chénier *ou comment il avait été tué* ; mais je n'ai pas été présent à l'ouverture du cadavre. Tout ce que je sais, c'est que la peau et la chair de sa poitrine étaient fendues en forme de croix, et j'ai aussi remarqué que la chair était entrelardée de graisse ; mais personne plus que moi n'a pu voir à l'intérieur de la poitrine, puisqu'elle était refermée. Félix Payriard ment lorsqu'il dit : “ La poitrine était découverte et le cœur pendait dehors. Quand un patriote arrivait ou passait là, il lui criait : “ Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri.” Je remarquai que la tête était couverte de caillots de sang à cause des coups de crosse de fusil.”

“ Comme je l'ai dit plus haut, j'ai vu le corps du Dr Chénier au delà de cinquante fois et sa poitrine n'était pas découverte ; car c'est moi qui la découvrais, en ouvrant le devant de sa chemise, pour le montrer aux visiteurs munis d'une passe. Le cœur n'a jamais pendu en dehors de la poitrine, et celui qui fait un tel avancé commet un mensonge infâme.

“ La figure était nette, belle, blanche, sans aucune marque de violence ; elle ne portait pas la plus petite égratignure ; et la tête n'était nullement couverte de caillots de sang, comme l'avance malicieusement le dit Félix Payriard.

“ L'appel fait aux patriotes de venir voir *le corps et le cœur pourri* du Dr Chénier est aussi un mensonge atroce.”

Par John McGillis, écuyer, avocat, résidant à Montréal, et gentilhomme accompli :

“ We remained at our post until nearly 4 p. m., when we were ordered to quarters, the skirmish then

being almost over, Girod, Charretier and others having made their escape early in the day towards the Grand-Brulé (St.-Benoit).

" Being at liberty I, about 4 p. m., walked through the village towards the church. The Dumont house was then in ashes, as well as the *presbytère*, the church being at the same time on fire.

" While looking on I was informed that Chénier had been killed, trying to escape from the church and that his body, having been recognized, had been carried to the Black Bull tavern kept by one Addison.

" When I saw him he was stripped and laid out on the bar counter. After looking and examining the body, I found that the ball that had killed him had entered either on the left or right side, I cannot remember exactly ; however from appearances I believe he must have been killed by a rifle bullet as the wound or puncture was very small, no blood flowing, the hemorrhage being internal.

" Whilst looking at the body as before stated in the Black Bull Tavern, the Late Dr. McCulloch of Montreal came in and stated he was desirous of making a *post mortem* examination of deceased to follow the course of the ball and find out where it was lodged.

" In the interval the military Surgeons, Doctors Farden and McGregor and the surgeon of the 83rd arrived and stated to Dr. McCulloch that it was their duty to perform the post mortem examination.

" I was not present when the examination was made and never saw Chénier's body afterwards, as early next morning we were ordered to proceed to St. Benoit, in pursuit of the rebels.

" The statement that Chénier's head had been smashed in by gun stocks, is altogether erroneous, as his head was perfectly sound when I saw his remains in the Black Bull Tavern.

" Moreover to say that his heart had been torn out

and fixed on a bayonet is simply ridiculous, as the discipline of the troops would not allow such barbarism."

Par G. Brayer dit St Pierre, homme on ne peut plus honorable :

" Je déclare en sus, avec messieurs McGillis, Proulx, Inglis, Sauvé et autres, que le récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon, et publié dans le journal *L'Opinion Publique* du 14 de février 1878, est un récit absurde et mensonger auquel nulle personne sensée doit ajouter foi ou attacher de l'importance.

" Ayant été de garde, durant une nuit, devant le corps ou les dépouilles du Dr Chénier, je dois en savoir quelque chose et je dis que Félix Payriard dit Bourguignon ment effrontément lorsqu'il dit que Le Dr Chénier aurait combattu les troupes anglaises à sa sortie de l'église et qu'après avoir été blessé mortellement, son corps aurait été mutilé, et qu'enfin, son cœur aurait été arraché de sa poitrine et promené au bout des baïonnettes des soldats.

" J'ai vu, et plusieurs fois, le corps du Dr. Chénier lorsqu'il était exposé sur le comptoir de l'hôtel Addison, et je corrobore absolument tout ce qui a été dit dans la déclaration donnée le 27 de décembre dernier (1879) par mon compagnon d'armes, M. Basile Sauvé dit Laplante, par laquelle il réfute ce que le notoire Félix Payriard dit Bourguignon a malicieusement ou innocemment rapporté ou inventé, à propos de la mutilation des dépouilles du Dr Chénier.

" Comme sentinelle auprès des restes du Dr Chénier qui étaient décemment exposés, je n'ai aucune hésitation à dire que personne n'a pensé à les insulter ou à les faire insulter. D'ailleurs, personne d'entre nous n'eût voulu tolérer une telle infamie ou profanation."

Par MM. Langlois dit Traversy et Jean Bte. Bélanger, patriotes, et qui ont combattu :

“ Nous, soussignés, croyons qu'il est de notre devoir d'ajouter à nos précédentes déclarations celle qui va suivre :

“ Nous déclarons que nous n'avons jamais entendu dire que le Dr Chénier, après avoir sauté dans le cimetière, lors de la bataille du 14 décembre 1837, aurait combattu dans aucun endroit, soit en se cachant près d'un mur, soit en escaladant le dit mur, pour tirer sur les troupes anglaises, et qu'après avoir remonté toujours sur le même mur, il aurait été blessé mortellement et serait tombé du côté des anglais, où il aurait été assommé à coup de crosse de fusil.

“ Nous déclarons aussi que nous n'avons jamais entendu dire que le cœur du Dr Chénier aurait été montré par curiosité, qu'il aurait été laissé pendant au dehors de sa poitrine et qu'après l'autopsie il aurait été porté en triomphe, dans les rues de Saint-Eustache, au bout des baïonnettes des soldats.”

Jean-Bte Bélanger qui vient de témoigner conjointement avec Luc Langlois, était l'un des chefs influents de la révolte comme l'un des hommes les plus considérés dans St Eustache, et il ajoute :

“ Quant à moi, Jean-Bte Bélanger, je déclare de plus que François Guérin, bourgeois, partisan de la rébellion de 1837, et qui s'est sauvé avec moi lors du jour de la bataille, m'a formellement déclaré qu'ayant été fait prisonnier, il a vu le lendemain ou le surlendemain de la dite bataille, le corps du Dr Chénier exposé dans un hôtel tenu par un nommé Addison. Il me raconta ce fait, lorsque nous étions tous deux incar

cérés dans la prison de Montréal, et il ajouta qu'il était faux que le cœur du Dr Chénier avait été arraché de sa poitrine, parcequ'il s'était assuré lui-même du contraire en visitant les dépouilles du défunt."

Par M. William Greer :

"I also affirm that it is false to say that Dr Chénier's heart was carried in triumph at the top of the bayonets in the streets of St. Eustache and that his body was profaned and mutilated. I can contradict that false rumour, for our company did not stir from the village and it was the only one that did not march towards St. Benoit, having remained in the village of St. Eustache to maintain peace and protect the prisoners ; moreover, I must add that it was I who after the battle found Dr Chénier's body lying in the cemetery and at the place mentioned in François Cabana's declaration, and immediately, I made it known to the officers of the army ; also that his remains were carried in Addison's Hotel where they were exposed with decency and kept with respect."

Par M. Thomas Brunet :

"J'ai vu, le lendemain matin de la bataille, et avant le départ des troupes pour Saint Benoit, le corps du Dr Chénier qui était exposé décemment sur le comptoir de l'Hôtel Addison ; et je dis que celui qui rapporte que " le corps du Dr Chénier aurait été mutilé, et que son cœur aurait été porté au bout d'une baïonnette " commet un mensonge ignoble, car rien de tel n'est arrivé, et il faut que ce raconteur soit bien méchant ou bien innocent pour faire un récit aussi mensonger."

Par Alexandre Poirier, *patriote* qui a combattu dans l'église et qui a été incarcéré dans le hangar ou grenier en pierre de M. Féré :

“ Il est faux de dire que le cœur du Dr Chénier a été promené dans le village au bout d'une balonnette, et c'est un conte imaginaire ou mensonger que personne ne croit dans Saint-Eustache. ”

Ce déclarant est loin d'affirmer ce que rapportent les témoins de Ste. Scholastique.

M. David fait des gorges chaudes sur l'un de mes témoins, M. François Cabana. Il me suffira de reproduire sa nouvelle déclaration, datée du 12 mars 1884, donnée sous serment ratifiant celle donnée en 1877 et corroborée par celle du révérend M. Guyon.

“ Je, François Cabana, domicilié à la Grande Frènière de St. Eustache, âgé de soixante et dix-huit ans, déclare et affirme devant Dieu qui m'entend et en présence duquel je comparatrai bientôt, que la déclaration qui vient de m'être lue, qui est annexée aux présentes, que j'ai affirmée en la présence du révérend Messire L. I. Guyon et du Dr V. Perrault, le 30 de mars 1877, est fidèle et correcte ; spécialement lorsqu'en parlant de notre chef, le Dr Chénier (comme M. Robillard et moi) qui était sous l'empire d'une grande excitation et d'une grande crainte, nous dit à tous deux : *Nous sommes flambés ! Nous sommes perdus ! Sautons par la fenêtre de la chapelle de la Sainte Vierge, et venez avec moi vous cacher sous le petit pont du fossé qui traverse le cimetière.* Enfin, je réaffirme ou ratifie encore aujourd'hui et solennellement la vérité de tout le contenu de la dite déclaration, en le jurant en la présence de Joseph Paiement Ecr., juge de Paix, ce douzième jour du mois de mars, mil huit cent quatre vingt quatre, et en la présence aussi de Antoine Eustache de Bellefeuille, Ecuier. ”

Voici la déclaration de Messire Guyon, curé actuel

de Saint-Eustache, que je suis obligé de reproduire pour la seconde fois :

“ Je, soussigné, certifie que ayant eu beaucoup de rapports avec M. Joseph Robillard, ancien citoyen de ma paroisse et qui jouissait à juste titre de la plus haute considération dans ma paroisse, j'ai eu l'occasion de parler avec lui et très souvent des malheureux événements de 1837 ; puis de la bataille de Saint-Eustache à laquelle il a pris part et de sa fuite de l'église.

“ Après avoir lu attentivement la déclaration donnée en ma présence par François Cabana, en date du 30 mars 1877, je dois certifier qu'elle s'accorde absolument avec le récit qui m'a été fait par feu Joseph Robillard sur sa fuite de l'église avec le Dr Chénier, c'est-à-dire que la narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Dr Chénier, *est d'une exactitude scrupuleuse*. Mais je dois faire remarquer que comme M. Robillard avait pris une autre direction pour s'enfuir, il n'a pu être témoin de la mort du Dr Chénier.”

Que dit le déclarant, Benjamin Traversy, qui a combattu bravement dans l'église, lorsqu'il parle du Dr Chénier :

“ Quant au Dr Chénier, je sais qu'il s'est enfui par la fenêtre de la chapelle de la Ste. Vierge, et cela avant moi et plusieurs insurgés. Après avoir pris le temps de panser un pauvre malheureux du nom de Courville qu'un boulet avait frappé au flanc gauche et qui mourut dans l'église des suites de cette blessure, je suivis le même chemin qu'avait pris le Dr Chénier et je le trouvai gisant sur le sol, près du petit pont qui traversait le fossé du cimetière et dont parle François Cabana dans sa déclaration. Il venait d'être tiré par les troupes anglaises qui ceinturaient alors l'église et le

cimetière ; mais il n'y avait aucun soldat dans le cimetière lorsque je le traversai pour m'enfuir sur la glace, et le Dr Chénier a dû être tué par un militaire posté en dehors de la clôture du dit cimetière."

Lisons, ensuite, la lettre suivante que je viens de recevoir et qui m'a été adressée, par M. le Dr Bowie, ancien citoyen de St Eustache et qui vit, aujourd'hui, dans la province d'Ontario. Ce médecin aussi honorable que distingué, est celui dont parle M. Paquin dans ses Mémoires, et il est allié aux familles Mc Gillis, de Bellefeuille et Harwood.

Voici cette lettre :

" Mitchell, 1st April 1884

C. A. M. Globensky Esqr.
St Eustache.

Dear Sir,

In your telegram of to day, you request to be informed of the circumstances connected with the death of Dr Chénier. The facts are these. On the evening after the battle some of the St Eustache volunteers found the body quite dead in the cemetery, in a ditch which I think leads from the church to the river. They brought the body to Addison's back yard (Addison's tavern had been converted into an hospital for the wounded prisoners.) As soon as I heard of the body being there it was ordered to be brought inside, where it was laid on the counter of the bar-room, which was then closed up and the body entirely concealed from the public view. As soon as possible we notified his friends, asking them to take away the body, but so great was the panic which existed that for more than two days, I

think, no one would acknowledge any connections with the deceased. At last, J. B. Laviolette I think it was, came and took the body and had it interred.

It is intirely false to say that any indignities were inflicted on the body. I was in medical charge of the hospital, and had any such occurred, I must have known or heard of it. I understand that a "post mortem" had been made by the military surgeons in my absence, and that the heart was found perforated by a gun shot, which caused death, but, I have reason to believe that this "post mortem" was conducted with all the privacy and decorum usually observed on such occasions. There was no public show of the heart, and as for the body, it was shut up in Addison's bar-room, as much concealed from observation as if it had been laid out in any room in a private house. I was too well acquainted with the deceased when alive, to passively see any indignities offered to his remains.

The above may be relied on as the fact of the matter, and should you require any further information in my power to give, I will be most happy to do so.

Believe me,

Dear Sir

Yours very truly

Dr. J. BOWIE.

Voici maintenant l'extrait d'un article publié par le *Populaire* dont j'ai déjà parlé :

" J. O. Chénier : —L' "*Ami du Peuple*" a dernièrement annoncé que le coupable et malheureux chef qui trouva la mort à l'affaire de Benoit de (Saint-Eustache), fut ouvert, et qu'on lui arracha le cœur, comme à un traître. Nous avons été invités a rectifier cette erreur, qui tendrait à faire croire que sir John Colborne, ou les

vaillantes troupes servant sous ses ordres, auraient exécuté la loi martiale sur le cadavre d'un homme que ses actions accusaient, mais qui n'avait point encore été régulièrement jugé. Chénier, après avoir combattu dans l'église, au milieu des hommes qu'il y avait entraînés, et avec lesquels il avait juré de mourir, voyant que sa troupe serait bientôt écrasée sous les ruines de l'édifice, sauta par l'une des fenêtres dans le cimetière et ce fut en touchant à terre qu'il reçut le coup de feu dont il mourut instantanément. Il en reçut plusieurs encore, mais qui ne présentaient rien de dangereux. Le corps fut relevé par les ordres du Dr Farnden, chirurgien en chef, qui le fit transporter à l'ambulance. Là on examina ses blessures et l'on voulut reconnaître quelle avait été la cause du trépas, car la principale balle ne paraissait pas avoir dû amener ce funeste résultat. Le Dr McGregor, comme cela se pratique ordinairement, fit une incision, par laquelle il s'édifia que la balle avait divisé la veine-porte et que la mort était due à une hémorragie intérieure. Nous devons dire aussi qu'il est faux que le cadavre ait été horriblement mutilé, ni fendu en quatre, comme le *Canadien* l'a dit, en reproduisant l'extrait d'un papier dont chaque parole est un mensonge.

Nous devons dire cependant que l'*Ami du Peuple* s'est empressé de démentir tous les faits qu'il avait rapportés, aussitôt qu'il a su que les renseignements qui lui avaient été fournis *étaient contraires à la vérité*. Ce que nous venons de dire est pour répandre davantage la publication des faits, et non pour accuser notre collègue."

Comme on le voit, M. David se trompe du tout au tout lorsqu'il déclare, sur la foi "des anciens," que l'*Ami du Peuple* ou le *Populaire* avait admis que le corps de Chénier avait été profané. Mais glissons sur cette légère erreur de M. David, et lisons un dernier document.

C'est une lettre publiée par l'*Ami du Peuple*, ensuite reproduite par le *Canadien* le 5 janvier 1838 :

“ Nous nous faisons un vrai plaisir d'insérer la lettre suivante du Chirurgien du régiment des Royaux ; elle est la meilleure réponse aux faux bruits qui ont circulé.

“ Montréal, 28 décembre 1837.

“ Monsieur,

“ Dans une narration de la récente affaire de St. Eustache qui a paru dans votre journal d'hier, il est dit qu'un chirurgien de la troupe employé dans l'occasion avait ouvert le corps du Dr Chénier, avait arraché le cœur et l'avait mis sur un plat, et exposé aux regards d'une multitude de peuple qui paraissait avide de contempler cette horrible curiosité.

“ Comme le plus ancien chirurgien de cette expédition, permettez-moi de vous assurer que ce ne fut pas le cas. Le corps fut ouvert simplement pour découvrir la direction qu'avait suivie la balle ; aucune partie des entrailles ne fut en aucune manière enlevée, et ses restes ne furent nullement outragés.

“ Au contraire, moi-même j'aidai à placer le corps dans un appartement reculé, non seulement pour empêcher qu'il fût exposé inutilement, mais aussi dans la vue de l'éloigner des regards d'un nombre de Canadiens blessés, couchés dans la même chambre, et ensuite je suggérai à un curé présent combien il serait convenable de l'enterrer.

“ Je suis monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ J. FARNDEN,

“ *Chirurgien du Rég. des Royaux.*”

En face de ce témoignage rendu par l'homme le plus compétent et le mieux posé pour connaître la vérité, le doute est-il encore permis à une personne de bonne foi ? Non, évidemment.

D'un côté, nous avons les déclarations de deux individus dont l'autorité est assurément contestable ; nous avons des on-dit, des cancans de la première heure, des nouvelles colportées par des gens plus ou moins surexcités, et publiés tout de suite par les journaux de l'époque, comme cela se pratique aujourd'hui même où nous avons toutes les peines du monde à connaître la vérité sur une simple bagarre d'une lutte électorale. Voyons d'un œil calme la situation. Une bataille se livre à Saint-Eustache ; les rebelles sont taillés en pièces, ils fuient affolés de toutes parts, pendant que l'incendie fait ses ravages ; on recueille les morts et les blessés : parmi les morts se trouve le chef Chénier, et les chirurgiens anglais font le lendemain une autopsie. En fallait-il plus pour donner cours à la rumeur qu'on avait mutilé et profané son cadavre ? Au milieu de cette effervescence des esprits, de l'affolement des vaincus et des représailles des vainqueurs, il n'est pas étonnant que l'on ait porté cette accusation et qu'elle ait été crue même par des personnes sérieuses. Nous voyons des méprises semblables, quoique moins graves, en temps ordinaire.

D'un autre côté, nous avons les témoignages d'hommes sincères, honnêtes et désintéressés, et enfin celui du chirurgien même présent à l'autopsie. Ce chirurgien avait une position et une réputation à sauvegarder ; il est impossible d'imaginer l'ombre d'un

motif qui aurait pu le porter à dire en cette circonstance autre chose que la vérité, et cette vérité il l'a sans doute constatée dans ses rapports au quartier général comme il l'a fait dans les journaux du pays. N'en déplaise à M. David, son témoignage vaut plus que celui d'un Benoit et d'un Ouellette.

le
re la
de de

indi-
nous
neure,
moins
rmaux
même
naître
torale.

aille se
llés en
ant que
morts et
Chénier,
e autop-
ur qu'on
de cette
incus et
étonnant
e ait été
s voyons
aves, en

oignages
et enfin
sie. Ce
ation à
bre d'un

TROISIÈME LETTRE

Après avoir disposé des deux questions incidentes soulevées par M. David, c'est-à-dire celle de l'authenticité du journal de M. Paquin et celle de la mort de Chénier et de la profanation de son cadavre, il me reste à traiter du sujet principal de mon livre, de l'intention que j'ai eue en le publiant, du droit et du devoir que j'avais de le publier. Je pourrais formuler cette dernière question en ces termes : Ai-je eu tort de dire la vérité ?

La vérité a toujours des droits inaliénables. En matière historique, elle touche à la fortune, à l'honneur des familles, à la mémoire des morts dont les œuvres ont transmis le nom à la postérité. A ce dernier point de vue, j'avais intérêt à faire l'histoire de l'insurrection à Saint-Eustache. Mon père a été impliqué dans cet événement. Il y a joué un rôle que je crois digne, honorable, tout au profit de ses concitoyens et en particulier de ses co-paroissiens. Cependant, on l'a accusé d'avoir tenu une conduite toute contraire, et cela à propos de moi, dans un temps où j'étais candidat aux élections fédérales. M. David était au premier rang des accusateurs dans son journal *Le Bien Public*.

Ainsi provoqué, l'hésitation aurait été de ma part une faute, une lâcheté. Je ne me suis jamais donné comme écrivain. Lorsque j'ai reconnu qu'il s'agissait de l'honneur de mon père, du mien propre et de celui de mes enfants, j'ai mis tout amour-propre de côté et j'ai tâché de mettre en ordre les documents de nature à rétablir les faits. C'était, je le répète, et mon droit et mon devoir.

Chose bizarre et peut-être comique, s'il ne s'agissait d'une question aussi grave, le reproche principal que M. David fait à mon livre est d'être un plaidoyer contre le patriotisme, le renversement de l'histoire et des idées reçues, l'anéantissement des traditions les plus populaires, des illusions les plus chères.

Ce dernier mot *illusion*, écrit par M. David, est tout un poème ! On pourrait dire que c'est une confession générale, ce qui est de mise dans le temps pascal. Les nombreux écrits de M. David, depuis les premiers jours d'une jeunesse qui ne paraît pas devoir finir de si tôt, nous ont montré un écrivain surchauffé par ses lectures, un homme politique toujours indécis sur la meilleure route à suivre, un patriote sans cesse enthousiasmé d'une action éclatante plutôt que de la conduite sage et calme des véritables hommes d'État. L'illusion plane sur toutes ses attitudes. Voilà que lui-même prononce ce mot aujourd'hui. L'illusion, voilà votre ennemi, excellent M. David.

Illusion ! quand vous parlez du patriotisme des hommes qui, sans fusils, sans canons, mais avec des fourches et des sabres de bois, se sont mis dans la tête de soulever leurs compatriotes pour anéantir l'armée an-

glaise bien organisée et bien disciplinée et — voulant conquérir le comté des Deux-Montagnes — ont commencé par frapper un grand coup dans le comté de Saint-Hyacinthe. Patriotisme, mais de cervelle, point.

Illusion! quand vous parlez du renversement de l'histoire. Il y a histoire et histoires. Vous faites des histoires, vous racontez des cancons, vous prenez dans ce que vous appelez les idées reçues tout ce qu'il y a de plus échevelé et vous en faites ce que vous appelez encore les traditions les plus populaires. De mon côté, je vous présente l'histoire dégagée des récits fantaisistes et malveillants. Vous dites que c'est un renversement; j'en conviens, mais pas dans le même sens que vous.

Je n'ignore pas que la mort de Chénier a donné un grand relief à sa personnalité et que sa mémoire est sympathique à nombre de personnes, surtout en dehors de Saint-Eustache. Il ne s'ensuit pas que ceux qui l'ont combattu et ont cru qu'une révolte était non-seulement une folie, mais un crime, doivent être mis au banc de l'opinion et accusés de trahison, car le bon sens et le respect de l'autorité civile et religieuse étaient de leur côté. Ils ont eu assez de raison pour s'apercevoir qu'une révolte dans de telles circonstances n'avait aucune chance de succès et qu'une agitation constitutionnelle arriverait plus lentement, mais plus sûrement au redressement des abus dont se plaignaient avec droit les Canadiens-français. De fait, c'est leur parti, ce sont eux qui, joints à la fraction modérée du parti national, nous obtinrent quatre ans plus tard le gouvernement responsable. Quant aux autres, c'est à l'écha-

faut qu'il faut demander le principal résultat de leur œuvre violente, de leur prise d'armes.

D'ailleurs le peuple, la masse de la population du Bas-Canada ne sympathisait pas avec les rebelles. A Saint-Eustache même, la grande majorité était opposée à Chénier. Et le clergé, quelle a été son attitude ? Lisons le mandement de Monseigneur Lartigue, évêque de Montréal, publié quelques jours avant le désastre :

“ Depuis longtemps, N. T. C. F., nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même dans un pays toujours renommé jusqu'à présent pour sa loyauté, son esprit de paix et son amour pour la religion de ses pères :

“ On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens, et la discorde, d'un bout à l'autre de la province, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissaient entre eux les membres d'un même corps, les enfants d'une même église, du catholicisme qui est une religion d'amitié.

“ Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre sentiment comme citoyen sur cette question purement politique, qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain. Ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes ; mais la question morale, savoir quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque état ; cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence.

“ Ne vous laissez donc pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain ; la trop fameuse convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut

soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans les déclarations des droits, en tête de la constitution de 1795, que la souveraineté réside non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans *l'universalité du citoyen*.

“ Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement ? ”

Lors du sacre de Monseigneur Bouiget, arrivé en 1837, avant nos désastres, et où se trouvait un grand nombre d'évêques et de prêtres, Monseigneur Lartigue s'adressa au clergé dans l'allocution suivante :

“ Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle que celle-ci, ni une réunion plus nombreuse du clergé, il allait en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance, dans les circonstances où se trouve le pays, savoir : que les pasteurs devaient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles ; qu'ils devaient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays ; qu'ils ne doivent point absoudre *dans le tribunal de la pénitence* quiconque enseigné ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande ; bien moins encore, est-il permis d'absoudre ceux qui violent ces lois ou enseignent de les violer. ”

Dans un autre mandement, Monseigneur Lartigue disait :

“ Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de nos campagnes, disait l'Evêque de

Montréal, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux pays où régnaient l'abondance et la joie avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse. Que nous reste-il de leurs belles promesses? Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui, néanmoins, selon leurs principes, doit tout régler dans un état, est-ce la volonté générale qui a dirigé les opérations des insurgés? Vous trouviez-vous libres lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie, de la perte de tous vos biens, de la mort même, si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a pris les armes contre notre Auguste Souveraine à marcher contre ses armées victorieuses.

"De notre côté, disait l'Evêque de Québec, pendant les désastres dont quelques parties de cette province ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse, conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et son héritage, et aujourd'hui nous avons, ainsi que vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a écouté favorablement nos humbles prières."

M. David, seul, n'est pas du même avis, car dans sa lettre du 19 Juillet dernier que j'ai mentionnée plus haut, il ajoutait :

" Il me semble que les bureaucrates et les prêtres de ce temps feraient mieux de ne pas nous forcer de leur dire et de leur prouver que sans leur opposition les patriotes auraient peut-être réussi."

A quoi, grand Dieu? *A nous américaniser*, à nous perdre comme race, etc., etc. Un tel argument mériterait d'être encadré !.....

Je ne sais pas si M. David, à travers ses illusions renversées, a souvenance ou a tenu note *des menaces et de la corde* que ses admirateurs adressaient à Mgr Lartigue en 1837 ?... A plus tard, ces édifiants détails !...

Jusques à quand ce M. David voyagera-t-il dans le pays des chimères, disais-je, tout dernièrement, à un homme sérieux et distingué ?— Il me répondit : Si vous priviez cet homme de ses chimères, que lui resterait-il ?...

S'il fallait maintenant lire les journaux de l'époque pour se rendre compte du sentiment public, nous saurions bientôt quelle scission profonde séparait les deux partis ; nous verrions qu'une fraction considérable des patriotes s'opposait aux moyens violents que conseillaient les plus exaltés. C'était des *patriotes*, mais non pas des *rebelles*. Ainsi le *Canadien, feuille patriote*, favorable au parti des mécontents et opposée au gouvernement, condamnait la prise des armes.

Lisons quelques alinéas seulement qu'il écrivait le 6 octobre 1837 : " La paix et l'ordre se rétabliront peut-être prochainement ; les partis consentiront, peut-être, à reprendre les voies de la raison et de la persuasion pour parvenir à leurs fins. "

Le 27 octobre, il publiait le premier alinéa qui va suivre et reproduisait le second : " Voici ce que dit le *Courrier des Etats-Unis* à l'occasion des " Fils de la Liberté " et des procédés récents du comité permanent des Deux-Montagnes. A Dieu ne plaise que nous nous associons à l'appel de rigueurs que contiennent les remarques du *Courrier* ; mais nous les citons pour faire

voir les impressions que produisent au dehors les procédés d'une partie de nos compatriotes, et faire ouvrir les yeux à ces derniers, s'il en est encore temps."

Dans ce même numéro du 27 octobre 1837, le *Canadien* s'élève avec indignation contre le *Libéral*, journal anarchique, qui insulte la religion catholique ; mais à plus tard cette mercuriale.

Le 27 de novembre 1837, le *Canadien* réprimandait M. D. B. Viger pour avoir signé la proclamation des magistrats, qui condamnait la rébellion. Le *Populaire* lui répondit dans les termes qui suivent : " Il nous semble que le *Canadien* a mauvaise grâce, aujourd'hui, de tomber sur D. B. Viger, que la peur porte à se ranger parmi les amis de l'ordre ; jusqu'à ce jour le *Canadien* n'avait pas osé parler avec autant d'irrévérence d'un parent, d'un ami, d'un confident intime, du *grand homme* ; et nous croyons nous rappeler : que lorsque nous accusions D. B. Viger d'être un *vieillard malfaisant*, dangereux, le *Canadien* nous répondait que nous insultions par nos violences ce que le pays comptait de plus respectable ; nous ne rapportons point ceci comme un reproche, mais comme l'une des contradictions dans lesquelles est souvent tombé notre collègue."

Cette proclamation, condamnant la rébellion, la taxant de *lutte aussi parricide qu'inégale*, exhortant les habitants de rentrer dans l'ordre, et représentant à ces habitants qu'ils ont été trompés par des *hommes perfides* qui les ont abandonnés et les *abandonneront encore au moment du danger*, par qui était-elle signée ?

Par les magistrats qui suivent :

D. B. Viger,
 Pierre de Rocheblave,
 Louis Guy,
 Edouard M. Leprohon,
 Etienne Guy,
 P. E. Leclerc,
 W. B. Donegani,
 Charles S. Rodier,
 Alexis Laframboise,
 Jules Quesnel,
 Félix Souigny,
 P. J. Lacroix,
 H. E. Baron.

Chénier, *seul*, ne voulut point écouter cette proclamation !...

Le *Canadien* disait le 4 de décembre 1837 : " Nous pouvons ajouter que nous recevons de diverses autres parties du pays les informations les plus rassurantes pour les amis de l'ordre. Partout on sait faire la distinction entre la réforme et la révolution.... "

Le Dr Chénier *seul* ne voulut pas écouter le conseil sage d'un journal qui était cependant l'organè des *patriotes*.

A Québec, le 1^{er} de décembre, les soussignés convoquaient une immense assemblée pour protester contre la rébellion, et c'est dans le *Canadien* que l'avis en fut donné. Les signataires n'étaient que des Canadiens-français, des notables, et comme le nombre en

est trop grand, je ne citerai que les noms qui suivent :

Ed. Caron,	Frs. Buteau, J. P.
L. Massue, J. P.	P. Pelletier, J. P.
Ch. M. Defoy, J. P.	J. Deblois,
E. Parent, J. P.	J. Légaré,
Chs. Turgeon, J. P.	P. Légaré,
A. A. Parent, J. P.	F. X. Frenette,
T. Baillargé, J. P.	B. Pouliot, jur.,
J. A. Taschereau, M. P. P.	V. Hamel,
M. Borne, J. P.	V. Têtu,
H. Dubord, J. P.	J. Huot,
Dr J. Parent,	Jos. Hamel,
Dr P. M. Bardy, M. P. P.	J. Bte Fréchette, sen.,
F. X. Méthot, J. P.	E. Robitaille,
V. Hamel, J. P.	J. Bte Fréchette, jur.,

Seul, le Dr Chénier ne voulut pas écouter ces protestations !...

Dans tout le pays, on protestait contre la rébellion, mais rien ne put ramener à la raison ce chef audacieux.

Pour faire voir combien la rébellion était condamnée avant et après les désordres, qu'on lise la circulaire suivante, adressée par Monseigneur de Montréal à tous les prêtres de son diocèse :

“ Montréal, 6 février 1838.

“ Monsieur,

“ Après vous être efforcé d'apaiser la divine justice par un office expiratoire, par des jeûnes, des prières publiques, pour tous les crimes commis en ce diocèse, pendant l'odieuse rébellion de l'an passé contre le gouvernement établi dans cette province Britannique,

il convient aussi que nous rendions à la Providence du Seigneur de très humbles actions de grâces pour la prompte répression d'une révolte si menaçante, par les armes puissantes de Sa Majesté, *ainsi que par l'énergie de ses fidèles sujets qui, heureusement, surpassent immensément en nombre les hommes déloyaux ou égarés*, et pour la paix intérieure qui règne maintenant dans tout le Bas-Canada."

Que M. David médite bien ce que j'ai souligné plus haut, et il n'attaquera plus impunément.

"C'est pourquoi vous annoncerez le dimanche de la Quinquagésime que le lendemain, 26 du présent mois, sera observé dans ce diocèse comme jour d'actions de grâces publiques pour la paix intérieure rendue à cette province, et qu'il sera chanté pour cet objet au jour susdit, dans l'église de votre paroisse, une messe solennelle *pro re gravi*, suivie du *Te Deum* avec son oraison d'icelle pour la Reine.

"Nous vous prescrivons à cette occasion d'instruire vos peuples sur leurs devoirs consciencieux envers la puissance civile conformément à la doctrine apostolique."

Ayant reproduit ailleurs le commencement de la déclaration du Révérend Messire Guyon, je ne citerai que ce qui suit :

EXTRAIT tiré de la déclaration du Révérend Messire Guyon, archiprêtre, curé actuel de St-Eustache, donnée le 2 de décembre 1877, et publiée dans mon livre "La Rébellion de 1837 à St-Eustache" :

"Je déclare aussi que pas un citoyen de ma paroisse ou de mon village n'a parlé en mal du capitaine Glo-

bensby, pour la part qu'il a prise aux troubles de 1837, au contraire, et moi comme mes paroissiens, nous n'avons toujours eu à décerner que des louanges à ce vieux militaire, à ce vieux type de gentilhomme, pour les services qu'il a rendus aux malheureux insurgés du 14 décembre 1837, et pour avoir toujours été fidèle à son roi et à sa religion.

“ Je déclare en sus que le souvenir des événements arrivés à St-Eusache en 1837, n'est pas en très haute estime parmi les révoltés de cette époque ; car je n'en connais pas un seul qui ne déplore point la rébellion et ne condamne point *ceux* qui ont provoqué les désastres navrants dont le village de St-Eustache a été le théâtre.

Messire Guyon m'écrivait entr'autres choses, le 24 de janvier dernier 1884, l'alinéa suivant :

“ On voit que l'amour filial a conduit votre plume pour *exonérer* un digne citoyen d'un reproche indu et pour faire connaître la vérité historique. Ce digne citoyen a été mon ami intime.”

Le *Canadien* qui annonçait, en 1837, que mon père allait commander une compagnie de volontaires, l'en a-t-il blâmé dans le temps et même après la bataille du 14 de décembre 1837 ?

Les déclarants qui ont combattu contre lui et qui ont témoigné en sa faveur, l'ont-il blâmé ?

Quand il faisait ouvrir les portes des prisons, les malheureux qui en sortaient l'ont-ils insulté ?

Faut-il mentionner encore une lettre qui vient de m'être envoyée de Montréal, que mon père adressait en 1838 à M. Roch de St. Ours, Shérif à cette époque, et dans laquelle il lui disait entr'autres choses :

“ X has in my opinion been sufficiently punished for his offense, and you would therefore oblige me by releasing him from prison.”

Croit-on que cette personne élargie immédiatement sur la demande de mon père, a insulté sa mémoire ? et quoique cette lettre soit confidentielle, je pourrais néanmoins la montrer à M. David.

Non, personne n'a osé insulter la mémoire de mon père, si ce n'est un exalté qui, après un demi siècle d'un passé qu'il n'a jamais connu et étudié, vient insulter un homme respectable et respecté, même parmi les libéraux où il comptait un grand nombre d'amis.

La même opinion adverse aux rebelles, pour le dire en passant, s'est manifestée à l'étranger.

Le Dr O'Callaghan, l'ami et le bras droit de M. Papineau, n'a-t-il pas lui-même condamné la prise des armes, dans la lettre qu'il adressait de New-York, en 1852, à l'historien Garneau ? Cette lettre est reproduite dans mon livre et j'y réfère le lecteur.

Que disait le grand O'Connell, le 30 juillet 1838, en commentant l'insurrection bas-canadienne :

“ Les amis de la liberté avaient d'abord tout en leur pouvoir, et ils auraient réussi s'ils s'y étaient bien pris. Sans leur folie, leur méchanceté et leurs crimes, ils eussent finalement triomphé ; mais du moment que M. Papineau et les autres eurent répandu le sang et fait éclater la rébellion contre le pouvoir exécutif, dès lors ils perdirent l'appui de tout homme qui désire obtenir la liberté d'un peuple par des moyens constitutionnels et légaux, et ils méritèrent le plus grand mal-

heur qui pût les affliger, celui de mettre leur parti sous le joug du despotisme.”

Il y a plus.

Les chefs mêmes de la rébellion ont condamné la rébellion.

Je citerai, en premier lieu, la protestation de M. F. X. Prieur, cet homme si estimable et si estimé, qui, condamné à mort, fut ensuite exilé aux Bermudes. Voici les aveux qu'il formule dans son ouvrage publié, en 1864, dans *Les Soirées Canadiennes* :

“ Il y a longtemps que j'ai demandé pardon à Dieu de ce que mes actes, à moi, ont pu avoir de reprehensible, pour n'avoir pas alors obéi aux ordres de l'Eglise exprimés par nos premiers pasteurs.”

Plus loin le même auteur ajoute :

“ J'offre à Dieu mes malheurs comme expiation ; à mon cher pays je les offre comme preuve de l'amour que je lui ai toujours porté et que je lui porte encore. Les lignes qui précèdent *font voir*, au peuple et aux jeunes gens, le danger des entraînements d'un patriotisme qui ne raisonne pas, aux gens qui commandent dans un âge avancé, toute la responsabilité qui pèse sur ceux qui pousse aux soulèvements populaires.”

En présentant dans son livre la lettre de l'infortuné chevalier de Lorimier, écrite le 14 de février 1839, dans la prison de Montréal, il dit :

“ Voici cette lettre noble et touchante, mais qui se ressent de l'exaltation des sentiments dominants de l'époque et de ses espérances irréalisables.”

En parlant d'Hindenlang, il dit qu'il était doué d'une "nature généreuse mais exaltée, et se ressentait de cette éducation révolutionnaire qui se faisait encore alors en France et qui déteignait sur le Canada."

Quand M. Prieur épousa la cause de la rébellion, ses motifs comme il le dit "étaient purs, sans arrière pensée et il n'a jamais manqué à l'honneur etc, etc." Personne n'en a jamais douté, et voilà pourquoi son appréciation franche et désintéressée doit avoir du poids sur les malheureux événements de 37-38.

Chevalier de Lorimier, lui-même, n'a-t-il pas condamné la rébellion? Lisons les quelques mots que je tirerai de la défense qu'il fit devant la cour martiale; défense qui est consignée et enregistrée dans "The state trials before a general court martial, held at Montreal in 1838-9." Voici ses paroles de condamnation:

"I openly declared my disapproval of what was going on at that time ... Is it, indeed, to be supposed for a moment, that I could have been a leader of that party (*parti patriote*) while I lauded those who kept aloof, and openly disapproved of all that was done by it."

Voici la traduction:

"J'ai déclaré ouvertement ma désapprobation sur ce qui se faisait dans ce temps (c'est-à-dire durant la rébellion). Doit-on supposer pour un instant que j'aurais pu être un chef de ce parti (*parti patriote*) tandis que je louais ceux qui se tenaient à l'écart et qui désapprouvaient ouvertement tout ce qui se faisait par ce parti."

Si je reproduisais ensuite la longue lettre que Hindenlang publiait en novembre 1838 contre le Dr Robert Nelson, qu'il accuse des forfaits les plus noirs et auquel il voue haine et vengeance, pour l'avoir trompé et entraîné à prendre les armes, prouverai-je que, lui aussi, approuvait, à cette même date, la rébellion de 1838 ?

A présent, lisons les dernières paroles de Decoigne et de Nicholas.

“ De l' *Ami du Peuple* et reproduit par le *Canadien*.

“ Exécution. — Hier à 9 heures (1) du matin, les cinq prisonniers condamnés à mourir ce jour-là, ont été exécutés devant la prison neuve. La potence avait été placée au-dessus de la porte extérieure, afin que l'exemple fût plus frappant. Les cinq malheureux étaient P. J. Décoigne, N. P., Jacques Robert, I. Sanguinet et Pierre Hamelin. Tous sont morts avec fermeté et sans beaucoup de souffrances, apparentes.

“ Decoigne a prononcé quelques mots sur l'échafaud, reconnaissant son erreur et implorant le secours des prières de l'immense foule qui entourait la place fatale.

“ C'était un spectacle déchirant pendant les deux jours qui ont précédé l'exécution, que de voir les parents de ces malheureux coupables venir solliciter en pleurant la permission d'aller leur dire un dernier adieu ; les scènes devaient être bien plus déchirantes encore en prison.

“ Le capitaine Robert, a 28 frères ou sœurs vivants, et les 29 avaient à eux tous, 146 enfants. Decoigne laisse aussi de la famille.

“ Malgré toute l'énormité de la faute de ces malheureux, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement qui les a conduits à une si triste fin. Puisse au

(1) 15 janvier 1839.

moins leur exemple être profitable à leurs concitoyens et prévenir le retour des crimes qui ont amené ces exemples de rigueur.

“ Voici en substance ce qu'a dit Décoigne sur l'échafaud, pour lui et ses quatre compagnons d'infortune :

“ Mes frères en Jésus-Christ, je désirerais avoir plus de force pour vous faire entendre à vous qui êtes ici présents, et à tous mes compatriotes en général, les sentiments dont nous sommes animés en ce moment terrible. Nous confessons sincèrement nos égarements. Nous avons méprisé les salutaires instructions qui nous ont été données par nos charitables pasteurs ; nous nous étions faussement persuadés qu'ils nous trompaient, en nous prêchant l'obéissance et la soumission aux lois et aux autorités établies ; maintenant nous reconnaissons qu'ils nous ont enseigné la véritable doctrine. Oh ! si nous nous étions laissé conduire par les principes de notre sainte religion, que notre sort serait différent ! Plaise à Dieu que le supplice ignominieux que nous sommes sur le point de souffrir soit salutaire à ceux de nos compatriotes qui sont encore dans l'erreur ; sur ce point, qu'ils sachent qu'à l'heure de la mort on juge des choses bien plus sainement que pendant la vie : Dieu veuille qu'ils deviennent sages à nos dépens. Nous vous demandons sincèrement pardon de tous les scandales que vous avez pu recevoir de nous pendant notre vie, et en particulier du mauvais exemple que nous vous avons donné par la faute qui nous a conduits ici. Nous pardonnons aussi de grand cœur à tous ceux qui ont pu nous faire quelques injures.

“ Nous comptons sur le secours de vos prières. Nous en avons un grand besoin pour fléchir la colère de Dieu, notre divin juge. Priez pour nous dès ce moment, afin que nous paraissions devant lui avec confiance.”

(*De l'Ami du Peuple*) et reproduit par le *Canadien*.

“ Hier (2) (vendredi), à neuf heures, François Nicholas, Chevalier De Lorimier, Daunais, Charles Hindenlang et Pierre Rémi Narbonne ont été exécutés devant la prison neuve. Tous les cinq ont marché au supplice d'un pas ferme.

“ Hindenlang s'est avancé sur le bord de l'échafaud et a prononcé quelques mots fort peu en rapport avec ses écrits antérieurs.

“ Après cela s'est avancé Nicholas ; nous ne pourrions rapporter au juste ses paroles ; mais il a dit en substance que : “ S'il se trouvait dans cette triste situation, c'était pour avoir oublié les bons principes qu'il avait reçus dans sa jeunesse et les préceptes de la religion ; il a recommandé aux pères et mères de familles de veiller avec soin sur leurs enfants ; il a confessé qu'il avait déjà mérité de mourir avant ce jour, et a dit qu'il acceptait cette mort pénible comme une expiation de tous ses crimes. Enfin il a terminé en demandant pardon à tous ceux qu'il avait offensés, pardonnant à tous ses ennemis, et implorant le secours des prières de tous les assistants.

“ Nicholas a parlé d'une voix très ferme avec un accent calme et composé. Les autres condamnés n'ont rien dit. Lorsque la planche fatale s'est ouverte sous leurs pieds, De Lorimier, Daunais et Hindenlang sont morts presque immédiatement, Nicholas un peu plus difficilement, mais Narbonne a souffert longtemps et horriblement.

“ Comme il n'avait qu'une main, on ne l'avait pas lié, et il est parvenu à se cramponner à une barre de fer et à se soulever, ce n'est qu'au bout de plusieurs minutes qu'il a expiré.

“ La foule était immense, on remarquait surtout

(2) 15 février 1839.

parmi les spectateurs un nombre considérable d'habitants.

“ Nous avons été favorisés des dernières paroles écrites par François Nicholas, qui peuvent être considérées comme son testament politique au moment suprême.

“ Nous n'avons pas voulu changer une seule lettre à ce document et nous le reproduisons tel qu'il est devant nos yeux. (3)

“ Messieurs,

“ Dans ce moment, je ne vous importunerai pas de choses passées, mais des choses présentes et à venir. Me voilà où mon Dieu m'appelle, je me soumetts à son ordre. Je lui demande pardon de toute ma force et vous prie d'intercéder pour moi, afin qu'il exauce ma prière, je vous demande publiquement, et indistinctement, à tous mes amis et ennemis, pardon du scandale que je pense avoir commis, par mes pensées, discours, actions, et mes œuvres en politique. Je recommande à tous ceux qui ont été aveuglés comme moi, soit par promesses, ou des vues lucratives, d'y regarder de plus près, et de bien songer que nous avons été les instruments des personnes ambitieuses, et qui n'avaient pas la crainte de Dieu en vue, et parceque j'aime la patrie de mon pays, que je prie tous ceux qui peuvent avoir participés dans mes opinions et qui y continuent encore, d'éloigner tout cela d'eux, et de prendre exemple sur moi.

“ C'est pour vous éviter à vous tous, mon même sort, que je trace ces lignes.

“ Quoique certainement je ne peux pas faire autrement de dire que nous avons besoin de réforme dans ce pays, mais il faut attendre que Dieu y mette la main,

(3) Il était daté du 14 février 1839, c'est-à-dire quelques heures avant de monter sur l'échafaud.

et montré de son doigt tout puissant, à ceux qui sont pour les opérer le temps et les moyens. Comme chrétien, je pardonne de bon cœur à tous mes amis et ennemis et même à tous mes bourreaux, la mort que j'endure aujourd'hui. Je remets mon âme entre les mains de Dieu, et que sa volonté s'accomplisse et non la mienne. — Je pardonne de plus à tous ceux qui peuvent avoir été accessoires de la sentence de mort qui a été prononcée contre moi, soit qu'ils l'aient fait par malice ou autrement. Je prie Dieu pour eux afin qu'il leur accorde une longue vie en ce monde et une véritable repentance, afin de pouvoir participer au bonheur éternel que je leur souhaite de tout mon cœur.

“ Pères et mères qui élevez des enfants employez donc tout le pouvoir que vous avez sur vos enfants pour éteindre dans leurs pieux cœurs, tous ressentiments possibles qu'il peut y avoir entre les personnes de différents pays ou de différentes croyances. Ne sommes nous pas tous des enfants du même pays ? Tous sujets de la même couronne ? et pourquoi montrer tant de vindication les uns contre les autres ? Il faut mettre bas tous les préjugés et être tous membres de la même famille. J'ai vu un temps où je me flattais d'être un sujet britannique, et j'en avais grand droit dans le temps ; mais ce n'est que depuis que des esprits fanatiques m'ont représenté les choses sous un autre point de vue, que je suis devenu désaffecté envers mon gouvernement.

“ J'espère aussi que si jamais, il s'élevait une guerre entre nos voisins et la couronne actuelle, les Canadiens en général seront aussi actifs et zelés qu'ils l'ont été dans la dernière guerre à protéger leur pays de l'invasion de leurs ennemis voisins. Si je suis ici, ainsi que mes compagnons, les Etats-Unis en sont en partie la cause, par leurs folles promesses et leurs démarches insensées.

“ Rappelez-vous de cette devise qui dit que l'argent

fait tout, et ce que nos voisins veulent de nous, c'est de l'argent, et ne se mettent pas en peine combien de vous iront à la boucherie.

“J'espère que personne se trouvera offensé de mes dernières paroles. C'est un homme mourant qui vous parle et qui voit les choses sous un autre point de vue que vous tous. Je remercie de bon cœur, toutes les personnes charitables qui ont bien voulu m'assister pendant mon emprisonnement tant par leurs aumônes que par leurs prières, sans oublier que je recommande mon âme à la prière de tous bons chrétiens.

“Suivez et observez les commandements de Dieu, et vous éviterez mon sort.

FRS. NICOLAS.

Prison de Montréal, 14 février 1837.

“P. S. Comme plusieurs esprits malins pourraient croire ou faire croire aux autres, que j'ai été engagé par quelques personnes à écrire ce que dessus, je désapprouve toute réflexion que l'on pourra faire sur ce sujet, car je parle d'après ma propre conscience et conviction.

FRS. NICOLAS.”

Quel est celui qui, ayant lu ces pièces historiques, oserait jeter l'injure à la face de ceux qui s'opposèrent à la rébellion? Tout ce que le pays renfermait de calme et de sagesse s'opposait à la prise des armes. Le clergé nous rappelait les grands principes posés par l'Eglise qui défend la révolte contre l'autorité constituée, sauf dans des cas si exceptionnels que l'histoire n'en offre que peu d'exemples. Les citoyens les plus distingués nous montraient les dangers de la rébellion, son extravagance, son échec certain. Il est de fait

que les observateurs des préparatifs de guerre en distinguaient si bien la folie qu'ils n'en trouvaient d'autres explications que dans l'espoir nourri par les chefs d'obtenir le concours de la république voisine. Ils avaient raison. Les chefs ne cachaient point leurs espérances : un de leurs principaux arguments, le principal même, pour entraîner les indécis de leur côté, était qu'une vaste organisation se faisait sur la frontière américaine pour tomber sur l'armée anglaise lorsqu'elle attaquerait les patriotes, et en attendant pour fournir à ces derniers des armes et des munitions. On faisait miroiter aux yeux du peuple la perspective d'une indépendance complète sous l'égide du drapeau étoilé. Tout cela est prouvé par les proclamations des chefs, même par plusieurs discours de M. Papineau. D'ailleurs, je crois que cela n'est pas nié.

La question se posait donc sous la forme du dilemme suivant :

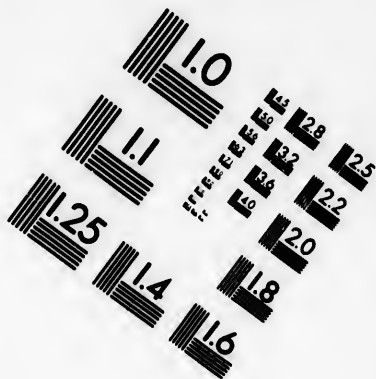
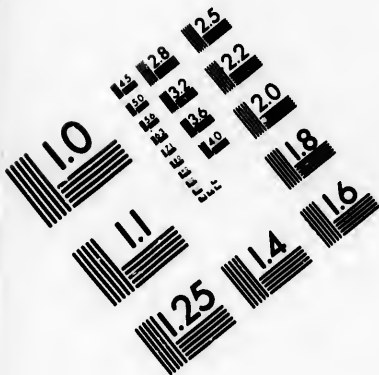
D'une part, l'Eglise condamnant la révolte par la voix unanime du clergé, et nos hommes les mieux posés démontrant l'impossibilité d'une lutte sérieuse ;

D'autre part, les patriotes appelant le peuple à s'armer de fourches et de fusils sans batterie pour attaquer l'armée anglaise et fournir ainsi aux Américains l'occasion de nous offrir leur alliance et l'annexion à leur république :—

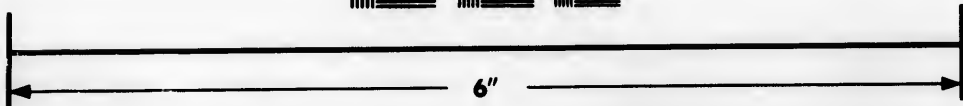
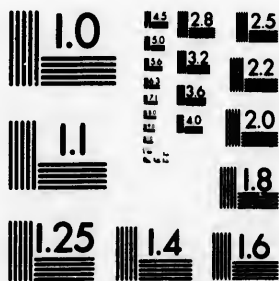
Faire un choix.

La grande majorité de nos concitoyens — mon père en était — a cru devoir préférer à une révolte insensée





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0

et aux institutions républicaines des Etats-Unis, l'obéissance à l'Eglise et la fidélité au drapeau britannique. Mon père était catholique et officier anglais ; il a voulu conserver intactes l'une et l'autre de ces deux qualités. Je me demande en vertu de quelle espèce de patriotisme on pourrait l'en blâmer.

Après avoir fait condamner la rébellion de 1837-38 par les plus hautes autorités contemporaines de l'époque, je citerai entr'autres et nombreuses lettres d'appréciation et d'approbation, les deux suivantes, afin de demander à mes amis et au public si c'est mon livre qui, selon M. David, doit être mis à l'index ou si ce n'est point plutôt la critique insolente de M. David. Ce monsieur m'a insulté, il a insulté la mémoire de mon père, il a insulté tout le monde et quoique je sois bien *violent*, d'après M. David, j'ai pris cependant son ire en pitié, j'ai dédaigné ses violences de langage, dans l'espérance que des amis charitables le ramèneraient à la température calme de la vie réelle, de la sagesse et des convenances.

Je n'ai pas besoin de dire que les deux lettres que l'on va lire, émanent de la plume de deux hauts personnages, qui ont fait leur marque dans le monde savant :

LETRE DE L'ABBÉ TASSÉ, ARCHIPRÊTRE.

Montréal, 8 février 1884.

A M. C. A. M. Globensky,

Monsieur,

J'ai regretté votre absence de chez vous, hier, je vou-

lais vous féliciter de votre travail sur la rébellion de 37 et 38.

Je l'ai lu et avec un vif intérêt d'un bout à l'autre.

Votre ouvrage est venu à temps, à quarante ans d'intervalle. et le feu des passions politiques de cette époque étant amorti, il fallait se hâter de prendre les déclarations solennelles des principaux survivants, qui furent acteurs ou témoins du drame sanglant de 37 et 38.

C'était le moyen de dégager la vérité historique des contes et des légendes.

Et ce moyen, vous l'avez si largement et si bien employé, qu'il ne reste plus de doute possible sur les conclusions à tirer.

La rébellion d'une si faible portion des Canadiens en 37 et 38 sans préparatifs, sans armes ni munitions, en dehors des limites du droit et du devoir, malgré les avis de l'Eglise, accuse si fortement l'impéritie des chefs et l'aveuglement des partisans, qu'on ne peut que plaindre et blâmer les uns et les autres.

La lecture de notre histoire nous porte à croire que, si les chefs de notre ancienne chambre d'assemblée, pour obtenir le redressement des vrais griefs, avaient comme ceux de la chambre sous le régime de l'union, admis la liste civile, et lutté constamment sur le terrain constitutionnel, ils auraient réussi comme eux.

Mais aller former des assemblées populaires de comté en comté, et souffler le feu de la révolte dans l'esprit des masses, c'était le moyen d'amener une catastrophe et nullement le redressement des griefs.

J'ai l'honneur de me souscrire, avec une sincère estime.

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

S. TASSÉ, P^{TRE}.

LETTRE DE M. TACHÉ.

A M. C. A. M. Globensky
St-Eustache,
Plateau des Chênes.

Ottawa, 26 décembre 1883.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et un sensible plaisir votre ouvrage sur "La Rébellion de 1837." Vous avez en cela, non seulement fait un acte de piété filiale, en vengeant la mémoire de votre vénérable père contre les attaques de malheureux dévoyés, mais vous avez rendu un service signalé à la vérité et aux études historiques.

Je regrette que vous n'avez pas puisé au mémoire, intéressant et si bien inspiré, que M. F. X. Prieur a publié, il y a quelques années, dans *Les Soirées Canadiennes*. Cet écrit est une corroboration des saines idées qui ont présidé à votre propre ouvrage.

Quant aux fables qui ont été publiées à titre de récit du vieux Payriard qui a été mon scieur de bois, il n'y a rien là-dedans qui ait la moindre valeur ; c'est tout bonnement un tas d'insignes balivernes du genre odieux. Tout ce que je sais des récits du vieux Payriard, pour le tenir de lui-même, c'est qu'il peste contre les chefs qui l'ont si malheureusement conduit dans une échauffourée sanglante, où il a vu périr malheureusement plusieurs de ses amis et où lui-même a couru les plus grands dangers, au service d'une cause insensée.

Comme catholique, comme Canadien-français, je vous remercie pour la publication de votre livre. Sans doute qu'un bon nombre de la rébellion de 1837 et 1838, et surtout des victimes, étaient mus par un sentiment de patriotisme ; mais ils manquaient de lumières et de sagesse et se sont montrés coupables de

désobéissance à l'église, leur mère et leur directrice.
Quant aux instigateurs du mouvement et de la prise
d'armes, ils ne méritent que du blâme.

Avec beaucoup d'estime,

Mon cher Monsieur,

Votre obéissant serviteur

J. C. TACHÉ

M. J. C. Taché, après m'avoir donné la bienveillante
permission de publier sa lettre du mois de décembre
dernier, répond en outre à une autre lettre que je lui
adressais tout dernièrement, par l'alinéa suivant, ren-
fermé dans sa lettre du 1er avril courant : " Vous
pourrez, si vous le désirez, publier l'extrait dont vous
parlez d'une autre de mes lettres. "

Cet extrait, le voici, il est tiré d'une lettre que M.
Taché m'écrivait le 4 mars dernier :

" Vous n'aurez pas grande peine à mettre à néant
les elucubrations qu'on pourrait imaginer pour défen-
dre des actes que tout homme sensé ne peut que dé-
plorer et réprouver. On comprend qu'un patriotisme
exalté et point réfléchi ait entraîné des têtes ardentes
dans la révolution en 1837 et 1838 ; mais aujourd'hui
que l'on peut juger avec calme le mouvement révolu-
tionnaire de cette époque, il n'appartient qu'à un
étourdi d'en faire l'éloge. "

Eh bien ! qui a eu raison ?

Et c'est parce que j'ai voulu dire la vérité sur cette
révolte que M. David dénonce mon livre à l'index, et
parce que j'ai défendu l'attitude loyale prise par mon

père et sa compagnie durant cette insurrection que M. David déclare que j'ai fait l'apologie de la trahison. Si ce n'est là le renversement, pour employer son mot, du bon sens et du sens des mots, c'est à ni plus rien comprendre. Pour moi M. David est tout-à-fait *renversant* et je reste convaincu que je n'ai pas du tout réussi à annéantir ses "illusions." Aussi ce serait peine perdue que de continuer à discuter avec lui, et je lui fais mes adieux.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes, avril 1884.

P. S. En s'adressant à MM. Cadieux et Derome, libraires, rue Notre-Dame, on obtiendra gratuitement un exemplaire de ma réponse à M. David.

C. A. M. G.

AUTRES DOCUMENTS

Je dois ajouter que la crainte d'être trop long m'a fait retrancher une longue revue de toute la critique de M. David ; et un ami auquel j'ai montré mon manuscrit, m'a conseillé de ne pas aller au-delà, que j'en avais plus qu'il n'en fallait pour tourner contre mon adversaire les arguments captieux dont il s'est servi. Cependant, à titre de renseignement, j'ajouterai en P. S. les documents qui suivent, et qui feront partie d'autres documents que je publierai plus tard.

P. S.—Dans tous les journaux du pays, publiés en 1838, pas une voix n'a censuré la publication du *Journal Historique*.

Le *Canadien*, feuille patriote, qui le reproduisait lui-même en entier, a-t-il censuré ce journal ? Non. Pas une voix discordante n'a été proférée ou écrite dans ce journal contre cet ouvrage, pendant, durant et après sa publication.

Je me trompe. Oui, une seule et ce fut celle d'un Constitutionnel de St Eustache. Sa lettre a été reproduite dans le *Canadien*, dans laquelle il accuse le *témoin oculaire* de vouloir atténuer, de vouloir cacher la faute des patriotes, avec lesquels il avait

sympathisé de tout temps. Comme elle est fort longue, je ne la publierai que plus tard, me contentant pour aujourd'hui de reproduire la réponse du *Témoign oculaire*. La voici :

Correspondance reproduite dans les colonnes du "Canadien," journal publié en 1838.

(De l'Ami du Peuple)

Monsieur le Constitutionnel,

Quel est votre but en dénigrant le *Journal Historique*, etc ? N'est-ce pas de frapper à droite et à gauche et d'incriminer vos compatriotes, vos co-paroissiens, vos amis même ? Le journal est appuyé sur des faits dont l'authenticité est garantie par les certificats qui y sont rapportés, par le dépouillement des compagnies de milice, par les personnes mêmes de l'endroit, ainsi que des militaires de Montréal, qui l'ont certifié à M. Neilson comme il le dit dans sa gazette du 15 courant et M. Leblanc de Marconnay aussi, dans son numéro du 16 mai ; et vous, vous prétendez détruire tout cela sans preuve, sur des rapports recueillis *ex parte* de fanatiques politiques ou de gens sous l'influence de la crainte ? c'est-à-dire que vous vous portez accusateur des personnes au milieu desquelles vous vivez, qui vous ont fait gagner votre fortune !!!

Nous disons que les habitants de St Eustache ne sont pas aussi coupables, ni en si grand nombre qu'on serait porté à le croire, et vous, vous vous chargez du rôle de les noircir, de grossir le nombre des rebelles, et d'envelopper dans la même condamnation vos ci-devants amis !!! Quand l'auteur se serait trompé, ce qui est faux absolument, son but était beau, noble, défendre ses compatriotes, les laver d'une tache affreuse, tendre une main secourable à l'infortuné. Votre paroisse est ruinée, sans temple, sans édifices publics, elle cherche à prouver son innocence et vous pour la refouler dans le précipice du malheur, vous dites : ces gens sont coupables, tous sont coupables, point de grâce, point de quartier !!! Mais quoi ? prétendez-vous en répandant des accusations indéfinies, rester seul au milieu des ruines ? Sur des échafauds ? Le bruit des chaînes des malheureux ensevelis dans les cachots ne vous fait pas mal ? La générosité anglaise, la miséricorde du général-en-chef et de l'avocat du roi qui ont adouci leurs malheurs ou qui les en ont retirés ne sont pas capables de faire impression sur vous ! Votre fanatisme politique vous ôte-t-il donc tout sentiment d'humanité ? Quelques coupables que soient

vos concitoyens, ne sont-ils pas vos frères ? Un jour cette réflexion pèsera sur votre affreux projet de délation publique. C'est vous qui serez la cause par vos accusations mensongères qu'ils seront incapables de relever de sitôt leur église !

Mais pourquoi vous déchaîner contre vos amis ? Qu'ont-ils fait contre vous ? Rien. Ce qui échauffe votre bile, c'est parce que le journal dit que les constitutionnels se sont enfuis à Montréal et ailleurs où ils ont jeté l'épouvante, mais non pour la jeter, comme vous le faites dire malicieusement au *témoin*. L'auteur n'avait aucune intention de mortifier les loyaux qu'il respecte, qu'il estime et qu'il croyait compter parmi ses amis : mais c'était un fait qu'il fallait rapporter.

Le journal commence au 26 novembre, vous convenez que vous n'avez aucune connaissance de ce qui s'est passé à St. Eustache depuis cette époque jusqu'au 16 décembre après-midi, que vous en avez été absent, et cependant vous venez donner un démenti accompagné de fades ironies à celui qui a vu de ses yeux, et à tant d'autres témoins respectables qui ont donné des informations pour le journal. Souvenez-vous cependant qu'il a été présenté en manuscrit aux plus hautes autorités de la province qui en ont approuvé la publication, qu'il a été reproduit dans tous les journaux de Québec et lu avec empressement par toutes sortes de classes.

Vous ne vous bornez pas à grossir le nombre des rebelles de St. Eustache, vous tympanisez vos prêtres !!! Vous les accusez : 1^o pour avoir dit la messe pour des rebelles. La messe s'est dite comme à l'ordinaire ; parce qu'il y avait des rebelles, vous en concluez qu'elle était pour eux. Vous vous trompez, elle se disait pour la paroisse ou pour ceux qui l'avaient demandée. . . . Est-ce que vous ne connaissez pas cet usage comme catholique ? 2^o De ce qu'ils n'ont pas sauvé tous les vases, linges, ornements de l'église, registres. . . . Mais d'abord où sauver tout cela ? Dans le village ? Il a été incendié ou pillé. Au domaine ? Mais comment loger toute une église et toute une sacristie dans une maison de trente pieds carrés. Ensuite qui les y autorisait ? S'il fût arrivé que le domaine eût été pillé et l'église épargnée, ce qui pouvait arriver aussi bien qu'à St. Denis et à St. Charles. Les prêtres auraient été blâmés avec raison. Votre accusation est donc injuste. D'ailleurs comment sortir un si grand nombre d'effets, tandis qu'on était obligé de cacher le manger dans des charges de foin. Les pertes du curé ne prouvent-elles pas l'impossibilité de tout sauver, puisque d'après l'estimation d'experts sous serment, le montant de ses pertes dépassent £300 ou \$1200.00. Vous avez bien mauvaise grâce de venir ainsi l'insulter au lieu de le plaindre, vous qui n'avez guère perdu que vos patates et les boules de neige de votre jardin. Quant aux registres, votre envie de dénoncer et de

calomnier vous fait tomber dans l'erreur ; les registres, livres de compte, archives, tous les papiers de la fabrique et des syndics ont été sauvés, il n'y a que les registres servant journellement, qui malheureusement ont été oubliés au presbytère et brûlés. Est-ce un crime ? 30 De n'avoir pas quitté la paroisse ; mais depuis quand un curé peut-il abandonner ses paroissiens au moment du danger ? Les prêtres en France sont pour cela comme pour bien d'autres choses un bel exemple. . . . Vous les calomniez ensuite gratuitement de s'être liés de parole avec les rebelles !!! Comme vous êtes faux et injuste ! Le curé avait dit : " Je ne quitterai pas ma paroisse, laissez-moi passer." C'est pourquoi il ne voulut pas quitter, sans un laissez-passer, il lui fut refusé, et il dit là-dessus, je ne manquerai pas à ma parole, je souffrirai. 40 D'avoir confessé. Vous parlez bien légèrement là-dessus pour un catholique ! Les prêtres ont vu se jeter à leurs pieds, mais qui ? De pauvres malheureux qui venaient en pleurant à chaudes larmes et tremblant de tous leurs membres, assurant qu'ils étaient là malgré eux et promettant de se sauver dès qu'ils en auraient l'occasion, tant pis pour eux s'ils ont trompé. Ce n'est que pour l'acquit de leurs consciences, et après avoir consulté des confrères que les prêtres en ont ainsi agi, ne pouvant alors avoir aucuns rapports avec Montréal.

Nous n'avons eu aucune connaissance de la lettre de M. F. Globensky pendant que le Constitutionnel était à Montréal. La conversation eut lieu avec le docteur Chénier telle que rapportée, témoins MM. le docteur Brien, J. B. Poirier, Desjardins, Joseph Nadon et M. Désève, interrogez-les. Le quart d'heure et les deux milles de chemin dont vous parlez sont de votre crû, et votre badinage sur la chanson du journal à cette occasion, me rappelle ce vers :

" Rien n'est plus sot que le rire d'un sot."

Le docteur Chénier dans l'église avec 50 à 60 hommes, le journal dit 60 à 80 ; mauvaise foi. 6 ou 800 hommes dans l'église, fausseté insigne, dont témoins Benjamin Poirier, Michel Masson, et Xavier Maisonneuve qui étaient dans l'église et dont les deux derniers se sont sauvés par les lucarnes, pour éviter de brûler, trois d'entre eux ont été faits prisonniers en sortant, nous pourrions nommer plus de témoins qui sortirent alors de l'église et tous affirment qu'il ne pouvait y avoir guère plus de 50. Les Loyaux même rient de bon cœur de votre nombre de 800, il paraît que vous non plus vous n'avez pu les compter. La vue du terrible canon de 16 pouces dans toute sa longueur, de 11 pouces de charge, avec un grain d'un bon pouce de diamètre, que vous semblez craindre autant que Damoclès craignait l'épée de Denys le

tyran, vous a fait compter dix pour un. Eh bien ! Voilà l'histoire de ce canon sur lequel vous faites une question de *magistrat*. Ce canon n'a pas été trouvé dans l'église comme vous le dites, mais le lendemain de la bataille deux volontaires de St. Eustache du nom de Julien Choquette et William Gilson, le tirèrent de dessous un escalier d'une maison sur la 1ère terre de la paroisse sur le lac. Il appartenait à un nommé Paquet, traversier sur le lac, et qui le tenait de son aïeul. Ce canon fut livré par les volontaires à Guillaume Brayer dit St. Pierre et Charles Guilbault (de qui nous tenons ces détails) qui eux-mêmes le livrèrent à Louis Champagne qui le laissa ensuite dans le village d'où il se rendit jusque chez M. Jean Bte Proulx, de la petite rivière du Chêne, et de là à Montréal. Voilà, monsieur, l'itinéraire de votre canon.

Tous ceux que l'on vient de nommer ainsi que ceux ci-dessous nommés et pris au sortir de l'église et tous ceux qui se trouverent au feu assurent que ce canon ne fut point tiré à la bataille; des militaires qui l'ont examiné disent la même chose. . . . Je ne comprends pas ce qu'a voulu dire ensuite le Constitutionnel, et je crois qu'il ne se comprend pas lui-même. . . . Le témoin auteur de l'écrit *Justice*, autre supposition gratuite; l'auteur est à plusieurs lienes de St. Eustache, témoin le *Populaire*. Mais ici, M. le Constitutionnel, le bout d'oreille se montre, vous vous trompez sans doute, vous laissez la majorité en faveur des Loyaux, sur 60 maisons brûlées, 20 dites-vous appartenaient à des rebelles.

Le lieutenant J. B. Paquin a déposé devant témoins, qu'interrogé par M. Eugène Globensky, combien il connaissait de loyaux sur le Lac, il lui répondit il est vrai, qu'il en connaissait bien 16, mais qu'il ne lui avait nullement parlé de ceux qui avaient pris la fuite pour ne point prendre part à la révolte, qu'il ne connaissait pas ceux de la grande côte, ainsi le Constitutionnel a voulu surprendre le lieutenant Paquin. M. Gentle s'est défendu de donner au lieutenant-colonel la distinction des loyaux et des rebelles, il ne les connaissait pas assez. Ce rapport a été donné par MM. J. Bte. Savard, sergent de la compagnie, Pierre Filion et Frs. Robert. Ainsi nous maintenons ces rapports, ils restent intacts, par conséquent accusation gratuite de la part de M. le Constitutionnel. La bonne action de M. Scott, M. P. P., est rapportée en son lieu; nous n'avons pas anticipé sur les faits; le journal ne parle que depuis le 20 novembre. Maintenant c'est ici le lieu de rectifier quelques erreurs qui se sont glissées soit en copiant, soit en imprimant. Il n'y eût jamais plus de 1,000 hommes (lisez 1,500) au camp. La petite chanson a été mal placée; dans le 1er manuscrit elle était à la première alarme et doit se trouver dans le pamphlet page 32 à l'aliéna.

Il résulte de ce qui vient d'être dit M. le Constitutionnel, que

vous restez chargé de la tâche de dénonciateur public de vos paroissiens et de vos amis, et de calomniateur de ceux qui ont osé élever la voix en leur faveur ; annonçant des faussetés et dénaturant la vérité. Voilà ce que nous devons vous répondre pour la défense d'une belle cause et l'honneur d'une paroisse malheureuse. Nous nous attendons à recevoir encore de vous de nouvelles grossièretés et de nouvelles injures sans utilité pour la vérité faits. Souvenez-vous donc bien que des personnalités ne furent jamais des preuves suffisantes pour détruire des faits.

UN TÉMOIN OCULAIRE.

St Eustache, 20 Mai 1838.

M. David peut-il nier maintenant que cette lettre n'a pas été écrite par l'abbé Paquin, puis qu'au sixième alinéa, il invoque le témoignage de M. Desève, son vicaire, dans les termes qui suivent :

“ La conversation eut lieu avec le Dr. Chénier telle que rapportée, témoins MM. le docteur Brien, J. B. Poirier, Desjardins, Joseph Nadon et M. Desève, interrogez-les. ”

Et ce *témoin oculaire*, est-il ce que disait M. David dans sa dernière lettre ? N'a-t-il pas été le défenseur et l'ami des *patriotes* ? Cependant, M. David a malicieusement et gauchement insinué qu'il avait vendu et son honneur et sa plume.

Je dois ajouter à la lettre du *témoin oculaire* les quelques réflexions suivantes. En effet, il est reconnu que, même avant 1837, M. Paquin sympathisait avec les mécontents de l'époque. Lui aussi reconnaissait la nécessité de demander des réformes, mais il voulait les obtenir par des moyens constitutionnels, pacifiques, et lorsqu'il vit ses partisans se révolter contre l'autorité civile et ecclésiastique, puis se livrer à des excès impardonnables, il leur retira, quoiqu'à regret, sa sympathie. Il tenta alors de brider la frénésie, l'ambition désordonnée de certains chefs exaltés, afin d'éviter le torrent révolutionnaire. Malheureusement il eut la douleur d'échouer et de voir sa paroisse envahie par des étrangers mal intentionnés et qui devaient lui faire tant de mal.

M. David après avoir insulté M. l'abbé Paquin de la façon la plus atroce, atténue un petit peu ses expressions grossières depuis

qu'il a fait sa découverte étonnante, depuis qu'il a ses *Mémoires* inédits. Cependant, il ajoute dans sa dernière lettre que *ces Mémoires de M. Paquin sont remplis de choses injustes pour les patriotes*, mais d'un autre côté il est heureux de citer son appréciation suivante sur les volontaires :

" Ils avaient (les vandales, les soldats de Colborne) beaucoup plus d'humanité que certains volontaires."

Et M. David s'écrie :

" Grand Dieu ! Quel nom alors donner à ces volontaires ?"

M. David veut-il par là attaquer les volontaires de mon père, dont l'attitude généreuse est prouvée dans mon livre ?

Si oui, c'est un lâche, car il sait qu'ils ne sont pas allés à St-Benoit et qu'il y avait avec les troupes anglaises d'autres compagnies de volontaires composées entièrement d'anglais, entr'autres celle de St André, tandis que la compagnie de mon père restée au village de St Eustache, pour le garder, comptait une très forte majorité de Canadiens-français.

D'ailleurs si M. Paquin, dans un lieu, peste contre les volontaires, ne les louange-t-il pas ailleurs et dans plusieurs endroits de ses mémoires ? Faut-il citer et reproduire ce que M. David peut lire lui-même dans la copie des Mémoires de M. Paquin qu'il a en sa possession, si elle est une copie vraie de celle que j'ai en mains sur cette appréciation des volontaires ?

M. Paquin ne dit-il pas dans ses Mémoires :

" Les habitants loyaux de Nicolet ont eu l'honneur et le mérite de prendre le premier étendard aux rebelles avec la personne de John McDonnell. Sur l'étendard étaient inscrits les mots : "Liberté ! Patrie ! Indépendance et Ami du Peuple."

" Nous voyons avec un singulier plaisir par les rapports de tous les journaux du Haut-Canada, que les Canadiens-français en grand nombre dans cette province se sont tous comportés avec bravoure et loyauté dans les deux rébellions de 1837 et 1838. Ceux de Toronto ont offert leurs services comme miliciens à sir George Arthur.

" Les habitants de St. Martin, à la tête desquels étaient MM. Filiatreault, notaire, les capt. Bélanger, Pariseau, etc., etc., ainsi

que le colonel David, de Chambly, ont offert aussi leurs services comme volontaires.

“ A Québec, Montréal, La Prairie, Longueuil sous les ordres du major Guy, on a vu plusieurs compagnies de volontaires, parmi lesquelles étaient grand nombre de Canadiens-français.”

Est-il parlé des volontaires dans le passage suivant que j'ai emprunté aux Mémoires que possède M. David, et dans lequel M. Paquin relate les représailles qui ont été commises après la bataille de St. Eustache ?

“ En vain avais-je employé avec MM. Turcotte, Féré, Scott tous nos efforts pour empêcher Chénier de tenter une résistance dont on lui démontrait le danger et les suites affreuses, rien opéra sur cet entêté qui n'avait pas assez de génie pour voir le pour et le contre dans une affaire comme celle-là.

“ Il fallait en passer par l'opiniâtreté de Chénier s'insurgeant contre un vandale qui se fait une gloriole de se mesurer à la tête d'une armée de plus de 2,000 hommes avec un attirail formidable de guerre contre 200 quelques gredins ! Comme un lion affamé il dévore tout ce troupeau sans défense ; comme un chef sauvage il fait brûler amis, ennemis, pauvres, veufs, orphel'as ! et livre ensuite le village au pillage de ses troupes et des habitants rapaces de Montréal, de la Côte des N...de St. L...et surtout de St. M...et d'autres places qui enlevaient tout ce que les flammes avaient épargnés. Combien ils seraient flétris si je voulais livrer leurs noms au public ; ils sont Bretons et le dirais-je Canadiens-français aussi ! Choses inconnues dans nos mœurs ! Je dirai plus, quelques-uns sont patriotes !... mais jetons un voile sur ces horreurs.”

J'ai cru devoir ne pas signaler tout au long les endroits cités ou accusés par M. Paquin, dans ce dernier aliéna ; mais M. David les connaît, et il sait qu'il n'y est pas fait mention des volontaires. Voilà, M. David, ce qu'engendre la guerre civile !...

Bien entendu que je ne prends pas la responsabilité de ce récit fait par M. l'Abbé Paquin, et c'est M. David qui m'y a poussé bien maladroitement.

RETRACTATION DE L'ABBÉ CHARTIER.

(A M. L'ÉDITEUR DE LA *Gazette de Québec.*)

MONSIEUR, — Vous m'obligerez beaucoup en publiant ma lettre suivante à Mgr l'évêque de Montréal : Je vous demanderai dans quelques jours la même faveur pour une autre adressée à mes anciens paroissiens de St Benoit.

Je suis, avec considération,

Votre, etc.,

ETNE. CHARTIER,
Prêtre.

Rétractation de M. l'abbé Chartier, ancien curé de St Benoit, dans le diocèse de Montréal, à Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal.

MONSIEUR — Sans admettre la vérité de tous les bruits qui ont circulé sur mon compte lors des troubles politiques de 1837 (car je suis parfaitement étranger aux mouvements encore plus déplorable de 1838), je dois reconnaître que ma conduite, dans ces circonstances critiques, n'a pas été celle qu'il convenait à un prêtre, à un pasteur de tenir. C'est pour obéir à ma conscience que j'en fais l'aveu spontané, sincère et public. Je sens qu'il serait inconvenant que je reparusse à l'autel dans ce pays, si j'y apportais avec moi, aux yeux du public, le scandale du simple soupçon que j'approuve encore les faits de cette époque malheureuse et les principes anarchiques et anti-catholiques d'où ces faits ont dérivé.

Je reconnais aujourd'hui, avec regret, que je me suis laissé aveugler par les passions politiques du temps, que je me suis fait une fausse conscience par les distinctions abstraites d'une métaphysique captieuse, pour appuyer ma résistance coupable et scandaleuse aux décisions de mes supérieurs ecclésiastiques qui ne faisaient que promulguer l'enseignement formel de l'église universelle et dans tous les temps. Par ce refus d'une juste défé-

rence, j'ai fait tort, autant qu'il était en moi, à l'autorité épiscopale, en affaiblissant le respect et l'influence qu'elle devait obtenir auprès du peuple ; et de plus, j'ai fait une injure très grave à la personne même de mon évêque d'alors, feu l'illustre Seigneur Lartigue, qui était trop instruit de la doctrine et de l'histoire de l'Eglise pour n'en pas comprendre parfaitement le véritable enseignement, et trop bon Canadien, trop au-dessus de toutes les craintes humaines, trop vrai patriote, je puis dire, pour outrer les doctrines du christianisme, et refuser à ses concitoyens (à qui il n'a jamais hésité de reconnaître des sujets de plaintes,) tout le profit d'une résistance légitime que la morale aurait pu avouer ; mais qui était trop consciencieux pour faillir à son devoir en permettant le dévergondage du temps, aussi opposé à la morale chrétienne qu'à la saine politique : aussi l'époque reculée de son Mandement (qui précéda de quelques jours seulement les premiers troubles à Montréal,) fait-elle voir avec quel effort sa conscience l'a arraché à son patriotisme. Je dois cette juste réparation, et c'est avec un plaisir indicible que je la fais, à l'heureuse mémoire de ce *Grand Evêque*, digne d'être la première souche de l'évêque de Montréal, dont ses successeurs se feront toujours gloire de descendre ; à qui j'ai donné plus de sujets réels de se plaindre de moi que je n'en ai eus de me plaindre de lui, quoique mes clameurs aient été parfois si hautes contre lui.

Ma conduite encore en 1837 ne peut pas se justifier sous un autre point de vue. Lors même que j'eusse été de bonne foi dans mes théories, toutes métaphysiques, dans ma théologie toute politique, dans cette théologie plus protestante que catholique, toujours c'était une témérité bien condamnable, et tout-à-fait inexcusable de ma part, que de m'établir en pratique le juge de mon évêque, de faire plier ses décisions et celles des autres évêques sous le poids si minime des opinions, seules, particulières, de mon mince individu. Et j'ai pu être coupable d'un tel acte d'insubordination, sans me le reprocher ! J'ai pu tomber dans un tel égarement, sans que ma conscience en ait été effrayée ! J'ai pu voir toutes les illégalités du temps, qui me paraissent si condamnables aujourd'hui, et trouver pour tous ces excès une excuse à

mes yeux ! Et pourtant j'avais une foi vivé sur tout autre point, une conscience, je pourrais dire, délicate sous tout autre rapport ; je n'avais certainement pas alors perdu la crainte de Dieu : comment donc expliquer tout cela ? Que le monde prenne ici deux leçons de moi : c'est que les passions politiques, les passions que j'appellerai *publiques*, aveuglent comme toute passion individuelle et pour des objets privés ; et je ne me suis jamais mis en garde contre les premières ; je ne faisais même pas attention qu'elles sont à éviter avec le même soin que les secondes, quoiqu'elles soient estimées quelque chose de moins honteux que ces dernières. Et puis, chez moi, l'étude du droit public a précédé celle de la théologie, et j'ai apporté à cette dernière un esprit préoccupé et déjà vicié par les notions trop relâchées des publicistes, qui trop généralement dans leurs spéculations, sont dupes d'eux-mêmes, à leur insu peut-être, en écoutant trop ce sentiment déréglé d'indépendance, si naturel à l'orgueil humain toujours impatient du joug de l'autorité, et qui a donné naissance à la doctrine de la *souveraineté du peuple*, trop révoltante, il est vrai, pour que j'en aie jamais été la dupe, et aussi à d'autres notions plus spécieuses sans être moins funestes dans la pratique ; mais notions que ne peut admettre le christianisme, religion de l'ordre par excellence, qui déclare une guerre impitoyable à tout sentiment ou passion quelconque qui n'a sa source que dans la dépravation originelle. Voilà qui explique pourquoi les hommes publics d'alors, plus imbus et plus instruits de la politique que du christianisme, ont trop écouté, comme moi, les sentiments des mécontentements politiques du temps, ont trouvé, et trouvent encore, pour la plupart, que la doctrine du clergé catholique est outrée, est trop sévère, restreint trop les droits *naturels* de l'homme : oui, les droits qui ne sont effectivement que trop *naturels* à l'homme déchu par le péché ; mais non les droits naturels de l'homme dans l'ordre de cette nature primitive d'où le péché originel l'a fait sortir, et où c'est la belle tâche, la divine mission du christianisme de le ramener ; en prêtant à l'individu la grâce qui vient de la rédemption, pour lui servir d'un contrepois à ses passions déréglées, et rétablir dans son âme l'ordre *naturel* de son état

d'innocence primitive ; d'où il suit que dans une société toute composée de vrais chrétiens, il ne pourrait pas y avoir occasion à la révolte, et en lui présentant les immortelles récompenses pour compensation des maux qu'il a à souffrir des passions des méchants : raison pourquoi le christianisme peut ne pas permettre, sans qu'on ait à s'en plaindre, le désordre de la révolte à un peuple, pour venger ou corriger les maux qu'il souffre des désordres de ses gouvernants, comme je crois fermement aujourd'hui que les Saintes Ecritures nous garantissent qu'il ne le permet pas. Voilà la sublime notion que les passions politiques de 1837 m'ont fait oublier pour un temps : voilà qui explique comment j'ai pu continuer alors l'exercice de mes fonctions sacrées, sans m'apercevoir que j'en étais indigne ; car assurément je n'étais pas capable de les profaner sciemment. Ainsi donc les laïcs voudraient que le clergé canadien cessât d'être un clergé chrétien, s'ils exigent que le clergé plie sa théologie aux passions populaires, pour le plaisir d'être inconséquent, et de faire . . . je ne le dis pas pour finir ma période, mais c'est un fait dont les preuves sont encore fumantes sur notre sol, et de faire le malheur du peuple.

J'ai donc eu grand tort, je suis donc infiniment blâmable de n'avoir pas suivi la marche qui me fut dictée par la conscience et la prudence de mes supérieurs, et qui fut suivie par le reste du clergé. J'en ai été puni ; je le méritais ; je ne m'en plains plus. Je reconnais que la singularité de ma conduite a été non seulement répréhensible, mais même insultante pour le clergé, et, je dois dire, ridicule ; et que je dois aussi une ample apologie à mes confrères pour l'impopularité dont ils furent alors l'objet, les déboires qu'ils eurent à essayer de la part des patriotes généralement, en conséquence du contraste de ma conduite et de mes principes avec les leurs. Tandis que tout le clergé, en phalange serrée, uni comme un seul homme par l'obéissance au supérieur quel spectacle au milieu de la désorganisation générale ! s'opposait " comme un mur " au torrent politique qui entraînait dans une ruine commune, moi !—mon peuple et tout le pays ; quelle était ma position ?—Seul ! dans l'isolement ! avec mon faux patriotisme.

Quelle situation pour un prêtre, quand j'y réfléchis aujourd'hui de sang-froid ! — Qu'y faisais-je ? — Je me taisais, — lorsque ma charge de pasteur aurait dû me faire élever la voix, de toute la force de mes entrailles, plus haut que les clameurs de mon peuple, pour les arrêter dans leur aveugle entrainement, lors même que j'eusse été sûr de n'en être pas écouté. Je me taisais ; et je m'applaudissais en moi-même de mon courage insensé, qui me portait à affronter les dangers dans lesquels je voyais mon peuple prêt à s'embarquer ! Dans quel aveuglement donc un homme qui sort de l'obéissance, qui se prend lui seul pour guide, ne peut-il pas tomber ! — Pauvre raison humaine, qui ne craindra pas ton insuffisance à faire voguer l'homme au-dessus des flots des passions ! Hélas ! tant de débris épars de tout côté sur les traces de l'histoire même des contemporains auraient dû m'avertir assez ! — Je dois donc reconnaître aujourd'hui franchement que le clergé s'est montré, en cette occasion, plus que moi, l'ami du peuple, en résistant au mouvement d'alors au péril même de sa popularité. Cependant je me dois à moi-même de dire, et on me le pardonnera, je l'espère, que ce n'est pas la crainte de l'impopularité qui m'a fait forfaire à mon devoir : j'aurais été capable pour la conscience, de la braver alors, comme je la brave aujourd'hui ; mais j'étais aveuglé. Je reconnais que le clergé a montré, au milieu de cette tourmente, le calme de la religion, la résignation de la vertu, une constance vraiment pastorale, que je voudrais pour tout au monde aujourd'hui avoir imitée, et qui doit lui concilier l'estime de tous les citoyens prudents et modérés, à l'exception seulement des exaltés pour qui la conscience et l'expérience du passé sont nulles.

Pour conclusion, je désavoue pleinement et entièrement le passé ; je retracte, sans restriction, tout ce que j'ai pu dire ou faire à l'appui des mouvements de 1837 ; et mon désir le plus vif, mon souhait le plus ardent est que tous ceux qui ont pu être influencés par ma conduite d'alors, se réunissent de cœur et d'esprit à leur clergé, lui redonnent leur entière confiance, dont il continue de se montrer si digne, à l'exemple de votre Grandeur, Monseigneur, en qui l'amour de vos ouailles est littéralement toute l'âme et la vie ; et

qu'ils marchent d'un pas accéléré dans la voie de la réforme morale et du renouvellement religieux qui sont si heureusement en progrès au Canada, et qui viennent soulager l'âme de l'horreur de ces jours malheureux.

J'espère, Monseigneur, que cette lettre suffira pour prouver à Votre Grandeur les dispositions d'humble soumission et les sentiments de respectueux attachement de votre obéissant serviteur,

ET. CHARTIER, Ptre.

A MGR. IGN. BOURGET, Ev. de Montréal.

P. S.—Je désire donner la plus grande publicité possible à ma présente lettre, en priant les éditeurs des papiers français de la province de l'insérer ; et je prie Votre Grandeur de permettre à M. l'éditeur des *Mélanges Religieux* de la reproduire sur la feuille ecclésiastique de votre diocèse, où je conçois qu'elle doit aussi naturellement trouver sa place.

E. C.

Voilà une lettre qui devrait offrir un beau sujet de méditation à M. David ; mais la méditation n'est pas le fort de M. David.

Si j'avais le temps et l'espace nécessaires pour reproduire tout ce que les journaux de l'époque ont publié sur le comté des Deux-Montagnes et sur ses révolutionnaires, M. David ferait feu et flamme et il enragerait de dépit.

Par un sentiment de délicatesse et d'égards pour plusieurs, je n'ai pas voulu puiser dans ces journaux ; mais plus tard, et *puisque on m'y force*, je ferai une compilation complète de tous les écrits qui ont été publiés sur les chefs, sur les révolutionnaires, sur leurs persécutions, sur leurs criminelles folies. Cette brochure, qui sera volumineuse, fera suite à mon ouvrage, et comprendra le récit succinct de toutes les censures dirigées contre la rébellion et

contre ceux qui la fomentèrent. On me dira alors, si le *témoin oculaire* a été trop sévère et si, moi, je n'ai pas été réservé, retenu, généreux et même on ne peut plus discret.

Pour le moment, je ne parlerai point de tous les agissements du Dr Chénier, de toutes les assemblées révolutionnaires où il figurait toujours au premier rang, cette narration viendra plus tard ; mais je veux tirer quelques extraits des journaux de 1837, qui ouvriront les yeux aux incrédules et à ceux qui n'ont jamais appris ce qu'a été véritablement cette époque de bien triste mémoire.

Extraits tirés de journaux constitutionnels.— Un journal de 1837 jette le cri d'alarme et s'écrie :

“ La révolution commence.” Et savez-vous où elle commençait, lecteur ? Dans le comté des Deux-Montagnes, et savez-vous qui la fomentait ?

Le Dr Chénier. Ceux qui le suivaient, même plusieurs, à contre-cœur, n'étaient que de doux agneaux à côté du bouillant révolutionnaire.

“ 6 Octobre.—Le lac des Deux-Montagnes qui paraissait être rentré dans la quiétude, depuis la manifestation de vigueur faite par l'exécutif, couvait seulement son feu agitatif et menace de déployer ses torches incendiaires plus redoutables que jamais, etc., etc., etc.”

“ Pour en donner un avant-goût, on a nommé dans une assemblée des *Juges de paix et amiables compositeurs*. Une résolution convient de former un corps de milice volontaire, sous le commandement d'officiers élus par les miliciens, qui seront exercés aux évolutions, et mouvements des troupes légères.”

“ Si ce n'est pas là de la révolte ouverte, il ne faut plus appeler les choses par leur nom. Nous ne savons pas si l'autorité laissera pousser jusqu'au dernier degré le mépris de sa force ; mais il nous semble qu'elle serait condamnable de rester dans l'inertie, après une manifestation aussi ostensible du renversement des lois....”

11 Octobre.—“ Lorsque nous avons conseillé l'envoi d'un détachement de soldats dans cette partie du pays (comté des Deux Montagnes) c'était pour que la bande des lieutenants de A...de B... etc., enfin que tous ces hommes ne continuassent l'œuvre de révolution qu'ils avaient si résolument commencée, etc., etc., etc.”

Le journal commente bien au long cette révolte, accompagnée des plus odieuses persécutions, du comté des Deux Montagnes. A plus tard le détail et le tout. En terminant son article, le journal ajoute :

“ Ainsi, voici une partie du pays qui se détache moralement et effectivement du gouvernement. Un comité permanent prend l'administration de la justice et le *commandement militaire* du Lac des Deux Montagnes. Les citoyens sont obligés de se soumettre au joug qu'on leur impose, sous des peines qui tendent à les séquestrer de la société, à les priver de leurs droits constitutionnels, à les traiter comme des ennemis, etc., etc., etc.”

“ Le comité s'engage à fournir *des armes*, et jamais révolte ouverte n'a mieux été formulée que par un semblable acte...C'est un C...qui doit répondre à la justice légale du pays pour toutes ces monstrueuses conceptions. Si l'autorité ne se hâte point de sévir, le déshonneur s'étendra sur le pays, etc., etc., etc.”

Quelques jours après, ce même journal ajoute : “ Le comité permanent du Lac des Deux Montagnes a réalisé l'acte de rébellion et de trahison le plus palpable qu'il soit possible d'exécuter, etc., etc., etc.”

Le journal cite des noms de personnes que je ne puis désigner et qui sont les auteurs du commencement de cette odieuse guerre civile, et je ne parlerai pas plus de ses commentaires sévères et mordants qui sont trop longs et qu'on lira dans la brochure promise.

17 Novembre.—Plus tard il dit : “ Cette partie du pays (le Lac des Deux Montagnes) s'organise, *méthodiquement, silencieusement, et forme ses bataillons de miliciens*, auxquels il ne manque que de l'aptitude et du travail pour écraser les troupe britanniques, selon la recommandation du belliqueux O...Il

doit y avoir une grande assemblée publique aujourd'hui, 17 Novembre 1837, à la Rivière du Chêne, dans laquelle les oracles du pays vont chauffer la population, si les événements récents ne sont point venus glacer leurs courageuses dispositions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une bande de huit agitateurs, probablement des membres du Comité Central permanent du comté, ont fait une tournée chez tous les habitants, à la fin de la semaine passée, et au commencement de la semaine courante : ils dièrent à chacun : " qu'il fallait se rendre à l'assemblée ou qu'on s'en souviendrait."

27 Novembre. G... et P., avocats de cette ville, sont partis depuis plusieurs jours, dit-on, pour agiter dans le Nord. Ils ont été vus à Saint Martin, où ils cherchent à faire des prosélytes. Le suisse X... a été vu, il y a quelques jours dans les environs de Saint Benoit."

29 Novembre.—" Lac des Deux Montagnes :—Une lettre datée du 20 novembre, annonce que le règne de la terreur avait commencé ; que dimanche dernier une partie s'était assemblée à la maison de X. X... et le drapeau tricolore avait été arboré. Des hommes furent envoyés dans les différents magasins tenus par les loyaux, pour demander toute leur poudre, avec menace de détruire leurs maisons, s'ils s'y refusaient, et la poudre en conséquence fut prise par force. Il s'était employé pendant quinze jours, à enrôler les noms des hommes et recueillir de l'argent, pour acheter des armes et des munitions, etc. etc. On menace les loyalistes des plus cruels tourmens, s'il ne prennent point part à la rébellion. Que l'intention des révoltés, était de former un camp de fortification dans les environs du Grand Brulé, et qu'on en devait faire un autre non loin de Saint Eustache etc., etc., etc."

" Les grands mouvements se font au Grand Brulé. C'est là qu'ils D... et F... pourront commettre des excès sur les propriétés, si l'on ne donne des ordres pour aller les déloger, et leur retirer les chefs qui les poussent. Il est certain que les propriétés, des loyaux sujets courent de dangers réels, si l'on tarde à frapper un coup. Les infâmes meneurs n'ont plus d'autres ressources que de se faire voleurs de grands chemins, et ils s'acquitteront de ce métier de manière à se faire une bourse pour quitter le pays, lorsqu'on ira les traquer dans leurs montagnes."

" Le soi disant combattant J... s'est emparé révolutionnairement d'une excellente jument et de deux chevaux qu'il a confisqués au profit de la république. K... et L... sont allés sur la propriété d'un loyal, et en ont enlevé tous les animaux. Si le gouvernement

laisse exécuter de semblables exactions, le comté du Lac des Deux-Montagnes deviendra bientôt une nouvelle Calabre, où les brigands établiront leurs bureaux de douane pour détrousser les passants. ”

1er Décembre. — “ Les nouvelles que nous recevons à chaque instant de cette partie du pays (Lac des Deux Montagnes) confirment qu'il sera bientôt nécessaire de tourner les yeux de ce côté. Un grand nombre de familles ont déserté ce pays d'agitation, pour se mettre à couvert des *déprédations* qui s'y commettent. ”

4 Décembre. — “ Il y a près de trois semaines que, X...s'échappant aux poursuites faites contre lui pour haute trahison, alla rejoindre les E...les Y...les T... et tous les autres misérables qui cherchent à attirer dans le nord une seconde scène de désolation du sud. Cet imprudent aventurier était un auxiliaire précieux pour les expéditions dans lesquelles il ne s'agissait que de *faire régner la terreur et d'exercer des brigandages*, etc., etc. Ils ont ramené tous les mauvais sujets, qui sont dans ces environs en assez grand nombre, et parcourrent les différentes paroisses, *se-mant partout la terreur*, etc., etc. ”

En parlant d'un loyaliste persécuté, le journal ajoute : “ Les déprédateurs ont dit au commis de M. S.. que s'il retournait dans sa maison, il serait *fusillé ou pendu!* ”

Après avoir narré toutes les atrocités des persécutions exercées contre les loyaux et qu'on lira plus tard, le journal ajoute en parlant de M. Paquin :

“ Les menaces les plus infâmes ont été faites à ce respectable ecclésiastique. Plus de quarante familles effrayées ont été obligées de quitter leurs domiciles et de se réfugier ici. Cet état de choses est vraiment désastreux ; il serait à désirer qu'on combinât une expédition pour purger le pays de ces garnements de discordes, et avant tout pour se saisir des huit ou dix chefs *qui font tous ces excès*. ”

“ Le 2 de décembre, un citoyen de St. Eustache écrivant ce qui se passait d'odieux à St. Eustache, termine sa longue correspondance remplie de longs détails, par les suivants : M. Dumont s'était échappé avec sa Dame quelques jours auparavant, d'après les menaces qui avaient été faites *contre sa vie* ; il n'avait emporté que ses hardes et une grande partie de ses papiers, en sorte que son superbe mobilier, tous ses grains, chevaux, bestiaux, etc., sont demeurés le partage des brigands, qui en jouissaient et en

gaspillaient à leur aise. La maison de M. Dumont était considérée, depuis longtemps, comme pouvant former un château fort, dans une situation favorable pour les rebelles, s'ils s'en emparaient. Elle est construite en pierre, et peut-être considérée comme ayant trois étages, par un rez-de-chaussée d'environ douze pieds de haut ; sa position domine sur le lac, ainsi que sur la traverse la plus fréquentée qui se trouve au bas de la cour et du jardin. Il existe un grand nombre d'ouvertures qui donnent sur toutes les faces et dont beaucoup commandent les rues qui communiquent au village ; enfin il y a un magnifique carré qui fait face à l'église, au presbytère, au couvent et au manoir.

“ Depuis environ deux ans, M. Dumont s'était occupé à faire rebâtir et embellir cette propriété qui était l'apanage de ses ancêtres et qu'il se complaisait à regarder comme lui présentant les souvenirs les plus attachants ; il pensait que ce sol ne serait jamais souillé par le sang de ses concitoyens, qu'il ne serait jamais envahi par les Canadiens, qu'il ne serait jamais rendu le théâtre d'une guerre civile par des catholiques, étant situé si près de l'église de cette commune. Mais hélas ! les choses sont bien changées : Ses concitoyens vont s'exposer aux plus grands dangers pour la cause d'un lâche imposteur : ces mêmes canadiens qui furent établis dans la paroisse par l'argent de M. Dumont, au prix de ses travaux et de ses sueurs seront les premiers à contribuer à la ruine des petits-fils, de celui que leurs ancêtres regardaient comme leur père ; ces mêmes catholiques vont bientôt souiller le sol de leur église, en le rendant un champ de carnage et de désolation.

“ Il serait trop long de donner des détails sur la généralité des déprédations de tous genres, commises par ces bandes de misérables, qui volent et pillent tout à leur aise.

“ Les avocats P.... et V.... de Montréal, sont parmi ces brigands, ils se sont laissé pousser la barbe, probablement pour ne pas laisser apercevoir la honte qu'ils doivent avoir de faire un semblable métier, ils sont arrivés en intrus dans les maisons, pour y aider au pillage comme les autres. Les L.... les J.... les M.... les N.... les R.... et une infinité d'autres de cette espèce, commandent le désordre et l'infamie.

“ On oblige tous les habitants à se tenir prêts à combattre, en menaçant de les tuer ou de les brûler s'il ne marchent point ; on leur dit que c'est pour le roi qu'il faut prendre les armes et ces infortunés sans protection, béniront le gouvernement, s'il envoie des forces pour les sauver des griffes des bandits.

“ On a enjoint aux différents meuniers de la famille Dumont, de ne délivrer des grains que sur l'ordre des chefs de la révolte.

Tous les jours, la frayeur et la consternation font des progrès de plus en plus rapides.

" Presque toutes les familles loyales de Saint Eustache ont abandonné leur foyer pour échapper aux menaces ainsi qu'à la férocité de ces monstres, qui parcourent les côtes à cheval, armés de fusils, de pistolets, de sabres, enlevant tous les grains qu'ils trouvent et forcent les cultivateurs à battre pour leur compte. Il doit se trouver maintenant à Montréal, cinquante à soixante personnes de ce comté, qui sont à même de prêter et à livrer des affidavits pour mettre la justice à même d'exercer son cours."

Le journal aurait pu ajouter que ceux qui n'avaient pas les moyens de se réfugier dans la ville ou dans les paroisses voisines, allaient se cacher par nombreux groupes dans les bois où ils périsaient de faim et même de froid, puisqu'ils n'osaient y faire du feu de crainte d'attirer l'attention de leurs persécuteurs. Des déclarations insérées dans mon livre attestent tout cela.

Qu'on lise donc de plus les déclarations qui m'ont été données par les patriotes, par les rebelles, par ceux qui ont fait partie du camp des insurgés, qui ont même combattu à la bataille du 14 de décembre 1837, et l'on se convaincra que tout ce que je viens de citer ou de reproduire n'est qu'une pâle description des excès et des dérèglements de la révolte.

M. David veut-il savoir maintenant ce que les étrangers, nos voisins, disaient des révoltés de 1837? Qu'il lise, c'est le *Converrier des Etats-Unis* qui va parler, dans un article daté du 29 juillet 1837 :

" CANADA "

" Le malheur a voulu que les gouverneurs que le Bas-Canada a eu depuis quelques années, manquaient tous d'énergie, et que la métropole a hésité à sévir contre des malfaiteurs qui, encouragés par cette fatale indulgence, ont obtenu par la crainte inspirée par des actes de bandits, une influence désastreuse sur une partie de la population.

" Une fois les scènes scandaleuses, qui se sont passées récemment au Bas-Canada, connues en Angleterre, elle ne tardera pas à prendre des mesures pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Il n'y a point au Bas-Canada de parti révolutionnaire, mais bien quelques hommes ambitieux qui, aux dépens du bien-

être général; cherchent leur agrandissement personnel. A eux se sont joints tout ce que le Bas-Canada a de mauvais sujets, et quelques personnes de bonnes intentions, mais de peu de cervelle. Ceux qui ne lisent que les journaux croiraient en voyant les rapports des grandes assemblées tenues par les perturbateurs, sous l'influence de M. Papineau, que réellement il y a au Bas-Canada un parti révolutionnaire; c'est qu'ils ignorent les moyens infâmes que ces gens emploient. Ces hommes, sans foi ni loi, prêchent la liberté et emploient tout ce que la tyrannie a inventé de plus infâme pour avoir des auditeurs, et pour forcer les citoyens craintifs à paraître de leur parti."

Le journal historique a-t-il été aussi sévère que le *Courrier des Etats-Unis*, qui, quoiqu'étranger, condamne dans de tels termes les fauteurs de la rébellion?

M. Paquin n'a-t-il pas été beaucoup plus sévère dans ses mémoires que dans le journal historique, lorsqu'il stigmatise la rébellion dans les termes les plus violents, lorsqu'il taxe le Dr. Chénier d'entêté, de fou, d'imbécile, d'homme sans éducation et sans influence?

N'en voilà-t-il pas assez pour prouver que le Journal historique a été mille fois plus modéré que tous ceux qui ont commenté et censuré la révolte? Et M. David a osé insinuer le contraire!...

A plus tard, l'histoire complète de la révolution de 1837 à Saint-Eustache.

C. A. M. G.

J'ai oublié, dans l'écrit que j'ai publié samedi dernier, le 12 du courant, dans *La Minerve*, de donner une explication que je dois à mes lecteurs, et la voici:

On me dira peut-être: Mais puisque vous aviez une lettre du *témoin oculaire*, de celui qui a écrit le *Journal historique*; lettre que vous avez publiée dans un post-scriptum, pourquoi n'en

avez-vous donc pas fait mention au commencement de votre écrit, c'eût été un moyen plus facile et plus court de vider la question du *Journal* ?

Je n'ai pu faire cette mention, pour l'unique et excellente raison que je n'y ai découvert l'admission réelle de M. l'abbé Pâquin que lorsque tout mon travail était imprimé, et il était trop tard pour en parler.

Expliquons les faits.

Un correspondant qui écrit sous le pseudonyme d'*Un Constitutionnel du village de Saint-Eustache*, attaque le *Journal historique*, parce que l'auteur veut atténuer ou cacher la faute des rebelles avec lesquels il a toujours sympathisé.

C'est le 18 mai 1838 que le journal *Le Canadien* termine la reproduction du *Journal historique* dans ses colonnes.

Le 23 du même mois, ce *Constitutionnel* du village de Saint-Eustache, attaque le *Journal historique*, dans une longue lettre qu'il pullie dans le *Canadien*.

Et le 28, toujours dans ce même mois de mai 1838, le *témoin oculaire*, auteur du *Journal historique*, répond au *Constitutionnel* dans les termes que l'on sait, et on découvre au sixième alinéa de sa réponse, l'admission suivante :

“ La conversation eut lieu avec le docteur Chénier, telle que rapportée, témoins MM. le docteur Brien, J. B. Poirier, Desjardins, Joseph Nadon et M. Desèves, interrogez-les.”

Qui parle dans cette lettre ? Le *témoin oculaire*, c'est-à-dire l'auteur du *Journal historique*, c'est évident et absolument incontestable.

Alors, comment s'expliquer que le *témoin oculaire* invoquerait le témoignage de M. Desèves, si M. Desèves eut été lui-même l'auteur ou le *témoin oculaire* ? C'eût été une absurdité.

Non, l'auteur du *Journal historique* n'a jamais été M. Desèves. L'auteur véritable est M. Pâquin, et il le prouve éloquentement dans sa réponse au *Constitutionnel*, spécialement lorsqu'il invoque le témoignage de M. Desèves et autres, en disant : *interrogez-les*.

Comme le dit si bien le Révérend Messire Théberge, dans sa lettre : Je ne croirai jamais, à moins de preuves évidentes, que feu M. Desèves est l'auteur du *Journal historique*, — lors même que M. Pâquin l'aurait dit, en ce cas, je croirai que M. Desèves a servi de chaperon ou de paravent."

Oui, comme je le dis dans ma réplique : M. Pâquin, pour des motifs *cachés et nobles*, n'a pas voulu assumer la paternité ou le droit d'auteur de son *Journal historique*, quoiqu'il l'eût écrit lui-même.

Bref, le doute n'existe donc plus, puisque M. Pâquin se dévoile, se découvre, et se désigne parfaitement comme l'auteur du *Journal historique*, dans cette lettre du 20 de mai 1838 ?

Alors, n'en parlons donc plus.

C. A. M. GLOBENSKY.

P. S. — Je dois ajouter que celui qui a copié la lettre du *témoin oculaire*, reproduite samedi, a oublié une partie d'un alinéa de cette lettre, mais qui ne tire point à conséquence.

C. A. M. G.

Plâteau des Chênes, 14 avril 1884

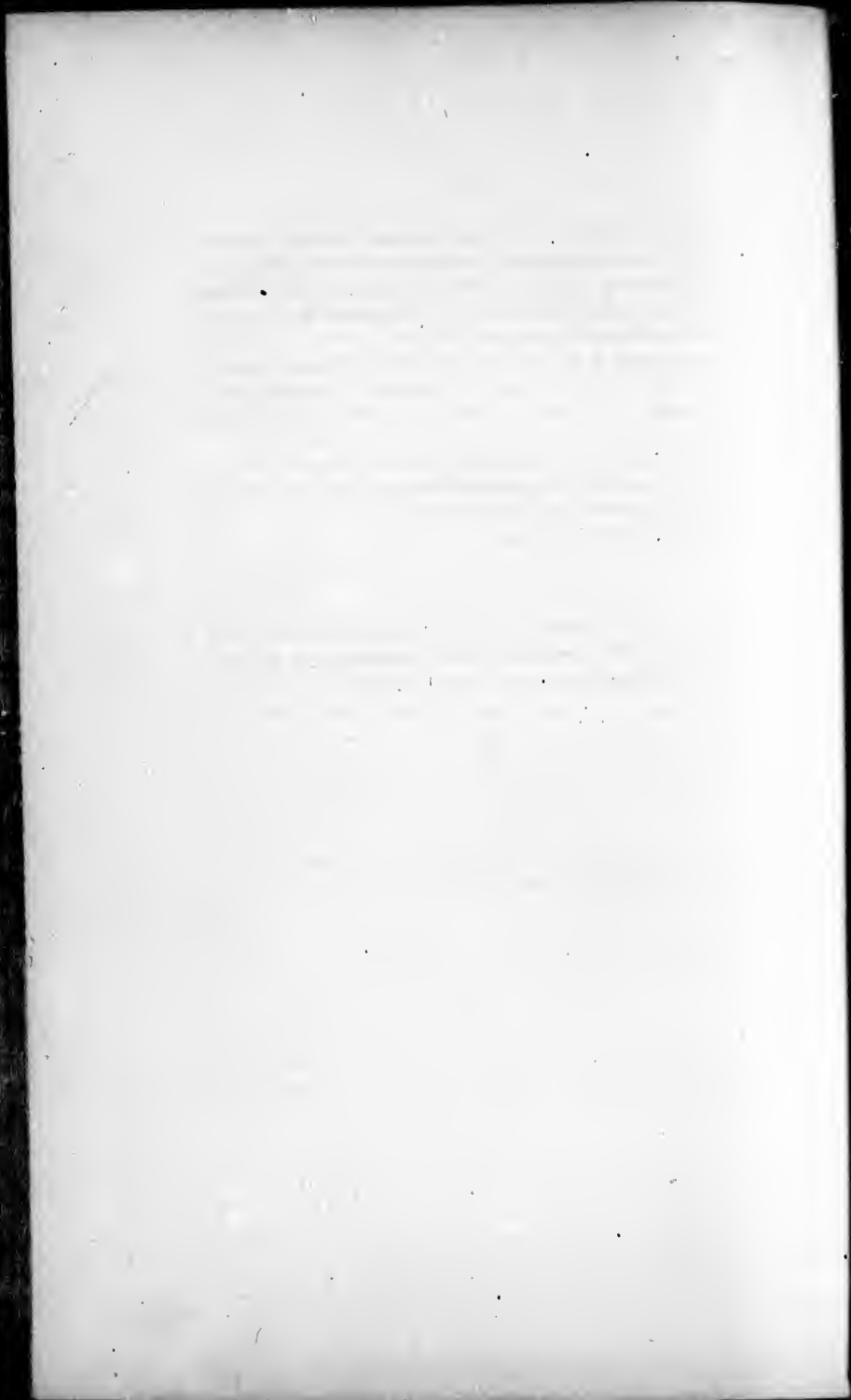
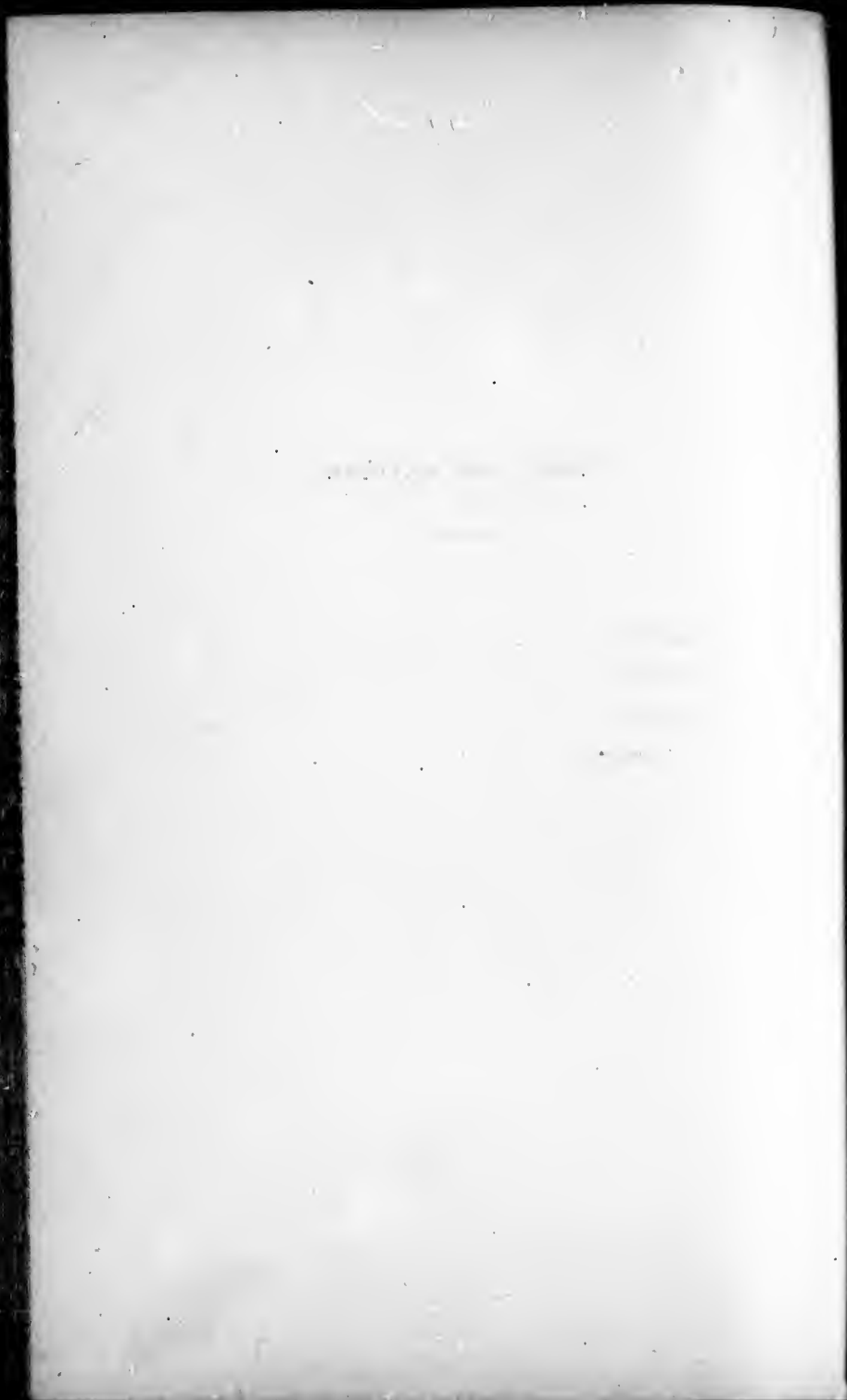


TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Première lettre - - - - -	3
Deuxième lettre - - - - -	17
Troisième lettre - - - - -	43
Autres documents - - - - -	69





UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

PUBLIÉ EN AOÛT 1884.

LA

REBELLION DE 1837-38

ou

RÉPONSE DE M. C. A. GLOBENSKY

À

M. L. O. DAVID.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LA
RÉBELLION DE 1837-38

OU

Réponse de M. C. A. Globensky à M. L. O. David.

Tel est le titre de l'ouvrage que l'auteur, M. L. O. David, annonçait sur tous les toits, qu'il faisait annoncer par ses amis, pour lequel il demandait des souscriptions et qui enfin, devait battre en brèche le livre que j'ai publié moi-même, il y a quelques mois, sur les événements de 1837, et intitulé : " La rébellion de 1837 à Saint-Eustache."

Ce n'est que le 3 Juillet dernier, c'est-à-dire quelques jours après sa publication, que j'ai appris par le journal "*La Patrie*" la naissance du nouveau-né, de cette grande production. Cependant ce livre était offert en vente dès le jour même de notre grande fête nationale, la Saint Jean Baptiste. On le vendait, m'assure-t-on, dans les corridors de l'hôtel Richelieu parmi les bibelots et objets de fantaisie et du carnaval.

Certes, voilà un auteur qui ne respecte pas beaucoup son œuvre.

Pourquoi la *Patrie* n'en a-t-elle pas parlé plus tôt et pourquoi les autres journaux n'en ont-ils pas fait grande mention ? C'est ce que je ne puis m'expliquer et cette abstention ne peut donner un cachet de grand crédit à cet ouvrage.

Je me dis alors : laissons parler les journaux et

ensuite je romprai le silence s'il en est besoin ; mais ce qu'il y a d'humiliant pour M. David, le grand écrivain, le véridique historien, c'est que personne n'en a parlé depuis, au moins au meilleur de ma connaissance. Quel soufflet !

Quand j'ai publié mon livre, je me suis empressé d'en faire parvenir un exemplaire à mon terrible adversaire, M. David, et c'était mon devoir d'en agir ainsi ; mais ce monsieur n'a pas daigné suivre le même procédé de politesse, il est trop avancé pour en agir de la sorte.

Il me semblait qu'en thèse générale, il y a une règle d'étiquette qui oblige un gentilhomme à *ne pas accepter sans rendre* ; mais M. David a cru que cet acte de courtoisie ne l'obligeait en rien, et que comme il m'avait accusé du crime odieux de figurer parmi l'aristocratie, il était tout naturel que ses grands principes de démocratie dussent lui permettre de sauter à pieds joints sur les convenances. Je l'en félicite.

On m'avait bien dit et conseillé : Ne répondez pas à ce livre qui ne compte point, qui est publié depuis au-delà de deux mois, dont personne ne parle, il passera inaperçu, sans faire de bruit, et il ira mourir dans le pays des productions sans baptême. Si vous en parlez, vous allez lui faire de la réclame, vous allez allumer le feu de la discussion et vous serez abreuvé d'injures et de lieux communs, car ce sont les seules armes que possèdent vos peu scrupuleux adversaires.

Le conseil était bon, sans doute, et quoique je n'attache que très peu d'importance à ce livre, je ne puis néanmoins tolérer ou laisser passer sous silence les grossières erreurs qu'il contient. Je sais bien que je vais amener contre moi la troupe de la société David, qui a même des ramifications chez les canadiens *yankees* ; mais je ne crains pas plus leurs nouvelles insultes qui m'honorent que

je ne crains leur colère impuissante. Je dois parler et je parlerai. L'erreur, les fausses doctrines ne triompheront point et ne recevront les honneurs du triomphe que chez certains personnages que je ne nommerai point, car je n'ai rien à voir dans ce milieu interlope, dans ce camp ennemi.

J'ai feuilleté avec tristesse et bien à la hâte cette brochure qui, cependant, n'est pas nouvelle, puisqu'elle n'est qu'un petit réchauffé de tant d'écrits que l'auteur s'est évertué à *composer* depuis plusieurs années sur les jours de 1837-38, et cela afin de se faire mousser et d'acquérir de la célébrité. Il y a réussi, je crois !...

S'il me fallait disséquer encore tout cet assemblage de phrases sonores, ronflantes et habillées de façon à faire de l'impression sur ceux qui aiment le faux brillant, les légendes impossibles, les fausses idées, je me taillerais une tâche nouvelle, longue et pénible ; mais je ne l'entreprendrai pas de nouveau, d'autant plus que dans mon livre, dans mon supplément et dans mes lettres que j'ai publiés, j'ai détruit tout l'échafaudage des écrits fantaisistes et fantastiques de cet écrivain contrarié, qui ne sait présenter au public que des redites tantôt écornées, tantôt amplifiées.

Je n'ai donc pas l'intention de faire la revue ou la critique de cette compilation d'écrits qui ont déjà été jugés en haut lieu, qui renferment certainement quelques faits historiques, la narration même de certains actes politiques qui se sont passés durant les premiers jours de la domination anglaise et que j'ai jugés et condamnés moi-même dans mon livre. Non, car je l'ai déjà fait et je dois ajouter que s'il y a du vrai dans quelques parties du livre de M. David, je regrette d'avoir à dire que dans ce champ cultivé tant de fois par une verve ou par une main démocratique, les mauvaises herbes de la mauvaise foi, de l'exagération et du faux, y ont pris racine très profondément.

Je me permettrai seulement de faire quelques remarques que je n'ai pas encore faites, qui ont leur raison d'être, voilà tout ; car je n'aime point à me répéter et je laisse M. David et son recueil de lettres ou d'histoires anciennes à l'appréciation des hommes instruits, désintéressés, indépendants et qui ne sont mus que par une saine politique.

Si M. David n'eut pas répété la phrase suivante, qui contient autant de faussetés que de mots, je ne me serais certainement pas occupé de ses écrits déjà publiés à satiété et réédités aujourd'hui en corps d'ouvrage ; mais je ne puis permettre que l'on porte l'audace aussi loin, sachant que l'on ne dit pas vrai, et je vais le prouver.

A la page 228, il répète : " M. Globensky pour réhabiliter la mémoire de son père auquel personne ne pensait, a tiré de la poussière deux écrits, etc, etc."

Auquel personne ne pensait ! et auquel personne n'a jamais pensé sans doute !...

Si je disais à M. David, *tout ce que l'on pense de lui*, il jubilerait ; mais pour le moment, je veux lui épargner cette joie trop vive. Je me contenterai de lui poser trois questions. S'il peut en nier l'exactitude, je lui ferai amende honorable et c'est moi qui passerai pour ne pas avoir dit la vérité.

1ère Question : N'est-ce pas vous, M. David, qui, en 1875, *pensiez* à mon père et accusiez brutalement sa mémoire dans votre journal *Le Bien Public* dans le but d'essayer à me discréditer dans l'opinion des électeurs du comté des Deux Montagnes, et afin de les engager à ne pas m'élire leur député ?

2ième Question : — Si j'ai publié mon ouvrage pour *réhabiliter* (selon vous) la mémoire de mon père, n'en êtes vous pas la cause première et immédiate ?

3ème Question : — Enfin niez-vous n'avoir pas *pensé* à mon père en 1875 ?

Oh ! homme de mauvaise foi ! Vous savez le contraire de ce que vous dites ; mais dans l'espérance de tromper les badauds, les ignorants, vous faussez la vérité et après cela vous voudriez viser au titre d'historien !

Votre passion politique, vos illusions, vos chimères, vos aspirations prétentieuses et ridicules vous aveuglent, elles faussent votre jugement, votre patriotisme. Je vous l'ai déjà dit, M. David, d'autres vous l'ont dit avant moi et très souvent, vous errez à l'aventure, vous flattez certains hommes politiques qui avalent toutes les légendes, toutes les bourdes que vous leur servez, vous les égarez et vous vous perdez totalement vous même. Que faire, pour tempérer la chaleur, la fougue de votre prose ? Rien, il faut vous laisser vos illusions. et comme on vous l'a déjà dit que vous resterait-il, si l'on vous enlevait ces illusions ? Dans tous vos écrits sur 1837 vous avez raconté bien des choses, bien des cancanes, vous avez fait parler beaucoup de monde, et vous savez ce qui en est resté ? Vous faites même jouer un triste rôle à Monseigneur Blanchet, rôle qui serait condamné par les autorités ecclésiastiques, si ce rôle avait eu lieu, m'ont assuré plusieurs prêtres aussi distingués que vertueux.

Dans un article éditorial, dans une correspondance, je sais malheureusement que chez certains gazetiers, l'insulte et le mensonge ont droit de cité ; mais celui qui respecte sa plume et qui se fait historien, doit-il aller jusque-là ?

M. David est-il capable de me reprocher un tel écart, un tel forfait dans la publication de mon livre ?

Dans le supplément qui lui fait suite et que j'ai été obligé de publier pour répondre aux élucubra-

tions, aux contes et aux basses insultes de M. David, me suis-je oublié comme il l'a fait lui-même ?

Non content d'insulter l'un de mes déclarants, M. François Cabana, l'un des hommes les plus respectables et les plus respectés de Saint-Eustache, il revient à la charge, sachant qu'il attaque un homme qui ne peut se défendre lui-même, et il insulte par ricochet M. l'abbé Guyon, qui corrobore absolument tout ce que le dit Cabana a affirmé en sa présence, en 1877, puis ensuite sous serment, en l'an 1884, en la présence d'un magistrat et de M. E. A. de Bellefeuille.

“ La narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Docteur Chénier, est d'une exactitude scrupuleuse ” dit et affirme M. l'abbé Guyon dans sa déclaration, et M. David a l'insolence de vouloir lui dire qu'il en a menti, parcequ'il enlève un peu de prestige à son héros, le Docteur Chénier, qui n'a pas fait les actes d'héroïsme qu'il lui attribue faussement et qui n'est pas mort en lâche cependant, comme on a voulu malicieusement me le faire dire ; mais qui a été la cause de tous les malheurs qui sont venus fondre sur la paroisse de Saint Eustache. M. David et ses amis sont libres d'approuver et d'admirer ce chef coupable et rebelle, mais pour moi je ne puis que le blâmer.

Quant aux gracieusetés qu'il me décerne après avoir insulté M. Cabana et M. l'abbé Guyon, j'y suis habitué et elles m'émeuvent moins que celui qui les débite. D'ailleurs, ses insultes dirigées contre la bureaucratie qui ne me regarde pas, où il a figuré lui même ; celles qu'il s'est plu à lancer contre les prêtres et d'autres ont reçu dans mon supplément leur châtement et elles ne méritent plus l'aumône du plus petit des sarcasmes.

M. David cite des lambeaux de paroles ou de discours qui auraient été prononcés par ses coryphées, entr'autres par M. Holmes, Américain de naissance et annexionniste ; mais je n'en suis nullement surpris, et ce M. Holmes n'est-il pas de l'école de M. David ? Quant à moi, je préfère l'appréciation des sommités religieuses, laïques et catholiques qui m'ont fait l'honneur d'approuver mon livre et dont quelques lettres ont été publiées dans mon supplément, comme dans les écrits qui lui ont fait suite.

M. David qui n'aime point les volontaires de 1837, se pâme cependant d'aise et courbe l'échine devant ce M. Holmes, volontaire de 1837, parceque dans un moment d'effervescence politique, son chef a lancé ses foudres et ses boulets rouges contre le parti conservateur. M. Holmes, annexionniste et américain, n'est pas une autorité, il ne l'est que pour M. David et ses amis politiques.

En 1875, M. David m'attaquait parceque mon père avait été volontaire ; mais comment se fait-il qu'à la même date, il donnait son appui généreux et patriotique à M. William Workman qui, lui aussi, avait été volontaire avec mon père ? Pourtant mon père, comme officier (s'il y avait du blâme) devait agir comme tel ou était obligé et justifiable de prendre du service, tandis que le protégé de M. David, M. Workman, n'était pas obligé de se faire volontaire. Remarquons que je ne blâme pas M. Workman, mais je veux prouver que M. David a deux poids et deux mesures, et qu'il ne pouvait désapprouver le mal dans un lieu puisqu'il approuvait un plus grand mal dans un autre lieu.

Mon père, lui, qui avait été *craché, persécuté, menacé de mort, chassé de sa demeure comme un vil scélérat*, n'avait-il pas le droit de se défendre, n'avait-il pas même le droit légitime de se servir de ses armes comme les de Charette, les admirés,

les idoles de M. David, le firent de tout temps, et spécialement en 1791 ?

Oui, il avait ce droit et s'en est-il prévalu, cependant ?

M. David dira peut-être que les révolutionnaires du Canada ne peuvent être comparés à ceux de la France ; mais quand les Chefs canadiens promettaient aux insurgés que toutes redevances seraient abolies et qu'ils se partageraient le bien des riches, etc., etc, était-ce bien édifiant et rassurant ?

Quand on persécutait, qu'on pillait, qu'on mutilait les animaux, qu'on menaçait de la prison et de la pendaison les Loyaux qui ne voulaient pas marcher avec les révolutionnaires, était-ce bien rassurant ?

Quand on prêchait la désobéissance aux lois, à l'Eglise, le mépris au clergé et que l'on envoyait une corde et des menaces à Monseigneur Lartigue, était-ce encore bien rassurant et bien édifiant ?

Et lui, M. David, aurait voulu que mon père se croisât les bras, qu'il laissât triompher la révolte et qu'ensuite il fût fusillé comme le fut le chef vendéen de Charette en 1796 !

Il est excellent ce M. David !

Voilà sans doute pourquoi il est l'admirateur du général de Charette ; mais badinage à part, et comme il s'est dit monarchiste lorsque ce brave et noble militaire est venu au Canada, comment peut-il prêcher l'annexion aux Etats-Unis et tant vanter les institutions américaines et républicaines ?

Il y a certainement dans sa profession de foi politique et cosmopolite, une anomalie inexplicable, un manque d'organisation qui lui fera toujours du mal, qui le fera errer sans cesse à l'aventure. Oui, tant qu'il n'aura pas mis de trêve à un tel défaut d'ensemble, à un désordre aussi étrange, il ne pourra jamais se donner comme juge

compétent ou s'arroger la mission de censeur qui ne convient pas plus à sa capacité qu'il ne convient à un aveugle de juger des couleurs.

Alors, il doit bien comprendre que sa critique mirobolante sur mon livre comme ses injures tombent à plat, et qu'il le confesse donc au tribunal de la pénitence et de son pays.

Maintenant, je dois dire un mot de la souscription de Lorimier dont M. David a été le promoteur, dont je me suis donné garde de parler jusqu'à ce jour, mais les circonstances m'y contraignent.

M. David s'est suspendu aux dépouilles de DeLorimier, pour après un demi-siècle, se rappeler les 46 années de malheur de son épouse !... Cette respectable dame était loin de s'attendre que, après avoir vécu dans les larmes, à la veille de mourir, on finirait par penser à son infortune !...

Il fallait bien se grouper autour de quelque chose, pour remuer les fastes de 37-38, pour faire approuver la rébellion et qui plus est, pour faire goûter les mêmes idées d'annexion et de républicanisme que l'on prêchait à cette époque comme aujourd'hui.

La souscription DeLorimier n'était donc pas une œuvre philanthropique, généreusement provoquée ou entraînée par l'amour seul du malheur. Non, DeLorimier avait écrit une belle lettre, une lettre touchante, avant de monter sur l'échafaud. On s'en est emparé comme d'une arme puissante, et ce talisman devait servir à faire mousser d'autres aspirations. Ces aspirations, nous les connaissons, elles devaient servir à des fins politiques et cachées. On voulait donner le change au peuple. On voulait que cette souscription, prétendue nationale, aidât les annexionnistes, les républicains à s'américaniser.

Cette malheureuse épouse méritait certainement en premier lieu, la souscription du parti rebelle de 1837-38 ; mais y a-t-on pensé alors ?

Ceux qui en grande partie et après un demi-siècle ont souscrit au malheur de cette veuve, ne l'ont pas fait pour approuver la rébellion dénaturée de cette époque qu'ils condamnent ; mais parce qu'ils ont été entraînés, soit par amour de l'humanité, soit pour se libérer des instances persistantes de certains hommes avec lesquels ils ne marchent point en politique, et qu'ils voient néanmoins assez intimement dans leurs relations sociales. Moi-même n'ai-je pas été heureux de donner mon obole en faveur d'une veuve que je respecte ; mais ai-je souscrit, pour approuver la rébellion ?

Si je nommais les journalistes, les hommes haut placés dans le monde politique et ailleurs qui n'ont pas voulu aider cette souscription de leur plume et de leur argent, parce qu'ils y voyaient une question politique et de républicanisme, le nombre n'en serait-il pas grand ?

Si je nommais ensuite ceux qui ont souscrit, pour faire plaisir à certains organisateurs avides avant tout de faire retentir leur nom par toutes les voies de la renommée, et si je nommais le clergé qui condamne la révolution de 1837 et 38, combien resterait-il de donateurs volontaires et spontanés ?

La presse anglaise, l'élément anglais, l'immense majorité du pays ont-ils favorisé cette souscription qui est une censure jetée à la face de notre Souveraine ?

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire en tout cela, c'est que M. David veut faire approuver la rébellion, tandis que l'infortuné Delorimier lui-même l'a condamnée énergiquement, en disant devant la cour martiale : " Doit-on supposer pour un instant que j'aurais pu être un chef de ce " parti (parti rebelle) tandis que je louais ceux qui

“ se tenaient à l'écart, et que je désapprouvais tout ce qui se faisait par ce parti.”

De plus, est-ce que Decoigne et Nicholas, autres chefs, en montant sur l'échafaud et un instant avant de comparaître devant Dieu, n'ont pas eux aussi condamné la rébellion dans les termes les plus énergiques ?

Decoigne, spécialement, n'a-t-il pas condamné la révolte, tant en son nom qu'au nom de Robert, de Sanguinet et d'Hamelin, ses autres compagnons d'infortune ?

N'ai-je pas publié dans le supplément qui a fait suite à mon livre, les discours prononcés par ces chefs avant d'être lancés dans l'éternité ?

N'ai-je pas publié, de plus, la lettre du curé Chartier, l'âme du soutien de l'insurrection dans le comté des Deux-Montagnes, par laquelle il condamne et conspué la rébellion ?

Cependant, M. David, semble vouloir l'ignorer et on dirait qu'il est payé par des intéressés, par les annexionnistes, pour cacher la vérité, pour travestir l'histoire au profit de ses clients, au profit des Américains et de leurs institutions républicaines. En un mot, lui et ses amis, vantent les Etats-Unis comme on le faisait en 1837, et après cela on voudrait museler et anéantir ceux qui comprennent et combattent leurs fins constantes et cachées !

Quant à moi, je ne puis m'expliquer qu'il puisse se trouver parmi nous des annexionnistes, et je me dis qu'il faut que ces désassortis soient mus par une influence funeste et latente, pour conspirer ainsi contre la vitalité, contre le peu de force que possède et déploie la race canadienne-française pour se maintenir au milieu des autres origines qui peuplent le Canada ; car s'il est difficile pour elle de se conserver dans le Dominion, que serait-ce

donc si elle était noyée par la population considérable de la république voisine, qui s'élève à 50 millions d'habitants ?

Et ces messieurs s'écrieront avec joie : " Nous comptons au-delà de 600,000 Canadiens-français aux Etats-Unis. Presque tous s'y trouvent bien et ne veulent point revenir au pays."

Il faut qu'un brouillard obscurcisse le jugement et le patriotisme, pour parler ainsi ; car quelle est la cause qui a obligé ou entraîné un grand nombre de Canadiens-français à émigrer aux Etats-Unis ?

Je vais avoir le courage de dire le pourquoi, parce qu'il est temps et plus que temps que l'on s'insurge, que l'on se soulève contre ces annexionnistes, contre ces conspirateurs qui semblent vouloir anéantir nos sentiments patriotiques et religieux, et qui nous engagent à aller les perdre au milieu de la république américaine qui n'est pas un peuple homogène et de naissance, mais bien une collection, un mélange, une multitude immense composée de toutes les nations.

La cause de l'émigration canadienne aux Etats-Unis, tout le monde la connaît. Chacun sait où elle a pris racine et où elle se trouve.

Nous la trouvons cette cause dans l'esprit d'aventure, dans le plaisir du changement chez une jeunesse remuante et sans expérience.

Nous la trouvons chez d'autres, dans l'espérance de refaire des biens qu'ils ont perdus ou gaspillés au pays natal.

Mais n'y a-t-il pas d'autres causes à accuser ?

Oui, disons-le avec franchise. Parmi ces 600,000 Canadiens-français rendus aux Etats-Unis, un grand nombre y ont été entraînés par des causes bien regrettables, et il faut accuser très souvent l'orgueil, la paresse, l'incapacité dans les affaires, l'intempérance et mille autres excès et folies. Voilà presque toujours la cause première, immédiate de

la perte des fortunes et du désir d'aller se recaver à l'étranger, ou d'y aller cacher quelquefois sa famille, sa honte et sa misère.

Je sais qu'il y a aux Etats-Unis des compatriotes qui, par la position sociale qu'ils s'y sont faite, nous font honneur, mais le talent de ces hommes distingués ne pouvait-il pas se développer davantage pour eux et pour nous en Canada? Oui, et leur absence du pays est pour nous une perte sèche, un malheur immense et national.

On a tort de tant vanter les Etats-Unis, car nous en connaissons qui sont allés végéter chez nos voisins, qui sont revenus au pays et qui sont aujourd'hui dans des conditions fort enviables et honorables. Ces rapatriés seraient-ils encore annexionnistes? Si oui, ils seraient grandement coupables.

Mais à part ces hommes honorables et fortunés qui font exception, qui vivent aux Etats-Unis, n'y en a-t-il pas d'autres qui y vivent dans une position difficile, gênée même et peu digne d'envie?

Oui, il y en a plus que l'on ne se l'imagine, tant dans les professions libérales que dans le commerce; mais je ne parlerai point de ces misères cachées et je ne dirai qu'un mot de ceux qui gagnent leur vie au jour le jour, de ces malheureux qui ne ramassent pas de mousse et qui sont les valets, les esclaves des Américains. Et où les trouvons-nous ces pauvres travailleurs?

Dans les manufactures, dans les mines, dans les forges, sur les canaux, dans les *placers*, et enfouis à des milliers de pieds au-dessous du sol, suant sang et eau pour faire la fortune de messieurs les spéculateurs américains. Ce sont des machines vivantes transformées en locomotives, dont la force physique est montée à une trop forte pression et qui finit toujours par amener la destruction de la charpente humaine ou la perte de la vie.

Ces hommes vigoureux, ces Canadiens-français que les cupides Américains convoitent tant, qu'ils gorgent de boisson pour leur faire faire des ouvrages ou des tours de force impossibles et contre nature, que ne sont-ils restés au Canada ? Ils auraient aidé à développer l'agriculture, l'industrie, les ressources du pays qui manquent de bras, et ils auraient pu s'y créer eux-mêmes une existence heureuse.

Ils n'auraient pas été les nègres, les Chinois des riches Yankees, qui ne se meuvent ou ne travaillent qu'au bruit de l'or ou du dieu argent.

Où, allons de l'autre côté des frontières, consultons ces malheureux exilés qui sont les bêtes de somme de leurs maîtres étrangers, et ils nous diront : Oh ! nous voudrions bien retourner au Canada que nous avons fait la folie de quitter, mais nous ne le pouvons plus !

Si, plus tard, nous rencontrons leurs enfants, ce ne sont plus des Canadiens, ce sont des défigurés, des abâtardis qui vous répondront dans un langage tronqué et estropié.

Où, un Canadien-français, qui a vécu longtemps parmi eux, me disait : La main-d'œuvre offerte par nos Canadiens aux Etats-Unis, est, généralement pitoyable et désespérante. Si l'on examine leur physiologie, leur tournure, leur accoutrement, leur accent, tout est *yankee*, même la langue maternelle, qui finit par être abandonnée et oubliée.

Où, il est prouvé que, assez souvent, l'exilé aux Etats-Unis est obligé de s'éloigner des centres canadiens. Alors, il vit seul, c'est-à-dire, au milieu de compagnons étrangers qui lui font oublier sa langue et croire qu'il n'est pas né Canadien. Ses enfants fréquentent quelquefois les écoles publiques et protestantes, où ils sont exposés à oublier leur nationalité, et de là les mariages mixtes entre catholiques et protestants, mariages qui grossissent

la population américaine et protestante, mais qui donnent la mort à la nôtre.

Cependant, M. David est annexionniste, il prêche ouvertement l'annexion, il vante les institutions américaines, il élève aux nues tout ce qui est américain et il méprise tout ce qui nous régit ici. Il faut être très avancé pour divaguer ainsi, car la forme de notre gouvernement, notre indépendance politique et la liberté entière dont nous jouissons, sont autant d'attributs qui ne peuvent être égalés par aucun pays du monde.

Je n'ai pas même besoin de chercher à prouver que la forme du gouvernement anglais est l'essence même de la vraie liberté, et que les républicains de l'ancien et du nouveau-monde ne peuvent lui comparer leur forme de gouvernement. Les guerres intestines, les persécutions, la révolution, la presse muselée, voilà les conséquences regrettables qu'enfante l'état d'un peuple républicain. La guerre du Nord contre le Sud de l'Amérique, cette guerre honteuse et fratricide, ne prouve-t-elle pas contre ce système gouvernemental tant vanté du républicanisme?..

Oui, et donnons un exemple du défaut moral du gouvernement de la république qui nous avoisine, en posant la question suivante :

Que fait le président des Etats-Unis, lorsqu'il monte au pouvoir? Il chasse assez souvent tous les vieux employés, pour les remplacer par des partisans politiques, par ceux qui l'ont aidé à se faire élire. Il a en sus la prérogative arbitraire de choisir, de nommer lui-même ses ministres qui ne relèvent point du peuple et qui ne sont pas obligés d'aller devant lui, pour se faire réélire ou lui demander un portefeuille. Belle liberté, belle garantie, ma foi, que cette liberté donnée à un seul homme!

Thiers, le grand Thiers, cet homme d'Etat éminent, tant acclamé par les républicains, n'a-t-il pas proclamé que le gouvernement monarchique

de l'Angleterre possédait la plus belle forme de gouvernement et personnifiait le mieux la vraie liberté ?

Mais l'égide protectrice du drapeau anglais ne plaît pas à M. David, à ses amis et c'est celle de leur cousin Jonathan qu'il leur faut. Leurs principes républicains ne sont pas assez en hausse sous une constitution monarchique et ils savent que leur aspiration au pouvoir, au commandement, n'arrivera jamais s'il n'y a pas un changement, un bouleversement général. Ils savent aussi que tant que la très grande majorité des Canadiens-français qui est loyale et royaliste ne sera pas absorbée par l'élément républicain des Etats-Unis, ils doivent perdre l'espérance du triomphe. Voilà pourquoi ils veulent s'américaniser comme on voulait le faire en 1837, afin de satisfaire un désir immodéré de gloire et de fortune ; et après tout cela ils se diront Canadiens-français et ils insultent tous ceux qui combattent leur funeste complot et qui ne veulent point la mort ou la destruction de leur nationalité.

Les Anglais, eux, émigrent-ils aux Etats-Unis, émigrent-ils chez un peuple qui n'est pas le leur, qui n'a pas leur croyance, qui n'a pas leurs sentiments de race ? Non, l'immigration anglaise se porte généralement et presque toujours vers les colonies anglaises.

Le peuple français, lui aussi, abandonne-t-il avec plaisir son pays, aime-t-il à s'exiler ou à émigrer ? Non, nous le savons, il ne séjourne pas même parmi nous. Il n'y aurait donc qu'au Canada où nous trouvons des hommes qui voudraient étouffer l'amour sacré du foyer natal, malgré les labeurs gigantesques de nos grands apôtres, de nos grands colonisateurs ; malgré les prières, les écrits, les conseils, les supplications, les travaux herculéens du curé Labelle, du Père Lacombe, qui condamnent l'émigration aux Etats-Unis, qui conseillent,

la colonisation de nos terres et le développement de nos immenses ressources ?

Chose étrange ! M. David et ses acolytes prêchent l'annexion aux Etats-Unis, parce que, d'après eux, le Canada ne pourra jamais prospérer sous le drapeau de la Grande Bretagne. Cependant que se passe-t-il actuellement chez leurs amis de cœur, nos voisins ? Oui, dans ce pays de cocagne où les alouettes tombent toutes rôties dans le bec des annexionnistes, qu'offre-t-on dans le moment aux Canadiens qui y ont été attirés par la fièvre de l'or et les promesses aussi séduisantes que trompeuses de tant d'embaucheurs *yankees* sans scrupule ?

La banqueroute, la faillite, la misère. Les manufactures se ferment et jettent sur le pavé nos malheureux compatriotes émigrés qui ne trouvent plus d'emploi ; celles qui se maintiennent encore, profitent de la crise qui sévit actuellement, pour réduire le personnel de leurs employés comme les gages, et les ouvriers gagnent à peine assez pour subvenir aux besoins les plus pressants de leurs familles.

Quelle déception ! Après avoir perdu le fruit de leur travail, nos exilés tournent le regard vers le Canada et ils y reviennent en foule.

Afin de prouver que je n'exagère pas, je vais reproduire la fin d'un article remarquable du *Monde*, qu'il publiait le 25 du courant et intitulé "La crise aux Etats-Unis et les Canadiens émigrés" :

Les journaux annoncent ces jours-ci que des centaines de Canadiens avaient laissé Fall River pour revenir au Canada. On dit qu'un grand nombre d'autres doivent aussi revenir. Il y a de la place ici pour bien du monde et de l'ouvrage pour bien des bras.

Le Canadien vit bien pendant quelque temps dans les manufactures américaines, mais il s'aperçoit vite qu'il manque de cette indépendance qui lui était si chère au Canada. Il gagne bien son existence matérielle, mais il ne vit pas de cette vie du cœur qu'on ne retrouve qu'au pays.

Chose remarquable, c'est que sur dix Canadiens qui revien-

nent au Canada, c'est à peine s'il y en a un qui retourne aux Etats-Unis. Ceux qui ont du courage, de l'énergie et du cœur, trouvent toujours de l'ouvrage, ici. S'il n'y a pas d'emploi dans les manufactures, qu'ils aillent au Nord-Ouest sur les terres si fertiles qui sont encore incultes.

La culture d'un sol si fécond leur rapportera beaucoup plus que le travail des manufactures qui ruine la santé. Ils se créeront en peu de temps une position indépendante qu'ils n'auront jamais aux Etats-Unis. Il n'y a personne qui soit indépendant comme l'agriculteur. Le cultivateur est un petit roi dans son champ. Il est son propre maître et lorsqu'il travaille c'est lui qui recueille les fruits de ses labeurs.

Il établira aussi ses enfants et assurera leur avenir. C'est une grande consolation pour un père, lorsqu'au déclin de la vie, il peut se dire qu'il a mis ses enfants dans la voie qui conduit au succès et qu'il en a fait de braves citoyens, gagnant honorablement leur vie.

Comme il faut bien peu d'argent pour s'établir sur ces belles terres, que tout ceux qui ont quelques économies reviennent aux pays et se fassent cultivateurs. L'agriculture c'est la richesse du pays, comme l'avenir du citoyen."

Le journal *Le Nord*, dans un article aussi bien écrit que bien pensé, disait, le 14 août courant, en terminant une étude patriotique intitulée : " Les Canadiens aux Etats-Unis " :

" Si donc nos compatriotes ne gagnent pas leur vie ici, aussi bien que là-bas, c'est qu'en général ils ne travaillent pas comme là-bas, ni comme des *Chinois*, ni comme des *Nègres*, ni comme des *machines*.

Pourquoi donc, prenant comme prouvés ce fait et d'autres encore non moins graves qui ne dépendent pas du pays même mais de notre population, pourquoi n'envisage-t-on pas l'émigration de nos compatriotes comme le plus grand malheur qui puisse frapper notre race ? Pourquoi donc, en vantant les Etats et en méprisant notre province, où nous sommes les maîtres, libres, absolus, indépendants sous tous les rapports, cherche-t-on à pallier la grandeur du mal qui nous ronge au profit d'un peuple voisin, étranger à nos traditions, hostile à nos aspirations nationales ? S' imagine-t-on que la mer ne confondra pas bientôt dans la profondeur de ses abîmes, l'eau d'un modeste fleuve toute claire, toute limpide, toute de cristal qu'elle puisse être ?

S' imagine-t-on qu'en démontrant à notre peuple que là-bas,

il est chez lui, qu'il peut y conserver sa langue pure et intacte, y vivre et s'y perpétuer en Français et en catholique, s'imaginait-on qu'on rend à notre Province, un service bien appréciable? Qu'on nous les rende plutôt, s'ils aiment encore leur pays natal, qu'on nous rende les 600,000 canadiens qui vivent sur une terre d'exile, et nous serons de suite la première province du Dominion. Autrement nous resterons seconde ici, et rien ou presque rien là-bas. La bonne façon, l'œil de tendresse que voudront nous faire les Blaine ou les Cleveland, ne peuvent rien changer à cette manière de voir qui est la juste et la vraie, croyons nous. Ces messieurs veulent faire leur affaire, leur élection, et leur affaire, leur élection ne sont pas la grandeur des Canadiens-français, qu'on en soit bien persuadé."

Cependant, M. David, tient mordicus à son dada, l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Quel homme extraordinaire; car enfin comment comprendre que la Jamaïque, l'une des plus grandes Antilles, renommée par sa fertilité extraordinaire ou ses richesses, dédaigne l'annexion aux Etats-Unis et sollicite celle du Canada?

Lisons ce qu'un des journaux de la Jamaïque écrivait, il n'y a pas fort longtemps :

"La destinée suprême de la Jamaïque et de tout l'archipel des Indes Occidentales est d'être réunis par des liens politiques au continent voisin.

"Nous ne sommes pas insensible à l'appel de la grande République..... Mais combien nous serions heureux, combien la Jamaïque préférerait d'être unie au Dominion du Canada."

Le même journal ajoutait :

"Notre entrée dans la confédération canadienne donnerait un merveilleux essor à notre commerce, parce qu'il ne donnerait pas seulement à nos produits un marché libre, mais nous procurerait le moyen de développer encore nos ressources."

Oui, la Jamaïque a raison de manifester le désir de s'annexer, de s'unir au Canada, car bientôt notre pays sera grand par le développement de son immense territoire, par ses ressources inépuisables, par le chemin de fer du Pacifique, par sa grande

route transcontinentale qui va lui apporter les richesses immenses de la Chine, du Japon, etc, etc.

A propos de cette annexion projetée de la Jamaïque au Canada, il me fait plaisir de reproduire un article tout frais que le *Monde* publiait, hier, 29 Août courant, c'est-à-dire assez tôt pour me donner le temps de l'ajouter à mon manuscrit. Le voici :

“ L'ANNEXION DE LA JAMAÏQUE.

Les habitants de la Jamaïque continue toujours de travailler avec une grande activité à leur projet d'annexion au Canada. Les principaux propriétaires et les marchands de cette île se sont rendus à Londres, où ils ont eu une réunion, il y a quelques jours, pour délibérer sur les meilleurs moyens de résoudre cette question.

Ils ont adopté une résolution que M. Solomon, un des hommes les plus importants de la Jamaïque, doit soumettre au ministre des colonies. Cette résolution comporte :

“ Que cette réunion de propriétaires et de marchands de la Jamaïque approuve le projet de l'annexion de la Jamaïque, comme province, à la Puissance du Canada, et désire que l'honorable M. Solomon saisisse la plus prochaine occasion de soumettre la question à la législature de la Jamaïque, afin que des propositions officielles puissent être faites, sans délai, au gouvernement du Canada ; et dans toutes les relations que M. Solomon pourra avoir avec le premier ministre du gouvernement canadien, sir John A. MacDonald, il peut être assuré de l'appui des propriétaires et marchands de la Jamaïque qui sont en Angleterre.”

Les marchands de la Jamaïque tiennent à faire partie de la puissance du Canada. Un journal de ce pays disait que les Etats-Unis seraient bien prêts de les accepter, mais que les citoyens de la Jamaïque préféreraient l'annexion au Canada.

Il y a là une leçon qui s'adresse aux partisans de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. L'exemple de la Jamaïque doit leur démontrer qu'ils ont de fausses idées sur les prétendus avantages que nous pourrions retirer, si nous faisons partie de l'Union américaine. Nous aurions encore moins d'avantages que la Jamaïque, néanmoins les citoyens de cette île préfèrent s'unir à nous plutôt qu'aux Etats-Unis.

Ils aiment mieux s'attacher à la destinée de notre pays qu'à celle de la république voisine. Il existe déjà entre cette île et le Canada des relations d'affaires assez étendues pour démontrer aux deux pays les avantages réciproques qu'ils retireraient de cette union.”

Et enfin qu'avons-nous donc, nous, Canadiens, à envier aux Américains ?

Notre territoire n'est-il pas plus vaste que le leur, et n'est-il pas plus grand que la moitié de l'Europe ? Oui, le Canada est la seconde puissance du monde quant à la grandeur de son territoire, et il n'y a que la Russie qui l'emporte par la superficie.

Nos fleuves offrent les plus belles voies de communication du monde.

Notre tonnage de commerce est le troisième du globe.

Notre dette est minime comparée à celle des autres pays et aux avantages immenses que nous en retirerons lorsque nous aurons le plus court point de transit entre l'Asie et l'Europe.

Nos ressources sont incalculables et ne demandent qu'à être exploitées.

Mais M. David est prêt à donner tout cela et à nous livrer corps et biens aux Etats-Unis, comme on voulait le faire en 1837 ! Heureusement que le peuple a l'expérience du passé pour se protéger, et il ne donnera pas tête baissée dans le guépier où les annexionnistes voudraient le faire tomber encore.

Allons, que ces messieurs les annexionnistes me donnent donc la paix. Je le répète, je ne les crains point, je suis leur adversaire et ce ne sont pas leurs diatribes qui m'empêcheront de les combattre et toujours, mais avec des armes loyales et patriotiques. Enfin, qu'ils en prennent leur parti, et ce n'est point parce qu'ils se liguèrent contre mon livre et mes écrits qu'ils me feront reculer d'une semelle.

Pour revenir à 1837, je dirai sans doute que je déplore les exécutions qui eurent lieu après la rébellion de 37 et 38 ; mais à qui la faute ? N'est-ce pas à ces jeunes têtes chaudes qui, n'écoulant

rien et ne prenant avis de personne, pas même les conseils du clergé et de la très grande majorité du pays, voulaient à tout prix se précipiter dans l'abîme de l'anarchie et fomenter les horreurs d'une guerre civile parmi leurs compatriotes ?

Et après ce forfait politique, condamné en haut lieu et par la majorité du pays, des mêmes têtes chaudes, comme il en existait en 37, viendront m'attaquer, parceque je viens rétablir la vérité historique à l'aide des historiens contemporains de cette époque de triste mémoire ?

Je n'ai pas à défendre les autorités gouvernementales qui crurent devoir faire tomber des têtes qui avaient conspiré contre l'Angleterre, et qui voulaient se jeter dans les bras des Américains ; mais l'on devait savoir que le Canada était un pays conquis. Le Souverain, ou plutôt ses représentants préviennent charitablement quelques conspirateurs, quelques révolutionnaires ineptes et ambitieux, que s'ils commettent la folie de prendre les armes, ils seront punis. Nonobstant ces avis, ces menaces, les exaltés passèrent outre et voulurent être châtiés. Cependant, le Souverain ne voulut pas même penser à faire dresser des échafauds. Au contraire, oubliant cette échauffourée, il accorde son pardon royal aux exilés des Bermudes, qui, aussitôt mis en liberté, méprisent la grâce royale et fomentent en retour, la sottise et humiliante rébellion de 1838 ?... Alors, à qui donc la faute si des têtes sont tombées ?.....

Et ces quelques têtes tombées sur l'échafaud peuvent-elles racheter toutes celles qu'elles ont fait tomber à Saint-Denis, à Saint-Charles, à Saint-Eustache et ailleurs ?.....

Est-ce que M. David aurait raison contre la vérité historique ? Enfin, à quelle école appartient-il ? N'est-il pas de l'école des quelques hommes de 37 et d'aujourd'hui, qui voulaient et veulent l'annexion ou une république ?

Et après tout cela, quelques républicains en herbe, comme M. David, voudraient censurer mon ouvrage qui exprime et reflète les sentiments véritables de l'immense majorité des deux clergés, catholique et anglican, comme les sentiments de presque tout le pays ?

Néanmoins, je remercie M. David, car il n'a pas écrit une censure contre mon livre, mais bien la plus belle des réclames à laquelle je ne visais pas cependant.

M. David et ses amis politiques diront, peut-être, qu'il n'est plus question d'annexion, de république, mais uniquement de l'indépendance du pays.

Je réponds à ces messieurs que l'indépendance, l'annexion, la république sont trois mots que l'on faisait résonner en 1837, qui ont toujours été synonymes comme *épée* et *glaive*, et que chacun porte le germe de la mort de la race canadienne-française.

La question de l'indépendance qui semble mieux vue et que l'on discute quelque peu dans certains cercles politiques, nous conduirait inévitablement à l'annexion avec les Américains et personne ne l'ignore.

Je crains de plus l'indépendance, parce que si le pays devenait libre, nous serions abandonnés, nous, Canadiens-français, à la merci des autres nationalités qui habitent le Canada et dont une partie est à craindre, pour ses préjugés et son fanatisme religieux.

Montréal, Ottawa et d'autres villes ont eu leur panique et les prémices révoltantes d'une guerre de religion. Et que serait-il arrivé si les provocateurs eussent été en majorité et libres d'agir.

Le Canada, en obtenant son indépendance, et en perdant l'égide, le protectorat de l'Angleterre, ne pourrait se maintenir comme nation à côté de nos voisins qui, à la première difficulté qu'ils pourraient faire surgir, envahiraient notre territoire.

D' ailleurs, où est notre marine, notre armée pour nous défendre ; et où prendrions-nous les moyens de créer des consulats, des ambassades, afin de protéger et de faire respecter le drapeau de l'indépendance ?

Je ne puis mieux terminer ces quelques mots de dissertation sur l'indépendance qu'en reproduisant le discours que sir Hector Langevin a prononcé tout dernièrement à Winnipeg, et que je tire d'un article de la *Minerve*.

Lisons :

L'INDÉPENDANCE

“ Sir Hector Langevin a prononcé un discours à Winnipeg, au cours duquel il a traité la question de l'indépendance. Ses remarques valent la peine d'être mises sous les yeux du lecteur :

“ L'indépendance, a dit sir Hector, signifierait pour nous la faiblesse. Nous sommes forts maintenant parce que nous avons pour nous couvrir le prestige de la reine d'Angleterre. Nous avons pour nous protéger, nous garantir, le glorieux drapeau de l'Angleterre. Ne songeons donc pas à l'indépendance. Nous avons assez d'indépendance ; nous sommes aussi libres que les sujets britanniques du Royaume-Uni ; nous nous gouvernons nous-mêmes ; nous avons le droit de nous taxer nous-mêmes comme nous l'entendons ; nous avons également le droit de taxer les autres nations, même de taxer le peuple anglais pour les marchandises qu'il nous envoie. N'avons-nous pas tous les droits d'une nation ? On me répondra : *Oui, mais nous ne sommes pas indépendants.*

Eh bien ! cette indépendance signifie une armée, une marine militaire, des ambassadeurs et des consuls dans le monde entier, et la guerre à l'occasion, toutes choses qui nous forceraient à nous taxer davantage. Actuellement, nous n'avons pas de guerres. Nos guerres sont celles de l'empire. Avons-nous été taxés pour en payer les frais ? Non, nous avons appuyé la métropole et maintenu son drapeau comme nous le devons, mais nous n'avons pas été taxés pour payer les frais de ses guerres. Qu'un Canadien soit insulté ou molesté à l'autre bout du monde, l'armée, la marine, le drapeau de l'Angleterre, seront là pour le protéger. C'est ce genre d'indépendance que j'aime, et je suis sûr que tous ceux qui m'écoutent l'aiment également.....

“ Grandissons dans notre condition présente. Nous avons toutes les libertés que nous pouvons désirer. Nous avons un immense territoire pour les immigrants, un immense patrimoine pour nos enfants. Développons notre pays.....”

Sir Hector a déclaré aux citoyens de Winnipeg qu'en parlant ainsi, il exprimait l'opinion de la province de Québec et des Canadiens-français en particulier.

Afin de prouver d'une manière irréfragable que ma thèse sur l'annexion aux Etats-Unis, ne peut être combattue ou renversée, je n'aurais qu'à reproduire et à ajouter à mon manuscrit, une correspondance américaine que vient de publier un journal annexionniste, la *Patrie*, correspondance qui est loin de donner du crédit ou du prestige aux Américains et de pousser à l'enthousiasme les annexionnistes du Canada ; mais l'espace nécessaire à cette reproduction me manque.

Le correspondant, qui semble être Canadien-français, et qui demeure aux Etats-Unis, flagelle de la bonne façon la presse américaine, parce qu'elle se serait réjouit en 1870, des désastres de la France et parce qu'elle lui manifeste, encore aujourd'hui, le même sentiment d'antipathie et d'inimitié, à propos de ses difficultés avec la Chine.

Ce correspondant termine sa lettre en disant que : “ l'ingratitude (des Américains) poussée à ce point est le plus noir attribut du cœur humain.”

Et c'est sur ce sol ingrat de l'Amérique, qui, sans la France, n'eut jamais conquis son indépendance que M. David et les annexionnistes, voudraient greffer ou implanter l'arbre généalogique et séculaire de la *vieille* France que, seuls, les Canadiens-Français, ont conservé vivace et intact. Oui, que les annexionnistes le sachent, la France-canadienne veut garder religieusement et sans mélanges impurs, ses belles traditions qui leur ont été transmises d'âge en âge avec tant d'héroïsme et de sacrifices, par leurs nobles et vaillants ancê-

tres. Et si David l'ancien a tué Goliath, David le nouveau ne tuera que lui-même et non l'amour de la patrie.

Que disait à ce sujet le savant abbé Casgrain, dans son étude critique lue devant la *Société Royale du Canada*, le 20 de mai dernier, 1884 ?

Lisons :

“ Si la religion et la nationalité n'avaient pas élevé une barrière entre nous et les Américains, il y a plus d'un siècle que l'Angleterre aurait perdu le Canada, et cette perte aurait entraîné probablement celle de toute l'Amérique britannique. Aujourd'hui, la république américaine compterait quelques Etats de plus, et n'aurait d'autre limite du côté du nord que la mer glaciale. Pour nous, nous serions noyés dans l'immense flot humain qui inonde les Etats-Unis ; nous aurions perdu notre caractère national, c'est-à-dire notre force et notre originalité, et nous serions montrés du doigt comme un peuple d'apostatats. L'Angleterre elle-même serait la première à nous reprocher notre trahison.

Au lieu de cela, nous sommes restés un peuple pur d'alliage, homogène, vaillant et prospère. Les deux premières nations du monde, la France et l'Angleterre, sont fières de nous : la France, qui nous avait crus perdus, nous a retrouvés après un siècle, et nous a reconnus pour ses plus dignes enfants.”

Enfin, puisque M. David m'a contraint de briser le silence que j'avais décidé de garder après la publication de ma réplique du mois d'avril dernier, je vais m'occuper à relever certaines erreurs de jugement dont fourmille sa critique.

Oui, je crois que mon bouillant adversaire a eu tort de retremper sa plume dans l'encre et le fiel, car il ne trouvera, maintenant, aucune issue pour sortir du labyrinthe fâcheux où il est entré.

Voilà pourquoi je vais faire une courte critique des points les plus saillants de sa censure. Cette revue ne sera pas longue, car comme je l'ai dit ailleurs, mon censeur n'a rien prouvé contre mon livre, il n'a pas même apporté *une seule* preuve,

pour affaiblir *un seul* de mes avancés, de mes documents, qui tous sont appuyés par l'histoire et authentiqués par des témoignages irrécusables.

Que comprend son premier article, publié le 23 février? Un exorde pur et simple, dans lequel il dit : " Nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour M. Globensky.

" Le sentiment qui a inspiré M. Globensky est, sans doute, bon ; le fils qui essaie de venger la mémoire de son père a toujours droit au respect.

" M. Globensky défendant la mémoire de son père, est dans son droit, la réputation de son père est son bien."

Mais, grand Dieu, c'est ce que j'ai fait ! Et parce que j'ai été obligé de m'étayer sur des faits authentiques, sur l'histoire vraie de 1837, M. David fait feu et flamme et dit que je n'aurais pas dû recourir à de tels moyens, parce que je fais du mal à certains hommes de l'époque que j'ai trop mis en évidence. Quel pauvre argument ! Il ne mérite certainement point la charité d'une censure, et passons outre.

M. David ajoute : " Maintenant, que M. Globensky, après le combat, ait fait tout en son pouvoir pour empêcher qu'on incendiât tout le village de Saint-Eustache, personne ne refuse de le croire.

" Non M. Globensky n'avait pas besoin de publier un volume de trois cents pages pour excuser la conduite de son père et pour constater des faits que tout le monde connaissait. Il n'a fait que confirmer ce qui n'était pas suffisamment établi. Dans tous les cas, deux pages auraient dû suffire pour le but que se proposait M. Globensky. Tout le reste est un hors d'œuvre inopportun et regrettable."

M. David qui est la cause première de la publi-

cation de mon livre, mais qui n'est pas assez honnête pour l'avouer, s'exprime, dans ce premier article, de façon à reconnaître cependant que mon père n'a rien eu à se reprocher pour la part qu'il a prise aux événements de 1837.

Cet aveu quasi approbateur est absolument en désaccord avec les écrits que publiait M. David, en 1875, et il l'est encore davantage avec ceux qu'il vient de publier. Quel jugement ! M. David, l'homme ni pour ni contre, qui tantôt complimente ou censure et qui ne sait pas véritablement ce qu'il dit ou ce qu'il écrit, ne se souvient-il pas que durant mon élection de 1875, il a insulté la mémoire de mon père et que mes adversaires, ses amis, en ont fait autant et même plus !...

M. David raconte qu'un homme distingué aurait dit que l'on a élevé un monument aux victimes de 1837 et non aux volontaires.

Quoique le trait soit aussi grossier que peu neutrier, j'y répondrai en reproduisant ce qu'un *observateur* a écrit dans la *Minerve* du 1er mars dernier :

- “ Cet homme *distingué* n'a certainement pas
 “ *inventé ou aimé la poudre* ! Je doute qu'il se fasse
 “ jamais volontaire à l'exemple des soldats de 1812-
 “ 15, de ces *véritables héros* qui, à Chateauguay et
 “ ailleurs, n'ont pas craint eux *la poudre et les champs*
 “ *de bataille* !
 “ Si cet homme *distingué* n'est pas un héros ordi-
 “ naire ou du cru de M. David, et s'il possède un
 “ petit peu d'intelligence, il a dû s'assurer s'il a lu,
 “ sans parti pris, l'ouvrage de M. Globensky, *ce qu'a*
 “ *été véritablement son père*.
 “ Ce volontaire, qui était l'ami et le lieutenant
 “ de de Salaberry, était dans son droit en combat-
 “ tant encore, en 1837, comme en 1812, 1815, les

“révolutionnaires qui voulaient établir, en ce pays, une république que la très-grande majorité du peuple et du clergé repoussaient avec raison et qui eut entraîné la destruction de notre langue, de nos traditions et peut-être de notre religion.”
Et M. David ignore tout cela !

Il dit dans l'un de ses articles :

“ Les Américains auraient-ils conquis leur indépendance si, en 1775, il s'était trouvé parmi eux beaucoup de Paquin et de “ Globensky ? ”

M. David est aussi impertinent qu'il est ignorant sur l'histoire de notre pays. Ne sait-il pas que les Canadiens ont combattu les Américains en 1775, parce qu'ils ne voulaient pas de cette indépendance, qui eut été le servage, l'esclavage et la destruction de notre race ?

Ne sait-il pas qu'ils volèrent au secours des armées anglaises et qu'ils contribuèrent puissamment à repousser les troupes américaines ?

Ne sait-il pas tout ce que le congrès des Etats-Unis essaya de faire valoir, tant en 1774 qu'en 1775, pour soulever la population française, pour lui prouver qu'elle devait conquérir sa liberté ?

Ne sait-il pas que Washington, Montgomery, le comte d'Estaing et Lafayette nouèrent des intrigues secrètes et même ouvertes, en ce pays, et qu'ils firent tous leurs efforts pour s'attirer la sympathie des Canadiens-Français et les pousser à la révolte ?

Mais ils échouèrent tous. Les Canadiens méprisèrent les offres des Américains et préférèrent rester fidèles à la couronne d'Angleterre, plutôt que de se joindre à des colonies rebelles, qui nourrissaient des sentiments de républicanisme, et voilà pourquoi mon père, jusqu'à sa mort, a toujours repoussé de semblables projets, de semblables conspirations !...

Il n'y avait, en 1775, que quelques David dans le pays, qui auraient consenti à s'asservir, à s'américaniser et à devenir les valets des Yankees. Heureusement, il y avait des Paquins, des Globenskys, qui, écoutant la voix du clergé, se réunirent à leurs compatriotes et combattirent comme des lions, pour repousser les funestes complots du républicanisme, etc., etc. Mais étudiez donc notre histoire, M. David, si vous ne la connaissez point.

Mon contradicteur ajoute que M. Paquin n'était pas un homme conséquent, puisqu'après avoir conseillé aux chefs patriotes de renoncer à leurs desseins dangereux, il les traite ensuite de lâches, parce qu'ils ont suivi ses conseils et parce qu'ils *se sont sauvés*.

On a eu bien raison de me dire que M. David, quoiqu'un excellent homme au demeurant, est joliment exalté, car il m'en donne la preuve en m'obligeant à lui répondre sur un tel argument.

Sachez donc, M. David, que ceux qui ont été justifiables et qui ont eu raison de suivre les conseils de M. Paquin, sont messieurs Scott et Féré ; mais cette détermination de ne plus participer à la révolte, eut lieu plusieurs jours avant la bataille.

Méditez là-dessus !

Quant à ceux qui ne crurent de voir suivre les mêmes avis que lorsque le combat allait s'engager, je doute fort qu'ils aient été justifiables d'en agir ainsi à une heure aussi avancée, eux spécialement, qui s'étaient appliqués à fomenter la rébellion et à faire appel aux armes. Leur persistance jusqu'à la dernière heure avait encouragé les autres à persister aussi, et fuir au moment même, c'était tout simplement livrer à la boucherie leurs compagnons plus braves.

Méditez encore là-dessus, M. David !...

Dans presque tous ses articles, et surtout dans le quatrième, M. David, le brave, insulte et traite de lâches, de ridicules mes témoins, les *patriotes*, qui ont déserté le camp, comme ceux qui ont combattu ; et tout cela, parce qu'ils m'ont donné des dépositions et qu'ils ont condamné la rébellion, comme la plupart de leurs chefs. Voyons s'il a raison de me reprocher d'avoir pris les déclarations d'hommes respectables, qui ont été obligés de laisser le camp et le champ de bataille, soit avant, soit durant, soit après le combat.

Si au lieu d'écrire pour écrire et d'essayer à jeter de la poudre aux yeux de certains lecteurs, il voulait être assez honnête pour livrer, durant un moment, son esprit à une méditation sérieuse, la solution serait bientôt obtenue.

En deux mots, je vais répondre à cette attaque, aussi fausse et injurieuse, que déplacée et illogique.

Ceux qui ont laissé le camp des insurgés deux ou trois jours avant la bataille, l'ont abandonné, non parce qu'ils craignaient de combattre, puisque les chefs les assuraient qu'ils n'auraient jamais à livrer bataille ; mais parce qu'ils voulaient s'éloigner d'un lieu où ils avaient été amenés malgré eux, par de fausses représentations, par des pressions indues et parce qu'ils ne voulaient point prendre part aux excès et aux persécutions que les révoltés exerçaient contre les loyaux.

Ceux qui se sont sauvés avant le combat, ont suivi l'exemple de tant de chefs fameux, dont je n'ai pas voulu parler dans mes commentaires, et veut-on me contraindre absolument à les nommer ? Non, j'espère que l'on ne me forcera pas à sortir de ma réserve, de mon silence, de ma délicatesse, car je serais obligé de combler le vide que j'ai fait ou laissé dans certaines déclarations.

Ceux qui ont pris la fuite après, ou plutôt à la fin

de la bataille, étaient accompagnés de leur chef, le Dr Chénier, et c'est lui-même qui commandait la fuite, en disant : "*C'est fini, sauvons-nous !*" Chénier avait raison de conseiller la fuite, car vouloir résister plus longtemps, c'eût été un véritable acte de folie. Et après cela, on voudrait faire passer ces vrais soldats, sans instruction, sans expérience, qui ne s'attendaient point à combattre, pour des lâches ! Il faut ne pas être juste ni généreux, pour traiter de lâches des hommes qui ont combattu jusqu'au dernier moment, jusqu'à ce que l'église ne fut plus qu'un brasier !... Et l'un de mes déclarants, Benjamin Langlois dit Traversy, qui au lieu de se sauver, prend le temps de panser un malheureux camarade, au risque d'être écrasé ou broyé par la toiture en flamme de l'église, qui ne laisse cet édifice qu'après le Dr Chénier, qu'il trouve mort dans le cimetière, était-il un lâche ? Allons donc, il faudrait être joliment toqué pour le dire !...

Il y a des gens, de par le monde, qui sont plus primes à passer leurs adversaires au fil de leur plume qu'au fil de l'épée, et ce sont de tels hommes qui, parfois, insultent, mais de loin, les vrais braves.

M. David, après avoir insulté naïvement les hommes honorables qui ont témoigné dans mon livre, ajoute que si un second soulèvement avait lieu, on les trouverait sous le commandement de M. Globensky fils.

Cet excellent M. David croyait que je ne me relèverais point de ce terrible coup de massue ; mais ne sait-il pas que, sans s'en douter, il a proféré par là la seule vérité qui ait été formulée dans sa critique.

Oui, M. David, provoquez un second 1837, avec ses horreurs, avec ses persécutions, avec vos idées

d'annexion aux Etats-Unis, ou avec le projet d'établir ici une république, et vous me trouverez à la tête de tous ceux qui aiment leur langue, leurs traditions, leur religion, et qui avec moi combattront pour empêcher un cataclysme social comme un grand malheur national et religieux. Et remarquez que le clergé, que vous avez pris en grippe à propos de 1837 et 1838, sera encore avec nous.

N'avez-vous donc pas souvenance, M. David, de la lettre écrite par l'infortuné Nicholas, avant de monter sur l'échafaud ? Je n'en tirerai que le conseil qui va suivre, et qui prouvera que je ne devrais pas hésiter à prendre les armes :

“ J'espère aussi que si jamais il s'élevait une guerre entre nos voisins et la couronne actuelle, les Canadiens en général seront aussi actifs et zélés, qu'ils l'ont été dans la dernière guerre à protéger leur pays de l'invasion de leurs ennemis voisins. Si je suis ici, ainsi que mes compagnons, les Etats-Unis en soutiennent partie la cause, par leurs folles promesses et leurs démarches insensées. Rappelez-vous de cette devise qui dit que l'argent fait tout, et ce que vos voisins veulent de vous, c'est de l'argent, et ils ne se mettent pas en peine combien de vous iront à la boucherie.”

N'est-ce pas que ce conseil donné par Nicholas, par une victime de la rébellion, par un mourant, est solennel et que je devrai le suivre ?

Mais, qu'a-t-on besoin de rappeler tant de vérités à M. David ? Ne sait-on pas qu'il ne vit que d'illusions ! Et c'est pourtant un tel homme qui s'est mis en tête de critiquer mon ouvrage. O, vanité ! que de têtes n'as-tu pas fait tourner !....

En résumé, que comprend l'ensemble de tout mon livre ?

Venger la mémoire de mon père que M. David et d'autres, ont eu l'indélicatesse d'attaquer injustement.

Pour en arriver là, j'ai été contraint de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les premiers jours de la domination anglaise, puis j'ai fait un récit analytique de l'histoire, sur les malheureux événements arrivés à Saint-Eustache en 1837. J'ai été même forcé, par les agressions irréfléchies et déplacées de M. David, de publier en entier l'ouvrage historique comme une partie des mémoires inédits de l'abbé Paquin, qui sans doute feront de la peine en certains lieux, mais pouvais-je faire autrement ? Non, car M. Paquin avait été le témoin oculaire de cette triste époque, et en citant pour ma défense un témoignage aussi authentique, aussi loyal et aussi désintéressé, je ne pouvais prendre la liberté de mutiler sa narration historique. Comme historien, je n'avais pas le droit de changer un seul iota d'un ouvrage tombé dans le domaine de l'histoire ; je l'ai cité comme une autorité et j'ai dû le publier, même avec les fautes typographiques qu'il renferme.

Le seul privilège que je me suis attribué, a été celui de retrancher ou de faire disparaître dans les déclarations qui figurent dans mon livre, certains faits et certains noms qui auraient blessé quelques lecteurs trop mis en évidence.

Enfin à qui la faute, si j'ai été obligé d'écrire, avec le plus de ménagement possible, cependant, l'histoire vraie de 1837 ? A M. David, et à ses imprudents amis. Néanmoins, Dieu le sait, je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer qui que ce soit. En commentant j'ai parlé comme historien, ayant pour appui et guide l'histoire contemporaine de 1837. J'ai été modéré, je me suis retenu et je n'ai pas voulu désigner à part le Dr. Chénier, le grand coupable, aucun des acteurs et promoteurs actifs de la rébellion ; car je tiens à respecter la mémoire d'autrui comme je tiens, je le répète, à faire respecter celle de mon père.

Au point de vue politique, ai-je approuvé les griefs vrais dont on se plaignait avant 1837 ? Non, je les ai blâmés comme j'ai blâmé les instigateurs d'une rébellion aussi mal inspirée que mal organisée. Il existait des abus, c'est vrai, je le sais et il fallait adopter des moyens constitutionnels et pacifiques pour obtenir des améliorations dans le système gouvernemental ; mais persécuter ceux auxquels la sagesse conseillait de rester dans les bornes de la loi et de la constitution, c'était faire un acte condamnable et condamné alors et depuis ces jours de vertige populaire. En outre, je dois répéter que le clergé, la notabilité et la très grande majorité du pays condamnaient l'annexion ou l'établissement en ce pays d'une république que M. Papineau et ses disciples, prêchaient ouvertement ainsi que le Dr R. Nelson en 1838.

Recourir à la force des armes c'était perpétrer en sus un acte de folie ou d'aberration impardonnable qui a conduit des malheureux à la boucherie et qui a fait tomber quelques têtes parce qu'elles en avaient été la cause première.

Voilà en résumé, en substance, tout l'ensemble de mon ouvrage : ouvrage qui reflète l'opinion et les sentiments de presque tous mes compatriotes.

Il faut avoir plus que du courage et il faut être le sang-froid fait homme pour soutenir des prétentions aussi colossales que celles de mes adversaires. Mais dites donc, M. David, si vous et quelques autres, aimez tant les institutions américaines et républicaines, pourquoi ne traversez-vous pas la ligne 45 et pourquoi n'allez vous pas dresser votre tente sur le sol américain, afin d'y goûter et savourer ce que l'on repousse et condamne ici ?

Parce que vous avez rédigé des journaux qui ont vécu ce que vivent les roses, croyez-vous bonnement, cher et excellent homme, que vous avez la mission de museler tout le monde et que vous allez

griser toutes les têtes ? Allons donc, vous n'êtes pas sérieux et revenez donc à la température calme de la vie réelle et positive !

Ne valait-il pas mieux se taire, que de venir faire parade d'arrogance devant la population française qui a condamné la rébellion, et en présence de la population anglaise qui sait ce qui s'est passé en 37 et 38 et qui se tait parce qu'elle le veut bien ?

N'essayez donc pas de calomnier l'histoire pour provoquer un second 1837 et laissez donc dormir paisiblement les morts, vous qui n'existiez point à cette date malheureuse. Ne consultez point quelques bonte-feux comme les appelle M. l'abbé Paquin, qui ont été assez prudents pour se mettre à l'abri de l'orage et qui plus tard ont été assez habiles pour obtenir une indemnité qui les a fait riches et opulents.

Je m'arrête, car si je donnais un libre cours à ma pensée, je frapperais trop rudement !... Allez consulter ceux qui ont été entraînés dans ce tourbillon révolutionnaire, qui en sont sortis tout meurtris et vous recevrez d'eux une leçon méritée qui vous fera rentrer dans le chemin de la sagesse et de la réalité.

M. Sulte, dans une de ses réponses aux critiques dit : " D'autres s'écrient : " *Vous n'êtes pas toujours d'accord avec les historiens ! Je m'en garderais bien.* " Est-ce que vous croyez qu'on écrit l'Histoire à l'aide des livres des historiens ? Ne savez-vous pas que la seule bonne méthode consiste à étudier les documents de l'époque, dont on veut parler ? Les historiens n'ont pas vu les choses qu'ils " racontent."

Dans un autre alinéa il dit : " La réponse est parfois surprenante pour ceux qui ont lu les légendes et les contes en l'air dont notre bibliothèque nationale est embellie."

Voilà pourquoi, j'ai voulu consulter des témoins oculaires et actifs de la révolte de 37, comme les journaux de l'époque, sachant que les historiens en herbe qui viennent après coup, peuvent se tromper. Et en acceptant la théorie fort vraie de M. Sulte, je pourrais bien dire à M. David, qui veut se faire historien, coûte que coûte : avez-vous vu les choses que vous racontez ? Étiez-vous de ce monde en 1837 ? Et ne sont-ce point des légendes et des contes en l'air que vous rabâchez si souvent et dont vous voulez embellir notre bibliothèque nationale ?

Je pourrais bien citer aussi la raillerie mordante qui suit, et qui rrape en pleine poitrine M. David :

On demandait à M^{***}, auteur d'un livre sur l'Italie :

« Monsieur, vous avez fait un livre sur l'Italie ?

— Certainement.

— Y avez-vous été ?

— Certainement.

— Est-ce avant ou après votre voyage que vous avez fait votre livre ? »

Ouvrez, ouvrez-donc, M. David, les journaux de 1838 et de 1839, et vous verrez que vous avez fait de l'histoire de fantaisie. Lisez les documents judiciaires de l'époque et vous y méditez les réponses, les aveux, la condamnation même de la rébellion et de la prise des armes par les chefs, par ces infortunés qui montèrent même sur l'échafaud.

Dependant vous ne voulez point démordre de votre manie d'écrire à l'aventure, vous faussez l'histoire, vous montez toujours sur vos grands chevaux, pour me lancer des ruades qui ne portent pas.

Enfin, encore une fois, je vous le répète, si vous me forciez à reproduire ce que les journaux de cette époque malheureuse publiaient, je mettrais sous les yeux de vos lecteurs maints écrits, qui feraient pâlir votre prose légendaire déjà condamnée par les hommes sérieux.

Ce monsieur David a la mémoire courte. Il a le courage de faire mentir l'histoire pour m'attaquer et quand j'arrive, documents en mains, pour lui prouver qu'il a travesti cette histoire de 1837, il fulmine, il me blâme de me défendre, il ne veut point que je fasse connaître la vérité, ou que je vienne lui prouver qu'il m'a *calomnié* ! Voilà, certes, un procédé qui n'est pas plus magnanime que *libéral*, et je suis presque porté à croire que ce monsieur devra courir le risque de figurer au milieu des disciples de la fameuse maxime de Voltaire que tout le monde connaît.

Mais arrêtez, M. le doctrinaire, il n'en restera *pas même quelque chose*, car j'ai prouvé victorieusement, par mon livre, que vous avez été maladroit de déguiser et de faire mentir des événements inconnus pour vous seul, afin d'essayer de déconsidérer un citoyen qui se croit sans reproche dans la mémoire d'un vieux gentilhomme militaire, loyal et sans reproche.

M. David est mécontent, parce que je l'ai fait sortir de ses gonds, mais à qui la faute ?

Il m'attaque, il m'accuse, il m'insulte même. N'était-ce donc pas mon droit de me défendre et de lui prouver qu'il a été la dupe de sa crédulité ou de sa prodigieuse puissance d'imagination, en acceptant comme vrais et en développant des récits imaginaires et contraires à la raison comme à la vérité. Que son exagération et son excellent vouloir à croire ce qui n'est pas, ont prouvé que son ambition était plus avide de fanfare que de sincérité.

Que la majorité du pays était opposée en 1837 à la prise des armes. Que le clergé condamnait cette folie révolutionnaire.

Que les contemporains de 1837 ont condamné la rébellion de 1837.

Que O'Callaghan, l'aide-camp et le bras droit de M. Papineau, a écrit une lettre, en 1852, condamnant la prise des armes.

Que le grand O'Connell, dans la Chambre des Communes anglaises, a désapprouvé dans les termes les plus sévères, tant la rébellion de 37 que celle de 38.

Que la plupart des chefs et les partisans actifs de la révolte ont, après la catastrophe, condamné ce mouvement irréfléchi, même ceux qui sont montés sur l'échafaud.

Que les insurgés à Saint-Eustache se sont rendus coupables d'une infinité d'infamies envers la population paisible et loyale de l'endroit, et que pour se protéger contre autant d'atrocités, la formation d'une compagnie de volontaires était devenue nécessaire.

Cependant, on a voulu blâmer la part que mon père a prise aux événements de 1837.

Est-ce parce qu'il a voulu se protéger et faire respecter toute une population odieusement insultée et persécutée ?

Est-ce parce qu'il a eu la générosité de se venger des persécuteurs, en les protégeant, non seulement lors de la journée néfaste du 14 de décembre 1837, mais même après ?

Allons, M. David, vous êtes un maladroit, car quand on habite une maison de verre, on ne doit pas lancer des projectiles sur la maison bien mieux protégée du voisin. Oui, vous habitez et sympathisez avec des hommes qui, autrefois et hier, se sont rendus coupables de trop d'atrocités, pour venir injustement attaquer la mémoire d'un honnête homme ; car, entre eux et mon père, il y a un abîme, et vous ne pourrez jamais y trouver un atome ou un seul degré de comparaison, et puisqu'il le faut, je vais vous le prouver, en vous rappelant ce que vos partisans politiques, les grands républicains de la révolution française, ont commis.

Avez-vous oublié les abominations ordonnées par le fameux Pétion et par les Girondins, en 1792 ?

Avez-vous oublié que ces sans-culottes, en chantant le *Çà-ira* et la *Carmagnole*, promènèrent au bout d'une pique un cœur saignant avec l'inscription suivante : "*Ceci est le cœur de l'aristocratie ?*"

Avez-vous oublié qu'une foule furieuse se précipita dans les appartements de Louis XVI, en vociférant, en l'insultant, pour lui faire sanctionner un décret contre les prêtres et en lui demandant de se coiffer du fameux bonnet phrygien rouge ?

Avez-vous oublié, que durant cette circonstance hontense, la princesse Elisabeth, sœur du roi, fut audacieusement insultée et qu'elle fut obligée de poser sur la tête du Dauphin le bonnet des Jacobins, afin d'apaiser cette horde ignoble et hurlante ?

Avez-vous oublié que quoique le roi fût menacé par les armes et les piques dirigées contre lui, il en imposa tellement par son calme et sa majesté, que Pétion lui-même ordonna à ses brigands d'évacuer le palais royal ?

Avez-vous oublié que, un peu plus tard, ce palais fut investi pour la deuxième fois, qu'on y massacra par milliers les gardes du roi et que le roi lui-même fut traîné en prison comme un vil scélérat ou plutôt comme le Sauveur du monde le fut par une vile populace ?

Avez-vous oublié que la révolution avait forcé des milliers et des milliers de français à émigrer et à se joindre à une armée de 130,000 hommes, composée d'Autrichiens, de Prussiens et qu'ils partirent de Coblenz pour venir délivrer le roi des mains de ces révolutionnaires barbares et insensés ?

Avez-vous oublié que la hideuse guillotine fut érigée en permanence, que le sang des prêtres, des nobles, de la bourgeoisie et des royalistes coula à flots ?

Avez-vous oublié que l'on forçait alors les prisons, les résidences privées, les monastères pour se livrer au meurtre et à des crimes épouvantables ?

Avez-vous oublié les horreurs, les atrocités sanglantes commises à l'Abbaye par ces monstres à la tête desquels trônait le fameux Maillard, et que la plume se refuse de redire ; car hommes, femmes, vieillards et enfants ne furent pas épargnés par ces révolutionnaires ivres de sang ?

Avez-vous oublié que ces tigres promènèrent en triomphe dans les rues de Paris, au bout d'une pique la tête sanglante de la princesse de Lamballe, la plus belle et la plus gracieuse femme de France, parce qu'elle avait voulu protéger Marie-Antoinette et parce qu'elle avait osé être son amie courageuse et dévouée durant ces jours de malheurs et d'abominations ?

Avez-vous oublié que Louis XVI, le roi bon et vertueux, l'ami sincère de ses sujets fut contraint lui aussi de monter sur l'échafaud. Et Marie-Antoinette ne porta-t-elle pas elle-même sa tête sur le hideux gibet ?

Avez-vous oublié que ces bourreaux fatigués du sang versé de tant de victimes innocentes et incapables de se protéger, finirent par s'entr'égorger entre eux et que les farouches Jacobins firent tomber d'un seul coup la tête de 29 chefs Girondins, qu'ils trouvaient trop modérés et trop puissants au milieu d'eux ?

Avez-vous oublié que tout en s'entre dévorant, ces furieux faisaient non-seulement fonctionner la guillotine la nuit comme le jour, mais que quand elle ne pouvait suffire à sa triste besogne, on noyait les malheureux par milliers ou on les fusillait par groupes immenses et compacts ?

Avez-vous oublié que la religion catholique fut conspuée, abolie ; que les églises furent fermées ou envahies par la débauche ; qu'il fut défendu de sanctifier le saint jour du dimanche ; qu'il fut défendu de baptiser et d'enterrer les morts avec les prières religieuses ?

Avez-vous oublié que le prêtre, l'Eglise, la religion, Dieu même furent remplacés par la déesse de la *Raison*, une *prostituée*, image unique de la seule divinité autorisée et permise par les fous du Jacobinisme ?

Avez-vous oublié que l'usurpation, les crimes, la débauche constituaient ou représentaient la civilisation de cette époque de honteuse mémoire ?

Avez-vous oublié que sur le déclin de la terreur, Fréron lui-même en parlant de Fouquier-Tinville l'accusateur public, s'écria au milieu du directoire : "Je propose de purger la terre de ce monstre et d'envoyer Fouquier-Tinville en enfer, pour y lécher tout le sang qu'il a versé ?

Avez-vous oublié que la vengeance de Dieu éclata visiblement et que les révolutionnaires s'assassinèrent entre eux et que l'on envoya à l'échafaud Robespierre Saint Just, Couthon, Desmoulins, Danton, puis tant d'autres ?

Avez-vous oublié que Charlotte Corday, cette jeune fille issue d'une noble famille, révoltée par les crimes des chefs de la révolution, fit le sacrifice de sa vie en allant poignarder le fameux Marat, le plus sanguinaire de tous, lorsqu'il était dans son bain, et qu'elle monta ensuite sur l'échafaud avec résignation et avec la plus grande bravoure ?

Avez-vous oublié que Napoléon Bonaparte, indigné des crimes, des persécutions, de tant de sang versé par ces monstres, s'empressa à son retour d'Egypte où il s'était couvert de gloire, de renverser le féroce directoire et de rétablir l'ordre ?

Enfin, avez-vous oublié ce que, tout dernièrement, après la dernière guerre franco-prussienne, les communards de Paris ont perpétré et consommé ?

Si, de plus, je vous parlais de 1837, de 1838, des odieuses persécutions qui furent dirigées contre les lyonnais, contre le clergé et si je narraiss ce que

vous savez !..... Si ensuite, je vous demandais ce que vous pensez de la corde que l'on envoya à Monseigneur Lartigue avec la menace de le pendre, s'il s'opposait à la révolte, seriez-vous édifié ?

Et après tout cela, vous M. David, vous le partisan tacite et politique de ces hommes, de ces républicains farouches de France, et non leur ami, sans doute, vous avez eu le triste courage, afin d'entraver mon élection en l'année 1875, de venir attaquer la mémoire de mon père, d'un homme généreux, qui a fait ses preuves comme soldat et gentilhomme, et dont la devise fut toujours " Dieu et mon Roi ?"

Oh ! cet acte ne vous honore point, et permettez moi de vous dire que, vous êtes fort dépoétisé dans mon esprit comme dans l'esprit d'un grand nombre.

Je sais très bien que je ne convertirai jamais M. David à mes principes politiques, car il est républicain et je suis royaliste. L'abîme qui nous sépare ne peut être franchi. Cependant, je veux respecter ses sentiments politiques, mais j'exigerai qu'il respecte les miens. J'irai plus loin, je lui dirai que comme mon père, je combattrai et repousserai énergiquement toutes ces anciennes et pernicieuses idées d'annexion, de républicanisme qui si elles étaient goûtées et acceptées par le pays auraient, d'après moi, le funeste effet, le bien triste résultat de détruire nos traditions, notre langue ainsi que nos sentiments religieux et nationaux.

M. David que la rage et le dépit aveuglent, en veut à ma naissance et, il répète que je ne suis pas canadien. Français comme les David qui après avoir séjourné quelques temps aux Etats-Unis sont revenus des Davis !.....

Sachez-le M. David, le démocrate, je sais que ma famille est quelque chose, et je suis certain que

vous ne la dédaignerez pas tant si elle vous appartenait ou si vous en faisiez partie.

Je le répète, il y a assez de Canadiens-français nés aux Etats-Unis qui ont perdu totalement l'usage de leur langue, sinon plus, pour qu'on n'en augmente pas le nombre et pour que l'on n'inaugure pas parmi nous un système gouvernemental, qui avec son assemblage d'éléments et principes divers, noyerait et anéantirait pour toujours la race canadienne-française sur ce continent ; race à laquelle j'appartiens et pour laquelle je combattrai toujours et sans relâche.

D'ailleurs, que M. David sache que je n'ai jamais écrit mon ouvrage pour lui ou l'infime minorité du pays ; c'eût été absurde et peine perdue et je ne l'ai publié que pour les raisons que j'ai énumérées si souvent :

1^o pour venger la mémoire de mon père injustement attaquée ;

2^o pour rétablir la vérité historique de 1837, audacieusement mutilée et travestie ;

3^o pour prouver que mon père et ma famille ont marché, en 1837, avec l'immense majorité de la population comme avec le clergé catholique de ce pays, et qu'enfin cette majorité est encore aujourd'hui ce qu'elle était en 1837.

Alors que M. David en prenne son parti, car ses censures et ses colères impuissantes ne peuvent ni m'émouvoir, ni m'effrayer ! J'ai atteint le but que je m'étais proposé, celui d'être compris par ceux qui partagent mes sentiments et qui représentent la presque totalité du Dominion. Voilà tout.

Que M. David sache donc aussi que si, en 1837, j'avais été d'âge à m'occuper de politique, j'aurais certainement demandé, moi aussi, des réformes c'est-à-dire des réformes nécessaires, justes et raisonnables ; mais pour en arriver là, je n'aurais pas mis le feu aux quatre coins du pays, je ne me se-

rais jamais laissé entraîner à demander plus que je n'aurais dû solliciter, je me serais retranché dans le périmètre légal de la constitution et je me serais bien donné garde de souffler la tempête et de provoquer les horreurs d'une guerre civile.

Que l'on lise Bibaud, Garneau, l'abbé Paquin comme plusieurs autres historiens qui blâment la pétulance comme l'entraînement républicain ou révolutionnaire de l'époque et on se convaincra que je dis vrai et que je relate l'histoire lorsque je condamne l'attitude parlementaire et la frénésie de ces hommes qui voulaient marcher trop vite, de ces imprudents qui ne voulaient pas même prendre le temps d'amender la constitution (constitution que le Souverain lui-même n'a pas le droit d'enfreindre ou de violer) ; mais qui étaient saturés à cette date, par des idées malsaines, par des aspirations républicaines, par des ambitions mesquines, personnelles et désordonnées. Enfin, c'était les principes de la révolution française de 1830, c'était même la franc-maçonnerie qui se déteignaient sur quelques hommes du Canada.

En disant que la révolution française se déteignait sur quelques hommes au Canada, je dis vrai, et qu'on lise les journaux constitutionnels de l'époque qui taxaient de misérables et de la façon la plus violente, maints chefs étrangers à Saint-Eustache et qui lui firent tant de mal. Dans mon supplément, publié en avril dernier, je reproduis, aux pages 83, 84, 85, 86, 87, 88 et 89, certaines appréciations de ces journaux, qui édifieront le lecteur, spécialement sur les agissements déréglés des rebelles dans le comté des Deux-Montagnes, et à Saint-Eustache. Le journal *Le Canadien*, publié par un patriote honnête et modéré, condamne dans les termes les plus sévères les excès des chefs et de ceux qui les écoutaient ou les suivaient. *Le Courrier des Etats-Unis*, quoique étranger au pays et à la lutte, écrivait

entre autres choses, le 29 de juillet 1837, ce qui suit :

CANADA.

Le malheur a voulu que les gouverneurs que le Bas-Canada a eus, depuis quelques années, manquaient tous d'énergie, et que la métropole a hésité à sévir contre des malfaiteurs qui, encouragés par cette fatale indulgence, ont obtenu par la crainte inspirée par des actes de bandits, une influence désastreuse sur une partie de la population.

Une fois les scènes scandaleuses, qui se sont passées récemment au Bas-Canada, connues en Angleterre, elle ne tardera pas à prendre des mesures pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Il n'y a point au Bas-Canada de parti révolutionnaire, mais bien quelques hommes ambitieux qui, aux dépens du bien-être général, cherchent leur agrandissement personnel. A eux se sont joints tout ce que le Bas-Canada a de mauvais sujets, et quelques personnes de bonnes intentions, mais de peu de cervelle. Ceux qui ne lisent que les journaux croiraient en voyant les rapports des grandes assemblées tenues par les perturbateurs, sous l'influence de M. Papineau, que réellement il y a au Bas-Canada un parti révolutionnaire; c'est qu'ils ignorent les moyens infâmes que ces gens emploient. Ces hommes, sans foi ni loi, prêchent la liberté et emploient tout ce que la tyrannie a inventé de plus infâme pour avoir des auditeurs, et pour forcer les citoyens craintifs à paraître de leur parti.

Et après tout cela, des hommes légers qui n'ont pas lu, qui ne connaissent point l'histoire de 1837, viendront dire : M. Globensky n'a pas dit vrai, il a calomnié les *patriotes*, et que sais je, grand Dieu !... Voilà comment on fait interpréter l'histoire aux ignorants et à certains hommes politiques, qui sont plus à plaindre qu'à blâmer.

D'ailleurs, et personnellement, je n'ai pas dirigé de censures acerbes contre les rebelles de 37. Je me suis contenté de citer l'histoire et de la commenter avec tous les ménagements possibles. Chénier seul a été désigné, nommé, et il le méritait.

D'un autre côté, M. David doit bien savoir que je ne devais pas aller m'inspirer à sa façon de, et

que je n'avais pas à lui demander la permission d'écrire un ouvrage qui ne lui a jamais été dédié.

Alors, que pouvait me faire à moi, qui suis l'adversaire de l'annexion aux Etats-Unis, l'opposition ou l'ire écarlate d'un écrivain contrarié, qui est loin de représenter l'opinion de la Puissance ?

Il faut qu'il y ait chez M. David une dose de pré-tention ineffable, pour qu'il vienne protester contre un livre qui a le seul et malheureux tort de détruire ses illusions tendrement caressées, ses histoires de fantaisie qui n'ont réellement existées que dans sa prodigieuse imagination.

Si M. David vise à la célébrité, qu'il écrive de l'histoire vraie et non des récits faux, absurdes et controvésés. Enfin, tant pis pour lui si, après m'avoir gauchement attaqué, j'ai été forcé de lui prouver qu'il appartenait à l'école de certains hommes condamnés au Canada.

Mais ce qu'il y a de plus corsé dans les écrits dangereux de M. David, c'est qu'il veut prouver que les principes sur lesquels il s'est étayé approuvent les révolutions, et que par contre ses compatriotes doivent les approuver ; que le petit nombre chez un peuple a le droit de se révolter contre la défense de l'autorité, du clergé et de la majorité d'un pays. Enfin, qu'il est permis à quelques révolutionnaires de tout bouleverser un pays et de provoquer les horreurs d'une guerre civile. Voilà ce que l'on peut appeler des principes avancés et de la plus belle eau.

M. David et ses amis prétendent de plus que, sans 1837, nous n'aurions pas obtenu notre gouvernement responsable.

Mais, est-ce vraiment 1837 qui a obligé l'Angleterre à nous accorder cette réforme gouvernementale ? Je réponds avec d'autres : Non.

Le parti de 1837, le parti de la violence, le parti de la violation des lois et de la constitution a-t-il été le vainqueur ou le vaincu, et pouvait-il imposer l'ultimatum de ses prétentions, de sa volonté ? Non.

Le parti de la révolte de 1837 pensait-il réellement alors à demander un gouvernement responsable, ou ne pensait-il pas plutôt et uniquement, contre le gré du clergé et de la majorité du peuple, à établir dans ce pays une république américaine ? Oui, et tous les auteurs contemporains de cette époque s'accordent à proclamer et à prouver que les auteurs de cette audacieuse révolution, ne voulaient pas autre chose que d'implanter parmi nous des principes de républicanisme que le peuple avec le clergé repoussaient de toute leur force.

Dire que, sans 1837 nous n'aurions pas obtenu de gouvernement responsable, c'est proférer une grande erreur ; car, après la rébellion, personne n'osait lever la tête. Les rebelles humiliés par leurs désastres nombreux, n'avaient rien à demander ou à exiger des vainqueurs.

Pour les punir, on leur imposa l'acte d'Union avec la dette immense du Haut-Canada qui s'élevait à près de six millions de piastres, et on envoya de nombreuses troupes pour les maintenir dans l'ordre.

Ce n'est que cinq ans après 1837 et sous ce même acte d'Union que, à l'aide d'une politique sage, tempérée, conciliante, mais énergique et ferme, les représentants du peuple obtinrent ce gouvernement responsable, sans faire verser le sang de leurs malheureux compatriotes et sans guerre civile. D'ailleurs, j'ai traité victorieusement cette question dans mon livre et j'y réfère le lecteur.

Je me contenterai uniquement de reproduire l'opinion d'un jeune historien distingué, M. J. N. Carrier, fils d'un patriote de 37, qui, dans un ou-

vrage qu'il a publié récemment, dit : " On a porté
 " des jugements fort contraires sur l'insurrection
 " bas-canadienne, sur ceux qui poussèrent le peuple
 " à prendre les armes et en particulier sur M. Papi-
 " neau. Les uns ont prétendu que la prise des
 " armes était devenue nécessaire et que sans cela
 " nous n'aurions rien obtenu de l'Angleterre.
 " D'autres, au contraire, ont soutenu qu'en per-
 " sistant à faire des représentations au gouverne-
 " ment anglais, en persévérant dans les bornes de
 " la modération et de la légalité, nous aurions
 " obtenu aussi bien et plus vite ce que nous deman-
 " dons, savoir : La responsabilité ministérielle,
 " un conseil législatif électif ou du moins choisi
 " avec plus de discernement, en un mot, la répara-
 " tion des injustices dont nous avons si grandement
 " à nous plaindre."

Si ensuite je reproduisais toutes les lettres qui
 L'ont été adressées par des autorités ecclésiastiques
 et civiles, qui condamnent la rébellion et discutent
 cette prétention ridicule d'attribuer les bienfaits du
 gouvernement responsable au mouvement de 1837,
 je serais trop long ; mais je terminerai cette dis-
 cussion du gouvernement responsable avec le pas-
 sage suivant, renfermé dans une lettre qu'un prêtre
 aussi savant que distingué, M. l'abbé Tassé, m'écri-
 vait le 8 de février dernier :

" La rébellion d'une si faible portion des Cana-
 " diens en 37 et 38, sans préparatifs, sans armes ni
 " munitions, en dehors des limites du droit et du
 " devoir, malgré les avis de l'Eglise, accuse si
 " fortement l'impéritie des chefs et l'avenglement
 " des partisans, qu'on ne peut que plaindre et
 " blâmer les uns et les autres.

" La lecture de notre histoire nous porte à croire
 " que, si les chefs de notre ancienne chambre
 " d'assemblée, pour obtenir le redressement des
 " vrais griefs, avaient, comme ceux de la chambre

sous le régime de l'union, admis la liste civile, " et lutté constamment sur le terrain constitutionnel, ils auraient réussi comme eux.

" Mais aller former des assemblées populaires de comté en comté, et souffler le feu de la révolte dans l'esprit des masses, c'était le moyen d'amener une catastrophe et nullement le redressement des griefs."

Assez sur ce sujet et passons à un autre.

Dans les discours qui ont été prononcés lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, a-t-on proclamé 1837-38 comme les plus beaux jours de la race canadienne française sur ce continent ?

Un char allégorique, des emblèmes de l'époque, ont-ils figuré dans ce grand jour de notre fête nationale ?

Non, cependant l'organisation de cette fête du 24 de juin 1884, subissait l'influence puissante d'un parti qui prône hautement la révolte de 1837. On a été même jusqu'à dire en certains lieux que cette manifestation du 24 juin 1884, était celle du parti libéral, et que c'est la raison qui a fait refuser d'y faire figurer le drapeau de Carillon. Comment s'expliquer que les admirateurs de 1837-1838 se soient bien donné garde de trop faire allusion à ces jours malheureux ? Le lecteur le comprendra avec moi, si spécialement il veut méditer les paroles suivantes, que je tire d'un discours qui a été prononcé en 1874, lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, par un journaliste de renom, en réponse au toast "A nos gloires nationales" :

" Je dis que certaines luttes sont oubliées. Par exemple, ne croyez pas que les noms des victimes de 37 que vous lisez sur ces murs soient nos emblèmes du jour; s'ils l'étaient, nous aurions mauvaise grâce à conjurer nos frères exilés de revenir au Canada. Nous respectons ces hommes de

"cœur, victimes de l'amour de la patrie ; mais ils
 "ne sont point les modèles de notre temps, et cela,
 "pour la bonne raison que nous sommes satisfaits
 "de l'attitude de l'Angleterre à notre égard. Nos
 "vrais modèles sont les grands parlementaires,
 "depuis Bédard, jusqu'à Cartier—le premier entre
 "tous — qui ont su chercher et trouver le salut
 "dans le développement régulier des libertés cons-
 "titutionnelles. 37 n'est pas une tradition. L'An-
 "gleterre, trompée pendant quelques temps, nous a
 "rendu justice, et maintenant le bonheur est
 "notre hôte habituel. La réunion actuelle est elle-
 "même un éclatant témoignage en faveur de nos
 "libres institutions."

Mais arrivons à la fameuse conclusion du livre
 de M. David, afin de ne pas fatiguer le lecteur, en
 lui répétant ce que j'ai écrit précédemment, tant
 dans mon livre que dans mon supplément et mes
 lettres.

En parlant du *Journal historique*, il simule encore
 d'en accorder la paternité à M. Désève tandis que
 je lui ai prouvé par les lettres de MM. les abbés
 Théberge, Verreau, Tassé, Guyon et une lettre
 écrite en 1838 par M. l'abbé Paquin, lui-même, que
 ce dernier en est absolument le seul et unique au-
 teur. Nier la vérité pour M. David, c'est péché
 d'habitude ou l'effet de l'illusion !

Je lui ai aussi déjà dit que la chanson qui agace
 tant ses nerfs n'a pas été chantée le 14 de décembre
 1837 par MM. Paquin et Desèves, et M. David
 pourra lire dans cette même lettre écrite par M.
 le Paquin en 1838 et publiée dans "*Canadien*" ce
 qui suit: "maintenant c'est ici le lieu de rectifier
 "quelques erreurs qui se sont glissées soit en
 "copiant, soit en imprimant. La petite chanson a
 "été mal placée ; dans le 1er manuscrit elle était
 "à la 1ère alarme."

Alors quand a-t-elle été donnée cette première arme ? M. David doit le savoir ; c'est le cinq de décembre c'est-à-dire neuf jours avant la bataille et à une date où les insurgés ne pensaient point à combattre ; mais ce monsieur soutient avec une insigne persistance le contraire et défigure malicieusement les sentiments des prêtres qui la chanteront avant le 14, et qui pouvaient certainement l'entouner sans offenser l'attitude ridicule des malheureuses dupes qui faisaient, malgré eux et pour la forme la garde du camp des insurgés.

M. David jette ensuite la boue à pleines mains sur M. l'abbé Paquin. C'est réellement faire beaucoup d'honneur à ce prêtre aussi généreux que vertueux et aussi distingué que grand patriote. Ayant écrit dans mon livre, la biographie de M. Paquin, le lecteur pourra juger si cet apôtre vénéré méritait les éclaboussures de son immense insulteur.

M. David, qui insulte le livre de M. l'abbé Paquin, où il a puisé néanmoins à pleines mains, pour relater, mais à sa façon, la bataille de Saint-Eustache, dit qu'il n'y avait qu'une seule compagnie de volontaires, sous le commandement du capitaine Globensky, et qu'elle arriva à Saint-Eustache avec les troupes royales.

Il ne dit pas vrai.

Il y avait d'autres compagnies de volontaires, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie, qui suivirent, elles seules, les troupes anglaises, et M. David doit le savoir, si toutefois il prétend connaître quelque chose sur les gens de troupes qui ont pris part à cette bataille.

La compagnie de mon père, comme je l'ai expliqué dans mon livre et comme M. Paquin l'a aussi narré, ne marchait point avec l'armée anglaise. Elle est partie seule du village de Saint-Martin et

elle est arrivée seule en face du village de Saint-Eustache, par une toute autre route. Plusieurs familles de Saint-Eustache, chassées par les rebelles, la suivaient de loin, afin de se faire protéger et afin de pouvoir rentrer dans leurs foyers.

Oui, il y avait plus qu'une compagnie de volontaires dans l'armée royale ; mais M. David, le véridique historien, a la méchanceté d'essayer à faire planer sur les volontaires de Saint-Eustache (qui ont rendu de grands services, même aux rebelles, leurs persécuteurs) les quelques représailles qui ont pu être commises, soit par les troupes, soit par les volontaires, soit par les loyaux revenus dans leurs demeures envahies, et saccagées par les insurgés, et qui auraient pu tirer vengeance des déprédations ou des persécutions odieuses exercées contre eux.

Je prie le lecteur de lire mon livre et la brochure qui lui a fait suite. Il y verra ce qu'a été véritablement la compagnie des volontaires de mon père, avant, durant et après la bataille, et il se convaincra que M. David a voulu dénigrer la vérité, afin de ne donner quelques coups de boutoir. Comme c'est grand, comme c'est noble et comme c'est honnête !

Afin de faire connaître ce qu'est M. David et ce que sont ses récits imaginaires et controuvés, je prie le lecteur de lire les pages 50, 149 et 150 de son livre " Les patriotes de 1837-1838 " où l'auteur donne un libre cours à son essor, à sa prodigieuse imagination et où il fait et raconte des récits divers sur la mort du Dr Chénier, et où il n'y a pas deux de ses racontages qui se ressemblent.

A la page 50, il dit un peu la vérité, mais il y a force amplification et exagération.

A la page 149, il fait parler un insurgé, l'*Ours Blanc*, un intéressé, un insurgé qui est mort depuis longtemps, qui n'a jamais laissé ou donné de déclara-

ration écrite, et il lui fait dire par des faiseurs d'histoires de bas étage, ce qui n'a jamais été fait.

A la page 150, c'est la *tradition* ou plutôt le bavardage qu'il fait parler, et il débite une infinité de mensonges odieux qui ont été colportés par les rues à propos de la prétendue mutilation du corps du Dr Chénier. Je m'étonne qu'il ait oublié les récits du bonhomme Payriard, de son scieur de bois, de cet habile faiseur de *scies* ! Oui, je m'étonne que M. David n'ait pas réédité ce qu'il publiait à son de trompe, le 14 de février 1878, dans le journal *l'Opinion Publique*, c'est-à-dire tant de contes à faire dormir debout que le vieux Payriard, le vieux farceur a fait avaler lestement à certains badauds qui sont habitués à gober tout ce qu'on leur chante.

Pourtant, j'ai bien prouvé l'atrocité d'une telle calomnie, tant dans mon livre que dans mon supplément, par des documents authentiques et les déclarations d'hommes honorables, absolument désintéressés ; mais mon méchant adversaire tient aux cancanes des hommes de peu ou de rien, et il connaît la fameuse maxime de Voltaire : mentons, mentons toujours, il en restera peut être quelque chose ! Oh ! c'est un grand historien que cet immense et naïf raconteur !

A propos des dépouilles du Dr Chénier, je dois reproduire ici une partie de la réfutation que j'ai publiée en mai dernier, en réponse à une lettre écrite ou plutôt signée par la veuve du Dr Chénier. Que l'on veuille bien lire ce qui suit, c'est madame Chénier, aujourd'hui madame Desrochers, qui parle en premier lieu :

“ J'ai vu le docteur et j'ai eu un entretien avec lui quelques instants avant le combat. Je n'ai pas pu le voir après le combat. Je n'ai appris sa mort que le lendemain matin ; ma mère est venue me l'annoncer et me dire qu'il n'y avait pas moyen de l'avoir dans le moment ; que M. Lavolette, mon beau-père, allait sur veiller cela ; il

" n'a pu avoir la permission de Colborne que le troisième jour après sa mort, avec ordre de l'enterrer dans la nuit.
 " Il a été enseveli dans un drap sans cercueil. M. Laviolette et deux hommes ont pu l'enterrer sans que personne en ait eu connaissance. Vous comprenez bien que je n'étais pas disposée à le laisser enterrer comme cela.

" Au commencement de mars, j'ai prié mon beau-père de vouloir bien m'accompagner au cimetière, vu que je faisais exhumer le docteur. Je voulais le faire enterrer d'une manière plus convenable; nous nous y sommes rendus; je l'ai fait transporter chez moi; je lui ai découvert le visage; il était absolument le même; le nez seul était un peu écrasé par la terre.

" J'aurais voulu continuer à le faire ensevelir sous mes yeux, afin de voir s'il avait été maltraité; étant bien jeune et bien faible, mes forces et mon courage ont manqué; ils ont été obligés de me transporter dans un autre appartement. J'ai donné ordre de continuer de l'ensevelir. M. Laviolette était présent. Quand tout a été fini, je suis allé le voir, et voyant qu'il était bien, nous sommes allés l'enterrer."

Que dit le Dr J. Farnden, le chirurgien du régiment, qui a fait l'autopsie et qui réduit en poussière tous les mensonges atroces qui ont été débités à propos de la profanation supposée du corps du Dr Chénier? Il dit à la fin de sa déclaration: " Ensuite, je suggérai à un curé présent combien il serait convenable de l'enterrer."

Que dit le Dr James Bowie, chargé de l'hôpital et des dépouilles du Dr Chénier? " As soon as possible we notified his friends asking them to take away the body, but so great was the panic which existed that for more than two days, I think, no one would acknowledge any connection with the deceased. At last, J. B. Laviolette, I think, it was, came and took the body and had it interred."

M. l'abbé Paquin, dans son ouvrage historique comme dans ses mémoires autographes et inédits, ne dit-il pas que le corps du Dr Chénier, porté à l'auberge Addison, fut ouvert par les chirurgiens, pour s'assurer de la cause de sa mort, qu'il est faux que ses restes aient été mutilés et que les choses furent faites avec décence, etc., etc.?

Maints déclarants ne prouvent-ils pas la même chose?

Alors, puisque ce sont les parents ou les amis de Mme Chénier qui ont été priés d'enlever et qui ont enlevé le corps de son mari, pourquoi ne l'ont-ils pas enterré convenablement, comme le suggéraient les Drs Farnden et Bowie?

Pourquoi cette Mme Desrochers a-t-elle, elle-même, attendu jusqu'au commencement du mois de mars suivant, c'est-à-dire trois mois, pour le faire exhumer puisqu'elle le savait sans cercueil ?

Les reproches sont donc injustes et ils tombent à plat de bien haut !...

Cette Mme Desrochers dit que Sir John Colborne n'a voulu donner la permission d'enterrer son mari que trois jours après sa mort.

Quoique cette allégation soit gratuite et de bien peu d'importance, elle pêche néanmoins ; car sir John n'était pas alors à Saint-Eustache, et il n'avait rien à faire dans cette question d'absolu et petit détail. Les autorités militaires laissées à Saint-Eustache par Son Excellence, avaient seules le droit de décider ou d'ordonner, et puisque le chirurgien du régiment des Royaux disait "combien il serait désirable de l'enterrer," il ne tenait donc qu'aux proches du défunt de faire respecter le cérémonial des convenances et de rigueur.

Bref, il est donc prouvé que le corps du Dr Chénier a été livré à ses amis, à son épouse et s'il n'a pas été traité convenablement, à qui la faute ?

Alors que l'on ne vienne donc pas insinuer faussement que les autorités auraient été la cause de cet enterrement indécent. Oh ! si les autorités militaires eussent jeté le corps du défunt, du chef, dans un trou et sans cercueil, c'est alors qu'elles auraient été vouées à toutes les gémonies et couvertes d'opprobre !.....

Mais une chose qui me frappe est celle-ci : Comment se fait-il que cette dame Desrochers, qui a fait transporter le corps de son mari chez elle, qui lui a découvert le visage et qui l'a fait ensevelir sous son toit, ne confirme point le témoignage des fous menteurs qui font mutiler et profaner les restes du Dr Chénier ? On n'y a pas pensé sans doute !...

Comment se fait-il aussi que cette dame Desrochers, que l'on fait intervenir après 47 années d'un drame sanglant, ne soit pas intervenue en 1838, pour protester contre le livre historique de M. l'abbé Paquin ? Parce qu'elle ne l'eût pas osé alors et qu'on le peut impunément aujourd'hui, devant une nouvelle génération qui ignore ce qu'a été véritablement 1837.

On fait dire ensuite à cette dame Desrochers que son mari était doux, paisible, affable et bien populaire.

Je regrette d'avoir à dire que M. l'abbé Paquin affirme absolument le contraire, et je réfère le lecteur à son ou-

vrage historique comme à ses mémoires autographes, où il fait le véritable portrait du Dr Chénier ; mais d'un autre côté, je louange l'épouse qui défend et élève les mérites vrais ou supposés de son époux.

Quant aux gracieusetés que l'on fait dire à cette dame Desrochers sur mon compte, je les lui pardonne de grand cœur, car elles ne peuvent me blesser. Et quand elle saura qui je suis et que j'ai été obligé de défendre la mémoire de mon père injustement et honteusement attaquée en 1875, elle regrettera ses excès de langage et d'expressions qu'on lui a fait débiter, et qui ne peuvent sortir de la bouche d'une dame de bonne extraction.

Que cette dame Desrochers veuille bien me permettre de lui rappeler que si j'ai fait dans mon livre la biographie du Dr Chénier, je la termine par les deux alinéas qui suivent. Ces quelques mots lui feront voir, ainsi qu'à mes insulteurs de bas étage, que si j'ai blâmé le Dr Chénier, pour avoir été la cause de tous les malheurs qu'il a attirés sur la malheureuse paroisse de Saint-Eustache, je n'ai pas insulté sa mémoire à l'instar de ceux qui ont insulté celle de mon excellent père, d'un père qui a pourtant fait ses preuves comme gentilhomme et comme soldat.

Voici comment je termine cette biographie du Dr Chénier :

“ Ne troublons pas les cendres d'un homme qui, sans doute, était embrasé par le feu du patriotisme ou par un attachement indomptable à ses convictions.

“ Et, partisans comme adversaires, respectons la mémoire d'un malheureux qui, victime de la position qu'il s'était faite, est tombé sur un champ de bataille. Celui qui reçoit pour quelque cause que ce soit la palme du martyre, a droit au respect de tous.”

N'est-ce pas que ce langage est plus digne que celui que l'on a mis dans la bouche de cette madame Desrochers ? Enfin, je défie qui que ce soit d'accuser mon livre d'une seule insulte à l'adresse de ceux qui y figurent. J'ai parlé comme historien, j'ai narré la vérité historique, c'était mon devoir et mon droit.

Un homme célèbre dit : “ Le fondement de l'histoire est la vérité et ce n'est pas la rapporter fidèlement que d'en enprimer une partie..... C'est une espèce de mensonge que de ne dire la vérité qu'à demi. Personne n'est obligé d'écrire l'histoire, mais quiconque l'entreprend s'engage à dire la vérité toute entière.”

Mais que l'on sache, cependant, que j'ai écrit l'histoire

de 1837 avec ménagement, avec la plus grande délicatesse, et si j'ai cité les appréciations sévères des contemporains de l'époque, c'est que l'on m'y a forcé et pourtant, moi, je me suis retenu dans les bornes d'une réserve et d'un mutisme absolu à l'égard de certains hommes. Oh ! si j'avais voulu parler, que d'accusations blessantes n'aurais-je pas pu porter et prouver ! Mais mes adversaires ne m'en ont pas même tenu compte !.....

Une fois pour toutes, qu'il soit bien entendu que je ne répondrai pas aux grossières et inqualifiables insultes que mes nombreux et vaillants adversaires pourraient déverser sur moi, sur le clergé et tous ceux qui ont approuvé mon livre. Ils peuvent essayer à m'éclabousser, mais ils n'y réussiront point.

M. David connaît-il la mission, le devoir d'un historien ? Ne sait-il pas qu'entre l'historien et l'écrivain d'une gazette, il n'y a pas de ressemblance frappante ? Ne sait-il pas que l'historien ne doit écrire que l'histoire vraie, authentique et non des histoires glanées sur la voie publique. Ne sait-il pas qu'il ne faut pas être battu par les passions politiques, par des aspirations dérégées ?

Bibaud, Garneau et autres se sont-ils rendus coupables de telles erreurs, de telles faiblesses ? Non, tous les hommes instruits et honnêtes nous disent que : "l'écrivain partial (comme M. David) s'étendra sur les faits qui lui plairont et taira les autres, ou les noiera dans des déclamations ou des divagations hors de propos, comme pour jeter de la poudre aux yeux de ses lecteurs. Il faut se prémunir contre l'esprit de parti et de vengeance. La jeune génération en lisant de tels auteurs n'y pourrait guère puiser que des idées erronées, des opinions exagérées, une éducation politique déplorable. L'historien ne doit pas écrire avec violence, avec malveillance et ne doit pas se livrer à des personnalités inutiles et étrangères à l'instruction que l'on doit au public."

Tous ceux qui ont lu mon livre, m'ont félicité

sur le ton de modération avec lequel je l'ai écrit. En effet j'ai eu la prudence et la sagesse de faire taire mes sentiments froissés et de n'offenser qui que ce soit. J'ai été un peu sévère à l'égard du docteur Chénier, qui le méritait comme je l'ai déjà exprimé dans mon livre et mes lettres, mais je me suis bien donné garde d'insulter sa mémoire. M. David peut-il en dire autant, et peut-il se glorifier de ne pas avoir insulté la mémoire de mon père, l'origine de ma famille qui vaut certes bien celle de tous les David passés et présents.

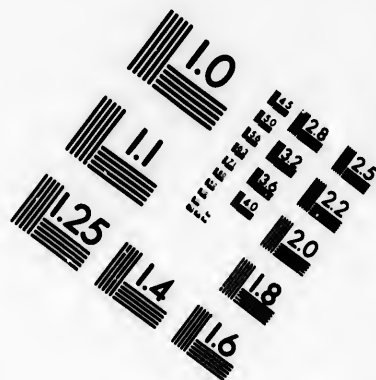
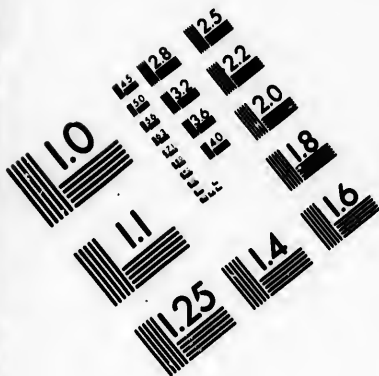
Peut-il aussi se glorifier d'avoir respecté les mandements des évêques, les lettres des sommités religieuses et laïques ? Pauvre historien, comme il est condamné par les chefs de 1837-38, qui ont condamné la rébellion avant de mourir, il trépigne, il enrage et va jusqu'à dire qu'ils avaient le droit de mentir avant de comparaître devant Dieu ! Voilà certes de la doctrine orthodoxe, élastique et bien libérale !.....

M. David en terminant son livre dit à tous ceux qui désapprouvent la rébellion qu'ils *ne savent ce qu'ils font*. C'est raide, c'est fort tendu mais non pour la corde d'un annexionniste, d'un démocrate. Si je disais à M. David qu'il faut être propre à tout et propre à rien pour écrire de telles insanités, il ne serait peut-être pas content. Cependant, il n'aurait pas volé le compliment, car insulter des hommes aussi instruits que hauts placés dans l'Eglise dans l'Etat, qui ont approuvé mon livre, c'est pousser l'insolence au radicalisme !....

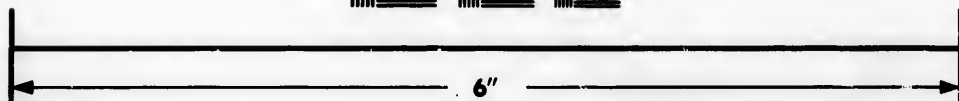
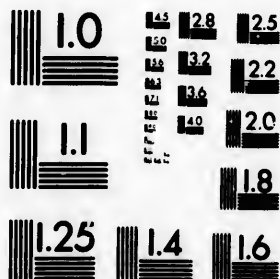
Que M. David soit approuvé, louangé même par certains hommes qui sont allés se faire inoculer aux Etats-Unis le virus républicain, qui sont les agents, les interprètes des yankees, des propagateurs de l'annexion, tout cela est naturel, même connu et bien compris.

Mais M. David flanqué de ces hommes qui re-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

0
E 128
E 32
E 22
E 20
E 18
6

10
E 12
E 18
E 22
E 28

présentent une école comme il en existait une semblable en 1837, ne se nomme point légion. Non, elle n'est pas même une toute petite puissance à laquelle on doit attacher la plus légère attention.

La légitimité, la vitalité, les sentiments nationaux reposent dans l'autorité de l'Eglise, de l'Etat et je défie M. David de citer un seul homme haut placé, spécialement dans la hiérarchie ecclésiastique qui approuve ses écrits annexionnistes, révolutionnaires et républicains.

Quant à moi, pour avoir combattu de tels sentiments, de telles aspirations, j'ai été insulté par M. David, par ses grands amis, et je dois m'en moquer. J'ai pour moi l'immense satisfaction d'avoir été approuvé et louangé dans la publication de mon livre, non seulement par le haut clergé et tout le clergé, mais aussi par les hommes les plus haut placés dans l'échelle sociale comme par ceux qui représentent le sol, la stabilité et le respect des lois.

Cependant, comme je suis en cause plus que jamais et puisque je suis traduit par M. David, non au ban de l'opinion publique qui n'a jamais pris au sérieux mon agresseur, mais à celui de certains hommes avec lesquels je ne marche point, je veux bien rappeler au lecteur les accusations nouvelles, les plus saillantes que ce M. David a bien voulu porter contre moi, afin qu'elles soient consignées dans la nouvelle brochure que je vais publier à l'aide des présentes et qui apportera le complément à mon livre.

Je me réserve en même temps le privilège d'établir le degré de différence qui existe entre l'accusateur et l'accusé. Le public jugera ensuite et dira quel est celui de nous deux qui reflète les sentiments véritables tant du clergé que de la population saine, paisible et loyale du Dominion.

Commençons la kyrielle ennuyeuse de ce plat nouveau d'accusations, que je veux insérer dans ma brochure, afin que durant et après ma vie, l'on sache distinguer l'erreur d'avec la vérité.

Ce qui m'a le plus vexé, c'est que mon accusateur a malicieusement insinué que l'on m'avait aidé à corriger mon livre, et que j'étais un bureaucrate.

Voici ma réponse à ces deux accusations mensongères.

Le lecteur qui a suivi avec attention et impartialité la discussion que M. L. O. David a soulevée, à propos de mon ouvrage sur les événements de 1837, a dû se convaincre que mon adversaire a été d'une faiblesse lamentable, tandis que j'ai soutenu non-seulement l'importance comme l'authenticité des faits historiques relatés dans mon livre, mais j'ai renversé de fond en comble tous les écrits et attaques frivoles de mon contradicteur qui, parfois, ont frisé plus que la hardiesse excessive.

Ma réplique victorieuse ; les lettres, mandements et documents importants qui l'accompagnent, émanés de la plume des sommités religieuses et laïques, auraient dû détruire, il me semble, les illusions de M. David ; mais, hors des illusions, point de salut pour M. le visionnaire.

Il s'en prend à tout le monde. Son esprit est en pleine villégiature, il frappe d'estoc et de taille. Monseigneur Lartigue, le clergé et M. J. C. Taché sont les points de mire sur lesquels il tire qu'à boulets rouges ; mais heureusement qu'il ne sait tirer qu'à poudre et que son pistolet fait toujours long feu !...

Furieux de voir que mon ouvrage est approuvé par les premiers historiens du pays, il enrage, il insulte M. Taché, ce savant qui a été fait chevalier de la Légion d'Honneur, cet ami du clergé et de son pays, ce gentilhomme aussi parfait que considéré, et il le traite de *momie égyptienne*. Quel luxe d'argumentation ! Quel savoir-vivre !... De telles éclaboussures n'atteignent point !... Je souhaite cependant à M. David, ce *bel Adonis*, de se débarrasser de sa pelure, tant au physique qu'au moral, puis de se revêtir de l'enveloppe de M. Taché et il subira une métamorphose qui ne nuira point à son immense individu.

M. David en veut en sus aux bureaucrates et il me donne comme le champion de la bureaucratie. Il faut être bien à bout d'arguments ou vouloir courir la prétentaine, pour sauter sur une telle corde qui ne me regarde en aucune manière.

M. David n'a pas le droit de me décerner le nom de *bureaucrate*, pas plus à moi qu'à ma famille, car je ne connais pas un seul Globensky, qui ait figuré alors, c'est-à-dire en 1837, dans les bureaux du gouvernement comme employé.

Conséquemment, nul de mes proches n'a pu être influencé par les faveurs qui ont un si puissant ascendant sur les consciences élastiques. M. David, seul, a droit à ce titre de bureaucrate, puisque, naguère, il a été l'employé du gouvernement. D'ailleurs, le titre de bureaucrate n'est pas une tache, et si je nommais les Taché, les Sulte, les Garneau, les DeCelles, les Duun et tant d'autres qui prêtent leurs talents aux gouvernements, je crois qu'il y en a plusieurs qui sortiraient de leur sphère pour entrer dans celle de ces hommes distingués.

Ma famille, en 1837 comme en 1838, marchait avec le parti constitutionnel, avec le clergé, avec la très grande majorité du pays qui tous répudiaient des révolutionnaires ineptes, l'établissement en ce pays d'une république anti-canadienne et anti-nationale.

« Sans leur opposition (des prêtres et des bureaucrates) les patriotes auraient peut-être réussi, ajoute M. David.

Mais qu'il lise donc mon livre, et il y verra, à quoi ils raient réussi!... A nous noyer, nous canadiens-français, au milieu de la nation américaine qui véritablement n'est pas une nation homogène et de race, mais bien une multitude composée de tous les peuples. Notre langue, nos traditions françaises, en un mot tout aurait été prdue. Et voilà pour-quoi, les bureaucrates ou plutôt les *constitutionnels avec les prêtres de ce temps*, comme les désigne M. David, n'ont pas voulu laisser perpétrer un tel acte de trahison, et avec M. David je dirai : *Sans leur opposition les patriotes auraient peut-être réussi à couronner cet acte anti-patriotique.*

Ce monsieur qui est mécontent du résultat de la discussion qu'il a soulevée sur les événements de 1837, veut se venger coûte que coûte. Il a déjà insinué, me dit-on, et il insinue encore malicieusement, dans sa *Tribune* du 19 d'avril courant que M. Oscar Dunn aurait été prié par moi, de revoir ou de corriger le livre que j'ai publié sur la rébellion de 1837.

Voilà, certes, un avancé nouveau qui peut servir de pendant aux gracieusetés de haut ton de M. David.

Ce monsieur devrait être le dernier à répandre une telle calomnie.

Lui, auquel j'ai adressé maints écrits, tant pour la *Tribune* que pour d'autres journaux, sait, si j'écris moi-même mes correspondances ou si je suis *assez vil*, pour aller quêter la plume d'autrui.

Comme personne n'est juge dans sa propre cause, j'ai prié M. Oscar Dunn, mon parent, à l'instar de tant d'autres qui soumettent des écrits importants à un arbitre compétent, de vouloir bien juger mon ouvrage qui n'était pas une publication ordinaire ; mais jamais je ne l'ai prié d'en corriger la teneur ou la forme, et je jure sur l'honneur qu'il n'a jamais perpétré pour moi un acte qui ne m'eut pas honoré.

Je l'ai déjà avoué et très souvent : je n'ai jamais eu la prétention de viser au titre d'écrivain et je préfère avoir moins de style et conserver mon titre de gentilhomme. Enfin, je ne suis pas comme M. David qui s'exprime toujours de façon à faire croire que, la forme doit l'emporter sur le fond.

D'ailleurs, si l'on veut bien ouvrir mon livre à la page 292, on lira ce qui suit :

“ Avant de terminer mon ouvrage, je répéterai bien volontiers que la partie littéraire laisse à désirer et qu'elle prête le flanc à la critique.

“ Néanmoins, j'espère que les écrivains m'accorderont leur bienveillante indulgence, sachant que celui qui n'a pas le talent et la prétention d'écrire, mais qui se fait auteur uniquement pour défendre la mémoire vénérée d'un père, n'a guère d'aise à écrire avec élégance une langue aussi belle et aussi difficile que la langue française.”

Monsieur l'abbé Guyon, qui, six ans avant la publication de mon ouvrage, a lu attentivement tout mon manuscrit, indigné d'apprendre que l'on faisait courir les bruits que M. Dunn y avait mis la main, me conseilla et tout dernièrement de démentir cet ignoble mensonge. Et si on avait l'audace de soutenir une telle calomnie, je publierais son témoignage ainsi que celui d'autres qui prouveront que mon livre publié est le véritable mot à mot de mon manuscrit, sauf quelques retranchements que M. Dunn m'a conseillé de faire ; mais qui, d'après moi, n'auraient pas dû l'être cependant.

Mon livre “ La rébellion de 1837 ” ne brille point par le style, je le sais, mais il m'appartient et je défie qui que ce soit de venir dire ou prouver que M. Dunn ou un écrivain quelconque m'aurait fait l'aumône de son savoir ou de son aide. D'ailleurs la plume élégante et distinguée de M. Dunn n'est pas la mienne, et il est facile de constater que ce monsieur n'est pour rien dans mon ouvrage.

M. David, le grand écrivain, qui me charge à mitraille et de sottises, mais qui bourre ses armes déloyales de calomnie, croit-il, lui, qu'il n'aurait pas eu besoin de faire revoir et juger ses lettres ? Oui, et s'il l'eût fait, il n'eut pas écrit à l'aventure et il se fût épargné la humiliation de se prendre à ses propres erreurs...

Jamais je le répète, je n'ai eu la bassesse d'aller mendier la plume de mon voisin, pour écrire les nombreuses correspondances que j'ai publiées, sur divers sujets, dans les journaux de cette province.

Je mets au défi qui que ce soit, de venir dire que parmi les écrits que j'ai publiés et qui me force à énumérer un seul iota, une seule phrase ne m'appartiendrait pas. En voici la liste :

Ma "Causerie Agricole" publiée dans le *Nord*, en Juillet 1864, formant 5 numéros.

Ma "Correspondance" sur la fondation du journal *Le Nord*, publiée en 1864.

"Pouvoir de la chaux", publié en 1865.

"Culture du lin", publié en 1861, formant trois numéros du *Nord*.

Neuf longues correspondances publiées dans les journaux de Montréal, en 1868 et 1869, sur le chemin de fer du Nord.

Adresse présentée à Monseigneur Fabre, le 15 Septembre 1873, publiée dans le *Monde*.

Mes lettres d'Europe, envoyées à M. l'abbé Guyon, publiées en 1873.

Je passe une polémique publiée en 1873.

"Bleu, Rouge, Blanc" écrit, publié en 1874 dans l'*Opinion Publique*, qui m'a entraîné à répondre longuement au rédacteur du *National*.

"Le gouvernement fédéral" publié en 1875, dans le *Monde*.

Trois autres lettres, publiées en 1875 sur divers sujets, entr'autres sur 1837 dans le *Monde* et la *Minerve*.

"Catholicisme et protestantisme" publié, en 1876, dans la *Minerve*.

Plusieurs lettres publiées en 1876, dans la *Minerve* sur ma résignation aux Communes.

Mes longues et nombreuses lettres, sur la banque Jacques-Cartier, publiées en 1877 dans la *Minerve*.

Adresse à Lord Dufferin, présentée à Sainte-Thérèse et publiée en 1878, dans le *Monde*.

D'autres, publiées en 1878, sur Pie IX et sur d'autres sujets.

"Tracé par Terrebonne" publié en 1878, dans le *National*.

"Méditations politiques" formant deux numéros assez volumineux, écrit publié en 1878 dans le *National*.

"Seul moyen d'apaiser, etc," publié en 1878 dans le *National*.

"Tracé par Terrebonne" publié en 1878, dans le *National*.

Passe d'armes avec le *Monde*, en 1878.

"Inconstance du Peuple" publié en 1878, dans le *National*.

Cinq autres correspondances, sur divers sujets, publiées en 1878 ?

“ Adresse au Marquis de Lorne et à Son Altesse Royale ” publiée en 1878, dans le *National*.

Le Héros de Chateauguay ” plusieurs lettres à propos de son monument, publiées en 1879.

“ Encourageons le talent ” deux numéros, publiées en 1879 dans la *Patrie*.

“ Rendre à César ce qui appartient à César, ” publié en 1879 dans la *Patrie*.

Discussion avec le *Monde*, en 1879.

“ Coalition et le sens véritable de ce mot ” publié en 1879 dans la *Patrie*.

“ Courte dissertation sur l'union législative, l'Annexion, l'Indépendance et la Royauté. ” Cet écrit assez accentué, a été présenté aux lecteurs de l'*Opinion Publique*, par M. L. O. David, alors qu'il en était le rédacteur ; cet écrit y fut publié en janvier 1880.

Plusieurs lettres, publiées en 1880, sur divers sujets, entr'autres sur le chemin de fer, sur l'embranchement de Saint Eustache, sur Saint-Eustache et ses avantages, etc., etc.

Adresse présentée à l'honorable Chapleau et aux délégués français, en visite à Saint-Eustache, en l'année 1880. M. David en était.

“ L'Union, etc., etc. ” publié, en 1880, dans la *Tribune*.

“ Pas d'union ! Pas de coalition ” publié dans le *Monde*, en 1881.

M. David complimente ces deux derniers écrits dans la *Tribune* du 14 mai 1881, et il termine par l'alinéa suivant :

“ Nous le remercions (M. Globensky) de ses bonnes paroles à notre égard et nous le prions de croire que les éloges d'un homme comme lui sont une compensation pour les injures que nous avons essayées pour avoir voulu exprimer des idées qui ne font pourtant de mal à personne. ”

Que les temps sont changés ! Mais je dois admettre, en effet, que M. David ne devait pas me connaître alors ; car il n'eut jamais dit : M. Globensky est bien connu par son patriotisme, son indépendance et sa respectabilité. ”

“ Le Conseil Législatif et *La Minerve* écrit qui m'a suscité l'honneur d'avoir pour contradicteur le rédacteur en chef de *La Minerve*, auquel j'ai été obligé de répondre par trois longues réponses sur le cens d'éligibilité. Ces lettres ont été publiées dans *La Minerve* en 1881.

“ L'union, ” écrit publié dans la *Patrie*, en 1881.

Plusieurs autres lettres, sur divers sujets, publiées dans la *Patrie*, en l'année 1881.

" Français et Canadiens-Français," publiés dans la *Patrie*, en 1881.

" Union " publié en 1881, dans la *Patrie*.

" Lettre sur la culture améliorée " publiée en janvier 1882, et offerte en prime et dans un supplément, par le journal *Le Nord* à ses abonnés.

Plusieurs lettres sur le chemin de fer. publiées en 1882.

" L'esprit de parti et son école " publié en 1882, dans la *Tribune*.

" Qualification foncière et suffrage universel " publié en 1882.

" Abstention " écrit publié en 1882, dans la *Tribune*.

" Fruit d'une politique de parti " publié en 1882, dans la *Patrie*.

" Les derniers sont les premiers " publié en 1882, dans la *Patrie*.

" Le jour de l'An " publié dans la *Patrie*, à la fin de décembre 1882.

" Le conseil Législatif, etc, etc " publié en 1882, dans la *Patrie*.

" Les agioteurs et le XIX siècle " publié le 30 décembre 1882, dans la *Patrie*, ainsi que quelques autres lettres.

Sur l'*Union* lettre publiée, en 1883, dans la *Gazette de Sorel*.

" La discorde, le dénigrement, le scandale et pas d'union " publié, en 1883, dans la *Gazette de Sorel*; ainsi qu'un autre écrit publié un peu plus tard dans le même journal.

" Comté des Deux-Montagnes " pour refuser la candidature, publiée le 28 novembre 1883, dans la *Patrie*.

" L'accident de chemin de fer à Saint-Martin " publié en 1884.

Puis mon livre " La rébellion de 1837 à Saint-Eustache " ainsi que des lettres à l'adresse de M. David, publiées en 1884.

Dans les écrits que je viens de signaler plus haut, peut-on dire ou supposer qu'un écrivain complaisant m'aurait aidé à les rédiger ou à les corriger ? Non je le nie emphatiquement et sur l'honneur.

Dans ma réplique à M. David, qui a paru sous forme de supplément de la *Minerve*, on m'a aidé, non à corriger la plus grande partie de ce que j'ai écrit et rédigé *moi seul*; mais on m'a aidé à mettre de l'ordre dans mes nombreux manuscrits et à supprimer une longue revue que je faisais de la critique de M. David, qui n'aurait pu entrer dans le cadre trop restreint d'un supplément. Enfin j'ai cru devoir permettre qu'on en fasse une analyse. De plus, je dois ajouter que tous les documents qui figurent dans ce supplément de la *Minerve*, sont le fruit de mes recherches et de mon seul travail. Le fait

seul que je suis allé à la *Minerve* pour y porter 12 à 15 articles bien comptés par un des employés à la typographie et que je voulais publier deux ou trois jours avant la dernière lettre de M. David, prouve que je n'ai pas la triste habitude de faire tenir ma plume par un autre.

Je dois avouer que j'ai différé d'opinion avec M. Dunn sur certaines questions que j'ai développées dans mon livre, spécialement sur le vote des subsides. Certains députés de l'ancienne Chambre exigeaient que ces subsides fussent votés *item par item*, tandis que d'autres voulaient qu'ils fussent votés *chapitre par chapitre*, et j'approuvais ces derniers spécialement parce que la constitution ne le permettait point et qu'il fallait qu'elle fût amendée.

Je dois aussi avouer qu'à la page 54 de mon livre, cinq lignes du second alinéa ont été rédigées par M. Dunn, parce qu'il me conseillait de ne pas prendre la responsabilité de certaines appréciations de M. Paquin ; mais je me refusai d'admettre tout ce que contenait cet alinéa et j'en rédigeai la dernière phrase.

A part ces quelques futilités d'aide ou de suggestion, je n'ai aucune souvenance que M. Dunn aurait collaboré pour moi ou aurait corrigé mon livre.

D'ailleurs mon style et mes notions littéraires, quels qu'ils soient, sont assez connus, puisque je ne puis rien écrire et conserver l'incognito. Alors, l'on ne doit donc pas confondre ma plume avec celle de M. Dunn qui l'emporte et de beaucoup sur la mienne. Cependant je suis fier de la méprise et je n'aurais jamais cru que l'on aurait pu me faire une telle réclame.

Dans la présente lettre que j'écris à l'épouvante et qui ne brille point par le style, je le sais, va-t-on dire que M. Dunn ou un autre m'a aidé à la rédiger ?

Si je n'ai pas l'habitude de trier mes mots et d'éplucher mes phrases, que l'on ait donc au moins la pudeur de ne pas me classer parmi les misérables plagiaires qui s'approprient les ouvrages et les labours d'autrui.

Et d'ailleurs, M. David le sait aussi bien que tous ceux qui me connaissent, que je n'ai jamais été un tel misérable. Grand Dieu ! ce monsieur m'a causé assez d'ennui, de travail et de recherches, sans qu'il vienne me faire une telle injure ! Et pour lui prouver que je suis moins violent et moins rancunier qu'il semble vouloir le faire croire, je lui pardonne ses violences de langage, ses écarts regrettables ; car enfin, il faut pardonner à celui qui s'est trompé et qui, sans réflexion, s'oublie et se met hors du droit chemin.

En terminant cette lettre déjà assez longue, je dois ajouter que si M. David avait été assez sage, pour reconnaître tous

mes torts et s'il n'avait pas essayé à répliquer avec autant d'aigreur, d'insolence et de mauvaise foi, je l'aurais pris en pitié et je ne serais pas sorti de ma réserve ; mais son attitude olympienne et ridicule, m'a forcé à le faire sortir de ses gonds.

Après avoir réduit en poussière les deux accusations insignifiantes qui précèdent, je vais citer les autres accusations formulées par mon charmant adversaire.

“ M. Globensky est un Prussien ; il a eu tort d'écrire un livre ; enfin, c'est un royaliste, un aristocrate et sa prose est nauséabonde.”

Que l'on veuille bien lire ma réponse à cette bordée ridicule :

M. David est tombé de fièvre en chaud mal. Après avoir insulté Mgr Lartigue, les prêtres, M. Taché et tous ceux qui ont approuvé mon livre, il cherche à trouver un dérivatif à sa déconvenue, en essayant à jeter sur moi le trop plein de sa bile, de son venin. Il est chaviré par le chagrin, et tout cela parce que je l'ai obligé de dire adieu à ses songes, à ses rêves.

Je suis un Prussien, un bureaucrate, un aristocrate, et que sais-je, Grand Dieu ! Il n'y a que mon titre de Polonais qu'il ait oublié.

Le savant historien ignore sans doute que la Pologne touche à la Prusse polonaise. Il ignore aussi la lutte terrible et sanglante qu'eurent à essuyer les Polonais pour rester catholiques et Polonais, au milieu des persécutions odieuses qui leur furent toujours suscitées par la Russie. Il ignore de la même manière que Napoléon 1er fit de la Prusse polonaise le grand duché de Varsovie qu'il confia au roi de Saxe, Frédéric-Auguste, qui combattit vaillamment pour faire triompher la nationalité polonaise. Il ignore certainement aussi que ces Polonais de la Confédération germanique furent les plus dévoués comme les plus vaillants soldats de Napoléon 1er et qu'ils formaient un corps d'élite, sous les Dombrowaki, les Poniatowaki qui valaient bien M. David. Ma famille, comme toutes les familles polonaises, qui avaient reçu des sympathies spontanées du roi de Saxe et des Etats germaniques, lorsque la Russie voulait les écraser, furent toujours fidèles à leurs généreux auxiliaires et protecteurs.

Ce M. David sait-il pourquoi mes ancêtres, mon aïeul et leurs descendants ont porté les noms propres d'Auguste,

de Frédéric ? Par reconnaissance et pour conserver le souvenir de leur grand roi, Frédéric-Auguste, le plus fidèle allié de Napoléon, qui combattit également la Russie comme la Prusse, et qui fut tant regretté par tous ses sujets.

Alors, rien d'étonnant qu'une partie de ma famille se soit fixée en Allemagne et que mon bisaïeul ait fait partie de l'ambassade royale à Vienne, lors de la guerre de sept ans.

Rien d'étonnant aussi que son fils, mon aïeul, qui portait les prénoms d'Auguste et de France, en mémoire de deux pays que ma famille affectionnait tant, ait été fait chirurgien à l'âge peu avancé de 21 ans dans l'armée royale, et qu'il soit venu au Canada dans les troupes allemandes auxiliaires de la Grande-Bretagne. Il fallait qu'il fut *quelque chose*, ce Prussien, ce bureaucrate, cet aristocrate, pour occuper une aussi haute position, et qui devait valoir certainement celle qu'occupe actuellement M. David.

Le sang généreux de la Pologne, mêlé au sang d'une canadienne-française pur sang, vaut bien celui de M. David.

Admettons même que je serais Prussien. Serait-ce un crime, une honte ? Si la Prusse, vaincue autrefois par la France, est aujourd'hui son adversaire et si les armes allemandes ont été en dernier lieu victorieuses, est-ce une raison de mépriser ce grand peuple dont les souverains sont alliés à toutes les puissances du monde.

La reine d'Angleterre, qui s'est mariée à un prince allemand, qui a marié ses enfants à des Allemands, à des Prussiens, serait donc une souveraine méprisable, et M. David ne voudrait sans doute pas entrer dans une telle famille !

Les millions de catholiques et de Polonais qui font partie de la Prusse ou de la Confédération germanique, sont donc des êtres méprisables ?

Quand la Prusse était l'alliée de la France, sous le *Consulat*, sous l'*Empire* et même sous le *Directoire*, était-elle alors méprisable ? Et la France, elle, qui était aussi son alliée, était donc méprisable aussi ?

Les Allemands, nés au Canada, qui ne sont Allemands que de nom, qui sont presque tous de bons Canadiens, aussi bons que M. David, seraient donc des parias ?

Si pour être anti-canadien et anti-zionniste, il faut être Prussien, M. David, le serait donc au premier degré ?

Puisque l'un de ses parents signe *Davis* et parle généralement l'anglais, M. L. O. David serait-il certain d'être, lui-même, canadien-français ?

Ce pauvre homme, ce grand discoureur, ce grand polémiste est bien à plaindre, et le désir de se venger lui a fait tourner la tête.

Ce monsieur a enrayé sur une pente glissante, la personnalité, et cela avec un fond d'humeur noire, parce qu'il n'a pas pu trouver un biais pour sortir d'embarras et il m'a obligé malgré moi de le ramener à la raison.

Un mot maintenant à propos de l'opportunité de la publication de mon livre. Certains personnages avec M. David ont dit: "M. Globensky n'avait pas besoin de venger la mémoire de son père."

Il y a des gens, je le sais, qui ne tiennent point à la solidarité de la famille, et cela se comprend; mais pour une personne qui sait que l'héritage du nom d'une famille n'appartient pas à l'un de ses membres, mais à toute la famille, et que nul n'a le droit de le salir ou de le brocanter, c'est un devoir de venger ce nom, quand il est attaqué, et voici ce qu'un homme bien renseigné m'écrivait à ce sujet:

"Vous me demandez mon opinion " sur l'opportunité de publier la défense " de feu M. votre père.

" De fait, après la guerre déloyale et diabolique que l'on vous a faite en 1875, la publication ne peut être mise en doute. Qui doit défendre la mémoire attaquée d'un père dans des actes importants, si ce n'est pas son fils. L'homme individu meurt, mais l'homme famille se perpétue. L'honneur des ancêtres est notre honneur, leur joie la nôtre, leur peine la nôtre; aussi la solidarité est parfaitement entendue, parfaitement admise. C'est tellement le cas que l'on ne saurait jamais s'y soustraire. Mais l'écriture va plus loin, elle admet la solidarité jusque dans la quatrième génération. Donc vous devez venger la mémoire de votre père, c'est un devoir sacré de le faire. Ainsi donc, ceci règle la question d'opportunité. Vous auriez dû même le faire plus tôt. Mais mieux vaut tard que jamais.

" Vos enfants ne pourraient plus le faire après votre mort. Car, l'essayeraient-ils, on leur répondrait par un argument irréfutable: "Maintenant que tous les témoins sont morts, il vous est bien commode de venir soulever un pareil débat! Pourquoi donc, votre père qui était plus près que vous n'a-t-il pas osé revendiquer la mémoire de son propre père! et vous l'osez!"

En voilà un, au moins, qui connaît ce que c'est que le respect dû aux traditions de la famille!.....

Ayant dans ma précédente lettre vidé la folle accusation de bureaucratie et de l'aide supprimée que l'on m'aurait

donnée pour écrire mon livre, je vais répondre à une autre accusation beaucoup plus grave, car je suis un *aristocrate* et M. David n'alme point les aristocrates, au figuré s'entend!

Il n'y a pas fort longtemps, M. David se plaisait à vanter mon patriotisme, l'excellence de mes principes; mais depuis que j'ai publié un livre qu'il a provoqué lui-même, je ne suis plus rien et il s'empresse de me vouer aux gémonies et à tous les diables. Voilà ce que c'est que de ne pas connaître les gens; on s'expose comme M. David à les louer lorsqu'ils ne le méritent point... Aussi, depuis que l'on a reconnu l'erreur, M. David et ses quelques amis n'ont rien épargné pour me donner tous les qualificatifs. Chez certains hommes fort bornés, je suis un royaliste, un aristocrate.

Pauvre gens, ils me reprochent même d'être royaliste, mais ne suis-je point maître d'être ce que je suis, et si charbonnier tout noir et tout radical qu'il peut l'être est maître chez lui, il me semble que j'ai bien au moins le droit d'user du même privilège.

Ne vaut-il pas mieux figurer parmi les familles qui, ici et ailleurs, représentent la respectabilité et l'influence morale que de figurer au milieu des admirateurs et des disciples des révolutions, comme de Louise Michel et de tous les persécuteurs de l'Eglise?

Ne valait-il pas mieux être royaliste avec le comte de Chambord, cet aristocrate pur sang, qui était l'essence de la gentilhommerie, de l'honnêteté et de la vertu, que d'être républicain, radical, libre-penseur, pétroleur et tout ce que vous voudrez au milieu d'une civilisation faisandée.

Personne ne peut m'empêcher de respecter nos nobles et saintes traditions comme personne ne m'empêchera d'avoir en horreur les odieux crocheteurs des sanctuaires religieux, les lâches briseurs de crucifix et tous ces fameux hommes avancés, ces grands politiciens qui disent: l'ennemi, c'est le clericalisme, c'est-à-dire Dieu et ses disciples!

Mais ce n'est pas tout, on m'accuse d'un autre crime. C'est cet excellent homme, M. David, qui met à mon crédit cette nouvelle et étrange accusation de *forfaiture* bien accentuée.

Je suis un aristocrate!

Vous devez comprendre, ami lecteur, que je m'éclatai de rire en lisant une accusation aussi ridicule et qui m'honore au lieu de me rabaisser. Ce pauvre M. David n'en connaît pas même la portée.

En effet, quelle est l'étymologie ou le véritable sens du mot *aristocratie*?

L'histoire nous dit que c'est Aristote, le plus grand philosophe de tous les temps et le génie le plus universel, qui créa le mot *aristocratie* ou cette noble institution.

Ce mot aristocratie dérivant du nom d'Aristote, signifie le *commandement du meilleur, la puissance la meilleure, la plus parfaite* qui puisse exister, soit sous la monarchie, soit sous tout autre pouvoir.

L'exercice du pouvoir devant se trouver entre les mains des citoyens qui par leur influence morale et leurs talents éprouvés, sont reconnus comme les plus recommandables de l'Etat. On ne confondait pas autrefois l'aristocratie avec l'oligarchie, ainsi qu'on le fait souvent de nos jours. En effet, suivant Aristote, l'aristocratie est *justement et régulièrement* en possession de l'autorité. L'oligarchie, au contraire, doit en général le pouvoir à l'usurpation, comme on le fit en 1837 à Saint-Eustache. L'oligarchie n'est que la perversion de l'aristocratie, car cette dernière gouverne dans l'intérêt général, tandis que l'oligarchie opprime dans son propre intérêt, et c'est ce qui se fit à Saint-Eustache en 1837.

Si je suis aristocrate, je le suis avec Aristote; alors que l'ignorance ne vienne donc pas m'accuser à faux et donner à ce mot une signification fautive, défavorable et vide de sens.

Pour des gens préjugés, ignorants ou méchants, je le sais, le plus sot des reproches les fait tressaillir de joie et de colère. Cependant, ces fameux hommes qui ont en horreur l'aristocratie et qui n'en connaissent point la première lettre, ne dédaignent pas toujours de se frotter au contact des aristocrates et n'en voit-on pas tous les jours, qui s'appliquent à apprendre ou à singer leurs usages et leurs manières. Oui, j'en connais qui simulent de mépriser l'aristocratie, les distinctions sociales; mais ils ne sont mus, la plupart du temps, que par la jalousie, la haine, le dépit et non par amour pour l'égalité et la fraternité. Oui, j'en connais, qui ont cherché la bonne fortune de s'allier à ces mêmes familles qu'ils semblaient mépriser, et qui en ont saisi avidement l'occasion avec un flegme parfait et épatant. Oui, j'en connais de ces hommes, sans dignité, pleins de prétentions ridicules, saturés d'une ambition colossale; mais qui font généralement triste figure, même au milieu des leurs ou des hommes de peu.

M. David, lui, le fameux démocrate, a pourtant un goût excessif pour l'aristocratie qui gâte un petit peu son bagage démagogique, car pour arriver à ce point culminant de célébrité il ne regarde pas plus en arrière qu'en avant. Il veut être l'ami de tout le monde, de toutes les nuances politiques, des grands, des petits, des bons, des méchants; mais il mécontente tout le monde. Il a été conservateur. Il se dit, aujourd'hui

d'hui, libéral, au grand déplaisir des vrais libéraux, qui lui en ont donné sur les doigts pour son libéralisme à l'eau de rose.

Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il a tenté de se faire passer pour monarchiste avec le général de Charette, lorsque, cet aristocrate de race est venu au Canada. L'on va jusqu'à dire que l'un de ses enfants porte le nom de ce Vendéen. Cependant, il y a un abîme entre les principes de cet homme illustre et ceux de M. David. Lui, de Charette, n'a jamais tergiversé, il n'a jamais transigé avec ses principes et il mourra avec sa devise : " Dieu et mon Roi. "

M. David se dire monarchiste avec le général de Charette !.....

Il faut être ineffable !

Mais qu'il sache donc que ce général, que cet aristocrate, qu'il a tant adulé, et devant qui il a montré qu'il avait la colonne vertébrale élastique, est de la race de ces Bretons, de ces *vendéens*, de ces *volontaires fameux* qui combattirent leurs compatriotes révoltés, ces révolutionnaires dangereux qui voulaient remplacer le Roi par une république, et l'autel par la déesse de la raison, une prostituée !

Ces volontaires de la Bretagne, de la Vendée, ont-ils balancé à verser le sang de leurs compatriotes révoltés et exaltés ? Non, M. David le sait, et parceque mon père, vieux soldat de 1812-1815, retiré avec une paye du gouvernement impérial, répond à l'appel de ses supérieurs, pour combattre encore des séditeux qui demandaient de l'aide aux Américains et qui voulaient établir une république au Canada, il lui en fait un crime !... Il faut que ce démocrate soit tombé du faite d'une grande illusion pour reprocher à un adversaire son héritage aristocratique, lorsque l'on sait que cet accusateur ne débite ces sonnettes que par dépit et qu'il tient à figurer au milieu de la fine fleur de l'aristocratie.

Que l'on sache donc qu'un homme supérieur, qu'il soit né dans une chaumière ou dans un palais, peut au point des véritables principes de l'aristocratie arriver au premier échelon des distinctions et des honneurs, mais non le haineux, l'envieux, le méchant ; car quand ces hommes se croient déen-crassés par une alliance achetée et contre nature, ils deviennent arrogants, insolents et despotes avec leurs supérieurs et tout le monde.

C'est une triste engeance, qui n'arrivera jamais à l'aristocratie ou au *commandement du meilleur* !

Je me suis contenté de lui prouver dans ma précédente lettre que, quand il a insinué que M. Dunn m'avait aidé à écrire mon livre, il avait proféré un sot mensonge, et la lettre de M.

Dunn publiées dans le *Monde* du 28 courant, le prouve éloquentement.

Voici cette lettre :

“ Québec, 23 avril 1834.

“ Cher Monsieur Globensky,

“ Je viens de lire dans le *Monde* d'hier votre lettre à M. David au sujet de ma prétendue collaboration à votre ouvrage la “ Rébellion de 1837,” et je me fais un devoir de confirmer vos explications.

“ Vous m'avez demandé—en qualité de parent et d'ami— de juger votre livre et de voir aux épreuves. De là à corriger votre œuvre même, il y a loin : étude historique et typographie sont deux choses bien différentes.

“ Puisque j'ai eu en ma possession votre manuscrit, je sais mieux que personne à quoi m'en tenir sur la paternité de votre important travail. J'affirme que je n'y ai d'autre responsabilité que celle des fautes d'impressions.

“ Vous pourrez publier cette lettre, si vous le jugez convenable.

“ Votre tout dévoué,

OSGAR DUNN.”

N. B. — Je dois ajouter que c'est moi qui ai corrigé les épreuves premières, qui me furent toutes envoyées de Québec, par l'imprimeur ; et c'est M. Dunn qui, en second lieu, a bien voulu voir à la correction des revises.

C. A. M. G.

Comme M. David ne peut plus discuter ou affaiblir un seul avancé de mon livre, le voilà qui s'attaque à ma manière d'écrire, à mon style qui, d'après lui, ne serait qu'une prose *nauséabonde* ! Il faut que cet écrivain soit au plus mal, pour écrire de telles phrases, de telles insanités et si c'est à l'aide de telles armes *nauséabondes* qu'il pense sortir de la confusion, je lui en laisse tout le parfum.

Cet immense écrivain est donc bouffi d'orgueil et ne se connaît donc pas ? Ce n'est pas tout que de dire : Je suis écrivain, je suis pédagogue, je suis une autorité littéraire. Il faut le prouver. Je nie la compétence de ce maître des lettres.

Qu'il se rappelle donc, ce grand homme, ce que l'un de ses chefs en politique et en littérature, répondait un jour à un adversaire qui avait la renommée d'être un critique littéraire fort distingué : “ Je n'ai jamais songé à me poser en

maître en fait de style. Quand on m'indique un défaut, je l'avoue de bonne grâce et j'en demande pardon. Je n'ai jamais songé qu'à démasquer, dans la moins mauvaise forme possible, les arrogants. La manière dont j'habille ma pensée a toujours été la moindre de mes inquiétudes."

M. David est-il de la force de son coryphée qui humblement, lui donne une verte leçon! Quant à moi, je l'ai déjà avoué, je n'ai j'amaïs eu la prétention de viser comme M. David, au titre d'écrivain, et je préfère avoir moins de style et plus de gentillommerie.

Comme M. David a vidé les arçons, je vais suivre le conseil d'un homme haut placé qui en m'écrivant, tout dernièrement, me disait: "vous en avez assez dit, pour confondre ce pauvre M. David, et s'il revenait à l'attaque, ce ne pourrait être que pour rabâcher les platitudes et les lieux communs de *patriotage* qui font tout son avoir. Je ne lis point son journal. Je ne le connais que par des extraits qu'on en donne pour les réfuter: Ces extraits suffisent pour faire voir ce qu'en vaut l'aune.

"Pour vous, mon cher monsieur, je vous le répète, vous avez rendu un grand service aux saines idées et, pour ma part, je vous en fais mes remerciements."

Si l'on pense que, malgré moi, j'ai été trop sévère dans mon appréciation, qu'on lise donc les *Guêpes Canadiennes* [1er vol.] et l'on y verra comment un écrivain distingué apprécie la valeur réelle de M. David, qui nulle part n'est pris au sérieux. J'en détacherai et reproduirai quelques alinéas et les moins malins.

"Il y a, à Paris, un écrivain qui signe David, et cette signature signifie *personne*, c'est-à-dire tout le monde. A l'*Opinion Publique*, on a fait mieux encore; c'est le journal lui-même, qui a cette signification. Il est de l'opinion de tout le monde, c'est-à-dire qu'il n'a ni opinions, ni principes, ni doctrines."

"On ne saurait dire que M. David porte bien son nom. Mais on peut affirmer qu'il n'a rien de Goliath."

"M. David pécore sur tout; mais il ne tire qu'à poudre, et ce n'est pas lui, qui aurait la malice de vouloir loger dans la cervelle du voisin, un plomb qu'il n'a pas dans la sienne."

"Son tort est de se croire né grand homme. Il appartient à l'école ni pour ni contre."

"Quelle est la cause de cette hésitation perpétuelle qui dit oui et non, se porte à droite et à gauche, flatte celui-ci, caresse celui-là et reste suspendue entre le zist et le

“ zest ? — Nous croyons qu'il y a faiblesse naturelle d'esprit, mais aussi beaucoup de calcul.”

“ Il tient à conserver des amis par tout, dans le camp de l'impénétrabilité, comme dans celui de la religion.”

“ Quand il parle politique, il est incolore et insaisissable.”

Le lecteur voudra bien remarquer que je n'ai tiré des *Gazettes Canadiennes* qu'une phrase par ci par là du portrait que l'on y a fait de M. David, ne voulant point trop le blesser. Si je l'ai fait, c'est afin de me défendre et de faire voir que l'on ne doit pas attacher d'importance aux critiques littéraires, légères et politiques de M. David, qui ne sait pas lui-même ce qu'il est, ce qu'il veut être et ce qu'il sera.

Avant de faire mes derniers adieux à M. David, je dirai que je m'aperçois qu'il veut sonner le couvre-feu de la discussion, par des personnalités que je méprise et qui n'apportent pas un seul appoint d'intérêt dans le débat qui est terminé. Quant à moi je n'entreprendrai point la tâche de passer ses actions au crible, car j'en ferais sortir trop de mauvais grains.

Comme mon ouvrage a été approuvé par les sommités religieuses et laïques, cela doit me suffire ; et je dois prendre en pitié la censure d'hommes qui avec M. David, essaient de se venger à l'aide des armes déloyales et félonnes de l'insulte et du mensonge.

Maintenant, je désire attirer l'attention du lecteur sur les réflexions suivantes :

M. David aime la politique, il est livré à la politique depuis un très-grand nombre d'années ; enfin il veut se créer une position à l'aide de la politique.

Peut-on dire que je suis battu du même mal ?

Non, je déteste la politique, et pour cause. Je n'ai jamais voulu m'y livrer, et d'ailleurs je n'en ai pas besoin.

M. David, lui, brûle du désir et de l'ambition de figurer au milieu de la représentation du pays. Il a cogné, il a frappé à toutes les portes de l'électorat du pays pour en arriver là, mais elles lui ont été toutes fermées, et il sait combien il a essuyé

d'humiliations et de déboires dans toutes ses campagnes électorales.

Quant à moi, je n'ai jamais manifesté un tel désir. Cependant, et malgré moi, on m'a élu député pour la Chambre des Communes; et sur quel terrain la lutte s'est-elle faite? Sur l'étonnante et terrible question de 1837, à l'aide de laquelle un certain parti voulait me broyer, mais en vain. Oui, c'est le comté des Deux-Montagnes, c'est Saint-Eustache, foyer de l'insurrection de 1837, ce sont les hommes de 37, les Dumouchel, les Masson et tant d'autres qui m'ont élu contre mon gré, contre ma volonté. En disant contre ma volonté, je dis vrai, puisque j'ai donné ma résignation quelques jours après avoir été élu.

On me dira peut-être : Pourquoi avez-vous donc consenti à vous laisser élire ?

Je répons : le comté l'a exigé, mais il était entendu entre les électeurs et moi, que je résignerais aussitôt après l'élection.

Oui, car dans maints écrits que j'ai publiés avant et après cette lutte électorale, j'ai toujours condamné la carrière pernicieuse et révoltante de la politique du pays, où tant de saltimbanques figurent au premier rang, et où tant d'adroits fripons spéculent sur la bonne foi et les deniers du peuple.

D'un autre côté, je dois être fier du succès, de la victoire, puisque j'ai combattu les admirateurs de la rébellion de 1837 dans la personne de M. W. Prévost, homme influent par ses talents, par sa grande fortune, qui représentait alors le comté des Deux-Montagnes et qui avait en outre l'influence ministérielle du gouvernement Mackenzie. Je dois aussi ajouter que mon adversaire avait pour lui, pour appui, l'influence immense de son ami politique, M. L. O. David, qui fit feu et flamme, dans son journal *Le Bien Public*, pour me calomnier et faire élire le candidat de son choix.

La bataille se fit exclusivement sur la question brûlante de 1837, et elle dura plusieurs semaines. Parmi les nombreux défenseurs de M. Prévost, l'on remarquait, au premier rang, M. Mercier, le chef actuel du parti libéral, qui séjourna dans le comté des Deux-Montagnes tout le temps du combat, et malgré toutes ces puissances, toutes ces batteries chargées à boulets rouges et dirigées contre moi pour me foudroyer, quel a été le verdict du comté ?

Tout le pays le sait, et voilà pourquoi mon triomphe a donné sur les nerfs de mon insulteur, M. L. O. David, et voilà pourquoi, il est actuellement dévoré par un ouragan de colère et de rage !

Il est bien à plaindre, ce pauvre M. David, car ses prêches de 1875 sur 1837, comme celles qu'il vient de réciter à Albany sur les avantages de l'annexion ne comptent point, elles font lever les épaules de pitié à tous ceux qui connaissent un petit peu le grand prêcheur. Et dire que c'est un tel homme, qui a parlé aux Etats-Unis au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ! Quel soufflet donné à la race canadienne-française; dont la très-grande majorité est l'adversaire avéré de l'annexion. Espérons qu'à l'avenir, cette société saura mieux choisir son représentant, l'interprète vrai des Canadiens-Français.

Que voulez-vous, M. David se faufile partout, il se glisse adroitement chez ceux qui ne le comprennent point, et à l'aide de grands mots de *patriotage*, il se fait accepter et fait des dupes.

Pourtant tout le monde le connaît. Ses amis intimes font même sur son compte bien des gorges-chandes. Tous savent qu'il ne se repaît que de chimères, que d'illusions, mais on le tolère, on le laisse dire, on le laisse pérorer et chacun se dit qu'il faut le plaindre, qu'il ne peut faire de mal et que si on l'empêchait de s'encenser, il lui arriverait malheur ! En fin, que c'est un homme qui n'est

point convaincu, qui voyage sans cesse dans le pays de l'illuminisme et qui aime par dessus tout la versatilité, le voyage et qu'il faut le laisser s'agiter.

En effet, qu'a-t-il été, ce M. David? Il a été, en premier lieu, *conservateur ardent*; en second lieu, *libéral*; en troisième lieu, *indépendant*; en quatrième lieu, *coalitionniste*; de plus, *monarchiste* avec le général de Charette; puis, enfin, *annexionniste, républicain*, et qu'est il aujourd'hui? Il ne le sait pas lui-même, il ne connaîtra jamais la couleur de son bagage politique, si ce n'est qu'il est avant tout Américain de cœur et que si un second 1837 surgissait, il figurerait au premier rang parmi les têtes chaudes du mouvement.

Quant à moi, je n'ai pas confiance dans les hommes cosmopolites; car quand leur politique change si souvent, la tête peut aussi tourner et causer de grands accidents.

M. David a été de plus journaliste, il a même tué tous les journaux qu'il a fondés et rédigés. Et on me dira sans doute: pourquoi s'est-il fait écrivain politique et a-t-il trempé sa plume, tantôt dans le bleu, tantôt dans le rouge et dans tant de solutions multicolores? C'est au lecteur à se l'expliquer, et ce n'est point chose difficile.

Quant à moi, si les événements m'ont forcé quelquefois à écrire, je n'ai rien publié par ostentation, par intérêt personnel, pour faire ouater mon bien-être et pour faire retentir mon nom. Quand j'ai écrit, c'était pour imprimer le cachet de la honte sur la politique mesquine et intéressée des ambitieux, des manipulateurs de la caisse publique, pour condamner la politique anti-nationale des hommes de coterie, de partis, pour prêcher la conciliation, l'union parmi les Canadiens-Français; enfin, pour défendre la mémoire de mon père honteusement et faussement attaquée, à propos des événements de 1837.

Mais il ne faut pas l'oublier, M. David est très-avide de fanfare et de réclame, et voilà pourquoi il a fait l'apothéose, la biographie de certains hommes de 37, ainsi que la louange de la rébellion, pensant et sachant que son amplification aurait quelque retentissement chez certains hommes que je ne veux pas compter et qualifier; aussi, il ne veut pas que j'ouvre l'histoire, que je contredise ses récits imaginaires et fabuleux, et il me conspue parce que je ne veux pas louer avec lui ce que le clergé et la majorité du pays ont toujours condamné.

Il me disait un jour: " Pourquoi parler d'un *tel* et de *tel autre*? Je sais bien qu'un *TEL s'est mal conduit à Saint-Eustache*, mais il ne faut pas enlever le prestige de ces hommes, et il faut au contraire le laisser dans l'esprit du peuple." Oui, M. David, le sait, j'en connais plus long que lui sur certains hommes dont je n'ai pas voulu parler et qu'il a eu le courage d'exalter cependant. Il faut aimer le prestige et être prestidigitateur consommé, pour faire croire à l'héroïsme là où il n'y en a pas eu.

Oh! homme de mauvaise foi, est-ce parce que j'ai voulu me taire qu'il a eu l'audace de parler et de m'insulter dans la mémoire de mon père?

Oh! M. David a la mémoire courte, car il n'y a pas longtemps et en compagnie de l'honorable M. Chapleau, du consul de France et des délégués français, il acceptait avec plaisir et empressement l'hospitalité que je lui offrais de tout cœur sous mon toit; aussi, il me respectait alors, il publiait avec plaisir mes correspondances et il me louangeait; mais depuis que mon devoir de fils et de citoyen m'a forcé de venger la mémoire de mon père comme la vérité historique, je ne suis plus rien et je dois laisser triompher l'erreur, les fausses doctrines et le mensonge!

Ceux qui marchent avec M. David et le soutien-

ment, sont bien à plaindre, car ils essaient de tromper la bonne foi du peuple, à l'aide d'écrits et de grands discours amphigouriques et faux, qui ne reflètent nullement le patriotisme et la sincérité, mais bien les sentiments de certains hommes politiques, qui pour assouvir la soif de leur ambition et arriver au pouvoir, pourraient provoquer un cataclysme national et religieux.

Ces hommes se sont abstenus durant un certain temps de prôner, de faire parade de leurs principes que le peuple et le clergé repoussent. Oui, sous la fausse apparence de la dissimulation, ils ont eu la rouerie de simuler qu'ils s'étaient atténués, et à l'aide de cet art habile de cacher leurs véritables sentiments, leurs desseins, ils ont fait quelques dupes. Voilà pourquoi, ils rompent aujourd'hui le silence ; voilà pourquoi ils déchirent le masque qui les protégeait, afin de prêcher, ici et ailleurs, le complot anti-patriotique de l'annexion aux Etats-Unis. Gare donc à ceux qui se sont laissé tromper impunément par ces hommes qui, eux, ne sont pas des Canadiens-Français, mais bien des transfuges qui ont passé ou veulent passer à l'ennemi et qui veulent devenir des Américains pur-sang.

La presse du pays, de Montréal, de Québec a-t-elle fait un grand accueil, un grand cas du livre ou plutôt de la compilation des écrits de M. David, publiés si souvent et à satiété ?

A part le journal *La Patrie* de Montréal qui a écrit un court entrefilet de félicitations, plusieurs jours après sa publication, il y a eu un silence complet sur toute la ligne. Quand je parle de ce livre à quelqu'un, on me répond invariablement : "Je ne l'ai ni vu, ni lu, personne n'en parle et vous auriez tort de vous en occuper."

Voilà, sans doute, pourquoi M. David est allé quêter de la réclame pour son livre ; car un journaliste distingué me disait ces jours derniers :

“ David est venu me demander de lui écrire quelque chose sur son livre ; mais je lui ai répondu que si j'écrivais, ce ne serait point pour le complimenter, et alors il m'a prié de me taire.”

L'on m'assure que des Canadiens fixés aux Etats-Unis, ont louangé le livre de M. David et ont blâmé le mien. Il ne pouvait en être autrement. Ce sont des annexionnistes, des républicains, des hommes de 37 comme M. David et qui doivent bien frayer ensemble. Si mon livre a été mal accueilli par eux, ce à quoi je m'attendais, comment a-t-il été apprécié au Canada ?

Par de nombreuses lettres émanées de la plume des autorités ecclésiastiques et civiles, dont quelques-unes sont consignées dans le supplément que j'ai publié en avril dernier, et qui fait suite à mon livre. Et aussi par les appréciations suivantes.

La première a été éditée par un parfait gentil-homme, par un historien fort distingué. La voici telle que publiée dans la *Minerve* du 9 de février dernier, c'est-à-dire avant même que mon livre fut livré à la publicité :

LA RÉVOLTE DE 1837

“ La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache,” tel est le titre d'un ouvrage que vient de publier M. C. A. M. Globensky, de Saint-Eustache. Ce livre fait pour défendre la mémoire du père de l'auteur contre d'injustes attaques proférées par des gens qui n'ont pas encore la sagesse de comprendre la portée et les enseignements des malheureux soulèvements de 1837 et de 1838, par des gens qui en sont encore aux élucubrations des orateurs de ces moments d'effervescence, ce livre est un véritable service rendu aux idées saines, à la vérité et à l'histoire.

M. Globensky fait, avec raison, deux parts dans la responsabilité encourue par les divers acteurs de ces sanglants épisodes de notre histoire : la part des chefs et la part des victimes. Nul doute qu'un bon nombre de ceux qui sont entrés dans le mouvement étaient mus par des vues désintéressées, par un amour réel, bien qu'aveugle, de leur

pays ; mais il n'en était pas ainsi de tous. Plusieurs des chefs étaient des révolutionnaires et des ambitieux. Pour ce qui est de leur capacité et de leur prévoyance, elles étaient absolument nulles ; leurs calculs étaient positivement insensés et leur étourderie sans égale. Certains d'entre eux ont de plus abandonné leurs dupes, au moment du danger. Tout cela ressort du récit simple et impartial que M. Globensky présente dans son ouvrage nourri de faits et de témoignages.

Ce livre, avec celui de M. Carrier et le mémoire publié, il y a quelques années, par M. F. X. Prieur, dans les "Soirées Canadiennes," comptent parmi les documents les plus intéressants et les plus importants qui se rattachent à l'époque de notre révolution de 1837 et 1838.

Nous finirons cette courte notice par la citation de la dernière phrase du livre de M. Globensky : "En terminant, je dirai à celui qui veut se livrer à la profession difficile d'écrivain ou d'historien : soyez bien renseigné si vous voulez écrire les fastes du passé, soyez juste et honnête, ne sacrifiez jamais la vérité, la justice à des considérations particulières ou de parti ; et alors seulement vous pourrez avoir le droit, la mission de décerner des louanges et de distribuer des sermons et des mercuriales."

X.

Par le *Daily Witness* :

"La Rébellion de 1837 à St. Enstache" is a volume of 330 pages, which contains a brief description of the condition of Lower Canada from its first settlement till the cession to Britain, and of the condition of the French Canadians from that time to the insurrection in 1837. The grievances which produced that rebellion are explained, and the extreme violence of the leaders of the French Canadians rebuked. The fighting at St. Denis and St. Charles and flight of the leading rebels are described with some minuteness, but the chief interest centres in the insurrection led by Dr. Chénier, Col Girod and a priest named Chartier. The first was killed at the taking of St. Eustache. The second escaped in time and after wandering for a while finding he was going to be arrested shot himself. The third took care to escape and though the Bishop of Montreal deposed him, he found employment as a priest in the States. The object of going over the very painful history of the year 1837 is to clear the memory of Col.

Maximilian Globenski from the reproach heaped upon him by his countrymen on account of his siding with the Government against therebels. That gentleman had done excellent service in the war of 1812-15, for which he enjoyed a large pension for more than fifty years afterward. He died in 1866, but his son, who is the author and compiler of this book, says he is assailed bitterly on account of the part his father took in the battle of St. Eustache, which, by the way, appears to have been a passive one. He headed a company of eighty-three loyalists from St. Eustache, but though present it does not appear that they took any active part. The most interesting information is that which shows the management of the priests whose influence was vigorously exerted to put down the rebellion after it was seen to be quite hopeless and who got the reward of their loyalty in a legal title to the seignior of Two Mountains, which had previously belonged to the Indians, the Seminary of St. Sulpice being merely a steward to use it for their benefit. This was an act of spoliation which any just court of equity would upset; but the priests had all along the knack of getting every thing their own way from the Government for the time being, whether at the Colonial office United Canada or the Dominion.

The book, which is in French, is printed by A. Côté & Co., Quebec.

Par le *Journal de Québec* :

Nous accusons réception d'un travail fait par M. Globensky, du Plateau des Chênes. Ce livre est intitulé : "La rébellion de 1837 à Saint-Eustache."

Ce beau volume renferme plusieurs documents intéressants sur cette époque si tourmentée de notre histoire; entr'autres, une étude sur les origines de la révolution canadienne, le journal et les mémoires de l'abbé Pâquin, ainsi que des déclarations solennelles de plusieurs personnes qui ont pris part à la bataille de Saint-Eustache. Le tout se termine par les biographies de l'abbé Pâquin, du docteur Chénier, de MM. Scott et Féré.

En livrant ces précieux documents au public, M. Globensky a surtout eu pour motif de défendre la mémoire de son père, le lieutenant-colonel Globensky. Il appert maintenant, par le livre que nous avons sous les yeux, que le colonel Globensky a su, tout en combattant la révolution de 1837, protéger ses compatriotes contre les fureurs des bureaucrates.

M. Globensky s'acquitte aujourd'hui avec fermeté et avec tact d'un devoir de piété filiale, et il réhabilite son père dont les actions avaient été mal interprétées.

Nos remerciements à l'auteur.

Par le *Journal du Dimanche* :

Nous avons reçu, il y a déjà quelque temps, l'ouvrage de M. C. A. M. Globensky, du Plateau des Chênes : "*La Rébellion de 1837 à Saint Eustache.*" Nous avons retardé quelque peu à en accuser réception, parceque nous avons voulu lire ce livre avec attention et en parler avec connaissance de cause. Cet ouvrage, écrit dans un beau style, est un monument élevé par l'auteur à la mémoire de son père, le Lieutenant-Colonel Maximilien Globensky. Tous ceux, pour qui les sombres événements de 1837 ont encore quelque importance, et nous espérons qu'ils sont nombreux, liront ce livre avec beaucoup d'intérêt.

Par *The Canadian Gleaner* :

Histoire de la Rébellion du 1837 à Saint Eustache.

Publishers, A. Coté & Co., Quebec.

We have received a copy of this work, written by C. A. M. Globensky of Saint Eustache. It contains a very exhaustive history of the Rebellion, with its causes and results, Mr Globensky has as a politician [he is an ex-M.P.] on more than one occasion been attacked by his political opponents for the part taken by his father, Colonel Maximilian Globensky, in the rising which took place at Saint Eustache in the month of December, 1837. It was partly for the purpose of putting to silence these unscrupulous partizans on this point that the author was induced to undertake the task of writing what has turned out to be a work of great value to the general public. It is a matter of regret to honest politicians that unscrupulous opponents often resort to very dishonest and unjustifiable means in order to carry their points at elections. That Mr C. A. M. Globensky has, in particular, suffered innocently in this way no one who knows the whole history of the Rebellion will be disposed to deny. Disloyalty on the part of a subject is bad enough but it becomes worse in the case of one who is placed in a position of trust and responsibility. Such a charge flung at a public man in a public assembly is a terrible weapon to be used against him. It very often happens that an

enemy seeks the most opportune time to prefer such a charge — a time when, from the nature of the circumstances, the accused either has no opportunity to set the matter right or is unable to do so satisfactorily. The method adopted by Mr Globensky in the present case will commend itself to every thoughtful man, no matter what his political views may be. The author has traced very minutely the various circumstances which gave rise to the Rebellion, as well as the numerous incidents connected with the rising itself in the different parts of the province, giving the day and date for each. One of the most valuable features of the work is the great number of copies of original documents which are furnished to the reader, tending to dispell any doubts that may arise as to the accuracy of the author's narrative. We congratulate Mr Globensky, not only upon the valuable collection of historical facts which he has thus furnished to his fellow-contrymen concerning a very important period of the history of his native province, but also on the effective means he has taken to dispel the groundless imputations concerning his patriotism and that of his father.

Par *La Vérité* :

M. DAVID RÉVOLUTIONNAIRE

M. C. A. M. Globensky, de Saint-Eustache, comté des Deux Montagnes, a publié naguère un livre sur le rébellion de 1837. L'apparition de cet ouvrage a été l'occasion d'une polémique assez vive entre M. Globensky et M. L. O. David, journaliste libéral *modéré*.

Nous nous proposons d'étudier prochainement ce livre de M. Globensky, mais en attendant que nous en ayons le loisir, nous croyons devoir dire un mot du débat auquel il a donné lieu.

M. David, qui parle beaucoup des affaires de 1837-38, en a une très fausse idée ; et cette fausse idée, il a réussi à la faire partager par un très grand nombre de personnes.

Voulant un jour critiquer d'une manière sérieuse le drame de M. Fréchette : *Papineau*, nous nous mîmes à étudier cette époque de notre histoire aux sources mêmes. Cette étude impartiale nous fit perdre bien des illusions. Il nous fut facile de nous convaincre que ce mouvement de 37, loin d'être un sujet de gloire pour nous, doit être considéré comme une des pages les plus tristes de notre histoire.

Il ne faut pas chercher dans les événements de 37 des actes d'héroïsme, mais des actes de coupable folie. Loin de nous la pensée de tenir également responsables tous les auteurs de ces drames sanglants. Les chefs seuls doivent être sévèrement blâmés, car les autres n'ont fait que suivre aveuglément ces hommes ambitieux. Mais s'il faut plutôt plaindre que blâmer les rebelles de 37, il faut se garder encore d'avantage de les proposer à notre jeunesse comme des modèles à suivre.

Surtout, il faut se garder de confondre l'échanfourée de 37-38 avec le vrai mouvement national de la première moitié du siècle, mouvement très honorable, très patriotique, et tout à fait légitime, mouvement qui nous a sauvés de l'absorption, de l'anéantissement.

Il serait aussi injuste de tenir le peuple canadien responsable de ce qu'on est convenu d'appeler la "rébellion" de 37, que de prétendre que la nation irlandaise sympathise avec ceux qui ont recours, en son nom, aux moyens défendus par les lois divines et humaines.

Les événements de 37 ont été le fait d'une poignée d'écrivelés que des chefs, animés par une haine révolutionnaire et non par un esprit patriotique, avaient réussi à tromper et à fanatiser.

Ce mouvement, entrepris dans des conditions qui ne pouvaient pas permettre, même aux enthousiastes, l'espoir du succès, était condamné, non seulement par le clergé pour ainsi dire en entier, mais aussi par la très grande, l'immense majorité des laïques éclairés et vraiment patriotes.

On s'imagine trop généralement que tous ceux qui n'étaient pas avec les rebelles de 37, étaient des *bureaucrates*, de mauvais patriotes, des ennemis de leur pays, des hommes sans cœur, prêts à courber la tête sous le joug des Anglais. Rien de plus faux que cette idée que M. David, plus que tout autre peut-être, a contribué à répandre.

Qu'il y ait eu, dans ce temps-là, comme aujourd'hui, des Canadiens à l'échine souple, c'est probable, certain même. Mais les hommes de cœur et de tête, mais le clergé qui, Dieu merci, a toujours été patriote, tout en travaillant à obtenir le redressement des griefs très réels dont nos compatriotes avaient à se plaindre, repoussaient avec énergie les moyens violents.

Qui osera dire que M. Etienne Parent, n'aimait pas son pays d'un amour sincère et éclairé? Cependant, ouvrez le *Canadien* du temps, et vous y lirez de terribles apostrophes

à l'adresse de Papineau et de ses partisans dévoyés qui compromettaient la cause nationale par leur coupable folie.

Le mouvement révolutionnaire de 37 étant contraire, non seulement aux enseignements de l'Eglise, mais aux intérêts du peuple canadien qui répudiait tous ces actes de violence, et le clergé a bien fait de condamner et de combattre ce mouvement insensé. En le condamnant, il n'a fait qu'accomplir son devoir, au point de vue national aussi bien qu'au point de vue religieux. Si les chefs de ce mouvement et leurs dupes eussent écouté la voix du clergé que de larmes et de deuil eussent été épargnés à notre pays !

Or, ce malheureux M. David, dans son acharnement à défendre les "rebelles" de 37, ne craint pas de lever la main contre Mgr Lartigue et ses apôtres qui avaient essayé en vain de détourner de la voie funeste où ils étaient engagés ces "Fils de la liberté," grisés par l'éloquence démagogique de Papineau.

Répondant à M. Globensky, qui venait de faire voir, comme nous le faisons en ce moment, que le mouvement de 37 a été condamné par l'autorité religieuse, M. David ose s'écrier :

"Jusques à quand donc va-t-on se servir de la religion, dans notre pays, pour faire excuser toutes les faiblesses, les lâchetés et les crimes ? Comment se fait-il donc qu'on ne puisse jamais défendre une cause qu'on croit juste, nationale, sans être exposé à entendre nos adversaires crier : "Prenez garde, vous attaquez le clergé."

"Est-ce qu'on ne comprend pas enfin que les pires ennemis des prêtres dans ce pays sont ceux qui se cachent sous leur soutane pour empêcher qu'on les frappe ? Croit-on rendre service au clergé en évoquant les mandements *regrettables* de Mgr Lartigue ? Ne sait-on pas qu'il a regretté sa sévérité et que ses paroles sont tombées comme des gouttes de plomb fondu sur le cœur des infortunés patriotes massés dans les prisons ?"

Voilà comment parle M. David, libéral *modéré*. Jugez des sentiments des libéraux qui ne sont pas *modérés*.

Mgr Lartigue, par ses mandements qui, loin d'être *regrettables*, sont des documents dignes d'un évêque, n'a certainement pas montré trop de sévérité envers les coupables, et s'il a regretté ses paroles, ce que nous ignorons, c'est par un sentiment de pitié mal placée. Il n'a pas attendu pour frapper les "révolutionnaires" que le sort des batailles les eût terrassés ; dès les premiers signes de l'orage, il avait averti ses ouailles des périls qui les mena-

caient, leur rappelant leurs devoirs de catholiques. Malheureusement, il ne fut pas écouté par un certain nombre d'exaltés. Mais quand vint le désastre inévitable, le clergé, qui avait condamné le mouvement, fit l'impossible pour retirer les malheureuses victimes de la terrible position où leur folie les avait entraînés, montrant autant de charité pour les personnes qu'il avait témoigné de sévérité contre les fausses doctrines.

Dans toute cette affaire de 37, la conduite du clergé a été admirable; et il faut être mauvais patriote pour jeter la pierre à Mgr Lartigue et à ses prêtres.

Mais tel est l'aveuglement de nos libéraux: ils poussent leurs doctrines de la séparation de la religion et de la politique jusqu'au point de nier au prêtre, à l'évêque le droit de condamner la révoite!

Par *Le Courrier du Canada* :

LES ÉVÉNEMENTS DE 1837-38

Il s'est élevé récemment une polémique assez vive entre monsieur L. O. David et monsieur C. A. M. Globensky au sujet du livre publié par ce dernier sur la rébellion de 1837. Quoique nous n'ayons pas encore eu le loisir de faire une étude approfondie de cette ouvrage, nous avons suivi avec intérêt la polémique à laquelle il a donné lieu, et nous croyons que M. Globensky a pour lui les principes et les faits eux-mêmes.

Les instigateurs des troubles de 37 ont été certainement coupables pour le moins d'imprévoyance et de témérité. Quelques-uns d'entre eux étaient imbus des faux principes de la démocratie française. Plusieurs étaient des ambitieux qui voulaient se tailler un rôle dans le soulèvement révolutionnaire qu'ils espéraient provoquer d'une bonté l'autre du pays.

Notre confrère de la *Vérité* a publié sur ce sujet un excellent article que nous voudrions pouvoir reproduire en entier.

Après avoir reproduit l'article de la *Vérité*, il ajoute :

Tout cela est très vrai et ne saurait être trop répété. Il en faut pas s'en laisser imposer par les déclamations et les déclamateurs; ni se laisser égarer par un sentiment de pitié pour les vaincus de ces tristes jours. Certes, on peut, on doit plaindre les hommes de bonne foi que la voix sonore des

tribuns a poussés au carnage. Mais la sympathie pour les victimes et leurs familles ne doit pas nous entraîner à fausser l'histoire. Le livre de M. Globensky, sans être irréprochable, contribuera à mettre dans son vrai jour ce sanglant épisode de notre vie nationale.

Le document suivant que j'ai déjà publié après le feu du combat, mérite à plus d'un titre d'être réédité et de figurer dans ma seconde brochure. Il fera voir ce que l'on doit penser des œuvres et prouesses de M. David :

Séminaire de Sainte-Thérèse,
16 Mai 1884

C. A. M. Globensky Ecr.
Plateau des Chênes
Saint-Eustache.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre livre " La rébellion de 1837 " et des documents divers dont vous avez bien voulu l'accompagner. Votre livre, vous pouvez le croire, sera bienvenu dans notre bibliothèque, et à cause de sa valeur intrinsèque et à cause de la valeur particulière que lui donne à nos yeux votre titre d'ancien élève.

Je n'ai pas eu encore le temps de lire l'ouvrage, mais j'ai lu avec intérêt dans les journaux vos diverses réponses à M. David. Votre réfutation concernant l'authenticité du journal de M. Paquin, la mort de Chénier et la profanation de son cadavre me paraît complète et triomphante.

De plus, je tiens à vous dire que je partage entièrement vos vues sur le caractère et les tendances du mouvement de 1837. Quel qu'ait pu être le patriotisme de ceux qui commencèrent la lutte, il est évident pour moi que cette lutte, en 1837, a vait dévié de sa voie légitime et qu'elle nous conduisait à des abîmes. La défiance ou l'hostilité à l'égard du clergé et la manœuvre des sociétés secrètes, organisées alors, révèlent clairement l'esprit qui animait les chefs. C'était l'esprit révolutionnaire. S'il ne put se développer et se propager parmi le peuple, c'est qu'il vint se heurter au bon sens et à l'esprit religieux des Canadiens. Pour moi, dans les malheurs et l'insuccès de cette campagne de 1837 et de 1838, je ne puis voir autre chose que la conduite de la

providence qui qui veille avec tant de sollicitude sur le peuple Canadien et sait le sauver même des erreurs et des fautes de ses chefs. Les hommes qui nous conduisirent à l'insurrection de 1837 avaient subi l'influence des idées philosophiques du 18e siècle et ils tendaient à séparer de la religion notre cause nationale. La providence nous aimait trop pour laisser s'accomplir cette œuvre ; les malheurs de 1837 nous ont sauvés.

Je vous félicite, monsieur, de ce que vous travaillez à mettre dans leur vrai jour ces événements de notre histoire. Rien n'est plus important à mon sens, dans un temps où nous sommes travaillés par le libéralisme qui s'efforce dans notre pays comme en Europe, de travestir l'histoire et d'en faire une conspiration contre la vérité.

En attendant que je puisse lire votre livre, je vous prie d'agréer ces quelques lignes que je vous écris bien à la hâte. Je vous prie d'agréer en même temps mes meilleurs remerciements pour l'envoi de votre livre, et l'assurance de la haute considération avec laquelle je demeure,

Monsieur,

Votre etc, etc, etc.

A. NANTEL Ptre”

Après la lettre de monsieur le supérieur du collège de Sainte-Thérèse, je m'empresse de publier celle du savant abbé Alexis Pelletier, auteur de maints ouvrages importants sur l'Eglise et l'Etat.

Que l'on veuille bien lire cette lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir tout dernièrement :

Monsieur,

Je vous suis très-reconnaissant pour la bonté que vous avez eue de me passer l'ouvrage que vous avez publié sous le titre de “ La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache.”

Cet ouvrage m'a fort intéressé, et je vous prie de croire que j'y trouve un très-bon esprit. Vous ne glorifiez pas 37, comme le font la plupart de ceux qui se piquent de patriotisme. La révolte de 1837 a été une grande faute sous tous les rapports, et c'est ainsi que vous la jugez, comme historien et comme catholique. Mille et mille félicitations à ce sujet.

Veillez me croire, très-honoré monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

ALEXIS PELLETIER, Ptre.

Un autre prêtre très-haut placé, dont je tairai le nom, pour le moment, mais que je ferais connaître s'il en était besoin, m'a écrit ce qui suit :

Je dois vous remercier beaucoup de l'attention que vous avez eue pour moi, en m'envoyant plusieurs documents très-intéressants, mais surtout votre magnifique livre "La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache." J'ai attendu jusqu'aujourd'hui pour m'acquitter de ce devoir, parce que je voulais auparavant lire ce dernier ouvrage. Je viens d'en terminer la lecture qui m'a causé une bien vive satisfaction. Permettez-moi de vous féliciter cordialement. Vous avez rendu un véritable service à l'histoire du Canada. La jeune génération, et surtout les générations futures, sauront à quoi s'en tenir sur cette fameuse révolution de 1837, principalement pour ce qui regarde Saint-Eustache.

Les félicitations méritées que vous avez reçues touchant votre travail sont une compensation des éclaboussures de M. David. Si ce dernier eût été un peu plus sage, il n'aurait pas cherché à préconiser la révolte, comme il l'a fait dans la polémique qu'il a eue avec vous. On dira peut-être que ce pauvre David manque plus de tête que de cœur. Quant à moi, je crois qu'il manque des deux. C'est bien le temps de dire que plusieurs de nos jeunes gens, doués d'assez de talents, font fausse route parce qu'ils ont été en contact avec des hommes pervertis.

Veillez de nouveau recevoir mes félicitations et mes remerciements ainsi que mes meilleures amitiés.

C. M., Ptre.

Enfin, je ne puis mieux terminer ma réplique au livre de M. David qu'en reproduisant, avec la permission de l'auteur, la lettre suivante, datée du 25 août courant, qui est un véritable document émané de la plume d'un homme de haute valeur, d'un vénérable vieillard, aussi instruit que grand patriote, qui a rempli durant un grand nombre d'années la haute position d'inspecteur d'écoles du district de Montréal, et qui après avoir rendu des services signalés à l'éducation et à ses compatriotes, est actuellement à Montréal, où il fait le charme de la bonne société. Ce citoyen éminent a connu,

lui, 1837. Il était contemporain des hommes de l'époque, et son appréciation franche et désintéressée vaut un peu plus que celle intéressée d'un M. David.

Voici cette lettre qui corrobore absolument tout ce que j'ai écrit et reproduit sur 1837 :

Montréal, 61, rue Vitré,

25 août 1884.

C. A. M. Globensky, Ecuyer,
à Saint-Eustache.

Mon cher monsieur,

J'ai lu votre ouvrage historique, intitulé "La rébellion de 1837 à Saint-Eustache" et je l'ai parcouru avec d'autant plus d'intérêt que, peu s'en est fallu que j'aie pris moi-même une part active à cette révolte de bien triste mémoire.

En effet, peu de jours avant le désastre du 14 de décembre 1837, époque où le florissant village de Saint-Eustache fut, en grande partie, incendié et détruit à la suite de l'insurrection aussi peu réfléchie que fort mal dirigée par des chefs qui, peut-être, eussent pu s'illustrer dans d'autres causes, on est venu m'assaillir à Terrebonne, où je vivais dans le calme d'un citoyen qui comprend sa position et ses devoirs. Le chef de l'escouade alla même jusqu'à me menacer de me conduire par la contrainte au camp de Saint-Eustache, si je refusais de m'y rendre de bon gré ou de prendre part à la rébellion. Je répondis que les procédés d'un grand nombre de mes compatriotes étaient blâmables, plus que téméraires ; mais on était fanatisé, et l'établissement d'une république en ce pays était une pierre d'achoppement qui était attachée aux noms des Chénier, des Girod et de tant d'autres chefs qui les commandaient, qui les appuyaient, et mon refus de prendre part à ce mouvement déréglé fut très mal accueilli.

Toutefois, je pus m'échapper à la faveur de quelques bonnes personnes accourues pour apaiser un peu l'exaltation de ce farouche patriote, de ce chef dont je veux cependant taire le nom, et je laissai Terrebonne pour Montréal où je devais être plus en sûreté.

Après quelques jours d'absence, je revenais à mon humble gîte, l'énergumène patriote avait disparu ; mais voici que, tout-à-coup, une lumière sinistre éclaire un vaste

horizon : c'était la conflagration du grand village de Saint-Eustache et des environs. Anxieux de connaître le funeste résultat, je partis ou plutôt je volai, le 16 de décembre, vers ce village en ruine. Quel spectacle, mon Dieu !

La belle église paroissiale, le manoir, le couvent, le presbytère en cendres ; de longues rues détruites et obstruées de décombres ; des corps humains calcinés ou demi-consumés gisaient çà et là ; des mères de familles sanglotant, hurlant de douleur ; des jeunes personnes s'arrachant les cheveux, cherchant qui leurs maris, qui leurs frères, etc., en maudissant l'absurde et téméraire insurrection.

Avec la permission du commandant, votre bon père, j'entrai dans l'auberge où gisait sur un comptoir l'infortuné docteur Chénier, portant un capot d'étoffe du pays, fort déceimment placé. Bien des rumeurs circulaient ; cependant aucune n'allait à dire qu'en avait arrachée promené en triomphe le cœur du docteur Chénier ; l'autopsie avait eu lieu à huis-clos. Je visitai ensuite un appartement où étaient détenus un certain nombre de prisonniers ; les uns avaient la figure brûlée, d'autres étaient mortellement blessés, enfin plusieurs sans vie n'offraient que des cadavres horribles à voir.

Quelques bons prêtres, dévoués à leur ministère, administraient avec empressement et bonheur aux victimes de l'insurrection toutes les consolations de la religion.

Le village était sous la régie et le commandement du capitaine Globensby. Tout était calme, silencieux, et votre père semblait inspirer une confiance illimitée dans le cœur des malheureux prisonniers.

Je ne connaissais point monsieur votre père, mais il me suffisait de sa voir qu'il était membre de la famille Globensky, pour qu'il fut à mes yeux gentilhomme et bon chrétien.

Quant à votre ouvrage, mon bon mon sieur, l'élévation des sentiments, la générosité du cœur et la narration de la vérité historique dégagée de partialité, en font, suivant moi, une œuvre de mérite, et en cela, je partage assurément l'opinion des hommes de probité et cordialement dévoués au bien de leur pays.

Avec une parfaite considération,

Votre tout dévoué, etc.,

F. X. VALADE.

Etait-il nécessaire de publier dans mon supplément du mois d'avril dernier les lettres des auto-

rités religieuses et laïques qui y figurent, comme de publier dans celui-ci d'autres lettres, non moins importantes, qui ont, non seulement approuvé la publication de mon livre, mais qui ont désapprouvé la révolte de 1837 ?

Non, les autorités ecclésiastiques, même dans leurs mandements, comme les autorités civiles, avaient déjà condamné, maintes fois, et dans les termes les plus sévères, les plus énergiques, la rébellion canadienne.

Cependant, M. David, une plus grande lumière, qui écrit pour écrire et non pour prouver, persiste à prêcher le contraire en simulant d'ignorer que les autorités ont parlé, et il n'ose pas même attaquer de front les lettres des hauts personnages qui ont condamné et la révolte et lui-même.

Celui qui, d'après M. David, ne sait pas ignorer; ne sait pas dissimuler, ne saura jamais régner ou ne pourra jamais arriver au faite des honneurs. Voilà pourquoi il ne veut pas s'attaquer à trop forte partie, et ce n'est que sur moi qu'il lance ses foudres. C'est ce que l'on doit appeler du courage, de l'audace et de l'astuce.

Alors, à quoi sert de s'évertuer à dessiller les yeux d'un aveugle qui ne veut pas voir, ou à quoi bon vouloir ouvrir les oreilles à celui qui ne veut pas entendre, qui ne veut pas même respecter la sentence de ses supérieurs ecclésiastiques ? Ce serait peine perdue, et il faut bien le laisser vivre dans son obstination malade ou dans l'endurcissement de son péché mignon.

LADE.

supplé
les auto-

CONCLUSION

J'ai publié un livre sur la rébellion de 1837 à Saint-Eustache, dans le but seul de réfuter l'erreur et les fausses accusations qui blessaient mon honneur, mon amour filial et le respect que je dois à la mémoire de mon père audacieusement calomniée.

Ce n'est qu'en lisant mon livre et la brochure que j'ai publiée plus tard, c'est-à-dire en avril dernier, que l'homme instruit, impartial et désintéressé pourra juger facilement entre M. David et moi.

La réplique que je publie aujourd'hui, ne pouvait renfermer ce que j'ai déjà édité et elle ne devait comprendre que certaines considérations et commentaires, qui n'ont pas été développés dans mon livre et dans ma précédente brochure.

Conséquemment, pour pouvoir se former une opinion juste sur la valeur de mon livre, sur le mérite réel de ma brochure, il faut tout lire. Il faut même avoir le courage de lire attentivement les erreurs de jugement et de civilité dont fourmille le livre de M. David, et si le juge n'est pas fanatisé par l'esprit déréglé de parti, il devra condamner la rébellion et ses excès. Oui, si le lecteur ne veut pas sacrifier la justice, la vérité à sa passion politique, à ses malheureuses préventions, il se dira que M. David et consorts, que je combats, se sont oubliés et que s'ils se sont trouvés froissés, humiliés, c'est parce que j'ai fait éclater la vérité historique; et comme nul n'a le droit de nier l'accent de la vérité, les cointéressés auxquels il importait de la cacher m'ont accablé de blâme et ont outragé le bon sens, la raison et même la morale en louangeant la rébellion et en

manquant aux égards que l'on doit à un gentilhomme.

Oh ! si mes adversaires avaient pu m'accuser de quelques forfaits, et j'irai plus loin, je dirai *d'un seul*, ils l'auraient bien proclamé ; mais non, ils ne le peuvent, ils ne l'ont pu durant mon élection, en 1875, et le dépit, la rage, le fanatisme politique ont tellement grisé leurs sentiments, qu'ils vont jusqu'à reprocher à un fils le droit de venger le nom d'un père honteusement et injustement attaqué.

Si leurs folles insultes pouvaient me blesser, j'en serais amplement dédommagé par les nombreuses lettres d'approbation et d'appréciation qui m'ont été adressées au sujet de la publication de mon livre, dont quelques-unes seulement ont été publiées, afin de complaire à d'autres personnes très haut placées qui m'ont manifesté le désir de conserver l'incognito, ne voulant point s'exposer aux attaques vulgaires et inqualifiables de M. David et de combien d'autres de la même farine.

Enfin, si je n'ai pas répondu plus vite au livre de M. David, c'est que je voulais savoir ce que la presse du pays en dirait, et vu, qu'à l'exception de deux journaux qui l'ont annoncé et un seul, à ma connaissance, qui en a approuvé la publication, j'ai naturellement beaucoup hésité à rompre le silence, et mes amis comprendront cela.

Quoique cette production, dont personne ne parle, qui a cependant deux mois d'existence et plus, n'affecte en aucune manière le livre que j'ai publié, " La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache," j'ai cru que je devais lui dédier les quelques commentaires qui précèdent, non pour défendre ce livre, qui n'en a pas besoin, qui a été approuvé et apprécié ; mais uniquement pour prémunir la jeune génération et les étrangers, qui ne savent point parfaitement ce qu'a été la

révolte de 1837, contre le livre de M. David qui renferme des idées, des aspirations dangereuses, des principes condamnés et dont l'orthodoxie radicale ne peut être approuvée que par certains hommes politiques qui ne font pas autorité en ce pays.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes,
Saint-Eustache,
30 août 1884.

P. S. — La réplique qui précède et qui va être convertie en brochure, sera donnée gratuitement avec celle que j'ai publiée en avril dernier, à ceux qui auront mon livre "La rébellion de 1837 à Saint-Eustache," en s'adressant à MM. Cadieux et Derôme, libraires, rue Notre-Dame, Montréal.

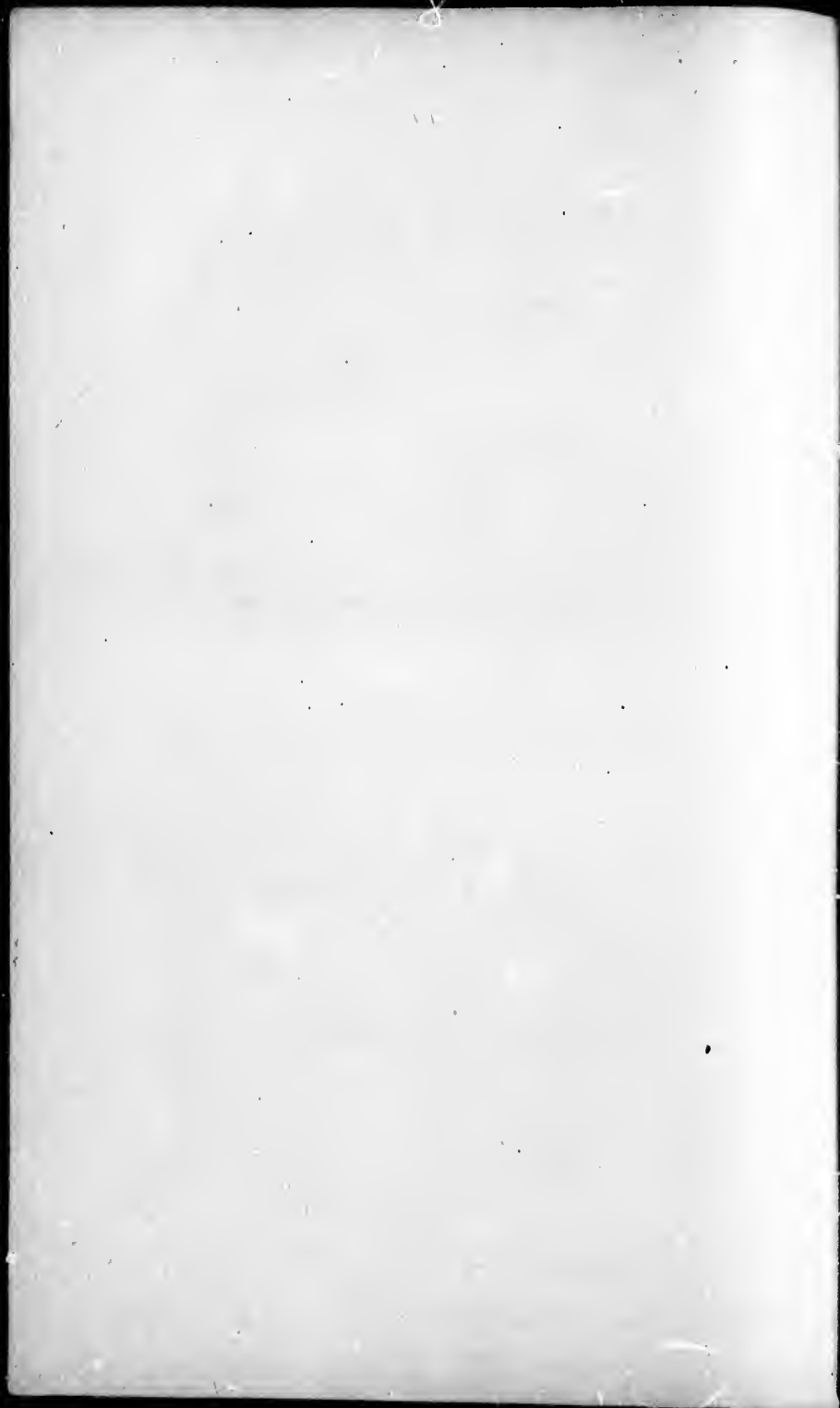
M. C. A. G.

David qui
geraient,
le radicale
hommes
ays.

LOBENSKY.

va être
nêtement
dernier, à
de 1837
Cadioux
nttréal.

C. A. G.



TROISIÈME SUPPLÉMENT.

RÉPONSE

A

DE NOUVEAUX ADVERSAIRES

TOUCHANT LA

RÉBELLION DE 1837-38

PUBLIÉ EN OCTOBRE 1884.

MEMOIRS OF THE

REPOSE

OF THE

REPUBLIC OF 1827-32

BY

TROISIÈME SUPPLÉMENT

1837-38

Après les bordées d'injures lancées contre moi depuis quelque temps, par le ban et l'arrière-ban de la société David, je me crois obligé, encore une fois, et bien malgré moi, de rompre le silence que j'avais résolu de garder.

Cependant, le lecteur voudra bien croire que ces avalanches d'insultes vulgaires que, tant de braves réunis ensemble, lancent contre moi, ne m'atteignent guère. Je plains seulement cette ligue de haute vaillance.

M. David, qui a toujours prêché la coalition politique, spécialement pour lui, bien entendu, doit être fier de commander, aujourd'hui, des coalisés aussi dévoués, aussi empressés, aussi délicats et qui ont entendu son appel, son cri de désespoir ! Quant à moi, de tout temps, j'ai préféré prêcher l'union, même dans le journal de M. David ; mais c'est vrai que nous n'avions pas les mêmes aspirations !

J'ai été entraîné, malgré moi, quelque peu, sur le terrain glissant des personnalités. Je le regrette, quoique je n'aie pas donné le change dû à mes peu scrupuleux adversaires, et j'ai trop le respect de moi-même pour les y suivre. Ils pourront patauger

à cœur joie, c'est leur affaire, et je n'aurai à l'avenir rien à démêler avec eux.

Je reçois de tous côtés des lettres d'amis, haut placés, qui m'engagent et me supplient de mépriser mes élabousseurs, et de ne plus répondre à leurs diatribes. Je vais suivre ce conseil sage, et je ne ferai plus à la dialectique de mes insulteurs, l'honneur d'une réponse.

Je dois remercier, tout spécialement, et bien cordialement "Un Fils de Patriote" qui, dans une lettre aussi bien écrite que bien inspirée, et publiée dans la *Minerve* du 6 octobre courant, me venge noblement. Cette lettre ainsi que celles qui m'ont été adressées par les sommités religieuses et laïques, me font oublier toutes les insanités de mes vaillants assaillants, particulièrement celle d'un chroniqueur fameux, qui se croit payé à tant la ligne, pour insulter tous ceux qui ne partagent point sa haute et radicale politique.

Au commencement de l'été dernier, je priais quelqu'un d'aller trouver ce monsieur de chronique mémoire, afin de lui demander de ma part, certaines explications, concernant une attaque à la Cyprienne, qu'il avait dirigée contre moi dans la *Patrie*, et voici ce qu'il répondit : " Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai écrit, et je suis aux ordres de M. Globensky ; mais je n'ai pas eu l'intention de l'insulter, et s'il veut se donner la peine de lire attentivement ce que j'ai écrit, *il s'en convaincra facilement.*"

Après cette conversation, l'ami qui avait été chargé de le voir, vint me faire part à l'hôtel du résultat de cette explication, et me dit : " D'après moi, la rétractation est complète, puisqu'il dit formellement qu'il n'a jamais eu l'intention de t'insulter, et tu te ferais ridiculiser, si tu poussais la chose plus loin."

Cependant l'insulteur chronique redouble aujourd'hui d'audace, il m'injurie de plus en plus ; mais dois-je m'en occuper ? Non, car tous les hommes haut placés dans le pays et qui ne vivent point dans son atmosphère politique et sociale, ont reçu ses coups de boutoir, ses traits d'humeur noire. Les journaux ne cessent de le glorifier du titre pompeux *d'insulteur public*, et de lui appliquer les écrivains les plus sanglantes. Encore ces jours-ci, que d'umiliations n'a-t-il pas essayées, tant dans la *Minerve* que dans *L'Etendard* ! Par pitié pour lui, je ne veux pas même les reproduire, car après l'avoir vu haché menu, comme il l'a été si souvent, on peut en sus lui pardonner ses écarts de langage qui n'atteignent pas plus qu'ils ne comptent. Conséquemment je dois me moquer des éclaboussures passées, présentes et futures de ce très haut personnage.

Ce monsieur dit que, M. Lusignan, son allié, a retranché la particule *de*, qu'il a le droit d'accoler à son nom. Je n'en doute nullement et je l'en félicite, car la famille des *Sires de Lusignan* était illustre. Si le descendant des rois de Chypre et de Jérusalem a retranché sa particule nobiliaire, c'est sans doute parce qu'il a renié et oublié la politique de ses majestueux ancêtres, qui, eux, ne se nourrissaient point du libéralisme avancé, de politique cyprienne, et qui auraient toujours combattu le radicalisme européen et anti-catholique, s'ils eussent existés de nos jours. Le marquis de Lusignan, député de la noblesse de Gascogne aux Etats-Généraux, en 1789, qui émigra en 1792, afin de fuir la persécution des révolutionnaires, ne donnerait certainement point un droit d'hérédité ou de succession à celui qui approuve cette révolution comme celle qui voulait faire de nous les valets des Yankees ! . . . Je conseille à M. Lusignan, de fuir le milieu politi-

que dans lequel il s'est fâcheusement aventuré ; de ne pas avoir honte de sa particule nobiliaire, de la porter haute et ferme avec les armes, avec les principes de ses ancêtres et ceux et celles de Guy de Lusignan, seigneur français, qui fut, en premier lieu, roi de Jérusalem, et ensuite le successeur de Richard-Cœur de Lion au trône de Chypre. Enfin je conseille à notre compatriote, de ne jamais oublier que bon sang ne doit jamais mentir.

La devise "Dieu et mon roi" vaut un peu plus que celle de Louise-Michel, que celle des crocheurs de sanctuaires et des briseurs de crucifix ! . . .

Mes ancêtres, tant autrefois comme en 1837, ont combattu la révolution, et j'espère que mes enfants la combattront toujours, et qu'ils seront toujours les fidèles sujets de leur roi et de leur religion.

Mon grand-père, à l'âge de 22 ans, avec le titre de chirurgien sur un bâtiment de guerre, auxiliaire de la Grande-Bretagne, venait combattre la Révolution américaine ; aussi, ses descendants marcheront toujours sur ses traces, ils ne dégèneront point et combattront sans cesse les idées funestes d'annexion et de républicanisme que, quelques politiques rouges, voudraient inculquer dans le cœur de leur parti comme dans celui du parti conservateur et du peuple canadien, dont la très grande majorité est attachée à des principes tant monarchique que religieux.

Ces quelques explications feront voir à M. Lusignan ce que ma famille a toujours été, ce que ses descendants seront toujours, n'en déplaise à la profession de foi politique et nouvelle de mon terrible et bouillant adversaire, qui a oublié, lui, momentanément, il faut l'espérer, celle de sa très haute lignée.

Après avoir traité M. Lusignan, comme un gentilhomme doit traiter un autre gentilhomme, je vais maintenant m'adresser à celui qui n'est plus sous la

tutelle de ses nobles ancêtres, à celui qui a oublié que le nom de la famille n'appartient qu'à la famille et que nul n'a le droit de le transgresser, en adoptant des procédés de polémiques qui répugnent à un homme de race.

J'ai été obligé de traiter un point noir de notre histoire canadienne, pour venger la mémoire de mon père, pour défendre celui qui a été odieusement outragé et calomnié, avec documents historiques en mains et avec l'appui des autorités religieuses et laïques, et c'était mon droit. Mon principal calomniateur, M. David, sort des gonds, il prend la poudre d'escampette et soudoie d'autres *ejusdem farinae*, non pour discuter, mais pour m'injurier. M. de Lusignan figure parmi les spadassins. Il m'accable d'épithètes et de paroles injurieuses qui ne m'atteignent point, que je méprise souverainement et qui n'émanent point de l'éducation de la maison héraldique des sires de Lusignan. Aussi, je comprends pourquoi M. Lusignan a retranché sa particule nobiliaire, et il a eu raison.

Quand le premier pas est fait dans la mauvaise voie, les autres ne coûtent point, et je vais lui prouver qu'il a outragé la vérité et le bon sens dans sa défense cosmopolite et échevelée.

Je ne relèverai pas ses sottises personnelles, vomies dans ses premières lettres, elles ne comptent point, si ce n'est pour une certaine galerie, qui n'est point composée des rois de Jérusalem et de Chypre ! . . .

Je me contenterai de ne relever que quelques erreurs, les plus saillantes et les plus grossières, qui abondent dans ses élucubrations.

Oui, je dois à mes amis, à mes co-paroissiens,

encore quelques explications, et c'est à eux surtout que je vais les donner.

Ecoutez, respectables vieillards de Saint-Eustache, qui avez connu mon oncle, celui qui est né au milieu de vous, qui a passé toute sa vie au milieu de vous, qui est mort au milieu de vous et dont l'honorabilité vous était si bien connue—c'était *un espion!* . . .

J'ai entendu parler des *coups de plume* de l'écrivain qui a proféré ce *mot brutal*, qui a, me dit-on, le talent d'écrire; mais je crois qu'il regrettera ce *coup de plume* de trop, qui ne le haussera pas dans l'opinion publique, et qui fera pâlir ses œuvres littéraires. Quant aux gracieusetés qu'il m'adresse à propos d'attaques supposées et chimériques, que j'aurais dirigées contre la famille de Lusignan, c'est une manœuvre décevante, un semblant de raison, qui n'augmentera certainement pas sa renommée littéraire. Je ne lui en dirai pas plus, et c'est assez !...

Mon oncle qui, après 1837, était l'ami de M. Papineau, qui était reçu au manoir de Monte-Bello avec tous les égards possibles, eut été bien vengé par le grand orateur de 1837, s'il eût vécu. M. Papineau, m'assure-t-on, condamnait, lui, la prise des armes, la guerre civile, les persécutions; et voilà pourquoi il a voulu en dédommager un persécuté, en venant le visiter cordialement chez lui, et en lui offrant ensuite sous son toit sa grande et noble hospitalité.

Afin d'accentuer davantage l'intimité qui existait entre M. Papineau et ma famille, je tirerai de mon livre, "La rébellion de 1837 à Saint-Eustache", les trois passages qui vont suivre. Le premier, qui se trouve à la page 204, a rapport au frère de mon oncle, ainsi qu'à la famille Mackay avec laquelle je suis allié. Lisons :

"De plus, peut-on me dire la cause de l'intimité qui, depuis la révolte de 1837, a toujours existée

entre l'honorable Louis-Joseph Papineau et l'un de mes oncles ?

“Pourtant, cet oncle, en 1837, arrachait de la voiture de M. Papineau, qui passait en triomphe dans les rues de St-Eustache, un drapeau tricolore ! Plus tard, cet oncle et sa famille ont passé des mois et des mois à Montebello (résidence de campagne de M. Papineau) et lorsque ce dernier demeurait à Montréal, il ne laissait pas écouler une journée sans aller visiter mon parent. La famille Mackay, de Saint-Eustache, qui était loyale en 1837, et qui était fortement opposée à M. Papineau, ne s'est-elle pas même alliée à cette même famille des Papineau ? Oui, et ces faits prouvent que les deux partis, en 1837, ne se comprenaient point. Ils voulaient néanmoins arriver au même but, mais ils ne prirent pas le même chemin. Ils comprirent plus tard qu'ils étaient mus par le même sentiment patriotique, et voilà pourquoi ils ont voulu ensevelir le passé dans l'oubli, pour devenir de véritables amis.

“Que cette belle leçon, fruit d'une bonne éducation, puisse servir à tout le monde.

“Parmi les six respectables cultivateurs, amis de ma famille, et porteurs des coins du poêle aux funérailles de mon épouse, trois étaient patriotes et les trois autres loyaux, en 1837.

“Tous les six ont travaillé et voté pour moi durant mon élection de 1875. Je puis même ajouter que la très grande majorité des patriotes de 1837 a toujours, depuis cette époque, été comptée au nombre des partisans politiques de ma famille ; et c'est cette majorité qui a aidé à me faire obtenir, durant cette élection, une très forte majorité dans Saint-Eustache.

“Ces deux seuls faits parlent éloquemment et réduisent en poussière tout ce qu'ont pu ou pourront écrire mes adversaires politiques sur mes ancêtres.”

Le second extrait, qui se rapporte à l'oncle calomnié, se lit comme suit :

“ Une simple question maintenant : Pout-on m'expliquer, comment il se fait que depuis 1837 ma famille ait toujours été l'amie des Papineau, des Dumouchel, des Girouard, et autres chefs de la rébellion ?

“ Cette intimité existait même avant 1837, et pour en donner une preuve, je citerai les deux lettres qui vont suivre, et que j'ai trouvées dans les papiers de l'un de mes oncles, feu F. E. Globensky, écr., notaire, décoré du titre d'*espion* par M. Lusignan.

“ L'une est la copie d'une lettre ou réponse adressée à feu J. J. Girouard, écr., notaire, alors qu'il était à Québec. La voici :

“ Saint-Eustache, 24 août 1838.

“ Mon cher confrère,

“ Permettez-moi de me servir de cette expression
 “ dont jadis nous faisons usage l'un envers l'autre,
 “ et qui n'était que l'expression des sentiments
 “ d'amitié que nous ressentions l'un pour l'autre et
 “ dont les relations ont été interrompues par les
 “ dissensions politiques qui ont si fortement agité
 “ le pays ; dissensions malheureuses qui ont fait
 “ tant de victimes.

“ Puissiez-vous désirer comme moi le retour de
 “ ces temps de paix où nous nous voyions avec tant
 “ de plaisir et l'oubli des animosités qui ont pu nous
 “ éloigner l'un de l'autre. Oui, oserais-je penser à la
 “ possibilité de voir nos relations rétablies ?

“ Certes, il n'en dépendra pas de moi, mais je
 “ crains que les préjugés qui ont été la cause de
 “ notre séparation soient trop enracinés en vous,
 “ pour anticiper le retour d'un pareil état de choses.

“ C'est pourquoi je me bornerai pour le moment à ces réflexions et à l'expression du désir que je ressens sincèrement.

“ J'étais absent lorsque la vôtre en date du 17 m'est parvenue. Pour ne pas vous laisser croire que j'aurais quelque certitude sur le sort de vos papiers, je dois vous dire que je n'en ai aucune connaissance personnelle, quoique je m'en sois informé. J'ai tout lieu de penser, d'après les recherches infructueuses qu'on me dit avoir été faites par plusieurs individus, pour retrouver des pièces qui auraient été laissées dans votre office, qu'ils sont devenus la proie des flammes avec tant d'autres propriétés.

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur, en attendant que vous m'autorisiez à me servir de termes plus anciens avec vous,

“ Votre dévoué serviteur,

“ F. E. GLOBENSKY.”

RÉPONSE DE M. GIROUARD.

“ Québec, 28 août 1838.

“ Monsieur et confrère,

“ Votre lettre du 24 que je viens de recevoir me suppose des sentiments que je n'ai jamais entretenus et qui ont toujours répugné à mon cœur et à mon caractère. Cela est si vrai dans ma conviction que je pourrais mettre au défi même ceux qui m'ont fait le plus de mal de prouver que j'aie jamais agi sous l'empire du préjugé dont vous parlez, bien moins encore sous l'influence de ces pas-

" sions qui dégradent l'homme, comme la haine et
 " la vengeance. Jamais je ne repousserai la main
 " de la conciliation, l'esprit de concorde et de paix.
 " Soyez donc persuadé que j'ai reçu avec plus de
 " plaisir que vous ne l'avez peut-être imaginé l'ex-
 " pression des sentiments contenus dans votre bien-
 " veillante lettre ; et vous vous tromperiez beau-
 " coup et ne me rendriez pas justice, si vous pensiez
 " que je n'ai pas su les apprécier. N'hésitez donc
 " plus à me donner non plus qu'à prendre ces titres
 " que j'ai autant de plaisir que vous à rappeler et à
 " employer.

" De votre confrère et ami,

" J. J. GIROUARD."

" A. F. E. GLOBENSKY, Ecr.,

" *St-Eustache.*"

Ce que l'on vient de lire ne suffit-il pas, pour
 réduire en poussière l'atroce calomnie, qui a été
 inventée et proférée contre la mémoire de mon
 oncle ?

Que l'on veuille bien lire le troisième extrait sui-
 vant, que je tire encore de mon livre :

" Nous différons en politique, c'est malheureuse-
 ment vrai ; mais si parce que nous différons en poli-
 tique, il faut absolument (d'après les hommes de
 parti) se faire la guerre, que l'on n'aille donc pas au
 moins fouiller dans les cendres éteintes de 1837,
 afin d'y trouver des armes contre un adversaire.
 Personne n'y gagnera, on peut en être assuré ; car
 les descendants des deux partis opposés de l'époque

y trouveront des sujets d'attaque et de défense, qui ne produiront rien de bon. Enfin, par convenance et pour la tranquillité publique, ne vaut-il pas mieux ensevelir pour toujours dans l'oubli ce malheureux passé, d'autant plus qu'il a déjà plus de quarante ans d'existence et que les adversaires d'autrefois sont aujourd'hui devenus (au moins pour la plupart) des amis ?

“Celui qui veut combattre honorablement ne doit pas aller demander des armes à nos pères, à nos devanciers ou à une époque qui remonte à un demi-siècle, mais il doit attaquer ou se défendre avec les armes de notre temps, et il ne doit discuter les affaires publiques qu'avec les personnes qui les régissent ; enfin, il ne doit discourir ou faire de la propagande électorale que sur l'état actuel de notre monde politique.

“Puisque, généralement, l'union existe aujourd'hui entre ceux qui étaient divisés ou adversaires en 1837, serait-il prudent d'essayer à interrompre la bonne harmonie qui existe actuellement entre eux, même sur les questions politiques ?... Et parce que nos pères, jadis ennemis, ont eu plus tard la sagesse et la magnanimité de vouloir marcher à l'unisson et d'ensevelir le passé dans l'oubli, afin de nous donner une leçon d'éducation domestique et politique, faut-il que nous permettions à certains écrivains exaltés, à certains hommes de coterie ou de spéculation politique, de prêcher à leurs descendants ou parmi nous une guerre qui n'a plus sa raison d'être ?... Celui qui, avec maladresse, avec malice ou pour des motifs particuliers et cachés, soufflerait le feu de la discorde parmi des hommes d'une même race et ensuite parmi les diverses races qui forment la Puissance du Canada, cet homme, dis-je, serait bien coupable et il devrait être honni indistinctement par tous ses concitoyens.”

Je n'ai pas fait dans mon livre le procès de tous ceux qui ont pris part à la rébellion. Je n'y ai mentionné que le Dr Chénier, puis les persécutions dont les loyaux de Saint-Eustache ont été les victimes. De plus, je le répète, je n'ai jamais insulté les hommes honorables qui ont pris part à la révolte, mais qui ont été, cependant, la cause coupable de bien des malheurs.

Etait-ce de l'espionnage que de recevoir, comme magistrat et juge de paix, les documents qui suivent, afin de protéger ceux qui étaient allés se plaindre aux autorités. Lisez, Messieurs, mes détracteurs :

“ Montréal, 3 juillet 1837.

“ Monsieur,

“ L'état de votre comté est vraiment déplorable. Il est fâcheux qu'il n'y ait pas de preuves contre ceux que soupçonne le capitaine Cheval. Dans l'absence de preuves, j'ai cru qu'il était plus prudent de les faire appréhender, pour leur faire donner caution pour leur bonne conduite pendant une année et pour garder la paix envers tous les sujets de Sa Majesté et particulièrement envers le capitaine et sa femme. J'écris à Son Excellence pour lui dire dans quelle situation se trouvent les gens paisibles. Je suis déterminé de faire tout ce que la loi permet pour les protéger. Puisque l'on ne veut pas obéir aux huissiers de campagne, j'envoie le grand connétable. Vous vous ferez sans doute un devoir d'aider au capitaine Cheval à découvrir toutes les preuves qu'il pourra obtenir, pour faire appréhender les coupables. Mon plan serait de les faire prendre aussitôt que le délit serait constaté avoir

été commis par les personnes en question. Si cette découverte ne peut pas se faire bien vite, il faudrait attendre la prochaine cour criminelle et faire actionner tous les témoins, pour paraître devant les grands jurés. Si vous avez besoin de quelques renseignements, je vous invite à m'écrire aussi souvent que vous jugerez à propos.

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

“ votre très humble serviteur,

“ M. O'SULLIVAN.”

“ A. F. E. Globensky, Ecr, J. P.

“ St-Eustache.”

C'est de ce capitaine Cheval dont parle M. l'abbé Paquin, dans les termes qui suivent :

“ On se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitants respectables, Joseph et Eustache Cheval dit St. Jacques, en haine de leur politique ; on brisa des granges et des clôtures ; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux, on mutilait leurs animaux, enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles.”

Et parce que mon oncle, magistrat, a voulu protéger le capitaine Cheval, renommé par sa loyauté, par sa bravoure et sa respectabilité, un M. Lusignan dira, sans doute, que c'était de *l'espionnage*!

Etait-ce encore de l'espionnage, lorsque mon

oncle, magistrat et juge de paix, recevait en sa qualité officielle les recommandations qui suivent ?
Lisons :

“ Castle of St. Louis, Quebec, 6 July 1837.

“ Frederick E. Globensky, Esquire, J. P.

“ St. Eustache, county of Two Mountains.

“ Sir,

“ His Excellency's determination is to protect His Majesty's peaceable subject by maintaining the law of the land, and in this He expects to receive the *cooperation* and *assistance* of all Magistrates and well disposed members of the community.

“ I have the honor to be,

“ Sir

“ Your most obedient and humble servant,

“ WALCOTT, civil secretary.”

Mon oncle, en sa qualité officielle, pouvait-il refuser son assistance à l'autorité et aux persécutés ? Non, car c'eût été faire un acte de lâcheté et se déshonorer.

Les autorités gouvernementales et ecclésiastiques demandaient l'appui, la protection des hommes haut placés de la magistrature, des officiers civils revêtus de leurs pouvoirs, pour maintenir l'ordre, la paix et réprimer la rébellion, les opérations ambitieuses et perfides de certains hommes, qui prêchaient le républicanisme américain. Et mon oncle à l'exemple des *espions* des *Yankees*, qui voulaient trafiquer notre pays, nos sentiments religieux et nationaux, n'eût pas bougé, il eût laissé perpétrer une telle infamie et il eût laissé imprimer une telle flétrissure sur l'honneur canadien ?

Il faudrait être plus qu'un *espion* pour soutenir un tel abaissement de moralité ! . . .

Levons, *un petit peu*, le voile qui couvre les agissements de certains fauteurs de la rébellion de 1837, qui prêchaient le mépris des lois, dans le comté des Deux-Montagnes, car mes insulteurs m'y obligent. Ce n'est pas moi qui parlerai encore, mais les journaux de l'époque.

N'ayant pas le temps de reproduire tout ce qui a été écrit, à cette époque, par les journaux constitutionnels, je n'en reproduirai qu'une partie, afin d'édifier les lecteurs et afin de prouver à ceux qui ne lisent point, que mon oncle a eu parfaitement raison d'essayer à réprimer des dérèglements qui ont provoqué les horreurs d'une guerre civile, dérèglements que le clergé et la très grande majorité du pays condamnaient et repoussaient de toute leur force.

Lisons :

Extraits tirés des journaux constitutionnels.—
Un journal de 1837 jette le cri d'alarme et s'écrie :

“ La révolution commence.”

Et savez-vous où elle commençait, lecteur ?
Dans le comté des Deux-Montagnes.

“ 6 Octobre.—Le lac des Deux-Montagnes qui paraissait être rentré dans la quiétude, depuis la manifestation de vigueur faite par l'exécutif, couvrait seulement son feu agitatif et menace de déployer ses torches incendiaires plus redoutables que jamais, etc., etc., etc.”

“ Pour en donner un avant-goût, on a nommé dans une assemblée des *Juges de paix et amiables compositeurs*. Une résolution convient de former

“ un corps de milice volontaire, sous le commandement d'officiers élus par les miliciens, qui seront exercés aux évolutions et mouvement des troupes légères.”

“ Si ce n'est pas là de la révolte ouverte, il ne faut plus appeler les choses par leur nom. Nous ne savons pas si l'autorité laissera pousser jusqu'au dernier degré le mépris *de sa force* ; mais il nous semble qu'elle serait condamnable de rester dans l'inertie, après une manifestation aussi ostensible du renversement des lois. . . .”

11 Octobre.—“ Lorsque nous avons conseillé l'envoi d'un détachement de soldats dans cette partie du pays (comté des Deux-Montagnes) c'était pour que la bande des lieutenants de A. . . . de B. . . . etc., enfin que tous ces hommes ne continuassent l'œuvre de révolution qu'ils avaient si résolument commencée, etc., etc., etc.”

Le journal commente bien au long cette révolte accompagnée des plus odieuses persécutions, dans le comté des Deux-Montagnes. En terminant son article, le journal ajoute :

“ Ainsi, voici une partie du pays qui se détache maralement et effectivement du gouvernement. Un comité permanent prend l'administration de la justice et le *commandement militaire* du lac des Deux-Montagnes. Les citoyens sont obligés de se soumettre au joug qu'on leur impose, sous des peines qui tendent à les sequestrer de la société, à les priver de leurs droits constitutionnels, à les traiter comme des ennemis etc., etc., etc.

“ Le comité s'engage à fournir *des armes*, et jamais révolte ouverte n'a mieux été formulée que par un semblable acte. . . . C'est un C. . . . qui doit

répondre à la justice légale du pays pour toutes ces monstrueuses conceptions. Si l'autorité ne se hâte point de sévir, le déshonneur s'étendra sur le pays, etc., etc., etc."

Quelque jours après, ce même journal ajoute :

"Le comité permanent du Lac des Deux-Montagnes a réalisé l'acte de rébellion et de trahison le plus palpable qu'il soit possible d'exécuter, etc., etc., etc."

Le journal cite des noms de personnes que je ne puis désigner, qui sont les fauteurs du commencement de cette odieuse guerre civile, et je ne parlerai pas non plus de ses commentaires sévères et mordants qui sont d'ailleurs trop longs.

17 Novembre.—Plus tard il dit: "Cette partie du pays (le Lac des Deux-Montagnes) s'organise, *méthodiquement, silencieusement, et forme ses bataillons de miliciens*, auxquels il ne manque que de l'aptitude et du travail pour écraser les troupes britanniques, selon la recommandation du belliqueux O... Il doit y avoir une grande assemblée publique aujourd'hui, 17 Novembre 1837, à la Rivière du Chêne, dans laquelle les oracles du pays vont chauffer la population, si les événements récents ne sont point venus glacer leurs courageuses dispositions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une bande de huit agitateurs, probablement des membres du *Comité Central Permanent* du comté, ont fait une tournée chez tous les habitants, à la fin de la semaine passée, et au commencement de la semaine courante; ils disaient à chacun: "*qu'il fallait se rendre à l'assemblée ou qu'on s'en souviendrait.*"

"27 Novembre G...et P...avocats de cette ville,

sont partis depuis plusieurs jours, dit-on, pour agiter dans le Nord. Ils ont été vu à Saint-Martin, où ils cherchent à faire des prosélytes. Le suisse X... a été vu, il y a quelques jours dans les environs de Saint-Benoit."

"29 Novembre—"Lac des Deux-Montagnes:—Une lettre datée du 20 Novembre, annonce que le règne de la terreur avait commencé; que dimanche dernier une partie s'était assemblée à la maison de X... et le drapeau tricolore avait été arboré. Des hommes furent envoyés dans les différents magasins tenus par les loyaux, pour demander toute leur poudre, avec menace de détruire leurs maisons, s'ils s'y refusaient, et la poudre en conséquence fut prise par force. H... s'était employé pendant quinze jours, à enrôler les noms des hommes et recueillir de l'argent, pour acheter des armes et des munitions, etc., etc. On menace les loyalistes *des plus cruels tourments*, s'ils ne prennent point part à la rébellion. Que l'intention des révoltés était de former un camp de fortification dans les environs du Grand Brulé, et qu'on en devait faire un autre non loin de Saint-Eustache, etc., etc.

"Les grands mouvements se font au Grand Brulé. C'est là qu'ils, (D. et F.) pourront commettre des excès sur les propriétés, si l'on ne donne des ordres pour aller les déloger, et leur retirer les chefs qui les poussent. Il est certain que les propriétés des loyaux sujets courent *des dangers réels*, si l'on tarde à frapper un coup. Les infâmes meneurs n'ont plus d'autres ressources que de se faire voleurs de grands chemins, et ils s'acquitteront de ce métier de manière à se faire une bourse pour quitter le pays, lorsqu'on ira les traquer dans leurs montagnes.

"Le soi disant combattant J... s'est emparé *révolutionnairement* d'une excellente jument et de deux

chevaux qu'il a confisqués au profit de la *république*. K... et L... sont allés sur la propriété d'un loyal, et en ont enlevé tous les animaux. Si le gouvernement laisse exécuter de semblables exactions, le comté du Lac des Deux-Montagnes deviendra bientôt une nouvelle Calabre, où les brigands établiront leurs bureaux de douane pour détrousser les passants."

"1er Décembre.—"Les nouvelles que nous recevons à chaque instant de cette partie du pays (Lac des Deux-Montagnes) confirment qu'il sera bientôt nécessaire de tourner les yeux de ce côté. Un grand nombre de familles ont déserté ce pays d'agitation, pour se mettre à couvert des *déprédations* qui s'y commettent."

"4 Décembre.—"Il y a près de trois semaines que X... s'échappant aux poursuites faites contre lui pour haute trahison, alla rejoindre les E... les Y... les T... et tous les autres misérables qui cherchent à attirer dans le nord une seconde scène de désolation du sud. Cet imprudent aventurier était un auxiliaire précieux pour les expéditions dans lesquelles il ne s'agissait que de *faire régner la terreur et d'exercer des brigandages*, etc., etc., etc. Ils ont ramené tous les mauvais sujets qui sont dans ces environs en assez grand nombre, et parcourent les différentes paroisses, *semant partout la terreur*, etc., etc."

En parlant d'un loyaliste persécuté, le journal ajoute: "Les déprédateurs ont dit au commis de M. S... que s'il retournait dans sa maison, il serait *fusillé ou pendu!*"

Après avoir narré toutes les atrocités des persé-

cutions exercées contre les loyaux, le journal ajoute, en parlant de M. Paquin :

“ Les menaces les plus infâmes ont été faites à ce respectable ecclésiastique. Plus de quarante familles effrayées ont été obligées de quitter leurs domiciles et de se réfugier ici, (c'est-à-dire à Montréal). Cet état de choses est vraiment désastreux ; il serait à désirer qu'on combinât une expédition pour purger le pays de ces garnements de discordes, et avant tout pour se saisir des huit ou dix chefs *qui font tous ces excès.*”

“ Le 2 de décembre, un citoyen de Saint-Eustache, écrivant ce qui se passait d'odieux à Saint-Eustache, termine sa longue correspondance remplie de longs détails, par les suivants : “ M. Dumont, (seigneur du lieu), s'était échappé avec sa dame quelques jours auparavant, d'après les menaces qui avaient été faites *contre sa vie* ; il n'avait emporté que ses hardes et une grande partie de ses papiers, en sorte que son superbe mobilier, tous ses grains, chevaux, bestiaux, etc., sont demeurés le partage des brigands, qui en jouissaient et en gaspillaient à leur aise. La maison de M. Dumont était considérée, depuis longtemps, comme pouvant former un château-fort, dans une situation favorable pour les rebelles, s'ils s'en emparaient. Elle est construite en pierre, et peut être considérée comme ayant trois étages, par un rez-de-chaussée d'environ douze pieds de haut ; sa position domine sur le lac, ainsi que sur la traverse la plus fréquentée qui se trouve au bas de la cour et du jardin. Il existe un grand nombre d'ouvertures qui donnent sur toutes les faces et dont beaucoup commandent les rues qui communiquent au village ; enfin il y a un magnifique carré qui fait face à l'église, au presbytère, au ccuvent et au manoir.

“Depuis environ deux ans, M. Dumont s'était occupé à faire rebâtir et embellir cette propriété, qui était l'apanage de ses ancêtres et qu'il se complaisait à regarder comme lui présentant les souvenirs les plus attachants; il pensait que ce sol ne serait jamais envahi par les Canadiens, qu'il ne serait jamais rendu le théâtre d'une guerre civile par des catholiques, étant situé si près de l'église de cette commune. Mais hélas! les choses sont bien changées. Ses concitoyens vont s'exposer aux plus grands dangers pour la cause d'un lâche imposteur: ces mêmes Canadiens qui furent établis dans la paroisse par l'argent de M. Dumont au prix de ses travaux et de ses sueurs seront les premiers à contribuer à la ruine des petits-fils de celui que leurs ancêtres regardaient comme leur père; ces mêmes catholiques vont bientôt souiller le sol de leur église, en le rendant un camp de carnage et de désolation.

“Il serait trop long de donner des détails sur la généralité des déprédations de tous genres, commises par ces bandes de misérables, qui volent et pillent tout à leur aise.

“Les avocats P... et V... de Montréal, sont parmi ces brigands, ils se sont laissé pousser la barbe, probablement pour ne pas laisser apercevoir la honte qu'ils doivent avoir de faire un semblable métier, ils sont arrivés en intrus dans les maisons, pour y aider au pillage comme les autres. Les I... les J... les M... les N... les R... et une infinité d'autres de cette espèce, commandent le *désordre et l'infamie*.

“On oblige tous les habitants à se tenir prêts à combattre, en menaçant *de les tuer ou de les brûler*, s'il ne marchent point; on leur dit que c'est pour le roi qu'il faut prendre les armes, et ces infortunés, sans protection, béniront le gouvernement, s'il envoie des forces pour les sauver des griffes des bandits.

“On a enjoint aux différents meuniers de la

famille Dumont, de ne délivrer des grains que sur l'ordre des chefs de la révolte. Tous les jours, la frayeur et la consternation font des progrès de plus en plus rapides.

“ Presque toutes les familles loyales de Saint-Eustache ont abandonné leur foyer, pour échapper aux menaces ainsi qu'à la férocité de ces monstres, qui parcourent les côtes à cheval, armés de fusils, de pistolets, de sabres, enlevant les grains qu'ils trouvent et forçant les cultivateurs à battre pour leur compte. Il doit se trouver maintenant à Montréal, cinquante à soixante personnes de ce comté, qui sont à même de prêter et de livrer des affidavits pour mettre la justice à même d'exercer son cours.”

Le journal aurait pu ajouter que ceux qui n'avaient pas les moyens de se réfugier dans la ville ou dans les paroisses voisines, allaient se cacher par nombreux groupes dans les bois où ils périssaient de faim et même de froid, puisqu'ils n'osaient y faire du feu de crainte d'attirer l'attention de leurs persécuteurs. Des déclarations insérées dans mon livre attestent tout cela.

Qu'on lise donc de plus les déclarations qui n'ont été données par *les patriotes*, par les rebelles, par ceux qui ont fait partie du camp des insurgés, qui ont même combattu à la bataille du 14 de décembre 1837, et l'on se convaincra que tout ce que je viens de citer ou de reproduire n'est qu'une pâle description des excès et des dérèglements de la révolte.

Désire-t-on savoir maintenant ce que les étrangers, nos voisins, disaient des révoltés de 1837 ? Qu'on lise, c'est le *Courrier des Etats-Unis* qui va parler, dans un article daté du 29 juillet 1837 :

"CANADA"

"Le malheur a voulu que les gouverneurs que le Bas-Canada a eus depuis quelques années, manquaient tous d'énergie, et que la métropole a hésité à sévir contre des malfaiteurs qui, encouragés par cette fatale indulgence, ont obtenu par la crainte inspirée par des actes de bandits, une influence désastreuse sur une partie de la population.

"Une fois les scènes scandaleuses, qui se sont passées récemment au Bas-Canada, connues en Angleterre, elle ne tardera pas à prendre des mesures pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Il n'y a point au Bas-Canada de parti révolutionnaire, mais bien quelques hommes ambitieux qui, aux dépens du bien-être général, cherchent leur agrandissement personnel. A eux se sont joints tout ce que le Bas-Canada a de mauvais sujets, et quelques personnes de bonnes intentions, mais de peu de cervelle. Ceux qui ne lisent que les journaux croiraient, en voyant les rapports des grandes assemblées tenues par les perturbateurs, sous l'influence de M. Papineau, que réellement il y a au Bas-Canada un parti révolutionnaire ; c'est qu'ils ignorent les moyens infâmes que ces gens emploient. Ces hommes sans foi ni loi prêchent la liberté et emploient tout ce que la tyrannie a inventé de plus infâme pour avoir des auditeurs, et pour forcer les citoyens craintifs à paraître de leur parti."

Que dit M. l'abbé Paquin, dans son ouvrage historique sur les persécutions odieuses exercées par les insurgés de Saint-Eustache contre les loyaux ? Je ne la reproduirai pas, mais le lecteur, qui a mon livre "La rébellion de 1837 à Saint-Eustache" y trouvera cette narration détaillée par l'auteur, et il se dira ensuite si mon oncle a été justifiable de ne

pas se laisser insulter et égorger avec ceux qu'il avait sous sa garde.

Le journal le *Canadien*, à la fin de l'automne de 1838, publiait ce qui suit :

“ QUE FAIRE ? ”

“ La *Gazette de Québec* est à peu près de notre avis, et doute que l'envoi de troupes dans les paroisses agitées du district de Montréal (qui com- prenaient alors Saint-Eustache) recommandé par l'*Ami du Peuple*, soit le moyen le plus sage et le plus efficace, surtout quant aux volontaires, a moins qu'on en trouve de même origine que les habitants de ces localités, auxquels on puisse confier des armes. Ne serait-il pas mieux, ” continue-t-elle, “ d'armer les magistrats de pouvoirs suffisants pour empêcher toute assemblée dont le but ne serait pas légitime et avoué ? ”—C'est bien ; mais où ces magistrats trouveront-ils la force pour “ faire respecter leur autorité en cas de besoin ? ”

Pensait-on alors à qualifier ces magistrats du titre d'espions ?

Oh ! si un journal canadien voulait prêter une seule colonne par jour, pour reproduire ce que les journaux constitutionnels de 1837 écrivait sur les actes de certains hommes du temps, il aurait de la matière pour longtemps. Le journal “ Le Canadien ” publié en même temps par un patriote modéré et honnête, pourrait lui aussi fournir de la matière et beaucoup, à ceux qui ne sont pas instruits, sur 1837-38-39.

Que dit l'historien M. Paquin, sur le magistrat que la troupe rouge vient de prendre en grippe ?

“ Nous ne devons pas oublier ici de parler de M. Chs L. Dumont, seigneur et juge de paix, ainsi que

“de M. Eugène Globensky, aussi magistrat et juge
 “de paix de la Rivière du Chêne. Ces deux magis-
 “trats contribuèrent à rétablir l'ordre et la tran-
 “quillité, et méritent certainement des éloges pour
 “tous les services qu'ils ont rendus à leurs compa-
 “triotes dans cette occasion.”

Croyait-on à l'utilité et à l'efficacité des magis-
 trats, lorsqu'après 1837, un journal écrivait dans les
 termes qui suivent ? Oui, lisons :

“Après toutes les commotions politiques, il surgit
 “une classe d'individus qui ne sont pas moins dan-
 “gereux que ceux qui renversèrent l'ordre public,
 “parce qu'ils tendent au même but. Ces hommes,
 “ordinairement, se composent des conspirateurs qui
 “ne sont point assez compromis publiquement pour
 “être mis sous la main de la justice ou pour avoir
 “été obligés de fuir ; des amis des rebelles, qui
 “espèrent encore à leur retour ou qui continuent à
 “être la dupe de leurs illusions ; de ceux qui aspi-
 “rent à profiter des dépouilles des vaincus, qui sont
 “bien aises de faire croire à la continuité du danger,
 “et qui s'imaginent que plus on redoutera le retour
 “des perturbateurs, plus on les croira eux-mêmes
 “utiles à la cause publique. Le Bas-Canada n'est
 “pas exempt de ce fléau, et toute la province, qui
 “vient si heureusement de se débarrasser du joug
 “des séditieux, est maintenant la proie des alar-
 “mistes. . . .

“Il existe dans la province des ex-magistrats,
 “dissimulant à peine la rage d'avoir été expulsés
 “d'un corps honorable dans lequel ils ne favorisaient
 “que trop nos révolutionnaires. . . . Des exaltés qui
 “voulent fomenter des mécontentements, exciter
 “le peuple au désespoir, et continuer les troubles. . .
 “D'anciens magistrats, exclus de la nouvelle magis-

"trature et qui paraissent ne plus se mêler de rien,
 "ont été vus et entendus, depuis près de six
 "semaines, dans différentes paroisses, profiter de la
 "confiance et de la bonhomie de nos braves cultiva-
 "teurs pour leur inculquer des craintes sur le retour
 "de . . . et des siens, et pour les engager à ne point
 "trop se hâter de se prononcer ; des membres du
 "barreau ont été dans plusieurs lieux publics, chez
 "quelques ouvriers qu'ils connaissent, pour les pré-
 "venir avec mystère que les affaires allaient mal
 "dans le Haut-Canada, que les Américains étaient
 "bien disposés pour nos rebelles, qu'il n'y avait que
 "peu de troupes ici, et que l'ennemi, ou plutôt le
 "*grand homme*, tomberait incessamment des nues.
 "Des partisans, amis des doctrines qui ont déjà occa-
 "sionné tant de mal, font . . ."

Les journaux constitutionnels n'ont cessé de
 signaler l'approche de nouveaux troubles que cer-
 tains organisateurs et *magistrats rebelles* aidaient
 à provoquer, et M. Lusignan aurait voulu que mon
 oncle se croisât les bras, pour faciliter le retour des
 horreurs de 1837 ! . .

Les *patriotes* de Saint-Eustache, qui ont témoi-
 gné dans mon livre, ne louangent-ils pas tous mon
 parent, et ne s'accordent-ils pas tous à dire qu'ils
 ont eu tort de ne pas avoir suivi son avis, quand il
 disait aux révoltés : "de mettre bas les armes, d'a-
 dopter des moyens constitutionnels et pacifiques,
 pour obtenir le redressement des griefs que les
 chefs signalaient ; que ceux qui les avisaient de
 recourir aux armes, étaient aveuglés par l'esprit de
 parti, qu'ils seraient la cause de bien des malheurs ;
 qu'enfin, les insurgés n'étaient nullement préparés
 à combattre les autorités militaires, et que, s'ils
 persistaient dans cette voie, ils seraient les tristes
 victimes de la rébellion."

Que dit M. Joseph de Bellefeuille, notaire, co-seigneur des Mille-Iles, père de M. Edouard de Bellefeuille, avocat de Montréal, dans les lettres qui figurent dans mon livre, à propos de l'attitude prise par mon oncle en 1837 ? Lisez et relisez donc, Messieurs les détracteurs :

“ St-Eustache, 21 mars 1877.

“ C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

“ Cher Monsieur,

“ Ci-suivent les notes dont je vous ai parlé ce matin.

“ Je pense que c'est environ un mois et demi avant le 14 décembre 1837 que M. Eugène Globensky et moi, nous avons adressé la parole aux paroissiens de St Eustache, un dimanche, à l'issue de la messe.

“ Vers ce temps-là, le Dr. Chénier, avec d'autres chefs de l'insurrection de 1837, étaient à St. Benoit, travaillant ardemment à monter et exciter les esprits contre le gouvernement.

“ M. Eugène Globensky et moi nous avons oui dire que ce dimanche matin, W. H. Scott, le seul instigateur marquant de l'insurrection restant à St. Eustache, devait aller joindre ses amis politiques à St. Benoit. Alors M. Eugène Globensky et moi, nous crûmes l'occasion favorable pour tenter un dernier effort et tâcher de rétablir le calme à St. Eustache.

“ A l'issue de la messe, ce dimanche même, nous adressâmes la parole à la foule sur la galerie du presbytère. Nous essayâmes de la persuader que c'était une grande folie de prendre les armes contre le gouvernement ; qu'en supposant même que tous les griefs que l'on reprochait à celui-ci auraient été fondés, nous n'avions aucune organisation militaire

à lui opposer. Nous conseillâmes fortement aux assistants de se tenir tranquilles, de ne pas écouter les suggestions perfides de leurs chefs turbulents qui allaient les plonger dans de grands malheurs, mais de prendre plutôt des moyens fermes et constitutionnels pour obtenir paisiblement le redressement de ces griefs.

“ Sur ces entrefaites, on s'était hâté d'aller informer M. Scott, qui se préparait à partir pour St-Benoit, que nous donnions ces avis, qui n'étaient inspirés que par le désir de rendre service à nos paroissiens, dans le moment suprême de la lutte sanglante qui allait s'engager. Je me rappelle que nos paroles furent assez bien goûtées ; mais M. Scott, en s'adressant aux misérables passions politiques, détruisit bien vite le bon effet apparent de nos tentatives.

“ Veuillez accepter ces notes, quelque imparfaites qu'elles soient, et me croire, avec considération.

Votre dévoué serviteur,

J. L. DE BELLEFEUILLE.”

Une autre lettre de J. L. Bellefeuille, Ecr :

“ St-Eustache, 24 mars 1877.

C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

Vous désirez savoir ce que je pense des malheureux événements de 1837.

“ Je crois que si les habitants d'une partie du comté des Deux Montagnes eussent suivi les avis que feu M. Eugène Globensky et moi nous avons

donnés à nos co-paroissiens de St-Eustache, et auxquels j'ai fait allusion dans la lettre que je vous ai adressée ces jours derniers, s'ils eussent écouté les sages représentations que notre ancien curé, Messire Paquin, leur avait faites très souvent, beaucoup de vies humaines n'eussent pas été sacrifiées et bien d'autres malheurs ne fussent pas arrivés. Ce résultat désastreux aurait pu être évité, si on avait pris les moyens paisibles et constitutionnels pour redresser les abus dont on se plaignait.

"Voilà les impressions que j'ai toujours eues sur les événements de cette époque de triste mémoire.

"Veuillez me croire, cher monsieur, avec la même considération.

"Votre dévoué serviteur,

"J. L. DE BELLEFEUILLE."

"Une troisième lettre de M. de Bellefeuille :

"St-Eustache, 28 avril 1877.

"C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt le petit pamphlet sur les malheureux événements arrivés en 1837 dans notre paroisse.

C'est vers la première date de ce pamphlet, c'est-à-dire le 26 novembre 1837, que je suis parti de St. Eustache pour aller à Nicolet, et j'y suis revenu durant l'hiver suivant, de sorte que je n'ai pu être témoin de ces événements. Mais je crois que, d'après le rapport de beaucoup de personnes très dignes de foi et que j'ai questionnées, tous les faits rapportés

par l'auteur du pamphlet que l'on attribue à feu Messire Paquin, le curé de St-Eustache, lors de ces événements, sont très véridiques. D'ailleurs, jamais personne, à ma connaissance, n'a eu la témérité de contredire la véracité et l'authenticité de cette brochure qui a été écrite par un homme franc, généreux et animé des sentiments patriotiques et évangéliques les plus purs.

Cet ouvrage de ce digne prêtre est certainement très intéressant à plus d'un titre. Cependant, quant à moi, je ne vois pas d'ombre dans ce tableau mais une omission qui regarde feu M. Eugène Globensky, votre regretté oncle, et votre très humble serviteur.

Je veux parler d'un fait qui se rattache à ces événements dont je vous ai parlé dans une lettre précédente, et que je veux accentuer davantage. Le voici :

Vers le mois d'août ou septembre qui a précédé la catastrophe, j'allai trouver M. Eugène Globensky, un samedi, et lui dis à peu près les mots suivants : " Ne voyez-vous pas comme moi, M. Globensky, que le Dr Chénier et les autres chefs *patriotes* veulent entraîner les habitants de cette paroisse dans une bien malheureuse rébellion. Alors, pourquoi vous et moi ne ferions-nous pas tous nos efforts pour empêcher un si grand malheur ? Faisons demain, dans ce but, des discours à la porte de l'église à l'issue de la messe. Peut-être réussirons-nous à refroidir cet enthousiasme malsain qui s'empare de nos co-paroissiens. Essayons de contre-carrer tous les efforts que font nos chefs patriotes pour provoquer une rébellion." Et M. Globensky acquiesça à ma demande. Il me laissa parler le premier, je devrais dire plutôt lire mon petit discours, car je suis loin d'être un orateur, et je me défiais de ma mémoire

Le seul abrégé de mes paroles était celui-ci : Je voulais faire voir à mes auditeurs qu'il était clair que le Dr Chénier et les autres chefs *patriotes* visaient à une rébellion du peuple de cette province, et particulièrement du comté du Lac des Deux-Montagnes. Mais quelle imprudence dans ces démarches, leur disais-je ! Où sont vos officiers et soldats aguerris ? Où sont vos armes, etc. ?

Ensuite M. Eugène Globensky adressa aussi la parole au peuple assemblé à la porte de l'église. Je crois que son discours était à peu près dans le même sens que le mien, mais certainement bien mieux dit et mieux fait.

Autant que ma mémoire peut me servir, nous n'avons pas été interrompus, et il me semble que les auditeurs goûtaient assez bien nos conseils.

Mais notre satisfaction fut de courte durée. Tandis que nous parlions, un courrier *patriote* se dépêcha d'aller avertir de l'affaire feu W. H. Scott, M.P.P. Ce bon *patriote* n'eut pas de peine à détruire tout le fruit de nos bons conseils.

Cependant il restait à M. Globensky et à moi la satisfaction d'avoir fait notre petit possible pour conjurer l'orage qui commençait à gronder au-dessus de nos têtes.

Enfin, je regrette que M. l'abbé Paquin n'ait point fait mention des efforts que nous avons faits, dans cette circonstance difficile, pour ramener les gens à une attitude plus modérée et plus sage ; car, s'il était nécessaire de faire connaître les coupables, il était bon aussi de mentionner les noms de ceux qui se sont appliqués à retenir leurs co-paroissiens dans les bornes justes de la légalité et de la sagesse.

Je me hâte d'ajouter qu'il faut pardonner cette conduite à la mémoire de M. Scott, car, peu de jours

après, il a dû expier sa faute par mille persécutions dont il a été l'objet de la part de ses ci-devant amis patriotes.

Bien à vous,

J. L. DE BELLEFEUILLE."

Après 1837 les autorités militaires établirent à Saint-Eustache, en cas d'un nouveau soulèvement dans le comté des Deux-Montagnes et ses environs, une garde nationale composée de la compagnie de mon père, d'un corps de cavalerie et d'une police composée de militaires des troupes royales. Et voilà pourquoi mon oncle occupait en 1839, la charge importante et nécessaire de magistrat stipendiaire, car encore à cette date on redoutait une nouvelle rébellion et l'invasion de notre territoire par les Américains.

On reproche à mon parent d'avoir occupé ce haut poste avec honneur et dignité, dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique; mais les quelques messieurs rouges et exaltés, comme il en existait en 1837, peuvent-ils lui reprocher, dans l'accomplissement de ses devoirs, d'avoir insulté, persécuté, pillé et maltraité ceux de ses adversaires politiques qui s'étaient rendus coupables de tels délits en 1837?

Ne sait-on pas qu'il émettait des ordres, des warrants pour faire faire des recherches, spécialement dans les paroisses voisines, pour faire remettre aux propriétaires le butin pris après le désastre, soit aux Rebelles, soit aux Loyaux.

Ne sait-on pas que plusieurs rebelles, dont je pourrais citer les noms, venaient alors se jeter à ses genoux, pour lui demander pardon des offenses

dont ils l'avaient abreuvé et le prier de vouloir bien intercéder pour eux auprès des autorités militaires. Ce à quoi il acquiesça et toujours !

N'en voila-t-il pas trop, pour mettre à néant tout ce que la noire calomnie pourrait inventer et débiter sur la mémoire de mon digne oncle ?

Et les Messieurs qui correspondent avec la *Patrie* contre moi, ne savent-ils pas que, lorsque mon oncle fut chassé de sa demeure, c'est le général en chef G. . . . qui eut l'audace de s'en constituer le maître, d'en prendre possession et de tout mettre à contribution ? Cependant, ces Messieurs auraient voulu que mon parent fut chassé de sa demeure, comme un vil scélérat, parce qu'il prêchait la concorde, la paix, l'obéissance à l'Eglise, à l'Etat, et qu'il n'eût pas la liberté, le courage de protéger sa famille et ses compatriotes persécutés, tant en 1837 qu'en 1838 et 1839 ! C'est ce qu'on doit appeler de la politique radicale et bien avancée ! . . .

En 1839 même, on craignait encore le retour de la rébellion avec ses horreurs, avec ses persécutions et le complot anti-national de l'annexion aux Etats-Unis ! . . . Et voilà pourquoi mon oncle fut obligé de se rendre aux instances réitérées des autorités et de tous les citoyens paisibles et loyaux de son endroit, qui demandaient un protecteur, un magistrat revêtu de hauts pouvoirs, pour protéger Saint-Eustache comme ses environs, et pour faire appréhender les perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publique. Et aujourd'hui de petits démagogues, comme il en existait à ces dates de 37-38-39, qui affectent le patriotisme, viendront dire : c'est de l'espionnage ! . . .

Pitié pour eux, grand Dieu ! . . .

Et M. Lusignan avance avec une inqualifiable mauvaise foi que j'ai publié mon livre, non seulement pour venger la mémoire de mon père, mais

aussi pour faire de la réclame en faveur de l'un de mes oncles.

Il faut avoir bien peu de respect de soi-même et de sa plume pour écrire une telle fausseté ; car, si le nom de mon parent figure quelque part dans mon livre, c'est bien à mon insu, et ce n'est pas moi qui l'y ai mentionné.

M. l'abbé Paquin le complimente dans son journal historique. M. Joseph de Bellefeuille en parle aussi dans ses lettres. Les déclarants parmi les rebelles ou les insurgés, narrent les conseils sages qu'il leur donnait avant la catastrophe et le complimente. Alors, est-ce moi qui ai demandé à M. Paquin, à M. Bellefeuille et aux déclarants de mentionner son nom et ses actes ?

M. Lusignan sait bien le contraire de ce qu'il insinue malicieusement, mais il lui faut parler, il lui faut dire des injures en place d'arguments, pour défendre une mauvaise cause. Il va fouiller dans les cendres d'un homme qui était l'essence même de la gentilhommerie, et il tire à boulets rouges sur lui, parce que, comme magistrat, il a fait son devoir en aidant les autorités à détourner des complots, des conspirations et à prévenir une seconde révolution anti-nationale, anti-religieuse.

Oh ! si M. Lusignan eût connu ou rencontré, une seule fois, mon vénérable parent, celui qui faisait honneur à ses compatriotes, celui qui était l'orgueil et le grand bienfaiteur de toute sa nombreuse famille, il n'eût jamais eu l'audace, l'impertinence radicale d'essayer à outrager sa belle réputation.

O homme exalté ! qui avez perdu la civilité des Sires de Lusignan, auxquels vous appartiendriez, disent ou allèguent vos amis, allez, allez donc consulter les quelques contemporains de mon parent, mêmes ses adversaires politiques qui survivent encore, comme l'Honorable Juge Berthelot et le

commandeur C. S. Cherrier, qui représentent la fine fleur de la haute société canadienne, qui l'ont connu, eux, intimement, et demandez leur si vous vous êtes distingué en insultant sa mémoire ! Ayez ce courage et vous recevrez de ces hauts personnages une leçon d'éducation domestique, qui vous rappellera que les Rois de Jérusalem et de Chypre ne vous ont jamais légué la mission d'insulter impunément.

Assez sur ce sujet et n'en parlons plus.

En parlant de Chénier, M. Lusignan lui fait proférer la veille du combat du 14 de décembre, des paroles qu'il n'a jamais dites à cette date, et M. Lusignan a voulu sciemment faire mentir l'histoire. C'est le 3 de décembre, c-à-d 11 jours avant le combat, que le Dr Chénier répondit à M. l'abbé Paquin : "Qu'autant valait essayer de prendre la lune avec les dents que de chercher à ébranler sa résolution." Et M. Paquin ajoute : "Malgré toute son opiniâtreté, cependant le Dr Chénier ne put surmonter une profonde émotion qui s'empara de lui, car de temps en temps de grosses larmes s'échappaient de ses yeux et coulaient malgré ses efforts pour les retenir."

Le Dr Chénier croyait-il, à cette date du 3 de décembre, à l'arrivée de l'armée ennemie ? Non, absolument non, et je ne veux pas commenter ses paroles et ses larmes du moment, qui ont donné lieu à une belle amplification et à une falsification de date à M. Lusignan.

Que dit M. l'abbé Paquin, dans son journal historique, à la date du 10 décembre, c-à-d trois jours avant la bataille ? Lisons :

"Tous ces malheureux étaient dans la sécurité la

plus complète et ne s'attendaient nullement à être attaqués dans leur camp. Les chefs avaient soin de les entretenir dans leur erreur, en leur assurant qu'on n'oserait venir leur faire la guerre, que les insurgés du sud était victorieux sur tous les points, et que ces soldats de St. Martin n'étaient que des volontaires auxquels on a fait endosser l'habit militaire pour effrayer les habitants. Ils leur disaient chaque jour que, dès que les insurgés se montreraient, ils remporteraient la victoire et prendraient Montréal sans tirer un seul coup de fusil. Par ces contes et mille autres semblables, ils attiraient à leur camp un grand nombre d'habitants, qui, ne redoutant aucun danger, venaient jouir de la bonne vie que le camp leur offrait; car, pour les garder à St. Eustache, on les gorgeait de viande et de boissons, et en outre on donnait tous les jours à chaque homme une livre de bœuf qu'il pouvait envoyer à sa famille. Les soldats du nouveau camp s'habillaient et se chaussaient aussi par le pillage, dévastant pour cela les magasins de tous les marchands et enlevant tout ce qui pouvait leur être utile. Outre tous ces avantages, les chefs promettaient encore à leurs soldats de leur donner bientôt le choix des plus belles terres; ils leur promettaient aussi l'abolition des dîmes et des rentes seigneuriales.

“ Ces promesses et la vie que l'on menait au camp avaient attiré un grand nombre d'habitants de Ste. Thérèse et de St. Jérôme.”

Je répéterai encore aujourd'hui, ce que j'ai déjà écrit au sujet du Dr Chénier, tout en respectant sa mémoire.

L'admirateur de l'inconnu, des légendes, se recrute particulièrement parmi une certaine classe de la jeune génération, qui est très avide du surnaturel; aussi, cet admirateur du prodigieux aime parfois à

donner à certains faits plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité, et il fera d'un mythe une montagne. L'on dira : le Dr Chénier n'a pas voulu se rendre et il est mort en brave ! Je ne contesterai point cette assertion, quoiqu'il soit permis de croire que le Dr Chénier ne croyait point à l'approche de l'armée ennemie ; mais, en donnant même le bénéfice du doute, l'on voudra bien me permettre d'exposer le principe, que, puisqu'il n'est pas permis à un homme de s'ôter la vie, il lui est encore moins permis par un attachement opiniâtre à une folle résolution, de jouer avec la vie de ses compatriotes ou d'immoler ses frères à son orgueil. Les héros, les braves, sont des hommes qui se distinguent par le jugement, par le grandeur d'âme, par d'éclatantes actions ; spécialement par des exploits guerriers, par des victoires, et qui marchent vaillamment devant la mort pour détruire une redoute, une embuscade, afin de sauver une armée ou ceux que l'on a sous sa garde.

Le Dr Chénier pouvait être rangé parmi ces hommes d'élite, s'il l'eût voulu, car son devoir était facile et il lui était tout tracé. Lorsqu'il se vit en face d'une armée régulière à laquelle il ne pouvait résister, il devait à l'instant hisser un drapeau blanc et courir devant les troupes, pour se constituer prisonnier et sauver les insurgés. Cet acte eut été celui d'un brave, d'un véritable héros et sa mémoire eut passé à la postérité.

Si le lecteur désire connaître toute l'étendue de ma pensée sur l'attitude coupable du Dr Chénier, il devra recourir à mon livre, n'ayant pas ici l'espace nécessaire à ce développement nécessaire et irrécusable.

M. Lusignan, l'homme de jugement par excellence et l'historien bien renseigné, cite M. l'abbé Paquin, pour établir que puisque les Loyaux de Saint-Eustache avaient une majorité de 314, *pourquoi*

s'en laissaient-ils imposer par la minorité? C'aurait été le temps pour M. Globensky de se mettre à la tête des amis de l'ordre et donner la chasse à ce patriote qui se conduisait si mal, selon Paquin.

Je ne releverai point le sans-gêne radical avec lequel M. Lusignan parle de M. l'abbé Paquin, c'est du grotesque ridicule, pour ne pas dire plus !. . . Mais je le prie de venir à la porte de l'église de Saint-Eustache, répéter de telles absences de raison et de respect envers un prêtre qui a été le bienfaiteur et l'ami dévoué et constant de sa paroisse. Il recevra des paroissiens une leçon qui le ramènera à une température plus calme et plus respectueuse. La biographie de M. l'Abbé Paquin se trouve à la fin de mon livre et j'y réfère le lecteur, afin qu'il puisse juger entre le grand apôtre et l'immense M. Lusignan, qui veut prouver que comme écrivain, il a ses hauts et ses bas.

Arrivons maintenant à la remarque ineffable du grand tacticien, M. Lusignan, qui vaut à peu près celle de T. S. B. qui lui aussi se mêle de discuter l'attitude de Chénier à Saint-Eustache. Si ce M. T. S. B., est le héros de Saint-Charles, je l'acclame des deux mains, et je n'ai rien à répliquer.

Oui, M. Lusignan, l'historien véridique, M. le censeur au jugement droit, Saint-Eustache comptait une majorité de 314 Loyaux ; mais à part ceux qui ne pouvaient pas prendre une part active, afin de reprimer la fureur des forcenés qui arrivaient, comme le dit M. Paquin, des paroisses avoisinantes, croyez-vous que le petit nombre de Loyaux en état de se défendre, pouvait empêcher l'envahissement de tous ces insurgés qui s'élevèrent parfois à deux mille hommes ?

Le 8 de décembre, M. Paquin affirme dans son journal historique, qu'il y avait au moins 1,500

hommes au village, et à chaque instant il en arrivait de nouveaux, de tous côtés.

Avouez donc, M. Lusignan, que vous écrivez pour les badauds, et que vous avez l'intention de faire prendre des vessies pour des lanternes.

Mon père a eu peur pour lui et sa compagnie, ajoute, M. Lusignan, et pour appuyer ce petit mensonge, il ne cite qu'une partie de l'alinéa du livre de M. Paquin que je vais reproduire avec d'autres documents qui vont démolir le verbiage échevelé du calomniateur.

La route prise par mon père et sa compagnie, était celle du chemin ordinaire, toujours suivie, pour atteindre soit Saint-Eustache, soit Saint-Martin; mais le commandant des troupes anglaises, trouvant cette route trop dangereuses, parce qu'il fallait franchir des bois où ses soldats pouvaient être attaqués, il prit un chemin détourné, beaucoup plus long, afin de se mettre à l'abri d'une surprise désastreuse.

Cependant, mon père et sa compagnie s'y aventurèrent témérairement, et ils furent attaqués, comme on le verra plus loin. Et M. Lusignan ose dire qu'ils ont eu peur!...

Mais laissons parler M. Paquin, et voici ce qu'il dit :

"La compagnie de volontaires de M. Globensky avait pris un chemin plus court de Saint-Martin à Saint-Eustache et arriva vis-à-vis Saint-Eustache avant les troupes dont la traverse avait beaucoup retardé la marche. M. Globensky fit arrêter ses hommes aux quatre fourches du chemin, résolu d'attendre que le reste de l'armée fût en vue avant de se mettre en marche pour traverser."

C'est cette dernière phrase de M. Paquin, qui a

inspiré M. Lusignan de dire que, mon père et sa compagnie ont eu peur, puisqu'ils s'arrêrèrent à ce lieu désigné.

Qui lui avait donné les ordres d'attendre aux quatre fourches du chemin? C'est feu W. Inglis, en son vivant Ecr., gentilhomme on ne peut plus considéré et respecté parmi la population française du comté des Deux-Montagnes, qui va répondre. Il est un des fondateurs de la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes. Durant trente ans, il n'a cessé d'être directeur de cette société et il en a été le vice-président et le président. Dans toutes circonstances, il a toujours fait preuve d'un zèle vraiment patriotique, spécialement pour protéger, pour défendre l'agriculture et cela dans les assemblées publiques comme partout ailleurs.

Il a été commissaire des Petites Causes, durant un grand nombre d'années.

Sa commission de juge de paix remontait à vingt ans et dans chacune de ces positions, il a toujours été reconnu et félicité pour son jugement droit et éclairé.

Enfin, il a toujours été honoré de tous les honneurs et afin d'en donner une grande preuve qu'il suffise de dire que durant trente années il porta le titre honorable et élevé de "Elder in the Presbyterian Church."

Je prie donc le lecteur de lire attentivement la partie de déclaration qu'il a rédigée et que je reproduis textuellement de mon livre :

Lisez M. les détracteurs :

"On the day of the battle our company was ordered to take the direct and most dangerous road to attain St. Eustache, while the main body took a different and longer route, and to halt at Seers on the highland near the river bank opposite

the said village of St. Eustache, *and there to await further orders.* In approaching said position we passed through a wood in which a party of the Insurgents were concealed. The enemy's scouts falling back as we advanced, carried full information of the smallness of our numbers to their leaders, who supposed we were all they had to contend with. Their plan was to attack us in front from the village, while the concealed party would take us in rear, when they would have a good prospect of exterminating the whole party. Their plans were soon frustrated by the advance of the main body, who immediately commenced firing on the party crossing the ice or the river to attack us. It sent them to the right-about and they gave us no further trouble. Our friends in the woods hearing that something more than they bargained for was going on, emerged from the wood carrying their arms and making a "détour" to pass out of range of our muskets, running rapidly in the direction of the village. We receiving no orders to attack them a part of the company felt hurt at their escaping, and asked to be allowed to fire. Capt. Globensky preremptorily forbade it, at which a retired officer of the regular force who was acting with us as a supernumerary, had a short but warm altercation with Capt. Globensky on the subject, and turning to the men, asked any who wished to have a shot at the rebels to follow him; a portion of the men did so, and fired, giving evident pain and dissatisfaction to our Captain. It gave us doubts as to the loyalty of Capt. Globensky, but I afterwards ascertained that his motive was simply a desire to spare the lives of his fellow-countrymen."

Faudrait-il reproduire tous les témoignages nombreux insérés dans mon livre, pour établir ce que

mon père a été en 1837, vis-à-vis même de ses persécuteurs ? Non, je dois y renvoyer le lecteur.

A propos des représailles qui ont été commises, le peu scrupuleux M. Lusignan a essayé de les reprocher aux volontaires de mon père. Son digne émule, M. David, a proféré la même calomnie.

Si mon père et sa compagnie sont restés à Saint-Eustache, le lendemain de la bataille, au lieu d'accompagner la troupe anglaise et les volontaires étrangers à St-Benoit, c'est pour les raisons suivantes :

1o Pour obéir à l'autorité militaire qui connaissait mon père et qui savait que, comme citoyen de St-Eustache, lui et ses volontaires, étaient les seuls capables de rétablir l'ordre et de prévenir les représailles qui avaient été commises le jour même de la bataille, tant par les troupes que par la population des paroisses voisines et même de Montréal qui suivait de près l'armée royale.

2o Parce que toute la population loyale^{sic} et rebelle le désirait et craignait que la garde du village ne fut confiée à des étrangers.

3o Parce que la compagnie de mon père ne pouvait craindre de marcher sur St-Benoit, puisque les chefs étaient en fuite et qu'il n'y restait que quelques malheureux bien décidés à se rendre.

4o Parce que la compagnie de mon père avait été formée, plutôt dans le but de protéger les familles persécutées que pour combattre des insurgés complètement égarés.

Qu'on lise donc ce que j'ai déjà répondu à ces attaques inqualifiables, mensongères et répétées avec la plus insigne mauvaise foi.

Quand M. Paquin dit que quelques pièces d'argenterie ont été rendues par des volontaires, voulait-il parler des volontaires de mon père ou d'autres, ou bien voulait-il dire que ces volontaires firent remettre ce que d'autres avaient en leur possession ? D'ailleurs, est-il croyable que des volontaires catholiques auraient perpétré de tels actes ?

M. l'abbé Paquin accuse-t-il la compagnie de mon père, en particulier, quand il parle des volontaires en général.

Accuse-t-il les volontaires, quand il accuse les habitants de Montréal, de la Côte . . . , de St. . . . , de St. . . . et d'autres places qui enlevaient tout ce que les flammes avaient épargné, et lorsqu'il ajoute : "Combien ils seraient flétris, si je voulais livrer leurs noms au public ; ils sont Bretons et le dirais-je, Canadiens-français aussi ! Choses inconnues dans nos mœurs ! Je dirai plus, quelques-uns sont patriotes !"

Assez sur ces actes qui font croire à certain dicton : "Aux vainqueurs les dépouilles."

En admettant, pour un instant, comme je l'ai déjà dit, qu'il y aurait eu quelques représailles de faites par quelques volontaires, portés à tirer vengeance ou à s'indemniser des injures, des dommages ou des vols que les rebelles leur avaient fait endurer avant la bataille, on ne pourrait vraiment pas en être bien surpris. Que l'on consulte attentivement et avec impartialité l'ouvrage historique de M. l'abbé Paquin, et l'on y verra que s'il y a eu des représailles, elles ont été provoquées par les outrages, par les vols et les avanies sans nombre que les loyaux et ces mêmes volontaires eurent à supporter de la part des insurgés.

Ensuite, il faut ne pas oublier, non plus, que parmi les volontaires, il s'en trouvait plus d'un dont

la colère ne pouvait être éteinte ou qui était encore sous l'effet momentané d'une grande exaspération, et qui ne se rappelait que trop vivement les persécutions toutes récentes des rebelles.

Mais si réellement il y a eu quelques représailles de commises avant, durant et après la bataille, l'on ne doit pas injustement les reprocher aux volontaires de mon père ; car il y avait alors dans Saint-Eustache d'autres compagnies de volontaires, qu'il ne faut pas confondre ou juger de la même manière, et, sans vouloir en accuser aucune, je puis dire qu'il serait très difficile de signaler les véritables auteurs des représailles.

Afin de prouver que quelquefois les jugements sont plus que téméraires, je poserai la question suivante :

Si la compagnie de mon père, à l'instar des troupes anglaises et des autres compagnies de volontaires, eût marché sur Saint-Benoit après le désastre de Saint-Eustache, on l'eût donc accusée de tout ce que cette paroisse eut à essuyer ?

Comme on le voit, cette accusation eut été plus qu'injuste. D'ailleurs, et comme le dit M. l'abbé Paquin, l'on ne doit pas plus accuser Sir John Colborne des excès qui furent commis à Saint-Benoit qu'il ne faut blâmer un général ou un capitaine pour les violences que des soldats peuvent commettre à leur insu, contre leur volonté et dans un moment d'effervescence.

Le fait seul que mon père ait eu la garde du village de Saint-Eustache, prouve que sa compagnie de volontaires ne faisait point partie intégrante de l'armée, et de plus qu'il était digne d'occuper la position que Sir John Colborne lui avait confiée.

Alors, n'accusons donc personne en particulier, et jetons un voile sur les outrages, sur les excès commis par les rebelles comme sur les représailles qu'ils

provoquèrent ; car quel est celui des révoltés ou des insurgés qui pourrait dire que, avant et après la bataille, il n'y a pas eu compensation ? Assez sur ce triste sujet et n'en parlons plus.

Cependant, voilà des semaines et des semaines que l'écrivain fécond, M. Lusignan, ou ses satellites, aiguisent, trempent leur plume dans l'encre et le fiel, pour insulter ma famille, et y ont-ils réussi ? Non, mais ils ont réussi à gagner un brevet de . . . , qui les rehaussera pour toujours dans l'opinion publique.

Mon bouillant adversaire ajoute qu'en publiant mon livre, j'ai insulté tout le pays, tout un peuple.

Je réponds en premier lieu qu'il ne dit pas vrai, et je répète pour la millième fois que je n'ai pas même insulté les rebelles de 1837, pas plus dans mon livre que dans mes suppléments et mes lettres. J'ai cité l'histoire, voilà tout ; mais mes adversaires sans scrupule, voyant qu'ils ne peuvent pas plus attaquer mon livre que mes suppléments, ont recours au mensonge et allèguent que j'ai insulté les *patriotes*, toute la nation, afin de choisir l'arme la plus déloyable et la plus odieuse pour se défendre. Aussi, ils sont jugés en haut lieu, et désapprouvés même par les libéraux qui se respectent et qui les qualifient comme ils le méritent.

Il faut avoir une forte dose de prétention, pour proférer que j'ai insulté tout un peuple, parce que j'ai fait condamner le rébellion par l'histoire, par les sommités religieuses et laïques comme par la très grande majorité du pays, qui étaient opposée à une rébellion fomentée par quelques hommes seulement.

A Saint-Eustache, foyer de l'insurrection et où les chefs commandaient, combien y a-t-il eu de combattants ? Je réponds : *Un seul !* et s'y attendait-

il ? Non, ceux qui lui faisaient cortège ne s'attendaient nullement, eux aussi, à faire le coup de feu. Le matin même de la bataille, ils n'y pensaient pas ; ils étaient au camp pour se divertir, comme le prouvent M. Paquin et les déclarants ; la plupart d'entre eux y avaient été amenés par les menaces, par la contrainte, et les quelques-uns qui restèrent et combattirent, malgré eux, ne s'attendaient nullement à une catastrophe. Cette triste vérité est prouvée et consignée dans mon livre.

Je ne parlerai point non plus de Saint-Denis, de Saint-Charles. L'histoire est là pour prouver combien ils étaient de combattants. En prenant même, le mouvement irréfléchi de 1838, ne doit on pas dire que c'est la petite minorité du peuple qui a pris part aux deux révoltes, qui a soufflé le feu de la rébellion, de la discorde et d'une guerre civile ?

Oui, la rébellion de 1837-38, n'a été l'œuvre que de quelques chefs ambitieux qui, sous prétexte de demander des réformes gouvernementales (dont quelques-unes étaient nécessaires, comme je l'ai déjà exprimé) voulaient commander et gouverner sous le drapeau républicain des Etats-Unis.

Parmi ces quelques chefs égarés, momentanément, je veux le croire, n'y en a-t-il pas plusieurs qui plus tard ont condamné la rébellion, même sur l'échafaud !

Et après tout cela, M. Lusignan avec ses quelques véridiques confrères, qui sont loin de représenter l'opinion publique, viendront dire que j'ai insulté toute une nation, parceque j'ai condamné, je le répète, la rébellion avec l'histoire, avec les sommités religieuses et laïques et la très grande majorité du pays.

Il faut avoir, comme je le dis plus haut, une forte dose d'audace et de prétention, pour prétendre que ces quelques chefs avec les quelques hommes.

qui les suivaient de gré ou de force, représentaient tout le peuple canadien-français !

Et la population anglaise ainsi que les autres origines, qui étaient presque toutes opposées à la révolte, ne comptent donc point pour mes adversaires ? Et il les jettent pardessus bord !

Ils sont ineffables, mes détracteurs ! . . .

Et pourquoi cette guerre diabolique que l'on me fait ?

Je n'en veux pas, cependant, à ceux qui m'insultent, car je sais qu'ils me respectent plus qu'ils ne le prétendent.

Ces messieurs m'ont fait une guerre diabolique, en 1875, pour m'empêcher d'arriver aux Communes. Cependant, aussitôt après ma résignation, ils s'accordaient tous à dire dans tous les lieux, même dans leur journal, l'organe du parti libéral, qu'ils regrettaient cette résignation.

Je suis donc bien changé, depuis ce temps ! . . .

Est-ce parce que mon devoir de fils et de citoyen m'a obligé de venger la mémoire de mon père injustement attaqué et calomniée par eux ?

Pour me défendre, ai-je insulté la mémoire des patriotes de 1837, que j'ai été obligé de condamner cependant, avec l'histoire en mains.

N'ai-je pas écrit dans mon supplément publié en septembre dernier, ce qui suit :

En résumé, que comprend l'ensemble de tout mon livre ?

Venger la mémoire de mon père, que M. David et d'autres ont eu l'indélicatesse d'attaquer injustement.

Pour me défendre, j'ai été contraint de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les premiers jours de la

domination anglaise, puis j'ai fait un récit analytique de l'histoire, sur les malheureux événements arrivés à Saint-Eustache en 1837. J'ai été même forcé, par les agressions irréfléchies et déplacées de M. David, de publier en entier l'ouvrage historique comme une partie des mémoires inédits de l'abbé Paquin, qui sans doute feront de la peine en certains lieux, mais pouvais-je faire autrement? Non, car M. Paquin avait été le témoin oculaire de cette triste époque, et en citant pour ma défense un témoignage aussi authentique, aussi loyal et aussi désintéressé, je ne pouvais prendre la liberté de mutiler sa narration historique. Comme historien, je n'avais pas le droit de changer un seul iota d'un ouvrage tombé dans le domaine de l'histoire; je l'ai cité comme une autorité et j'ai dû le publier, même avec les fautes typographiques qu'il renferme.

Le seul privilège que je me suis attribué, a été celui de retrancher ou de faire disparaître dans les déclarations qui figurent dans mon livre, certains noms qui auraient blessé quelques lecteurs trop mis en évidence.

Enfin, à qui la faute, si j'ai été obligé d'écrire, avec le plus de ménagement possible, cependant, l'histoire vraie de 1837? A. M. David et à ses imprudents amis. Néanmoins, Dieu le sait, je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer qui que ce soit. En commentant, j'ai parlé comme historien, ayant pour appui et guide l'histoire contemporaine de 1837. J'ai été modéré, je me suis retenu et je n'ai pas voulu désigner, à part le Dr Chénier, le grand coupable, aucun des acteurs et promoteurs actifs de la rébellion: car je tiens à respecter la mémoire d'autrui, comme je tiens, je le répète, à faire respecter celle de mon père.

Au point de vue politique, ai-je approuvé les

griefs vrais dont on se plaignait avant 1837 ? Non, je les ai blâmés comme j'ai blâmé les instigateurs d'une rébellion aussi mal inspirée que mal organisée. Il existait des abus, c'est vrai, je le sais et il fallait adopter des moyens constitutionnels et pacifiques pour obtenir des améliorations dans le système gouvernemental ; mais persécuter ceux auxquels la sagesse conseillait de rester dans les bornes de la loi et de la constitution, c'était faire un acte condamnable et condamné alors et depuis ces jours de vertige populaire. En outre, je dois répéter que le clergé, la notabilité et la très-grande majorité du pays condamnait l'annexion ou l'établissement en ce pays d'une république que M. Papineau et ses disciples, prêchaient ouvertement ainsi que le Dr R. Nelson, en 1838.

Recourir à la force des armes, c'était perpétrer en sus un acte de folie ou d'aberration impardonnable, qui a conduit des malheureux à la boucherie et qui a fait tomber quelques têtes, parce qu'elles en avaient été la cause première.

Voilà en résumé, en substance, tout l'ensemble de mon ouvrage : ouvrage qui reflète l'opinion et les sentiments de presque tous mes compatriotes.

Que M. David sache donc aussi que si, en 1837, j'avais été d'âge à m'occuper de politique, j'aurais certainement demandé, moi aussi, des réformes c'est-à-dire des réformes nécessaires, justes et raisonnables ; mais pour en arriver là, je n'aurais pas mis le feu aux quatre coins du pays, je ne me serais jamais laissé entraîner à demander plus que je n'aurais dû solliciter, je me serais retranché dans le périmètre légal de la constitution et je me serais bien donné garde de souffler la tempête et de provoquer les horreurs d'une guerre civile !

Ne voulant point offrir aux lecteurs du réchauffé, des répétitions fastidieuses, je le prie de s'assurer,

en lisant mon livre et mes suppléments, si j'y ai tenu un langage digne et en rapport avec la vérité historique.

Alors, que l'on respecte donc mes principes politiques, qui sont aussi ceux de la majorité du pays et non ceux de mes quelques adversaires. Quant à leurs convictions politiques, je veux les respecter, et mon indépendance politique ne l'a-t-elle pas prouvé et exprimé maintes fois ?

Viendra un temps où l'on regrettera ce que la licence de la presse a pu inspirer d'écrire sous l'effet momentané du mécontentement, de la colère, qui sont mauvais conseillers.

Maintenant encore un mot sur mon père.

Aujourd'hui on lui fait un crime de s'être mis à la tête d'une compagnie de volontaires, dans un temps où l'on se portait à des violences et à des débordements incroyables. Quoique j'aie déjà prouvé que le clergé et la population paisible demandaient la formation de ces corps de volontaires, qui furent félicités après la rébellion par ce même clergé, par toutes les autorités, même dans les mandements des évêques, je veux citer ce qu'en disait, en 1837, un journal constitutionnel et canadien-français.

Voici, entr'autres choses, ce qu'il disait, sur la formation des compagnies de volontaires :

“ *Des Corps de Volontaires* :—Ils ont le pouvoir d'augmenter leurs cadres de sous-officiers, ainsi que la force de chaque compagnie ; en sorte qu'il y a place suffisante pour caser tous les amis de l'ordre et composer une division nombreuse, capable d'en imposer aux perturbateurs.” Plus loin,

il ajoute : "qu'il faut se réunir en garde de volontaires, pour établir des patrouilles et veiller à la sûreté commune, en se prêtant un commun appui."

Quatre jours après avoir parlé ainsi, le même journal à la suite de paroles violentes adressées aux révolutionnaires du comté des Deux-Montagnes, annonce à ses lecteurs ce qui suit : "M. Maxime Globensky est venu en ville, hier, et a obtenu de Son Excellence, le commandant en chef, la permission de lever un corps de volontaires, pour protéger cette partie du pays."

Ce journal Canadien-français, savait, lui, ce qui se passait à cette triste époque, et encourageait la compagnie de mon père à protéger les persécutés.

Que disait le *Canadien*, feuille patriote, mais qui condamnait la prise des armes ?

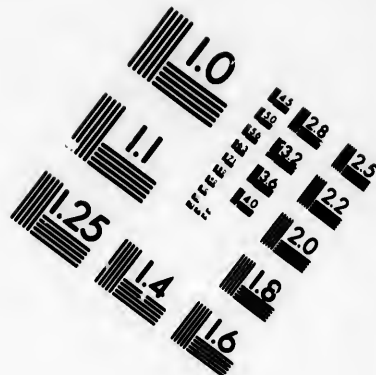
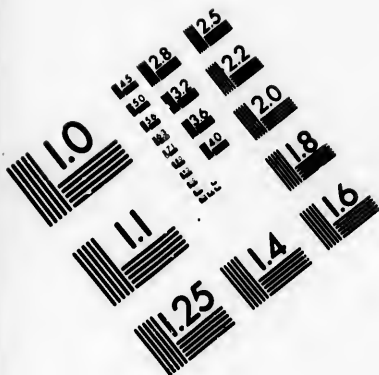
Lisons quelques alinéas qu'il écrivait le 6 octobre 1837 : "La paix et l'ordre se rétabliront peut-être prochainement ; les partis consentiront peut-être à reprendre les voies de la raison et de la persuasion pour parvenir à leur fins."

Le 27 octobre, il publiait le premier alinéa qui va suivre et reproduisait le second : "Voici ce que dit le *Courrier des Etats-Unis* à l'occasion des Fils de la Liberté," et des procédés récents du comité permanent des Deux-Montagnes. A Dieux ne plaise que nous nous associons à l'appel de rigueurs que contiennent les remarques du *Courrier* ; mais nous les citons pour faire voir les impressions que produisent au dehors les procédés d'une partie de nos compatriotes, et faire ouvrir les yeux à ces derniers, s'il en est encore temps."

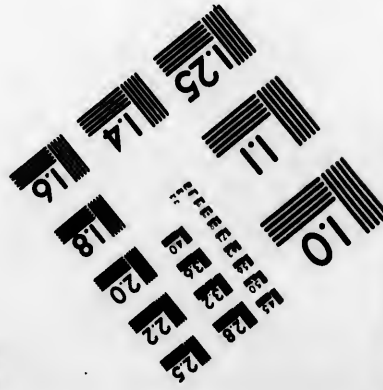
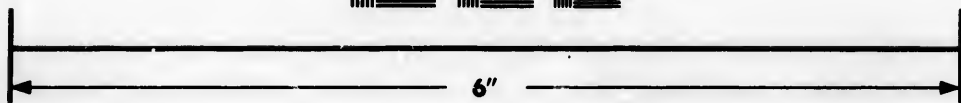
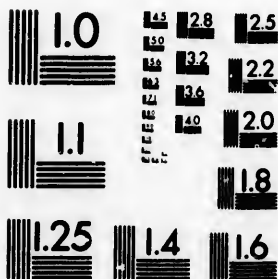
Dans ce même numéro du 27 octobre 1837, le *Canadien* s'élève avec indignation contre le *Libéral*, journal anarchique, qui insulte la religion catholique.

Le 27 de novembre 1837, le *Canadien* répriman-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

13 128
14 132
15 125
16 22
17 20
18

19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

dait M. D. B. Viger pour avoir signé la proclamation des magistrats, qui condamnait la rébellion. Le *Populaire* lui répondit dans les termes qui suivent : " Il nous semble que le *Canadien* a mauvaise grâce, aujourd'hui, de tomber sur D. B. Viger, que la peur porte à se ranger parmi les amis de l'ordre ; jusqu'à ce jour le *Canadien* n'avait pas osé parler avec autant d'irrévérence d'un parent, d'un ami, d'un confident intime, du *grand homme* ; et nous croyons nous rappeler : que lorsque nous accusions D. B. Viger d'être un *vieillard malfaisant*, dangereux, le *Canadien* nous répondait que nous insultions par nos violences ce que le pays comptait de plus respectacle ; nous ne rapportons point ceci comme un reproche, mais comme l'une des contradictions dans lesquelles est souvent tombé notre collègue."

Cette proclamation, condamnant la rébellion, la taxant de *lutte aussi parricide qu'inégale*, exhortant les habitants de rentrer dans l'ordre, et représentant à ces habitants qu'ils ont été trompés par des *hommes perfides* qui les ont abandonnés et les abandonneront encore au moment du danger, par qui était-elle signée ?

Par les magistrats qui suivent :

D. B. Viger,
 Pierre de Rocheblave,
 Louis Guy,
 Edouard M. Leprohon,
 Etienne Guy,
 P. E. Leclerc,
 W. B. Donegani,
 Charles S. Rodier,
 Alexis Laframboise,
 Jules Quesnel,
 Félix Soligny,
 P. J. Lacroix,
 H. E. Baron.

Étaient-ils aussi des *espions*, ces autres magistrats ?

Le *Canadien* disait le 4 de décembre 1837 :

“ Nous pouvons ajouter que nous recevons de diverses autres parties du pays les informations les plus rassurantes pour les amis de l'ordre. Partout on sait faire la distinction entre la réforme et la révolution....”

Dans une autre circonstance, il parle dans les termes qui suivent des compagnies de volontaires : “ Volontaire :—La plus grande activité règne ici (à Québec) pour la formation de Compagnies de Volontaires. La Police a été encore augmentée, et armée de fusils.”

Comment se fait-il qu'il annonçait la formation de ces corps volontaires, au lieu de les conspuer comme on le fait aujourd'hui ?

Que disait aussi un autre journal constitutionnel dans ce temps de tourmente et où l'on ne pensait qu'à l'établissement d'une république au Canada ? Lisons : “ Le capitaine Mayne des royaux, est parti samedi pour organiser un corps de volontaires de 400 hommes à Carillon, et un autre de 200 à Vaudreuil.” Il ajoute ensuite :

“ Il se forme actuellement à Longueuil, une compagnie de volontaires canadiens, qui doit être sous les ordres du major Guy. Il doit y avoir aussi dans ce village un détachement de cavalerie volontaire.

“ Le capitaine Bélanger, de Saint-Martin, est venu en ville avec une requête de nombreux habitants de cette paroisse, offrant leurs services au gouvernement pour marcher quand et où il voudra.” Saint-Martin s'est toujours distingué par sa loyauté.”

A Nicolet, à Berthier, et dans maints endroits, on offrait au gouvernement de former des corps volontaires.

Les journaux constitutionnels, mon père, et tous les royalistes condamnaient et combattaient les funestes complots des annexionnistes, et ils ont eu raison.

Un autre journal canadien-français disait aussi à cette date de la rébellion :

“ On assure que plusieurs bataillons de milice volontaire vont être incorporés pour 5 ans. La destination de ces corps est de protéger les frontières et de résider dans quelques uns de ces villages les plus rebelles. Nous pensons que ce serait un excellent plan d'en stationner dans tous les principaux villages.”

Que disait aussi Monseigneur Lartigue dans l'un de ses mandements ? Lisons encore :

“ Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de nos campagnes, disait l'Evêque de Montréal, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux pays où régnaient l'abondance et la joie avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse. Que nous reste-il de leurs belles promesses ? Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui, néanmoins, selon leurs principes, doit tout régler dans un état, est-ce la volonté générale qui a dirigé les opérations des insurgés ? Vous trouviez-vous libres lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie, de la perte de tous vos biens, de la mort même, si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la

moitié du petit nombre qui a pris les armes contre notre Auguste Souveraine à marcher contre ses armées victorieuses."

Pour faire voir combien la rébellion était condamnée avant et après les désordres, qu'on lise la circulaire suivante, adressée par Monseigneur de Montréal à tous les prêtres de son diocèse :

"Montréal, 6 Février 1838.

"Monsieur,

"Après vous être efforcé d'apaiser la divine justice par un office expiatoire, par des jeûnes, des prières publiques, pour tous les crimes commis en ce diocèse, pendant l'odieuse rébellion de l'an passé contre le gouvernement établi dans cette province britannique, il convient aussi que nous rendions à la Providence du Seigneur de très humbles actions de grâces pour la prompte répression d'une révolte si menaçante, par les armes puissants de Sa Majesté, ainsi que par l'énergie de ses fidèles sujets qui, heureusement, surpassent immensément en nombre les hommes déloyaux ou égarés, et pour la paix intérieure qui règne maintenant dans tout le Bas-Canada."

Le *Canadien* qui annonçait, en 1837, que mon père allait commander une compagnie de volontaires, l'en a-t-il blâmé dans le temps et même après la bataille du 14 de décembre 1837 ?

Les déclarants qui ont combattu contre lui et qui ont témoigné en sa faveur, l'ont-il blâmé ?

Quand il faisait ouvrir les portes des prisons, les malheureux qui en sortaient l'ont-ils insulté ?

De plus, n'ai-je pas prouvé par maints déclarants que mon père, avait défendu à sa compagnie de tirer sur les Rebelles ?

Que dit le capitaine Choquet, dans sa déclaration à propos de la bataille du 14 de décembre ? Que l'on veuille lire :

“ Ce dont je me souviens parfaitement, c'est que lorsque le capitaine Globensky vit que l'église ainsi qu'une partie du village étaient en feu et que les patriotes fuyaient dans toutes les directions, il me dit alors : “ Capitaine Choquet, je laisse ma compagnie sous votre commandement, avec ordre de défendre à mes soldats de tirer un seul coup de fusil sur les fuyards, et quant à moi, ajouta-t-il, j'ai décidé de courir au village, pour arrêter le feu et exempter le massacre des insurgés.” Sur ce, il traversa à travers les balles et la mitraille le petit pont qui se trouve tout près du village, afin d'aller protéger le village et ceux qui en avaient grandement besoin.”

Que dit aussi le Révérend Messire Guyon, curé actuel de Saint-Eustache, dans sa lettre publiée dans mon livre ?

“ Je déclare aussi que, pas un citoyen de ma paroisse ou de mon village n'a parlé en mal du capitaine Globensky, pour la part qu'il a prise aux troubles de 1837 ; au contraire, et moi comme mes paroissiens, nous n'avons toujours eu à décerner que des louanges à ce vieux militaire, à ce vieux type de gentilhomme, pour les services qu'il a rendus aux malheureux insurgés du 14 décembre 1837, et pour avoir toujours été fidèle à son roi et à sa religion.”

Mais tout cela ne fait pas l'affaire des insulteurs à la mémoire de mon père, qui espéraient que toutes ces attestations authentiques et élogieuses étaient

oublées, afin de redoubler d'audace dans leur atroce calomnie.

D'après eux, ils avaient le droit, en 1875, d'insulter la mémoire de mon père; mais moi je n'ai pas celui de leur prouver qu'ils sont des calomnieux, même en citant l'histoire et en la commentant avec le plus de ménagement possible!... Pourtant ce sont des gens qui aiment à faire résonner les mots de *Liberté, Egalité, Fraternité!*... Il faut être farceurs, pour soutenir une thèse aussi grossière et du plus haut comique!...

Ai-je cité de fausses autorités, de faux documents, et mes détracteurs peuvent-ils s'inscrire en faux: .

10. Contre l'histoire contemporaine de 1837, qui a condamné la rébellion?

20. Contre les journaux canadiens-français du pays et des Etats-Unis, qui ont condamné la rébellion?

30. Contre les mandements des Evêques, qui ont condamné la rébellion?

40. Contre les proclamations de la magistrature, qui ont condamné la rébellion?

50. Contre les dépositions des rebelles, des insurgés, des combattants, qui ont condamné leur rébellion?

60. Contre les aveux, les protestations de ceux qui sont montés sur l'échafaud et qui ont condamné leur rébellion?

70. Contre la lettre publiée par le Curé Chartier, l'âme et le soutien de la révolte dans le comté des Deux-Montagnes, qui condamne la rébellion dans les termes les plus énergiques?

80. Contre l'ouvrage historique de l'Abbé Paquin?

90. Contre la déclaration de Paul Boileau, *insurgé*, combattant à Saint-Eustache, le 14 de décembre 1837, et condamnant la rébellion?

10o. Contre celle de Luc Girouard, insurgé de Saint-Eustache ?

11o. Contre Joseph celle de Paiement, Ecr., juge de Paix, insurgé de Saint-Eustache ?

12o. Contre celle de A. Poirier dit Desloges, insurgé, combattant à Saint-Eustache ?

13o. Contre celle de L. Langlois dit Traversey, insurgé, combattant à Saint-Eustache ?

14o. Contre celle de F. Cabana, insurgé, combattant à Saint-Eustache ?

15o. Contre celle de B. Langlois dit Traversey, insurgé, combattant à Saint-Eustache ?

16o. Contre celle de J.-Bte Bélanger, chef insurgé, combattant à Saint-Eustache ?

17o. Contre celle de F. Binette, insurgé, combattant à Saint-Eustache ?

18o. Contre celle du Révd. Messire Guyon, curé actuel de Saint-Eustache ?

19o. Contre MM. Scott et Félé, chefs de Saint-Eustache, qui ont condamné la prise des armes ?

20o. Contre les lettres de J. C. Taché, Ecr., historien, chevalier de la Légion d'Honneur, appuyant et approuvant la publication de mon livre ?

21o. Contre celle de M. l'Abbé Tassé, appuyant et appuyant mon livre ?

22o. Contre celle du Révd. Messire Théberge, appuyant et approuvant mon livre ?

23o. Contre celle de M. l'Abbé Verreau, grand et savant historien, appuyant et approuvant mon livre ?

24o. Contre celle de Joseph de Bellefeuille Ecr., appuyant et approuvant mon livre ?

25o. Contre d'autres nombreuses lettres d'hommes très hauts placés dans l'Église et dans l'État que je n'ai pas publiées, qui ont approuvé mon livre ?

26o. Contre celle du Révérend Messire Nantel, supérieur du collège de Sainte-Thérèse, appuyant et approuvant mon livre ?

27o. Contre celle de F. X. Valade, Ecr., ancien Inspecteur d'Écoles appuyant et approuvant mon livre ?

28o. Contre le chef O'Callaghan, l'aide de camp, le bras droit de M. Papineau et qui parle en même temps au nom de ce dernier, dans une lettre qu'il écrivait, en 1852, à l'historien Garneau, et où il dit : "Si vous êtes pour blâmer le mouvement, blâmez alors ceux qui l'ont comploté et contrôlé, et qui doivent en être tenus responsables, dans l'histoire."

Contre les journaux canadiens et anglais, qui ont appuyé mon livre et condamné la rébellion ?

Alors, pourquoi donc me faire à moi un crime d'avoir dit la vérité, en citant tous ces documents authentiques ? Et pourquoi les assassins de la mémoire de mon père, au lieu de m'assaillir comme des forbans, n'attaquent-ils pas l'histoire et tous ceux qui m'appuient et m'approuvent ?

Parcequ'ils n'osent point, parcequ'ils veulent donner le change à la minorité avec laquelle ils marchent en politique ; et parcequ'ils veulent l'établissement, en ce pays, d'une république que le clergé et la très grande majorité du pays repoussent de toute leur force.

Les nombreux soldats, les glorieux amis que le distingué M. David vient de lancer contre moi s'attendent-ils à atténuer ma victoire ? Croient-ils, ces Messieurs, parce que leurs parents ont pris part à la rébellion, de gré ou de force, et parce que quelques-uns d'entre eux en ont été les victimes qu'ils vont faire approuver ce que le clergé et la majorité du pays ont condamné ? Croient-ils que ceux qui voulaient s'américaniser, qui voulaient une république et perdre l'autonomie de la province de Québec, qui voulait rester française de cœur et de race, ont montré plus de sagesse et de patriotisme que ceux qui s'opposèrent à ce funeste complot ?

Les véritables patriotes ne sont-ils pas ceux qui

sont toujours restés dans la périmètre sage de la légalité, qui voulaient eux aussi des réformes, mais des réformes justes et non le suicide de notre nationalité ?

Messieurs mes adversaires, je veux respecter la mémoire de vos pères, je veux déplorer la mort de ceux qui sont tombés sur un champ de bataille, durant une guerre civile aussi mal organisée que mal inspirée ! Mais vous me permettez bien de vous demander : qui l'a fomentée cette honteuse guerre civile ? Ce sont vos pères ou leurs chefs, n'est-ce pas ?

Et après cela, vous avez le courage de venir m'attaquer, m'insulter parce que mon père n'a pas voulu marcher avec eux, et parcequ'il a fait son devoir ?

Vous êtes annexionnistes, républicains, libéraux et *Yankees*. Soyez-le, si le cœur vous en dit.

Quant à moi, je suis royaliste, ami de l'ordre, de l'autorité religieuse et civile, enfin je suis opposé à vos fins constantes et cachées ! . . . Alors que peuvent me faire votre ire écarlate, vos petits coups d'épingle, vos menées sourdes et artificieuses, pour faire approuver ce qui est condamné et pour faire réussir des aspirations qui n'ont cours que dans votre atmosphère politique !

Mais enfin, croyez vous bonnement, vous Messieurs, qui acclamez le régime républicain, que vos grossières tirades auront l'effet de m'émouvoir et qu'à l'aide de vos écrits de haut ton, vous allez griser toutes les têtes, vous allez gagner un brevet de gentilhommerie et que vous ferez oublier que mon livre a été appuyé et approuvé par les plus grandes autorités religieuses et laïques du pays ?

Parlez tant que vous voudrez de mes titres, de mes qualités de gentilhomme, de mon aristocratie, du Plateau des Chênes dont la porte et le cœur

sont ouverts à tous ceux qui se respectent. Méprisez, au figuré s'entend, si vous le voulez, ma naissance, ma famille ; mais elle est quelque chose cette famille et vous n'y trouverez pas des bassesses, des idées malsaines, des principes faisandés et c'est ailleurs qu'il vous faudra fouiller ! . . .

Je comprends que les révolutionnaires, qui sont tous les mêmes, qui soupirent sans cesse après l'annexion aux Etats-Unis, qui anticipent toujours un bouleversement général, doivent condamner, sans doute, et avec dépit et rage l'attitude ferme et loyale de ceux qui voulaient maintenir la paix, qui voulaient protéger leurs compatriotes outragés comme leurs sentiments nationaux et religieux, et qui enfin ne voulaient point devenir les esclaves, les victimes des *Yankees* ! . . .

Conséquemment, les injures de ces républicains avancés, que la colère aveugle, ne peuvent m'atteindre ! . . . Leurs éclaboussures, la boue qu'ils semblent pétrir avec tant de plaisir ; en un mot ce limon que'ils paraissent sécréter avec tant de satisfaction, quoique je ne puisse y croire, ne peut rejaillir que sur la face de ces hommes immenses, qui s'oublient, qui ne comptent point parmi la majorité du pays, que je prends en grande pitié et auxquels je vais faire la révérence, cette fois, pour tout de bon.

Enfin, M. Lusignan doit être assuré que je ne m'occuperai plus d'une meute enragée dont il fait si noblement partie, que certains veneurs émérites ont eu la bravoure de lancer sur mes talons, et que le grand maître David encourage de toute sa vaillante ardeur. Je comprends que j'ai eu tort de répondre à tous ces Messieurs, qui me chantent noise et sottises, mais je ne retomberai plus dans un tel écart, dans un tel oubli de moi-même.

Obligé de répondre à M. David, qui m'a causé

assez de trouble, assez de désagréments et qui a fini par prendre la fuite, je ne me donnerai plus la peine de répondre au ramassis d'injures et de lieux communs que ses soldats de nouvelle et glorieuse fabrique s'empressent de m'adresser à tour de rôle. Si encore ils apportaient un appoint de bonne raison, si on citait des documents historiques pour me combattre. Mais rien: des insultes, du haut faisandé, et puis dix adversaires, pour frapper sur un seul homme!... Que c'est beau, que c'est grand, que c'est noble!... Allez-y, Messieurs, qu'étez encore une levée de nouveaux soldats, bondissez, hurlez tous ensemble sous le fouet du maître qui vous commande, et vous aurez bien mérité du parti écarlate et de la Société David-Cyprien.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes,
Octobre 1884.

N. B.—La nouvelle lettre d'appréciation et d'approbation que l'on m'a fait l'honneur de m'adresser et que le lecteur va lire, me venge trop bien, pour que je conserve le moindre souvenir de la triste croisade de mes insulteurs. Cette honorée lettre est signée, par les Révérends prêtres du comté des Deux-Montagnes, qui sont les seuls qui y restent en coré, depuis la fameuse élection de 1875.

La voici :

Sainte-Scholastique, 16 octobre 1884.

A C. A. M. Globensky, Ecuyer.

Monsieur,

Certains écrivains, pas plus soucieux de la justice que de la vérité, font depuis quelque temps beau-

coup de bruit autour du dossier que vous avez formulé touchant les événements de 37 dans le comté des Deux-Montagnes.

Nous avons trop souvent entendu l'appréciation des vieillards qui avaient été les témoins ou les victimes de ces tristes événements, pour ne pas vous féliciter d'en avoir si authentiquement consigné la vérité, en vous plaçant au véritable point de vue : celui de la morale chrétienne et de la commune sagesse.

Votre but est atteint : et la mémoire de votre loyal père hors de toute atteinte. — Ayant pris les armes au nom de Sa Majesté, il a rendu de précieux services à ses compatriotes.

Nous vous prions de laisser passer les démagogues : leurs clameurs contre vous et contre votre digne père, s'éteindront d'elles-mêmes sans réussir à justifier leurs devanciers en démagogie, tandis que votre dossier restera pour servir la vérité et la philosophie de l'histoire de ces temps.

Cessez donc toute discussion.

Ce serait peine perdue.

Croyez-nous avec les meilleurs sentiments,

Cher monsieur,

Vos très humbles serviteurs,

S. TASSÉ, prêtre,

(Curé de Sainte-Scholastique.)

L. I. GUYON, prêtre,

(Curé de Saint-Eustache.)

J. S. THÉBERGE, prêtre,

(Ex-curé de Saint-Augustin et curé

actuel de Varennes.)

— Dois-je ajouter quelque chose à la lettre que l'on vient de lire, et puis-je m'occuper, à l'avenir, du petit

groupe qui par un esprit désordonné de parti m'a insulté parce que j'ai vengé la mémoire de mon père ?

Non, et par respect pour la recommandation qui m'est faite dans cette lettre, je vais me taire.

En publiant un livre sur 1837, je me suis acquitté d'un devoir qui m'incombait, tant comme fils que comme citoyen, et le public éclairé et relevé m'a appuyé et jugé.

Mes quelques insulteurs à solde ou gagés par la *Patrie*, peuvent continuer parmi eux, à convoquer avec peine et misère, de petites assemblées à sensation, pour faire censurer mon livre, par quelques amis politiques du parti libéral, mais ils n'y porteront pas atteinte. Il est approuvé en haut lieu, et les générations futures en feront autant.

En prenant congé de mes insulteurs, je suis heureux de pouvoir constater que le directeur de la *Mimerve*, Monsieur J. Tassé, qui a été injurié à cause de moi, ait répondu aux insultes par le silence le plus absolu. Il a mieux fait que moi, et c'était ainsi qu'il devait appliquer le meilleur des soufflets, en dédaignant de répondre à leurs écla-boussures.

Néanmoins, je sais gré à M. Tassé, pour la libéralité avec laquelle il a accueilli mes écrits dans son journal, malgré les injures de mes hauts et braves ennemis qui aiment à frapper en bande sur un seul homme, qui se plaisent à insulter un adversaire ; mais qui ont l'immense courage d'essayer à faire fermer toutes les issues, pour empêcher cet adversaire de parler ou de se défendre. Que voulez-vous, noblesse oblige, et sans doute que celle du cœur les y obligeait ! . . .

C. A. M. G.

Octobre 1884.

parti m'a
mon père ?
adation qui
aire.

nis acquitté
ne fils que
relevé m'a

agés par la
convoquer
lées à sen-
r quelques
s n'y porte-
aut lieu, et

rs, je suis
directeur de
té injurié à
tes par le
que moi, et
eilleur des
leurs écla-

our la libé-
écrits dans
s hauts et
a bande sur
r un adver-
d'essayer à
mpêcher cet
dre. Que
doute que

A. M. G.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TROIS SUPPLÉMENTS.

PREMIER SUPPLÉMENT.

	PAGES
Question relative à la paternité du <i>Journal Historique</i> , par <i>Un Témoin Oculaire</i>	3 à 17
—————	
La mort du Dr Chénier	17 à 42.
—————	
Le droit d'exposer la vérité historique	42
Fragment d'un mandement de Mgr Lartigue.....	45
Protestations contre la rébellion.....	47 à 54
Lettre d'O'Connell, etc., etc.....	54
Déclaration de Delorimier.....	56
Dernières paroles de Nicholas et de Decoigne.....	57 à 62
Remarques.....	62 et 63
Lettre de M. l'abbé Tassé	64 et 65
Lettre de M. J. C. Taché.....	66 et 67.
Remarques	67 et 68
Autres documents.....	69
Lettre d' <i>Un Témoin Oculaire</i>	70 à 74
Remarques.....	74 à 76
Rétractation de l'abbé Chartier.....	77 à 82
Remarques et citations historiques.....	82 à 91

DEUXIÈME SUPPLÉMENT.

Réponse au livre de M. L. O. David.....	3 à 13
L'annexion du Canada aux Etats-Uns.....	13 à 28
Réponses aux attaques diverses de M. L. O. David.....	28 à 48
Gouvernement responsable.....	49 à 53
Répliques.....	53 à 56
A propos des dépouilles du Dr Chénier.....	56 à 60
Remarques.....	60 à 69
Prussien, Royaliste, Aristocrate.....	70 à 84

Appréciation de la publication de mon livre, par les autorités qui suivent :

Par un correspondant de la <i>Minerve</i>	84
Par le <i>Daily Witness</i>	85
Par le <i>Journal de Québec</i>	86
Par le <i>Journal du Dimanche</i>	87
Par <i>The Canadian Gleaner</i>	87
Par <i>La Vérité</i>	88
Par le <i>Courrier du Canada</i>	91
Par le Révérend Messire Nantel, Supérieur du Collège de Ste Thérèse.....	92
Par le Révérend Messire A. Pelletier.....	93
Par M. F. X. Valadé, Inspecteur des Ecoles.....	95
Conclusion.....	98

TROISIÈME SUPPLÉMENT.

Réponses à diverses attaques, concernant l' <i>espionnage</i> , les <i>Magistrats</i> , etc., etc.....	1 à 36
Réponses à de fausses allégations contre l'abbé Paquin, les volontaires, etc., etc.....	37 à 46
Remarques.....	47 à 52
Le Lieutenant-Colonel Maximilien Globensky et les volontaires.....	52 à 62
Lettre des Révérends MM. Tassé, Guyon et Théberge.....	64 à 65
Conclusion.....	65 à 66

..... 3 à 13
..... 13 à 28
..... 28 à 48
..... 49 à 53
..... 53 à 56
..... 56 à 60
..... 60 à 69
..... 70 à 84

es autorités

..... 84
..... 85
..... 86
..... 87
..... 87
..... 88
..... 91
lège 92
..... 93
..... 95
..... 98

e, les

..... 1 à 36
uin, 37 à 46
..... 47 à 52
les 52 à 62
e..... 64 à 65
..... 65 à 66

1837-1838

(APPENDICE

RENFERMANT

MAINTS DOCUMENTS

DONT PLUSIEURS

HISTORIQUES ET INEDITS.

PUBLICATION EN JUIN 1889.

1888

WARRANTS

1888

1888

APPENDICE

Depuis la publication de mon livre et des trois suppléments qui lui font suite, j'ai découvert maints documents et écrits aussi intéressants que volumineux, touchant les troubles de 1837-38 que, je voudrais bien avoir l'avantage de publier *in extenso*; mais comme ils ne pourraient prendre place dans le cadre trop restreint d'un appendice, je me trouve forcé de n'en publier qu'une toute petite partie.

D'ailleurs, ce serait faire un ouvrage superflu, qui n'apporterait qu'une surabondance de preuves, dont le public éclairé et bien renseigné n'a nullement besoin et qui, d'un autre côté, ne convaincrerait pas plus efficacement ceux qui ont intérêt à ne pas connaître ou à ne pas faire connaître la vérité historique.

Voilà donc pourquoi je n'ajouterai aux nombreux documents et lettres cités déjà par moi que les appréciations et approbations suivantes, ainsi que quelques pièces justificatives authentiques, que je choisirai entre plusieurs et que je reproduirai, pour établir mon droit et ceux de mon père.

En premier lieu, je citerai les lettres et appréciations qui sont suivre.

La première qui a été publiée dans la *Minerve*, du 8 octobre 1884, émane de la plume d'un publiciste fort distingué.

La voici :

'COMMUNICATION

" LA POLÉMIQUE 1837-38

" *M. le Rédacteur,*

" Vous aviez raison de clore l'autre jour la discussion sur 1837-38, non parce qu'elle manque d'intérêt ; mais parce qu'elle sort de son orbite. La campagne de M. le seigneur Globensky, de Saint-Eustache, est terminée et le public lui donne le crédit de la victoire. Je n'en veux d'autres preuves que l'assaut de personnalités organisé à la dernière heure par la *Patrie* contre lui. MM. L. O. David, A. Lusignan, Cyprien et même M. Prieur, qu'on ne s'attendait pas à trouver là, font du persiflage à défaut d'arguments. Ça ne mène jamais loin. L'étude des événements de 1837 est un beau sujet historique et l'écrivain devrait pouvoir l'aborder sans être insulté par ceux qui diffèrent d'opinion avec lui.

" Le soulèvement de 1837 était-il un mouvement raisonné ?

" M. C. A. M. Globensky dit non : M. L. O. David dit oui. Très bien : voilà le combat engagé. M. Globensky traite son sujet en homme sérieux. Il cherche, fouille partout, remet en lumière des documents devenus rares, produit un livre et trois brochures remplis de renseignements importants et d'appréciations consciencieuses.

" Que fait M. David ? Du pathétique, de la déclamation, puis des injures. Pas une information historique, pas un point de vue élevé, pas un brin d'aliment pour l'histoire.

“ M. David ne doit pourtant pas ignorer que le sentiment public de notre époque condamne presque unanimement la rébellion de 1837. Puisqu'il avait entrepris la thèse favorable du soulèvement, il devait faire des efforts pour ramener les esprits à ses vues. Dans les circonstances, les phrases pompeuses ne sont qu'un aveu d'impuissance.

“ Les manifestations qui ont précédé la rébellion étaient admirables ; la violence dont on a voulu les accompagner était une faute, dont Papineau ne s'est jamais relevé. Cet homme, qui a vécu quarante ans après cette malheureuse affaire, qui a conservé jusqu'au dernier moment la plénitude de ses facultés, qui jouissait d'une grande fortune, n'a jamais pu reprendre un rang dans notre politique. Si Papineau avait eu raison, il serait devenu l'homme irrésistible ; il est resté l'homme impossible. Voilà le verdict de la nation.

“ On dit trop légèrement que ce sont les troubles de 1837 qui nous ont valu nos libertés politiques. Ils les ont retardées de quelques années, voilà tout ; et si vous lisez les débats du parlement anglais, vous y verrez que nos adversaires ont failli, en invoquant les violences de 1837-38, défaire la mesure qui nous donnait le régime constitutionnel.

“ Comme l'a si bien mis en relief M. Globensky, le soulèvement de 1837 n'était pas exclusivement l'explosion d'un grand sentiment patriotique ; il était aussi le produit d'une idée politique : l'annexion aux Etats-Unis. Dans l'esprit des chefs, le Bas-Canada ne devait pas obtenir une autonomie particulière ; il devait faire partie de l'Union américaine. Et quand on envisage ce singulier côté de la médaille, l'on doit vivement remercier le clergé d'alors d'avoir enrêlé ce mouvement désastreux. La Providence nous réservait à de plus hautes destinées.

“ Pourquoi donc M. Globensky ne pourrait-il pas

aujourd'hui chercher à établir que ceux qui ont pris les armes pour étouffer ce cri d'annexion avaient autant de patriotisme que les patriotes ? N'est-ce pas une belle thèse que celle-là ? Ne couvre-t-elle pas un terrain des plus vastes, des plus sérieux ? Celui qui soulève une telle discussion n'a-t-il pas droit au respect de tous ? De fait, ne rend-il pas service à son pays ?

“ Je n'entends pas ici dénoncer ou amoindrir les braves de 1837. Moi-même je suis fils de patriote. Mais c'est de mon père même que je tiens ces sentiments de désapprobation. Des chefs mal éclairés avaient mal dirigé l'ardeur des partisans dévoués jusqu'à la mort. Les braves de 1837 sont des héros ; personne ne nie cela, et s'il s'agit de rendre hommage à leur mémoire comme hommes courageux, sublimes dans leur audace, nous serons tous d'accord. Mais telle n'est pas la question du moment.

“ La révolte de 1837-38 était-elle justifiable, avantageuse et digne d'éloges ? Voilà le point à décider.

“ L'opinion publique a répondu : *non*, et tant qu'il y aura du bon sens parmi nous, ce *non* se répercutera de génération en génération. Rendons hommage à la bravoure, à l'héroïsme de nos compatriotes si vous le voulez. Combattons la politique conçue par leurs chefs qu'ils n'étaient pas en état de juger dans un moment d'effervescence.

“ UN FILS DE PATRIOTE.

“ Montréal, 6 octobre 1884.”

La seconde lettre a été publiée dans le même journal, *La Minerve*, le 7 de novembre 1884.

L'auteur est M. l'abbé Verreau, renommé pour sa science et ses grandes connaissances historiques :

" COMMUNICATION

" PATRIOTES ET VOLONTAIRES

" M. Globensky nous communique la lettre suivante :

" *Mon cher Monsieur Globensky,*

" Vous me demandez ce que je pense de la discussion que votre livre a soulevée. Je dois vous avouer que je l'ai peu suivie, principalement à cause de mes occupations, et aussi un peu par principe. Je suis persuadé que ce n'est pas dans la chaleur d'une discussion qu'on peut porter un jugement impartial ; c'est pour cela que j'attends à plus tard, et que je fais recueillir, autant qu'il m'est possible toutes les pièces du procès.

" Quant aux faits historiques qui ont amené cette discussion, je crois que nous n'avons pas encore assez de lumière pour les apprécier exactement dans leur ensemble et dans leurs conséquences. En parcourant les documents officiels du *Record's Office* à Londres, mon opinion sur Haldimand s'est considérablement modifiée, parce que j'avais sous les yeux des pièces authentiques qui expliquaient ses actes. Il en sera ainsi des événements et des hommes de 1837 : des documents seront mis au jour ici et en Angleterre, qui pourront modifier les idées actuelles. Vous avez rendu un service réel en publiant votre livre si plein de renseignements ; ces renseignements l'historien devra en tenir compte. La discussion soulevée à cette occasion n'a pas été sans utilité, parce qu'elle a amené des réponses et

des solutions qu'il aurait été impossible de donner plus tard.

“ Vous trouverez peut-être que je me place à un point de vue bien impersonnel. Hélas ! je le sais, on remplace trop souvent l'amour de la vérité par la passion ; mais les faits bien établis restent et finissent par dominer l'opinion. C'est ce qui arrivera de la polémique soulevée à propos des événements de Saint-Eustache.

“ Les patriotes de cette paroisse comme tous ceux qui ont pris part au mouvement général de 1837, soit comme chefs, soit comme subordonnés ont eu le tort de n'avoir pas écouté les conseils de leurs pasteurs. Ça été une faute, d'autant plus regrettable que les pasteurs tenaient le même langage que les amis sincères du pays. De plus je crois que pour juger les personnes qui se posaient en chefs, il faut faire deux parts : celle de l'individu et celle du chef. L'individu peut avoir un très beau caractère, être très brave de sa personne, comme a été le Dr Chénier ; mais il a pu manquer des qualités qui font un chef de parti, ou un capitaine capable de se défendre ou de défendre la place où il attire l'ennemi. On peut se demander si les qualités du premier sont assez grandes pour faire oublier les fautes du second. Que répondre aux familles ruinées, aux veuves et aux orphelins qui viendront l'accuser de les avoir inutilement plongées dans le malheur ?

“ Il y a encore les intentions qui poussent les hommes à agir. On a vu, dans les autres pays, des hommes soulever les masses par ambition personnelle afin de s'élever ou d'augmenter leur fortune ; on en a vu d'autres se jeter aveuglément dans la mêlée par simple patriotisme.

“ Nous pouvons au moins dire à la louange de nos compatriotes qu'ils n'ont pas obéi à ces passions

égoïstes, mais qu'ils ont été entraînés par leur patriotisme.

" Veuillez me croire,

" Cher monsieur,

" Votre dévoué serviteur,

" H. A. B. VERREAU.

" Montréal, 29 octobre 1884."

La troisième appréciation qui a été publiée dans la *Minerve* du 8 novembre 1884, provient de la plume du regretté, feu monsieur Oscar Dunn, en son vivant Officier de l'Instruction Publique, et trop bien connu comme publiciste et bibliographe, pour que je fasse de la réclame autour de son nom :

" PATRIOTES ET VOLONTAIRES.

" Après l'ouvrage de M. C. A. M. Globensky sur la *Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, nous avons eu les *Patriotes de 1837-38*, par M. L. O. David, deux livres d'un grand intérêt, écrits à des points de vue différents, même opposés.

" M. Globensky, inspiré par un sentiment de piété filiale, voulant venger le nom de son père que l'on tentait de rendre solidaire des excès de certains volontaires, écrit sous le coup d'une émotion contenue, avec une chaleur pénétrante qui gagne le lecteur. Mais il ne s'est pas contenté de présenter la défense d'un homme; il a porté sa thèse plus haut, et il a donné au pays une œuvre historique très importante, une justification élaborée de ceux qui ont travaillé à éteindre la rébellion.

“ M. David a fait la biographie et le panégyrique des héros de 1837 ; avec son talent bien connu d'écrivain, avec une verve entraînant, d'un charme réel et qui montre l'ardeur de ses convictions.

“ Pour le public, ces deux livres se complètent l'un l'autre, en ce sens qu'ils nous offrent le tableau d'une même époque sous des aspects opposés, et nous permettent ainsi de la bien étudier, de la bien juger. Ces deux ouvrages étaient nécessaires. Mais ils nous suffisaient.

“ Nous n'en demandions pas davantage, vraiment, et les nombreuses lettres que les journaux publient de ce temps-ci ne sont pour nous ni utiles ni édifiantes.

“ On nous a demandé d'étudier deux ouvrages sérieux, et voilà que nous n'entendons plus que des gros mots. Les susceptibilités personnelles sont souvent respectables. On comprend aisément que les fils des patriotes n'aient pas à entendre dire que leurs pères étaient des fous ; de même on ne s'étonnera pas de l'indignation de M. Globensky si l'on traite son père de *brûlot*. Il faut cependant que de part et d'autre, on s'accoutume à voir le public étudier froidement cette malheureuse époque de 1837. Depuis bien des années, nous écoutons chanter la gloire et les malheurs des “ héros ” de 37 ; il faut maintenant s'habituer à entendre la justification des volontaires.

“ Prenons-en notre parti, et ne criions plus :

“ Vous insultez les patriotes, ces champions de la liberté, ces héros. . . . Je suis le fils d'un patriote !

“ Vous insultez les volontaires, ces courageux soldats de l'ordre. . . . Je suis le fils d'un volontaire ! ”

“ Pardon, messieurs, nous ne voulons pas vous offenser ; mais nous faisons notre cours d'histoire, et il nous est impossible de supprimer de nos études

une époque d'où l'on dit que sont issues nos libertés actuelles.

“ L'intempérie de langage qui se manifeste en ce moment est d'autant plus singulière qu'elle n'est pas provoquée par M. David et M. Globensky. En effet, M. David dit dans son avant-propos : “ On peut “ blâmer ces hommes estimables de n'avoir pas su “ s'arrêter à temps dans la voie de l'insurrection, “ mais on ne peut nier, sans mentir à l'histoire, la “ noblesse de leurs motifs et la sincérité de leur “ patriotisme. . . . Le seul but de ce livre est de “ montrer qu'ils ont droit à notre reconnaissance et “ que nous devons accepter l'offrande de leurs sacri- “ fices et de leur sang pour l'honneur de notre natio- “ nalité et le triomphe de la liberté.” Et dans sa conclusion : “ Nous disions au commencement de ce “ livre que *notre intention n'était pas de démontrer “ que les patriotes de 1837 avaient eu droit de se “ révolter*, mais uniquement de prouver que leurs “ griefs étaient sérieux, leurs motifs honorables, “ leur patriotisme incontestable, leurs sacrifices et “ leur dévouement héroïques, le résultat de leurs “ actes utile à la liberté, à l'avenir de leur pays.”

“ M. Globensky, de son côté, prétend que les patriotes *ont eu tort de se révolter*, et que par conséquent, les volontaires ont eu raison de les combattre; voilà ce qui le sépare de M. David. Dans le développement de sa thèse, a-t-il manqué de respect à la mémoire des victimes de la rébellion? Les fils des patriotes, naturellement émus et chatouilleux en pareil cas, disent oui : mais le public, plus calme, dit non.

“ M. Globensky a cité plusieurs écrits de l'époque, comme c'était son droit, entre autres le fameux *Journal* de l'abbé Pâquin; mais il a dégagé sa responsabilité, il a condamné leur violence. C'est pour

le Dr Chenier qu'il se montre le plus sévère, et cependant voici ce qu'il en dit à la page 320 :

“ Ne troublons pas les cendres d'un homme qui, sans doute, était embrasé par le feu du patriotisme ou par un attachement indomptable à ses convictions.”

“ Et, partisans comme adversaires, respectons la mémoire d'un malheureux qui, victime de la position qu'il s'était faite, est tombé sur un champ de bataille. Celui qui reçoit, pour quelque cause que ce soit, la palme du martyre a droit au respect de tous.”

“ Je veux ici rapporter un fait qui prouve que ces dernières paroles sont sincères et que M. Globensky a ménagé les personnes quand il y avait lieu.

“ A la page 238 de son livre, M. David dit en parlant de Chevalier de Lorinier :

“ Lorsque les mandats d'arrestation furent émis, il s'en alla dans le comté des deux-Montagnes se mettre sous les ordres de Chénier pour organiser la résistance. Il était à Saint-Eustache, le 14 décembre, mais voyant que la résistance était inutile, il fut un de ceux qui conseillèrent à Chénier de mettre bas les armes. Quand il vit que ses instances étaient inutiles, il partit pour Saint-Benoit, et de là se dirigea vers les Etats-Unis en passant par Trois-Rivières.”

“ Il est donc bien et dûment constaté par M. David lui-même que De Lorinier s'est enfui de Saint-Eustache, le jour de la bataille, le 14 décembre.

“ Or, voici maintenant ce qu'on lit dans la déclai-

ration de M. Jean-Baptiste Bélanger, publiée par M. Globensky, page 172. Bélanger, lui aussi, a pris la fuite :

“ Comme j'étais, dit-il, pour le moment hors de danger et à l'abri des balles, je fus grandement étonné, en m'appuyant sur un clôture de pierre, d'entendre deux personnes qui, du côté opposé, s'y étaient blotties et cachées pour s'y reposer, et ces personnes étaient *deux chefs* étrangers à Saint-Eustache. Presqu'aussitôt après et comme nous craignons d'être fait prisonniers, je pris une direction et ces chefs une autre, afin de nous enfuir et de nous éloigner davantage du centre des hostilités.”

“ Eh bien ! Chevalier de Lorimier était l'un de ces deux chefs. Son nom est en toutes lettres dans l'original de la déclaration de Bélanger, et si M. Globensky l'a retranché dans le texte publié, c'est par égard pour la famille de Lorimier qui aurait pu se sentir blessée par ce récit de la fuite d'un des siens, fuite qui cependant n'était pas une lâcheté, mais un acte de simple bon sens. Je tiens ces détails de source certaine, mais je n'en aurais point parlé si M. David n'avait constaté le fait relatif à de Lorimier,

“ On voit donc avec quel esprit dégagé d'animosités personnelles MM. Globensky et David ont écrit chacun leur livre.

“ N'est-il pas à regretter que le même esprit soit absent de leurs dernières lettres aux journaux, et surtout de celles des fils de patriotes, comme ils s'appellent eux-mêmes, à l'adresse de M. Globensky ?

“ Le public saura bien, dans tous les cas, écarter du débat ces incidents déplorables, afin de juger la question avec sang froid.

“ On devrait conseiller aux plus intéressés, parents ou amis, qui s'échauffent aujourd'hui, de se donner la peine de supposer une idée, un principe et un plan aux patriotes. Qu'ils proclament donc hautement que les insurgés voulaient l'annexion aux Etats-Unis, au lieu de s'indigner lorsque d'autres l'affirment.

“ En effet, si Papineau et ses partisans n'attendaient pas de l'aide des Américains, que penser de leur conduite? Ils parcourent les campagnes, haranguent le peuple, soulèvent les esprits, forment des comités, organisent les groupes de leurs adhérents, et, sans armes, sans argent pour en acheter, provoquent l'insurrection et défient les troupes anglaises disciplinées, bien commandées, aguerries. Puis où est la base de leurs opérations? quels points choisissent-ils pour champ de bataille? Saint-Charles et Saint-Eustache, plaçant ainsi entre les deux corps d'armée si l'on peut ici employer le mot—le Richelieu, le Saint-Laurent et l'Ottawa, et la ville de Montréal avec sa garnison et ses arsenaux. Et vous dites qu'ils ne s'attendaient pas à l'intervention des Etats-Unis au moment critique! Mais alors déclarez donc tout crûment que vos pères étaient des monstres qui menaient cyniquement leurs compatriotes à la boucherie, ou des fous furieux qu'il fallait traiter avec la camisole de force et triple dose d'ellébore.

“ Si au contraire, vous admettez franchement que les insurgés étaient annexionnistes et comptaient sur les Américains—ce qui est la vérité—leur conduite devient explicable. On dira peut-être que leur patriotisme était mal entendu, et que les Canadiens qui ont soutenu le gouvernement établi ont bien fait; mais nous garderons à leur mémoire estime et respect. Nous n'approuvons pas leurs projets; mais nous reconnaitrons qu'ils combat-

taient pour une idée qui ne manquait pas de grandeur, et leur courage, leur mort attestera devant l'histoire ce dont est capable un cœur canadien épris de justice et de liberté.

“Voilà ce que paraît avoir compris M. Globensky lorsque, tout en s'inclinant devant la sincérité des patriotes, il discute la question de république et de monarchie et condamne leurs tendances annexionnistes.

“C'est de même ce que M. David a compris, lorsqu'il s'attache uniquement à faire ressortir l'héroïsme des patriotes, en évitant de discuter leur droit de se révolter.

“On peut résumer en deux mots la situation politique en 1837.

“Le parti national canadien français luttait depuis longtemps, avec une énergie qu'on ne saurait trop admirer, pour la défense de ses droits garantis par les traités et pour la revendication des plus légitimes libertés. Alors nous étions unis, nous marchions avec ensemble vers l'émancipation complète. Mais bientôt nous nous divisâmes en deux fractions.

“Les *patriotes* en appelèrent au sort des armes, en déclarant, le 7 mai 1837, à l'assemblée de Saint-Charles: “Le peuple du Bas-Canada ne peut plus compter que sur son énergie, et ses alliés naturels sont les citoyens de la République voisine.” De fait, ils s'attendaient à l'intervention des Etats-Unis. “Il n'y a pas de doute, dit M. David, que c'était là l'espoir des chefs patriotes, et il faut en tenir compte pour s'expliquer ce qui s'est passé.”

“De leur côté, les *constitutionnels*, tout en ne cessant de revendiquer les réformes, cherchaient à restreindre l'agitation dans les limites de la légalité et demeurèrent fidèles à l'Angleterre; un certain

nombre d'entre eux portèrent cette fidélité jusque sur le champ de bataille.

“Les patriotes voulaient la liberté avec la République américaine, les autres avec la monarchie anglaise.

“Les patriotes et les volontaires formaient les deux extrêmes ; le gros du parti national, sous l'inspiration sage de M. Lafontaine, n'est pas sorti du juste milieu pacifique.

“OSCAR DUNN.”

A propos de monarchie et de république dont parle M. Dunn dans la lettre que l'on vient de lire, je dois citer la fin d'un article de la *Minerve*, publié tout récemment, le 1er juin 1889, où ce journal défend le gouvernement fédéral, pour ne pas avoir engagé le pays de prendre part à l'exposition commémorative de la révolution de 1789, et où il affirme que le Canada-Français a toujours répudié les principes républicains comme les tendances d'un tout petit parti qui prêche l'annexion du Canada aux États-Unis d'Amérique.

Voici en quels termes, le journal s'exprime :

“La *Patrie* parle de grand “concours international.” Oui, concours international, mais concours ainsi défini par le premier ministre Floquet lui-même : “la célébration solennelle du glorieux centenaire de 1789 à laquelle la France a convié les savants, les industriels et les travailleurs du monde entier.” C'est-à-dire que les nations étaient invitées à se joindre au chœur des admirateurs de la Révolution et c'est pourquoi les gouvernements monarchiques et chrétiens ont décliné l'invitation comme injurieuse.

“L'Angleterre, notre métropole, est au nombre de

ces nations ; et n'y aurait-il eu d'autre raison que son abstention pour guider le gouvernement fédéral que cette raison de haute convenance eût été suffisante. Mais, à part cela, le Canada, surtout le Canada français, fils de la France catholique et monarchique, se devait à lui-même de ne pas s'associer aux athées et aux radicaux qui ont renié la vieille France, fille aînée de l'Église, aux athées et renégats de la République fêtant une Révolution que nos ancêtres ont répudiée et maudite."

Article publiée par la *Minerve*, le 8 de novembre 1884.

1837

"L'article de M. Dunn sur les "patriotes et les volontaires" sera lu avec fruit. Il est écrit sans passion, sans prévention, avec le calme qui convient à l'histoire.

"Nous sommes assez loin des malheureux événements de 1837 pour les juger impartialement, pour apprécier la véritable nature du mouvement insurrectionnel, ses tendances, ses résultats, pour distinguer les héros des faux agitateurs, les vrais patriotes des démagogues. Ce n'est ni par des injures ni par des documents partiels ou apocryphes que l'on éclaircira cet important débat. L'histoire ne saurait être faite de cet façon.

"La révolution est défendue par l'Église et ne peut être approuvée en principe. Sous le système anglais, l'agitation constitutionnelle sera toujours une arme de salut invincible. *Agitate! Agitate!* s'écriait O'Connell, le libérateur de sa race. Il lutta et triompha sans verser une goutte de sang. Sa gloire est incomparable.

“ Cela ne nous empêche pas de reconnaître que l'arbitraire régnait alors, que nous étions traités en pays conquis, que l'on nous refusait les libertés constitutionnelles, et que cette oppression systématique échauffa les esprits et entraîna beaucoup de gens à aller plus loin qu'ils ne l'auraient voulu, risquant tout, leur vie, leur fortune, pour donner la liberté à leur pays.

“ A ceux qui ont tout risqué, tout perdu, qui étaient animés par les plus nobles motifs, la patrie ne peut être oublieuse. Les têtes qui ont roulé sur nos échafauds ne sauraient être honnies.

“ Il pourra en être autrement pour quelques-uns des chefs qu'entoure une fausse auréole et qui ne voulaient pas tant délivrer leur pays que le jeter dans les bras des Etats-Unis.

“ Nos sympathies ne sauraient être acquises aux fauteurs de l'annexion, car c'est le pire sort que l'on pouvait infliger à notre race. Alors comme aujourd'hui, l'annexion ferait courir à notre race des dangers que l'on ne peut envisager sans effroi. C'est Ampère qui a dit que l'annexion eut été le Niagara pour notre nationalité. Il n'était pas loin de la vérité.”

La quatrième lettre publiée dans le journal *La Minerve* du 27 novembre 1884, a été écrite par notre distingué et savant historien, monsieur J. C. Taché, député ministre de l'Agriculture et chevalier de la Légion d'Honneur.

“COMMUNICATION

“ On nous prie de publier la lettre suivante,

adressée par Monsieur J. C. Taché, chevalier de la
Légion d'Honneur, à Monsieur C. A. M. Globensky :

“ Monsieur C. A. M. Globensky,
“ Saint-Eustache,

“ Ottawa, 20 novembre 1884.

“ *Cher Monsieur,*

“ J'ai reçu les papiers que vous m'avez envoyés et je les ai réunis à ceux que je possédais déjà. Je vous remercie de cet envoi et je me joins à vos autres amis, pour vous prier de ne prêter aucune attention aux attaques dont vous pourriez encore être l'objet.

“ Vous avez défendu la mémoire de votre digne père qu'on avait outragée, vous avez revendiqué la vérité historique qu'on avait méconnue, il doit vous être conséquemment facile de ne tenir aucun compte d'injures dont la raison vous démontre l'ineptie et que la religion vous ordonne de pardonner.

“ Que signifient ces insultes après tout ? On vous appelle volontaire, bureaucrate, pendant qu'on se décore du titre de patriote. On n'est point un méchant homme pour être volontaire ou bureaucrate et on n'est pas un homme recommandable pour se dire patriote. Bien niais sont ceux qui se parent de cette phraséologie puérile et devenue parfaitement ridicule à force de sot emploi.

“ Si j'étais plus ingambe et plus maître de mon temps, j'irais vous rendre visite et là, au coin du feu, nous vouerions ensemble à l'oubli, les élucubrations pseudo-patriotiques de vos détracteurs qui sont aussi les miens ; car je partage votre infortune,

ou plutôt votre bonne fortune. Ne m'a-t-on pas comparé, à votre propos, à une momie égyptienne en guerre contre la liberté. Je n'en veux pas le moins du monde, je vous le jure, à l'auteur de cette brillante comparaison ; mais j'estime qu'il a eu tort d'attaquer ces pauvres momies. Il sort bien, de ces sombres dépouilles qu'ont habité des âmes humaines, un enseignement de vérité immuables qui se dressent contre certaines libertés ; mais ce n'est pas une raison pour s'acharner sur les silencieux habitants des sépulcres.

“ A ne prendre les choses qu'au point de vue, si faux du reste, de vos adversaires, c'est-à-dire de la liberté pour chacun de tout dire et de tout faire, est-ce que Monsieur votre père, avec l'immense majorité des habitants du pays, n'avaient pas la liberté de s'opposer à la rébellion que préchaient les patriotes ? Est-ce que ceux-là n'avaient pas le droit de repousser par les armes ce que ceux-ci voulaient leur imposer à main armée ? Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent les démagogues ! Toutes les libertés leur reviennent de droit : à nous ultramontains, bigots, bureaucrates, volontaires et le reste, ils ne concèdent que la liberté de les laisser dire et de les laisser faire. C'est l'histoire de tous les temps, à dater du jour qui éclaira le premier acte de désobéissance par lequel le mal fut mis dans le monde.

“ Dans ce dédale de problèmes toujours résolus et toujours posés, au milieu de la mêlée de ces luttes incessantes, c'est à la lumière des principes qu'il faut éclairer sa conscience et diriger sa marche. C'est ce que vous avez fait ; votre livre est bon et il restera.

“ L'homme appartient nécessairement à trois sociétés, chargées de le conduire à ses fins prochaines et à ses fins dernières, — la Famille — l'Etat —

l'Eglise. Ces trois sociétés sont revêtues, chacune dans sa sphère, d'une autorité qui vient de Dieu : cette autorité n'est point abandonnée aux caprices des foules, elle est d'essence primordiale. L'idée d'autorité porte avec elle, comme corollaire, la notion de l'obéissance.

“ Quelque recommandables que fussent (à plusieurs exceptions près cependant) les hommes qui ont pris part au soulèvement de 1837, malgré la pureté de leurs intentions en dépit de leur courage et de leur dévouement, ils étaient hors du devoir, sans tenir compte de l'extravagance de leur entreprise. Plusieurs étaient en révolte à la fois contre l'autorité paternelle, contre l'autorité civile et contre l'autorité religieuse, tous étaient insurgés contre l'Etat et contre l'Eglise.

“ Enfin votre père, comme officier et citoyen, après avoir repoussé en 1812-15 l'envahissement du Canada par les Américains, était encore dans son droit en combattant en 1837, des aspirations annexionnistes et républicaines.

“ On peut jusqu'à un certain point, excuser la plupart de ceux qui furent concernés dans cette sanglante et désastreuse échauffourée : mais il n'est pas permis de les approuver ; encore moins est-il juste, sensé et raisonnable d'insulter aux gens d'ordre qui s'opposaient à la révolution, en même temps qu'ils s'efforçaient de rendre moins brutale la répression triomphante.

“ Les circonstances ont voulu que, blessé dans votre piété filiale, alors que, par des discours d'élection et par des articles de journaux, on attaquait pour vous démolir, la mémoire vénérable et vénérée de votre père, vous ayez eu à faire l'historique des événements de Saint-Eustache ; vous l'avez fait sans animosité contre les insurgés, vous l'avez fait d'une façon victorieuse, ce que prouve assez le tollé

qu'on a crié contre vous ; vous avez les sympathies de tous ceux qui réfléchissent, vous avez le témoignage de votre conscience, en voilà plus qu'il n'en faut pour vous élever au-dessus des désagréments qu'on vous a suscités.

“J'ai l'honneur d'être, avec estime, mon cher monsieur,

“Votre tout dévoué,

“J. C. TACHÉ.”

La cinquième lettre m'a été adressée par un prêtre doué de grands talents et des plus belles vertus évangéliques et patriotiques. Il est actuellement à la tête de la cure de Whitehall, ville importante des États-Unis où ses supérieures ecclésiastiques ont cru devoir lui faire l'honneur de le placer. Comme il est fils de *patriote*, et natif de Saint-Eustache, où il a toujours vécu avant d'entrer dans le sacerdoce, sa lettre impartiale et non intéressée sera donc lue avec le plus grand intérêt. La voici :

“CHER MONSIEUR GLOBENSKY,

“J'ai lu avec le plus vif intérêt votre ouvrage sur les Troubles de 1837, et je sens le besoin de vous féliciter, spécialement pour la lumière que vous jetez sur tant de faits connus, il est vrai, pour la plupart ; mais mal interprétés et malicieusement dénaturés par quelques hommes politiques fanatisés pour leur parti et jaloux de votre famille.

“Après la lecture de vos preuves irrécusables, qui ne font que confirmer tout ce que j'ai entendu

“ narrer, moi-même, depuis mon enfance, par les
 “ anciens de ma paroisse natale de Saint-Eustache,
 “ qui ont été les témoins oculaires et actifs de la
 “ révolte, il faudrait être dépourvu de bon sens pour
 “ prêter la moindre attention aux histoires des
 “ Payriard et *tutti quanti*.

“ Vous pourrez publier ou faire de ma lettre ce
 “ que bon vous semblera ; car vous savez combien
 “ j'entre dans toutes vos idées sur ces *troubles* des
 “ temps passés, c'est-à-dire de 1837.

“ J'ai entendu faire bien des appréciations sur
 “ votre livre, et soyez sûr que vous avez pour vous
 “ les hommes sérieux, sans préjugés et ceux qui
 “ figurent dans la sphère de la haute éducation, de
 “ la vertu et du bon ton.

“ Enfin, daignez accepter, cher Monsieur, mes
 “ meilleurs remerciements pour vos marques d'atten-
 “ tion et d'estime.

“ Votre reconnaissant serviteur,

“ J. S. ETHIER, Ptre,
 “ *Fils de Patriote.*”

Un haut personnage me disait, tout dernièrement :
 “ Mais pourquoi n'avez vous donc pas publié *in*
extenso, le Mandement de Monseigneur Lartigue ?
 Vous aviez là toute l'histoire de la rébellion comme
 celle des hommes de 37, et vous vous seriez épargné
 le trouble de répondre aux attaques injustes et
 inqualifiables de vos adversaires.”

Comme cette remarque est fort judicieuse, je
 vais insérer ce mandement à la suite des lettres que
 l'on vient de lire. Je l'ai tiré d'un journal Canadien-
 français, qui le publiait, le 15 de Janvier 1838, et

qui le présentait à ses lecteurs dans les termes qui suivent :

“ MANDEMENT DE MONSEIGNEUR DE MONTRÉAL

“ Les événements qui viennent de se passer devaient appeler la sollicitude du vénérable chef de l'église du district de Montréal. C'est dans les occasions où l'homme a besoin d'un guide moral et spirituel, qu'il ne peut manquer de le rencontrer dans celui que Dieu a choisi pour lui dicter une conduite propre à l'éclairer. Monseigneur de Montréal vient de lancer un Mandement qui a été lu hier dans l'église paroissiale, à St-Jacques et à St-Patrice, où il fut reçu par les fidèles avec toutes les marques du plus profond respect ; nous espérons qu'il produira une sensation semblable dans toutes nos campagnes et nous nous estimons heureux de pouvoir fournir à nos lecteurs ce morceau digne en tout de la main et du cœur du prélat dont il émane.

“ JEAN JACQUES LARTIGUE,

“ Par la miséricorde Divine, et la grâce du St-Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc. Au clergé et à tous les fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction.

“ Quelle misère, Nos Très-Chers Frères, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnaient l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre Diocèse ! Que vous reste-t-il de

leurs belles promesses, sinon l'incendie de vos maisons et de vos Eglises, la mort de quelques-uns de vos amis et de vos proches, le plus extrême indigence pour un grand nombre d'entre vous ? Mais surtout, pour plusieurs, la honte d'avoir forfait à la fidélité due au Souverain, laquelle avait caractérisé de tout temps votre pays ; d'avoir méconnue la Religion Sainte, qui vous défendait avec tant d'énergie de pareils attentats ; d'avoir été sourds à la voix de la conscience qui, malgré l'étourdissement des passions, réclame toujours contre le désordre : Ah ! voilà principalement ce qui doit répandre l'amertume dans vos âmes ; voilà ce que vous devez déplorer encore bien plus que la perte des biens matériels. Il est vrai que les temples de Dieu, les objets les plus saints, ont été profanés ; et vos cœurs se soulèvent avec raison contre ces sacrilèges : mais outre que le plus vaillant Capitaine, quelque humain et quelque généreux qu'il soit ne peut toujours, dans ces occasions, maîtriser la fougue du soldat, à qui doit-on attribuer la première cause de ces malheurs ? N'est-ce pas à ceux qui ont plongé la Province par leur propagande de rébellion ? N'est-ce pas à ces meneurs de révolte, qui ont osé s'emparer eux-mêmes de la maison de Dieu, afin de s'en servir comme de fort et de redoute pour différer le châtimement qui les menaçait ?

“ Et comme d'après l'Écriture, *un abîme conduit ordinairement à un autre abîme*, à peine le drapeau de la rébellion a-t-il été arboré, que ces prétendus patriotes ont commencé à vous faire ressentir quelle espèce de gouvernement ils vous prépareraient. En effet, est-ce le régime électif, qu'ils appelaient cependant le *Palladium* de toutes les libertés, qui a proclamé les soi-disant Généraux, Colonels et autres Officiers de ces bandes, que l'habitant de la campagne n'a connu que par leurs pillages ?

les termes qui

DE MONTRÉAL

de se passer
vénérable chef de
dans les occa-
le moral et spi-
rencontrer dans
dicter une con-
eur de Montréal
i a été lu hier
cques et à St-
es avec toutes les
; nous espérons
able dans toutes
mons heureux de
orceau digne en
lat dont il émane.

IGUE,

grâce du St-Siège
ontréal, etc. Au
de notre Diocèse,

ers Frères, quelle
sieurs de vos cam-
a guerre civile a
i régnaient l'abon-
sûreté, avant que
ssent, à force de
une partie de la
e vous reste-t-il de

Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui néanmoins selon leurs principes doit régler tout dans un Etat, est-ce cette volonté générale qui a dirigé les opérations militaires des insurgés ? Vous trouviez-vous libres, lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie et de la perte de tous vos bœufs, de la mort même si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a pris les armes contre notre Auguste Souveraine, à marcher contre ses armées victorieuses ? Ils ont montré ce qu'était la liberté qu'ils vous promettaient, lorsqu'ils ont dépouillé vos granges et vos maisons qu'ils ont enlevé vos bestiaux, et vous ont réduits à la dernière pauvreté, afin de se gorger de butin dans leurs camps, où ils démoralisaient notre jeunesse en l'entretenant dans un état habituel d'ivrognerie, pour étourdir ses remords. Ils ont fait voir ce qu'ils entendaient par *libéralité*, quand ils ont massacré de sang-froid, non en bataille rangée mais avec toute l'atrocité de l'assassinat, des hommes qui n'avaient d'autres torts à leurs yeux, que celui de ne pas partager leurs opinions politiques.

“Tels sont les fruits amers d'une première faute. Hélas ! qui vous eût dit, dès le commencement de vos divisions entre co-sujets et compatriotes, qu'une agitation illégale conduisait bientôt à l'insurrection et à la rébellion ouverte, celle-ci au vol et au meurtre, et tous ces crimes aux malheurs affreux, qui vous ont ensuite accablés : un semblable Prophète sans doute aurait alors passé parmi vous pour visionnaire ; et pourtant, il n'aurait prédit que la vérité. Qui, c'est ce qui vous a été annoncé d'avance par vos Prêtres, par votre Evêque, par ceux qui avaient su lire et comprendre l'histoire de tous les siècles, et en tirer des leçons salutaires pour l'avenir : pourquoi donc n'a-t-on pas voulu les écouter,

et profiter des lumières de la Révélation, de la sagesse des âges, de l'expérience, et des événements qui se passent encore tous les jours en France, en Espagne, en Portugal, dans l'Amérique du Sud, et partout où l'on a prétendu essayer de ces systèmes funestes d'insurrection ? Oh ! combien on eût épargné au Canada de peines et de douleurs, de crimes et de remords, si chacun eût suivi les avis de son Pasteur ! Mais il vous est aisé maintenant de distinguer vos véritables amis, les vrais patriotes, ceux qui vous veulent du bien, d'avec ceux qui ne visaient qu'à s'élever, à dominer dans un nouvel Etat chimérique, et à prendre la place de ceux qu'ils pourraient dépouiller ; car c'est, en dernière analyse, le résultat de toutes les révolutions. Que devez-vous penser aujourd'hui de votre Clergé, qui a fait tous ses efforts pour vous prémunir contre des doctrines perverses, qui a même encouru la haine de plusieurs, parce qu'il ne vous parlait pas dans le sens des coryphées d'une faction, dont malheureusement quelques-uns d'entre vous étaient alors engoués ? Des hommes trompeurs vous ont dit qu'ils ne fallait pas écouter vos Prêtres, quand ils vous parleraient de ce que, dans leur langage, ces sophistes dangereux, appelaient *purement politique* ; comme si la recommandation de l'obéissance envers tous nos Supérieurs, entr'autres à l'égard de ceux que la Providence a placés sur nous pour le gouvernement civil, ne faisait pas partie intégrante du dépôt sacré de la foi, qui nous a été confié pour en faire part à toutes nos ouailles, sans en omettre aucun article :

“ Lorsque nous avons voulu aussi vous instruire nous-même sur ces matières, par notre mandement du 24 octobre dernier, ils ont, ces mêmes hommes, induit, à forces d'intrigues, plusieurs de nos brebis bien-aimées à ne pas écouter la voix de leur premier

Pasteur, en les entraînant scandaleusement hors du lieu saint, pour les constituer pleinement dans la mauvaise foi ; car comment pourrait-on se croire dans la bonne foi, quand on fuit la lumière, pour se complaire dans son aveuglement ? *Omnia enim qui malè agit, odit lucem.* Mais vous n'oublierez plus à l'avenir que, lorsqu'il s'agit d'éclairer votre conscience sur des questions difficiles, délicates, et qui regardent le salut de vos âmes, c'est à vos Pasteurs qu'il faut vous adresser, à ceux à qui Jésus-Christ a dit *celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise* ; non pas à des flatteurs qui, avec les grands mots de *liberté* et *d'indépendance*, ne cherchent à vous endoctriner que pour leur avantage personnel, et qui d'ailleurs en savent souvent moins que vous sur les seuls véritables intérêts du chrétien, sur les grands intérêts de l'éternité. Pour vous servir de règle dans les circonstances importantes où vous vous êtes trouvés, vous aviez assez de notre premier mandement, où nous vous avons démontré le dogme catholique sur la soumission due aux puissances établies dans l'ordre civil, par l'autorité irréfragable de l'Écriture Sainte, par la tradition constante des Pères et des docteurs de l'Église dans tous les temps et dans tous les lieux, par l'enseignement actuel de tous les évêques du monde chrétien, ayant à leur tête le Souverain Pontife. Comment est-il donc arrivé que quelques-uns ont refusé d'entendre la voix de leur Pasteur ? Ne voyaient-ils pas que par là même ils se séparaient du troupeau de Jésus-Christ ? Car ce divin Sauveur nous assure que ces véritables brebis entendent la voix du Pasteur, et le suivent : parce que l'étranger ne vient que pour piller, tuer et perdre le troupeau ; au lieu que le vrai Pasteur ne cherche qu'à donner à ses brebis la vie la plus abondante.

“Pleurons donc, N. T. C. F. sur les maux de notre Patrie : pleurons sur les plaies de ceux qui sont tombés, sur les fautes de ceux qui, dans cette occasion, ont si étrangement oublié leur devoir ; car parmi les chrétiens, dit St. Paul, et entre les membres d'un même corps, si quelqu'un d'eux souffre, tous les autres y compatissent. Qui sait si ceux dont nous déplorons la chute n'avaient pas besoin de cette humiliation, pour se relever meilleurs chrétiens que jamais ? Qui sait s'ils ne surpasseront par la suite en loyauté ceux qui gémissent aujourd'hui sur leur défection ? Ils conçoivent à présent toute l'énormité de leur crime, comme le prouvent les assurances de repentir et d'une nouvelle fidélité qu'ils ont adressées de toutes part à leur Souverain : ils savent les ordres que nous avons donnés à nos coopérateurs dans le Saint-Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Église, même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles ; et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation. Indubitablement, ils ne voudraient jamais retourner à leur ancien égarement, ni s'exposer à mourir comme des gens sans religion et sans honneur.

“A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et réglé, réglons et ordonnons ce qui suit :

“1o. Dans chaque église de notre diocèse où l'on a coutume de faire des offices publics, il sera chanté, le premier jour libre après le dimanche, où ce mandement aura été publié, une messe solennelle *pro remissione peccatorum*, sous le rit *pro publicâ Ecclesiâ causâ*, laquelle sera suivie du trait *Domine non secundum*, etc., avec le verset *Fiat misericordia*, etc., et l'oraison *Ne despicias*, etc., *pro quâcumque*

tribulatione inter diversas; le tout terminé par *Divinum auxilium*, etc.

"2o. Cette messe, dans l'intention de celui qui la dira et de ceux qui l'entendront, sera pour faire à Dieu réparation publique de tous les sacrilèges, meurtres, pillages, trahisons et autres crimes, commis dans ce district pendant la crise insurrectionnelle que nous avons éprouvée; et pour en obtenir miséricorde.

"3o. Nous exhortons tous nos diocésains à recourir, ce jour là particulièrement, aux œuvres que l'Écriture nous apprend être les plus propres à appaiser la colère de Dieu, qui sont le jeûne, l'aumône et la prière; et messieurs les curés à exciter leurs peuples à la pénitence.

"4o. Comme la paix intérieure paraît généralement rétablie dans ce diocèse, les prêtres omettront dans leurs messes, après le jour de l'office ci-dessus ordonné, l'oraison *Ne desprecias*, etc.; et les communautés religieuses pourront s'exempter des prières prescrites par notre mandement du 24 octobre dernier.

• "Sera le présent mandement lu et publié à la messe paroissiale ou principale de chaque église, et au chapitre de chaque communauté régulière de notre diocèse, le premier dimanche après sa réception.

"Donné à Montréal, le huit de janvier, mil-huit-cent-trente-huit, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre secrétaire.

"† J. J. Évêque de Montréal,

"Par Monseigneur,

"ALEXIS, FRÉDÉRIC TRUTEAU,

"Prêtre, Secrétaire."

Les lettres ci-dessus déjà publiées dans les journaux et que j'ai voulu réunir à celles contenues dans mon livre et dans mes suppléments, ont-elles eu l'effet de convaincre d'erreur et de mauvaise foi les quelques adversaires qui m'ont combattu avec tant de déloyauté et de véhémence ? Non, et cela se comprend ! . . .

Le mandement de Monseigneur Lartigue, cette autre et importante pièce historique, qui est la justification de mon livre, en condamnant la rébellion avec la plus grande sévérité (sévérité à laquelle je n'ai pas voulu recourir moi-même) a-t-il pu dessiller les yeux de ceux qui ne veulent pas voir ?

Non, cela se comprend encore ; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que l'on n'ait pas osé accueillir ce document qui frappe si rudement, avec le tollé radical que l'on a fait retentir autour de mon livre. Cependant, l'on m'a forcé de publier cet ouvrage, sans lequel je n'aurais jamais mis le holà aux attaques injustes et déloyales dont j'ai été l'objet. Et malgré tout cela, on a le triste courage d'essayer à soulever contre moi, l'indignation de ceux qui n'ont jamais connu les jours de 1837 ! . . .

Mon père qui avait combattu en 1812-15, pour repousser l'union du Canada aux Etats-Unis, pouvait-il s'abstenir de répondre à l'appel de ses chefs militaires comme à celui de son pays, qui protestait encore en 1837 contre ce même projet d'union ? Non, car que voulait on réellement en 1837 ? Je l'ai déjà maintes fois prouvé, mais lisons encore ce que le *Populaire* écrivait à la date du 16 juin de cette même année :

terminé par

celui qui la
pour faire à
sacrilèges,
crimes,
insurrec-
et pour en

océsains à
aux œuvres
plus propres
jeûne, l'au-
és à exciter

it générale-
s omettront
ce ci-dessus
les commu-
des prières
octobre der-

publié à la
ue église, et
régulière de
e après sa

er, mil-huit-
ceau, avec le

Montréal,

UTEAU,
Secrétaire."

" NOS VOISINS.

" Les journaux de la désorganisation sont toujours à nous parler de nos voisins, et persistent à faire croire à nos bons habitants que leur situation est la plus heureuse du monde. Suivant le système de Mr Papineau, nous n'aurions plus rien à désirer *si nous avions le bonheur de faire partie de l'Amérique* ; c'est-à-dire qu'il n'aurait plus rien à désirer lui-même, *car il deviendrait gouverneur du pays*, seul point où il espère d'arriver, quant à présent, quitte à monter encore plus haut *s'il le pouvait ensuite*. Tous les jours nous avons des preuves des maux que la réalisation d'un aussi funeste dessein amènerait sur le Canada, et ce n'est pas d'aujourd'hui que notre conviction est formée sur ce point.

" Cependant, s'il fallait encore une nouvelle preuve de la situation éphémère dans laquelle se trouvent nos voisins, sous une administration qu'on nous représente comme si libérale, si paternelle, si avantageuse au peuple, nous la trouverions sans réplique dans l'extrait ci-après, que nous tirons d'une gazette de la Nouvelle-Orléans. Cette fois, ce sont des descendans de Français, des hommes d'une même origine que celle de la majorité de nos habitans, qui se sont placés aussi sous l'aile so-disant protectrice de l'aigle américain, qui reconnaissent leur erreur et qui laissent exhaler leurs plaintes. L'indépendance n'a pas compensé les maux qui les accablent et dont ils se plaignent avec tant d'amertume. Ils disent ouvertement que la domination anglaise est préférable à l'administration républicaine sous laquelle ils respirent opprimés. Ceci doit être une grande leçon pour nos braves habitans, qui se garderont sans doute de trop en croire leurs meneurs imprudens ; c'est aussi le plus fort démenti

que puissent recevoir nos agitateurs du beau gouvernement qu'ils prêtent aux Etats-Unis."

En parlant des *taxes énormes de nos voisins*, le *Populaire* écrivait, le 22 juin 1837, ce qui suit : " Il est facile, par cet aperçu, de voir ce que nos citoyens gagneraient s'ils écoutaient les suggestions de ses ennemis et s'ils déclinaient la *pesante* domination anglaise, qui ne leur réclame aucun impôt, pour se placer sous la *légère* protection des états indépendants, qu'il faudrait payer un peu cher."

Le 28 juin, le même journal s'exprimait ainsi :

" *Contresens* :—La . . . , dans une longue diatribe insérée dans son numéro du 15 courant, dit que la Compagnie des terres veut noyer la population française en Canada par le flot de l'émigration, et elle lui fait un crime de cette pensée.

" Sur ce pied, la . . . devrait demander que l'on fit son propre procès et surtout celui de Mr Papi-neau, car l'un et l'autre veulent certainement noyer la population française, en réclamant une jonction avec les Etats-Unis. Si les Américains étaient maîtres de notre pays, en place des Anglais, leur émigration se ferait en peu de jours et alors on pourrait dire : Adieu la religion, la langue et les institutions de nos braves habitans."

* * *

A une assemblée tenue à Québec, le 31 juillet 1837, dans l'une des résolutions proposées par Mr E. Glackmeyer, secondée par Mr T. Baillargé, il y est dit : " Ajoutez à cela le refus des subsides, et depuis les doctrines séditieuses et révolutionnaires, les *appels aux Etats-Unis*, qui eux-mêmes, tout en appréciant la liberté, commencent à comprendre que la démocratie désordonnée, de *Lynch Law*,

n'est qu'un esclavage déguisé ; et vous aurez un tableau de la conduite de nos ambitieux ultrapatriotes. Une circonstance qui doit réveiller les habitans du pays est l'esprit de persécution qui règne aux Etats-Unis contre le catholicisme. Il est étonnant que, sous ces circonstances, notre évêque et notre clergé ne soient pas venus à notre assistance pour éclairer le peuple sur les dangers de la lutte actuelle. Compatriotes, votre courage, votre valeur, votre loyauté ne seront pas abattus par les efforts d'une faction de rebelles, qui veut asservir le pays, et que ces cris de loyauté retentiront avec force dans nos cœurs. (Applaudissemens)."

Le 10 juillet, 1837, le même journal allait jusqu'à dire ce qui suit :

" On dit que Mr Papineau est allé à Washington soumettre au président Van Buren, un plan de conquête du Canada."

Plus tard, le même journal, écrivait en date du 8 septembre 1837, un long article éditorial, pour condamner ceux qui désiraient l'annexion du Canada à la république américaine, et il débute dans les termes qui suivent :

" LES RÊVES DE NOS GRANDS HOMMES...

" On ne peut se dissimuler, que la *marotte* de M. Papineau et de ceux qu'il a attirés à sa suite, est une *réunion prochaine du Canada aux Etats-Unis d'Amérique.*

" Il y aurait erreur à ne point reconnaître l'astuce de quelques-uns de nos meneurs dans cette circonstance. Ils sont sans doute poussés par quel

ques Américains établis au milieu de nous, qui préféreraient la licence qui règne dans leur ancienne patrie, à l'ordre qui doit prédominer dans une monarchie constitutionnelle ; ils le sont encore plus par quelques infâmes agitateurs de la métropole même, qui les entretiennent dans leurs rêves de révolte....”

* * *

Le *Populaire* continue de frapper à coups redoublés sur les annexionnistes ; mais comme son article est trop long pour le reproduire, nous y référons le lecteur, et il se convaincra que, comme le dit ce journal de 1837, la marotte de M. Papineau et de ceux qui le secondaient, était l'annexion du Canada à la république américaine.

Dans ce même article, en réponse au *Canadien*, qui invoque l'entrée de la Louisiane dans la république américaine, pour faire voir que le Canada y aurait eu les mêmes avantages, le *Populaire* ajoute :

“ Ainsi donc, loin de penser, comme notre confrère du *Canadien*, que la prospérité de la Louisiane est un avantage dont la partie française a dû profiter ; nous craignons que cette prospérité ne soit exercée qu'aux dépens de l'influence française. Loin de croire que l'union, la paix et la concorde soient à jamais assurées dans la Louisiane, nous pensons qu'il ne faut qu'un moment pour réveiller d'anciennes idées de droit, de prépondérance, qui peuvent amener des disputes chaudes. Loin de croire que l'origine française a conservé sa force, ses institutions, nous savons pertinemment que tous ses attributs, auxquels nous tenons au Canada, ont disparu devant la masse américaine.....”

AUTRE APPRÉCIATION

Tiré du *Populaire*, du 10 juillet 1837 :

“ Discours de H. Leblanc de Marconnay, prononcé à l'assemblée, tenue à Montréal, le 6 de juillet, 1837 :

“ *Canadiens*,

“ Canadiens de toutes les classes et de toutes les origines, si j'ose prendre la parole dans une assemblée aussi imposante, ne croyez pas que ce soit par un ambitieux désir de me faire remarquer ou de capter vos suffrages ; c'est uniquement pour obéir au vœu des hommes respectables qui m'appellent devant vous. (Applaudissements.)

“ Depuis plus de trois ans que je goûte sur le sol canadien les douceurs de l'hospitalité, j'ai été entraîné, dès le premier jour et presque malgré moi, dans les replis de la politique.

“ Aujourd'hui que je crois avoir suffisamment étudié les hommes et les choses, je sens qu'il est de ma dignité de publier hautement les convictions de ma conscience. D'ailleurs, je ne suis plus étranger dans cette province, les liens de ma famille s'attachent à vos familles et les affections de mon âme m'y enchaînent bien plus étroitement encore.

“ J'ai été du parti de Mr Papineau, et si ce parti eut voulu le bonheur du peuple, jamais je ne l'aurais quitté. (Cris de encore ! . . . répétés !)

“ Je vous le répète, Canadiens, j'ai été attaché au parti de M. Papineau ; je suis Français, et ce titre doit vous persuader combien je suis attaché aux idées libérales, à la liberté ; si j'eusse pu trouver dans les projets de vos prétendus patriotes quelque

chose qui put contribuer véritablement au bonheur du peuple, jamais, non jamais, je ne les aurais quittés. (Vifs applaudissements).

“ Ah ! si ces hommes ne se trompent point d'une manière bien cruelle, ils vous égarent et perdent tout ce qui peut contribuer au bonheur du pays.

“ On vous dit que vous êtes malheureux et que c'est la domination britannique qui en est la cause ? Oui, vous êtes malheureux. (Oui ! Oui ! Oui !) Vous le serez peut-être encore davantage. (Nous ne voulons plus l'être !) Mais c'est ailleurs que dans la domination britannique qu'il faut en chercher la source. Vous la trouverez dans les efforts que Mr Papineau et ses admirateurs font journellement pour accumuler des maux sur vos têtes, afin de vous pousser au désespoir. (C'est vrai !)

“ On vous dit que vous allez être des esclaves ? Oui, vous deviendrez des esclaves ! Mais vous serez les esclaves de Mr Papineau, et de sa queue, (jamais ! jamais !) qui fomentent la révolte, pour monter ensuite sur vos robustes épaules au faite des richesses et des honneurs. (Qu'ils y viennent.) J'ai vu bien des Etats, bien des villes, et je puis dire, avec justice; que je n'ai jamais rencontré ailleurs qu'ici une plus large portion de libertés que celles dont on y jouit. C'est justement cette liberté et le respect étonnant que le gouvernement britannique lui porte, parce qu'elle forme le palladium du citoyen britannique qui enhardi Mr Papineau et sa suite à vous ameuter comme ils le font ; dans toute autre contrée, ils auraient déjà porté la peine de leurs attentats, car il n'est permis à personne de prêcher publiquement la révolte, le mépris des lois, l'appel à l'étranger. Si vous étiez encore colonie française, M. Papineau, depuis longtemps, ne vivrait plus que dans l'histoire, avec une note d'infamie attachée à son nom.

“ On vous dit que les places, les honneurs, sont la propriété des seuls Bretons, et que les Canadiens ne peuvent y parvenir. Oui ! cette partialité révoltante a existée pendant un temps ; mais aujourd'hui elle n'existe plus ; aujourd'hui, Canadiens et Bretons, sont admis au partage égal de toutes les places.

“ Ceux-là qui crient encore à l'injustice sont ceux-là qui voudrait avoir des places et des honneurs, sont ceux-là qui murmurent, quand d'autres Canadiens qu'eux obtiennent ce qu'ils sollicitent. Supposez un instant que vous consentiez à rompre la paix dont vous jouissez, pour seconder les projets de cette poignée de mécontents, est-ce vous braves artisans, labourieux ou riers, paisible citoyens, est-ce vous qui obtiendriez les places et les honneurs ? Non ! Ce seraient ceux-là même qui vous auraient exposés à tous les dangers d'une révolte, et ces hommes ne se feraient pas alors scrupule de toucher un salaire dont chaque écu aurait été trempé et dégoutterait encore du sang du peuple. (Applaudissements, cris : il a raison !)

“ On cherche à vous inspirer de l'éloignement pour tout ce qui est Breton, et cependant, sans les Bretons, vous auriez bien peu d'encouragement. Nommez-moi, quel est celui de M. Papinau et de sa suite qui vous donne de l'ouvrage et je dirai que ces hommes pensent aux Canadiens ? (Pas un ! pas un !) Au contraire, si un Canadien demande un peu plus cher qu'un étranger, on lui préfère l'étranger. (C'est vrai !) Les Bretons font travailler tout le monde, parce que ce sont eux qui ont besoin de plus de bras. Ce sont eux qui bâtissent des maisons, qui tiennent des manufactures, qui font charroyer les marchandises, qui possèdent les établissements les plus actifs et les plus considérables ; ce sont eux qui donnent le plus dans toutes les institutions de

bienfaisance et d'éducation. Sans aller plus loin, vous voyez ce magnifique édifice élevé à la gloire de Dieu, (l'église paroissiale.) Ce monument considéré avec orgueil comme l'un des plus beaux morceaux d'architecture de tout le nouveau monde ; eh bien ! Si vous lisiez les listes de souscription faites pour arriver à son érection, vous y trouveriez des Bretons qui ont donné de fortes sommes, sans s'embarasser si la parole sainte serait prêchée dans leur langue ou dans leurs dogmes. (Applaudissements.)

“ On vous dit que les juges sont trop payés ; mais, au moins, ceux-ci rendent des arrêts ; ils siègent sur leurs bancs pendant toute l'année ; tandis que M. Papineau est payé beaucoup plus cher qu'un juge, pour ne s'appliquer à rien autre chose qu'à vous tourmenter, qu'à vous exciter, qu'à vous retirer la paix et le travail ; tandis qu'il vous laissera bientôt sans loi, sans ordre, et sans pain. (C'est vrai ! c'est vrai !)

“ On nous parle des sympathies des Etats-Unis, et et l'on vous trompe encore sous ce rapport. J'ai habité deux ans les Etats-Unis, j'ai étudié ce peuple et ses institutions, et je suis convaincu qu'il n'existe aucune sympathie entre sa religion, ses lois, sa langue et ses usages, avec ceux des Canadiens. Certes, ce peuple prospère, mais vous prospérerez comme lui quand vous n'aurez plus autour de vous des hommes qui s'occupent de leurs intérêts, de leurs passions particulières, au lieu de s'étudier à vous donner de bonnes institutions. Mais quand toutes ces raisons d'éloignement n'existeraient point, il est quelque chose qui vous doit faire envisager cette pensée avec la plus profonde répugnance : c'est le sentiment d'horreur qui siège dans le cœur de tous les hommes contre une action déshonorante, et il

n'y en a pas de plus infâme que celle de vendre sa patrie. (C'est vrai!)

“ Vous vous rappelerez, Canadiens, que vos pères se montrèrent comme des murailles sous le trapeau britannique ; qu'ils marchèrent au milieu de la mitraille pour défendre ce sol chéri. (Applaudissements nombreux.)

“ Iriez-vous le livrer aujourd'hui à ceux qu'ils repoussèrent si vaillamment alors ? Non ! non ! non ! Non ! vous ne le feriez pas ? Vous ne voudriez pas souiller les lauriers acquis au prix d'un sang si pur ? Si vous en étiez capables, les ossements de vos ancêtres sortiraient de terre pour se lever contre vous et vous reprocher une aussi lâche perfidie.” (Vives acclamations.)

La suite de ce discours trop long à reproduire, se trouve dans le *Populaire*.

A cette même assemblée, du 6 de juillet 1837, C. C. Sabrevois de Bleury, écuyer, avocat, M. P. P., prononça lui aussi un long et énergique discours, pour protester contre le parti Papineau ; discours éloquent qui fut interrompu par de nombreuses acclamations.

Pour avoir une idée exacte des sentiments qui furent exprimés à cette assemblée, il faudrait reproduire non seulement le compte-rendu qui fut publié, mais tous les articles des journaux constitutionnels de l'époque qui l'accompagnaient, et qui furent écrits avant et après cette grande protestation constitutionnelle. Malheureusement, vu l'espace exigü que doit comprendre un appendice, je suis privé de faire une plus longue reproduction. Si le lecteur peut se procurer la file des journaux qui étaient publiés en 1837 ou du moins des jour-

naux constitutionnels de cette date malheureuse, il y puisera des renseignements que je n'ai pu relater, et qui seront pour lui d'une haute instruction.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR SIGNAY

Tiré du *Populaire*, du 19 février 1838 :

“ MANDEMENT DE Mgr DE QUÉBEC.

“ Ce digne Prélat vient de sortir un mandement au sujet du jour d'Actions de Grâces ordonné par le Gouverneur-en-Chef. Nous nous estimons heureux de reproduire ce document religieux que nous tirons du *Canadien* :

“ Joseph Signay.—Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque de Québec, etc., etc.

“ Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Vous venez, Nos Très Chers Frères, d'éprouver un effet bien marqué de cette promesse que notre Divin Maître nous a faite, de nous accorder tout ce que nous demanderions à son Père en son nom.

“ Dociles à la voix de votre premier pasteur qui vous invitait à implorer le secours du Très-Haut dans un temps où l'aveuglement à jamais déplorable d'un certain nombre de vos compatriotes vous avait justement alarmés, et nous faisait appréhender que le fléau de la guerre civile n'étendit jusqu'à nous ses funestes ravages, vous avez élevé vers le ciel des mains suppliantes ; vous avez . . . ”

Comme ce mandement est assez long et qu'il se rapporte, en particulier, au district et au diocèse de

Québec, où tout a été retenu dans l'ordre et la tranquillité, je me dispense d'en faire toute la reproduction.

Après ce qui précède, j'ai encore quelques documents à ajouter, afin de prouver que ceux qui sont battus de l'esprit de parti pris, de cet esprit aveugle, injuste, prévenu et intéressé, ont presque toujours tort d'attaquer avec légèreté et passion la mémoire de nos devanciers, sur des événements qu'ils n'ont pas connus et qui remontent à plus d'un demi siècle. Oui, ils ont tort de condamner sommairement, injustement des hommes qui ne peuvent sortir de leur tombe pour venir se défendre. Et afin de prouver que ce défaut de jugement, de délicatesse et de justice est incarné chez certains accusateurs fanatisés par le fameux esprit de parti, je veux publier les documents qui vont suivre, que je n'ai trouvés dans les papiers de mon père, qu'après la publication de mon livre et de mes trois suppléments.

Je sais que c'est apporter des preuves superflues, d'autant plus que j'ai déjà prouvé ce qu'a été mon père, mais ces nouvelles preuves ne peuvent nuire. Ces pièces importantes et justificatives établiront surabondamment qu'un officier en demi-solde ou qui avait retiré, avant 1837, et durant *vingt-cinq ans*, une paye du gouvernement impérial, pour les services qu'il avait rendus en 1812-1815, ne pouvait se refuser de reprendre du service en 1837-38.

D'ailleurs, n'ai-je pas établi dans mon livre comme dans mes brochures que, dans plusieurs parties du pays, les citoyens de cette époque furent obligés de prendre les armes pour combattre la rébellion de 1837-38, et qu'ils en furent félicités par les plus hautes autorités ecclésiastiques ?

Alors, comment peut-on avoir le courage de blâmer un officier incorporé aux autorités militaires d'en avoir fait autant, pour protéger une population paisible et odieusement persécutée.

De plus, n'ai-je pas prouvé que, dans l'accomplissement de ses devoirs, il n'a fait que protéger et les sujets loyaux et les sujets révoltés ?

Et s'il eut refusé d'obéir, de marcher, eut-il été justifiable ?

Non, car à cette époque, les officiers instructeurs manquaient ; mon père était peut-être le seul canadien qui connut l'art militaire, et en refusant d'obéir il eut été dégradé et deshonoré.

Enfin, puis qu'on me force à établir ses états de service, je vais le faire et bien malgré moi, me bornant du reste à la partie tout à fait officielle qui établit sa qualité de soldat dans l'armée anglaise, sans aucune idée de ma part de toucher au moindre incident qui pourrait paraître une tentative de vantardise ou d'un panégyrique déplacé. Le fait que mon père avait été dans la campagne de 1812 aux postes de danger, fortifie cet autre fait qu'il était resté à la solde de Sa Majesté ; et l'acceptation de cette solde pendant vingt-cinq ans de paix, lui imposait plus sévèrement qu'à un autre l'obligation de répondre à l'appel de Son Souverain en temps de trouble, et lui ôtait de fait le droit de discuter l'opportunité de cet appel. Le devoir est le même pour tous. Le devoir d'un soldat est d'obéir. Voilà pourquoi j'ajoute à la série de preuves déjà connues quelques documents autographes que je n'ai trouvés, je le répète, qu'après la publication de mon livre et des suppléments qui lui font suite :

“ CHATEAUGUAY, 7 avril 1814.

“ *Monsieur,*

“ Je viens de recevoir des ordres du général de
“ Watteville, que l'ennemi fait des mouvements du
“ côté de *Malone* près de *Four-Corner*; il m'or-
“ donne d'en donner connaissance aux Postes avan-
“ cés sous mes ordres. Ainsi redoublez de vigi-
“ lance, que vos piquets soient actifs et à la moindre
“ connaissance que vous pourrez avoir de votre
“ côté, vous m'en ferez votre rapport.

“ J'ai l'honneur d'être,
“ Votre,

“ A DE LABRUÈRE,
“ Major, 2d Batt.”

La lettre que l'on vient de lire, était adressé
comme suit :

“ *On Service.*

“ TO LIEUTENANT GLOBENSKY.”

* * *

Lisons maintenant l'un des rapports faits par
mon père :

“ LACADIE, June 5th 1814.

“ REPORT OF THE DAY.

“ SIR,

“ I visited the different Guards, Black-Hole, Hos-

hospital and the men's Quarters agreeable to the Order of the Capt. of the day.

"Nothing extraordinary has happened since, I am on duty.

"MAX^E GLOBENSKY,
"Lieut. C: Voltigeurs."

La copie de la précédente lettre écrite de la main de mon père, était adressée, comme suit :

"On Service.

"TO THE CAPT. OF THE DAY.
"Lacadie."

COMMISSION DE MON PÈRE.

De simple lieutenant qu'il était à la bataille de Chateauguay, alors qu'il n'avait que 20 ans, il fut fait un peu plus tard *Premier-Lieutenant*, comme l'indique la commission qui va suivre, et que je copie textuellement avec ses lettres majuscules et grossies en quelques endroits. Il n'y a que le sceau ou cachet officiel apposé à la marge du document que je ne puis reproduire :

"By His Excellency Sir GEORGE PREVOST, Baronet, Captain General and *Governor in Chief* in and over the Province of Lower-Canada, Upper-Canada, Nova Scotia, New-Brunswick, and their several Dependencies, Vice-Admiral of the same, General and Commander of all *His Majesty's* Forces in the said Provinces of Lower-Canada and Upper Canada, Nova Scotia and New-Brunswick, and in the Islands of Cape Breton, Newfoundland and the Bermudes, etc., etc., etc.

"To Lieutenant MAXIMILIAN GLOBENSKY.

"I do by these present constitute and appoint you to be FIRST *Lieutenant* in the corps of *Light Infantry Canadian Voltigeurs*, and of which *Lieutenant Colonel Charles De Salaberry* is appointed, for the time being, commandant and Superintendent; You are therefore carefully and diligently to discharge the duty of FIRST *Lieutenant*, by exercising and well disciplining both the inferior *Officers* and *Men* of that Corps; And I DO hereby command them to obey You as a *First Lieutenant*; And You are to observe and follow such orders and directions, from time to time, as you shall receive from *Me*, or any other your Superior Officer, according to the Rules and Articles laid down for the better Government of the *Militia* of Lower-Canada, in pursuance of the Trust hereby reposed in You.

"Given under my Hand and Seal at Arms at the *Castle of Saint Lewis*, in the *City of Quebec*, this eighth day of February, in the Fifty-fifth year of *His Majesty's Reign*, and in the Year of *Our Lord* one thousand eight hundred and fifteen.

"GEORGE PREVOST."

"By His *Excellency's* Command,

"NOAH FREEB,

"Military Secretary."

Le document qui va suivre établira encore davantage ce qu'était mon père, avant, durant et après 1837. C'est le duplicata d'une formule imprimé qui lui était adressée et qu'il avait à signer tous les trois mois :

" Army. Half-Pay and Military Allowances.

“ DECLARATION.

“ I, Maximilian Globensky, do solemnly and sincerely declare, that I am entitled to Half-Pay at the rate of 4s sterling per diem, as a first Lieutenant of the Canadian Voltigeurs.....
.....

“ Received of H. M. Paymaster-General, this 1st day of October 1862, through the Commissariat at Montreal, the sum of eighteen pounds eight shillings sterling, being the amount of Half-Pay due for the period stated in the above Declaration.

“ Net sum payable £18-8-0.

“ MAX^E GLOBENSKY. ”

Cette pension lui a été payée depuis la guerre de 1812-1815 jusqu'à l'année 1866, date de son décès, c'est-à-dire durant 54 ans !

La pièce justificative que l'on vient de lire, prouve donc que mon père ne pouvait pas se déclarer rebelle en 1837, et qu'il devait répondre à la consigne, aux ordres de ses supérieurs, comme la lettre suivante va le prouver :

NSKY.
l appoint-
of Light
of which
berry is
ndant and
fully and
ST Lieute-
g both the
And I DO
as a First
nd follow
o time, as
ther your
s and Arti-
ent of the
ce of the

VOST.”

tary.”

" HEAD QUARTERS
" MONTREAL, 27th November 1837.

' SIR,

" In consequence of the disturbed state of the
" Province, I am desired by His Excellency Lieu-
" tenant-General Sir John Colborne, to authorize
" you to raise a Company of sixty men for general
" service in this Province and who will be paid and
" provisioned in the same manner as the troops of
" Her Majesty, and of which His Excellency is
" pleased to appoint you to the command.

" Their pay will commence from the day of
" enlistment.

" I have the honor to be,

" Sir,

" Your most obedient humble servant,

" F. J. GRIFFIN,

" Dep. A. Adg. General."

Cette lettre était adressée comme suit :

" To Capt. M. Globensky, 1st Bat. Lake of Two-
" Mountains, Militia."

Voilà pour 1837. Parlons maintenant de 1838,
et lisons les autres documents qui suivent :

" *Original.*

" *Immediate.*

" MONTREAL, 4th November 1838.

" SIR,

" In the present alarming state of the country,

"His Excellency wishes that you should take *immediate* steps for getting together and assembling in the village of St-Eustache all the volunteers of the neighbourhood and take possession of the strongest position you can find in the village, and hold it until further orders. Your officers,—your men, and yourself will be placed in pay as soon as you can get them together.

"Get them together on any term *immediately*.

"I have the honor to be

"Sir,

"Your most obedient humble servant,

"F. J. GRIFFIN.

"Dep. A. Adg. Genl.

"Acknowledge the receipt of this letter—and let me know how you are situated—if you know it not already the whole country is up in arms."

Cette lettre portait l'adresse suivante :

"On Her Majesty's service.

"*Immediate*.

"Captain M. GLOBENSKY,

"St-Eustache."

Comme on le voit, mon père tout en remplissant son devoir n'avait pas fait de zèle inutile puis qu'un an après la première communication du Souverain, il n'avait pas encore de volontaires sous son commandement, en service actif. Mais l'ordre du 4 novembre 1838 était péremptoire : "*you should take immediate steps.*"

Mon père comme officier mis en demi-solde et placé dans la position qu'il occupait, pouvait-il après avoir reçu ces ordres, s'abstenir de prendre les armes, spécialement dans un temps ou presque tout le pays protestait contre la révolution, et surtout à une date où l'on avait besoin d'officiers, pour organiser la milice ?

J'ai déjà répondu à cette question, et je n'y reviendrai plus.

Comme on le sait, on a eu de plus la mauvaise foi de reprocher aux volontaires de Saint-Eustache et conséquemment à mon père, tous les actes de représailles qui ont pu avoir lieu, durant et après la bataille du 14 de décembre 1837, et on a osé donner à entendre que cette compagnie formait tous les groupes des volontaires qui ont pris part au combat ; ce qui est un mensonge grossier et ignoble, car il y eut d'autres compagnies de volontaires que je pourrais nommer, qui partirent de Montréal avec les troupes et qui prirent une part très active au combat de Saint-Eustache. Il y avait même à part ces volontaires de Montréal, un fort détachement de Cavalerie volontaire aussi de Montréal, qui accompagnait les troupes anglaises, qui ceinturait le village et qui fermait la fuite ou la sortie aux insurgés.

Dans une lettre datée de St-Denis, du 15 mars 1838, publiée dans le *Canadien* du 28 mars 1838, par D. Bourgages, où il attaque A. J. Duchesnay, à propos des représailles qui auraient été exercées selon lui, par les troupes et les volontaires qui prirent part aux batailles de St-Charles et de St-Denis, il dit dans un alinéa, en parlant de ces volontaires :

“ Pourquoi les noircir davantage ? N'est-ce pas

“assez qu'on ait osé leur imputer le pillage de Saint-Eustache, des vols sacrilèges, l'incendie d'une église et d'un village entier ?”

Dans le cas où il y aurait quelque fondement dans ces accusations que je ne veux pas admettre, concernant les représailles qui auraient été commises à Saint-Eustache, comment se fait-il que mes adversaires aient pu en accuser la compagnie de mon père, qui n'était pas plus à Saint-Charles qu'à Saint-Denis ?

A propos de ces accusations formulées par M. Bourdages et autres, mais niées par Mr. Duchesnay, je tirerai de deux journaux constitutionnels de l'époque, les quelques réflexions suivantes, publiées en février 1838. L'un d'eux s'exprime ainsi :

“Nous devons seulement dire que l'autorité britannique avait fait avertir tous ceux qui ne voulaient pas prendre part à la révolte de se retirer ; que des proclamations et des messages avaient mis tout le monde suffisamment en garde, et que nombre de familles s'étaient rendues en ville pour fuir les scènes de carnages qui se passèrent. Ceux qui restaient étaient des rebelles obstinés.”

L'autre journal ajoute :

“Nous reconnaissons que les autorités britanniques aient fait humainement tout ce qui était en leur pouvoir, pour empêcher des malheurs, encore en est-il que c'est une mauvaise plaisanterie que d'essayer à les comparer à un Dieu, pour le pouvoir et la perspicacité. Il est reconnu que les chefs des rebelles empêchaient toutes proclamations et tous émissaires de parvenir au milieu des habitans qu'ils avaient intérêt de tenir dans l'isolement

" pour les mieux égarer. Ils est reconnu qu'ils
 " retenaient presque toutes les familles prison-
 " nières, qu'elles ne purent ni être averties du danger
 " ni de fuir à temps, et qu'il y eut bien des victimes
 " au milieu des criminels qui furent punis. Le
 " mieux est d'avouer quelques excès impossibles à
 " prévenir ou à réprimer dans de semblables événe-
 " mens, plutôt que de s'obstiner à soutenir qu'il n'y
 " eut que des rebelles obstinés *de sacrifiés*, car c'est
 " trop accabler les malheureux que de leur retirer
 " une pitié à laquelle beaucoup d'entre eux ont
 " réellement des droits."

Ce journal a raison de dire *qu'il y eut des vic-
 timis au milieu des criminels qui furent punis*.
 Je n'aurais qu'à citer les noms de M. de Montigny,
 de St-Jérôme, père de M. le Recorder actuel de
 Montréal, et M. Félix Paquin, de Saint-Eustache,
 père de M. l'Inspecteur actuel du Revenu, du dis-
 trict de Terrebonne, tous deux loyaux qui furent
 bien près de perdre la vie, alors qu'ils étaient prison-
 niers des rebelles. Voici ce que le compte rendu
 de la bataille, publié par M. l'abbé Paquin, prouve
 à propos de ces deux messieurs :

" Le presbytère fut immédiatement consumé :
 " plusieurs individus qui s'étaient cachés dans les
 " caves furent brûlés ou étouffés. M. Félix Paquin,
 " revenu du curé, s'était échappé des mains des insur-
 " gés au commencement de la fusillade et s'était
 " sauvé au presbytère et caché dans une cave où il
 " se croyait bien en sûreté. Il eut le bonheur de
 " pouvoir sortir, à moitié grillé ; mais dès qu'il fut
 " dehors il reçut une décharge de balles dont une le
 " blessa et le renversa ; il fut fait prisonnier, mais
 " il fut relâché bientôt après, lorsque les volontaires
 " l'eurent reconnu. Sa blessure était à la jambe..

“ M. de Montigny qui se trouvait prisonnier avec
 “ lui eut le bonheur de s'échapper sans accident.”

* * *

Maintenant, afin de prouver plus efficacement si mon père a pu permettre à ses volontaires de commettre des déprédations et des représailles, comme on l'a injustement et malicieusement avancé, lisons la lettre ou plutôt la réponse suivante qui lui était adressé ainsi qu'à deux autres personnes, au sujet des troubles et du malaise qui existaient encore à Saint-Eustache, après la bataille du 14 de décembre :

“ HEAD QUARTER,
 “ MONTREAL, 18th December, 1837.

“ GENTLEMAN,

“ I am directed by the Lieutenant General
 “ Commanding to acquaint you, in reply to your
 “ letter of yesterdays date, that Mr. De Rocheblave
 “ and two Magistrates, and an officer of Her Ma-
 “ jesty's Troops, will proceed to St. Eustache this
 “ evening, for the purpose of making arrangements
 “ to restore order there.—A surgeon also, will be
 “ ordered to take up his residence there, and the
 “ officer in command will have authority to establish
 “ a Police-Guard, in the town for the present.

“ I have the honor to remain,
 “ Gentleman, your most obedient,
 “ Humble servant,

“ THO. LEIGH GOLDIE,
 A. D. C.”

“ Captain GLOBENSKY,
 Messrs T. BARRON,
 F. E. GLOBENSKY.”

L'enveloppe de cette lettre, porte l'adresse suivante :

“ *On service*

“ Captain GLOBENSKY,
etc., etc., etc.,
St. Eustache.”

* * *

Puisque mon père, aussitôt après la bataille, demandait de l'aide à l'autorité militaire, pour maintenir l'ordre et la paix, pouvait-il autoriser les actes de représailles que certains accusateurs malveillants ont eu l'audace de lui reprocher ?

Oh ! il faut ne pas avoir lu mon livre, mes suppléments et les déclarations qu'ils renferment, pour blâmer un homme qui a profité de sa position, pour se venger noblement en faisant le bien pour le mal, qui a protégé le village de Saint-Eustache et qui plus est ses persécuteurs !

Maximilien Bibaud, dans son “ Dictionnaire Historique des Hommes Illustres,” publié en 1857, où il fait l'histoire de la famille Globensky, dédie à mon père, l'alinéa suivant :

“ On connaît le lieutenant-colonel Maximilien Globensky, décoré de la médaille de Chateauguay. “ Durant nos troubles, il conserva tellement l'estime “ de ses miliciens qu'il put les tenir sous les armes “ à la vue du camp des insurgés et leur faire rem-
“ plir les devoirs d'une bonne garde nationale.”

A propos de l'*Exposition des Portraits Historiques*, on lit dans un compte-rendu, publié dans la *Minerve* du 20 de Décembre, 1887, par un haut personnage, l'appréciation suivante :

“ Là haut dans la galerie nous voyons les traits si énergiques et en même temps empreints de tant de douceur de notre “ Héros ” moderne, le vaillant de Salaberry, et pas bien loin, au-dessous un de ses officiers qu’il affectionnait le plus dans son célèbre corps des “ Voltigeurs, ” à raison de sa bravoure, de son entrain, le lieutenant-colonel Glo-bensky.”

* * *

Extrait tiré d’une lettre, datée du 12 janvier 1888, qui m’a été adressée par M. Thomas Workman, ex-M. P., libéral en politique, riche marchand et fort considéré à Montréal :

“ One thing I must say, however, in justice to the memory of your late tormented father, that amongst the Company of Rifles to which I then belonged (nearly all young gentlemen of good position and family) he was looked upon as a kind hearted gentleman, full of sympathy for his unfortunate country men, and ever ready to give them wise advice at same time loyal to his Queen and country.”

Allons ! n’en voilà-t-il pas plus qu’il ne faut, pour réduire en poussière tant de fausses et folles accusations, inventées dans le but d’atteindre la mémoire d’un homme honorable et pour essayer de blesser injustement l’honneur et les sentiments d’une famille ?

* * *

Mon appendice devait se terminer ici, et il devait être publié et ajouté à mon livre, durant l’automne de 1885 ; mais comme certaines circonstances que je n’ai pu contrôler m’en ont fait différer

la publication, je vais me permettre de dire un mot de la dernière rébellion du Nord-Ouest, qui a entraîné la perte de Riel, et qui a une certaine analogie, une indubitable ressemblance avec celle de 1837-38.

Dès le commencement des hostilités, alors que j'étais peu renseigné sur les agissements de Riel, je publiais dans le journal l'*Etendard*, la correspondance suivante que je laisse à la méditation du public honnête, instruit et parfaitement renseigné. Je la reproduis avec l'en-tête éditorial et bienveillant de Mr le Rédacteur en Chef du journal, dont l'appréciation est pour moi un compliment trop flatteur :

“ L'ETENDARD, Jeudi, 9 Avril 1885. •

“ LA REBELLION.

“ Depuis plusieurs mois, l'un des membres les plus compétents et les plus autorisés de notre rédaction est à préparer une étude sur l'important sujet de la rébellion de 1837-38.

“ Cette étude est nécessitée depuis longtemps par le débat important qui a eu lieu dans la presse entre MM. Globensky et L. O. David. Mais les deux combattants qui, tous deux, sont loin, certes, d'être les premiers venus, ont donné au débat de larges proportions. Ils ont même écrit sur le sujet-chacun un livre de plusieurs centaines de pages, accompagné de pièces importantes, sans compter de nombreux et substantiels articles de journaux. Il faut donc du temps pour en faire une appréciation juste et impartiale où la loi de Dieu et celles qui régissent les sociétés, soient également interprétées, sagement.

“ Ce sera alors que l'*Etendard* donnera toute sa pensée sur ce grave sujet.

“ En attendant, il nous fait beaucoup de plaisir de donner à nos lecteurs l'article qui suit, dû à la plume de l'un des hommes les plus remarquables du Canada.

“ L'on verra avec quelle vigueur et quels arguments victorieux il établit les flagrantes contradictions de nos libéraux sur ce sujet.

“ Il y a bien quelques nuances assez prononcées entre nos opinions et la sienne pour laquelle, nous nous empressons de le dire, nous avons le plus grand respect. Nos réserves sont donc faites avec toute déférence. Comme on va le voir, notre collaborateur traite la question en homme d'étude, en polémiste consciencieux. Ses observations sont éminemment instructives et intéressantes, et tous, même ceux qui ne partagent pas complètement ses vues, le liront avec intérêt :

“ NOS RÉBELLIONS ET NOS VOLONTAIRES.

La première de nos rébellions, celle de 1837-38, dont on a déjà tant parlé, a-t-elle eu réellement sa raison d'être ?

Nous ne le croyons pas.

Si nous avions, à cette époque, le droit de murmurer contre l'existence d'un gouvernement oligarchique, nous n'avions pas celui de provoquer les horreurs d'une guerre civile ; car, avec une politique sage, tempérée et énergique, les mécontents eussent aplani des difficultés politiques qui n'étaient pas insurmontables.

D'ailleurs, était-ce absolument le redressement de certains griefs vrais et d'autres considérablement exagérés, que l'on demandait à cette date mouvementée et de vertige ?

Non, il fallait se couvrir d'un prétexte, d'une raison apparente, pour cacher le motif de cette rébellion bien mal inspirée ; et les admirateurs des révolutions ont beau dire et écrire, l'histoire est là pour nous prouver que le parti Papineau ou ce groupe révolutionnaire, aspirait et travaillait, alors à l'établissement, en ce pays, d'une république américaine.

Pour établir cette vérité, nous n'avons qu'à faire mention des quelques preuves suivantes :

1o. L'histoire nous dit que le parti Papineau s'appliquait alors à soulever le peuple par des discours violents, révolutionnaires et républicains.

2o. Un fait patent et irrécusable, c'est celui de l'émanation, de la distribution des *Bons-Provisaires* sur la *République future*.

3o. Et la *Déclaration* comme la *Proclamation* du docteur Robert Nelson ne prouvent-elles pas ce que voulait le parti de la révolte ?

Lisons quelques articles de la *Déclaration* :

“ *Déclarons solennellement* :

“ Qu'à compter de ce jour, le peuple du Bas-Canada est *absous* de toute allégeance à la Grande-Bretagne, et que toute connexion politique entre cette puissance et le Bas-Canada *cesse* dès ce jour.

Que le Bas-Canada doit prendre la forme d'un gouvernement *Républicain* et se déclare, de fait, RÉPUBLIQUE.

“ Que toute union entre l'Eglise et l'Etat est déclarée abolie, etc., etc.

“ Que toutes les terres dites de la Couronne, ainsi que celles appelées, Réserves du Clergé. deviennent de plein droit, la propriété de l'Etat.”

Après ces articles de foi républicaine, quatorze autres non moins extraordinaires figurent dans ce

fameux document, et comme le dit avec ironie le *Canadien*, journal patriote mais modéré, qui publiait cette *Déclaration* : " Nous avons reçu par la malle de ce matin la pièce curieuse qui suit."

Cette DÉCLARATION était signée comme suit :

" Par ordre du Gouvernement Provisoire.

" ROBERT NELSON,

" Président."

La PROCLAMATION portait un autre titre, le suivant :

" ROBERT NELSON,

Commandant-en-chef de

l'armée patriote."

Le même journal, le *Canadien*, reproduisait aussi dans des termes sévères le jeu de lettres qui va suivre et que publiait un journal anarchiste de l'époque :

" Notre pays sera O. C. (haussé).

" En république R. I. G. (érigé).

" Et les renégats O. J. B. (au gibet)."

Tiré encore du *Canadien*, à la date du 9 octobre 1837 :

"LES ESPERANCE DU LIBÉRAL.

" Les hommes de ce petit journal qui ne rêvent
 " qu'abaissement pour ce qui est élevé, et élévation
 " pour ce qui est abaissé, rapportent un jeu de
 " lettres qui fut fait au commencement de la révo-
 " lution française, dans lequel on voit que :

“ Le Trône est A B C (abaissé),
 “ Le Clergé D C D (décédé),
 “ Et nous autres E L V (élevés).”

Le *Canadien*, commente comme suit ce fameux jeu de lettres, du *Libéral* :

“ Allons ! places à “ nous autres ” ; à bas le Trône et l'Autel, pour élever à leur place l'*Olympe* des *Dieux* du *Libéral*. Il faut avouer que la gent libérale a des goûts relevés. Le *Trône* et l'*Autel*, certes ! ce n'est pas une proie à dédaigner. Ne soyons donc plus étonnés si ces messieurs se sont récemment chargés volontairement de veiller aux intérêts du district de Québec, qui ne se doutait pas, nous en sommes sûr, de toutes les bonnes intentions du Comité central et permanent de la ville et district de Québec, qui en récompense s'attend à être élevé.”

Le *Canadien* commente plus au long et avec des termes de mépris ce *credo* politique du fameux *Libéral*.

Ce même journal, le *Canadien*, ajoute aussi que, dans une assemblée convoquée au commencement de juin 1837, par M. Papineau, à Ste-Scholastique, on avait affiché sur un drapeau l'*Aigle Américain*, avec l'inscription suivante : “ *Libre comme l'air.*”

Après avoir fait connaître les intentions comme les sentiments et le but des chefs de la rébellion de 1837-38, je poserai la question suivante :

N'était-il pas plus permis, en 1837, de se faire volontaire, pour combattre ce torrent révolutionnaire, qu'il n'est permis, aujourd'hui, à des canadiens-français d'aller combattre leurs frères du Nord-Ouest ?

Oui, car en 1837 il n'était question que d'une

réforme gouvernementale dont on se servait, dont on se couvrait impunément pour essayer à américaniser le pays et à provoquer un cataclysme social et religieux.

Si, en 1775 comme en 1812-15, le peuple canadien a repoussé l'annexion, les aspirations républicaines que l'on prêchait alors, il avait encore raison de les repousser en 1837 et en 1838.

Oui, et c'était l'opinion des autorités religieuses et laïques.

Cependant, que voit-on aujourd'hui ?

Une contradiction flagrante. Les mêmes hommes qui ont condamné la prise des armes en 1837, par des volontaires qui voulaient rester canadiens-français et qui voulaient se protéger et protéger la population loyale et paisible contre des persécutions odieuses, approuvent en 1885 la prise d'armes par d'autres volontaires qui, eux, pouvaient s'abstenir, puisqu'ils vont combattre et répandre, malgré eux sans doute, le sang de malheureux ignorants et qui plus est, de malheureux persécutés.

Les rebelles de 1837 et 1838 voulaient, eux, l'annexion, une république *yankee* : conséquemment, ils voulaient donc la perte de notre langue, de nos institutions nationales et religieuses ; car il y a cinquante ans, les Canadiens-français n'étaient pas assez forts, assez nombreux pour se maintenir comme race au milieu de l'immense agglomération du peuple américain dont les principes nationaux et religieux n'étaient pas les nôtres.

Les rebelles du Nord-Ouest, eux, ont-ils à s'accuser des mêmes fautes ? Non ; mais possesseurs légitimes d'un territoire qu'on leur a enlevé, malgré eux, pour les faire entrer, malgré eux, dans la confédération, ils se plaignent et disent qu'ils ont droit à des égards, à des indemnités et à un coin de terre que les autorités gouvernementales leur refusent.

Les journaux s'accordent presque tous à dire que ces rebelles ont été maltraités, et même avec malveillance par certains officiers publics.

Les autorités civiles avouent de la même manière que leurs droits ont été négligés, voire-même méconnus.

Monseigneur Taché qui a déjà plaidé leur cause, qui a apaisé momentanément leurs justes plaintes, ne peut s'empêcher de reprocher cette nouvelle insurrection aux autorités gouvernementales, qui ont oublié ou qui n'ont pas voulu reconnaître les légitimes réclamations que les Métis implorent et revendiquent depuis si longtemps.

Cet éminent prélat qui connaît parfaitement l'immensité du territoire du Nord-Ouest où il a toujours vécu, qui l'a parcouru si souvent dans ses missions pénibles, dangeureuses et évangéliques, qui est entouré de la vénération comme de la confiance de Riel, des Métis et des Sauvages, qui a étudié les mœurs, les faiblesses, les vertus de ces peuplades nomades et presque primitives, est le seul, dans les circonstances présentes, qui puisse prendre le rôle de modérateur, de pacificateur et qui puisse rapprocher les sentiments extrêmes qui divisent les révoltés et le gouvernement.

Si un peuple opprimé, dépouillé de ses biens, peut et doit se révolter, les insurgés du Nord-Ouest avaient certainement ce droit.

Cependant, des politiciens à la politique élastique, qui ne vivent que d'expédients politiques, qui approuvent la révolution française avec toutes ses horreurs et qui ont approuvé celle de 1837-38, désapprouvent la rébellion du Nord-Ouest et applaudissent les volontaires qui vont les combattre et qui sont forcés d'aller verser le sang de leurs malheureux compatriotes ! . . .

C'est à ne pas y croire, spécialement, quand on

se dit franc-frère, ami de la liberté, de l'égalité et de la sainte fraternité! . . .

Si cette révolte a été provoquée par la faute, par les injustices du gouvernement, pourquoi donc se rendre encore plus coupable, en levant des bataillons en son nom et en prenant les armes en son nom ?

Ne vaudrait-il pas mieux charger et prier, encore une fois, Monseigneur Taché, de se rendre auprès de Riel ou des chefs, muni de tous les pouvoirs nécessaires, afin de prouver au Métis que le gouvernement a décidé de calmer et de régler définitivement et pour toujours leurs plaintes comme leurs justes réclamations ?

Oui, les difficultés sont assez compliquées, assez tendues, pour que le gouvernement s'empresse de choisir comme chef d'une mission si difficile et si délicate, un diplomate aussi distingué et aussi bien qualifié que Sa Grâce, le savant archevêque de St. Boniface.

Et puisque lors des premiers troubles, le gouvernement a bien pensé de faire revenir de Rome, le savant et patriotique archevêque de St. Boniface, pour pacifier le Nord-Ouest, pourquoi n'y pense-t-il pas encore, lorsque ce haut personnage, ce grand diplomate est sur les lieux ou à proximité des hostilités ?

Oui, lui seul, ce saint dignitaire, est l'homme de la circonstance. Aussi on doit se hâter de le revêtir d'amples pouvoirs, d'une complète indépendance, et par sa médiation sage, désintéressée et éclairée, il pourra amener un accord, une solution favorable entre les parties en conflit.

Oui, une telle démarche, une telle politique vaudrait mieux que les balles, que les baïonnettes des volontaires qui vont souiller, pour une cause injuste, et de leur sang et de celui de leurs compatriotes, un

sol où l'on va faire germer dans le cœur des opprimés, une haine perpétuelle et implacable.

La situation est grave, remplie des plus grands dangers, et qu'on y prenne garde ! . . .

Et la perte des vastes et riches régions du Nord-Ouest où personne n'osera aborder, pour s'y fixer, pour en développer les immenses ressources, n'est-elle pas une autre raison qui doit faire réfléchir, en outre, ceux qui sont actuellement à la tête de nos destinées ?

Montréal, 4 avril 1885.

JUSTICE."

Lorsque j'ai publié, dans *l'Étendard*, cette correspondance du mois d'avril, 1885, je désirais la répression de la révolte, par la médiation de Mgr Taché. Et je dois ajouter qu'à cette date je n'étais pas alors aussi bien renseigné que je le suis, aujourd'hui, sur la question Riel ; mais après avoir fait deux voyages au Manitoba et dans le Nord-Ouest, j'en suis revenu moralement convaincu que cette seconde rébellion de Riel était absolument condamnable.

Cette révolte du Nord-Ouest a fait parler bien des journaux. Plusieurs se sont rangés du côté du gouvernement, pour condamner Riel et les deux rébellions fomentées par le chef Métis ; mais pour reproduire tout ce qui a été dit et écrit sur cette question, il faudrait écrire des volumes et je ne puis entreprendre ce travail. Je ne publierai pas même les débats longs et animés qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes, en février et mars, 1886 ; date où le gouvernement a été approuvé par une très forte majorité du parlement fédéral et spécialement par la majorité de la députation canadienne-française, pour avoir condamné à la peine capitale, le chef de ces deux révoltes dans le Manitoba et le

Nord-Ouest. Je me contenterai de ne citer que quelques extraits éditoriaux publiés contre la prétention dangereuse, erronée et émise par certains écrivains passionnés que les rébellions comme celles du Nord-Ouest sont justifiables.

Avant de procéder à la citation de ces quelques extraits tirés entre mille, je dois dire et répéter que lorsque j'ai publié dans le journal *L'Etendard* ma correspondance du mois d'avril 1885, et intitulée "Nos rébellions et nos volontaires," je n'étais pas alors aussi bien renseigné que je le suis aujourd'hui sur la question Riel. Le voyage que j'ai fait dans la province du Manitoba comme dans les territoires du Nord-Ouest, où j'ai séjourné près de deux mois, c'est-à-dire depuis décembre 1885 jusqu'au commencement de février 1886, j'ai pu me convaincre sur les lieux que la très grande majorité de la population comme des hommes haut placés de ces régions éloignées, ainsi que son clergé, condamnaient sévèrement Riel et ses révoltes aussi mal organisées qu'insensées et coupables.

Après cette courte digression, j'arriverai à la reproduction des extraits tirés des journaux touchant la question des rébellions :

* * *

Le journal *Le Nord* écrivait à la date du 24 septembre 1885 :

"Nos lecteurs pourront lire sous le titre "Nos missionnaires et l'insurrection du Nord-Ouest," une lettre excessivement importante du Rév. Père Fourmond qui leur apprendra exactement le rôle de Riel dans les affaires du Nord-Ouest.

"Il est cent mille fois plus sévère que nous avons été pour le chef de la révolte et M. L. O. David avait cent mille fois tort de venir en faire un héros, un fou de patriotisme, prêt à tout sacrifier pour son peuple et la race française du Nord-Ouest.

“ Canadiens-français, catholiques, lisez bien cette nouvelle lettre d'un missionnaire et dite ensuite si Riel est le héros que votre foi et votre sang peuvent acclamer comme a fait M. David.

*
*
*

“ La révolution est la même partout : injuste, colère et aveugle ; partout aussi elle est condamnable, aux yeux de Dieu comme aux yeux des hommes ; ne pas la dénoncer, c'est l'approuver et s'en faire les complices.”

Le même journal disait, le 12 novembre 1885 :

“ Puis tous nos chauvins qui s'imaginent que le patriotisme consiste à réciter de grands discours, à évoquer sans cesse les souvenirs de 37, à défier l'élément anglais et à le soulever contre nous ; à tout confondre dans un pêle-mêle chaotique : les droits de la race, de notre religion, de notre honneur national, avec les règles de la justice et de l'équité les plus élémentaires ; tous ces chauvins qui ne regardent pas à la fin, ni aux moyens, se mirent à crier que l'on menaçait notre race, que l'on en voulait à l'élément français et catholique

“ L'expérience du passé aurait dû nous instruire ; mais, non, la Province de Québec est lancée, par les zélés, les extravagants, les exagérés de toutes sortes dans un mouvement où elle pourrait bien sortir meurtrie, affaiblie et peut-être ruinée dans son prestige, dans son influence légitime.

“ Pour notre part nous ferons notre devoir, même contre le gouvernement, s'il y a lieu ; mais nous nous respecterons assez, pour toujours nous tenir éloigné de ceux qui gâtent sans cesse, par leurs

folles exagérations, les meilleurs causes et seraient heureux de nous ruiner, pour régner sur des ruines, car assurément ils sont bien trop impuissants, bien trop incapables, par eux-mêmes, pour régner sur autre chose que des ruines. Des ruines, voilà ce qui peut germer au fond de leur cœur mal placé et de leur cerveau mal équilibré.”

Le 26 novembre, 1885, ce même journal ajoutait :

“ La révolte du Nord-Ouest c'est la seconde édition de la révolte de 37 si énergiquement blâmée par Mgr de Montréal et tout le clergé.”

Le 3 de décembre 1885, le *Nord* disait :

L'OPINION DU CLERGÉ.

“ Electeurs canadiens-français catholiques, écoutez l'opinion du clergé avant celle des agitateurs qui ont intérêt à vous tromper.

“ C'est le clergé qui vous a sauvé, qui a fait votre force, qui vous a instruits et ceux qui l'ont écouté s'en sont toujours trouvés bien.

“ Au contraire, ceux qui l'ont méprisé ont éprouvé des malheurs irréparables.

“ Rappelez-vous que la révolte de 1837 était défendue par Mgr Lartigue sous peine d'excommunication. On n'a pas voulu l'écouter et il y a eu des centaines de Canadiens-Français tués en 1837 et 1838. Plus tard, l'échafaud en a vu périr plus d'une trentaine. Rappelez-vous les malheurs épouvantables qui sont venus fondre sur les révoltés de 1837.

“ Le clergé du Nord-Ouest a devancé la révolte de Riel et des Métis. Il leur a dit que Riel et les Métis faisaient une folie désastreuse. Il a eu raison.

“ Riel et les Métis n'ont pas voulu écouter ni Mgr Grandin, ni les autres prêtres du Nord-Ouest. Riel a payé sa faute par l'échafaud et quelques-uns de ces compatriotes sont emprisonnés aujourd'hui dans les prisons publiques.

“ Terrible châtimeut qui prouve combien le clergé est le meilleur ami du peuple. Ecoutons-le donc toujours ; lui n'a pas d'intérêts à nous mentir, ni à nous soulever ; il ne veut que notre bien et ne cherche que notre salut.”

Le *Nord* cite ensuite l'opinion de Monseigneur Cameron, de la Nouvelle-Ecosse ; puis le sermon de l'abbé Dowd, curé de Saint-Patrice, de Montréal, qui tous deux condamnent Riel et disent qu'en montant sur l'échafaud, il a eu le sort qu'il méritait.

* * *

Le *Nord* ajoute, le 31 décembre de la même année, ce qui suit :

“ L'ÉGLISE ET LA RÉVOLTE.

II

“ L'Église vient de parler par la bouche de notre Ordinaire et nous devons accepter cette parole de vérité avec respect et soumission.

“ Il va sans dire qu'elle condamne le souffle d'émeute et de révolution qui passe de ce temps-ci au milieu de notre paisible et heureuse patrie.

“ Gare à vous meneurs éhontés ! Profanant les devoirs et les voies du véritable patriotisme, vous avez cherché à entraîner nos honnêtes populations en dehors de leur vieilles traditions d'honneur, de

soumission et de respect à l'autorité ; le peuple voit maintenant où sont ses véritables amis ; il saura bien les trouver au moment du danger, malgré vos clameurs insensées.

“ Nous publions intégralement le mandement de Mgr Fabre qui a dû être lu dans toutes les Eglises dimanche dernier.”

Le 25 février, même année, le *Nord* disait :

“ Au nom de l'enseignement de l'Eglise et de notre Episcopat, vous n'aurez pas le droit d'excuser les révoltes en général et celle de Riel et des Métis en particulier, car la révolte est un crime de lèse-majesté humaine et divine.”

A la date du 11 mars 1886, le *Nord*, publiait l'entrefilet suivant :

“ M. L. O. David vient de lancer un manifeste qui n'a pas eu de retentissement. C'est tombé à plat. Il dénonce le système fédératif et soutient qu'il avait prédit tous les maux qui sont venus fonder sur nous.

“ On ne s'appelle pas David pour rien.

“ Naturellement le prophète David exalte très-haut les patriotes de 1837 et les révoltés de 1885. Pour lui c'est tout un.”

(Extraits tirés de la *Minerve*.)

Le 7 de décembre, le journal publiait l'entrefilet qui suit :

“ On trouve des gens pour dire à trois mois de distance que les patriotes de 37-38 étaient non pas des victimes, mais des rebelles, des gibiers de potence, et que les assassins du Lac à la Grenouille, étaient des victimes immolées sur l'autel de la patrie. En 37 et 38, d'après ces pieux logiciens, les autorités étaient dans leur droit, en 85, au contraire, les autorités commettent des assassinats et les ministres méritent *le fouet*, sinon la potence.”

* * *

Le 10 de décembre, il disait dans un long article éditorial, ce qui suit :

“ Nous nous contenterons de faire remarquer que dans le mouvement d'effervescence populaire, ce sont les brouillons, les plus audacieux qui ont chance d'être écoutés. En 1837, ce sont les jeunes gens qui ont pris les armes. Papineau s'est toujours défendu d'avoir voulu une levée de boucliers ; il a mainte fois déclaré que la révolte à main armée avait été faite malgré ses ordres. Nous n'en sommes pas là, Dieu merci, mais qui sait où nous allons ! N'oublions point, dans tous les cas, que l'histoire se répète, et défions-nous des monteurs d'échauffourées qui poussent la masse au feu et savent fuir à temps comme cela s'est vu en 37 et tout dernièrement.”

Le 19 de décembre, le même journal ajoutait :

“ L'AUTORITÉ.

“ Des orateurs démagogiques sur les hustings ont osé tenter de couvrir les atrocités commises dans le

Nord-Ouest par les insurgés, y compris les meurtres des missionnaires, en justifiant la rébellion, en la représentant comme un droit et une nécessité.

On a même entendu M. Laurier s'écrier sur le Champ de Mars: " Si j'avais été sur les bords de la Saskatchewan, avec les Métis si injustement opprimés, j'aurais, comme eux, pris le mousquet pour les défendre."

" On peut donc croire qu'on ignore l'enseignement de l'Eglise sur ce sujet, ou qu'on s'en moque. Afin qu'on ne puisse plus s'y tromper ni tromper les autres, nous reproduisons aujourd'hui l'un des plus célèbres mandements de Mgr J. J. Lartigue, premier évêque de Montréal, à l'occasion des troubles de 1837.

" A cette mémorable époque, au moment où, pour des griefs bien réels et de longue durée, l'esprit de révolution commença à se répandre parmi nous, nos évêques s'en alarmèrent et firent prêcher la soumission dans toutes nos églises. Mais il était déjà trop tard. Le vertige s'était emparé des têtes; et sous le prétexte que l'avis des prêtres ne valait rien en politique, on passa outre.

" La rébellion étant sur le point d'éclater, Mgr Lartigue tenta un dernier effort pour rappeler le peuple au devoir, en promulguant dans ce beau mandement, les doctrines de l'Eglise contre les révolutions. Ce mandement fut jugé dans le temps avec passion, et par conséquent sans justice; espérons qu'aujourd'hui il sera plus justement apprécié.

" Il fallait alors du courage et de l'énergie pour s'opposer aux flots d'une agitation dont les causes commandaient les ardentés sympathies de tout le peuple, parce qu'elles avaient quelque chose de tangible et de respectable. Mais l'Eglise, toujours calme, ne se laisse pas emporter par des sympathies au delà des justes bornes. Elle conseille, elle com-

mande même au besoin, de supporter une injustice pour empêcher un plus grand mal.

“On peut juger de l'accueil que les agitateurs firent au mandement de Mgr Lartigue, au milieu de la surexcitation du moment, par la passion et la mauvaise humeur ouvertement manifestées tout récemment contre les évêques et les prêtres qui ont refusé de permettre des démonstrations politiques dans les églises.

“En lisant ce mandement on verra que chaque phrase et tous les mots même en ont été pesés devant Dieu, avec l'esprit de charité et vraiment paternel que les pasteurs ont toujours pour leurs brebis. On y voit clairement la limite du permis et l'abîme affreux qui s'ouvre au-delà.

“Il y eut résistance à la voix du prélat, résistance accompagnée de menace ; mais cette résistance, tout aveugle qu'elle était avait pour motif apparent l'intérêt public, l'intérêt de toute la colonie, le patriotisme enfin ; car il y avait du dévouement et presque de l'héroïsme chez les insurgés de 1837.

“ Si l'insurrection de 1837 était si condamnable aux yeux de l'Eglise, comment peut-on oser tenter d'atténuer la culpabilité de celui qui a provoqué celle du Nord-Ouest en 1885 ?”

Le 31 mars 1886, la *Minerve* contenait l'entre-filet suivant :

“ M. L. O. David fait circuler dans une certaine presse, un document des plus attendrissants, où il est question d'abord (*obligato*) des victimes de 37-38, et dans lequel Sir John laissant pendre Louis David Riel, est comparé à Ponce-Pilate laissant crucifier Notre-Seigneur.

“ Passons par-dessus la profanation que comporte cette comparaison d'un affreux renégat, assassin, révolutionnaire, antéchrist, monstre, (suivant le langage des missionnaires) assimilé au Christ.

“ M. David devrait savoir plus que tout autre, que cette comparaison est une simple rengaine, un simple réchauffé, attendu que quelqu'un de leurs émules en libéralisme, comparait jadis ce même Riel au même Ponce-Pilate, dans le *National* ou le *Bien Public*, à propos de l'exécution de Scott.

“ C'était sous le régime gris-rouge, et MM. David et compagnie étaient tenus alors d'approuver en tout la conduite de leurs chefs, MM. Blake et Mckenzie, qui venaient d'arriver au pouvoir à Toronto puis à Ottawa, au cri de *Riel assassin de notre frère Scott*, et qui disposaient en conséquence du patronage où rouges et gris aimaient à s'alimenter.”

Le 11 février 1887, la *Minerve* écrivait encore ce qui suit :

“ Lors de la révolte de 1837, les évêques sont intervenus pour mettre la population en garde contre les tendances révolutionnaires et l'on se rappelle le mandement de Mgr Lartigue qui commence par ces mots : *Quelle misère, Nos très Chers Frères.*

“ Lors de l'insurrection de 1885, les évêques sont encore intervenus pour dénoncer le *dévergondage révolutionnaire* et signaler les dangers sociaux d'un mouvement né de cette insurrection. Malheureusement, l'*Etendard* leur a contesté le droit de se prononcer en cette affaire autrement que comme citoyens, et a prétendu que, même à ce titre, leur opinion avait moins de valeur que celle des politiciens et journalistes libéraux, sous prétexte que ceux-ci ont la grâce d'état.”

A la même date, la *Minerve* ajoutait :

“Quand Monseigneur Lartigue, premier évêque de Montréal, publia son célèbre mandement contre l'insurrection de 1837, les esprits trop échauffés n'en voulurent tenir aucun compte. Mais après la lutte fatale, on reconnut généralement que si ses avis pacifiques et sages avaient été suivis, il n'y aurait pas eu d'échafaud, ni d'exil, ni de prison pour nos compatriotes.

“S'il y a des hommes éclairés et capables de juger sûrement de la portée des événements et des agitations politiques ce sont les Evêques ; précisément parce qu'ils sont en dehors et au-dessus des intérêts de partis, parce qu'ils n'ont toujours en vue que le bien-être de la société.”

A la suite de cet article de la *Minerve*, le mandement de Mgr Lartigue est publié.

Extrait tiré du journal *La Vérité* et qu'il publiait à la date du 21 novembre 1885 :

“ Certes, personne ne condamne plus sincèrement que nous le mouvement insurrectionnel de 37, qu'il ne faut pas contondre avec le mouvement national du commencement de ce siècle ; et nous n'avons jamais *justifié* les Métis d'avoir pris les armes : nous avons dit et nous répétons que leurs griefs constituent une *circonstance atténuante* en leur faveur.

“ Mais il y a bien peu de parité entre le mouvement de 37 et celui de 85.

“ Papineau et ses lieutenants étaient de véritables révolutionnaires, imbus des idées voltairiennes : ils voulaient changer la forme du gouvernement, soustraire le pays à la couronne anglaise pour l'annexer aux États-Unis ou l'ériger en république

indépendante. En un mot, ils voulaient faire une vraie révolution. On pouvait, avec raison, les accuser de "haute trahison."

L'article suivant, tiré du journal *Le Monde* et publié le 4 de décembre 1885, fera voir jusqu'où l'on en était rendu :

" VIVONS EN PAIX.

" Notre confrère du *Mail* semble mal inspiré depuis quelques jours. Il écrit des articles malheureux, imprudents, offensants et agressifs.

" Le *Mail* n'a pas le droit de parler de conquête sur le ton du vainqueur tout puissant.

" Il n'y a ni vainqueurs ni vaincus, en Canada. Et si la Province de Québec était obligée aujourd'hui de prendre position sur les Plaines d'Abraham,—le résultat serait peut-être différent de celui de 1763.

" Si le *Mail* a pris au sérieux les déclamations échevelées de M. David et de son fameux comité pour l'expression des idées et des vues de la province de Québec, il a eu tort.

" M. David est un bon enfant, rempli de bonnes intentions, mais possédant plus de cœur que de tête. Il est bien vrai, qu'il a dit, *les Canadiens devraient chasser les Anglais du Canada*. Mais le *Mail* aurait du rire de cette chaude effusion nullement dangeureuse dans la bouche de M. David.

" Les Anglais ne sont pas encore en danger parmi nous ; mais les menaces du *Mail* à l'égard de notre race, sans nous effrayer, nous obligent à la défiance.

" Voilà le mal de ces écrits.

“ Ils jettent au milieu de nos populations si paisibles, si loyales et si franches, le malaise de la défiance.

“ Il faut qu'on sache bien une chose : Les Canadiens-français tiennent à leurs droits, à tous leurs droits, et à chacun de leurs droits.

“ Mais nous voulons vivre en paix, en bonne union et en amitié franche et sincère avec tous nos compatriotes.

“ Nous reconnaissons très volontiers que le discours de M. David contre les *Anglais* est aussi injuste et aussi regrettable que les déloyales attaques du *News*, du *Mail*, du *Globe* et de quelques autres journaux fanatiques contre les Canadiens-français, et nous les dénonçons.

“ Cartier a dit un jour : *Nous sommes des Anglais parlant le français.*

“ Cartier avait raison. Ces paroles expriment nos devoirs et nos droits.

“ Nous sommes des Anglais, parce que nous vivons sous la couronne anglaise, à l'ombre du drapeau anglais. Nous devons allégeance aux couleurs de l'Angleterre ; et Dieu merci ! les Canadiens n'ont jamais terni l'éclat des armes anglaises. 1775 et 1812 prouvent avec honneur notre fidélité et notre dévouement au drapeau qui nous prête sa protection.

“ Mais nous parlons le français, nous sommes catholiques, et nous entendons bien conserver intacts bon gré mal gré toutes et chacune de nos institutions religieuses, civiles et politiques.

“ Voilà la signification des paroles de Cartier.

“ La Providence a voulu que cette terre du Canada fût l'héritage de la nationalité canadienne. *Descendants de Français, d'Anglais, d'Écossais, d'Irlandais, d'Allemands et d'autres races, nous avons été jetés sur cet immense territoire du Canada non pas pour nous combattre et nous faire la guerre,*

mais pour nous entre-aider et contribuer chacun par son travail, à la prospérité de notre pays.

“ Arrangeons-nous tous ensemble pour profiter de ce magnifique patrimoine. Ne plaidons pas, ne nous chicanons pas à propos de tout et à propos de rien.

“ L’avenir de notre pays est brillant. Nous avons droit d’y avoir confiance : mais à une condition ; l’union franche et cordiale entre nous.

“ Soyons-unis. La patrie canadienne profitera de cette bonne entente qui amènera la prospérité et le bonheur au foyer national.”

Plus tard, le même journal ajoute :

“ M. L. O. DAVID.

“ La meilleure preuve que M. L. O. David n’était qu’un farceur comme les autres, lorsqu’il allait pleurnicher sur le Champs de Mars et un peu partout sur le sort de ce malheureux Riel injustement exécuté, c’est qu’après son élection, il n’a plus parlé du martyr de Régina, du frère de M. Mercier.

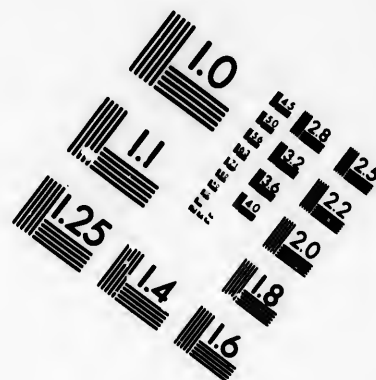
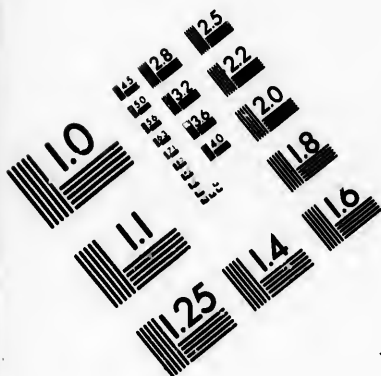
“ Ni pendant la session, ni après, nous ne l’avons entendu parler de la corde.

“ Satisfait de son mandat escamoté, il ne cherche plus qu’à se faire une popularité parmi la classe ouvrière que lui et son parti ont si lâchement trompée, lors des dernières élections provinciales.

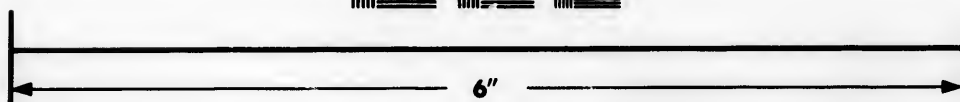
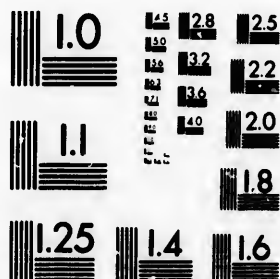
“ Nous n’assistions pas à sa fameuse assemblée d’hier soir au marché Saint-Jacques, mais nous avons vainement consulté les journaux du matin pour y trouver le moindre *petit pleur* versé sur la tombe de celui auquel M. David doit de n’avoir pas eu à enregistrer une septième défaite.

“ Nous avons donc aujourd’hui, disons-nous, la





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

23 28 25
24 32
26 36 22
29 20
18

10
01
27 28

preuve que celui qu'on regardait comme le seul homme sincère du parti national, parce qu'il a toujours été un peu . . . exalté, n'est qu'un hypocrite et un farceur comme tous ces compères."

* * *

L'Honorable secrétaire d'Etat, M. J. A. Chapleau, dans son discours prononcé dans la Chambre des Communes, durant la soirée du 24 mars 1886, sur la question de Riel et de sa rébellion, répondit comme suit à un argumentation de l'honorable M. Laurier, député de Québec-Est :

" L'Honorable député a dit aussi que : si Sir George Cartier eut été vivant, il se serait rappelé qu'il avait été rebelle en 1837. J'aurais voulu, ajouta M. Chapleau, que Sir George Etienne Cartier eut entendu ces paroles. Il aurait répété ce qu'il disait un jour en ma présence, c'est-à-dire que si on l'eut pendu, il n'aurait eu que ce qu'il méritait."

Encore quelques extraits, tirés des journaux à propos de 1837, et du projet d'élever un monument au Dr Chénier, que les circonstances me forcent de publier.

* * *

La *Minerve*, du 22 août 1885, publiait l'article qui suit :

" MOUVEMENT INOCCASIONNEL "

" On nous écrit :

" Chaque chose en son temps est un proverbe de

beaucoup de sagesse. Nous nous demandons si c'est bien l'occasion de parler d'un monument à Chénier. La liberté est le plus grand des bienfaits ; mais on en invoque souvent le nom pour pallier des excès. Chénier a, au nom de cette grande et chère liberté, montré une telle iusubordination envers l'autorité religieuse, qu'il nous est difficile de nous associer à l'idée de perpétuer par un monument son acte de révolte. Qu'il ait été brave, patriote, enthousiaste, héros : tout ce que l'on voudra, telle n'est pas la question. Si son pays en juge ainsi, qu'il honore sa mémoire d'une autre manière. Mais le projet d'élever un monument à Chénier à Saint-Eustache, c'est-à-dire à l'endroit où il leva l'étendard de la révolte plus encore contre son curé que contre son roi, c'est trop perpétuer un sentiment antireligieux que nous devons désapprouver. Il paraît que la majorité de la paroisse de Saint-Eustache désapprouve ce projet : ce devrait être assez. En faisant de ce monument une affaire locale, on ne le dégagera jamais des considérations locales qui s'y rattachent. Or, le point le plus saillant de la carrière de Chénier, c'est sa lutte contre son curé et sur ce point, sa paroisse le condamne.

“ Nous ne sommes pas de ceux qui désirent déprécier le patriotisme ; loin de là. Nous rendons au patriotisme et au courage civique un hommage sans bornes ; mais nous voulons que cet hommage soit noble et raisonné. Il ne faut pas rapetisser ce sentiment sublime en le convertissant en mouvement de flanc pour des fins d'émulations personnelles ou des arrières-pensées inavouables.”

A peu près à la même date, le journal l'*Etendard*, écrivait et publiait aussi l'article suivant :

" UNE CAUSE DE DIVISION.

" Nous avons vu hier l'un des notables de Saint-Eustache, et nous nous sommes renseigné parfaitement sur le projet dont parlait la *Minerve* de samedi, d'élever en cette paroisse un monument au Dr Chénier.

" Or, fait significatif : un document a, paraît-il, été signé il y a quelques semaines par la grande majorité des habitants de Saint-Eustache, plus des trois-quarts, dit-on, auraient condamné l'idée de ce monument. Par contre, ils auraient, à la même majorité, plus des trois-quarts, exprimé leur désir d'élever un monument à feu M. le curé Paquin. Or, l'idée du monument Paquin, c'est la condamnation absolue du monument Chénier.

" Cette attitude des habitants de Saint-Eustache est toute naturelle. Chénier quelque pût être l'excellence de ses intentions et la générosité de son patriotisme, a soulevé un mouvement déplorable qui a produit des effets désastreux. Révolté contre le pouvoir légitime, il agissait en même temps en désobéissance formelle à l'autorité religieuse qui condamnait énergiquement cette révolte.

" Tandis que M. Paquin, lui, a fait des fondations importantes, rendus des services précieux, créé des monuments de charité chrétienne qui en font le bienfaiteur de sa paroisse.

" Sous de telles circonstances, les promoteurs du monument Chénier feraient-ils acte de patriotisme en persistant dans leur projet ? Nous ne le croyons pas.

" Nous ne croyons pas même qu'ils serviraient les intérêts de la gloire de leurs braves, car sous de telles circonstances, ce serait offenser sa mémoire que de l'exposer à voir les trois-quarts de sa propre paroisse porter condamnation sur ses actes.

“ Un monument national ne devrait jamais être l'occasion d'une division nationale profonde ; il devrait au contraire être toujours un moyen d'union et de force, un point de ralliement.

“ Si le monument Chénier a l'effet de nous diviser, c'est qu'il n'a pas raison d'être, ou que le temps n'est pas venu de songer à l'élever.

“ Ne serait-il pas absurde, de la part du public canadien, de faire des sacrifices pécuniaires pour aller imposer aux habitants d'une paroisse un monument dont la grande majorité ne veut pas.

“ Ne serait-ce pas aller les insulter chez eux sous prétexte de faire un acte patriotique.

“ Vous êtes libéraux : Chénier était-il le premier de vos chefs ? Était-il selon vous plus grand que Papineau ?

“ Or, Papineau a-t-il son monument ? Vos autres chefs libéraux ont-ils le leur ! Y en a-t-il un seul qui l'ait !

“ Pourquoi alors élever un monument qui va être une occasion de guerre entre Canadiens, tandis que vous pourriez en élever tant d'autres qui pourraient ne rencontrer que l'approbation unanime universelle, ou du moins ne soulèveraient aucune hostilité.

“ C'est une simple réflexion que nous suggèrent les circonstances. Nous la livrons pour ce qu'elle vaut à la minorité de Saint-Eustache, de même qu'à ceux qui la secondent dans son projet.”

La *Vérité*, journal publié à Québec, formulait, à la date du 5 septembre 1885, les commentaires qui suivent :

“ LE MONUMENT CHÉNIER.

“ Quelques brouillons libéraux songent à élever

un monument, à Saint-Eustache, en l'honneur du révolutionnaire Chénier, l'un des fauteurs du malheureux mouvement de 37-38 condamné par tous les Canadiens sensés d'alors, le clergé en tête.

" C'est l'idée révolutionnaire, et non le patriotisme, qu'on veut glorifier en la personne de Chénier.

" Si l'on voulait glorifier le patriotisme, on choisirait un nom qui rallie tous les suffrages.

" Les véritables héros du patriotisme ne sont ni discutables et ni discutés ; ils s'imposent, on ne les impose pas aux populations.

" Or, on nous affirme que les trois-quarts des gens de Saint-Eustache même non-seulement ne veulent pas de ce monument en l'honneur de Chénier, mais demandent plutôt qu'on en érige un en l'honneur du curé Paquin, l'adversaire des révolutionnaires de 37.

" Le sentiment des habitants de Saint-Eustache est le sentiment du pays tout entier, nous en sommes convaincu."

Le même journal *La Vérité* exprimait aussi, presque à la même date, dans un article éditorial, les remarques qui suivent :

" Les démagogues de l'école libérale nous parlent sans cesse de la rébellion de 37 comme d'une époque glorieuse de notre histoire. Les chefs conservateurs vont-ils, eux aussi, donner dans ce travers déplorable ?

" Les Canadiens, en 37, avaient de légitimes griefs contre le gouvernement anglais ; et ils avaient raison de faire une agitation *légitime* pour en obtenir le redressement. Mais ces griefs n'étaient pas assez criants pour justifier la révolte à main armée.

" Aussi Papineau n'a-t-il réussi à entraîner à sa suite qu'une très faible partie de la population. L'immense majorité du peuple canadien, le clergé

Ce magnifique granit, en tête, tout en blâmant les abus commis par le gouvernement anglais, n'avait aucune sympathie quelconque pour les fauteurs de désordres : ce point est facile à établir.

“ Papineau était un vrai révolutionnaire, imbu des idées démagogiques françaises. Et personne n'a jamais supposé qu'il fût atteint d'aliénation mentale.”

Le monument Paquin dont parlent la *Minerve*, l'*Etendard* et la *Vérité*, a été élevé durant l'automne de 1885, par la paroisse de Saint-Eustache aidée de son vénérable curé, le Révérend Messire Guyon, archiprêtre et actuellement vicaire-forain, trois mois après la publication des articles plus haut-reproduits. qui est fixé sur le mur de la chapelle de St. Joseph, dans l'église de Saint-Eustache, porte l'inscription suivante :

“ CE GRANIT A ÉTÉ SCELLÉ SUR CE MUR

PAR

LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE,

EN L'AN 1885,

AFIN DE TRANSMETTRE A LA POSTÉRITÉ, LA MÉMOIRE

DE

L'ABBÉ JACQUES PAQUIN,

QUI, DURANT 26 ANNÉES, A ÉDIFIÉ ET HONORÉ SES PAROISSIENS PAR SES VERTUS, PAR SA SCIENCE, PAR SES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET HISTORIQUES COMME PAR SES NOMBREUX ACTES DE BIENFAISANCE.

IL EST MORT, EN L'ANNÉE 1847,

A L'ÂGE DE 56 ANS.

N'OUBLIONS JAMAIS CE GRAND BIENFAITEUR.”

AUTRE APPRÉCIATION SUR LA RÉBELLION DE 1837.

Voici ce qu'en dit le journal *La Vérité*, à la date du 22 août 1885 :

" A PROPOS DE 37.

" On prête à M. Royal, député de Manitoba au parlement fédéral, une bien singulière parole.

" Parlant à Lachine, devant une réunion convoquée en faveur de Riel, il aurait dit :

" On a tort de comparer l'insurrection de 1885 à celle de 1837. En 1837, les Canadiens avaient de graves raisons pour se soulever, mais je ne vois pas que les Métis fussent justifiables de prendre les armes. Ils ont été poussés à la révolte par Riel. Mais pour moi, Riel est un pauvre fou, et c'est pour cela qu'il ne faut pas que la sentence de mort qui a été prononcée soit exécutée."

La Vérité ajoute :

" Sans doute les Métis ont eu tort de prendre les armes ; mais ils avaient certes des griefs qui constituent, en leur faveur, des circonstances très atténuantes.

" Mais ce qui nous surprend de la part d'un homme comme M. Royal, c'est de l'entendre dire que les " Canadiens avaient de graves raisons pour se soulever en 1837." Il faut peu connaître l'histoire de ce malheureux mouvement de 37 pour en parler de la sorte ; et nous espérons que M. Royal s'empressera de nous déclarer qu'il n'a pas prononcé les paroles qu'on lui attribue."

“ REPONSE DE M. ROYAL

Le journal la *Vérité* publie la lettre suivante :

“ UNE LETTRE DE M. ROYAL

“ ST-BONIFACE, (Manitoba,)
26 août 1885.

“ CHER MONSIEUR,

“ Vous aviez raison dans votre numéro du 22 courant de douter de l'exactitude du compte-rendu de l'assemblée de Lachine en ce qui me touche. Je n'ai pas parlé de la rébellion de 1837 ; j'ai fait le contraste entre la résistance patriotique des Métis en 1870 et l'insurrection de 1885, et rien de plus.

“ Croyez à toute mon estime,

“ J. ROYAL.

“ A Monsieur TARDIVEL,

“ Réd. de la *Vérité*,
“ Québec.”

La *Vérité* ajoute :

“ C'est avec plaisir que nous publions cette lettre de M. Royal ; elle met fin à une impression pénible que certains journaux avaient réussi à créer par leur compte-rendu de l'assemblée de Lachine. C'est la manie de plusieurs soi-disant conservateurs d'afficher une admiration malsaine pour les hommes et les événements de 37 ; nous sommes bien aise de voir que M. Royal n'est pas de ce nombre.....”

Le 19 septembre 1885, la *Vérité* publiait la seconde lettre qui va suivre :

“ M. Royal-nous adresse la lettre suivante qu'il publie en même temps dans la *Minerve* :

“ A Monsieur TARDIVEL,
“ Rédacteur de la *Vérité*,
“ Québec.

“ MONSIEUR,

“ Vous me paraissez heureux de me trouver en faute sur la foi d'un rapport inexact que je n'ai pas contredit dans le temps parceque celui de la *Minerve* ou de l'*Etendard* m'avait semblé à peu près fidèle.

“ Je m'empresse de vous écrire pour rectifier l'inexactitude dont vous vous plaignez, et voilà que, sans attendre un mot de moi, vous permettez à un abbé de me faire la leçon sur le manque de principes dont j'ai fait preuve à Lachine en parlant de 1837. Je vous le répète: je n'ai pas dit un seul mot de 1837 à Lachine. Votre abbé prétend que si j'ai ainsi mal parlé, c'est parceque je n'ai pas fait de philosophie (sic) : or, je me dépêche de vous informer de suite que j'ai fait ma philosophie chez les RR. PP. Jésuites.

“ Ce que vous publiez d'ailleurs de cet abbé est rempli d'odieuses calomnies sur moi.

.....
.....

“ Votre, etc.,

“ JOSEPH ROYAL.

“ Manitoba,
“ 3 septembre 1885.”

La *Vérité* répliqua longuement et vertement à M. Royal, spécialement pour défendre M. l'abbé, son correspondant ; mais je n'extrais de ses longues remarques que les suivantes :

“ M. Royal est fâché ; et comme tous les hommes qui n'attendent pas, avant d'écrire que leur mauvaise humeur soit passée, il dit des choses ridicules. Il les regrettera plus tard, nous en sommes convaincu.

“ Nous avons accueilli avec une véritable satisfaction la première lettre de M. Royal dans laquelle il déclarait n'avoir pas parlé de 37 à Lachine ; . . .

“ Nous ne savons qui est responsable du compte-rendu inexact qui prêtait à M. Royal ce singulier propos touchant la révolte de 37. Nous l'avons remarqué, d'abord, dans un article de rédaction du *Quotidien*, en date du 12 août. Nous ne l'avons relevé que le 22, dix jours plus tard.

“ Si la *Vérité* n'avait rien dit, il est plus que probable que M. Royal aurait continué à garder le silence, attendu que le compte-rendu d'autres feuilles lui semblerait à peu près fidèle. Il aurait donc passé, aux yeux d'un grand nombre de nos concitoyens, pour un admirateur et approbateur de la coupable échauffourée de 37. En provoquant une explication de sa part, nous lui avons donc rendu un fameux service”

Ce M. Joseph Royal, qui a eu une passe-d'armes avec la *Vérité*, est l'ancien fondateur et rédacteur du journal “Le Nouveau-Monde.” Plus tard, il alla s'établir au Manitoba où il représenta le comté

de Provencher, dans la législature du Manitoba où il fut élu orateur, puis premier ministre. En 1879, il se fit élire, pour la Chambre des Communes, et aujourd'hui l'Honorable Joseph Royal, est le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Lettre d'appréciation d'un journaliste fort distingué, le propriétaire-rédacteur du journal *Le Monde* :

" MONTRÉAL, 15 décembre 1887.

" C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.,
 " Plateau des Chênes,
 " St-Eustache.

" MONSIEUR,

" J'ai beaucoup de plaisir à vous offrir mes remerciements pour le précieux envoi que vous avez bien voulu me faire de votre excellent ouvrage sur la *rébellion de 1837, à St-Eustache*.

" J'avais déjà eu la bonne fortune de lire, avant aujourd'hui, votre " Histoire de la rébellion." Elle orne les rayons de ma bibliothèque. Venant de l'auteur lui-même, ce livre me sera encore plus précieux.

" Ce livre est non seulement une noble et touchante revendication de l'honneur paternel et de la loyauté d'un brave soldat envers son drapeau et envers son roi ; mais il est encore un magnifique hommage rendu à l'action patriotique de l'église canadienne, pour entraver l'œuvre insensée de Papineau et des exaltés qui suivaient cet ambitieux si mal équilibré.

" J'ai l'honneur d'être,

" Monsieur,

" Votre obt. serviteur,

" F. VANASSE VERTEFEUILLE."

Quoique je n'accuse point M. le Directeur du journal *L'Etendard* d'être sympathique à la rébellion de 1837, d'autant plus qu'il a nié être l'auteur de l'article qu'on lui reproche, je suis forcé néanmoins de reproduire l'accusation dans toute sa sévère teneur ; et uniquement pour faire voir comment en 1889 la presse apprécie cette révolte de 1837-38.

Tiré du journal *Le Trifluvien* publié dans la ville des Trois-Rivières. Article éditorial :

(Samedi, 5 janvier 1889.)

“ L'ETENDARD ET LA RÉVOLUTION
DE 1837.

“ Le 24 décembre dernier *L'Etendard* publiait un petit article, plein d'admiration et même de vénération pour ceux qu'il appelle les martyrs de 1838, et qui, en réalité, n'ont été que de misérables révolutionnaires.

“ Cependant, il n'est pas loin le temps où *L'Etendard* proclamait son adhésion pleine et entière, sa parfaite soumission aux enseignements de l'église, tant en matière religieuse que sociale. Comment en est-il venu à glorifier ceux que notre religion à flétris, et à vanter et prôner des actes également condamnés par l'autorité religieuse et par tous les hommes bien pensant de ce pays ? Le parti national qui a pris naissance dans la révolte, le pousse-t-il fatalement à justifier toutes les révolutions.

“ *L'Etendard* n'ignore pas que la révolution de 37 et 38 a été le fait d'hommes également rebelles à l'autorité religieuse et à l'autorité civile, sous la conduite de l'apostat Papineau.

“ Qu'il est triste de voir un journal qui se dit catholique chercher à répandre dans l'opinion publi-

que l'idée que les révolutions sont permises, et que ceux qui y prennent part sont de grands patriotes, qui doivent être vénérés comme des martyrs s'ils subissent le juste châtement de leurs crimes.

" Nous allons maintenant reproduire l'écrit de *L'Etendard* et nous le ferons suivre de quelques extraits des Mandements de Monseigneur Lartigue, premier Évêque de Montréal. Nos lecteurs pourront facilement juger qui de *L'Etendard* ou de ce Saint Évêque a le plus justement apprécié le mouvement révolutionnaire de 1837.

(De *L'Etendard*):

" A LA MÉMOIRE DE NOS MARTYRS POLITIQUES DE 1838.

" La Société St-Jean-Baptiste de la Pointe St-Charles a fait un bel acte de patriotisme samedi matin.

" Elle a fait chanter un service funèbre pour l'ainé de ces grands patriotes qui montaient à l'échafaud le 21 décembre 1838 pour le rachat de nos libertés politiques. Nous aurions aimé à voir, samedi matin, les bons Canadiens-français de nos campagnes et de nos villes, réunis dans leurs églises respectives afin de prier un instant pour ces braves, pour ces héros qui méritent bien que l'on songe à eux de temps à autre.

" Cette idée patriotique d'offrir des prières pour l'âme de DeLorimier, Hindelang et leurs compagnons a germé chez une population ouvrière et elle témoigne de ses sentiments nationaux. Nous sommes heureux du bel exemple qu'elle a donné."

" Nous n'entendons pas blâmer ceux qui prient pour les morts, même lorsque leur vie n'a pas été

exemplaire ; mais s'il est bon de prier pour eux, il ne l'est pas d'en faire l'apologie ou l'apothéose. Nous ne pourrions donc croire, si nous ne le voyions écrit, qu'on se soit permis de dénaturer la vérité jusqu'à dire de ces révolutionnaires que ce sont : " de grands patriotes qui montaient à l'échafaud . . . " pour le rachat de nos libertés politiques."

" Tout le monde sait que ces faux patriotes n'ont pas racheté nos libertés, qu'ils n'ont même rien racheté du tout, et qu'ils n'ont fait que du mal à leur pays, qu'ils ont couvert de ruines, de désolations et de misères.

" Monseigneur Lartigue, qui était canadien, et qui avait pour le moins autant de patriotisme que le rédacteur de *L'Etendard* n'a pas qualifié les rebelles du titre de *grands patriotes*. Au contraire. Et cependant, personne ne lui niera, croyons-nous, le jugement et les grâces d'état requises, pour apprécier sainement les événements de cette époque, et leur caractère de moralité.

L'Etendard ayant répondu vertement, pour nier sa participation à l'article incriminé, le *Trifluvien* lui réplique non moins sévèrement ; mais, encore une fois, je le répète, je dégage ma responsabilité, et je ne reproduis le journal accusateur que pour démontrer que la presse conservatrice condamne le mouvement de 1837-38.

Je ne reproduirai qu'un extrait de la réplique du *Trifluvien*, ne voulant point faire part au lecteur des gros mots et des pavés que se sont lancés ces deux adversaires redoutables.

Voici un extrait de la réplique du *Trifluvien*, publié le 12 du même mois c'est-à-dire en janvier 1839 :

" L'ETENDARD.

" *L'Etendard* est entré dans une grande colère,

parce que nous avons reproduit l'enthousiaste apologie qu'il a faite des révolutionnaires de 37 et 38, qu'il appelait complaisamment "de grands patriotes, des héros, des martyrs qui s'étaient sacrifiés pour le rachat de nos libertés politiques," et que nous l'en avons blâmé. Il nous traite de "calomniateur, de journal qui jette du venin, d'organe tory, orangiste, etc., etc."

"Toute cette colère, toutes ces injures ne prouvent qu'une chose, c'est que le rédacteur de l'*Étendard* n'a pas de bonnes raisons et qu'il n'est pas poli.

"Mais le curieux de la chose, c'est l'excuse qu'il donne pour son immorale apologie. Pour se disculper, il n'a rien trouvé de mieux à nous dire, si ce n'est que l'article incriminé ne faisait pas partie de son éditorial, et qu'il a été publié dans les colonnes de son journal, destinées aux nouvelles."

Le 27 de février dernier, 1889, le journal *Le Monde* publiait ce qui suit :

"LE MONDE.

"Montréal, 27 février 1889.

"Le *Club National* de Montréal prépare pour samedi prochain une séance extraordinaire et éclatante pour chanter les patriotes de la révolte de 1837.

"On ferait mieux, à cette occasion, de relire aux jeunes gens qui forment partie de cette association, les paroles pleines de bon sens et de vérité de Monseigneur Larigue publiées à cette époque contre la révolte et en faveur du respect et de la soumission que l'on doit au pouvoir établi."

CONCLUSION.

Enfin, je terminerai cet appendice déjà trop long, en posant la question suivante aux hommes éclairés, désintéressés et honnêtes.

Celui qui ne fait que reproduire l'histoire, que citer des documents authentiques, afin de se défendre contre des agressions outrageantes et déplacées, est-il plus coupable que les historiens, que ceux qui les ont publiés et consignés dans les annales du pays ?

Non, car tout ce qui est tombé dans le domaine de l'histoire appartient à l'histoire dont les renseignements sont là, pour instruire, pour renseigner, pour faire connaître la vérité. Et celui qui s'écarte de cette maxime, de cette loi fondamentale, pour cacher des fautes qui l'atteignent, ne sera jamais un écrivain de quelque valeur, encore moins un historien, mais un faiseur d'histoires ! . . .

Quant à moi j'ai raconté et reproduit l'histoire vraie avec tous les ménagements possibles, et cependant l'on m'en fait un crime ; mais pour répondre plus victorieusement encore à cette question, je citerai les autorités suivantes, qui émanent de la plume d'hommes aussi savants que consciencieux :

“ Comme historien, nous devons à nos lecteurs la vérité toute entière, sans prendre en considération les réputations qu'elle puisse blesser.”

“ Le fondement de l'histoire est la vérité, et ce n'est pas la rapporter fidèlement que d'en supprimer une partie... C'est une espèce de mensonge que de ne dire la vérité qu'à demi.”

* * *

Réfléchissons aussi, sur les paroles qui vont suivre, qui ont été prononcées par un grand évêque, au sujet d'un historien :

“ Si cet historien censure vivement les hommes ou les choses dont il parle, c'est la faute des coupables, et non de l'historien ; il serait lui-même répréhensible, s'il dissimulait les mauvaises actions qui peuvent rendre les autres plus sages, et les détourner d'en commettre de pareilles”

Cependant que de choses, que de faits et que de récits authentiqués n'ai-je pas cachés et même supprimés, afin de ne pas blesser les sentiments de plusieurs ?

* * *

Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'après tout cela, l'on veuille même faire approuver, aujourd'hui, des événements que l'on n'a pas connus, qui ont été condamnés par des historiens contemporains

d'une époque fort reculée ; et que l'on veuille absolument s'insurger contre des auteurs, contre des éminences ecclésiastiques et civiles qui ont écrit la vérité et des faits qui se sont passés dans leur temps et sous leurs yeux ! . . .

*
*
*

Avant de terminer, il me semble que j'ai bien le droit de dire avec un grand historien : *Une grande erreur c'est de vouloir juger le passé avec les idées du présent.* Spécialement avec l'esprit désordonné de parti ou avec ces doctrines trop avancées de libéralisme et de radicalisme, qui finissent toujours par troubler la raison, le jugement et le patriotisme des plus clairvoyants comme des plus sages.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes,
à Saint-Eustache,
Juin 1889.



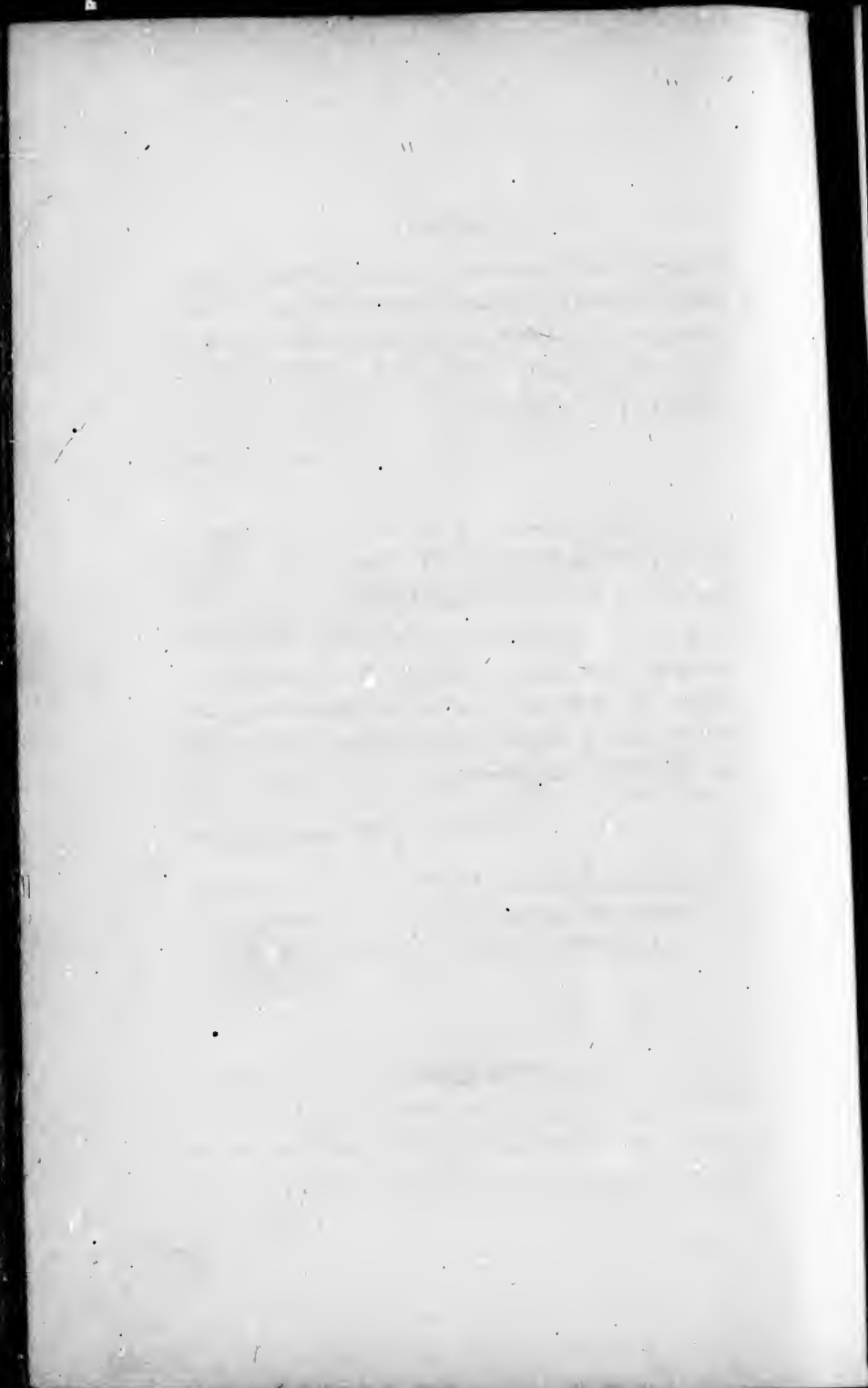


TABLE DE L'APPENDICE

	PAGES
Avant propos.....	III
Lettre d'un fils de Patriote.....	IV
Lettre de l'abbé Verreau.....	VI à IX
Lettre d'Oscar Dunn.....	IX à XVI
Articles de la <i>Minerve</i>	XVI à XVIII
Lettre du Dr J. C. Taché.....	XVIII à XXII
Lettre de l'abbé Ethier.....	XXII
Mandement de Mgr Lartigue.....	XXIII à XXX
Remarques.....	XXXI
L'union du Canada aux Etats-Unis.....	XXXII à XLI
Mandement de Mgr. Signay.....	XLI
Remarques.....	XLI à XLIV
Lettre de A. de Labruère, datée de 1814.....	XLIV
Lettre du Lieut. Globensky, datée de 1814.....	XLIV
Commission du Lieut. Globensky.....	XLV à XLVII
Formule de reçu de demi-solde.....	XLVII
Lettre de l'autorité militaire, datée de 1837.....	XLVIII
Lettre de l'autorité militaire, datée de 1838.....	XLVIII
Remarques, extraits de l'histoire, sur les vo- lontaires.....	XLIX à LIII
Lettre de l'autorité militaire, datée de 1837.....	LIII
Maximilien Bibaud, parle du Colonel Globensky..	LIV
Les portraits historiques parlent du Colonel Globensky.....	LIV à LV
Extrait d'une lettre de M. T. Workman, ex M. P.	LV
Remarques.....	LV
Rébellions de 1837-38 et 1885 comparées.....	LVI à LXV
Appréciation du <i>Nord</i> sur les rébellions.....	LXV à LXIX
Appréciation de la <i>Minerve</i> sur les rébellions ...	LXIX à LXXIV
Appréciation de la <i>Vérité</i> sur les rébellions.....	LXXIV
Appréciation du <i>Monde</i> sur les rébellions.....	LXXV à LXXVIII
Paroles de Sir G. E. Cartier.....	LXXVIII
Appréciation de la <i>Minerve</i> sur Chénier.....	LXXVIII

	PAGES
Appréciation de l' <i>Étendard</i> sur Chénier.....	LXXIX
Appréciation de la <i>Vérité</i> sur Chénier.....	LXXXI
Monument Paquin.....	LXXXIII
Discussion, engagée entre la <i>Vérité</i> et l'Hon. Royal sur 1838.....	LXXXIV à LXXXVIII
Lettre de M. Vanasse M. P.....	LXXXVIII
Condamnation de 1837, par le <i>Trifluvien</i>	LXXXIX à LXXXXII
Le <i>Monde</i>	LXXXXII
Conclusion.....	LXXXXIII

PAGES
LXXIX
LXXXI
LXXXIII

V à LXXXVIII
LXXXVIII
X à LXXXII
LXXXII
LXXXIII

ERRATA A L'APPENDICE

<i>Pages :</i>	<i>Lignes :</i>	<i>Au lieu de :</i>	<i>Lisez :</i>
III	23	sont suivre	vont suivre.
XXXI	21	on a	on a eu.
LIII	8	adressé	adressée.
LXXXIII	15	qui est	Il est.
LXXXIII	16	porte	et porte.
LXIV	34	par la	par bien près de la.
II de la table	5	1838	1837.
LXV	10	par M. Thomas Workman	par un volontaire de 1837, M. Thos. Workman.

N. B.—J'ai oublié de signaler les fautes de typographie et autres, qui se sont glissées dans mes trois suppléments.

Ces brochures qui renferment des réponses, des répliques à des articles de journaux, dirigés contre moi, ont été écrites et publiées, non seulement à la hâte ; mais même, dans certains endroits, et sous l'effet momentané du mécontentement, avec un style mordant, regrettable que, seul, le feu trop ardent de l'assaillant a fâcheusement provoqué.

C. A. M. G.

